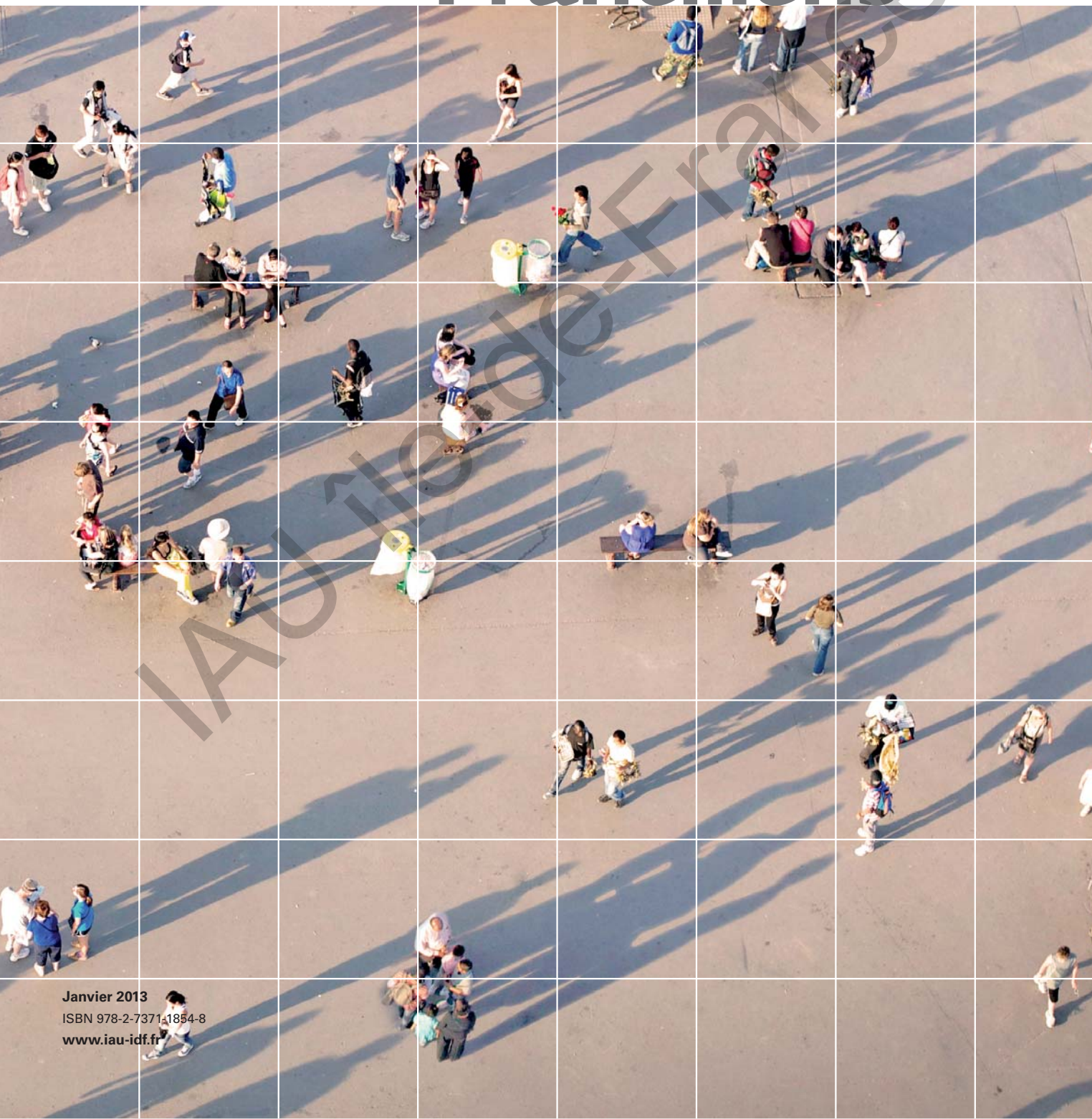


Atlas des Franciliens



Directeur de la publication
François DUGENY

Coordinateurs
Christine CORBILLÉ (dir.)
- Sandrine BEAUFILS et Philippe LOUCHART
- Jean-Jacques GUILLOUET et Philippe PAUQUET
- Mariette SAGOT
- Pascale LEROI

Responsable d'édition
Marie-Anne PORTIER (01 77 49 79 52) marie-anne.portier@iau-idf.fr

Maquette
Vay OLLIVIER
Élodie BEAUGENDRE

Mise en page
Vay OLLIVIER
Annick HERPIN

Relecture
Marie-Anne PORTER et Isabelle BARAZZA

Fabrication
Sylvie COULOMB

Cartographie
Sylvie CASTANO, Pascale GUERY, Stéphanie LESELLIER, Marion TILLET et Jean-Eudes TILLOY

Contacts presse
Isabelle BARAZZA (01 77 49 79 53) isabelle.barazza@iau-idf.fr et
Ghislaine COLLINET (01 77 49 75 78) ghislaine.collinet@iau-idf.fr

Sous la direction de Frédéric THEULÉ

Médiathèque – photothèque
Claire GALOPIN et Julie SARRIS
Sous la direction de Philippe MONTILLET

Crédit photographique
page couverture : Aleksandr Zykow/tlickr-cc

Impression
Point 44

ISBN 978-2-7371-1854-8

© IAU Île-de-France
Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés. Les copies, reproductions, citations intégrales ou partielles, pour utilisation autre que strictement privée et individuelle, sont illicites sans autorisation formelle de l'auteur ou de l'éditeur. La contrefaçon sera sanctionnée par les articles 425 et suivants du code pénal (loi du 11-3-1957, art. 40 et 41).
Dépôt légal : 3^e trimestre 2013

Diffusion, vente et abonnement :
Olivier LANGE (01 77 49 79 38) olivier.lange@iau-idf.fr
Le numéro : 45 € (France)

Sur place :
Librairie ÎLE-DE-FRANCE, accueil IAU - 15, rue Falguière, Paris 15^e (01 77 49 77 40)

Par correspondance :
INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
15, rue Falguière - 75740 Paris Cedex 15
Abonnement et vente au numéro : <http://www.iau-idf.fr>

Flashez ce code
pour accéder
à la vente en ligne



1 | Population et mobilité

*Coordonné par Sandrine Beaufiles et Philippe Louchart,
sous la direction de Christine Corbillé et de Catherine Boillot*

- 1.1. Philippe Louchart et Sandrine Beaufiles (IAU îdF)
- 1.2. Sandrine Beaufiles (IAU îdF)
- 1.3. Kevin de Biasi (Insee Île-de-France) et Sandrine Beaufiles (IAU îdF)
- 1.4. Sandrine Beaufiles (IAU îdF) et Kevin de Biasi (Insee Île-de-France)
- 1.5. Mariette Sagot (IAU îdF)
- 1.6. Kevin de Biasi (Insee Île-de-France)
- 1.7. Nathalie Augustine (Insee Île-de-France)
- 1.8. Julie Herviant (Insee Île-de-France)

2 | Logement

*Coordonné par Jean-Jacques Guillouet et Philippe Pauquet,
sous la direction de Christine Corbillé et de Catherine Boillot*

- 2.1. Philippe Louchart (IAU îdF)
- 2.2. Philippe Pauquet et Jean-Jacques Guillouet (IAU îdF)
- 2.3. Claire Décondé et François Dubujet (Insee Île-de-France)
- 2.4. Emmanuel Blum et Florian Soulard (IAU îdF)
- 2.5. Philippe Pauquet et Jean-Jacques Guillouet (IAU îdF)
- 2.6. Philippe Louchart (IAU îdF)
- 2.7. Lucile Mettetal (IAU îdF)
- 2.8. Hélène Joinet (IAU îdF)
- 2.9. Sandrine Beaufiles (IAU îdF)
- 2.10. Juliette Dupoizat (IAU îdF)
- 2.11. Geneviève Prandi (Olap)
- 2.12. Marion Delplanque (IAU îdF)
- 2.13. Sandra Beer (Aorif)
- 2.14. Jean-Jacques Guillouet et Philippe Pauquet (IAU îdF)
- 2.15. Jean-Jacques Guillouet et Philippe Pauquet (IAU îdF)

3 | Structures sociales et modes de vie

*Coordonné par Mariette Sagot,
sous la direction de Christine Corbillé et de Catherine Boillot*

- 3.1. Philippe Louchart (IAU îdF)
- 3.2. Sandrine Beaufiles (IAU îdF)
- 3.3. Mariette Sagot (IAU îdF)
- 3.4. Mariette Sagot (IAU îdF)
- 3.5. Martine Berger (Université de Paris I - Laboratoire de Ladys)
- 3.6. Corinne de Bery (IAU îdF)
- 3.7. Mariette Sagot (IAU îdF)
- 3.8. Mariette Sagot (IAU îdF)
- 3.9. Claudine Pirus (Ctrad - Caf)
- 3.10. Claudine Pirus (Ctrad - Caf)
- 3.11. Mariette Sagot (IAU îdF)
- 3.12. Mariette Sagot (IAU îdF)
- 3.13. Mariette Sagot (IAU îdF)

4 | Activité et emploi

Coordonné par Pascale Leroi, sous la direction de Anne-Marie Roméra

- 4.1. Laure Omont (Insee Île-de-France)
- 4.2. Pascale Leroi et Laure Thévenot (IAU îdF)
- 4.3. Carine Camors et Odile Soulard (IAU îdF), Laure Omont (Insee Île-de-France)
- 4.4. Anthony Claudel (Insee Île-de-France)
- 4.5. Sandrine Beaufiles et Jérémy Courel (IAU îdF)
- 4.6. Jean-Pierre Chauvel (IAU îdF)
- 4.7. Estelle Kessler et Pascale Leroi (IAU îdF)
- 4.8. Pascale Leroi et Carine Camors (IAU îdF)
- 4.9. Pascale Leroi et Laure Thévenot (IAU îdF)
- 4.10. Pascale Leroi (IAU îdF)
- 4.11. Mariette Sagot (IAU îdF)
- 4.12. Estelle Kessler et Pascale Leroi (IAU îdF)

Éditorial

Pour connaître l'Île-de-France d'aujourd'hui, il faut regarder vivre les Franciliens. Regarder les Franciliens changer, arriver, rester ou partir, se déplacer et se loger, sortir et travailler est la façon la plus riche de saisir la complexité de notre région. Car il n'existe aucun territoire qui n'est pas façonné par ceux qui l'habitent. Derrière les chiffres et les cartes recensés par l'*Atlas des Franciliens*, il y a une histoire humaine, faite de vies quotidiennes qui façonnent la géographie de l'Île-de-France. Connaître le territoire, c'est déjà agir.

Ceux qui l'habitent en 2013 ne sont déjà plus les mêmes que ceux qui vivaient ici il y a dix ans. La population croît chaque année de 60 000 Franciliens. Certains sont nés ici, d'autres viennent d'ailleurs, et parfois de très loin : notre région est jeune et cosmopolite, et la population active est aujourd'hui plus féminine qu'elle ne l'a été par le passé.

Et si, parmi les habitants de l'Île-de-France, certains choisissent de partir, la région demeure une étape décisive de leur vie personnelle et professionnelle. Ils profitent de la très grande attractivité de la région-capitale, qui produit 29 % de la richesse du pays, accueille de grandes entreprises internationales, des industries créatives. Les conditions d'emploi y sont bonnes, parce que les Franciliens sont doués : plus qualifiés que la moyenne des Européens, ils contribuent en retour à l'attractivité du territoire. Avec un taux de chômage plus faible que la moyenne nationale, l'Île-de-France concentre 22 % des emplois français, et plus d'un emploi sur quatre est occupé par un cadre. La région-capitale reste de loin la plus dynamique de l'Hexagone, et la première région d'Europe. Une région enviée.

Mais son dynamisme ne doit pas occulter les difficultés qui lui sont propres. Il existe aussi de grandes disparités. Des disparités entre les Franciliens, qui rejaillissent sur les territoires, et entretiennent à leur tour le cercle vicieux des inégalités. Le niveau de revenu moyen des habitants de l'Île-de-France dépasse certes de 26 % celui des autres régions, mais ceux qui vivent en Seine-Saint-Denis comptent parmi les moins aisés en France. Et les écarts, depuis trente ans, continuent de se creuser.

La croissance de la population, le bouleversement des structures familiales ont aussi rebattu les cartes du logement en Île-de-France. Les nouvelles constructions n'ont pas suffi à répondre à la demande exponentielle : elles ont été inférieures de moitié aux besoins des Franciliens. En dix ans, dans le parc privé, les prix ont doublé et repoussé plus loin du centre les familles et les classes populaires. Le prix et le manque de logements poussent aujourd'hui les jeunes à rester plus longtemps chez leurs parents, ou à travailler pendant leurs études. Et le mal-logement, qui touche près de 381 000 ménages par an, ne s'est pas résorbé.

Ces déséquilibres, qui sont préoccupants, nous les connaissons. Il ne s'agit pas d'enjeux strictement locaux. Lorsque leur niveau de vie change, les Franciliens changent de lieu de résidence. Lorsqu'ils le peuvent, ils se rapprochent de leur lieu de travail. Il s'agit bien d'un enjeu régional, qui a besoin de réponses coordonnées dans toute l'Île-de-France.

Cette réponse, depuis 1998, nous nous attachons à la donner. Ce que nous voulons, c'est parvenir à une plus grande égalité entre les territoires, à une plus grande justice sociale entre les Franciliens, et à une amélioration sensible de leur qualité de vie, quel que soit le lieu qu'ils habitent.

En soutenant chaque année un rééquilibrage à l'est du développement régional – il commence aujourd'hui à porter ses fruits –, nous le faisons progresser. La route sera encore longue pour y parvenir, mais elle est au cœur du schéma directeur que nous avons adopté en octobre dernier. Son objectif pour 2030 : continuer à faire grandir l'Île-de-France, mais la faire grandir humainement ; favoriser son dynamisme économique, mais faire en sorte que tous en profitent plus justement.

Demain, avec le nouvel acte de décentralisation, nous pourrons faire davantage, pour être à la fois aux côtés de ceux qui souffrent et aux côtés de ceux qui avancent. Nous soutenons déjà massivement la construction de nouveaux logements ; nous pourrons faire davantage dans toute l'Île-de-France, grâce à une meilleure régulation de l'habitat. Nous soutenons déjà massivement la recherche, l'innovation et le développement des entreprises ; nous pourrons faire davantage dans toute l'Île-de-France, grâce à la Banque publique d'investissement. Nous améliorons déjà les transports du quotidien ; nous pourrons bientôt bouleverser la mobilité de tous les Franciliens, grâce au Plan de mobilisation et au chantier du Grand Paris Express.

L'*Atlas des Franciliens*, dans son édition 2013, nous montre une région en transition. Celui qui sera publié dans dix ans décrira, j'en suis certain, une Île-de-France nouvelle, plus équilibrée, plus juste et plus apaisée.



Jean-Paul Huchon

Président du conseil régional d'Île-de-France

Président de l'IAU Île-de-France

Avant-propos

Rassembler dans un document unique les analyses donnant une vision globale et actuelle des caractéristiques des Franciliens et de l'Île-de-France et de leur évolution, telle est l'ambition de cet *Atlas des Franciliens*, édition 2013, qui succède aux *Atlas des Franciliens* parus à la suite des recensements de 1990 et de 1999.

Le changement de méthode de recensement (cf. annexe) nous a conduits à élaborer un atlas « en continu » tenant compte de l'arrivée chaque année de nouvelles données. Pour s'inscrire dans l'actualité, les résultats ont été analysés au fur et à mesure de leur parution, certains travaux ayant d'ores et déjà fait l'objet de publications sous forme de *Note rapide* de l'IAU Île-de-France. L'*Atlas des Franciliens*, édition 2013, rassemble ainsi 48 articles, inédits ou déjà parus sous cette forme. Les premières analyses s'appuient sur les résultats des cinq premières enquêtes annuelles de recensement (recensement 2006 correspondant aux enquêtes annuelles de 2004 à 2008) ; les plus récentes sur les derniers résultats disponibles pour cette édition 2013 (recensement de 2009). Elles font l'objet d'articles répartis au sein de quatre chapitres : **Population et mobilité, Logement, Structures sociales et modes de vie, Activité et emploi.**

Afin d'élargir le champ des analyses et d'en enrichir le contenu, nombre d'articles font appel à d'autres sources de données que le recensement. Ces sources sont présentées en annexe.

Quelques articles ont été élaborés dans le cadre de conventions de partenariat signées avec l'Insee, et rédigés par l'Insee et/ou par l'IAU Île-de-France. D'autres ont été confiés à des partenaires extérieurs avec lesquels l'IAU Île-de-France collabore de façon régulière.

Quatre messages essentiels ressortent de ces travaux, correspondant aux quatre chapitres qui structurent l'atlas.

- Avec près de 12 millions d'habitants, la population francilienne représente toujours 18,8 % de la population française métropolitaine et continue de croître de 50 000 à 60 000 personnes chaque année. Le dynamisme démographique de l'Île-de-France repose sur un fort excédent naturel et des échanges migratoires permanents, positifs avec le reste du monde et déficitaires avec le reste du pays. Les départs vers les autres régions françaises concernent des couples avec enfants et des retraités, les arrivées, pour l'essentiel, des jeunes qui terminent leur formation ou commencent leur vie professionnelle.
- Cependant, le faible niveau de construction (moins de 40 000 nouveaux logements par an au cours des quinze dernières années) n'a pas été à la hauteur de la croissance démographique, ralentissant la baisse de la taille moyenne des ménages et freinant la mobilité résidentielle, notamment dans les grands logements sociaux. Le manque de construction a aussi entraîné une hausse du coût des logements qui rend de plus en plus difficile l'accès au logement des ménages modestes, mais aussi de ceux à revenus moyens et des primo-accédants, et les conduit à s'installer dans les territoires les moins valorisés ou les plus éloignés du centre de l'agglomération.
- Les contrastes s'accroissent entre les situations socioéconomiques des individus et entre les territoires, d'autant que les structures familiales se complexifient et souvent se fragilisent (montée des familles monoparentales) et que la composition sociale reste traversée par un effet de ciseau : place toujours plus grande des ménages de cadres et toujours moindre des ouvriers. À cette partition sociale vient se surajouter la question de l'immigration avec la présence d'immigrés originaires de pays de plus en plus variés, voire lointains, dans les territoires les plus pauvres.
- L'Île-de-France est la plus grande région économique française (22 % des emplois et 29 % du PIB de la France) avec une orientation marquée des fonctions de décision et de conception-recherche, générant la présence d'actifs plus qualifiés qu'ailleurs. Le marché du travail y est très attractif et les conditions d'emploi plus favorables que dans les autres régions. La polarisation des emplois, plus forte que celle des actifs, suscite de nombreux déplacements domicile-travail de la part d'actifs installés dans des territoires aux profils socioéconomiques très différenciés.

François Dugeny

Directeur général de l'IAU Île-de-France



Atlas



des
Franciliens

Atlas de Paris / www.atlas.com

LAU Île-de-France

Sommaire

Éditorial	1
Avant-propos	2

1 Population et mobilité

1.1. Île-de-France 2009 : 1,1 million de Franciliens de plus qu'en 1990	8
1.2. L'excédent naturel s'accroît en Île-de-France entre 1999 et 2008	16
1.3. L'Île-de-France, de plus en plus une étape dans les parcours résidentiels	20
1.4. Débordement modéré de la population francilienne sur les départements limitrophes	24
1.5. Arrivées de l'étranger : l'Île-de-France attire des jeunes qualifiés	28
1.6. L'Île-de-France reste la région la plus attractive pour les 18-29 ans	32
1.7. L'emploi, moteur des arrivées en Île-de-France pour les 30-59 ans	36
1.8. Le rythme des départs d'Île-de-France reste constant pour les 60 ans ou plus	39

2 Logement

2.1. Habitat et population : quelles dynamiques et quelles évolutions ?	44
2.2. Un parc vacant généré avant tout par la mobilité résidentielle des ménages	49
2.3. Première baisse significative de la vacance en Île-de-France depuis plusieurs décennies	52
2.4. Résidences secondaires : progression en France, diminution en Île-de-France	56
2.5. Croissances du parc principal et de la propriété se confondent en Île-de-France	60
2.6. Île-de-France : une mobilité forte pour les jeunes, faible dans le parc locatif	64
2.7. Qui sont les ménages touchés par la précarité énergétique en Île-de-France ?	68
2.8. Secteur locatif privé : parc d'accueil principal des jeunes	72
2.9. Ménages immigrés en Île-de-France : des conditions de logement qui restent difficiles	76
2.10. Le mal-logement perdure en Île-de-France	81
2.11. Le parc locatif libre : petits logements, loyers élevés	85
2.12. Forte valorisation du marché immobilier entre 2000 et 2011	89
2.13. Le parc HLM francilien renforce sa fonction sociale	94
2.14. Île-de-France : 406 000 demandeurs de logements sociaux en 2010	98
2.15. Le parc social francilien, un parc d'installation de plus en plus durable	101

3 Structures sociales et modes de vie

3.1.	En 2009 : 700 000 ménages franciliens de plus qu'en 1990, dont 60 % vivent seuls.....	106
3.2.	Le modèle familial dominant bousculé par la hausse de la monoparentalité.....	111
3.3.	Toujours plus de ménages de cadres et de retraités.....	115
3.4.	Les transformations du paysage social francilien.....	120
3.5.	La mobilité des ménages accélère le changement social en Île-de-France.....	124
3.6.	Un tiers des Franciliens est diplômé de l'enseignement supérieur.....	128
3.7.	Niveaux de vie des Franciliens en 2008 : situation régionale et départementale.....	132
3.8.	Niveaux de vie des Franciliens en 2008 : les disparités territoriales se creusent.....	135
3.9.	La pauvreté en Île-de-France : les familles nombreuses et monoparentales très exposées.....	139
3.10.	Un nombre d'allocataires du RSA à la hausse.....	143
3.11.	Les immigrés et leur famille en Île-de-France.....	147
3.12.	Les immigrés selon leur origine.....	151
3.13.	Division sociale, regroupement des immigrés, quels liens ?.....	156

4 Activité et emploi

4.1.	Un emploi métropolitain sur deux est occupé par un cadre dans l'aire urbaine de Paris.....	162
4.2.	Près d'un emploi sur cinq est peu qualifié en Île-de-France.....	166
4.3.	La diversité des emplois créatifs : une richesse pour l'Île-de-France.....	170
4.4.	Emploi : extension des fonctions métropolitaines au sud-ouest de Paris.....	174
4.5.	Un actif sur deux travaille à proximité de chez lui.....	178
4.6.	Suppression de la taxe professionnelle : l'heure des premiers bilans.....	182
4.7.	Franciliens : plus actifs qu'en province, surtout les femmes et les seniors.....	185
4.8.	L'emploi des femmes : plus qualifié, plus contrasté.....	189
4.9.	Emploi peu qualifié : femmes et immigrés en première ligne.....	193
4.10.	Avoir moins de 30 ans et travailler en Île-de-France.....	197
4.11.	La place des immigrés dans l'emploi francilien.....	201
4.12.	55-64 ans : de l'emploi à la retraite, une grande diversité de situations.....	206

Annexes

Méthodologie : le recensement rénové de la population.....	212
Glossaire.....	215
Chiffres clés.....	218
Sources complémentaires.....	226
Bibliographie.....	228
Limites administratives de la région d'Île-de-France.....	230
Liste alphabétique des communes de la région d'Île-de-France.....	232

IAU île-de-France

1



Population et mobilité

Avec 11 728 000 habitants en 2009, l'Île-de-France voit sa population s'accroître chaque année de 50 000 à 60 000 personnes depuis maintenant plus de trente ans. Son poids démographique en France métropolitaine reste stable depuis le début des années 1960 (18,8 % en 2009).

La croissance récente (57 000 par an depuis 1999) s'inscrit dans la continuité, mais marque une rupture quant à sa géographie. La moitié du million de Franciliens supplémentaires que compte l'Île-de-France en 2009 par rapport à 1990 s'est installée dans un rayon de 20 km autour de Notre-Dame, alors que la population, globalement, y diminuait entre 1975 et 1990.

À l'image des grandes métropoles occidentales, le dynamisme démographique de l'Île-de-France repose sur un fort excédent naturel, des échanges migratoires positifs avec le reste du monde, mais déficitaires avec les autres régions de France métropolitaine.

Ainsi, avec un indicateur conjoncturel de fécondité avoisinant deux enfants par femme et une espérance de vie parmi les plus élevées en France, l'Île-de-France enregistre chaque année 104 000 naissances de plus que de décès.

Elle est ainsi la porte d'entrée privilégiée des personnes venant de l'étranger ou de l'outre-mer, avec des arrivées nettes estimées à + 34 000 par an depuis 1999.

Enfin, les départs nets pour une autre région de France métropolitaine sont estimés à 80 000 personnes par an. L'Île-de-France continue d'attirer des jeunes actifs ou diplômés qui s'installent surtout à Paris ou dans les Hauts-de-Seine. Elle reste pour beaucoup une étape dans leur parcours résidentiel. Les couples avec enfant(s) et les retraités continuent de quitter la région pour un logement plus grand ou un meilleur cadre de vie. Les régions limitrophes et littorales sont les plus recherchées.



1.1. Île-de-France 2009 : 1,1 million de Franciliens de plus qu'en 1990

Le recensement de 2009 dénombre 1,1 million de Franciliens de plus qu'en 1990, dont la moitié vit à moins de 20 km de Notre-Dame. La palme de la croissance revient à Courbevoie, qui succède à une commune de ville nouvelle: Cergy.

Depuis 1999, la population francilienne s'accroît chaque année de 57 000 habitants. Cette croissance est due pour une large part à l'excédent naturel. L'Île-de-France enregistre chaque année 104 000 naissances de plus que de décès depuis 1999. L'excédent naturel francilien représente 42 % de l'excédent naturel de la France métropolitaine durant cette période, soit le double de son poids démographique (19 % de la population des 22 régions métropolitaines vit en Île-de-France). Aucun autre pays européen n'enregistre un solde naturel aussi élevé que celui de l'Île-de-France depuis 1999, hormis le Royaume-Uni, et ce uniquement depuis 2004. Cette croissance naturelle est freinée par un déficit des échanges migratoires avec les autres régions métropolitaines estimé à -80 000 personnes par an (environ 110 000 arrivées pour 190 000 départs). Ce déficit est en partie compensé par des échanges migratoires positifs avec le reste du monde estimés à +34 000 par an depuis 1999. Cet excédent correspondrait à 70 000 arrivées par an (dont 40 % de ressortissants français) pour 36 000 départs. Ces chiffres ne sont que des ordres de grandeur, puisque le système statistique

français ne fournit aucune information sur les personnes qui quittent le territoire national.

Ce « moteur démographique à trois temps » (excédent naturel élevé, déficit migratoire avec le reste du pays, mais excédent migratoire avec le reste du monde) se retrouve dans toutes les très grandes métropoles occidentales (Londres, New York, San Francisco...). Il constitue vraisemblablement l'une des signatures les plus sûres du statut de grande métropole arrivée à maturité. Par rapport à la période antérieure, la croissance démographique s'est sensiblement accélérée en Île-de-France (+57 000 par an depuis 1999 contre +50 000 entre 1990 et 1999, soit +13 % en moyenne annuelle), mais moins qu'en France, où la croissance annuelle de la population s'est accrue de 24 % entre les deux périodes. Cette accélération traduit, pour l'Île-de-France, un renforcement de son « moteur démographique à trois temps » : l'excédent naturel s'est accru (+19 % entre les deux périodes), le déficit migratoire avec le reste du pays s'est creusé (-37 %), tandis que l'excédent migratoire avec le reste du monde augmentait (+57 %, contre +46 % en France métropolitaine).

Sur une plus longue période encore, ce qui frappe, c'est la stabilité du poids démographique de l'Île-de-France en France, qui n'a pratiquement pas varié depuis un demi-siècle, oscillant entre 18 % et 19 % depuis le début des années 1960. Depuis 1975, c'est la relative stabilité de la croissance globale de la population francilienne (+52 000 personnes par an entre 1975 et 1990 contre +54 000 par an entre 1990 et 2009) qui, pourtant, sur le plan spatial, masque un réel retournement de tendance entre ces deux périodes.

Et la palme revient à Courbevoie

Courbevoie (92), Bussy-Saint-Georges (77), Paris 19^e, Issy-les-Moulineaux (92), Levallois-Perret (92), Saint-Denis (93), Paris 18^e, Rueil-Malmaison (92), Paris 12^e... la liste des communes franciliennes dont la population a le plus augmenté depuis 1990 offre un raccourci saisissant, même s'il est réducteur, des dynamiques urbaines à l'œuvre depuis près d'une vingtaine d'années en Île-de-France.

Quatre arrondissements parisiens figurent en effet parmi ce « top 10 », quatre communes des Hauts-de-Seine, une commune située en ville nouvelle ainsi



C. Département / ANU d'IF

J.-C. Pélissier / Urea Images / ANU d'IF

qu'une commune de Seine-Saint-Denis. Entre 1975 et 1990, le même top 10 était composé de huit communes de ville nouvelle, d'un arrondissement parisien, le 19^e déjà, et de la préfecture du Val-de-Marne, Créteil.

Entre ces deux périodes, la palme de la croissance démographique francilienne est ainsi passée d'une commune de ville nouvelle, Cergy (+ 39 000 habitants entre 1975 et 1990), à une commune des Hauts-de-Seine, Courbevoie, dont la population s'est accrue de près de 22 000 habitants entre 1990 et 2009. Depuis 1975, soit en une trentaine d'années, ces deux collectivités ont accueilli près de 80 000 habitants supplémentaires (47 000 pour Cergy, et 32 000 pour Courbevoie).

La fin d'une époque

Des cinq villes nouvelles franciliennes conçues au début des années 1960, seules deux conservent aujourd'hui ce statut : Marne-la-Vallée et Sénart. Les trois autres, Évry, Saint-Quentin-en-Yvelines et Cergy, sont revenues dans le droit commun, respectivement en 2000 et 2002. Elles ont accueilli jusqu'à la moitié de la croissance démographique francilienne pendant une quinzaine d'années, de 1975 à 1990. Depuis, leur rôle s'est considérablement réduit : elles n'en accueillent plus qu'un sixième entre 1990 et 2009 – en continuant à y inclure celles qui ont changé de statut juridique.

Retour au centre

Autre changement, et il s'agit là d'un véritable retournement de tendance : le recentrage de la croissance démographique francilienne.

La population des communes situées dans un rayon de 10 km autour de Notre-Dame, Paris inclus, augmente à nouveau depuis 1990 (+ 335 000 habitants entre 1990 et 2009), alors qu'elle n'avait cessé de diminuer depuis le début des années 1960. Elle dépasse même légèrement aujourd'hui le niveau qui était le sien en 1975 : 4,50 millions de Franciliens vivent en 2009 à moins de 10 km de Notre-Dame (contre 4,16 en 1990 et 4,36 en 1975).

Juste au-delà, dans un rayon de 10 km à 20 km autour de Notre-Dame, la croissance démographique s'accélère sensiblement par rapport à la période antérieure (+ 13 000 par an contre + 11 000). La moitié du million de Franciliens supplémentaires que compte l'Île-de-France en 2009 par rapport à 1990 s'est donc installée dans un rayon de 20 km autour de Notre-Dame, alors que la population, globalement, y diminuait entre 1975 et 1990. Ceci représente 580 000 personnes de plus qu'en 1990 et 490 000 de plus qu'en 1975. L'équivalent pratiquement de la totalité de la population des 680 communes rurales franciliennes, où vivent 490 000 personnes en 2009.

Comment peut-on expliquer un tel retournement de tendance ?

Pourquoi la population de Paris diminue-t-elle entre 1975 et 1990...

Entre 1975 et 1990, Paris perd près de 150 000 habitants. Pourtant, durant cette période, la croissance du parc total de logements parisiens (résidences principales, logements vacants, résidences secondaires et pied-à-terre professionnels) aurait pu entraîner une

hausse de près de 120 000 habitants dans la capitale. En réalité, la baisse de la taille moyenne des ménages a complètement annihilé l'impact positif sur la démographie parisienne de cette progression du parc de logements (- 120 000). Le parc de logements augmente, mais les ménages qui y vivent sont, en moyenne, plus petits (2,02 personnes par logement occupé en 1975 contre 1,92 en 1990). La population parisienne serait cependant restée stable, si un autre facteur n'était intervenu, à savoir la baisse de proportion de logements occupés par les ménages au profit des logements vacants, des résidences secondaires et des pied-à-terre professionnels (dans lesquels aucune population n'est recensée). À lui seul, il a entraîné une baisse de 150 000 habitants dans la capitale.

... et augmente-t-elle depuis ?

Entre 1990 et 2009, le retournement de tendance est à la fois manifeste et paradoxal.

Manifeste car la population parisienne s'accroît à nouveau pour la première fois depuis 1954 (+ 82 000 habitants). Paradoxal, car le parc de logements parisiens continue, certes, de progresser, mais plus lentement qu'entre 1975 et 1990. À lui seul, il aurait conduit à une hausse de la population parisienne de 86 000 habitants contre + 120 000 de 1975 à 1990. Si la population parisienne progresse depuis 1990, alors qu'elle diminuait auparavant, c'est donc pour d'autres raisons.

La première tient à la taille moyenne des ménages parisiens, qui baisse très peu entre 1990 et 2009 (de 1,92 à 1,88 personne par ménage). Son impact

négligeable sur la démographie parisienne apparaît ainsi bien plus faible durant cette période (- 44 000) qu'entre 1975 et 1990 (- 120 000).

La seconde tient à la part des logements parisiens occupés par des ménages. Celle-ci avait fortement baissé entre 1975 et 1990 (de 90 % à 84 %), entraînant une forte baisse de la population parisienne (- 150 000). Elle augmente depuis, au détriment des logements vacants, des résidences secondaires et des pied-à-terre professionnels, pour atteindre 85,7 % en 2009, d'après nos estimations. Sa hausse a permis de loger 42 000 personnes de plus.

Croissance retrouvée, et forte, de la population vivant à proximité de Paris

Le renversement de tendance est beaucoup plus spectaculaire à proximité immédiate de Paris, dans les communes situées à moins de 10 km de Notre-Dame. La population y augmente fortement (+ 251 000 habitants entre 1990 et 2009), alors qu'elle diminuait auparavant (- 61 000 de 1975 à 1990). Comment l'expliquer ?

Tout d'abord, contrairement à Paris, le parc de logements progresse ici plus rapidement qu'avant. Sa croissance, à elle seule, aurait permis d'accueillir 274 000 personnes supplémentaires, contre 160 000 entre 1975 et 1990.

Ensuite, et cette fois-ci comme à Paris, la baisse de la taille moyenne des ménages, forte entre 1975 et 1990, s'est ralentie depuis. Elle est passée de 2,51 personnes par ménage en 1975, à 2,32 en 1990 pour atteindre 2,25 en 2009. Entre 1975 et 1990, sa baisse annihilait complètement l'impact

Évolution de la population sur les périodes 1990-1998 et 1999-2008 en France métropolitaine et en Île-de-France

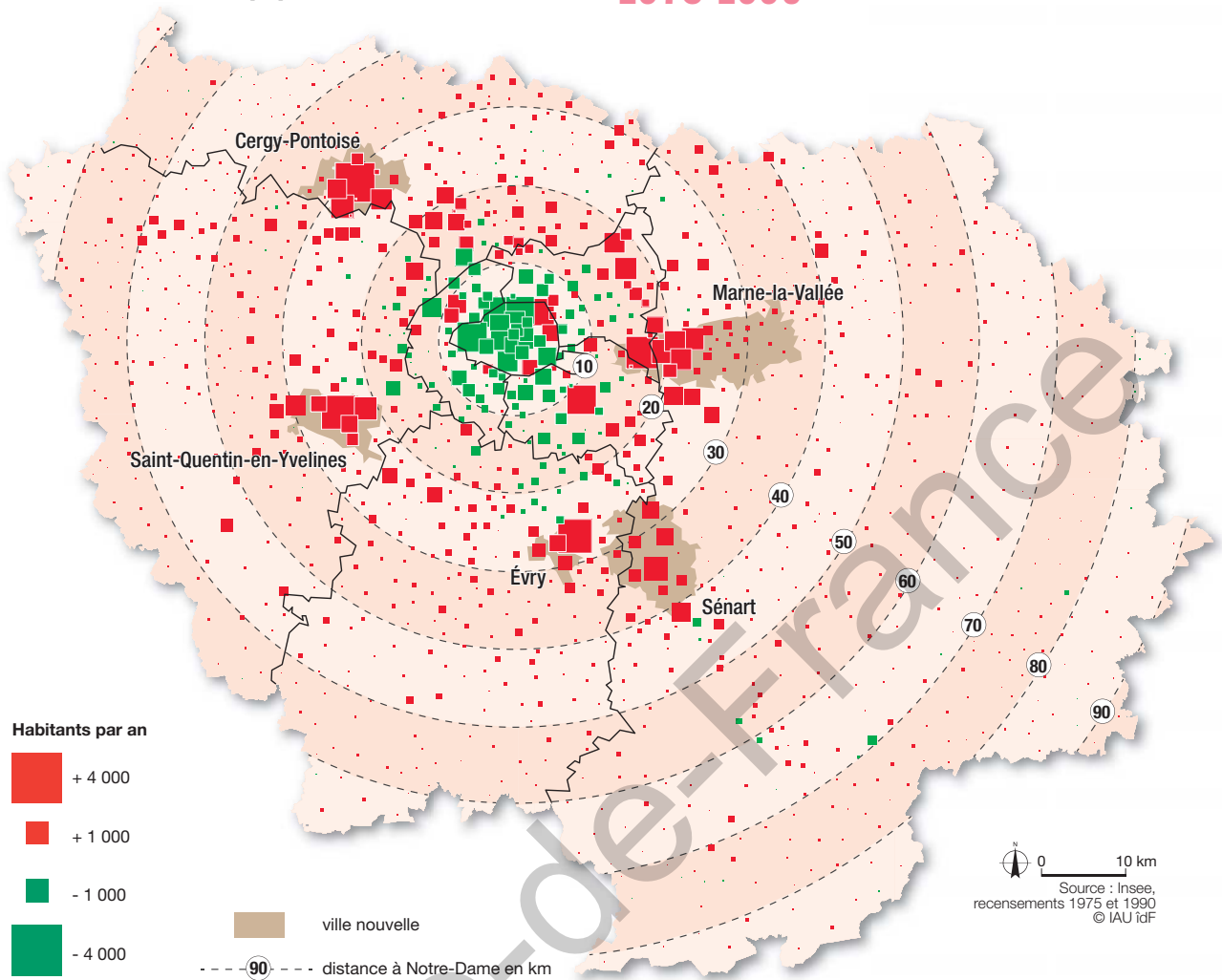
		France métropolitaine				Île-de-France			
		Période 1990-1998		Période 1999-2008		Période 1990-1998		Période 1999-2008	
		en milliers	Variation relative en %	en milliers	Variation relative en %	en milliers	Variation relative en %	en milliers	Variation relative en %
Population au 1^{er} janvier 1990 ou 1999		56 577		58 497		10 645		10 946	
Ensemble de la période	(1) Variation apparente de la population due :	1 920	3,4	3 969	6,8	301	2,8	782	7,1
	(2) au solde naturel	1 867	-	2 441	-	785	-	1 035	-
	(3) au solde migratoire ^(a)	533	-	867	-	- 331	-	- 464	-
	(4) à l'ajustement ^(a)	- 480	-	661	-	- 153	-	211	-
	(5) = (1) - (4) Variation réelle de la population (hors ajustement)	2 400	4,2	3 308	5,7	454	4,3	571	5,2
En moyenne annuelle	(1) Variation apparente de la population due :	213	0,37	397	0,66	33	0,31	78	0,69
	(2) au solde naturel	207	0,36	244	0,40	87	0,81	104	0,91
	(3) au solde migratoire ^(a)	59	0,10	87	0,14	- 37	- 0,34	- 46	- 0,41
	(4) à l'ajustement ^(a)	- 53	- 0,09	66	0,11	- 17	- 0,16	21	0,19
	(5) = (1) - (4) Variation réelle de la population (hors ajustement)	267	0,46	331	0,55	50	0,47	57	0,50
Population au 1^{er} janvier 1999 ou 2009		58 497		62 466		10 946		11 728	

(a) L'ajustement francilien est ici estimé à 31,9 % de l'ajustement métropolitain, en partant de l'hypothèse qu'à l'échelle de chaque région, celui-ci est proportionnel à la population vivant dans des communes de plus de 10 000 habitants en 1999, les seules pour lesquelles le mode de recensement a foncièrement changé par rapport à celui de 1999 [Louchart et Salembier, 2008].

Sources : Insee, état civil, recensements 1990, 1999 et 2009 ; Insee Première n° 1020, janvier 2009 et n° 1385, janvier 2012. Traitement IAU rlf.

L'évolution annuelle de la population

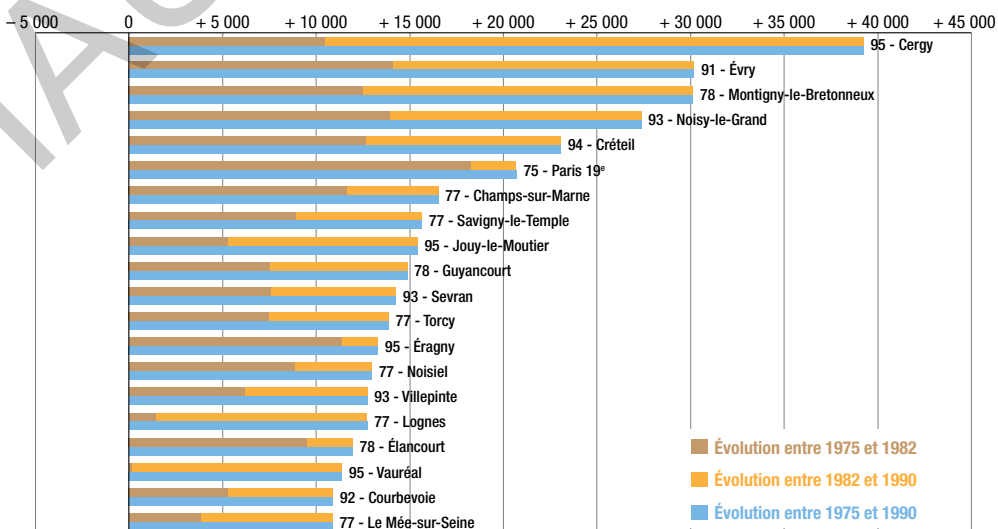
1975-1990



Entre 1975 et 1990, la population francilienne s'accroît de 52 000 personnes par an.
La moitié de cette croissance est accueillie dans les cinq villes nouvelles franciliennes.
Les communes situées dans un rayon de 10 km autour de Notre-Dame perdent des habitants.

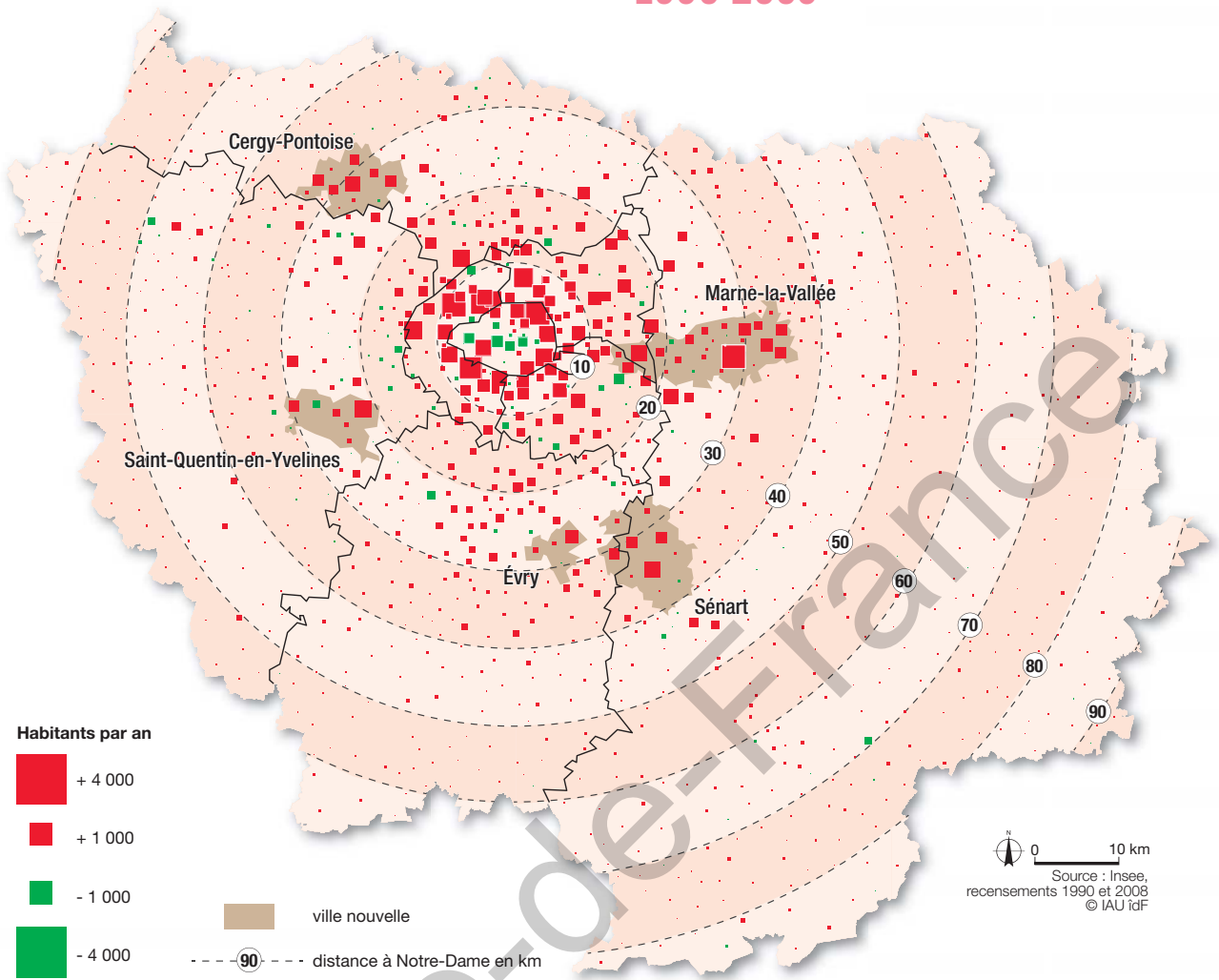
Le top 20 des communes franciliennes en plus forte croissance démographique

1975-1990

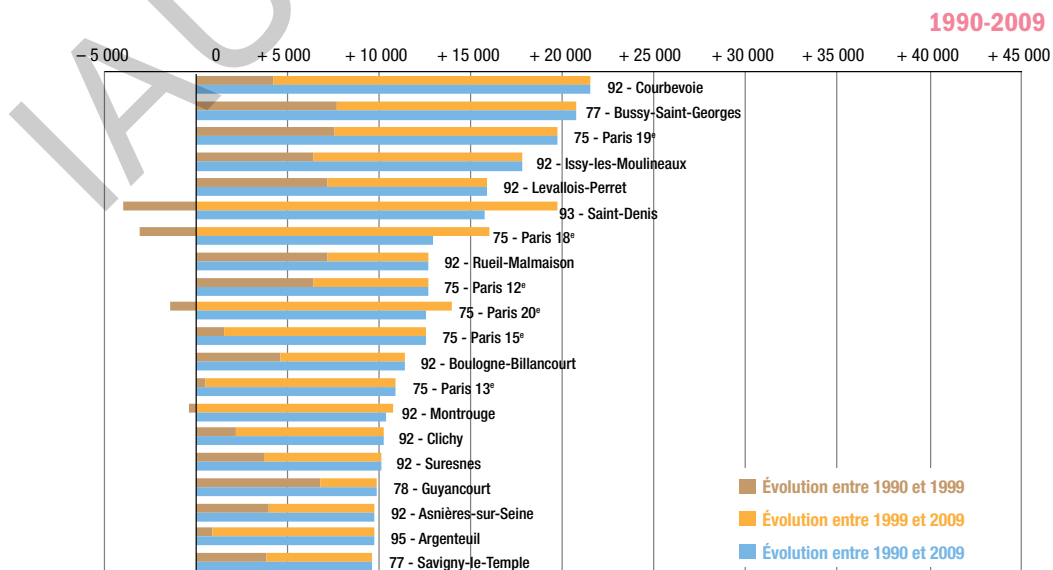


Source : Insee, recensements 1975, 1990 et 2009. Traitement IAU idF.

1990-2009



Entre 1990 et 2009, la population francilienne s'accroît de 54 000 personnes par an. La moitié de cette croissance est accueillie à moins de 20 km de Notre-Dame, environ un sixième dans les villes nouvelles (ou ex-villes nouvelles).



Source : Insee, recensements de la population de 1975, 1990 et 2009. Traitement IAU îdF

positif de la hausse du parc de logements (-166 000 personnes). Depuis, elle ne la limite plus que de 60 000 personnes.

Enfin, comme à Paris, et comme dans les autres territoires franciliens, la proportion de logements inoccupés diminue au cours de la période 1990-2009. Elle permet, à elle seule, de loger 40 000 Franciliens de plus sur ce territoire, environ 200 000 à l'échelle de la région.

Forte hausse du parc de logements entre 10 km et 20 km de Notre-Dame

Depuis 1990, la plus forte croissance du parc de logements s'observe toujours entre 10 km et 20 km de Paris. À elle seule, elle aurait permis de loger 425 000 personnes supplémentaires (sans compter les quelques communes de villes nouvelles situées dans ce périmètre). La hausse réelle de la population apparaît presque moitié moindre (+ 230 000) en raison de la réduction de la taille moyenne des ménages. Le

phénomène se ralentit, mais limite encore fortement la croissance démographique de ces territoires (-224 000 personnes entre 1990 et 2009 contre -341 000 de 1975 à 1990).

Croissance ralentie de la population dans tous les autres territoires

Au-delà de 20 km de Notre-Dame, la croissance démographique se ralentit. C'est évidemment dans les villes nouvelles ou ex-villes nouvelles que le ralentissement est le plus prononcé. La croissance de la population y a été divisée par 2,3 entre les deux périodes. La moindre progression du parc de logements explique près des deux tiers du ralentissement. La baisse de la taille moyenne des ménages en explique plus du quart. Plusieurs raisons à cette baisse. Dans le parc de logements anciens, elle tient au départ des enfants du domicile parental dans les familles qui se sont installées en ville nouvelle entre 1975 et 1990. Quant aux populations nouvelles apportées par la construction neuve, elles se réduisent à mesure que celle-ci décroît et se réoriente vers la production de logements plus petits que par le passé.

Des mécanismes similaires à ceux observés en villes nouvelles sont à l'œuvre dans les autres territoires. Le parc de logements progresse un peu moins vite qu'auparavant, même si le ralentissement y est beaucoup plus limité qu'en ville nouvelle, et la taille moyenne des ménages diminue.

Globalement, entre ces deux périodes,

la croissance démographique annuelle est ainsi divisée par 1,6 entre 20 km et 29 km de Notre-Dame (hors villes nouvelles), et par 1,9 au-delà.

Des évolutions par département qui se resserrent

L'analyse par département de ces évolutions confirme et précise les tendances à l'œuvre. La croissance du parc de logements se ralentit ainsi partout, sauf dans les Hauts-de-Seine et le Val-de-Marne, le département des Hauts-de-Seine devenant, depuis 1990, celui dont la population progresse le plus rapidement après la Seine-et-Marne. Le ralentissement est, en revanche, très marqué dans les Yvelines, qui devient l'un des départements franciliens dont la population progresse le moins.

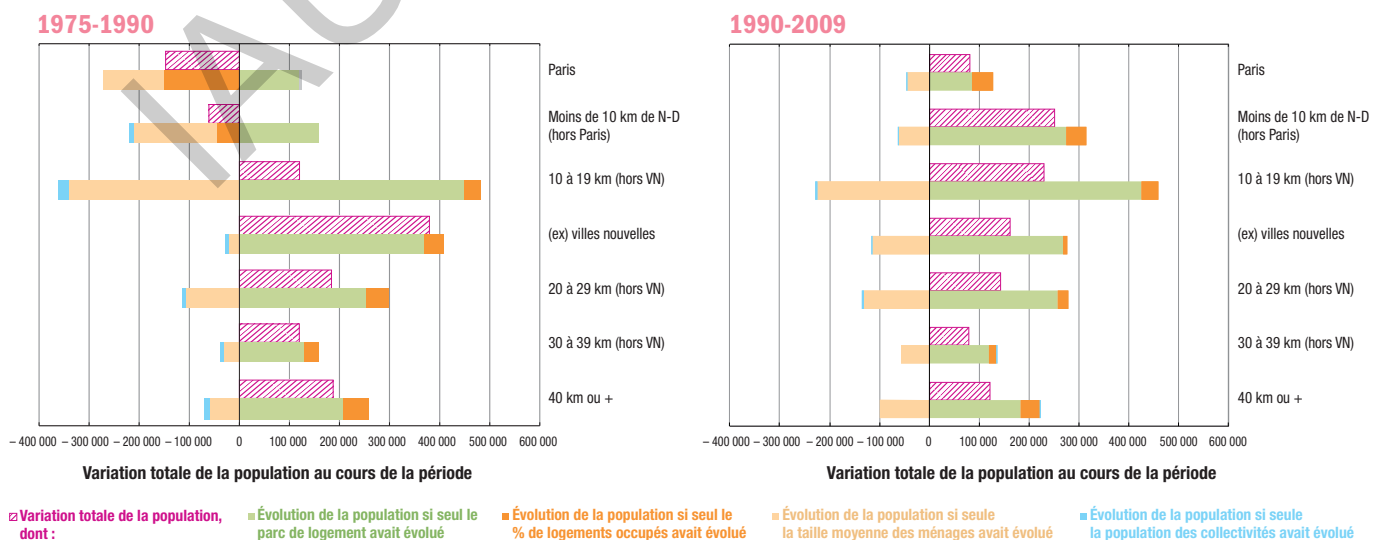
La baisse de la taille moyenne des ménages se poursuit, mais elle se ralentit au cœur de la région, tandis qu'elle s'accélère en grande couronne, tout particulièrement en Seine-et-Marne. Ces départements, qui ont massivement accueilli des familles avec enfants depuis la fin des années 1960, voient aujourd'hui ces enfants quitter progressivement le giron familial et leur rôle d'accueil des familles se réduire à mesure que la production neuve de grands logements y régresse.

Enfin, partout, la part des logements occupés de façon permanente progresse au détriment des résidences secondaires, des logements vacants ou des pied-à-terre professionnels.



P. Lacroix / IAU IdF

Île-de-France : évolution de la population à Paris, en ville nouvelle et selon la distance à Notre-Dame (en dehors de Paris et des villes nouvelles), origines de ces évolutions et comparaison entre les périodes 1975-1990 et 1990-2009



Des conditions de logement qui se dégradent

La faible baisse de la taille moyenne des ménages au cœur de l'agglomération, observée depuis 1990, constitue l'un des enseignements majeurs du nouveau recensement. Elle traduit en partie les difficultés d'un nombre croissant de ménages franciliens à dérouler leur parcours résidentiel dans de bonnes conditions. En témoigne l'accroissement du nombre de ménages qui vivent à Paris ou en proche cou-

ronne et disposent d'une pièce de moins, *a minima*, que le nombre de personnes qui les composent : deux personnes ou plus dans un studio, trois personnes ou plus dans un deux pièces, etc. Leur hausse (+ 25 000 ménages entre 1999 et 2008⁽¹⁾, soit + 7 %) constitue un véritable retournement de tendance puisque leur nombre ne cessait jusqu'alors de diminuer au cœur de l'agglomération (- 32 000 entre 1990 et 1999, soit - 8 %). L'évolution est similaire pour les ménages qui dispo-

sent de deux pièces de moins, voire davantage : + 14 000, soit + 13 % entre 1999 et 2008, contre - 13 000, soit - 11 % entre 1990 et 1999. Cette dégradation des conditions de logement ne s'observe qu'en Île-de-France. Ailleurs en France métropolitaine, la diminution du nombre de ménages qui disposent d'une ou de deux pièces de moins, *a minima*, que le nombre de personnes qui les composent se poursuit (respectivement - 19 % et - 18 % entre 1999 et 2008). ■

(1) Au moment de la rédaction de cet article, les fichiers détaillés du recensement de 2009 n'étaient pas encore disponibles. Les données utilisées sont donc celles de 2008.

Quelle évolution depuis 1990 ou 1999 ?

En 2009, la France compterait 3,97 millions d'habitants de plus qu'au recensement de 1999. En réalité, la croissance réelle n'est que de 3,31 millions selon l'Insee. La méthode de recensement ayant changé, les chiffres de 2009 ne sont, en effet, plus directement comparables à ceux de 1999 [Pla, 2009]. La variation réelle de la population ne s'obtient pas par simple différence entre les populations recensées à deux dates. Les résultats du recensement de 1999, pour d'autres raisons, n'étaient pas non plus directement comparables à ceux de 1990.

Ainsi, là où le nouveau dispositif de recensement surestime la croissance démographique française depuis 1999, les aménagements apportés au recensement de 1999 par rapport à celui de 1990, et les difficultés rencontrées sur le terrain en 1999, la sous-estimaient de 480 000 personnes [Desplanches, 2004]

Pour connaître la dynamique réelle de la population française, il faut donc ajouter 480 000 personnes à l'évolution apparente entre 1990 et 1999 et en retrancher 660 000 à celle observée entre 1999 et 2009.

Ces corrections faites, la croissance annuelle réelle de la population française s'accroît entre les périodes 1990-1998 et 1999-2008 (+ 24 %), passant de + 267 000 à + 331 000 personnes par an. Mais elle ne double pas, contrairement à ce que montre la simple comparaison des populations recensées en 1990, 1999 et 2009, avec une croissance apparente qui passe de + 213 000 à + 397 000 personnes par an.

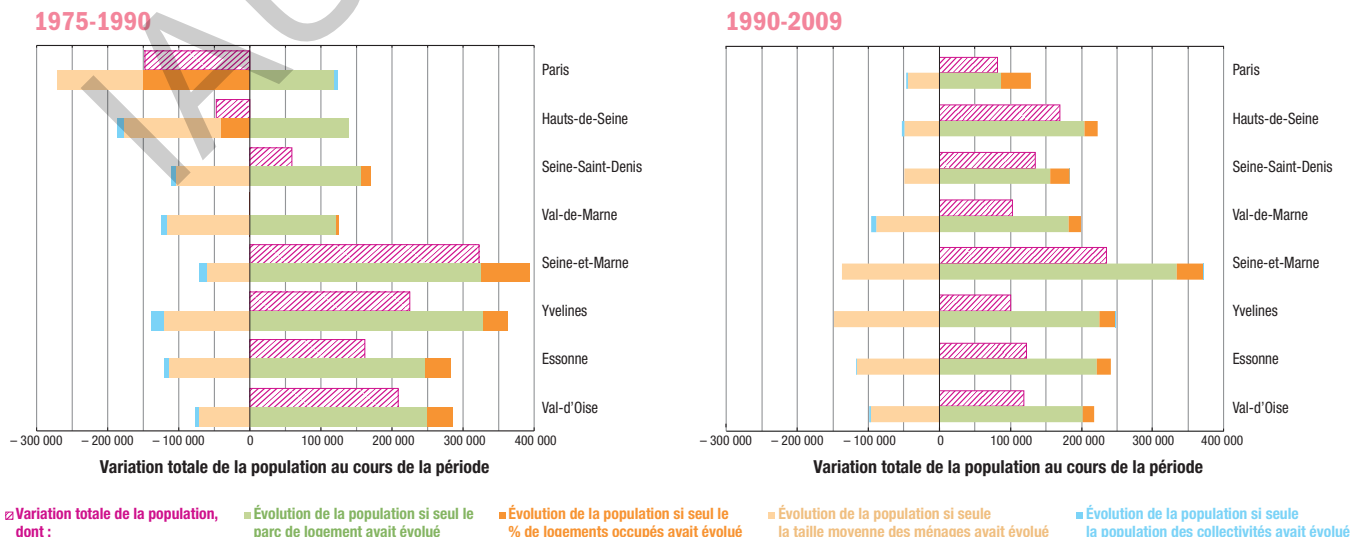
Ces corrections apportées par l'Insee aux évolutions apparentes de la population déduites des recensements ne sont disponibles qu'à l'échelon national. Il n'existe aucune déclinaison territoriale de cet ajustement statistique. Le risque est donc grand d'exagérer les tendances réelles à l'œuvre au sein des territoires.

Ceci est particulièrement vrai en Île-de-France. En effet, la nouvelle méthode de recensement concerne, pour l'essentiel, les communes de plus de 10 000 habitants, les autres continuant à être recensées comme auparavant. Faisons l'hypothèse que les ajustements nationaux ne concernent que les villes de plus de 10 000 habitants, et qu'ils sont proportionnels à leur population de 1999. Dans ces conditions, la croissance démographique réelle de l'Île-de-France apparaît, certes, en hausse, mais finalement assez légère : de + 50 500 à + 57 000 par an entre les périodes 1990-1998 et 1999-2008. Sans ce correctif, la comparaison directe des populations recensées exagérerait considérablement les évolutions réelles. La population francilienne passerait effectivement d'une croissance apparente de + 33 500 par an entre 1990 et 1999 à + 78 000 entre 1999 et 2009. Le rythme de croissance de la population francilienne apparaîtrait multiplié par 2,3 entre les deux périodes, alors que, d'après nos hypothèses, le rythme réel ne se serait accru que de 13 %.

Dans ces conditions, il a été jugé préférable de ne pas commenter le détail des évolutions locales entre les périodes de 1990 à 1999 et de 1999 à 2009. Le parti pris est ici de comparer les évolutions entre deux périodes plus longues : 1975-1990 (quinze ans) et 1990-2009 (dix-neuf ans).

D'autant que ces évolutions sur une plus longue période témoignent, en Île-de-France, sur le plan spatial, d'un réel retournement de tendance. Et ceci, alors même que la croissance globale de la population francilienne apparaît assez similaire (+ 52 000 personnes par an entre 1975 et 1990 contre + 54 000 par an entre 1990 et 2009).

Variation totale de la population par département



L'aire urbaine de Paris

Une aire urbaine* est constituée d'un pôle urbain, caractérisé par la continuité de son bâti, le nombre de ses emplois* et de ses habitants, et de sa couronne périurbaine, définie au regard des déplacements domicile-travail*. En Île-de-France, en 1999, quatre aires urbaines (Paris, Provins, Nemours et Montereau-Fault-Yonne) étaient présentes dans la région. Avec le nouveau zonage en aires urbaines de 2010, elles ne sont plus que deux : l'aire urbaine de Paris (12,1 millions d'habitants) et celle de Provins (14 000 habitants).

Le pôle urbain de Paris s'agrandit modérément et se densifie

Avec 412 communes (contre 396 en 1999) et 10 355 000 habitants (contre 9 645 000 en 1999), l'unité urbaine* (ou

agglomération) de Paris reste la plus grande et la plus peuplée de France devant Marseille (1,6 million d'habitants) et Lyon (1,5 million d'habitants). Elle compte 710 000 Franciliens de plus qu'en 1999. Cette hausse provient principalement⁽¹⁾ de la densification de la population dans l'unité urbaine de 1999 (+ 399 000 habitants) et, pour partie, de son extension territoriale (+ 105 000 habitants) : 19 communes⁽²⁾ ont intégré l'unité urbaine, trois l'ont quittée⁽³⁾.

Contrairement à 1999, où la quasi-totalité des nouvelles communes de l'agglomération de Paris étaient regroupées dans un même secteur à proximité de Melun⁽⁴⁾, les 19 nouvelles communes de l'unité urbaine de Paris sont réparties équitablement entre les quatre départements de grande couronne (voir carte). Ces rattachements peuvent avoir plusieurs origines : la construction de nouveaux bâtiments permettant un *continuum* du bâti inférieur à 200 m (comme Ferrières-en-Brie ou Lieusaint), par itération, le rattachement d'une commune à une commune nouvellement intégrée à l'unité urbaine (comme Auffreville-Brasseuil et Vert) et, enfin,

la modification intervenue en 2010 dans la prise en compte de certains espaces publics (cimetières, stades, aéroports, parcs de stationnement...) ou de terrains industriels ou commerciaux (usines, zones d'activités, centres commerciaux...) dans la définition des 200 m. Ainsi, cinq communes (Le Mesnil-Amelot, Goussainville, Épiais-lès-Louvres, Vaud'herland et Le Thillay) ont très certainement intégré l'unité urbaine de Paris en raison de leur proximité avec l'aéroport de Roissy. Désormais, ces espaces publics et les terrains industriels et commerciaux sont traités comme des bâtis avec la règle des 200 m pour relier des zones de construction habitées, à la différence des découpages précédents, où ces espaces étaient seulement annulés dans le calcul des distances entre bâtis.

L'aire urbaine de Paris de 1999 moins étendue avec les nouvelles définitions

En 1999, l'aire urbaine de Paris comptait 1 584 communes et 11 175 000 habitants. Les aires urbaines étaient alors définies à partir d'un pôle urbain offrant

* Voir glossaire.

(1) Les différences de méthodes existant entre le recensement de 1999 et le nouveau recensement ont amené l'Insee à introduire un ajustement visant à réconcilier les résultats des deux recensements. Une partie de l'évolution de la population dans les zonages urbains entre 1999 et 2008 tient à l'introduction de cet ajustement. Dans l'agglomération de Paris, il est estimé à 206 000 en partant de l'hypothèse qu'à l'échelle de chaque région, l'ajustement est proportionnel à la population vivant dans des communes de plus de 10 000 habitants en 1999, les seules pour lesquelles le mode de recensement a foncièrement changé par rapport à celui de 1999 (voir tableau). Dans l'aire urbaine de Paris, il est estimé à 212 000.

(2) Il s'agit des communes de Ferrières-en-Brie, Lieusaint, le Mesnil-Amelot, Moissy-Cramayel et Ozoir-la-Ferrière en Seine-et-Marne, Aubergenville, Auffreville-Brasseuil, Flins-sur-Seine, Tessancourt-sur-Aubette et Vert dans les Yvelines, Écharçon, Nozay, Saint-Aubin, Villejust et Villiers-le-Bâcle en Essonne, Épiais-lès-Louvres, Goussainville, Le Thillay et Vaud'herland dans le Val-d'Oise.

(3) Boissettes en Seine-et-Marne, Aigremont dans les Yvelines et Boissy-sous-Saint-Yon dans l'Essonne.

(4) Cf. BEAUFILS Sandrine, LOUCHART Philippe, TIRATAY Laetitia, « L'extension de l'aire urbaine de Paris n'est pas synonyme d'étalement urbain », *Note rapide*, n° 333, IAU idF, mai 2003.

Évolution de l'aire urbaine de Paris entre 1999 et 2008

		1999 ^(a)	2008	Évolution due à la densification dans le zonage	Évolution due à l'extension du zonage	Ajustement ^(c) (estimation)	Évolution totale
Agglomération de Paris	Communes	396	412				+ 16
	Habitants	9 645 000	10 355 000	399 000 (54 %) ^(b)	105 000 (14 %)	206 000	710 000 (68 %)
Couronne périurbaine de Paris	Communes	1 136	1 386				+ 250
	Habitants	1 496 000	1 734 000	115 000 (16 %)	118 000 (16 %)	6 000	239 000 (32 %)
Aire urbaine de Paris	Communes	1 532	1 798				+ 266
	Habitants	11 141 000	12 089 000	514 000 (70 %)	223 000 (30 %)	212 000	949 000 (100 %)

(a) Il s'agit du zonage urbain de 1999 selon la définition 2010.

(b) 54 % de l'évolution est due à la densification dans l'agglomération de Paris.

(c) L'ajustement est estimé, en partant de l'hypothèse qu'à l'échelle de chaque région, celui-ci est proportionnel à la population vivant dans des communes de plus de 10 000 habitants en 1999, les seules pour lesquelles le mode de recensement a foncièrement changé par rapport à celui de 1999 (LOUCHART et SALEMBOUR, 2008).



au moins 5 000 emplois. En 2010, cette définition a été revue et le seuil minimum requis pour qu'une unité urbaine accède au statut de pôle urbain est de 1 500 emplois. L'Insee distingue ainsi les petits pôles (de 1 500 à 5 000 emplois), les moyens pôles (de 5 000 à 10 000 emplois) et les grands pôles urbains (unités urbaines de plus de 10 000 emplois). Afin d'effectuer des comparaisons, l'aire urbaine de Paris de 1999 a été réprécisée selon les nouvelles définitions de 2010. L'aire urbaine de Paris de 1999 (nouvelle définition) ne comprend donc plus « que » 1 532 communes et 11 140 000 habitants. Les communes « perdues » se situent principalement dans l'Oise (au nord de Crépy-en-Valois), dans l'Eure (à l'ouest d'Étrépagne) et en Seine-et-Marne (des communes autour de l'unité urbaine de Montereau-Fault-Yonne).

L'aire urbaine de Paris croît de moitié par densification de son pôle

En 2010, l'aire urbaine de Paris compte 1 798 communes (contre 1 532 en 1999 selon les nouvelles définitions) et 12 089 100 habitants (contre 11 140 000 en 1999). Par rapport à 1999, l'aire urbaine de Paris compte 266 communes

de plus et 949 000 habitants supplémentaires⁽⁵⁾. L'augmentation du nombre d'habitants dans l'aire urbaine de Paris provient à 54 % de la densification dans l'agglomération de Paris, à 16 % de la densification dans la couronne périurbaine et à 30 % de l'extension de l'aire urbaine de Paris.

Les extensions territoriales de l'aire urbaine correspondent pour une partie à la récupération de communes déjà présentes dans l'aire urbaine de Paris de 1999 selon les anciennes définitions (environ 20 communes au nord de Crépy-en-Valois, dans l'Oise, une dizaine à l'ouest d'Étrépagne, dans l'Eure, et quelques communes autour de Montereau-Fault-Yonne). Les autres extensions se situent majoritairement en Seine-et-Marne avec la « disparition » des aires urbaines indépendantes de 1999 de Montereau-Fault-Yonne et Nemours. Ce sont donc 89 nouvelles communes de Seine-et-Marne, soit 101 100 habitants qui intègrent l'aire urbaine de Paris. Ces extensions débordent également dans l'Yonne (15 communes) et le Loiret (43 communes) et cumulent 44 000 habitants.

La seconde extension territoriale majeure se situe à l'est et au nord de Villers-Cotterêts. Elle comprend

48 communes, soit 25 000 habitants supplémentaires.

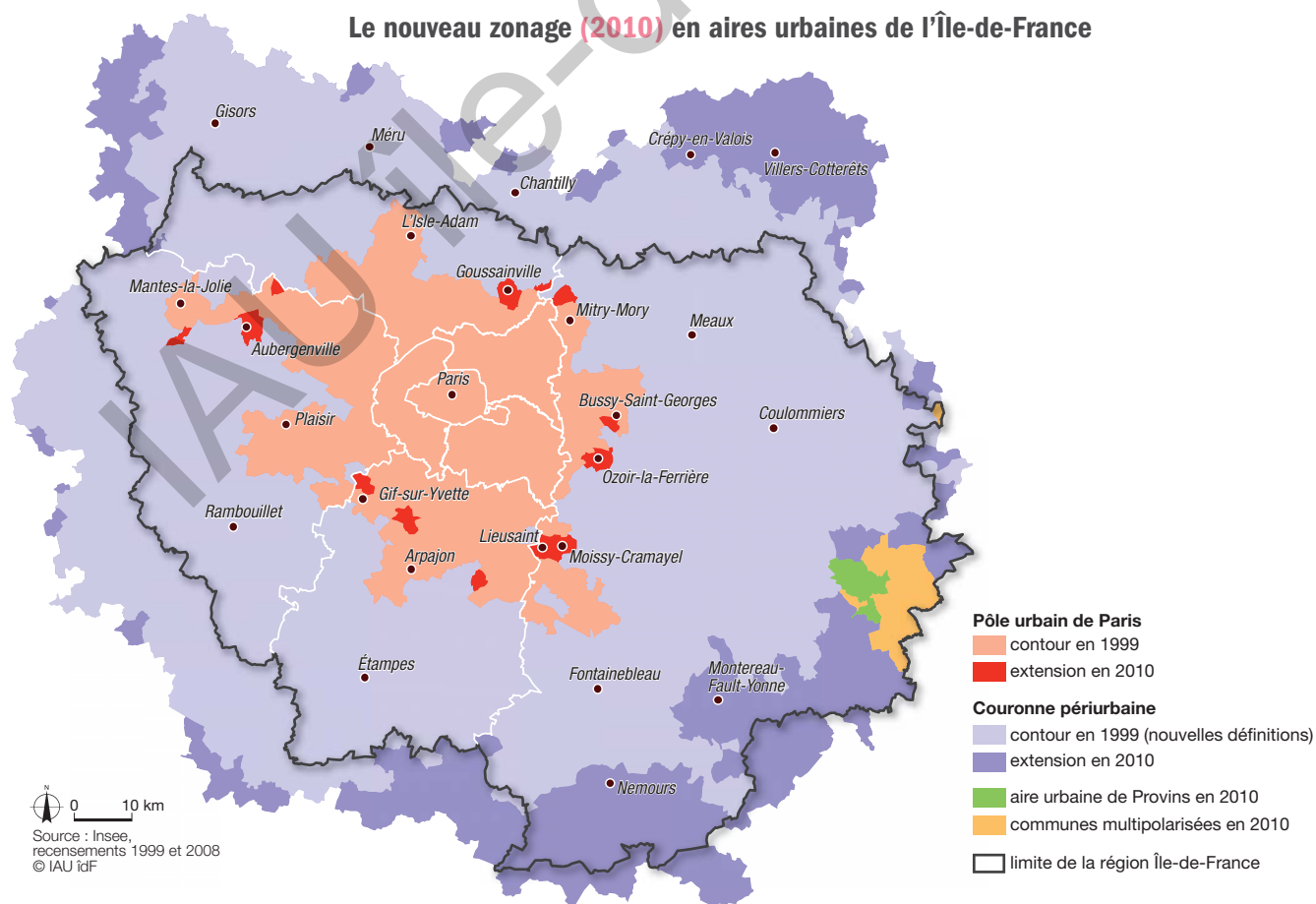
Les autres extensions correspondent à quelques communes en périphérie de l'aire urbaine de 1999.

Hausse des mobilités de travail : deux aires urbaines disparaissent

Une commune intègre la couronne périurbaine d'un pôle urbain lorsque 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. En 1999, les unités urbaines de Nemours et Montereau-Fault-Yonne constituaient des pôles urbains indépendants de l'aire urbaine de Paris. Les parts des actifs résidents qui travaillaient dans l'aire urbaine de Paris (ancienne définition 1999) étaient alors respectivement de 35 % et de 34 %. En 2008, ces proportions sont respectivement de 40 % et de 39 %, soit cinq points de plus. Seule en Île-de-France, l'unité urbaine de Provins conserve son statut de pôle urbain indépendant de celui de Paris. Toutefois, la part des actifs de ce pôle qui travaillent dans l'aire urbaine de Paris a également augmenté depuis 1999 passant de 21 % à 28 %.

(5) Voir note de bas de page (1).

Le nouveau zonage (2010) en aires urbaines de l'Île-de-France



1.2. L'excédent naturel s'accroît en Île-de-France entre 1999 et 2008

Au 1^{er} janvier 2008, 11 659 000 habitants ont été recensés en Île-de-France. Ils étaient 10 951 000 en 1999. Cette croissance est le résultat d'une dynamique naturelle qui s'est maintenue grâce à une hausse de la fécondité et à une baisse de la mortalité.

Au 1^{er} janvier 2008, l'Île-de-France compte 708 000 habitants de plus qu'en 1999. Cette hausse est la combinaison de deux facteurs : une réduction du déficit migratoire apparent⁽¹⁾ (- 24 000 habitants par an entre 1999 et 2008 contre - 55 000 entre 1990 et 1999) et un excédent naturel accru (+ 103 000 habitants par an entre 1999 et 2008 contre + 87 000 entre 1990 et 1999).

Par sa seule croissance naturelle, la population régionale a augmenté de 925 000 habitants entre 1999 et 2008, soit 103 000 personnes par an en moyenne. Cette croissance représentait 87 000 habitants par an entre 1990 et 1999 et 79 500 entre 1982 et 1990. La progression du solde naturel francilien s'explique à la fois par l'augmentation du nombre des naissances (de 164 000 par an entre 1990 et 1999 à 175 000 par an entre 1999 et 2008) et par la baisse du nombre de décès (de 77 000 par an entre 1990 et 1999 à 72 000 par an entre 1999 et 2008). La région continue ainsi à se singulariser par une natalité élevée (15,4 naissances pour 1 000 habitants en 2007, contre 12,7

pour 1 000 en France métropolitaine). La spécificité des mouvements migratoires qu'entretient l'Île-de-France avec les autres régions métropolitaines et avec le reste du monde contribue largement à la jeunesse relative de sa population et explique en partie l'importance de son excédent naturel. En effet, les départs vers la province de familles avec enfants, mais surtout de retraités limitent les décès observés en Île-de-France. Quant aux arrivées, essentiellement de jeunes adultes en début de vie professionnelle, elles contribuent à la forte natalité francilienne.

Bilan naturel positif pour tous les départements

L'excédent des naissances sur les décès s'observe dans tous les départements. En valeur absolue, il est le plus fort en Seine-Saint-Denis (+ 158 000 personnes) et le plus faible en Seine-et-Marne (+ 88 000 personnes).

En valeur relative, il demeure le plus élevé en Seine-Saint-Denis (+ 1,21 % par an), mais c'est à Paris qu'il est le plus bas (+ 0,75 %), tout en restant largement supérieur à celui observé en

moyenne en France métropolitaine (+ 0,40 %).

En outre, dans presque tous les départements franciliens, l'excédent naturel s'accroît entre les deux périodes de recensement de la population. Paris et les trois départements de proche couronne enregistrent les plus fortes progressions absolues de leur solde naturel. Seul, le département des Yvelines connaît une stabilité de son solde naturel. En valeur relative, la croissance naturelle fléchit légèrement dans les Yvelines, mais également dans l'Essonne par rapport à celle de 1990 à 1999, tandis que le dynamisme naturel des Hauts-de-Seine, de Paris et de la Seine-Saint-Denis progresse.

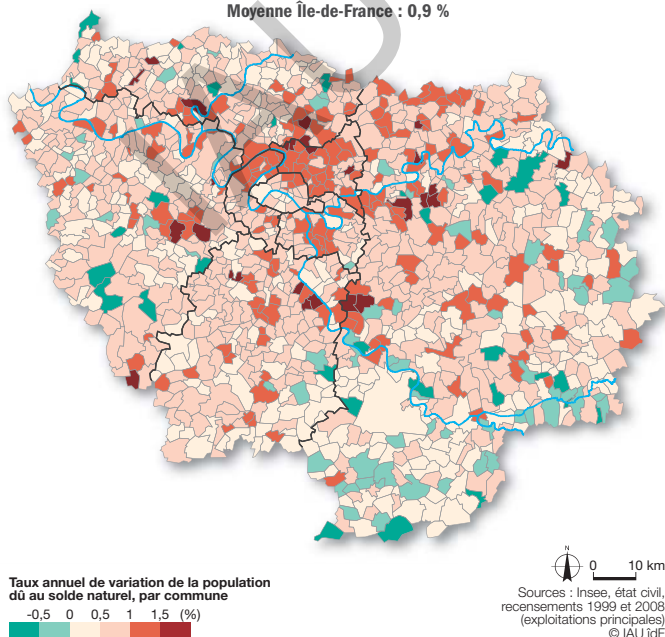
La proche couronne en tête

L'accroissement du solde naturel se vérifie dans la grande majorité des communes, mais intervient à un rythme différent au sein de chacun des départements. Bénéficiant d'une population jeune, plus des deux tiers des communes de Seine-Saint-Denis enregistrent une croissance naturelle de leur population supérieure à 1 % par an. Ce taux atteint 1,96 % à Clichy-sous-Bois

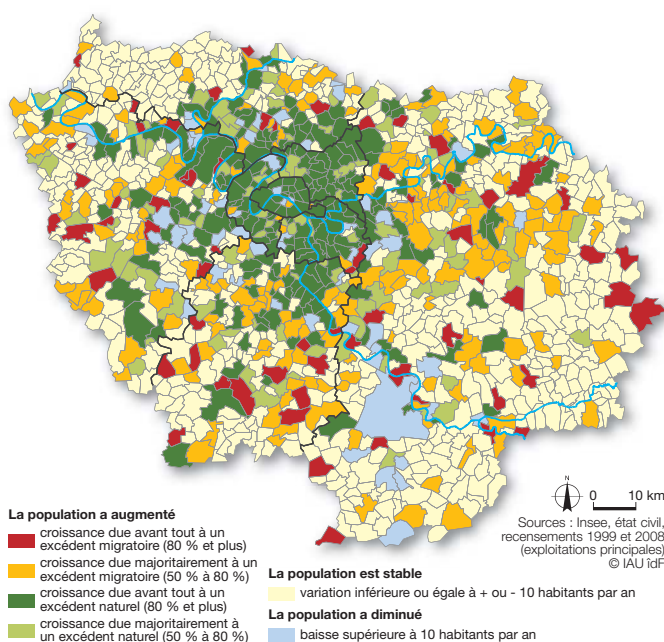
(1) Voir l'encadré «Variation totale de la population = solde naturel + solde migratoire».

L'évolution du solde naturel en Île-de-France, 1999-2008

Moyenne Île-de-France : 0,9 %



L'origine des variations de la population en Île-de-France, 1999-2008



et 1,6 % à Villetaneuse. Cette importance du solde naturel se remarque également dans des communes situées en ville nouvelle ou en ex-ville nouvelle. Bailly-Romainvilliers enregistre ainsi le taux le plus fort des communes franciliennes (+ 2,5 %). Bussy-Saint-Georges (+ 1,99 %) ou Trappes (+ 1,89 %) sont également concernées, mais aussi des communes telles que Grigny (+ 2,16 %) et Évry (+ 1,78 %). Entre 1990 et 1999, les plus fortes progressions relatives dues au solde naturel se situaient en grande couronne. Désormais, c'est la proche couronne qui arrive en tête. 70 % des communes de Seine-Saint-Denis, 42 % des communes des Hauts-de-Seine ou encore 26 % des communes du Val-de-Marne obtiennent un taux supérieur à 1 %. Moins d'une centaine de communes accusent un solde naturel négatif entre 1999 et 2008. À l'exception de Mandres-les-Roses, dans le Val-de-Marne, il s'agit de communes peu peuplées de grande couronne. Aucune ne dépasse 8 000 habitants et seule-

ment cinq en comptent plus de 5 000. Dans les trois quarts des cas, pourtant, la population de ces communes s'accroît, les pertes naturelles étant compensées par un excédent migratoire.

Une fécondité élevée

Entre 1999 et 2008, les Franciliennes ont mis au monde 175 000 enfants par an. Le nombre de naissances dans la région est à la hausse depuis le milieu des années 1990 : + 13 % entre 1994 et 2008⁽²⁾. Les naissances entre les deux derniers recensements représentent 23 % du total métropolitain. C'est sensiblement plus que le poids démographique global de la région (18,8 %). Deux effets se conjuguent pour expliquer cette différence. D'une part, les générations en âge d'avoir des enfants sont surreprésentées en Île-de-France par rapport à la moyenne nationale. En 2008, 43 % des Franciliennes ont entre 15 ans et 45 ans, contre 38 % seulement en métropole. D'autre part, la fécondité y est sensiblement supérieure

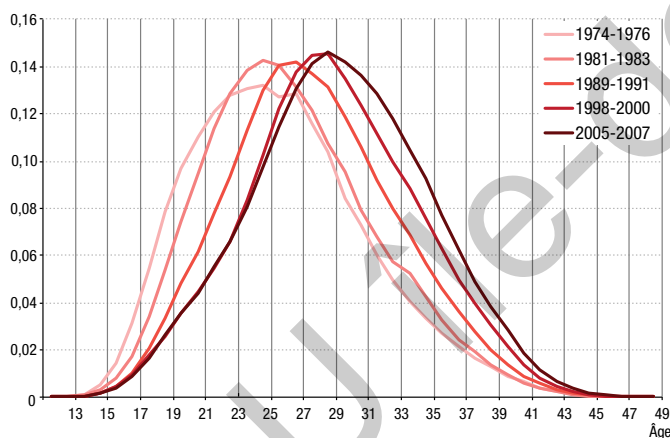
à la moyenne nationale : l'indicateur conjoncturel de fécondité* s'y établit à 2,01 enfants par femme en 2008, contre 1,99 en métropole. L'écart s'est toutefois fortement réduit depuis 1999. Au sein de la région, la fécondité varie fortement d'un département à l'autre. La région comprend à la fois le département le plus fécond et le département le moins fécond de France métropolitaine. Ces disparités tiennent aux différences de structure sociodémographique. Ainsi, la fécondité est maximale en Seine-Saint-Denis (2,41 enfants par femme en 2008) : ce département compte une forte proportion d'ouvriers et d'étrangers*, populations traditionnellement plus fécondes. Inversement, c'est à Paris que le nombre moyen d'enfants par femme est le plus faible (1,57) : dans la capitale, le nombre de femmes vivant seules est important. Ces disparités s'expliquent également par d'autres facteurs : les départements de grande couronne, qui sont dotés d'une forte part de grands logements et de maisons individuelles, attirent plus les grandes familles. Ces départements affichent ainsi un nombre moyen d'enfants par femme plus élevé qu'au centre de la région, la Seine-Saint-Denis mise à part.

Comme en France métropolitaine, l'indicateur conjoncturel de fécondité est à la hausse dans tous les départements franciliens, excepté Paris où il est stable. Toutefois, cette hausse a été plus importante dans deux départements de grande couronne : le Val-d'Oise (+ 0,27) et l'Essonne (+ 0,28), alors qu'elle a été faible dans les départements les moins féconds de la région : Paris (- 0,02) et les Hauts-de-Seine (+ 0,10). La tendance observée à avoir ses enfants de plus en plus tard se poursuit : les Franciliennes qui ont accouché en 2008 avaient 30,9 ans contre 30,3 ans en 1999. La fécondité des femmes après 30 ans augmente : en 2008, 60 % des nouveau-nés franciliens ont une mère âgée de 30 ans ou plus (55 % en 1999).

Variation totale de la population = solde naturel + solde migratoire

La variation de la population d'un territoire équivaut à l'addition des soldes naturel et migratoire. Le solde naturel correspond à la différence des naissances et décès déclarés à l'état-civil. Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes entrées sur le territoire et celles qui en sont sorties. Il est estimé par différence entre la variation totale et le solde naturel. Or, la variation totale de population n'est pas une donnée « exacte et précise ». D'un recensement à l'autre, la méthodologie change, le concept même de population évolue. Le solde migratoire est donc qualifié d'« apparent », afin de garder en mémoire la marge d'incertitude qui s'y attache. Par exemple, si l'on tient compte de l'ajustement introduit par l'Insee pour réconcilier les résultats du recensement de 1999 et ceux issus du nouveau dispositif, le déficit migratoire est plus important : - 46 000 par an au lieu de - 25 000 en 2009 (cf. article 1.1., page 8).

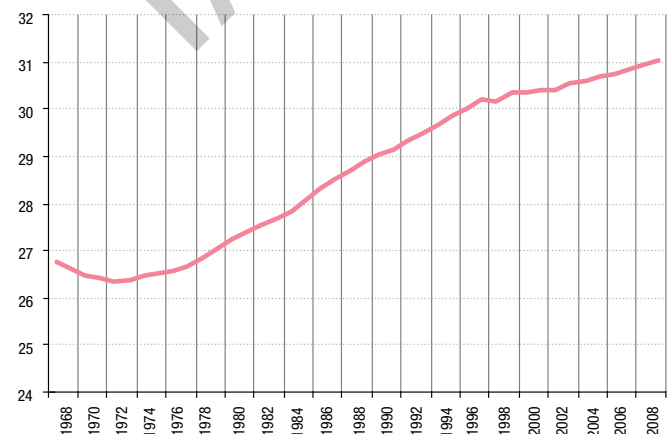
Taux de fécondité par âge en Île-de-France



Source : Insee, état civil, estimations localisées de population. Traitement IAU idF.

Lecture : le taux de fécondité à un âge donné est le rapport du nombre annuel d'enfants nés de femmes de cet âge à l'effectif total des femmes du même âge.

Âge moyen à la maternité en Île-de-France



Source : Insee, état civil, estimations localisées de population. Traitement IAU idF.

* Voir glossaire.

(2) Contrairement à ce qu'on pourrait penser, ces hausses ne viennent pas d'une augmentation de la fécondité des couples d'une génération à l'autre. Ceux d'aujourd'hui ont, en effet, autant d'enfants que leurs aînés d'il y a trente ans. Mais ils les ont plus tardivement, ce retard ayant entraîné temporairement l'indicateur de fécondité successivement à la baisse puis à la hausse (cf. PISON G., « France 2008 : pourquoi le nombre de naissances continue-t-il d'augmenter ? », *Population et Société*, n°454, mars 2009).



C. Département / IAU idF

Les couples mixtes soutiennent la natalité

De 1998 à 2008, la proportion d'enfants nés en Île-de-France dont au moins un des parents est de nationalité étrangère est passée de 30 % à 37 %. C'est principalement la part des enfants issus de couples mixtes⁽³⁾ qui s'accroît (de 14,5 % de l'ensemble des naissances franciliennes en 1998 à 21,2 % en 2008), celle des enfants ayant deux parents étrangers restant sensiblement identique (de 15,4 % à 15,6 %). Ainsi, en 2008, 28 200 enfants sont nés de deux parents étrangers (25 500 en 1998), 38 300 d'un couple mixte (23 900 en 1998) et 114 100 de deux parents français (115 500 en 1998). Cette augmentation des naissances

d'enfants issus de parents étrangers fait écho à l'augmentation des mariages d'étrangers mais surtout des mariages mixtes : ces enfants sont majoritairement nés de couples mariés, 60 % parmi les couples mixtes, et 68 % parmi les couples d'étrangers (51 % parmi les couples de Français). Les données de l'Insee ne permettent pas de connaître la nationalité du père, notamment pour les enfants nés hors-mariage avant 1997. On peut toutefois replacer l'évolution récente dans une perspective plus longue, à partir des proportions d'enfants nés de mères étrangères. Cette proportion, qui était de 18,4 % en 1975 et de 21,2 % en 1981 s'est accrue progressivement pour atteindre 25,9 % en 2008.

La sous-mortalité francilienne se confirme

Chaque année, de 1999 à 2008, 72 000 personnes décédaient en moyenne en Île-de-France. Elles étaient 77 000 sur la période intercensitaire⁽⁴⁾ précédente. Malgré des variations conjoncturelles relativement fortes, liées à la canicule de l'année 2003 et compensées par une sous-mortalité l'année suivante, le nombre des décès est relativement stable, voire même en légère diminution depuis 1999. Cette baisse sensible des décès est à noter dans un contexte d'augmentation et de vieillissement de la population. En 1999, 585 000 personnes étaient âgées de 75 ans et plus. Elles sont près de 1 500 000 de plus en 2008. Dans ce contexte de baisse de

(3) Un couple mixte est composé d'un conjoint étranger et d'un conjoint français.

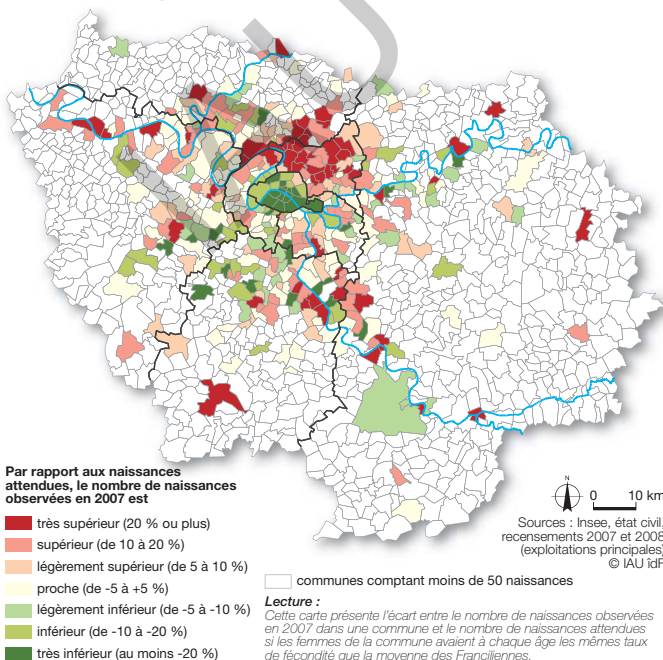
(4) Période entre deux recensements de population.

Indicateurs démographiques en Île-de-France

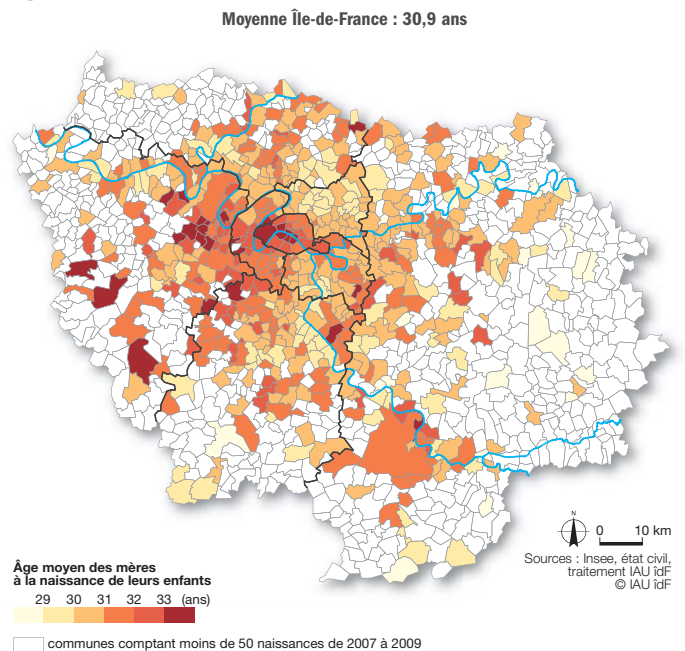
Département	Indicateur conjoncturel de fécondité		Naissances domiciliées		Âge moyen des mères à la naissance		Décès domiciliés		Espérance de vie à la naissance			
									Hommes		Femmes	
	1999	2008	1999	2008	1999	2008	1999	2008	1999	2008	1999	2008
Paris	1,59	1,57	31 187	30 623	31,6	32,7	16 663	14 112	77,0	79,6	83,4	85,4
Hauts-de-Seine	1,88	1,98	23 579	25 217	30,7	31,6	10 309	9 669	76,8	79,6	83,4	85,3
Seine-Saint-Denis	2,15	2,41	23 918	28 062	29,5	30,2	8 744	8 327	74,9	77,8	82,3	84,0
Val-de-Marne	1,88	2,06	18 964	20 736	30,2	30,8	8 587	8 095	76,4	79,2	83,1	84,9
Seine-et-Marne	1,90	2,11	17 028	19 240	29,4	29,8	8 224	8 114	75,0	78,0	82,0	83,9
Yvelines	1,93	2,11	19 408	19 895	30,1	30,8	8 571	8 428	76,7	79,5	83,0	85,0
Essonne	1,92	2,20	16 595	18 134	29,6	30,1	7 074	6 937	76,6	79,4	82,7	85,3
Val-d'Oise	1,98	2,25	16 616	18 761	29,6	30,2	6 580	6 659	75,7	78,8	83,0	83,9
Île-de-France	1,85	2,01	167 295	180 668	30,3	30,9	74 752	70 341	76,3	79,1	83,0	84,8
France métropolitaine	1,79	1,99	744 791	796 044	29,3	29,9	537 661	538 116	75,0	77,6	82,5	84,4

Sources : Insee, état civil. Traitement IAU idF.

Naissances comparées entre communes



Âge des mères à la naissance de leurs enfants en 2007-2009



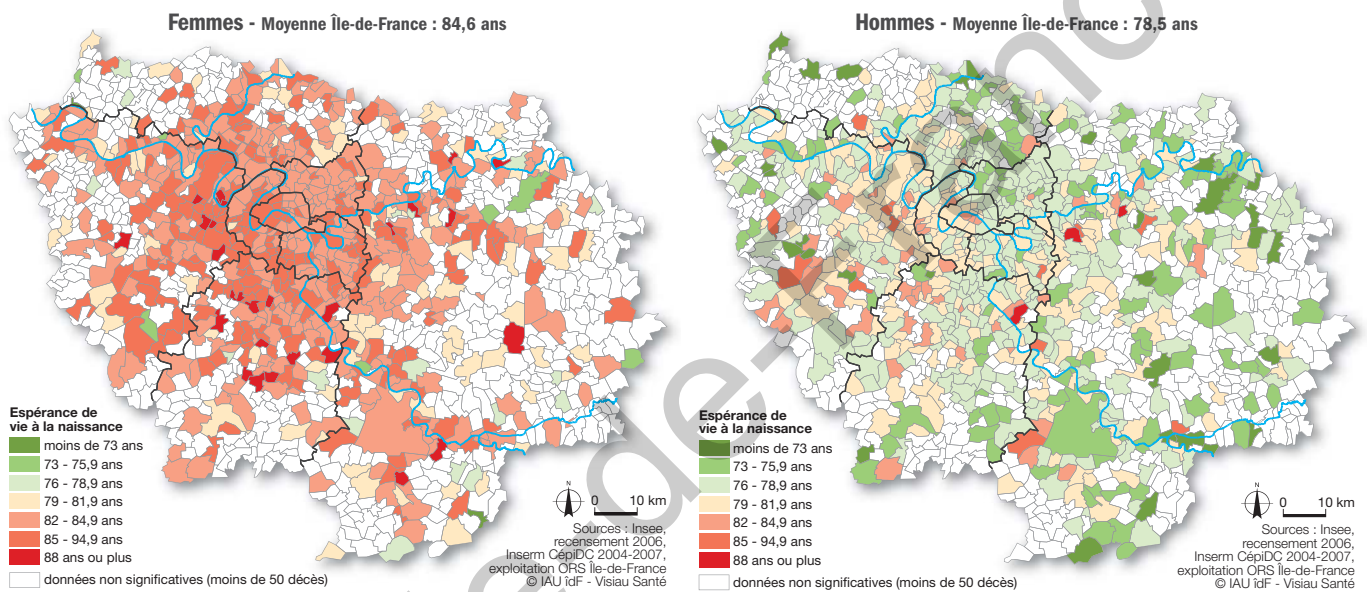
la mortalité, l'Île-de-France fait partie des régions où l'espérance de vie* est la plus élevée et où l'écart entre les espérances de vie féminine et masculine est le plus faible. L'espérance de vie atteint 79,1 ans chez les hommes et 84,8 ans chez les femmes en 2008 (contre, respectivement, 76,3 ans et 83 ans en 1999). La structure sociale de la population francilienne se caractérise par une surreprésentation des cadres et des catégories sociales supé-

rieures. Or, l'espérance de vie augmente avec le niveau social et les inégalités de mortalité par sexe sont moins marquées dans les catégories sociales supérieures : 5 ans de différence d'espérance de vie à 35 ans entre hommes et femmes cadres, contre 8 ans chez les ouvriers du même âge. Le résultat globalement favorable de l'espérance de vie des Franciliens cache, cependant, de fortes disparités départementales. Pour les deux sexes,

les espérances de vie les plus élevées sont observées à Paris et dans les Hauts-de-Seine, tandis que les moins élevées sont observées en Seine-Saint-Denis, en Seine-et-Marne et dans le Val-d'Oise. En Seine-Saint-Denis et en Seine-et-Marne, l'espérance de vie des hommes est proche de la moyenne nationale. Celle des femmes y est même légèrement inférieure. ■

* Voir glossaire.

L'espérance de vie à la naissance par commune (2004-2007)



Lecture : les écarts d'espérance de vie entre les sexes sont importants, une femme peut espérer vivre en moyenne six ans de plus qu'un homme. Sur les cartes, pour chaque sexe, plus la couleur est foncée, plus l'écart à la moyenne des deux sexes (81,7 ans) est important. Ainsi, les communes où l'espérance de vie des femmes est la plus élevée sont représentées en rouge foncé, celles où l'espérance de vie des hommes est la plus faible sont représentées en vert foncé.



D. Lacombe / IAU îdF

1.3. L'Île-de-France, de plus en plus une étape dans les parcours résidentiels

Bien que de plus en plus déficitaires, les échanges migratoires avec les autres régions métropolitaines contribuent au dynamisme démographique et économique de l'Île-de-France : les arrivants sont jeunes, actifs* et diplômés, les partants plus âgés et moins qualifiés.

Entre 2001 et 2006, la région Île-de-France intervient dans 38 % des migrations* interrégionales métropolitaines. Compte tenu de l'importance de sa population, elle ne se distingue pas des autres régions. En moyenne, chaque année, entre 2001 et 2006, 105 000 provinciaux sont arrivés en Île-de-France, tandis que 178 000 Franciliens ont fait le chemin inverse. La région a donc un solde migratoire déficitaire avec le reste de l'Hexagone*. Elle présente même le taux de migration nette* (solde migratoire rapporté à la population moyenne) le plus négatif de toutes les régions métropolitaines.

Moins d'arrivées de provinciaux en grande couronne

Ce déficit, observé depuis 1968, s'est accentué au cours de la période récente. Entre 2001 et 2006, la région a perdu, en moyenne, 73 000 habitants par an par le seul jeu des migrations avec la province, contre 55 000 par an entre 1990 et 1999. Ce creusement du déficit migratoire francilien est en grande partie dû à une diminution des arrivées de provinciaux en grande couronne. Les départs nets de la grande couronne vers la province sont ainsi passés de 30 000 dans les années 1990 à 44 000 par an entre 2001 et 2006,

tandis que ceux de Paris et de la petite couronne sont restés stables. L'augmentation du déficit annuel moyen par rapport à 1990-1999 ne provient pas seulement des changements de comportements migratoires, mais également de l'évolution démographique. Si, à chaque âge, les Franciliens avaient conservé entre 2001 et 2006 les mêmes comportements migratoires que lors de la période précédente, l'Île-de-France aurait néanmoins enregistré 3 000 départs annuels nets de plus qu'entre 1990 et 1999. L'accroissement de la part des retraités*, qui sont plus nombreux à quitter la région qu'à s'y installer, contribue à cette évolution.

Champ des migrants*

aux recensements 2006 et 1999

Au recensement de 2006, le lieu de résidence n'est pas renseigné pour les enfants de moins de cinq ans. Ils ne sont donc jamais considérés comme migrants entre 2001 et 2006. Au contraire, au recensement de 1999, on considérait que les enfants nés à partir de 1990 avaient migré avec leur mère, qu'ils soient nés avant ou après la migration. Dans cet article, le champ retenu pour la période 1990-1999 a donc été restreint afin d'être le plus proche possible de celui de la période récente. Les enfants de moins de cinq ans et les enfants de cinq à neuf ans dont la région de résidence actuelle est la région de naissance ne sont pas considérés ici comme des migrants.

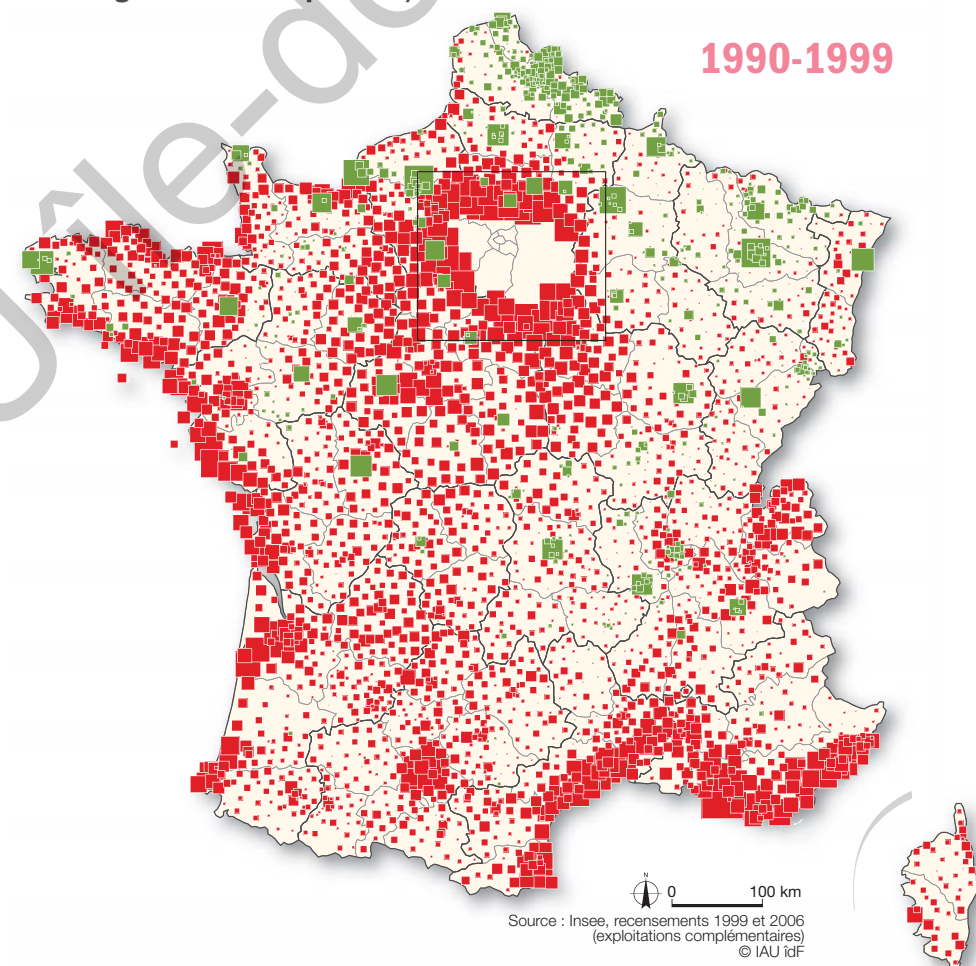
Caractéristiques des migrants

Les caractéristiques sociodémographiques des personnes ne sont connues qu'à la date du recensement. On ignore ce qu'elles étaient au début de la période ou au moment de la migration. Dans cet article, un cadre est considéré comme migrant s'il vivait en Île-de-France en 2006 et ailleurs en métropole en 2001 ou, inversement, vivant en Île-de-France en 2001 et ailleurs en métropole en 2006. Cette personne pouvait déjà être cadre au moment de la migration ou le devenir entre la migration et le recensement.

* Voir glossaire.

Article élaboré dans le cadre d'un partenariat Insee-IAU îdF.

Solde migratoire annuel province/Île-de-France



Source : Insee, recensements 1999 et 2006 (exploitations complémentaires) © IAU îdF

Des départs surtout de familles*, des arrivées de personnes seules

Les ménages qui arrivent en Île-de-France en provenance des autres régions métropolitaines sont majoritairement des personnes vivant seules (28 % contre 16 % pour les non-migrants), ou des couples sans enfant (26 %), alors que les sortants sont plutôt des familles avec enfants (29 %). De ce fait, le déficit migratoire de l'Île-de-France avec la province est moins prononcé en nombre de ménages* qu'en nombre de personnes. En effet, entre 2001 et 2006, la région a perdu chaque année 5,5 ménages pour 1 000 présents, contre 6,9 personnes pour 1 000 présentes.

Depuis les années 1990, le déficit migratoire de l'Île-de-France s'est accentué pour les familles avec enfants (et dans une moindre mesure pour celles sans enfant). Ceci est dû principalement à une diminution de l'intensité des entrées. La région perd également des familles monoparentales* au profit

des autres régions métropolitaines (deux départs pour une arrivée).

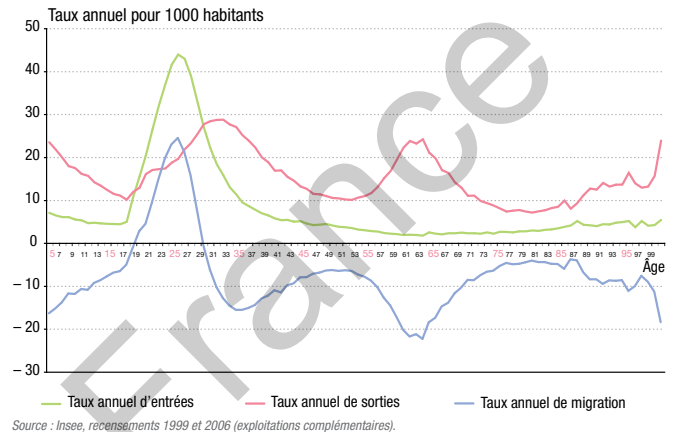
Des échanges qui ralentissent le vieillissement de la région

Les échanges migratoires avec les autres régions métropolitaines contribuent indirectement à la croissance du solde naturel de l'Île-de-France. La région attire une population jeune, en âge de fonder une famille. Le solde migratoire avec la province est positif pour les 19-28 ans. Pour cette classe d'âge, l'Île-de-France possède le taux de migration nette le plus élevé des régions métropolitaines. Chaque année, pour mille Franciliens âgés de 19 à 28 ans, trente-trois sont de nouveaux arrivants, alors que ce taux n'est que de 10‰ pour l'ensemble des Franciliens. La part des jeunes parmi les arrivants a augmenté : 67 % ont moins de 30 ans, contre 62 % durant les années 1990. Il s'agit d'un renversement de la tendance observée depuis 1968. Ces jeunes sont particulièrement attirés par Paris et les Hauts-de-Seine.

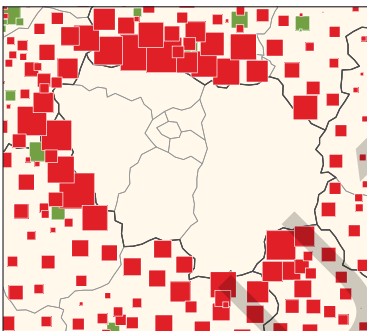
En 2006, les arrivants en Île-de-France sont âgés de 30 ans en moyenne. Les partants sont plus âgés : ils ont en moyenne 37 ans. Ils quittent la région avec leurs enfants encore jeunes (moins de 10 ans), puis au moment de leur retraite ou un peu avant. Les retraités représentent une part importante des sorties (17 %), mais une part très faible des entrées (4 %).

* Voir glossaire.

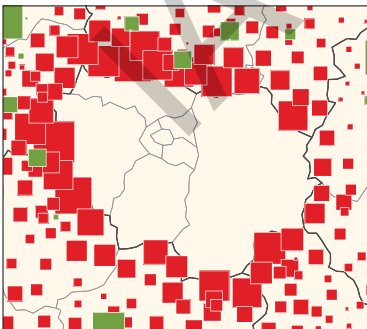
L'Île-de-France attire surtout les jeunes



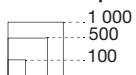
1990-1999



2001-2006

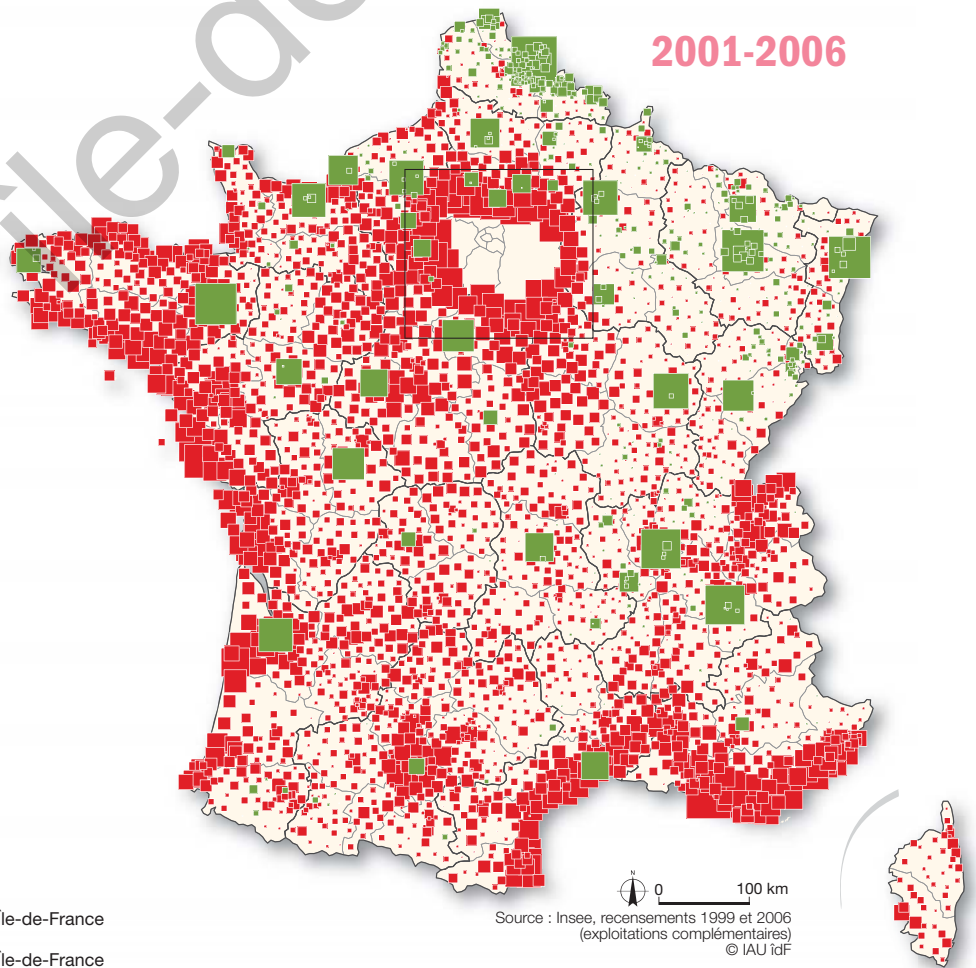


Solde migratoire annuel de chaque canton de province avec l'Île-de-France



■ solde excédentaire : les cantons gagnent des habitants dans leurs échanges avec l'Île-de-France
 ■ solde déficitaire : les cantons perdent des habitants dans leurs échanges avec l'Île-de-France

2001-2006

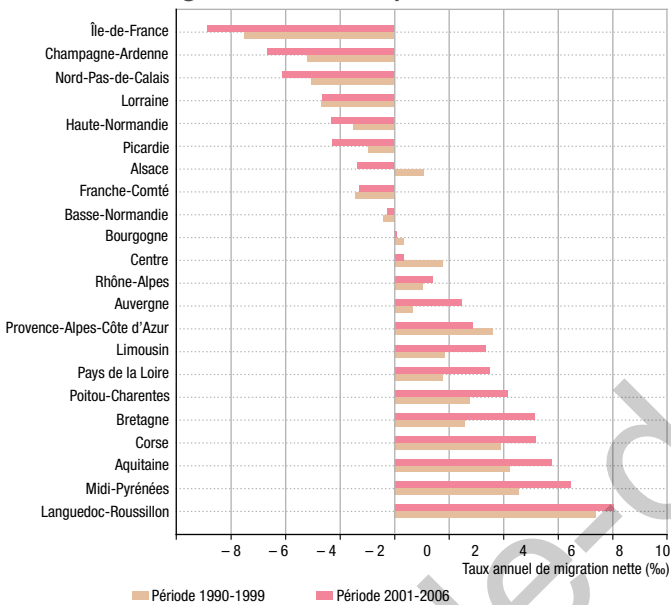


Une majorité d'actifs diplômés parmi les arrivants

Le dynamisme économique de l'Île-de-France attire de nombreuses personnes en activité ou en recherche d'emploi. 65 % des arrivants ont un emploi en 2006. Cette part est la plus importante de toutes les régions métropolitaines. Cependant, le solde migratoire des actifs reste négatif en Île-de-France, avec 1,2 départ pour une arrivée. Ce déficit se creuse entre les périodes 1990-1999 et 2001-2006. Entre 2001 et 2006, un entrant en Île-

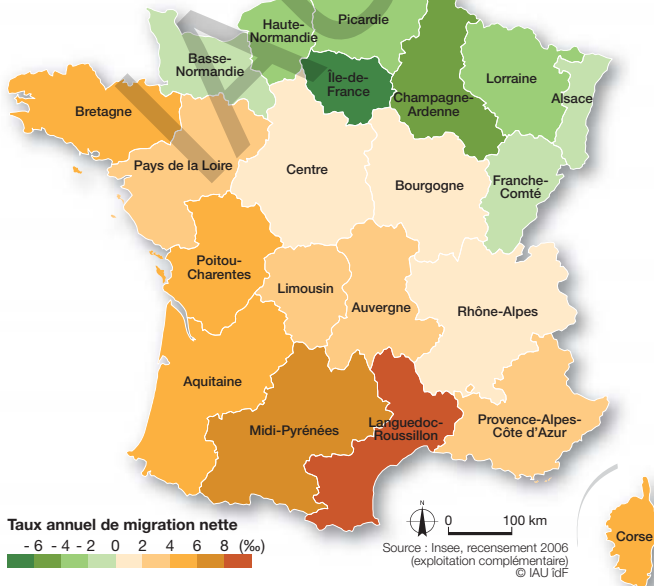
* Voir glossaire.

L'Île-de-France a toujours le taux de migration nette^(a) le plus défavorable des régions de France métropolitaine



(a) Taux annuel de migration nette : solde migratoire annuel avec les autres régions de France / population moyenne. Source : Insee, recensements de la population 1999 et 2006, (exploitations complémentaires).

Déficit migratoire pour l'ensemble du nord-est de la France



Source : Insee, recensement 2006 (exploitation complémentaire) © IAU idF

de-France sur quatre est cadre. Les cadres sont les seuls actifs pour lesquels la région connaît un excédent migratoire. Ils sont, de plus, particulièrement mobiles : chaque année, 26 000 d'entre eux s'installent en Île-de-France et 24 000 partent vivre en province. À l'inverse, le taux de migration nette le plus négatif concerne les ouvriers, avec huit départs nets pour mille ouvriers présents.

Les migrations entre les régions métropolitaines contribuent à élever le niveau de qualification général de l'Île-de-France. En effet, le dynamisme économique de la région et l'offre de formation attirent des cadres et des personnes diplômées. Les échanges sont positifs pour l'Île-de-France uniquement pour les personnes les plus diplômées. Les personnes titulaires d'un diplôme du second cycle supérieur représentent ainsi 40 % des entrants, 20 % des sortants et 20 % des stables. Les sortants sont, en moyenne, moins diplômés que les entrants. Les migrations d'étudiants n'ont pas d'effet sur la structure de la population puisque la région en accueille autant qu'elle en voit partir.

Attractivité croissante de l'ouest et du sud de la France

Le déficit migratoire de l'Île-de-France est souvent imputé à des conditions de vie qui seraient défavorables dans la région capitale (coût élevé du logement, temps de déplacement importants, cadre de vie trop urbain...). Ce déficit migratoire et son creusement récent ne constituent cependant pas une spécificité francilienne. Ces dernières années, toutes les régions du nord, de l'est et du centre de la France ont connu des évolutions similaires alors que les conditions de vie y sont très différentes de celles de l'Île-de-France. Les régions déjà déficitaires dans leurs échanges avec les autres régions le sont devenues davantage depuis 1999 (Picardie, Basse-Normandie, Champagne-Ardenne), celles qui étaient excédentaires

ont désormais un solde quasiment nul (Centre, Bourgogne) ou sont devenues déficitaires (Alsace). Les dégradations des soldes migratoires des régions du nord, du centre et de l'est de la France reflètent l'attractivité croissante des régions de l'ouest et du sud de la France.

Une étape dans la vie de nombreux métropolitains

Parmi les régions déficitaires dans leurs échanges migratoires, l'Île-de-France a la particularité d'accueillir une population jeune et très mobile, encline à changer à nouveau de région de résidence. 47 % des personnes résidant en Île-de-France en 2006 ne sont pas nées dans la région. Seules les régions Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca) ont une part de non-natifs plus importante. L'Île-de-France constitue ainsi une étape dans la vie de beaucoup de métropolitains, durant laquelle ils commencent leur carrière et fondent une famille. Après quelques années, de nombreux Franciliens originaires de province ont tendance à quitter la région capitale accompagnés de leur famille. Entre 2001 et 2006, 70 % des partants appartiennent à un ménage dont la personne de référence* ou son conjoint est né en province. Cette part est un peu moins importante pour les non-migrants.

Le départ sur quatre est à destination de la région de naissance de la personne de référence du ménage ou de son conjoint. Cette proportion varie selon la zone de destination : c'est pour l'Ouest, le Nord et l'Est qu'elle est la plus importante.

La dégradation des échanges avec l'Ouest se poursuit

L'Île-de-France est particulièrement déficitaire dans ses échanges migratoires avec les zones situées en bord de mer, en particulier le long du littoral atlantique. C'est avec l'ouest de la France que le solde migratoire s'est

Personnes sortant d'Île-de-France entre 2001 et 2006

Zone de destination	Ensemble des sortants	Sortants vers la zone de naissance	Part des retours vers la zone de naissance (en %)
Régions limitrophes	238 374	71 441	30,0
Sud-Est	226 760	59 071	26,1
Ouest	213 491	96 071	45,0
Sud-Ouest	149 338	48 296	32,3
Nord et Est	62 754	28 026	44,7

Source : Insee, recensement 2006 (exploitation complémentaire).

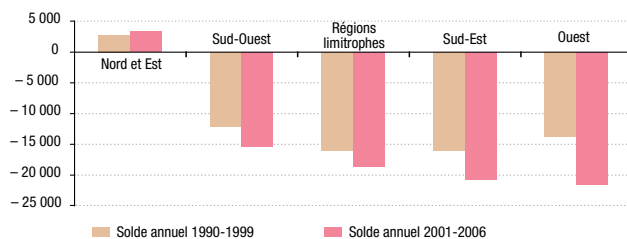
Lecture : entre 2001 et 2006, 150 000 personnes ont quitté l'Île-de-France pour le Sud-Ouest. 32 % d'entre elles appartiennent à un ménage dont la personne de référence ou son conjoint y est né.

le plus dégradé entre les années 1990 et le début des années 2000. C'était déjà le cas par rapport aux années 1980. Le solde annuel est passé de -14 000 à -22 000, surtout à cause d'une forte croissance du déficit avec les Pays de la Loire et la Bretagne. Depuis les années 1990, ces deux régions sont respectivement les troisième et quatrième destinations privilégiées par les Franciliens. Le déficit avec le Sud-Ouest s'est également creusé, mais dans une moindre mesure. La proportion de retraités parmi les partants franciliens vers l'ouest, est particulièrement importante : 22 % contre 17 % pour le reste de la France métropolitaine. L'Ouest est la destination de 30 % d'entre eux, alors qu'il n'accueille que 24 % des migrants. Outre l'attachement identitaire, cette spécificité s'explique par la proximité des bords de mer. Les retraités sont plus attirés par le littoral que le reste de la population : 55 % d'entre eux quittent l'Île-de-France pour un département côtier contre 49 % pour le reste de la population.

Des échanges déficitaires avec les régions limitrophes et le Sud-Est

Le déficit migratoire avec le Sud-Est a augmenté au cours de la période récente, alors qu'il était resté stable depuis 1982. C'est aussi le cas pour les régions limitrophes de l'Île-de-France. Bien qu'il s'agisse de deux zones aux caractéristiques différentes, elles attirent des Franciliens dont les profils sont similaires : 57 % sont actifs,

Le solde migratoire de l'Île-de-France s'est nettement dégradé avec l'Ouest et le Sud-Est



Source : Insee, recensements 1999 et 2006 (exploitations complémentaires).

16 % sont retraités, 30 % sont des couples avec enfant. Ils ont en moyenne 37 ans. Les échanges avec le Sud-Est et les régions limitrophes sont particulièrement importants en volume. Les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Centre sont respectivement les deuxième et troisième régions d'origine, les première et deuxième régions de destination et les première et deuxième régions avec lesquelles l'Île-de-France est le plus déficitaire.

Solde toujours excédentaire avec le Nord et l'Est

L'Île-de-France possède toujours un solde migratoire positif avec le Nord-

Pas-de-Calais, la Lorraine, l'Alsace et la Franche-Comté. Cet excédent a augmenté depuis les années 1990, où il avait connu son niveau le plus bas depuis quarante ans. Les sortants d'Île-de-France à destination du Nord et de l'Est sont particulièrement jeunes. Leur moyenne d'âge est de 32 ans, soit cinq ans de moins que la moyenne de l'ensemble des partants de la région. Cela est en partie dû à une proportion de retraités particulièrement faible : 8 % des partants à destination du Nord ou de l'Est sont retraités, contre 17 % pour l'ensemble des partants. ■

L'Île-de-France, destination privilégiée des arrivants d'outre-mer

Si l'Île-de-France a un déficit migratoire avec le reste de la France métropolitaine, elle est excédentaire dans ses échanges internationaux, mais aussi avec les départements d'outre-mer (Dom). Entre 2001 et 2006, elle a accueilli 32 500 personnes en provenance d'outre-mer. À l'inverse, 28 400 personnes ont quitté l'Île-de-France pour les Dom. Pour 46 % d'entre eux, il s'agissait d'un retour au pays. L'Île-de-France est la première destination métropolitaine depuis les Dom : elle accueille 34 % des arrivants, loin devant la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (7 %). Les arrivants d'outre-mer s'installent majoritairement à Paris (17 %) et en grande couronne (49 %). Les échanges migratoires entre la région et l'outre-mer concernent une population particulièrement jeune : les arrivants ont, en moyenne, 26 ans et les partants 33 ans.

Le solde migratoire de l'Île-de-France s'est dégradé avec 17 des 21 autres régions métropolitaines

Solde migratoire annuel de l'Île-de-France avec les régions de province

Région	Alsace	Aquitaine	Auvergne	Basse-Normandie	Bourgogne	Bretagne	Centre	Champagne-Ardenne	Corse	Franche-Comté	Haute-Normandie
1990-1999	-179	-5 293	-782	-1 986	-3 262	-4 276	-7 356	31	-517	-23	-1 606
2001-2006	485	-6 924	-1 279	-2 768	-3 186	-7 433	-8 345	-309	-579	48	-2 324
Région	Languedoc-Roussillon	Limousin	Lorraine	Midi-Pyrénées	Nord-Pas-de-Calais	Paca	Pays de la Loire	Picardie	Poitou-Charentes	Rhône-Alpes	Province
1990-1999	-5 243	-1 268	805	-4 697	2 161	-7 473	-4 394	-3 914	-3 087	-2 832	-55 192
2001-2006	-6 177	-1 494	874	-5 719	1 912	-9 581	-7 252	-4 402	-4 068	-4 354	-72 875

Source : Insee, recensements 1999 et 2006 (exploitations complémentaires).



C. Douine / BasSoh / AUI / rcf

1.4. Débordement modéré de la population francilienne sur les départements limitrophes

Le déficit migratoire de l'Île-de-France avec ses départements limitrophes a peu augmenté. Il est cependant prononcé pour les actifs occupés*. Parmi ces migrants* franciliens, un sur deux travaille toujours en Île-de-France du fait, notamment, de la localisation des emplois* en grande couronne.

Champ des migrants aux recensements 2006 et 1999

Dans cet article, le champ retenu pour la période 1990-1999 a été restreint à un champ comparable à celui de 2006. Le solde migratoire global de l'Île-de-France avec le reste de l'Hexagone, qui intègre les enfants de moins de 5 ans, n'est pas disponible à partir du RP 2006. Il est estimé par l'IAU îdF à environ -59 000 par an entre 1990 et 1999, et à -78 000 par an entre 1999 et 2006.

Caractéristiques des migrants

Les caractéristiques sociodémographiques des personnes ne sont connues qu'à la date du recensement, on ignore ce qu'elles étaient au début de la période ou au moment de la migration. Dans cet article, un cadre est considéré comme migrant s'il vivait en Île-de-France en 2006 et ailleurs en métropole en 2001 ou, inversement, vivant en Île-de-France en 2001 et ailleurs en métropole en 2006. Cette personne pouvait déjà être cadre au moment de la migration, ou le devenir entre la migration et le recensement.

* Voir glossaire.

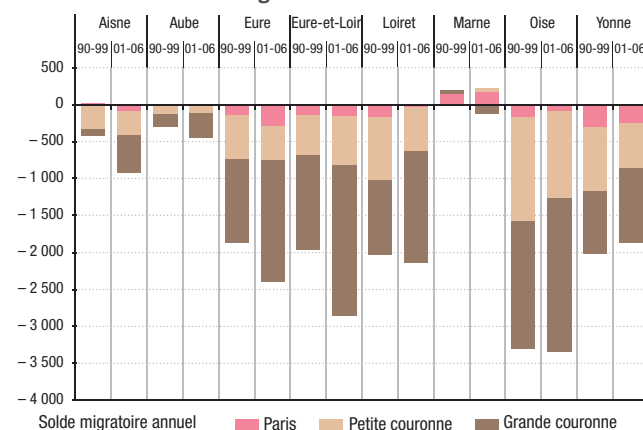
Article élaboré dans le cadre d'un partenariat Insee-IAU îdF.

Depuis les années 1970, les Franciliens sont plus nombreux à quitter la région que les habitants des autres régions à venir s'y installer. Le profil des migrants contribue cependant au dynamisme démographique et économique de la région. Ce déficit migratoire s'est accentué au cours de la période récente. L'Île-de-France a perdu dans ses échanges avec les autres régions françaises 73 000 habitants par an entre 2001 et 2006, contre 55 000 entre 1990 et 1999.

Un déficit migratoire peu accentué avec les départements limitrophes

Les échanges entre l'Île-de-France et les huit départements limitrophes participent peu à ce creusement. En effet, le déficit migratoire entre la région et cette troisième couronne* ne s'est que très légèrement accentué, passant de -12 000 habitants par an entre 1990 et 1999 à -13 900 entre 2001 et 2006. En Île-de-France, c'est en grande couronne, que le déficit migratoire est le plus fort (-9 200 habitants par an entre 2001 et 2006). Il s'est, par ailleurs, fortement accentué au cours de la période récente. À l'inverse, il s'est réduit dans le centre de l'agglomération. Le déficit migratoire de Paris et de la petite couronne, est ainsi passé de -5 700 habitants par an entre 1990 et 1999 à -4 700 entre 2001 et 2006.

Le déficit migratoire entre l'Île-de-France et la troisième couronne s'est surtout accentué en grande couronne



Source : Insee, recensements 1999 et 2006 (exploitations complémentaires).

Les échanges migratoires entre l'Oise et l'Île-de-France sont particulièrement importants. Premier département d'accueil des Franciliens, l'Oise capte, comme dans les années 1990, 3 300 habitants en moyenne par an en provenance de la région-capitale, devant le Var ou la Loire-Atlantique. En troisième couronne, ce sont ensuite les départements de l'Eure-et-Loir et de l'Eure qui attirent le plus de Franciliens (respectivement +2 900 et +2 400 Franciliens par an). Avec le Loiret et l'Yonne, ces quatre départements attireraient chacun environ 2 000 habitants par an entre 1990 et 1999. Le Loiret et l'Yonne attirent, respectivement 2 100 et 1 900 Franciliens par an entre 2001 et 2006.

Le déficit migratoire de l'Île-de-France avec l'Aisne et l'Aube a augmenté mais reste faible. Il ne dépasse pas 1 000 habitants par an.

La Marne est le seul département limitrophe à voir partir plus d'habitants vers l'Île-de-France qu'il n'en accueille.

Les migrants : des actifs occupés et des couples avec enfants

Ce sont traditionnellement les couples avec enfants* et les retraités* qui quittent l'Île-de-France, alors que ce sont davantage des personnes seules, étudiantes* ou en début de vie professionnelle qui constituent l'essentiel des arrivées.

Ce constat se vérifie globalement dans

les échanges entre la région et les huit départements limitrophes. Toutefois, les départs de couples avec enfants et d'actifs occupés sont proportionnellement plus importants vers ces départements que vers le reste de l'Hexagone*. À l'inverse, les départs de retraités y sont moins importants. Les ménages franciliens migrants vers la troisième couronne sont également moins aisés que ceux partis dans les autres départements de province : 24 % sont des ouvriers en 2006 (contre 13 % de ceux partis vers le reste de l'Hexagone) et seulement 23 % sont des cadres (contre 34 % des migrants vers le reste de l'Hexagone).

La légère accentuation du déficit migratoire entre l'Île-de-France et les départements limitrophes provient principalement des actifs occupés (-5 200 actifs en 2006, contre -2 700 en 1999). Pour cette catégorie de population, ce creusement est sensiblement plus fort que dans le reste de l'Hexagone.

L'emploi en grande couronne intensifie les mobilités

Par ailleurs, le nombre de personnes résidant dans les huit départements limitrophes et travaillant en Île-de-France a augmenté.

La progression de ces mobilités résulterait davantage du développement de pôles d'emploi en grande couronne, tels que Roissy ou Cergy, que des difficultés à se loger dans la région. Entre 1999 et 2006, l'emploi a ainsi tendance à davantage progresser en grande couronne (+1,4 % par an en moyenne) qu'à Paris et en proche couronne (+1,2 %).

Les résidents des huit départements limitrophes travaillant en Île-de-France, occupent désormais leur emploi surtout en grande couronne (53 % en 2006 contre 48 % en 1999 et 40 % en 1990) et non plus dans le centre de la région. Ainsi, les distances qu'ils parcourent pour se rendre à leur lieu de travail diminuent : 61 km en moyenne en 1990, 56 km en 1999 et 55 km en 2006. Seul un navetteur sur quatre travaille à Paris. Les quatre cinquièmes de ces navettes domicile-travail*

s'expliquent ainsi par la concentration des emplois (dans quelques pôles en grande couronne notamment) et des actifs en présence. Les autres navettes (un cinquième) traduisent des situations plus complexes mettant en jeu d'autres facteurs tels que le lieu de travail du conjoint, la desserte par les transports en commun ou la volonté d'accéder à de meilleures conditions de logement. Les navetteurs de la troisième couronne vers l'Île-de-France sont relativement qualifiés : comme en Île-de-France, la moitié sont des cadres ou exercent une profession intermédiaire, soit davantage que l'ensemble des actifs résidant dans les huit départements limitrophes (35 %).

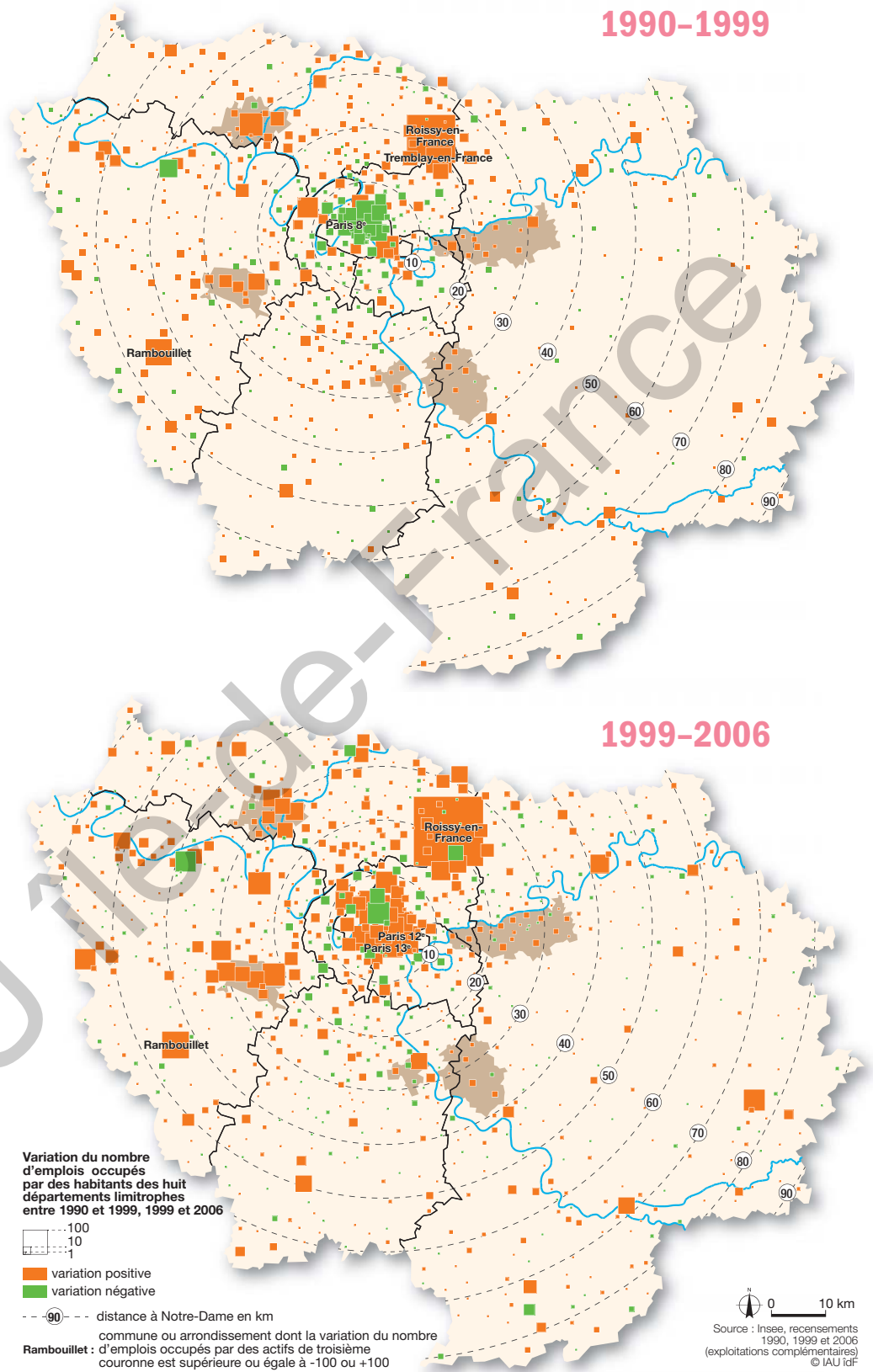
Les actifs travaillant en Île-de-France sans y habiter ont toujours majoritairement résidé dans l'un des huit départements limitrophes (60 % en 2006). Pour autant, ces navetteurs ne représentent que 11 % des actifs de ces départements. Leur part reste donc globalement minoritaire même si elle augmente légèrement depuis les années 1990 (9 % en 1990). Cependant, elle varie fortement d'un département à l'autre. Ainsi, 23 % des actifs de l'Oise et 20 % des actifs d'Eure-et-Loir travaillent en Île-de-France alors que les actifs de la Marne ne sont que 2 % à y travailler.

Migrants actifs vers la troisième couronne : 50 % travaillent en Île-de-France

79 000 migrants franciliens partis vers les huit départements limitrophes sont actifs en 2006. La moitié d'entre eux travaillent encore en Île-de-France. Cette part augmente par rapport à 1999. Une partie de ces navettes domicile-travail résulte du développement des emplois dans quelques communes de grande couronne comme Roissy. Toutefois, certaines ne sont que temporaires et peuvent correspondre, par exemple, à des installations anticipées dans la perspective de la retraite, ou à un maintien temporaire de l'emploi en Île-de-France, en attendant des opportunités plus proches.

La moitié de ces nouveaux navetteurs de la troisième couronne à destination de la région-capitale sont cadres ou exercent une profession intermédiaire. Ils travaillent pour la moitié d'entre eux, à Paris ou en petite couronne. Dans leur cas, vivre en troisième couronne peut permettre d'accéder à un cadre de vie moins urbain ou à un logement plus spacieux. Dans d'autres cas, les choix sont plus

Le nombre de navetteurs de troisième couronne travaillant en Île-de-France est passé de 135 000 en 1990 à 187 000 en 2006



contraints. Parmi les 16 000 actifs appartenant à des couples d'ouvriers et d'employés, beaucoup n'ont ainsi pas d'autre possibilité que de s'éloigner de leur lieu de travail pour améliorer leurs

conditions de logement ou devenir propriétaire : 80 % de ces couples bi-actifs partis en troisième couronne sont ainsi propriétaires contre seulement 53 % de ceux restés en grande couronne.

Davantage de navettes domicile-travail de la troisième couronne vers l'Île-de-France

En 2006, 187 000 actifs résident dans la troisième couronne et travaillent en Île-de-France. Le nombre de ces navetteurs augmente depuis les années 1980 : 86 000 en 1982, 153 000 en 1999 pour atteindre 187 000 en 2006 (+22,2 % entre 1999 et 2006).

Les questions permettant de mesurer l'emploi, le chômage* et l'activité ont été modifiées entre le recensement de 1999 et celui de 2006. Elles permettent une meilleure prise en compte des situations mixtes (étude-activité et retraite-activité). Le nombre de navetteurs est donc probablement très légèrement sous-estimé en 1999 par rapport à 2006.

La hausse des ces navettes domicile-travail depuis les huit départements limitrophes vers l'Île-de-France est telle qu'elle ne peut toutefois pas être remise en cause.

En effet, pour la seule population des moins de 60 ans, hors étudiants, pour laquelle les changements de concept de l'emploi sont très réduits, ces navettes augmentent encore de 20,7 % entre 1999 et 2006, soit seulement 1,5 point de moins que pour l'ensemble de la population.

Navettes domicile-travail : un lien étroit avec le champ économique

Quatre cinquièmes des flux domicile-travail des navetteurs en provenance des huit départements limitrophes et à destination de l'Île-de-France traduisent simplement la géographie et le nombre des actifs et des emplois en présence.

Un modèle gravitaire classique a été utilisé sur les données du recensement 2006 pour estimer le nombre de navettes domicile-travail « théoriques » qui peuvent s'établir entre deux communes à partir de deux postulats :

1. Les navettes entre deux lieux sont proportionnelles à leurs capacités d'émission et de réception (c'est-à-dire le nombre d'actifs et d'emplois).

2. L'importance des échanges entre les deux lieux diminue lorsque la distance augmente.

Cette estimation du nombre de navetteurs théoriques a ensuite été comparée au nombre de navetteurs observés. Il apparaît que les quatre cinquièmes des navettes domicile-travail depuis la troisième couronne vers l'Île-de-France sont prévues par le modèle. Ces navettes correspondent à la concentration géographique des actifs et des emplois en Île-de-France et dans les huit départements limitrophes. Un cinquième correspond à des échanges plus forts qu'attendus entre les communes des huit départements limitrophes et de l'Île-de-France au vu de leur poids et de leur éloignement.

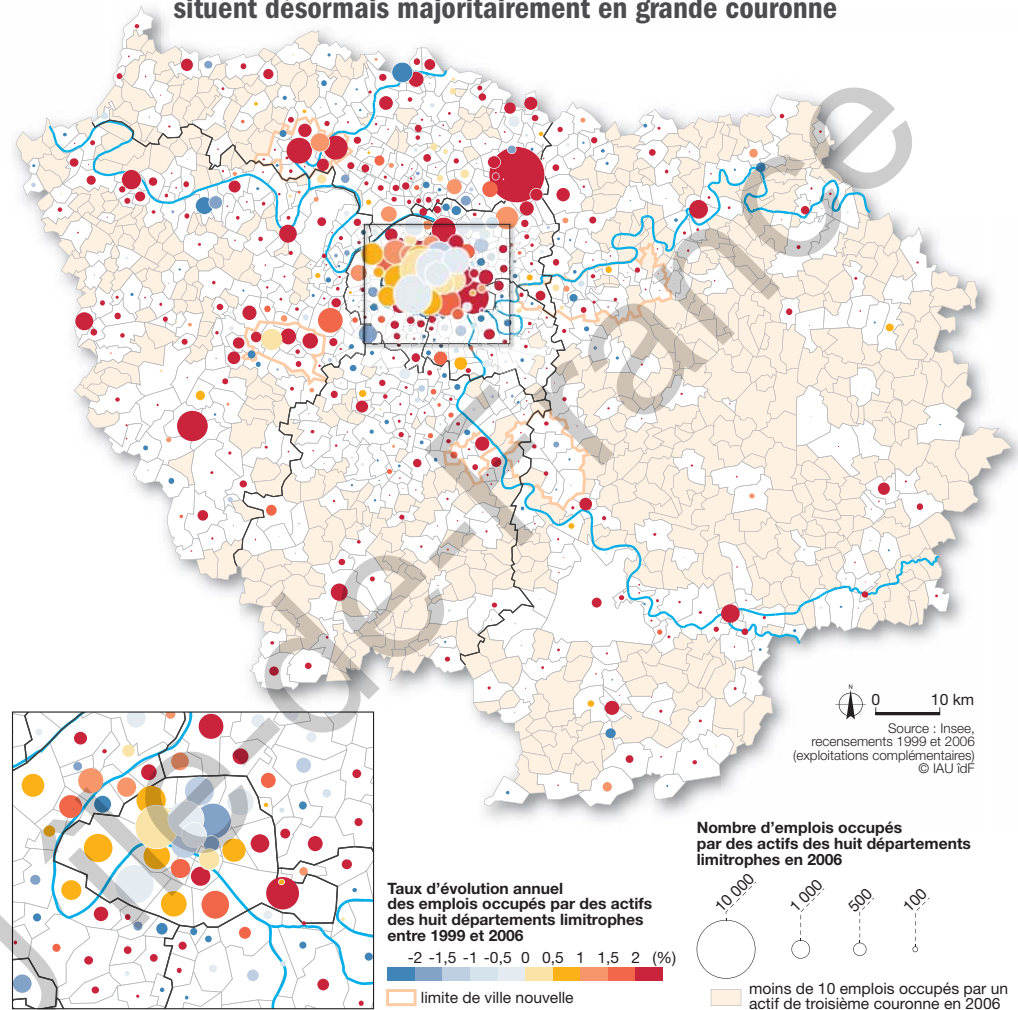
40 % des ménages* migrants gardent un lien professionnel avec l'Île-de-France

Entre 2001 et 2006, 75 000 ménages venus d'Île-de-France se sont installés dans un des huit départements limitrophes. Parmi eux, 16 000 maintiennent un lien

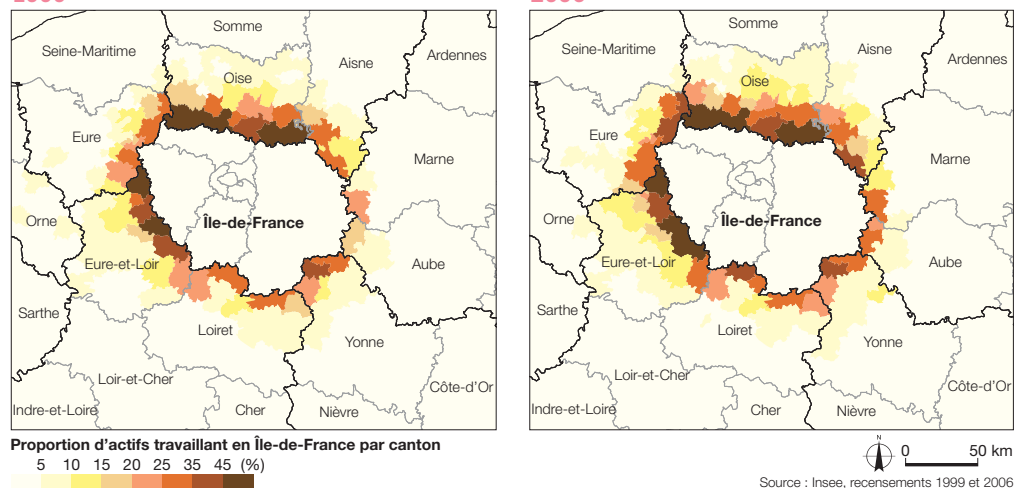
professionnel étroit avec la région-capitale. Ce sont des couples où les deux conjoints travaillent en Île-de-France (67 % des ménages) ou encore des personnes seules ou des familles monoparentales* travaillant en Île-de-France en 2006 (33 % des ménages).

Ces ménages accèdent ainsi à de meilleures conditions de logement. Les trois quarts d'entre eux sont propriétaires, soit 14 points de plus que pour les ménages de troisième couronne ne venant pas d'Île-de-France. Ils résident aussi davantage en maison individuelle.

Les emplois franciliens occupés par des actifs de troisième couronne se situent désormais majoritairement en grande couronne



Les actifs de troisième couronne travaillant en Île-de-France vivent à proximité immédiate de la région



* Voir glossaire.

La forte proportion de propriétaires parmi les ménages s'explique en partie par la forte proportion de couples, plus souvent propriétaires. Toutefois, à mode de cohabitation et à type d'activité équivalents, les ménages qui maintiennent un lien étroit avec la région-capitale sont toujours plus fréquemment propriétaires de leur logement et plus souvent en maison individuelle que les autres ménages. *A contrario*, ils résident plus loin de leur emploi : 50 km pour la personne de référence et 46 km pour son conjoint éventuel. Si ces ménages n'avaient pas déménagé, ils ne parcourraient respectivement que 20 km et 22 km pour aller travailler. Ces ménages, récemment installés en troisième couronne, sont en moyenne plus qualifiés que les non-migrants de ces départements. Mais ils ne sont pas plus qualifiés que les autres ménages originaires d'Île-de-France.

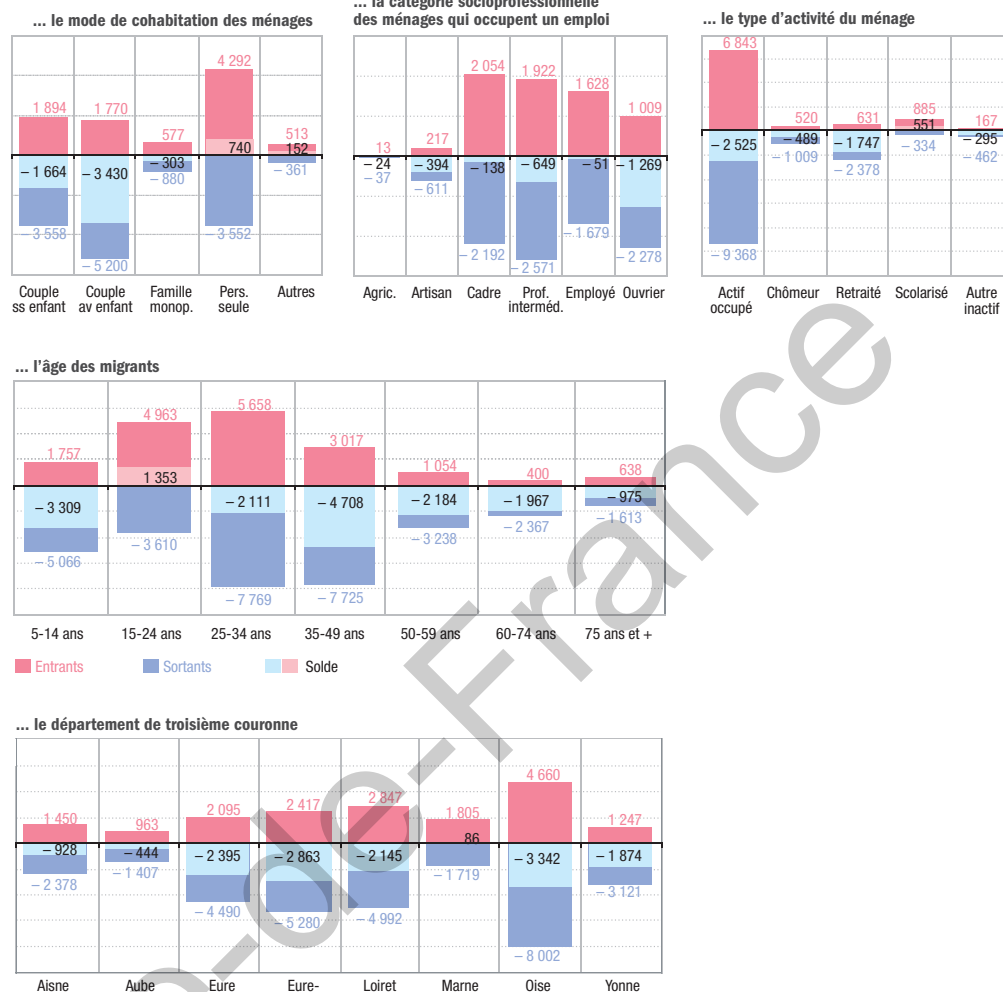
14 600 ménages conservent un lien professionnel relatif avec la région-capitale. Ce sont des couples bi-actifs parmi lesquels un seul des conjoints travaille en Île-de-France. Parmi ceux-ci, les couples avec enfants, soit deux tiers des ménages, allient à la fois l'amélioration de leurs conditions de logement et une plus grande proximité au lieu de travail pour la femme. Ainsi, 76 % sont propriétaires de leur logement et 88 % résident en maison individuelle. Les femmes ne parcourent plus en moyenne que 32 km pour aller travailler, contre 43 km si elles n'avaient pas déménagé. En contrepartie, leurs conjoints doivent parcourir davantage de kilomètres (53 km contre 31 km s'ils n'avaient pas déménagé). Les couples sans enfant ayant migré en troisième couronne, soit un tiers des ménages, ne sont que 63 % à être propriétaires de leur logement et 72 % à résider en maison individuelle. Ces proportions sont inférieures à celles des couples sans enfant restés dans la région. Ces derniers ne sont pourtant ni moins qualifiés, ni moins nombreux à être en couple biactifs que les ménages en couple avec enfant. De plus, leur distance pour aller travailler s'est allongée : de 44 km pour les hommes et 47 km pour les femmes à respectivement 53 km et 49 km.

60 % des ménages migrants ne travaillent pas dans la région-capitale

Enfin, 44 000 ménages, soit trois ménages sur cinq, ne travaillent pas en Île-de-France. Ils travaillent ailleurs ou sont inactifs*. Environ 26 000 d'entre eux sont com-

Des départs d'ouvriers et de couples avec enfant(s) vers la troisième couronne

2001-2006 : migrations résidentielles entre l'Île-de-France et la troisième couronne selon...



Source : Insee, recensement 2006 (exploitation complémentaire).

posés d'actifs qui résident à proximité de leur lieu de travail. Pour rejoindre celui-ci, ils parcourent 13 km seulement pour la personne de référence* et 12 km pour son conjoint éventuel, soit des distances légèrement inférieures à celles des ménages de la troisième couronne n'ayant pas migré récemment. Par ailleurs, ils ont souvent des conditions de logement moins favorables que les mêmes ménages ne venant pas d'Île-de-France : seuls 40 % sont propriétaires et 57 % résident en maison individuelle (contre respectivement 59 % et 70 %).

Plus du quart de ces ménages (12 000) comprennent au moins un retraité. Ils bénéficient de meilleures conditions de logement : 75 % accèdent à la propriété et 80 % résident en maison individuelle, proportions quasi identiques à celles des ménages retraités ne venant pas d'Île-de-France (respectivement 77 % et 80 %).

Les ménages venus de la troisième couronne vivent et travaillent en Île-de-France

Entre 2001 et 2006, 45 000 ménages se sont installés en Île-de-France en provenance d'un des huit départements limitrophes. Ces ménages travaillent majoritairement dans la région-capitale (95 %). Seuls 3 % travaillent dans la troisième couronne. Ce sont moins souvent des ménages composés de personnes seules et plus souvent des couples avec enfants que ceux arrivés de province. Les ménages actifs, globalement qualifiés, le sont toutefois moins que les ménages en provenance du reste de la province : 23 % sont cadres et 13 % ouvriers, contre respectivement 36 % et 6 % des ménages arrivés du reste de la province. Ils s'installent plus souvent en grande couronne. Ils accèdent plus fréquemment à la propriété que les autres provinciaux d'origine et ce, quels que soient leur département de résidence et leur mode de cohabitation. ■

* Voir glossaire.



1.5. Arrivées de l'étranger : l'Île-de-France attire des jeunes qualifiés

Les trois quarts des personnes arrivées de l'étranger depuis cinq ans sont immigrées*. Ce sont surtout de jeunes adultes, actifs* ou étudiants*. Ils sont plus diplômés que les immigrés déjà installés, mais toujours confrontés à des difficultés d'insertion professionnelle. Leurs lieux d'installation diffèrent sensiblement selon leur origine.

Changements dans le calcul des migrations au recensement

L'enquête annuelle de recensement de l'Insee permet de dresser un état des migrations résidentielles en provenance de l'étranger à partir du lieu de résidence déclaré cinq ans auparavant. En 1999, les arrivées étaient mesurées à partir du lieu de résidence au recensement précédent (1990).

Au recensement de 2006, le lieu de résidence antérieur n'est pas renseigné pour les enfants de moins de cinq ans. Ils ne sont pas considérés comme migrants. Au recensement de 1999, les enfants nés entre 1990 et 1999 avaient le statut de migration de leur mère. Toute comparaison entre les deux recensements suppose un retraitement de 1999 pour s'aligner le plus possible sur la définition de 2006 : les enfants de moins de cinq ans et les enfants de cinq à neuf ans dont la région de résidence actuelle est la région de naissance ne sont pas considérés comme des migrants.

Caractéristiques socio-démographiques des migrants

Elles ne sont connues qu'à la date du recensement. On ignore ce qu'elles étaient au moment de la migration.

* Voir glossaire.

Article élaboré dans le cadre d'un partenariat Insee-IAU idF.

En 2006, 284 200 Franciliens vivaient à l'étranger cinq ans auparavant. Ils représentent un tiers des nouveaux arrivants en France métropolitaine en provenance de l'étranger. La région Île-de-France reste la porte d'entrée privilégiée des personnes venant de l'étranger, devant les régions Rhône-Alpes (11 %) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (8 %). À elle seule, la capitale accueille 34 % des nouveaux venus dans la région (96 900), contre 14 % pour le département de Seine-Saint-Denis ou celui des Hauts-de-Seine.

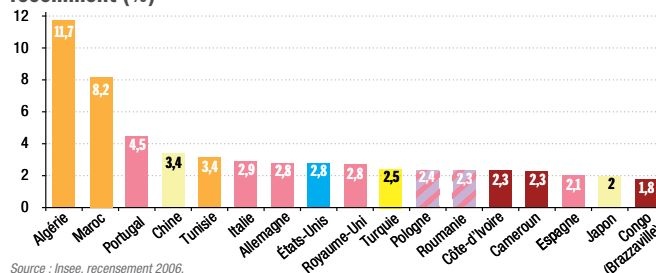
Trois arrivants de l'étranger sur quatre sont immigrés

Les migrations* en provenance de l'étranger ne se limitent pas aux arrivées d'étrangers*. Elles concernent aussi les Français de naissance et les Français par acquisition, qui représentent le tiers des nouveaux arrivants en 2006 comme en 1999. La nationalité des enfants n'étant pas toujours bien déclarée dans les enquêtes, la référence au lieu de naissance, plus facilement connue, est privilégiée. Elle permet de faire la distinction entre immigrés et non-immigrés. Trois nouveaux arrivants récents sur quatre sont immigrés (210 900), c'est-à-dire qu'ils sont nés étrangers à l'étranger. Certains d'entre eux ont acquis la nationalité française.

Quatre immigrés arrivés récemment sur dix viennent d'Afrique

Les nouveaux venus depuis l'étranger sont d'origines très différentes, ce qui contribue à accentuer le cosmopolitisme francilien. L'Afrique est le principal continent d'origine des immigrés arrivés récemment (42 %), devant l'Europe (30 %), l'Asie (18 %) et l'Amérique (10 %). Les personnes originaires de l'Algérie (24 600) et du Maroc (17 200) sont les plus nombreuses. Elles représentent, avec celles venant du Portugal (9 500), de la Chine (7 100) et de la Tunisie (7 100), 31 % des immigrés nouvellement arrivés.

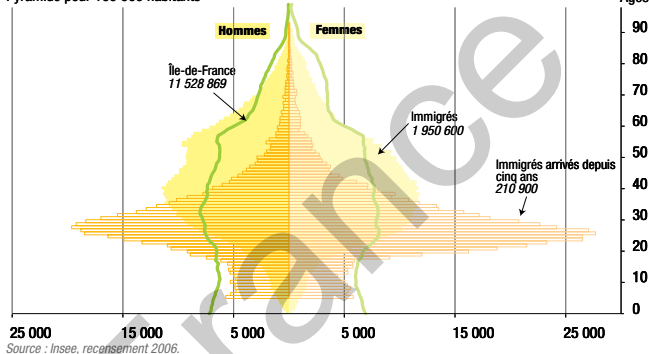
Principaux pays de naissance des immigrés arrivés en France récemment (%)



Source : Insee, recensement 2006.

Les immigrés arrivés entre 2001 et 2006 sont majoritairement de jeunes adultes

Pyramide pour 100 000 habitants

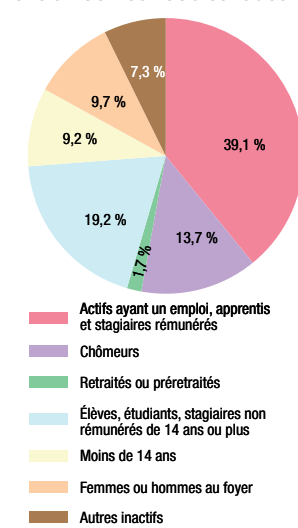


Depuis les années 1990, la part des arrivées en provenance d'Europe recule sensiblement (- 4 points), alors que celle en provenance d'Afrique progresse (+ 4 points). Une redistribution s'opère au sein de l'Europe, avec une baisse marquée des arrivées du Portugal, qui ne représentent plus que 4,5 % des arrivées d'immigrés en Île-de-France contre 10 % dans la décennie 1990. À l'inverse, la part des arrivées de pays ayant récemment adhéré à l'Union européenne augmente de près de 2 points. La progression du poids de l'Afrique parmi les arrivants est due à la fois au Maghreb et à l'Afrique noire. L'Asie cède un peu de terrain.

Des immigrés jeunes, étudiants ou actifs

Sept immigrés arrivés récemment sur dix vivent en famille en 2006 : un sur deux est un adulte et 16 % seulement sont des enfants. Parmi les autres immigrés récemment arrivés, 14 % vivent seuls, 11 % à plusieurs en dehors du cadre familial, 4 % hors ménage. Les immigrés récemment arrivés sont principalement de jeunes adultes. La moitié ont entre 20 et 34 ans. Un quart de ces jeunes est étudiant ou stagiaire non rémunéré et six sur dix sont actifs. Plus généralement, neuf immigrés sur dix ont entre 15 et 64 ans et la moitié sont actifs. Les femmes sont légèrement majoritaires.

La moitié des immigrés arrivés entre 2001 et 2006 sont actifs



Source : Insee, recensement 2006.

Malgré leur âge, la présence des nouveaux venus sur le marché du travail est relativement faible : 59 % des 15-64 ans sont actifs contre 74 % des non-immigrés arrivés récemment ou de l'ensemble des Franciliens du même âge. Cette relative sous-activité s'explique par l'importance des arrivées d'étudiants étrangers, qui représentent plus du cinquième des populations d'âge actif (22 % contre 13 % en moyenne en Île-de-France) et par l'inactivité plus fréquente des femmes immigrées (18 % d'entre elles sont femmes au foyer contre 7 % des Franciliennes). Parmi les originaires de l'Asie (hors Turquie), la part des étudiants atteint 33 %, mais n'est que de 6 % parmi ceux qui viennent du Portugal. Ces derniers, hommes et femmes, sont de loin les plus actifs (86 % des 15-64 ans). Les différences sont très marquées chez les femmes, selon leurs origines. Leurs taux d'activité sont très

faibles pour les populations originaires d'Asie et d'Afrique : 41 % des femmes venues de Turquie restent au foyer, 27 % des femmes venues du Maghreb, contre seulement 7 % des Italiennes d'origine ou 9 % des Portugaises d'origine.

L'Île-de-France attire des immigrés qualifiés

L'Île-de-France accueille à la fois des immigrés peu qualifiés et des immigrés très qualifiés. Parmi les nouveaux venus d'âge actif (15-64 ans), hors étudiants, 27 % n'ont aucun diplôme et 32 % ont au moins un diplôme de 2^e cycle universitaire. Cette dernière proportion est supérieure à celle des non-immigrés (25 %) et deux fois plus importante que celle des immigrés installés depuis plus de cinq ans en France (15 %). Ce constat vaut pour les hommes comme pour les femmes.

Le niveau de diplôme varie nettement

L'Afrique : principal continent d'origine des immigrés récemment arrivés

Arrivées d'immigrés en Île-de-France selon le continent d'origine	Arrivées entre 2001 et 2006		Arrivées entre 1990 et 1999 Répartition en %
	Effectif	Répartition en %	
UE15	40 540	19,2	25,2
Reste UE27	12 570	6	4,2
Europe hors UE27	9 570	4,5	4,1
Maghreb	48 940	23,2	20,4
Reste Afrique	39 340	18,7	17,7
Turquie	5 210	2,5	3,2
Asie hors Turquie + Océanie	33 830	16	17
Amérique	20 900	9,9	8,2
Total	210 920	100	100

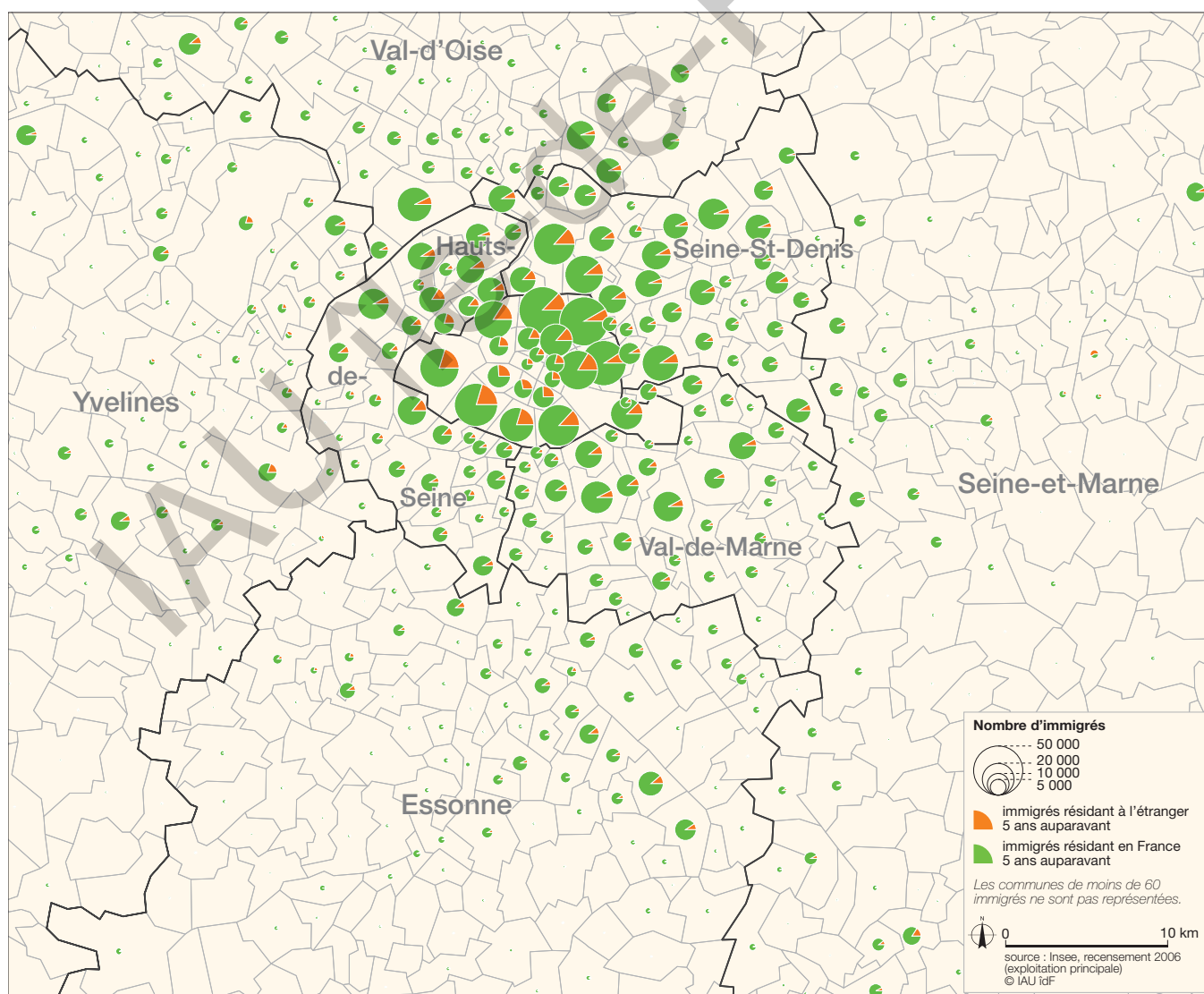
Source : Insee, recensements 2006, 1999 et 1990.

Lecture : parmi les immigrés présents en Île-de-France en 2006 et arrivés entre 2001 et 2006, 19,2 % viennent de l'Union européenne des 15.

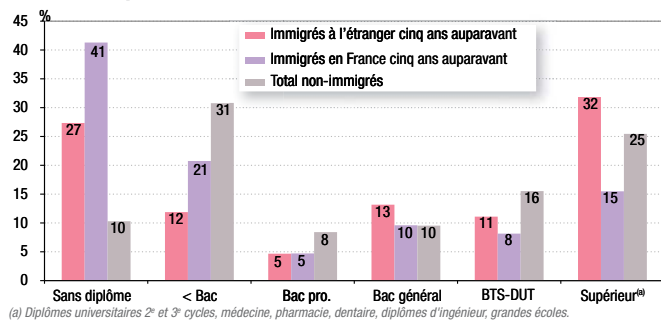
selon l'origine des nouveaux venus. Les personnes originaires de l'OCDE ou de l'UE27, à l'exception notable des Portugais, sont les plus diplômées. Plus de la moitié d'entre elles ont un diplôme supérieur. À l'opposé, les personnes originaires du Portugal et de la Turquie sont six fois sur dix sans diplôme et

une fois sur dix dotées d'un diplôme du supérieur. Parmi les immigrés récents, diplômés du supérieur, la moitié seulement occupe un emploi de cadre, proportion identique à celle des immigrés arrivés auparavant, contre les deux tiers des non-immigrés de niveau équivalent.

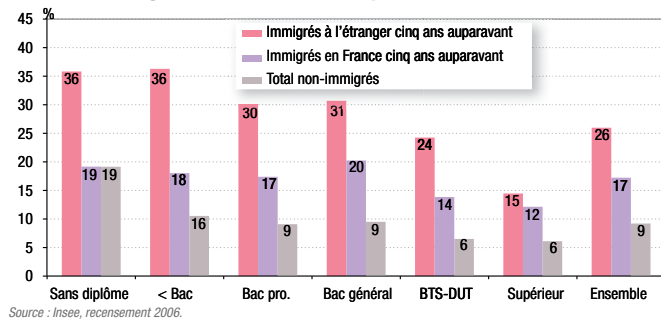
Les immigrés arrivés récemment en Île-de-France



Niveau de diplôme des 15-64 ans hors élèves et étudiants



Taux de chômage selon le niveau de diplôme



Source : Insee, recensement 2006.

Des conditions d'insertion plus difficiles sur le marché du travail

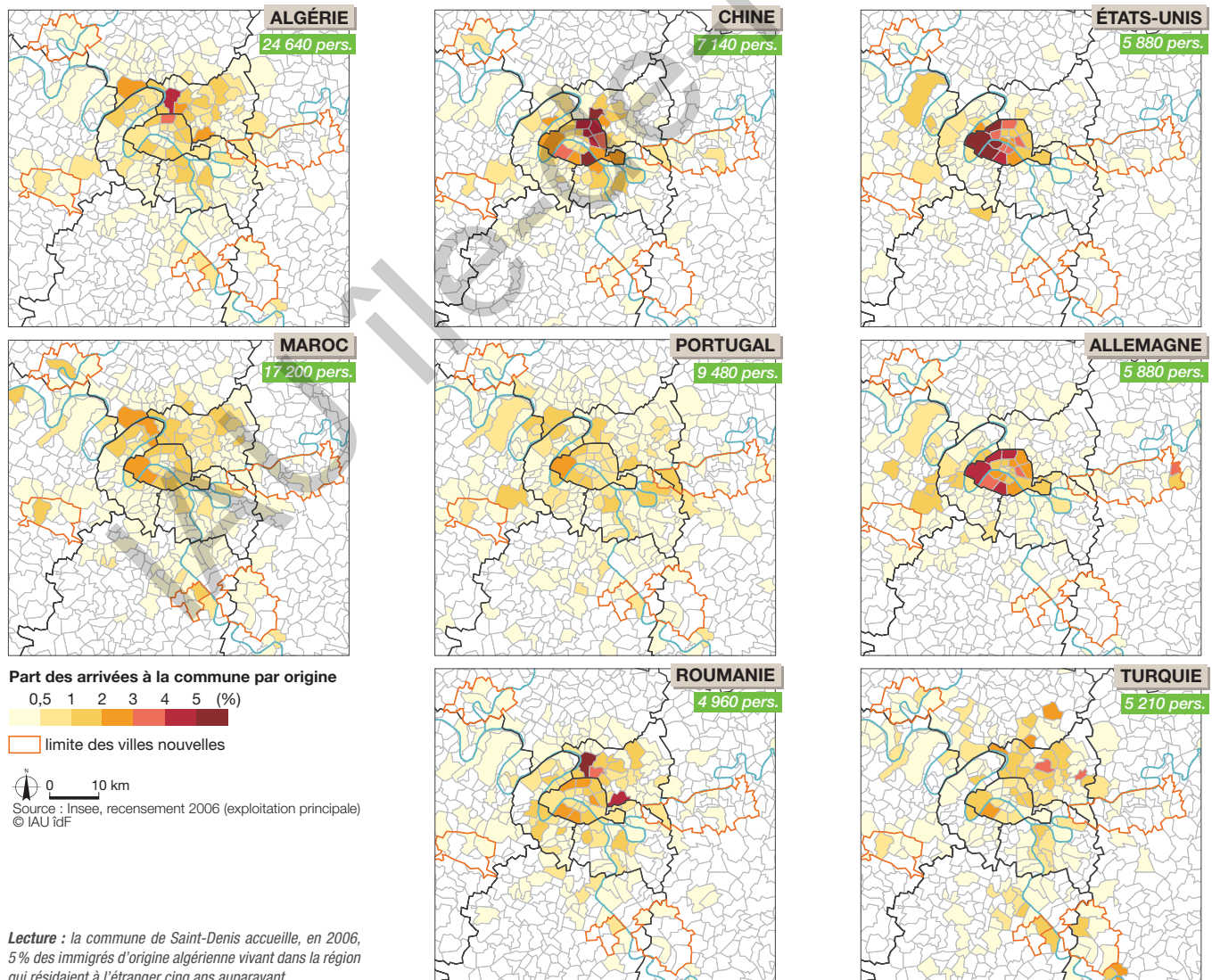
La qualification facilite l'insertion sur le marché de l'emploi. Ainsi le taux de chômage* des immigrants arrivés récemment s'échelonne de 36 % pour les non diplômés à 14,5 % pour les plus diplômés. Cependant, quel que soit le niveau de diplôme, le chômage reste particulièrement élevé chez les nouveaux arrivants immigrants. Plus du quart est au chômage, contre 17 % des immigrants déjà présents cinq ans auparavant, et 9 % des non-immigrés. Ils occupent aussi beaucoup plus souvent un emploi précaire – contrat d'apprentissage, intérim, emplois-jeunes, contrat de qualification, stages rémunérés, CDD –, surtout après 25 ans. Ainsi, 28 % occupent un emploi précaire, contre 13 % des immigrants plus anciens et 11 % des Franciliens non immigrants. Les nouveaux arrivants actifs restent massivement employés ou ouvriers

(cinq sur dix contre six immigrants plus anciens sur dix et quatre non-immigrés sur dix). Plus qualifiés, ils sont cependant davantage cadres (22 %) que les immigrants installés depuis au moins cinq ans (13 %), la moyenne régionale se situant à 25 %.

La dichotomie des niveaux de diplôme se retrouve dans les professions exercées. Parmi les métiers les plus représentés, les ingénieurs en développement informatique (en deuxième position), les chercheurs de la recherche publique (onzième position) ou les ingénieurs et cadres du contrôle qualité côtoient les serveurs des cafés, restaurants et brasseries (première position), les employés de maison (troisième position), les assistantes maternelles (quatrième position), les agents civils de sécurité (cinquième position), les nettoyeurs (sixième position), les ouvriers du gros œuvre ou les caissiers de magasins.

Un tiers des immigrants récents travaillent

Lieux d'installation des immigrants résidant à l'étranger cinq ans auparavant par origine



dans cinq secteurs d'activité : hôtels et restaurants ; bâtiment ; sécurité, nettoyage et services divers aux entreprises ; éducation ; action sociale.

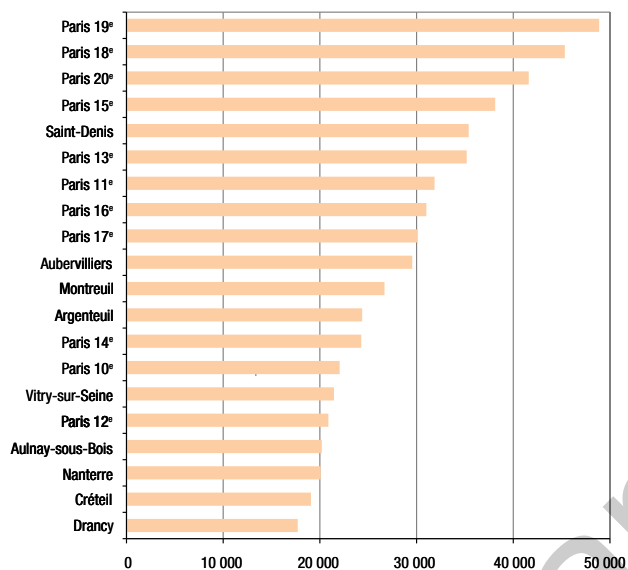
Des lieux d'installation diversifiés selon l'origine et le niveau de diplôme des arrivants

Alors que Paris et la Seine-Saint-Denis sont, à part égale, les deux départements où vivent le plus d'immigrés (20 % chacun), les immigrés récemment arrivés, plus souvent étudiants ou diplômés, privilégient la capitale. Paris accueille ainsi près du tiers des nouveaux venus et, parmi ceux-ci, 45 % des élèves et étudiants et 48 % des diplômés du supérieur (hors étudiants). En comparaison, ce sont 17 % des nouveaux arrivants qui se sont installés en Seine-Saint-Denis, mais seulement 7 % des étudiants et 12 % des plus diplômés.

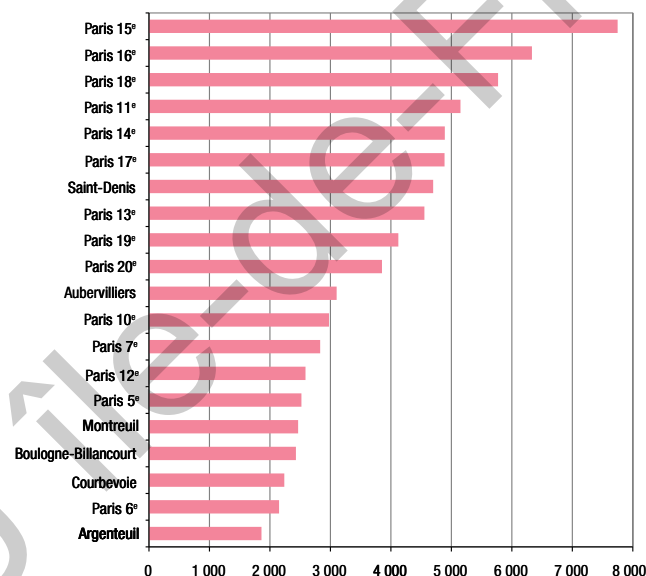
Les lieux d'installation varient sensiblement selon les origines et s'alignent, pour beaucoup, sur la géographie résidentielle des personnes de même origine arrivées antérieurement. C'est surtout le cas pour les personnes originaires du Japon, des États-Unis, de l'Algérie ou du Maroc. Les immigrés venant des pays de l'OCDE sont très qualifiés et très mobiles. Un tiers des immigrés japonais est arrivé depuis moins de cinq ans, 30 % des originaires des États-Unis, 22 % du Royaume-Uni ou encore d'Allemagne. Ils s'installent en grande majorité dans les espaces très aisés du centre et de l'Ouest parisien.

Parmi les immigrés issus des vagues plus anciennes en provenance du sud de l'Europe ou du Maghreb, la part des nouveaux venus d'Espagne ou d'Italie, très qualifiés, privilégient des lieux de résidence plus favorisés situés dans le centre de la région. Ce n'est pas le cas des Portugais qui, majoritairement sans diplôme, sont présents dans l'ensemble du territoire. Les nouvelles populations venant du Maghreb résident dans les mêmes quartiers populaires que les immigrés arrivés antérieurement. Ils sont particulièrement présents dans les arrondissements au nord de Paris et dans la banlieue proche, de Nanterre et Argenteuil jusqu'à Vitry-sur-Seine. Parmi les populations d'immigration plus récentes, les populations provenant de l'Afrique subsaharienne, comme les Ivoiriens ou les Camerounais, continuent à s'installer dans les quartiers pauvres de banlieue ou des arrondissements nord-est de la capitale. Les immigrés

20 communes ou arrondissements accueillent 30 % des immigrés vivant en Île-de-France en 2006



20 communes ou arrondissements rassemblent 37 % des nouveaux arrivants immigrés^(a)



(a) Vivant à l'étranger cinq ans auparavant.
Source : Insee, recensement 2006.

venant de Turquie sont traditionnellement présents en Seine-Saint-Denis et à l'est du Val-d'Oise. Cependant, ils s'installent davantage à Drancy, dans le 15^e arrondissement parisien ou à Melun qu'à Sarcelles ou Gonesse comme le faisaient leurs prédécesseurs. Près du quart des immigrés roumains se sont installés depuis moins de cinq ans. Inégalement diplômés, ils résident principalement dans les espaces centraux populaires, avec de fortes concentrations à Saint-Denis, Montreuil et Aubervilliers.

La présence des immigrés chinois est très concentrée en Île-de-France : plus de la moitié vivent dans seulement neuf communes ou arrondissements pari-

siens. Les nouveaux venus sont davantage présents dans le quart nord-ouest de Paris, dans le 13^e ou encore à Aubervilliers et s'installent dans de nouveaux territoires, comme le sud de Paris – du 12^e au 15^e arrondissement –, le 16^e, Courbevoie et Boulogne à l'ouest, Ivry-sur-Seine dans le Val-de-Marne. ■

Comment mesurer l'évolution des migrations en provenance de l'étranger

L'avantage du recensement est de couvrir toutes les arrivées en provenance de l'étranger, de Français comme d'étrangers. La mesure des évolutions en volume est cependant difficile, du fait de la modification, en 2006, de la question portant sur les arrivées de l'étranger. Deux autres sources de données permettent de compléter cet aspect :

- l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) recense les demandeurs d'asile,
- le ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire (MIIINDS) comptabilise les titres de séjour accordés aux ressortissants étrangers. Leur champ est plus partiel. Les données du MIIINDS ne s'intéressent qu'aux étrangers à l'exception des ressortissants de l'espace économique européen (Union européenne + Islande, Lichtenstein et Norvège) et de la Confédération helvétique qui ne sont pas tenus de détenir un titre de séjour. Toutefois, les Roumains et les Bulgares, intégrés depuis 2007, sont encore soumis transitoirement à la procédure des titres de séjour. Les statistiques portant sur les titres de séjours accordés aux étrangers désirant s'installer en Île-de-France pour au moins un an attestent d'une progression des arrivées d'étrangers entre les milieux des années 1990 et des années 2000 de l'ordre de 70 % (64 000 entrées en 2007). Aucune de ces sources ne couvre les départs vers l'étranger.

* Voir glossaire.



1.6. L'Île-de-France reste la région la plus attractive pour les 18-29 ans

Qu'ils viennent pour achever leurs études ou pour commencer leur carrière, les jeunes arrivants sont plus diplômés que les autres jeunes Franciliens. Étudiants* ou cadres, ils s'installent en priorité à Paris et dans les Hauts-de-Seine. Les jeunes arrivants vivent majoritairement seuls ou sont en couple sans enfant. Les jeunes nés en province retournent plus souvent y vivre.

Entre 2001 et 2006, les jeunes âgés de 18 à 29 ans ont été plus nombreux à venir s'installer en Île-de-France qu'à quitter la région. En moyenne, chaque année, 57 000 jeunes provinciaux sont venus s'installer dans la région, tandis que 35 000 ont fait le chemin inverse. L'Île-de-France attire davantage les jeunes du sud de la France que dans les années 1990. En outre, 26 000 jeunes en provenance des Dom-Tom et de l'étranger sont arrivés, en moyenne, chaque année, dans la région.

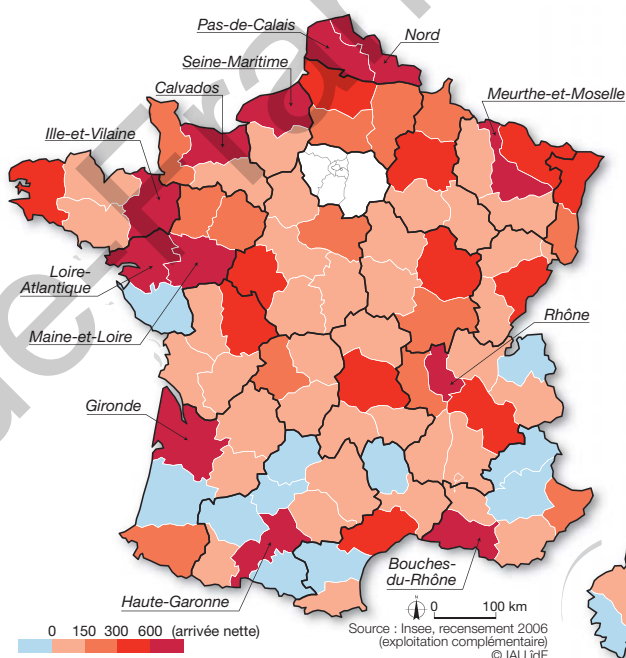
L'Île-de-France est la région française la plus attractive pour les 18-29 ans

Les échanges de l'Île-de-France sont excédentaires pour les jeunes avec toutes les autres régions de France métropolitaine et avec neuf départements sur dix. En moyenne, chaque année, l'Île-de-France gagne 12 personnes âgées de 18 à 29 ans pour 1 000 présentes dans la région. C'est le taux de migration nette le plus élevé de toutes les régions. Parmi les arrivants dans la région, la moitié a entre 18 et 29 ans. Cette part est la plus importante des régions métropolitaines. En comparaison, les 18-29 ans ne représentent que 20 % des sortants et 16 % des stables. La région-capitale attire d'abord

les jeunes de l'ouest de la France, puis ceux des régions limitrophes de l'Île-de-France. Beaucoup de jeunes de l'ouest de la France viendraient ainsi commencer leur vie professionnelle en Île-de-France, fonder une famille*, puis

quitteraient la région-capitale. Tous âges confondus, c'est ainsi vers l'Ouest que les départs nets de l'Île-de-France sont les plus nombreux. Le taux de migration nette de l'Île-de-France avec ses régions limitrophes est, quant à lui,

L'Île-de-France enregistre des arrivées nettes de 18-29 ans avec neuf départements métropolitains sur dix



Lecture : en moyenne, chaque année, l'Île-de-France a connu plus de 600 arrivées nettes de jeunes en provenance du Pas-de-Calais.

Profil en 2006 des jeunes entrants et sortants d'Île-de-France entre 2001 et 2006

Profil en 2006		Entrants	Sortants
Effectif (entre 2001 et 2006)		285 100	176 700
Âge moyen (en années)		24,4	24,5
Part d'étudiants (en %)		29,3	25,1
Mode de cohabitation (en %)	Enfants	4,3	11,1
	Adultes d'un couple sans enfants	31,3	26,4
	Adultes d'un couple avec enfant(s)	7,2	19,2
	Adultes d'une famille monoparentale	0,7	2,1
	Personnes vivant seules	35,3	25,0
Études et emploi (en %)	Autres	21,2	16,2
	Étudiants en emploi	9,7	6,1
	Étudiants sans emploi	19,6	19,0
	Actifs occupés non étudiants	61,4	52,9
Dernier diplôme obtenu (en %)	Sans emploi et non étudiants	9,3	22,0
	Aucun diplôme	3,2	7,7
	Diplôme inférieur au baccalauréat	9,1	20,9
	Bac général, technologique ou professionnel	24,4	26,7
	Diplôme de 1 ^{er} cycle universitaire	19,3	19,4
	Diplôme de 2 ^e ou 3 ^e cycle universitaire	44,0	25,3

Source : Insee, recensement 2006 (exploitation complémentaire).

* Voir glossaire.

Article élaboré dans le cadre d'un partenariat Insee-IAU idF.

trois fois plus élevé pour les étudiants que pour l'ensemble des 18-29 ans. Les jeunes des régions limitrophes profiteraient de la proximité de la région-capitale pour venir y terminer leurs études. Pour les 18-29 ans, les échanges de l'Île-de-France avec les régions Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur sont particulièrement importants. Ces régions sont respectivement première et deuxième régions d'origine et de destination des échanges migratoires.

Les jeunes arrivants sont plus diplômés que les jeunes habitant déjà la région

Les jeunes arrivants sont particulièrement qualifiés : 63 % d'entre eux sont titulaires d'un diplôme de niveau universitaire en 2006, contre 57 % pour l'ensemble des arrivants. Ils sont également plus diplômés que les 18-29 ans qui habitaient déjà en Île-de-France en 2001 (35 %). Par ailleurs, la région capitale se distingue en attirant plutôt des jeunes qui viennent étudier en deuxième ou troisième cycle universitaire. L'Île-de-France est de loin la région qui accueille la plus grande part de 18-29 ans titulaires en 2006 d'un diplôme de deuxième ou troisième cycle (44 %, suivi de 30 % pour le Nord-Pas-de-Calais). Les jeunes qui s'installent en Île-de-France, en particulier à Paris, sont plutôt des citadins venant des grandes villes de province. Trois jeunes arrivants sur quatre vivaient en 2001 dans un pôle urbain de province alors que ces pôles ne représentent que la moitié de la population de province. Cette part est de 85 % pour les étudiants titulaires en 2006 d'un diplôme du deuxième ou troisième cycle. Il est donc vraisemblable que les jeunes arrivent en Île-de-France pour y poursuivre des études supérieures commencées dans des grandes villes de province. En moyenne chaque année, l'Île-de-France a gagné 16 étudiants pour 1 000 présents dans la région. C'est quatre de plus que pour l'ensemble des 18-29 ans. Comme en province, trois jeunes arrivants sur dix sont étudiants.

Parmi les jeunes arrivants, un étudiant sur trois a un emploi*

Les jeunes arrivants dans la région sont souvent actifs*. 71 % d'entre eux ont un emploi en 2006, contre 65 % pour l'ensemble des arrivants. Les étudiants eux-mêmes occupent souvent un emploi. Un tiers des étudiants arrivant en Île-de-France sont dans cette situation contre 24 % pour l'ensemble des

étudiants ayant changé de région. Cette part est la plus importante de toutes les régions de France métropolitaine. En effet, la région accueille beaucoup d'étudiants de deuxième ou troisième cycle universitaire, plus souvent en emploi que les autres. Les étudiants nouvellement arrivés en Île-de-France sont à part égale (un tiers) cadre, profession intermédiaire ou employé. Mais leur catégorie socioprofessionnelle diffère selon leur niveau de diplôme : les étudiants de niveau bac sont majoritairement employés, les étudiants de premier cycle exercent plus souvent une profession intermédiaire, tandis que les étudiants de deuxième ou troisième cycle sont, pour plus de la moitié, cadres. En moyenne, ces étudiants ayant un emploi parcourent trois fois plus de distance pour aller sur leur lieu d'études que sur leur lieu de travail. Les étudiants nouvellement arrivés dans la région, qui ne travaillent pas en 2006, sont en moyenne plus jeunes. En conséquence, ils sont nettement moins avancés dans leurs études : la moitié d'entre eux a pour plus haut diplôme le baccalauréat (contre 27 % pour les étudiants en emploi). Ils vivent plus souvent chez leurs parents et moins souvent en couple.

Les jeunes sont toujours attirés par Paris

Comme l'ensemble des arrivants, les jeunes s'installent de préférence à Paris et dans les Hauts-de-Seine, départements offrant de nombreux emplois de cadres. En effet, un quart des jeunes arrivants sont cadres

en 2006. Majoritairement seuls (35 %) ou en couple sans enfant (31 %), les jeunes arrivants s'installent préférentiellement dans la capitale (39 % contre 32 % pour l'ensemble des arrivants). Inversement, ils viennent moins souvent habiter en grande couronne (29 % contre 36 %).

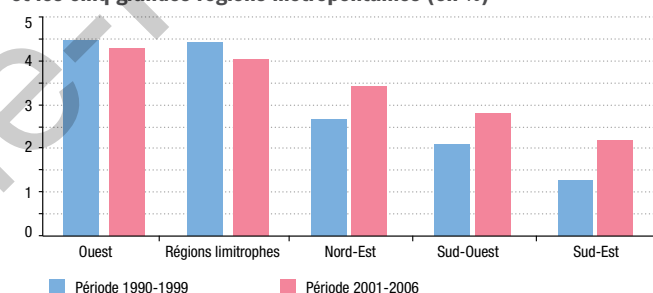
En 2006, plus d'un jeune Parisien sur quatre vivait en province cinq ans auparavant. Ceux qui sont étudiants sont plus particulièrement attirés par Paris. Un étudiant sur deux s'y installe. Cela s'explique notamment par une offre importante d'établissements d'enseignement supérieur et par un très fort dynamisme socio-culturel. De plus, le parc de logements est composé d'une part élevée de locations privées permettant d'accueillir les étudiants. Ils n'ont, en effet, presque jamais accès à la propriété ou aux locations HLM. Les étudiants s'installent aussi dans les communes limitrophes de la capitale ou autour des universités situées en petite et grande couronnes.

Grands groupes de régions

Régions limitrophes : Centre, Bourgogne, Haute-Normandie, Picardie, Champagne-Ardenne
 Sud-Est : Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes, Corse
 Ouest : Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Basse-Normandie
 Sud-Ouest : Aquitaine, Limousin, Midi-Pyrénées, Auvergne
 Nord-Est : Alsace, Lorraine, Franche-Comté, Nord-Pas-de-Calais.

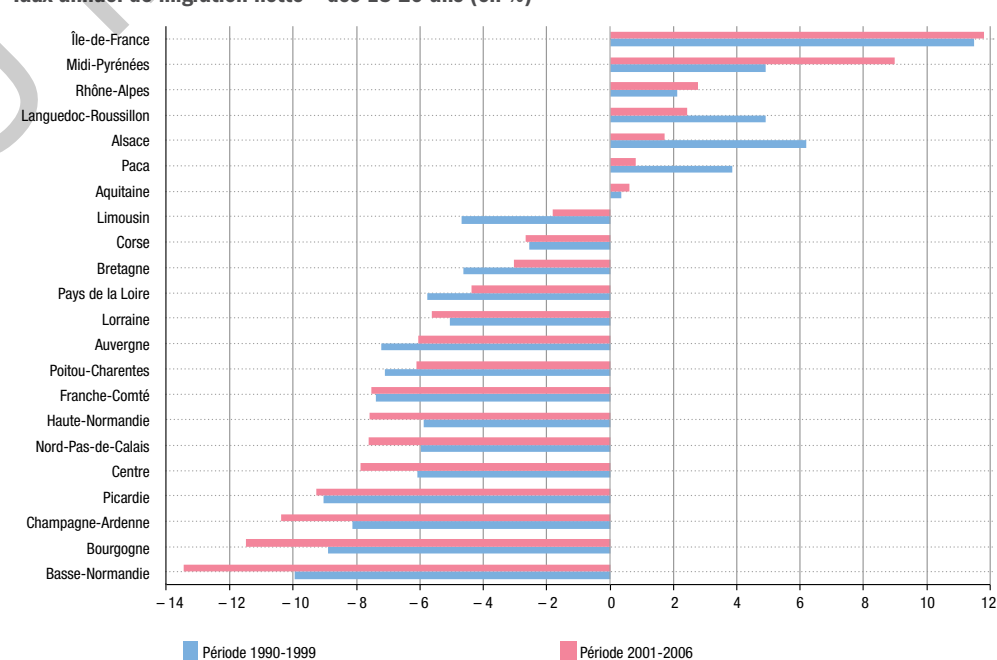
* Voir glossaire.

Taux annuel de migration nette^(a) des 18-29 ans entre l'Île-de-France et les cinq grandes régions métropolitaines (en %)



(a) Taux annuel de migration nette : solde migratoire annuel/population moyenne.
 Source : Insee, recensements 1999 et 2006 (exploitations complémentaires)

Taux annuel de migration nette^(a) des 18-29 ans (en %)



(a) Taux annuel de migration nette avec les autres régions de France métropolitaine : solde migratoire annuel/population moyenne.
 Source : Insee, recensements 1999 et 2006 (exploitations complémentaires).

L'Île-de-France : première région d'accueil des jeunes arrivants de l'étranger

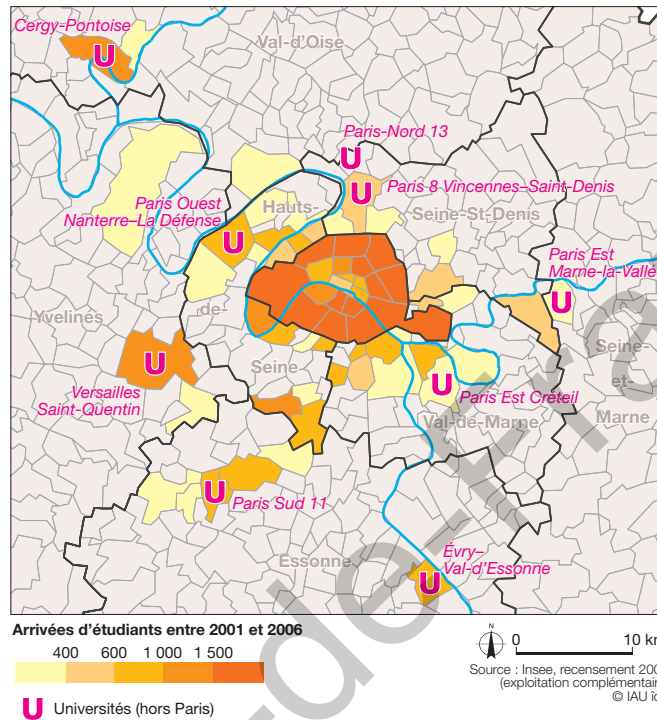
En moyenne, chaque année, entre 2001 et 2006, l'Île-de-France a accueilli 22 000 jeunes âgés de 18 à 29 ans en provenance de l'étranger (contre 38 000 pour la province). Elle est de loin la première région de destination des jeunes arrivants de l'étranger. Ces derniers se distinguent des arrivants de France métropolitaine par une plus forte tendance à venir s'installer en Seine-Saint-Denis (15 % s'y installent contre 7 % pour les arrivants de province). Ils ont moins souvent un emploi : 44 % ont un emploi en 2006 contre 71 % pour les arrivants du reste de l'Hexagone. En revanche, ils sont plus souvent étudiants (36 % contre 27 % des arrivants du reste de l'Hexagone).

Plus âgés que les étudiants, les jeunes arrivants actifs en emploi (non étudiants) vivent majoritairement en couple sans enfant (39 %) ou seuls (34 %). Ils s'installent aussi souvent à Paris (33 %) qu'en petite couronne (34 %) ou qu'en grande couronne (33 %). Le parc d'accueil de ces jeunes reste le parc locatif libre : 71 % s'y installent contre 33 % pour les jeunes actifs déjà Franciliens en 2001. Ils s'installent davantage là où ils travaillent : 33 % des jeunes arrivants ayant un emploi habitent dans leur commune de travail contre 27 %

pour les jeunes actifs déjà Franciliens en 2001. Le profil des jeunes arrivants diffère selon le département d'installation. Les jeunes récemment arrivés en Seine-et-Marne ou dans les Yvelines sont plus souvent en emploi que les nouveaux Parisiens. Comme pour la population déjà présente en 2001, c'est en Seine-Saint-Denis qu'on retrouve la plus grande proportion de jeunes arrivants chômeurs. Les cadres sont mieux représentés chez les nouveaux Parisiens et Alto-Séquanais.

À Paris, les jeunes arrivants vivent plus souvent seuls (45 % contre 35 % pour l'ensemble des jeunes arrivants). En grande couronne, ils ont plus souvent migré avec leurs parents et vivent chez eux (7 % contre 4 %).

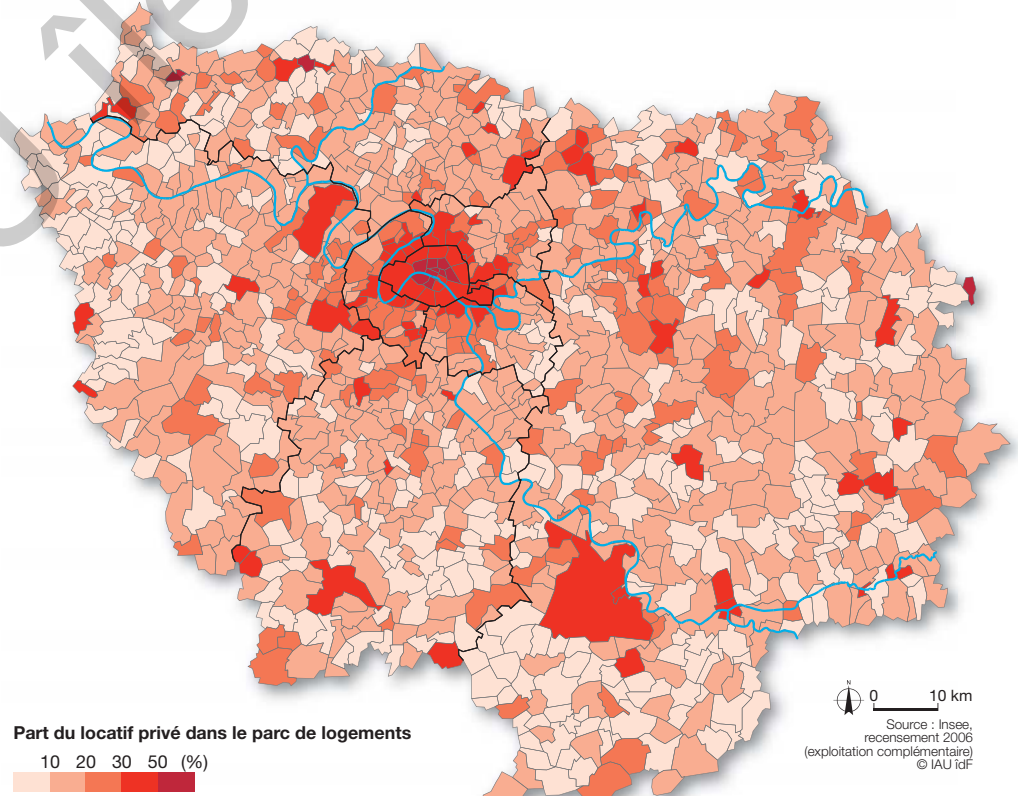
Les étudiants s'installent majoritairement à Paris, dans les communes limitrophes et autour des universités



Les jeunes nés en province quittent l'Île-de-France plus souvent que les autres

Un jeune sortant d'Île-de-France sur deux est né en province contre 29 % pour l'ensemble des jeunes présents en Île-de-France en 2001. La tendance à quitter la région pour les natifs de province est plus prononcée chez les jeunes que pour l'ensemble de la population. 18 % des départs de 18-29 ans sont des retours à la région de naissance. 27 % des 18-29 ans qui partent s'installer en province habitaient à Paris en 2001. Cette part n'était que de 18 %

Les jeunes arrivants privilégient les communes où le parc locatif libre est important



lors de la période précédente. Les jeunes sortants sont plus souvent en couple avec des enfants que les arrivants (19% contre 7%) et moins sou-

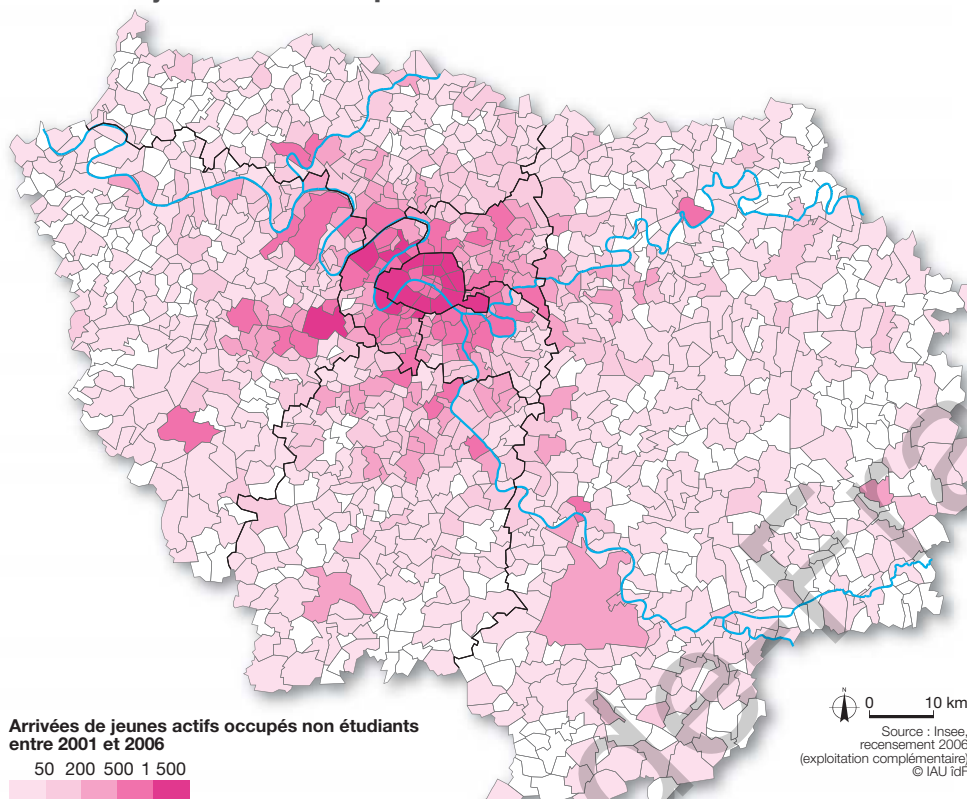
vent seuls. Ils vivent également plus souvent avec leurs parents en 2006 que les arrivants (11 % contre 4%). Un tiers de ces sortants retourne ainsi vivre

chez ses parents. Ils ont le plus souvent achevé leurs études en Île-de-France et sont à la recherche d'un emploi. ■

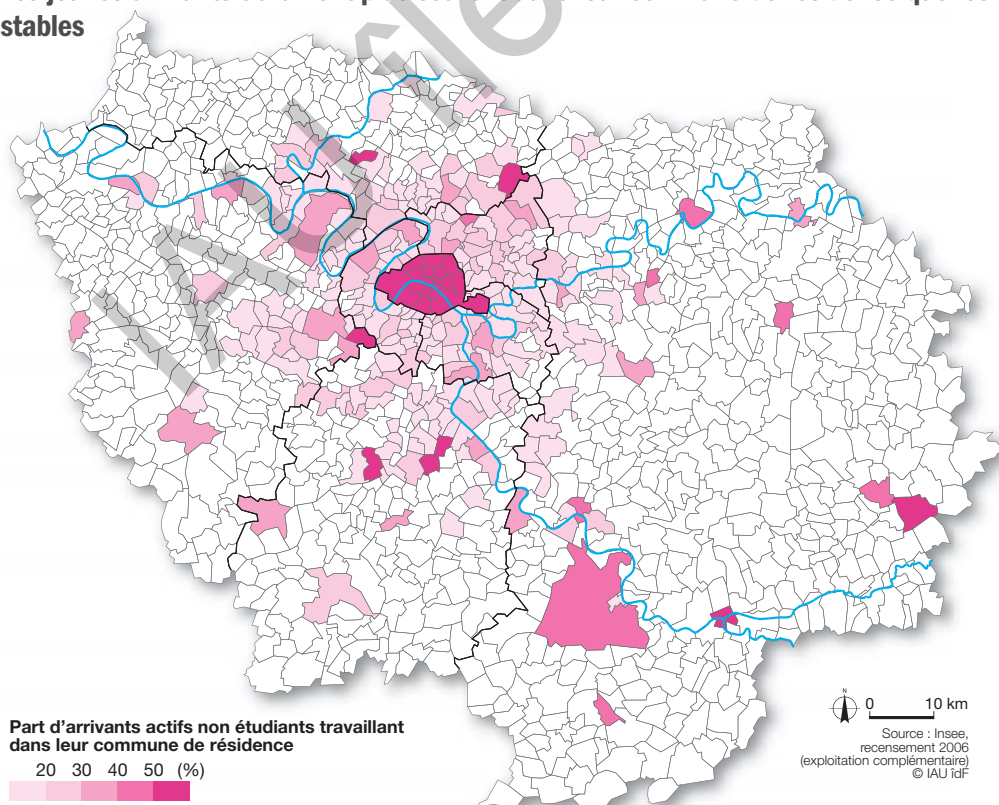
Caractéristiques des migrants

Les caractéristiques sociodémographiques des personnes ne sont connues qu'à la date du recensement. On ignore ce qu'elles étaient au début de la période ou au moment de la migration. Dans cet article, un cadre est considéré comme migrant s'il vivait en Île-de-France en 2006 et ailleurs en métropole en 2001 ou, inversement, vivant en Île-de-France en 2001 et ailleurs en métropole en 2006. Cette personne pouvait déjà être cadre au moment de la migration, ou le devenir entre la migration et le recensement.

Un tiers des jeunes actifs occupés non étudiants s'installent à Paris



Les jeunes arrivants travaillent plus souvent dans leur commune de résidence que les stables



1.7. L'emploi, moteur des arrivées en Île-de-France pour les 30-59 ans

Les 30-59 ans quittent plus souvent l'Île-de-France qu'ils ne s'y installent. Ils s'en vont vers les régions voisines pour devenir propriétaire, fonder un foyer ou vers les autres régions pour changer d'environnement ou retourner dans leur région d'origine. Les arrivants, souvent des cadres ayant un emploi*, viennent pour des raisons professionnelles.

L'Île-de-France est globalement déficitaire dans ses échanges migratoires avec la province. Elle reste, toutefois, une étape dans les parcours résidentiels. Les jeunes viennent finir leurs études dans la région et commencer leur vie professionnelle et familiale. Les familles* avec enfants* ou les retraités* ont tendance à la quitter. La région-capitale est ainsi excédentaire dans ses échanges avec la province pour les 18-29 ans puis déficitaire pour les personnes d'âge actif et celles âgées de 60 ans ou plus.

Le creusement du déficit migratoire francilien est dû en partie à celui des 30-59 ans

Entre 2001 et 2006, 33 000 provinciaux de 30 à 59 ans se sont installés en Île-de-France en moyenne chaque année et 86 000 Franciliens ont fait le chemin inverse. La région-capitale perd ainsi 53 000 personnes de 30-59 ans par an, en moyenne, entre 2001 et 2006. Ce déficit se renforce par rapport à la période précédente. Cela explique donc, en grande partie, le creusement du déficit migratoire francilien dans son ensemble au cours de la période

récente, d'autant plus que ces partants d'âge actif sont souvent accompagnés d'enfants. Cette augmentation du déficit profite principalement aux régions de l'Ouest de la France. L'Ouest de la France devient ainsi la zone la plus excédentaire dans ses échanges avec l'Île-de-France pour les 30-59 ans, devant les régions limitrophes. En particulier, les départs nets de l'Île-de-France sont les plus importants en direction de l'Aquitaine, des Pays de la Loire et de la Bretagne.

Les 30-59 ans entrants : plus souvent cadres ou actifs occupés* que les sortants

L'Île-de-France est déficitaire dans ses échanges avec la province pour les 30-59 ans, et ce, qu'ils soient actifs occupés, quelle que soit leur catégorie socioprofessionnelle, inoccupés ou chômeurs*. En particulier, si l'Île-de-France attire davantage de cadres qu'elle n'en voit partir, ce n'est pas le cas pour cette classe d'âge. Ainsi, 11 300 cadres âgés de 30 à 59 ans sont venus s'installer en moyenne chaque année en Île-de-France entre 2001 et 2006, tandis que 19 300 en sont partis. Par rapport à la

période 1990-1999, ce déficit migratoire s'est creusé.

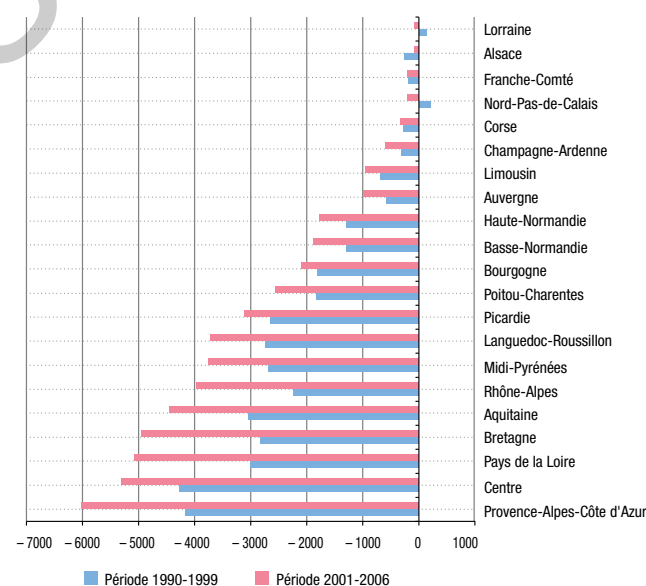
Toutefois, en proportion, les entrants de 30-59 ans sont plus souvent cadres que les sortants (34% contre 23%). Ainsi, les migrations* des 30-59 ans avec le reste de l'Hexagone* accroissent la part des Franciliens cadres ou de professions intellectuelles supérieures de cette classe d'âge. En 2006, 24% des Franciliens âgés de 30 à 59 ans sont cadres, soit une augmentation de 3,7 points par rapport à 1999, dont 0,6 point dû aux migrations avec la province (les migrations augmentent légèrement la part de cadres, actifs occupés et diplômés du supérieur en Île-de-France).

En 2006, les 30-59 ans récemment installés en Île-de-France sont plus souvent des actifs en emploi que les sortants (82% contre 70%). Les migrations des personnes âgées de 30 à 59 ans entre l'Île-de-France et le reste de l'Hexagone contribuent également à augmenter le niveau de qualification des Franciliens. En 2006, 40% des entrants contre seulement 26% des sortants sont diplômés du 2^e ou 3^e cycle universitaire.

La majorité des ménages entrants viennent pour des raisons professionnelles

En moyenne, chaque année, 21 600 ménages dont la personne de référence* est âgée de 30 à 59 ans ont rejoint l'Île-de-France entre 2001 et 2006 et 49 400 en sont partis. Les trois quarts de ces ménages venant s'installer en Île-de-France sont composés uniquement d'actifs en emploi : 43% sont des personnes seules en emploi et 34% des couples où les deux conjoints travaillent. Cette part est supérieure de 14 points à celle des actifs en emploi parmi les ménages sortants. À l'inverse, les ménages ne comportant aucun actif occupé sont deux fois plus représentés parmi les sortants. Interrogés sur le motif principal de leur dernier déménagement, les deux tiers des ménages qui s'installent en Île-de-France en provenance d'une autre région de l'Hexagone déclarent venir pour des raisons professionnelles. Ainsi,

Solde annuel de migration nette des 30-59 ans entre l'Île-de-France et les régions de France métropolitaine (en nombre)



* Voir glossaire.

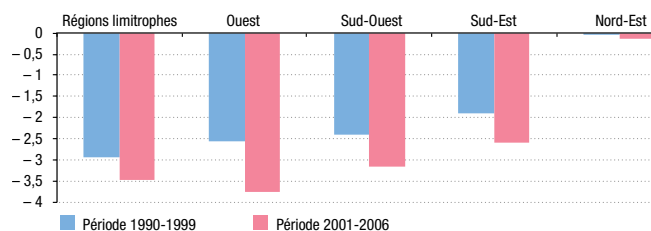
en 2006, parmi les ménages franciliens de 30-59 ans qui vivaient en province en 2002, 44 % ont effectué leur dernier déménagement pour changer d'emploi ou pour cause de mutation et 17 % pour se rapprocher de leur lieu de travail. Souvent cadres ou actifs occupés, les ménages de 30-59 ans qui s'installent en Île-de-France le font donc surtout à Paris (28 %), dans les Hauts-de-Seine (16 %) ou les Yvelines (13 %) où se concentrent l'emploi et les cadres.

Les ménages sortants : davantage de couples avec enfant(s)* et de propriétaires

Les 30-59 ans entrants en Île-de-France sont plus souvent des personnes seules (37 % des ménages entrants sont dans cette situation), alors que les sortants sont plutôt des couples avec enfant(s) (dans 45 % des cas). Paris attire en particulier des personnes seules qui s'installent dans le parc locatif de petite taille. Dans les Yvelines, au contraire, 48 % des ménages de 30-59 ans qui s'installent sont des couples avec enfant(s).

Par ailleurs, seuls 27 % des ménages entrants sont propriétaires, alors que c'est le cas de 48 % des ménages sortants. Cette différence peut traduire

Taux annuel de migration nette^(a) des 30-59 ans entre l'Île-de-France et les cinq grandes régions métropolitaines (en ‰)



(a) : Taux annuel de migration nette : solde migratoire annuel/population moyenne.
Source : Insee, recensements 1999 et 2006 (exploitations complémentaires).

des tensions sur le marché immobilier francilien, mais également le rôle d'étape de la région dans les parcours résidentiels. En effet, les entrants s'installent nettement plus souvent dans le parc locatif libre dans lequel la mobilité résidentielle est la plus forte et la durée d'installation la plus courte. À l'inverse, les sortants sont plus fréquemment propriétaires accédants et, de ce fait, souvent installés depuis longtemps dans leur logement. Les raisons professionnelles (changement d'emploi, mutations, rapprochement du lieu de travail) représentent seulement un tiers des motifs de départ de la région. En effet, les ménages de 30-59 ans quittant l'Île-de-France pour une autre région souhaitent plus souvent que les arrivants

Grands groupes de régions

Régions limitrophes : Centre, Bourgogne, Haute-Normandie, Picardie, Champagne-Ardenne.

Sud-Est : Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes, Corse.

Ouest : Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Basse-Normandie.

Sud-Ouest : Aquitaine, Limousin, Midi-Pyrénées, Auvergne.

Nord-Est : Alsace, Lorraine, Franche-Comté, Nord-Pas-de-Calais.

Les migrations augmentent légèrement la part de cadres, actifs occupés et diplômés du supérieur en Île-de-France

Moins de cinq Franciliens de 30 à 59 ans sur 100 ne vivaient pas en Île-de-France cinq ans plus tôt. Les migrations ont ainsi peu d'influence sur la composition de la population francilienne de cette classe d'âge. En 2006, 79 % des Franciliens âgés de 30 à 59 ans sont des actifs en emploi, par exemple. Sans migrations, ils seraient 78 %. De même, la part des diplômés universitaires de 2^e ou de 3^e cycle passe de 23 % sans migration à 24 % en prenant en compte les migrations. En revanche, en termes d'évolution, le rôle des migrations est non négligeable. Ainsi, les migrations contribuent au tiers de l'augmentation de la part des actifs occupés entre 2001 et 2006.

Un tiers de l'augmentation de la part des actifs occupés est dû aux migrations

Variation de population entre 1999 et 2006 et effet des migrations (en point)

Cadres actifs occupés diplômés du 2^e ou 3^e cycle universitaire

Catégorie	Variation	Totale	3,7
		Due aux migrations	0,6
Actifs occupés	Variation	Totale	1,4
		Due aux migrations	0,5
Diplômés du 2 ^e ou 3 ^e cycle universitaire	Variation	Totale	4,9
		Due aux migrations	0,9

Source : Insee, recensements 1999 et 2006

Lecture : la part des cadres âgés de 30 à 59 ans a augmenté de 3,7 points entre 2001 et 2006, dont 0,6 point du fait des migrations avec la province.

Répartition des ménages de 30-59 ans entrants et sortants d'Île-de-France entre 2001 et 2006 selon la structure familiale, le statut d'occupation et la composition du ménage (en %)

Structure familiale du ménage	Entrants		Sortants	
	Entrants	Sortants	Entrants	Sortants
Personnes seules	36,7	23,8		
Familles monoparentales	8,1	8,1		
Couples sans enfants	19,4	20,0		
Couples avec enfant(s)	31,2	45,4		
Autres ménages sans famille	4,6	2,7		
Ensemble	100,0	100,0		
Statut d'occupation détaillé	Entrants		Sortants	
	Entrants	Sortants	Entrants	Sortants
Propriétaires	27,0	48,8		
Locataires de logement vide non HLM	46,5	37,7		
Locataires de logement vide HLM	15,1	7,4		
Locataires d'un logement loué meublé	5,3	2,1		
Logés gratuitement	6,1	4,0		
Ensemble	100,0	100,0		

Source : Insee, recensement 2006 (exploitation complémentaire).

Composition du ménage	Entrants		Sortants	
	Entrants	Sortants	Entrants	Sortants
Actifs occupés uniquement	76,5	62,0		
Un actif occupé dans le couple	15,3	22,3		
Aucun actif occupé	8,3	15,7		

Lecture : parmi les ménages entrants en Île-de-France, 76,5 % sont des personnes seules actives occupées ou des couples dont l'homme et la femme sont actifs occupés.

* Voir glossaire.

Répartition des ménages entrants en Île-de-France entre 2001 et 2006 selon le type de ménage et le département d'installation (en %)

Structure familiale du ménage	Départements franciliens							
	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise
Personnes seules	51,0	39,2	35,4	35,6	28,1	24,1	26,4	26,1
Familles monoparentales	6,0	7,4	10,6	9,1	10,1	7,4	9,2	11,0
Couples sans enfants	19,7	21,7	18,8	21,3	17,0	18,0	18,1	16,0
Couples avec enfants	17,0	28,1	29,4	28,5	40,3	47,8	42,5	43,2
Autres ménages sans famille	6,3	3,6	5,8	5,5	4,5	2,7	3,8	3,7
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, recensement 2006 (exploitation complémentaire).

Caractéristiques des migrants

Les caractéristiques sociodémographiques des personnes ne sont connues qu'à la date du recensement. On ignore ce qu'elles étaient au début de la période ou au moment de la migration. Dans cet article, un cadre est considéré comme migrant s'il vivait en Île-de-France en 2006 et ailleurs en métropole en 2001 ou, inversement, vivant en Île-de-France en 2001 et ailleurs en métropole en 2006. Cette personne pouvait déjà être cadre au moment de la migration, ou le devenir entre la migration et le recensement.

Motifs du dernier déménagement : la source mobilisée est l'enquête nationale Logement 2006

L'ENL fournit la raison principale du dernier déménagement. Celui-ci n'est pas nécessairement le déménagement qui a conduit au changement de région de résidence de la personne. En effet, la région de résidence est connue en 2002 et 2006 et la personne a pu changer plusieurs fois de résidence au cours de cette période.

devenir propriétaire (14 %), changer d'environnement ou acheter une maison (14 %) ou retrouver leur région d'origine, leurs amis ou leur famille (8 %).

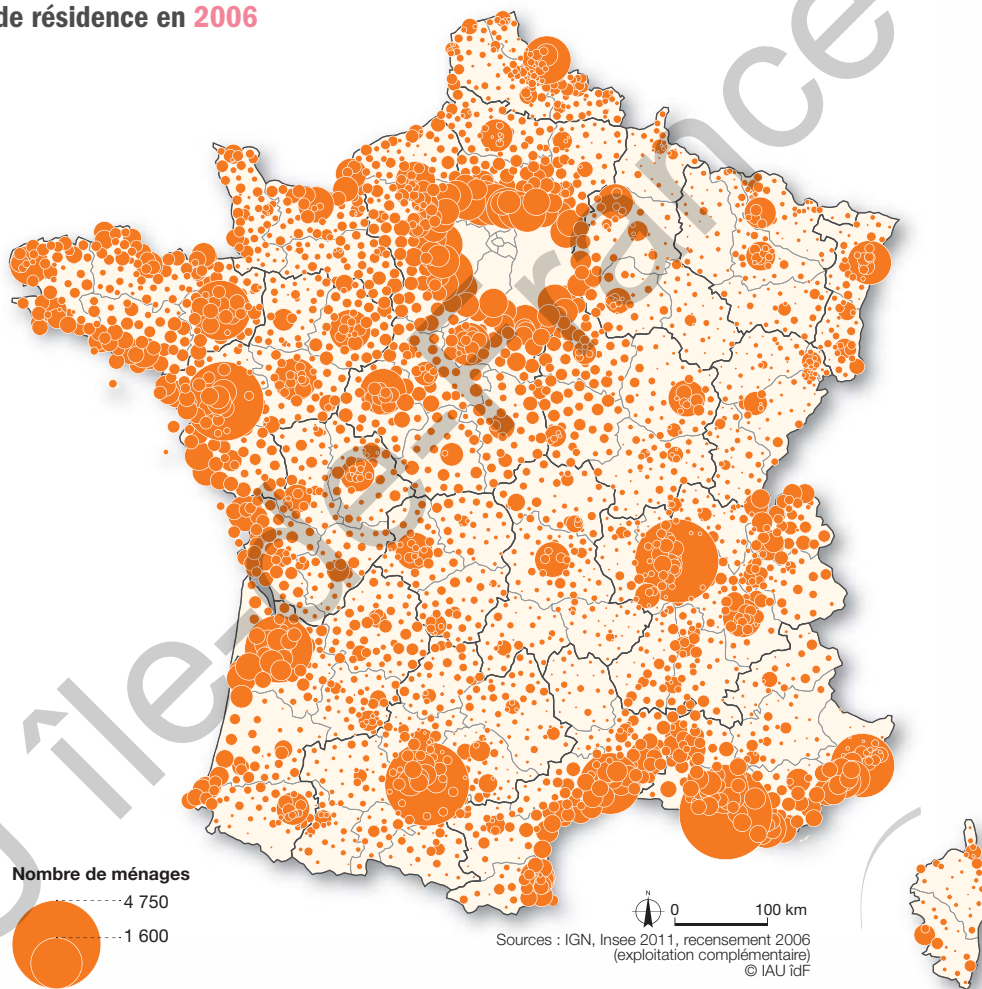
Des départs vers les régions voisines pour devenir propriétaire ou fonder un foyer

Les ménages de 30-59 ans quittent l'Île-de-France pour s'installer principalement dans les régions littorales, en

particulier en Provence-Alpes-Côte d'Azur qui est leur première région d'accueil. Dans ce cas, l'Île-de-France ne constitue souvent qu'une étape dans leur parcours résidentiel. Quand ils s'installent dans les régions limitrophes de l'Île-de-France, c'est plutôt en raison des prix élevés de l'immobilier francilien. Parmi les ménages de 30-59 ans ayant quitté l'Île-de-France pour une des régions limitrophes, près de deux

sur dix ont déménagé pour devenir propriétaire (contre 12 % des partants vers les autres régions et des entrants). Ils déménagent également plus souvent pour pouvoir fonder une famille ou changer de voisinage. À l'inverse, ils déménagent moins souvent suite à un changement d'emploi ou à une mutation que les autres partants d'Île-de-France. Quatre sur dix continuent à travailler dans la région-capitale. ■

Nombre de ménages ayant quitté l'Île-de-France entre 2001 et 2006 selon le lieu de résidence en 2006



Répartition des ménages de 30-59 ans entrants et sortants d'Île-de-France entre 2002 et 2006 selon la raison principale du dernier déménagement (en %)

Structure familiale du ménage	Entrant	Sortant	Sortant vers les régions limitrophes	Sortant vers les autres régions
Nouvel emploi, mutation...	43,8	34,7	31,1	36,0
Rapprochement du lieu de travail	16,8	2,9	0,0	3,9
Était locataire et souhaitait devenir propriétaire ou le contraire	12,0	13,7	18,5	12,0
Changement d'environnement (pour la ville, la campagne, la province, habiter une maison...)	2,6	13,7	12,0	14,3
Retour dans la région d'origine, rapprochement de la famille ou des amis	1,0	7,8	6,8	8,2
Pour fonder un foyer (mariage ou mise en couple)	4,1	5,0	10,1	3,2
Divorce, veuvage, séparation	7,7	2,5	0,7	3,1
Départ de chez les parents ou désir d'autonomie	1,7	3,0	7,3	1,5
Le voisinage ne nous convenait pas (bruits, mode de vie, insécurité)	0,7	3,5	8,7	1,6
Voulait un logement plus grand	6,6	4,4	0,0	6,0
Autres	3,0	8,9	4,9	10,3
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, enquête nationale Logement 2006



1.8. Le rythme des départs d'Île-de-France reste constant pour les 60 ans ou plus

Les personnes âgées de plus de 60 ans sont plus nombreuses à quitter la région qu'à venir s'y installer, mais elles n'en partent pas plus souvent qu'auparavant. Les jeunes retraités* partent vers les régions littorales, les plus âgées vers les régions limitrophes, notamment pour vivre en institution.

En 2006, 1 911 000 Franciliens sont âgés de 60 ans ou plus, soit 17 % de la population. Cette part est stable par rapport à 1999. Pour l'ensemble de la métropole, la part des 60 ans ou plus est, comme en 1999, de 21 %. L'Île-de-France reste ainsi la région la plus jeune de France métropolitaine.

Les Franciliens de 60 ans ou plus changent souvent de région de résidence

Les échanges migratoires entre la province et l'Île-de-France expliquent, en partie, le moindre vieillissement de la population francilienne. Les Franciliens de 60 ans ou plus changent, en effet, beaucoup plus fréquemment de région de résidence que leurs homologues de province : 15 % des personnes partant d'Île-de-France ont 60 ans ou plus. Cette part est la plus élevée de toutes les régions de l'Hexagone*. Seuls Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca) et le Languedoc-Roussillon, où les 60 ans ou plus représentent respectivement 12 % et 10 % des départs, dépassent, avec l'Île-de-France, la moyenne des régions. Pour l'ensemble des autres régions, les 60 ans ou plus représentent seulement 8 % des départs.

L'Île-de-France se distingue également par un nombre d'entrées de personnes de 60 ans ou plus très faible. Elles ne représentent que 5 % de l'ensemble des entrées. Entre 2001 et 2006, 4 900 personnes de 60 ans ou plus sont venues, chaque année, habiter en Île-de-France depuis une autre région et 27 500 ont fait le chemin inverse. L'Île-de-France a donc un déficit migratoire annuel de 22 600 personnes de 60 ans ou plus avec les autres régions.

Les 60 ans ou plus ne quittent pas plus souvent la région qu'avant

Toutefois, ce déficit migratoire de l'Île-de-France pour les 60 ans ou plus est stable depuis plus de vingt ans. Pour 1 000 personnes de 60 ans ou plus présentes dans la région, l'Île-de-France en perd 11,5 en moyenne chaque année entre 2001 et 2006. Ce taux

annuel de migration nette* était de 12,1 % dans les années 1980.

Par rapport aux années 1980, l'Île-de-France est moins déficitaire dans ses échanges avec la province pour les personnes âgées entre 60 et 74 ans et plus déficitaire pour celles de 75 ans ou plus. En particulier, le déficit se renforce pour les 85 ans ou plus.

Les personnes de 60 ans ou plus ne quittent donc pas plus souvent la région qu'avant mais en partent plus tard. La part des 75 ans ou plus parmi les sortants augmente ainsi régulièrement depuis les années 1980 : ils représentent 22 % des départs entre 2001 et 2006, contre 18 % entre 1982 et 1990. Cela peut s'expliquer, en partie, par un report des départs liés au vieillissement et à la dépendance. La dépendance plus tardive, la possibilité de vivre en couple plus longtemps avec l'augmentation de l'espérance de vie, ainsi que l'orientation des politiques publiques faciliteraient le maintien des personnes âgées à leur domicile. Les Franciliens âgés, qui quittaient l'Île-de-France faute de place en hébergement spécialisé, partiraient ainsi de la région à un âge plus élevé qu'autrefois.

La fin d'activité est le signal du départ

Parmi les Franciliens de 60 ans ou plus, les partants sont plus souvent à la retraite. 91 % de ces sortants sont retraités, qu'ils continuent ou non d'exercer un emploi*, contre 84 % pour l'ensemble des Franciliens de plus de 60 ans. À l'inverse, ils occupent nettement moins souvent un emploi : 3 % contre 8 %. De plus, parmi ces sortants en emploi, un quart bénéficie également d'une retraite. C'est beaucoup plus que l'ensemble des Franciliens de 60 ans ou plus : seuls 15 % sont aussi retraités. Une partie importante des actifs* occupés qui quittent la région ont donc déjà mis fin à tout ou partie de leur activité. Par ailleurs, les retraités et préretraités de moins de 60 ans représentent 7 % des retraités et préretraités franciliens. Ils quittent beaucoup plus souvent la région qu'ils ne viennent s'y installer. Pour 1 000 retraités et préretraités de moins de 60 ans présents dans la région, l'Île-de-France perd chaque année en moyenne 38 personnes. C'est 2,5 fois plus que le taux annuel de migration nette des 60-74 ans, qui sont déjà nombreux à partir. Plus que l'âge,

Solde migratoire annuel des 60 ans ou plus et répartition par classe d'âge (en %)

Période	Solde migratoire annuel des 60 ans ou plus	Répartition du déficit migratoire par classe d'âge (en %)		
		60-74 ans	75-84 ans	85 ans ou plus
2001-2006	- 22 600	83,1	11,3	5,6
1990-1999	- 23 200	86,5	8,8	4,7
1982-1990	- 20 200	88,1	8,3	3,6

Source : Insee, recensements 1990, 1999 et 2006 (exploitations complémentaires).

Lecture : 83,1 % du déficit migratoire de la période 2001-2006 des personnes de 60 ans ou plus est due aux personnes âgées de 60 à 74 ans contre 88,1 % pour la période 1982-1990.

Répartition des entrants et sortants d'Île-de-France de 60 ans ou plus entre 2001 et 2006 selon leur activité (en %)

Statut d'activité	Entrants	Sortants	Population francilienne
Actifs ayant un emploi	7,3	3,4	8,2
Autres inactifs	2,6	1,8	2,2
Chômeurs	0,8	0,6	0,7
Femmes ou hommes au foyer	4,5	2,7	4,7
Retraités ou préretraités	84,8	91,5	84,2

Source : Insee, recensement 2006 (exploitation complémentaire).

* Voir glossaire.

Article élaboré dans le cadre d'un partenariat Insee-IAU îdF.

Caractéristiques des migrants

Les caractéristiques sociodémographiques des personnes ne sont connues qu'à la date du recensement. On ignore ce qu'elles étaient au début de la période ou au moment de la migration. Dans cet article, un cadre est considéré comme migrant s'il vivait en Île-de-France en 2006 et ailleurs en métropole en 2001 ou, inversement, vivant en Île-de-France en 2001 et ailleurs en métropole en 2006. Cette personne pouvait déjà être cadre au moment de la migration, ou le devenir entre la migration et le recensement.

ce serait donc l'arrêt de l'activité professionnelle des Franciliens qui entraînerait leur départ.

Les Franciliens de 60 ans ou plus qui quittent la région ont le plus souvent moins de 75 ans (dans 78 % des cas). Les départs concerneraient donc plutôt les jeunes retraités. Ces derniers vivent principalement en couple sans enfant

(60 % des sortants). À l'inverse, les entrants vivent plus souvent seuls.

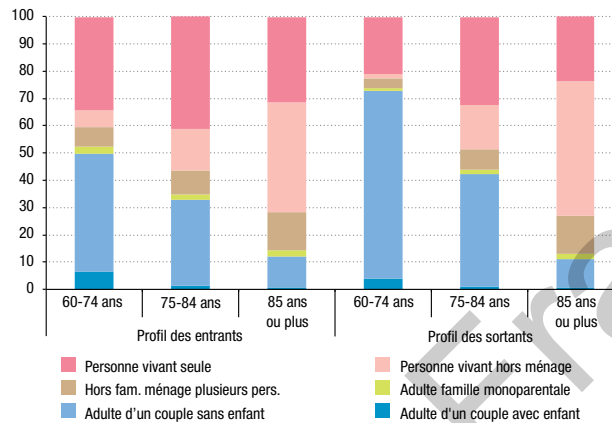
Les jeunes retraités partent vers les régions littorales

La moitié des départs des Franciliens de 60 ans ou plus se concentre vers les régions Paca, Centre, Bretagne, Pays de la Loire, Aquitaine et Languedoc-

Roussillon. Comme dans les années 1990, les régions Paca et Centre accueillent à elles seules près du quart des personnes de 60 ans ou plus quittant l'Île-de-France.

Les arrivées de Franciliens de plus de 60 ans modifient essentiellement la composition par âge des régions Centre, Basse-Normandie et Bretagne. En effet, dans ces régions, les parts de personnes de 60 ans ou plus en provenance de l'Île-de-France parmi la population de cette tranche d'âge (taux annuel de migration nette) sont les plus fortes de France. Les régions les moins attractives restent l'Alsace, la Franche-Comté, la Lorraine et le Nord-Pas-de-Calais. Les Franciliens âgés de 60 à 74 ans s'installent principalement dans les régions littorales, en particulier celles bordant la Méditerranée et à l'ouest du pays. Ils partent également vers les départements limitrophes de l'Île-de-France, l'Aube et la Marne faisant un peu exception, ou relativement proches comme le Loir-et-Cher, l'Indre-et-Loire ou la Nièvre.

Répartition des entrants ou sortants d'Île-de-France de 60 ans ou plus entre 2001 et 2006 selon leur situation familiale (en %)

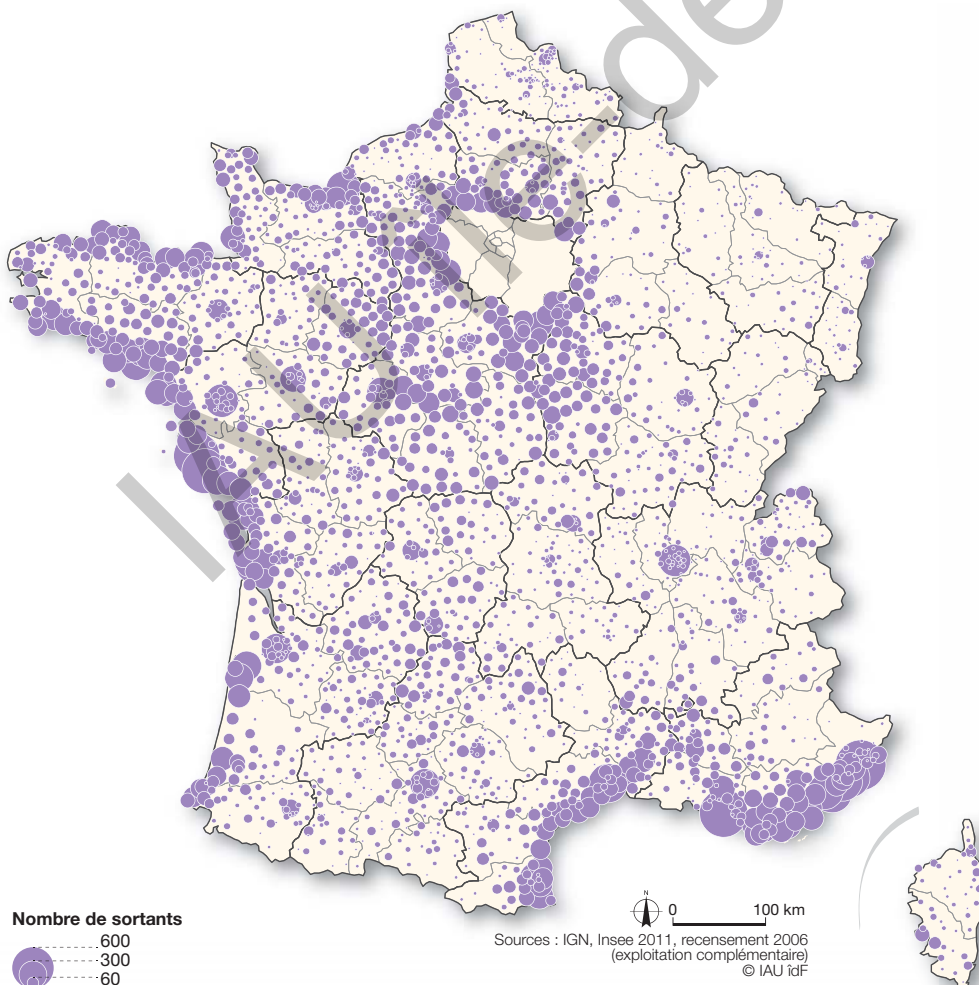


(1) L'offre en EHPAD et EHPA en Île-de-France en 2009 (données au 30 juin 2009). Observatoire régional de santé Île-de-France, novembre 2009.

Source : Insee, recensement 2006 (exploitation complémentaire).

Lecture : 43 % des entrants de 60 à 74 ans sont des adultes d'un couple sans enfant.

Nombre de sortants de l'Île-de-France entre 2001 et 2006 ayant entre 60 et 74 ans



Les Franciliens de 85 ans ou plus partent en institution dans les régions limitrophes

Les Franciliens de 75 ans ou plus s'installent moins souvent que ceux de 60-74 ans dans les territoires proches du littoral (à l'exception des Alpes-Maritimes) et plus souvent dans les régions voisines ou proches de l'Île-de-France. C'est le cas, en particulier, des personnes de 85 ans ou plus : 20 % d'entre elles partent vers les départements de l'Oise, de l'Eure, de l'Indre-et-Loire et du Loiret. En vieillissant, les personnes âgées perdent peu à peu leur autonomie pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne. Les personnes âgées, notamment dépendantes, ont ainsi besoin de solutions d'hébergement adaptées à leur situation. Or, l'offre d'hébergement spécialisé en Île-de-France reste moins développée que dans l'ensemble de la France : le taux d'équipement en places en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) est de 79 places pour 1 000 habitants de 75 ans ou plus contre 89 en France⁽¹⁾. Cela peut expliquer les départs de la région des plus âgés et des plus dépendants. Ainsi, 7 % des 60 ans ou plus qui ont quitté l'Île-de-France ne vivent pas en 2006 dans un logement ordinaire : ils quittent la région pour vivre, le plus souvent, dans un établissement pour personnes âgées. Plus de 9 000 personnes de 60 ans ou plus ont donc

quitté, en moyenne chaque année, l'Île-de-France et vivent en 2006 dans ce type de structure. Plus de la moitié d'entre elles ont 85 ans ou plus. Les régions limitrophes de l'Île-de-France sont la première destination d'accueil de ces Franciliens vivant en institution. Près de la moitié des départs de Franciliens de 85 ans ou plus pour un hébergement spécialisé se fait en direction de la Picardie, du Centre, de la Haute-Normandie ou de Paca.

Parallèlement à la prise en charge en établissements spécialisés, la perte d'autonomie et les difficultés à rester à domicile peuvent également conduire les personnes âgées à aller chez un proche. 5% des Franciliens de 60 ans ou plus qui ont quitté la région vivent ainsi, par exemple, dans la famille de leur enfant, d'un autre parent ou d'un ami.

Des personnes âgées viennent également s'installer en Île-de-France depuis le reste de la France métropolitaine et vivent dans des établissements pour personnes âgées. Parmi ces personnes vivant en institution, la moitié a 85 ans ou plus. Les départements franciliens les accueillant sont principalement la Seine-et-Marne, les Yvelines et les Hauts-de-Seine.

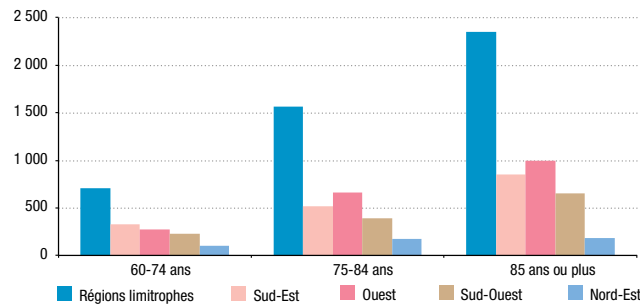
Les anciens cadres partent plus souvent vers le sud-est

Les anciens employés et ouvriers partent moins de la région que les Franciliens de plus de 60 ans des autres catégories sociales : leur taux de sortie est de 6,8% contre 8,2% pour les anciens cadres et professions intermédiaires et 9,2% pour les anciens artisans et chefs d'entreprise.

Les anciens ouvriers et employés qui quittent la région capitale vont moins loin que les anciens cadres. Ils s'installent davantage dans les régions limitrophes de l'Île-de-France (Centre, Bourgogne, Haute-Normandie, Picardie, Champagne-Ardenne). Les anciens cadres et professions intermédiaires partent, quant à eux, plus fréquemment pour le sud-est (Languedoc-Roussillon, Paca, Rhône-Alpes, Corse).

Les anciens commerçants et chefs d'entreprise, moins nombreux, partent moins vers les régions limitrophes de l'Île-de-France que les anciens ouvriers et employés et davantage vers le sud-est. ■

Destination des sortants d'Île-de-France actuellement en institution



Source : Insee, recensement 2006 (exploitation complémentaire).

Lecture : 2 350 personnes de 85 ans ou plus ont quitté l'Île-de-France pour une institution située dans une région limitrophe.

Grands groupes de régions

Régions limitrophes : Centre, Bourgogne, Haute-Normandie, Picardie, Champagne-Ardenne.

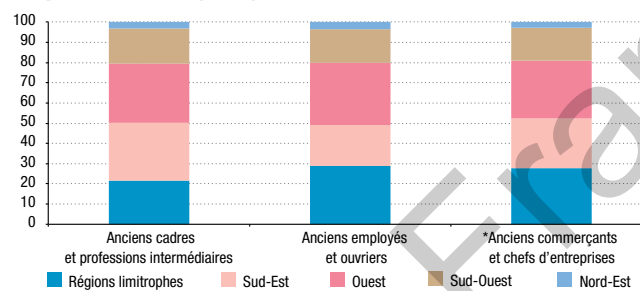
Sud-Est : Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes, Corse.

Ouest : Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Basse-Normandie.

Sud-Ouest : Aquitaine, Limousin, Midi-Pyrénées, Auvergne.

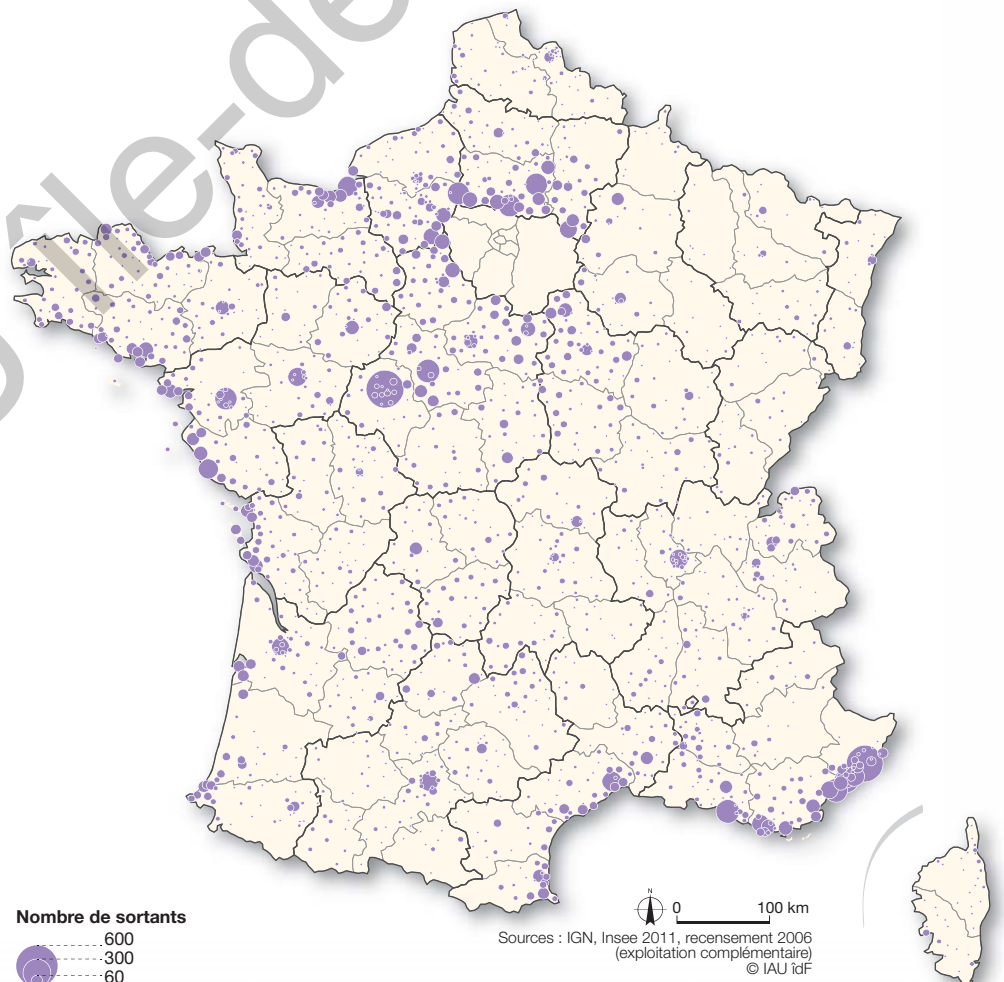
Nord-Est : Alsace, Lorraine, Franche-Comté, Nord-Pas-de-Calais.

Destination des sortants d'Île-de-France de 60 ans ou plus entre 2001 et 2006 en fonction de leur ancienne catégorie socioprofessionnelle (en %)



Source : Insee, recensement 2006 (exploitation complémentaire).

Nombre de sortants de l'Île-de-France entre 2001 et 2006 ayant 75 ans ou plus



IAU île-de-France

2



Logement

La croissance continue du parc de logements francilien s'est accompagnée d'une progression de la part des propriétaires et d'une amélioration globale des conditions de logement. Mais le faible niveau de construction neuve au cours des dernières décennies, malgré une croissance toujours soutenue de la population et surtout des ménages, a renforcé la pression sur le parc immobilier et entraîné une hausse des coûts des logements plus rapide que celle des revenus. Ce décrochage entre prix et revenus pénalise particulièrement les ménages modestes ou à revenus moyens pour lesquels l'accès même au logement devient plus difficile. Ainsi en est-il pour les jeunes ménages décohabitants ou en début de parcours résidentiel, les familles en recherche d'espace après la naissance de leur(s) enfant(s), les primo-accédants et les immigrés. Pour certains, le coût élevé du logement ampute même les autres postes de dépenses vitales, comme le chauffage, et peut les faire tomber dans la précarité énergétique. La pression sur le marché immobilier se traduit aussi par une mobilité résidentielle ralentie, notamment dans le secteur des grands logements locatifs sociaux où elle se rapproche de celle des propriétaires. On y vieillit également mais la taille moyenne des ménages baisse moins vite que dans les années précédentes. Dans le parc social, les enfants restent, en effet, plus longtemps au domicile parental. Globalement, les ménages les moins aisés changent moins souvent de logement, y compris dans le parc social, où l'obtention d'un logement demande de plus en plus de temps. Par ailleurs, ils s'installent dans les territoires les moins valorisés ou les plus éloignés du centre de la région.



2.1. Habitat et population : quelles dynamiques et quelles évolutions ?

Depuis 1999, la mobilité résidentielle dans les grands logements sociaux diminue, en particulier dans ceux construits durant les Trente Glorieuses. Elle se rapproche de celle des propriétaires. La population qui y réside reste globalement jeune, mais vieillit davantage sur place que par le passé.

La taille des logements, leur statut d'occupation*, tout comme leur époque de construction déterminent pour une large part la composition par âge de la population qui y réside et la vitesse à laquelle la population d'un immeuble, d'un quartier ou d'une commune se renouvelle ou vieillit. Ces liens étroits entre les structures et les dynamiques démographiques et urbaines d'un territoire sont ici précisés et détaillés à partir d'une exploitation originale des données des recensements de la population depuis une vingtaine d'années.

Dis-moi dans quel type de logement tu emménages

La nature d'un logement détermine pour une large part la pyramide des âges de la population qui y entre, mais aussi son évolution ultérieure.

Ainsi, les personnes qui s'installent dans un studio ou un deux pièces qu'elles louent à un bailleur privé sont, pour l'essentiel, de jeunes adultes : six sur dix sont âgés de 20 à 30 ans. La plupart y vivent seuls (62 % des ménages) ou en couple mais sans enfant (22 %). Seule une minorité s'y installe avec un enfant (11 %, dont près de la moitié de familles monoparentales**).

À l'inverse, les Franciliens qui emménagent dans un grand logement qu'ils

viennent d'acquérir vivent le plus souvent en famille* avec des enfants (71 % des ménages*, dont seulement 9 % de familles monoparentales). Ils sont plus âgés : les trois quarts des parents ont de 30 à 45 ans et leurs enfants sont plutôt jeunes : 42 % n'ont pas l'âge d'entrer au cours préparatoire (CP). Les autres ménages qui accèdent à la propriété d'un grand logement vivent le plus souvent en couple mais sans enfant (19 %), ou seuls (8 %). Ils sont en général plus âgés (38 % ont dépassé la cinquantaine) ou plus jeunes (36 % ont de 25 à 35 ans).

Par comparaison, celles et ceux qui emménagent en location dans un grand logement social présentent un profil plus homogène : 86 % des ménages sont des familles avec enfants, dont une part importante (25 %) ne compte qu'un seul parent à leur tête. Les parents sont à peine plus âgés que ceux qui accèdent à la propriété (39,3 ans contre 38,9 ans), tandis que leurs enfants sont un peu plus jeunes (8,9 ans contre 9,5 ans).

Qu'il s'agisse d'un logement neuf⁽¹⁾ qui vient d'être livré ou d'un logement ancien⁽²⁾ remis sur le marché, la pyramide des âges des personnes qui y emménagent est identique. Neuf ou ancien, un studio en location qui se libère ou un appartement de quatre pièces ou plus mis en vente voit un peu toujours arriver

le même type de ménage, si l'on s'en tient à sa composition par sexe et âge. À l'entrée dans un logement, il y a donc le plus souvent adéquation entre la taille du logement et la taille du ménage, même si, pour les grands logements, une proportion non négligeable d'acquéreurs, plus âgés et plus aisés, y emménagent seuls ou à deux.

En revanche, une fois l'emménagement effectué, les dynamiques de peuplement varient considérablement selon le type de logement occupé, avec cette règle simple : plus la mobilité résidentielle est faible, plus la population aura tendance à vieillir « sur place », et le nombre de personnes par logement diminuera avec le temps.

L'« éternelle jeunesse » des personnes en studio ou dans un deux pièces

Dans les studios loués par un bailleur privé, la mobilité résidentielle est élevée : en 2008, un quart des ménages avait emménagé l'année précédant leur recensement. Et avec un quart des studios remis sur le marché chaque année, la proportion de ménages qui vivent encore dans leur studio en location au bout de dix ans est très faible : 16 %. Autre conséquence de cette mobilité élevée : la structure par sexe et âge des emménagés récents diffère peu de celle des autres.

* Voir glossaire.

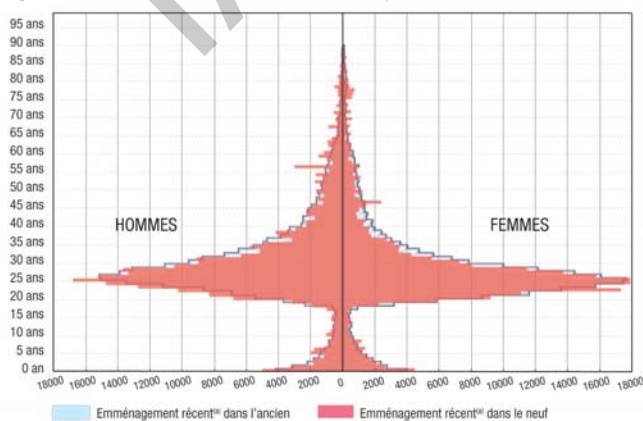
(1) Logement construit en 2006 ou après.

(2) Logement construit avant 2006.

Île-de-France 2008 : la composition par sexe et âge des personnes qui emménagent dans un logement ne varie pas entre le neuf et l'ancien...

... dans les studios ou les deux pièces en location dans le secteur privé, il s'agit surtout de jeunes adultes sans enfant vivant seuls ou en couple

... dans les logements de quatre pièces ou plus en propriété occupante, il s'agit surtout de familles avec souvent un enfant d'âge préscolaire



(a) Récent : installé depuis moins d'un an.

Source : Insee, recensement 2008 (fichier détail FD_INDREG_2008) - Traitement IAU IdF. Emménagement en 2006 ou après, dans le neuf (logements construits en 2006 ou après), dans l'ancien (construits avant 2006).

Le «vieillessement sur place» des propriétaires de grands logements...

À l'inverse, dans les logements de quatre pièces ou plus occupés par leur propriétaire, la mobilité résidentielle est minimale. En 2008, moins de 5 % avaient connu un emménagement l'année précédant leur recensement. Et avec 5 % des «grands logements» proposés à la vente chaque année, la proportion de propriétaires qui vivent encore dans leur logement de quatre pièces ou plus au bout de dix ans est très élevée : elle atteint 61 %. Ils sont même 20 % à y vivre depuis au moins trente ans. La population s'y renouvelle donc lentement. L'âge moyen des occupants, faible au départ, quand les logements viennent d'être construits, s'élève à mesure que le temps passe, que les parents vieillissent, que les enfants grandissent puis quittent le domicile parental.

Quelques chiffres illustrent l'ampleur de ce vieillissement. L'âge moyen a progressé de treize ans en Île-de-France parmi les occupants en propriété de logements de quatre pièces ou plus, construits entre 1982 et 1990, passant de 25 ans en 1990 à 38 ans en 2008.

... comme des locataires de grands logements sociaux

La nouveauté, révélée dès le recensement de 2006, tient à la baisse de la mobilité résidentielle dans le parc social de grande taille. En 1999, elle était encore supérieure des deux tiers à celle observée chez les propriétaires. Elle en est aujourd'hui très proche. En 2008, l'écart n'est plus que de 20 %, soit moins d'un point : 5,6 % d'emménagements l'année précédant le recensement de 2008, contre 4,7 % pour les propriétaires.

Cette baisse de la mobilité dans le parc social de quatre pièces ou plus s'accompagne d'un vieillissement rapide de la population qui y réside et d'une baisse accélérée de la taille des ménages. Certes, la population logée dans les grands logements sociaux reste plus jeune (31,5 ans en moyenne contre 39 ans pour celle des propriétaires de grands logements), mais elle vieillit autant : l'âge moyen s'y est accru d'un peu plus de quatre ans depuis 1990 dans les deux cas.

Même constat pour le nombre de personnes par foyer, qui a diminué de 0,3 point entre 1990 et 2008, chez les propriétaires (de 3,2 à 2,9) comme les locataires d'une HLM de quatre pièces ou plus (3,9 à 3,6).

C'est dans les logements construits entre 1949 et 1974 que le vieillissement de la population dans le parc social apparaît le plus rapide. La moitié des grands logements sociaux datent de cette période. Ici aussi, la population en HLM reste toujours beaucoup plus jeune que celle des propriétaires (32,9 ans en 2008 contre 42,6 ans), mais elle vieillit à un rythme plus rapide (+ 4,7 ans entre 1982 et 2008, contre + 3,4 ans). L'écart est encore plus net depuis 1999 (+ 2,4 ans contre + 0,3 an).

La mobilité annuelle moyenne au cours de cette période (1949-2008) y est estimée à 5,1 % dans le parc social et se rapproche de celle estimée chez les propriétaires (3,9 %). Un tel écart conduirait, au bout d'une trentaine d'années, à compter 30 % de ménages stables chez les propriétaires, contre 21 % dans le parc social.

Les enfants restent plus longtemps chez leurs parents dans le parc social

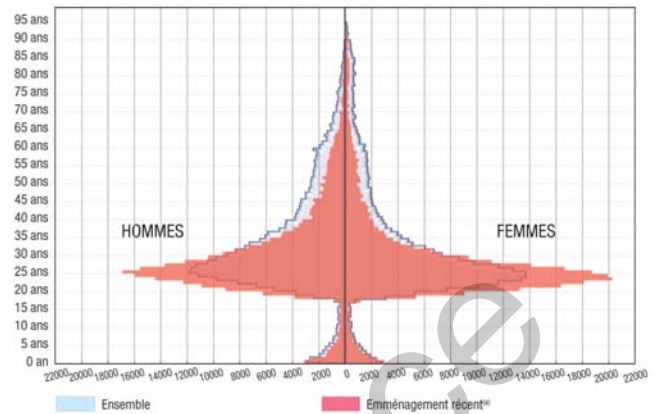
Autre évolution notable depuis 1999, les enfants qui grandissent en HLM s'émancipent de plus en plus tardivement. La cohabitation des enfants majeurs avec leurs parents progresse en effet fortement dans les HLM de quatre pièces ou plus. En 2008, 45 % des familles avec enfants qui y sont logées vivent avec au moins un enfant majeur de plus de 19 ans. C'est onze points de plus qu'en 1999 où ils n'étaient que 34 %. Cette tendance ne se retrouve pas chez les propriétaires de grands logements, où cette proportion n'a augmenté que d'un point entre 1999 et 2008, passant de 35 % à 36 %.

Quand l'histoire individuelle s'inscrit dans l'histoire urbaine de chaque territoire

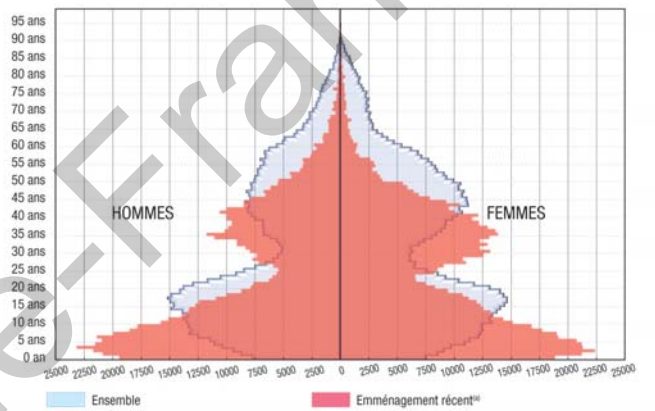
La faible mobilité résidentielle observée dans les grands logements entraîne une progression de l'âge moyen de la

Île-de-France 2008 : composition par sexe et âge des occupants de logements selon qu'ils viennent d'emménager ou pas

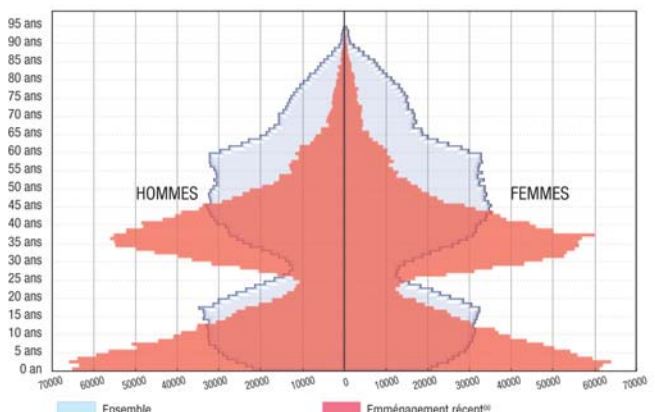
L'«éternelle jeunesse» des locataires de studios contraste avec...



... le «vieillessement sur place» des locataires HLM de 4 pièces ou plus...



... et plus encore avec celui des propriétaires de 4 pièces ou plus



(a) Récent : installé depuis moins d'un an.

Source : Insee, recensement 2008 (fichier détail FD_INDREG_2008) - Traitement IAU iDf.



Christian Bacheiller / www.flickr.com

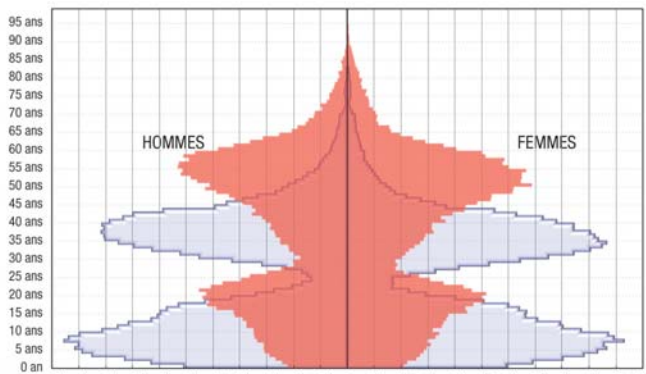
population qui y vit, mais aussi une baisse de la taille moyenne des ménages avec l'ancienneté du bâti. En 2008, dans les logements d'au moins quatre pièces occupés par leur propriétaire et construits depuis moins de dix ans, les parents comme les enfants sont jeunes (29 ans en moyenne), et le nombre de personnes

par logement élevé (3,5 en moyenne, sachant qu'un quart environ des ménages entrant sont constitués d'une personne vivant seule, d'un couple sans enfant ou d'une famille monoparentale). À la même date, ceux qui vivent dans des logements plus anciens, construits entre 1949 et 1974, sont aussi plus âgés (43 ans) et la taille de leur ménage

plus réduite (2,6 personnes en moyenne). La moitié des ménages est alors composée de couples sans enfant (33 %) ou de personnes seules (20 %) avec à leur tête une personne âgée de 68 ans en moyenne. Au-delà, soit au bout d'environ une cinquantaine d'années, l'impact de l'époque de construction sur la composition par âge des

Île-de-France : propriétaires occupants de logements de 4 pièces ou plus, construits entre 1982 et 1990, selon le sexe et l'âge en 1990, puis en 2008

Viellissement « sur place » des parents et des enfants dont une partie a quitté le domicile parental

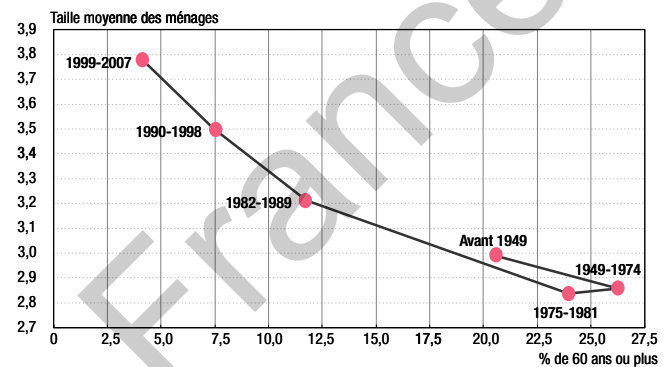


Sources : Insee, recensements 1990 et 2008 - Traitement IAU idF des fichiers détails.

Lecture : l'âge moyen a progressé de treize ans en Île-de-France parmi les occupants en propriété de logements de quatre pièces ou plus, construits entre 1982 et 1990, passant de 24,7 ans en 1990, à 30,2 ans en 1999, pour atteindre 37,6 ans en 2008.

Île-de-France - 2008 - Logements de 5 pièces ou plus occupés par leur propriétaire : taille moyenne des ménages occupants et % de 60 ans ou plus selon la période de construction du bâtiment

Viellissement « sur place » des parents et des enfants dont une partie a quitté le domicile parental



Source : Insee, recensement 2008 (fichier détail FD_INDREG_2008) - Traitement IAU idF.

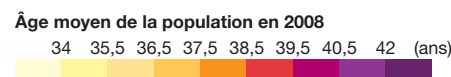
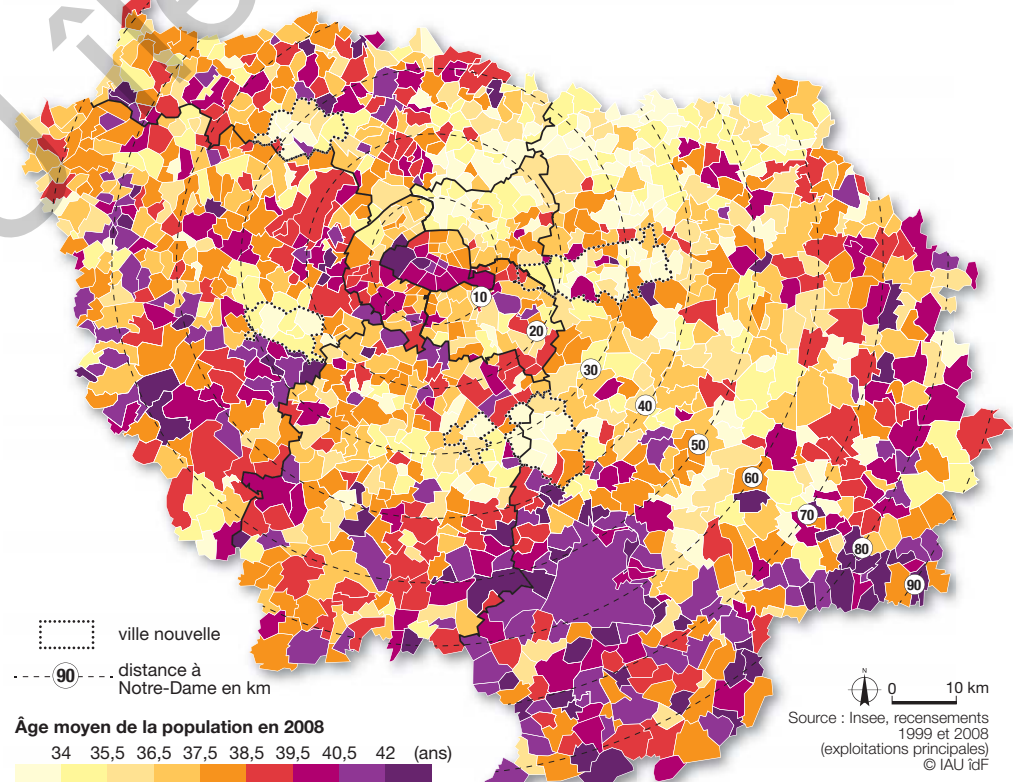
Lecture : en 2008, dans les logements de cinq pièces ou plus occupés par leur propriétaire, la taille moyenne des ménages est de 3,78 et les 60 ans ou plus ne représentent que 4 % des occupants quand ils ont été construits récemment (entre 1999 et 2007), contre respectivement 2,86 et 26 % quand leur construction remonte à la période 1949-1974.

L'âge moyen de la population en 2008...

Moyenne Île-de-France : 37,4 ans

2008

L'âge moyen de la population d'une commune est minimal là où dominent les familles avec enfants récemment arrivées. Il s'agit souvent de communes où le parc de grands logements s'est fortement accru ces dernières années. L'âge moyen de la population est maximal dans les communes aisées et dans celles qui accueillent surtout des personnes seules ou des couples sans enfants, c'est-à-dire des communes où dominent les studios et les deux pièces, mais aussi des communes qui offrent des grands logements mais qui n'ont pas ou peu construit depuis de nombreuses années.



Source : Insee, recensements 1999 et 2008 (exploitations principales) © IAU idF

occupants n'est plus sensible. Leurs pyramides des âges sont identiques, leur âge moyen proche de 40 ans et la taille des ménages de l'ordre de 2,8 personnes en moyenne.

Il faut donc attendre près de cinquante ans pour que la période de construction des logements de quatre pièces ou plus occupés par leur propriétaire ne soit plus lisible à travers la structure par sexe et âge de ses occupants.

Rien de tel dans les studios où, avec une mobilité annuelle de 25 % dans le parc privé en location, la population se renouvelle en permanence. En 2008, 84 % des ménages y résident depuis moins de dix ans. La composition par âge de ses occupants n'évolue pratiquement pas, tout comme la taille

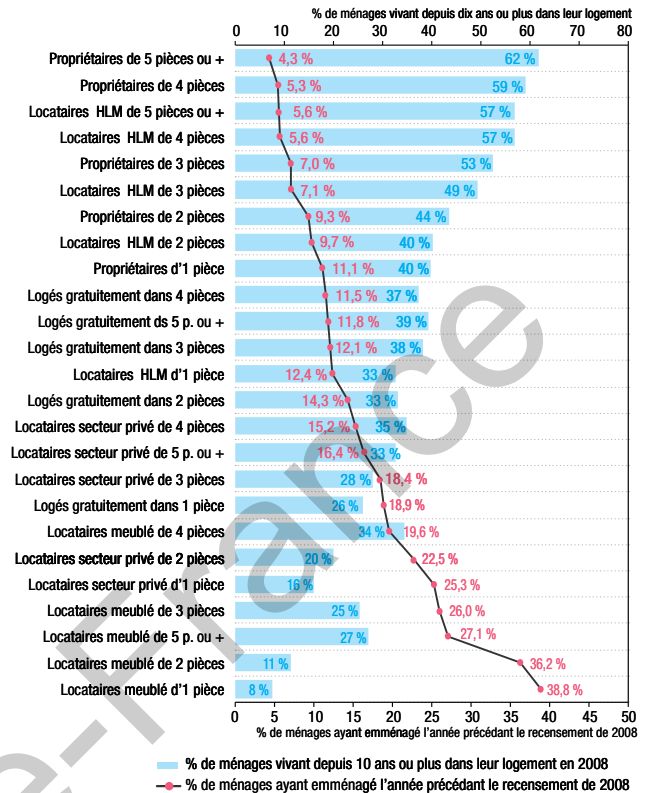
des ménages qu'ils forment. Conséquence : le parc de logements d'une commune – ou d'un quartier –, sa composition comme son histoire urbaine, déterminent assez largement les caractéristiques de population qui y réside, en particulier sa composition par sexe et âge. Mais ces différences, constatées à un instant donné, évoluent elles-mêmes dans le temps selon la nature du logement.

Les départements de grande couronne, qui ont construit massivement de grands logements de 1975 à 1990, n'ont ainsi pas fini d'en expérimenter les conséquences : leur population va continuer à vieillir dans les années qui viennent et la taille moyenne de leurs ménages diminuer.



Julie Kertész / www.flickr.com

Île-de-France : mobilité résidentielle et ancienneté dans le logement en 2008 (parc classé par degré de mobilité résidentielle croissant de ses occupants)

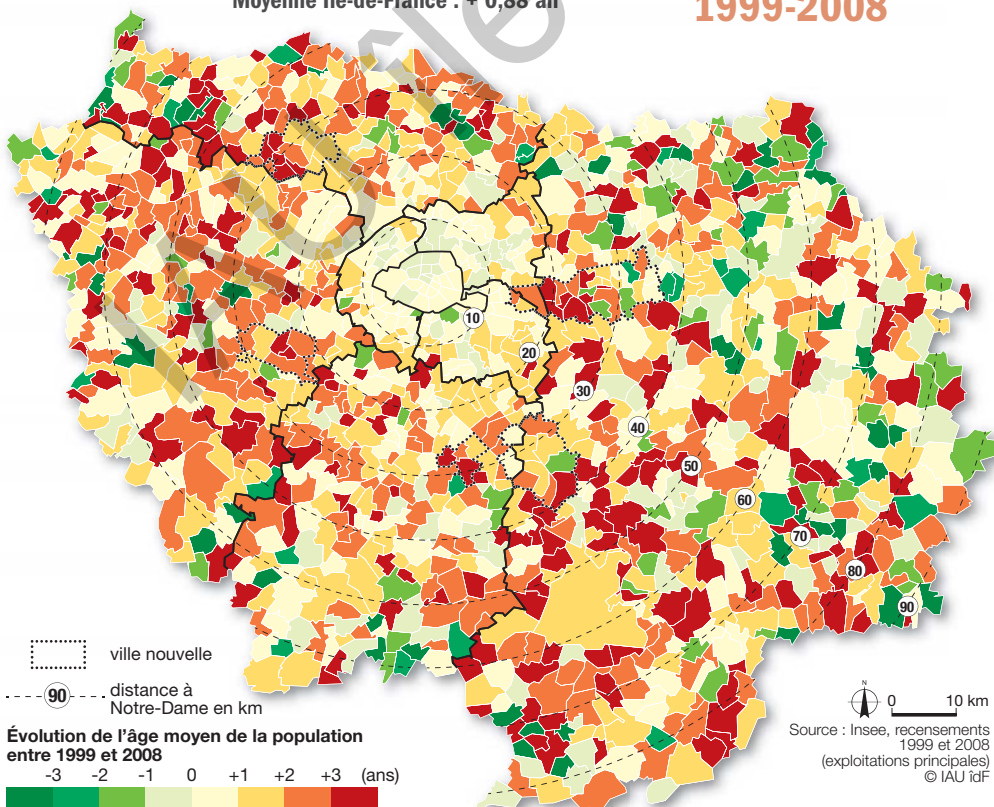


Source : Insee, recensement 2008 (exploitation principale, fichier détail FD_INDREG_2008) - Traitement IAU idF.

... et son évolution depuis 1999

Moyenne Île-de-France : + 0,88 an

1999-2008



Localement, le vieillissement de la population est d'autant plus marqué que la construction neuve est faible et en forte baisse depuis une dizaine d'années, et que le parc communal se compose surtout de grands logements (cf. les communes de grande couronne, ou celles des anciennes villes nouvelles).

À l'inverse, localement, la population peut rajeunir quand la construction de logements s'accroît fortement, et/ou quand la fécondité augmente et/ou quand de jeunes familles avec enfants se serrent dans leur logement plutôt que de déménager, comme le faisaient les générations précédentes.

Les grands logements ne retrouvent jamais leur densité de peuplement initiale

À mesure qu'il vieillit, le parc de grands logements occupés par leur propriétaire, largement majoritaire en grande couronne, ne retrouve jamais son homo-

généité et sa densité de peuplement initiale, celle qu'il avait quand il a été livré et que sont arrivés ses premiers occupants : des familles avec enfants pour l'essentiel. Ils ne retrouvent jamais non plus la jeunesse de leurs premiers occupants. Au bout d'une cinquantaine

d'années, à raison de 4 % à 5 % de logements libérés chaque année, ce parc est occupé par des générations très différentes. Les plus récentes viennent d'arriver avec leurs enfants en bas âge, tandis que les plus âgées ont vu partir leurs enfants depuis longtemps et vivent désormais seul ou à deux.

Ainsi, en 2008, dans le parc de « grands logements » occupés par leur propriétaire et construits entre 1949 et 1974, il y a donc trente-quatre à cinquante-neuf ans de cela, 29 % des ménages y vivent depuis l'époque de construction. Ces personnes sont âgées (68 ans en moyenne en 2008) et forment des ménages de petite taille (1,7 personne par foyer).

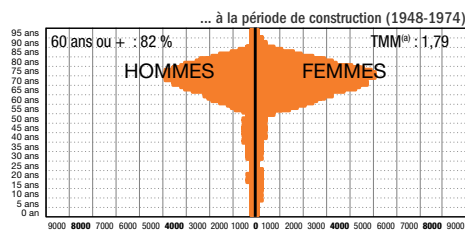
Celles qui sont arrivées dans ce parc après 1974 sont d'autant plus jeunes, et la taille de leur foyer d'autant plus élevée, que leur arrivée est récente. Les personnes arrivées entre 1975 et 1982 ont ainsi 58 ans en moyenne en 2008 et sont 2 par foyer (8 % des ménages), tandis que celles entrées dans ce parc depuis 1999, soit depuis moins de dix ans, ont en moyenne 30 ans, forment des foyers de 3,3 personnes et représentent 35 % des ménages occupant ce parc en 2008.

Cette distribution des ménages par époque d'arrivée correspond à une mobilité annuelle moyenne de l'ordre de 4 % par an depuis la construction de ces logements, entre 1949 et 1974. Cette mobilité résidentielle, faible, semble peu varier dans le temps. C'est à peu près celle que l'on observe l'année précédant le recensement de 2008, mais dans l'ensemble du parc de grands logements en propriété occupante (4,7 %)

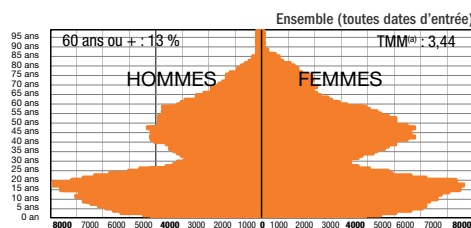
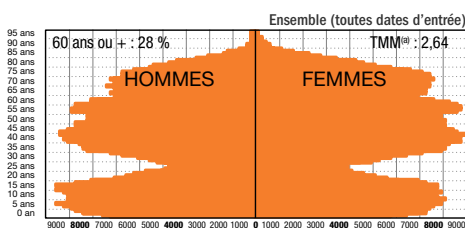
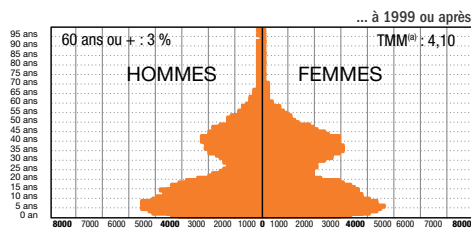
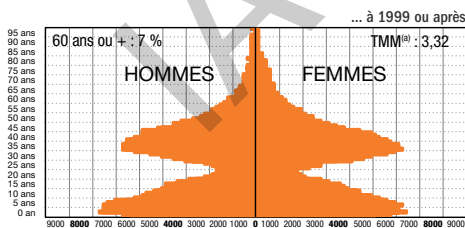
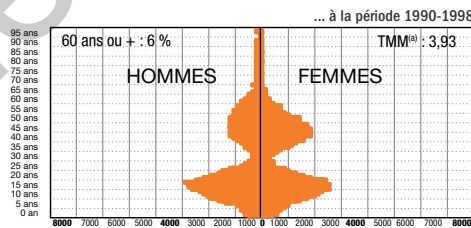
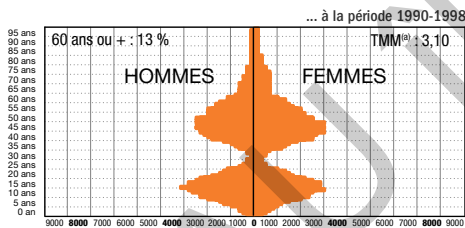
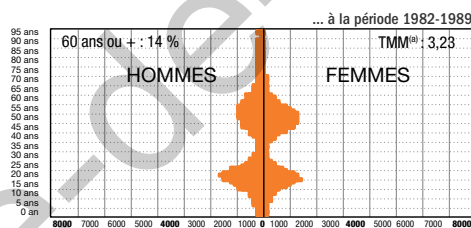
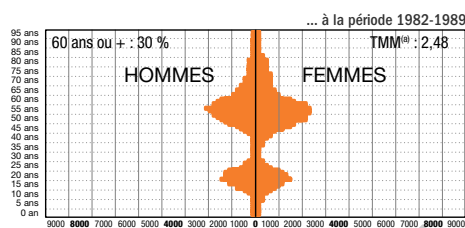
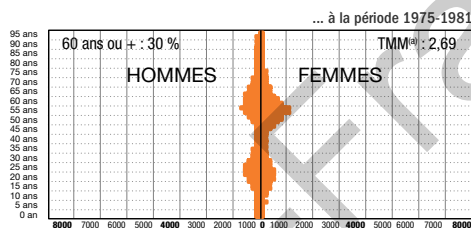
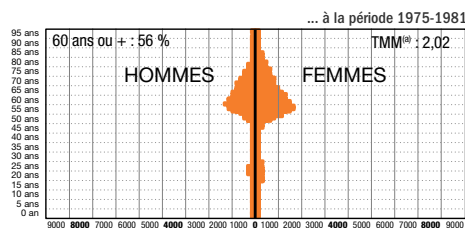
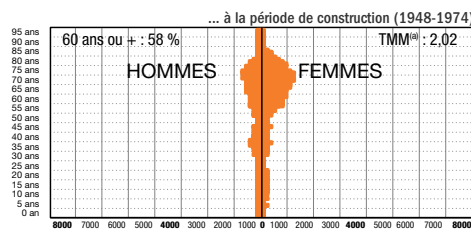
Dans les grands logements construits avant 1949, soit depuis plus de soixante ans, les propriétaires présents depuis l'époque de la construction ont pour beaucoup disparu. Les occupants sont ainsi un peu plus jeunes que dans le parc construit entre 1949 et 1974. La taille moyenne des ménages y est aussi un peu plus élevée, tout en restant loin de celle observée dans les logements de même taille qui viennent d'être livrés. ■

Répartition par sexe et âge des Franciliens

Propriétaires en 2008 d'un logement de 4 pièces ou plus construit entre 1949 et 1974, et dont l'arrivée remonte...



Locataires en 2008 d'une HLM de 4 pièces ou plus construite entre 1949 et 1974, et dont l'arrivée remonte...



Source : Insee, recensement 2008 - Traitement IAU idF du fichier détail FD_INDREG_2008.
(a) TMM = Taille moyenne des ménages en 2008.

Source : Insee, recensement 2008 - Traitement IAU idF du fichier détail FD_INDREG_2008.
(a) TMM = Taille moyenne des ménages en 2008.

2.2. Un parc vacant généré avant tout par la mobilité résidentielle des ménages

Pour l'essentiel, le parc vacant* résulte de la mobilité résidentielle des ménages. Ce n'est donc pas un parc « gelé » qui pourrait augmenter l'offre de logements afin de satisfaire les besoins des ménages franciliens.

Cadre législatif de lutte contre la vacance

- La loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998, qui institue une taxe sur les logements vacants dans huit agglomérations où le marché du logement est tendu : Paris, Lyon, Lille, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Nice et Cannes-Grasse-Antibes. Les logements visés doivent être inoccupés depuis au moins deux ans au 1^{er} janvier de l'année d'imposition et ne pas avoir changé de propriétaire pendant la période. Sont également prévues des « réquisitions avec attributaires » lorsque les locaux détenus par des personnes morales sont vacants depuis plus de 18 mois (la durée de la réquisition étant au maximum de six ans).
- La loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005. Elle prévoit une exonération de la contribution sur les revenus locatifs pendant trois ans pour les propriétaires remettant en location (sous condition de loyer) des logements vacants depuis plus d'un an.
- La loi portant engagement national pour le logement du 13 juillet 2006. Elle donne possibilité aux communes non concernées par la taxe sur les logements vacants, de soumettre à la taxe d'habitation les logements restés vacants depuis plus de cinq ans au 1^{er} janvier de l'année d'imposition.

* Voir glossaire.

(1) Selon le poids de population au recensement de 2006, il s'agit, dans l'ordre des agglomérations, de Marseille (7,3 % de logements vacants en 1999 et 6,2 % en 2006), Lyon (8,2 % et 6,2 %), Lille (7,6 % et 5,2 %), Nice (9,6 % et 7,5 %), Toulouse (7,2 % et 4,7 %), Bordeaux (7,0 % et 4,9 %), Nantes (4,9 % et 4,2 %), Toulon (6,8 % et 5,9 %), Douai-Lens (4,4 % et 4,7 %) et Strasbourg (8,2 % et 5,8 %).

(2) On considère ici les ménages installés depuis moins d'un an à la date de référence du recensement (soit le 20 janvier 2006). Sont donc pris en compte les ménages arrivés dans leur logement en 2006 et environ 95 %, par tirage au sort, de ceux arrivés dans leur logement en 2005, de façon à représenter une année complète.

(3) Les emménagements récents dans les petits logements du secteur locatif privé représentent, à eux seuls, plus de la moitié (55 %) des emménagements récents dans la capitale.

En 2006, selon le recensement de la population de l'Insee, 329 000 logements ont été recensés vacants dans la région, soit 81 000 logements de moins que lors du précédent recensement de 1999. Entre les deux dates, la part des logements vacants* est ainsi passée de 8,1 % à 6,2 % du parc total* : il faut remonter au recensement de 1968 pour trouver un niveau de vacance plus faible dans la région (4,7 %).

Cette tendance à la baisse s'observe également dans les autres grandes agglomérations françaises de 200 000 habitants ou plus. Dans les dix plus importantes, la proportion de logements vacants est ainsi passée de 7,5 % à 5,8 % entre 1999 et 2006⁽¹⁾. Là également, il faut remonter quarante ans en arrière pour retrouver un niveau aussi faible.

D'après la définition retenue, la probabilité de repérer comme vacant un logement lors d'une enquête dépend, d'une part, de la mobilité résidentielle des ménages (ces derniers, en changeant de logement, génèrent des périodes d'inoccupation) et, d'autre part, de la durée d'inoccupation entre le départ des anciens occupants et l'arrivée des nouveaux (plus celle-ci est importante, plus un logement a de chance d'être classé comme vacant lors du passage d'un enquêteur).

Mobilité résidentielle et vacance : un lien étroit

Le lien entre la mobilité et la vacance apparaît lorsque l'on compare les caractéristiques des logements vacants à la date du recensement avec celles des logements qui ont changé d'occupant depuis moins d'un an⁽²⁾, notamment lorsque l'on s'intéresse au type d'habitat, à la localisation ou aux caractéristiques du logement.

Le type d'habitat

Les appartements représentent 83,8 % des effectifs du parc vacant et 85,1 % des logements qui ont connu un changement récent d'occupant.

Dans cet ensemble, les petits appartements (une à deux pièces) représen-

tent 54,2 % des effectifs dans le parc vacant et 51,1 % dans le parc occupé récemment. Ce « surplus » de petits appartements vacants résulte de la forte rotation qui affecte plus particulièrement ce parc (20 % sont occupés depuis moins d'un an), ce qui augmente leur probabilité d'être repérés comme vacants lors d'une enquête de recensement.

La localisation

70 % des logements vacants et 63,8 % des logements qui ont connu un changement récent d'occupant sont localisés dans le centre de l'agglomération. Cette concentration dans la zone centrale s'explique en grande partie par la structure du parc.

Ainsi, à Paris, près du tiers des logements sont des une ou deux pièces qui relèvent du secteur locatif privé*. Ces logements, qui répondent aux phases de décohabitation des jeunes, de formation de couple, d'entrée dans la vie active ou d'occupation à la suite d'une séparation ou d'un changement d'emploi, sont très souvent des logements provisoires. La rotation y est importante : 26 % sont occupés depuis moins d'un an⁽³⁾ (contre 13 % pour les quatre pièces ou plus). Le parc parisien

est donc plus fréquemment vacant (9,2 % des logements).

En grande couronne, à l'inverse, le parc est en phase avec la demande de « deuxième logement » (ou de logement définitif) : il est ainsi occupé à près de 60 % par des propriétaires, dont les trois quarts vivent en maison individuelle. Changeant moins souvent d'occupant, il est moins fréquemment vacant (4,8 % des logements).

Les caractéristiques du logement

Les logements inconfortables* représentent 11,1 % des logements vacants et 6,4 % des logements qui ont connu un changement récent d'occupant.

Ce différentiel plus important s'explique en partie par leur absence de confort minimum : ils sont plus souvent délaissés, donc plus souvent inoccupés que les autres. Toutefois, le parc sans confort ne représente, au total, qu'un petit nombre de logements vacants en Île-de-France (36 400), car ces derniers trouvent malgré tout preneurs (5,5 % des logements occupés sont sans confort). Les logements anciens (c'est-à-dire construits avant 1949) représentent 49,6 % des logements vacants, contre 35,1 % des logements qui ont connu

Évolution du parc vacant entre 1968 et 2006

Localisation	1968	1975	1982	1990	1999	2006
Paris						
Parc vacant	44 340	90 745	125 456	118 296	136 554	122 667
en % du parc total	3,6	7,3	9,8	9,1	10,3	9,2
Petite couronne						
Parc vacant	60 612	104 770	111 552	104 807	149 600	107 761
en % du parc total	4,4	6,7	6,8	6,1	8,2	5,6
Grande couronne						
Parc vacant	63 784	89 595	96 248	88 391	123 337	98 525
en % du parc total	6,4	6,9	6,4	5,1	6,4	4,8
Île-de-France						
Parc vacant	168 736	285 110	333 256	311 494	409 491	328 953
en % du parc total	4,7	7,0	7,5	6,6	8,1	6,2
Agglomération de Paris						
Parc vacant	144 668	250 209	281 201	283 583	373 761	297 705
en % du parc total	4,4	6,7	7,0	6,6	8,2	6,3
Les 10 plus grandes agglomérations de 200 000 habitants ou plus hors Paris^(a)						
Parc vacant	133 512	194 223	213 386	260 505	292 651	240 671
en % du parc total	5,7	6,9	6,8	7,4	7,5	5,8

(a) Cf. note 1.

Sources : Insee, recensements 1968 (1/4), 1975 (1/5), 1982 (1/4), 1990 (exhaustif), 1999 et 2006 (exploitations principales) pour les données Île-de-France ; pour les grandes agglomérations, hors Paris : de 1968 à 1999 (dénombrements) et 2006 (exploitation principale).

Parc vacant et parc principal : une comparaison faussée

La comparaison des caractéristiques du parc vacant avec celles du parc de résidences principales montre que les logements inoccupés sont nettement plus petits, plus anciens, moins confortables, laissant croire que le parc vacant est décalé par rapport à la demande et donc délaissé.

Cette impression est, en réalité, faussée par les termes mêmes de la comparaison. Celle-ci met en parallèle l'ensemble du parc occupé avec la fraction du parc qui a connu un changement récent d'occupant, et dont le parc vacant est le reflet.

Le tableau ci-contre montre ainsi que les écarts entre les caractéristiques du parc vacant et celles du parc occupé sont les plus faibles quand la date d'installation est la plus récente.

Deux dispositifs locaux de lutte contre la vacance

- Une prime de 1 500 euros, mise en place entre 1995 et 2005 par le conseil régional et destinée aux propriétaires bailleurs remettant en location un logement vacant.
- À Paris, il s'agit d'un dispositif visant à remettre sur le marché des logements durablement vacants via des aides aux propriétaires (établissement d'un diagnostic technique, financement des travaux, garantie de paiement des loyers, gestion locative...). Cette mission, mise en œuvre entre 2002 et 2008, a été confiée à la société immobilière d'économie mixte de la Ville de Paris, la Siemp.

(4) Selon l'enquête Logement de 2006, ces dernières se répartissent ainsi : 48,4 % sont des propriétaires occupants, 20,4 % sont des bailleurs et 3,9 % sont des prêteurs (occupation à titre gratuit).

(5) À titre d'exemple, la ville de Paris n'a dénombré que 15 000 propriétaires assujettis à la taxe sur les logements vacants, soit 12 % de l'ensemble des logements vacants de la capitale (si l'on considère que ces propriétaires ne possèdent qu'un seul logement vacant).

La comparaison du parc vacant et du parc occupé selon la date d'emménagement en 2006

Caractéristiques des logements	Ensemble du parc occupé		Dont parc occupé depuis						Parc vacant le 1 ^{er} janvier 2006	
	Effectif	% col	8 ans ou moins		4 ans ou moins		moins d'un an		Effectif	% col
			Effectif	% col	Effectif	% col	Effectif	% col		
Petits appartements (1-2 pièces)	1 470 714	30,5	1 047 966	40,7	752 871	45,2	298 993	51,1	178 265	54,2
Logements inconfortables (a)	264 247	5,5	140 670	5,5	95 016	5,7	37 584	6,4	36 352	11,1
Logements situés en zone centrale (b)	2 922 036	60,5	1 609 333	62,4	1 045 749	62,7	373 135	63,8	230 428	70,0
Logements construits avant 1949	1 480 034	30,3	800 662	31,1	542 060	32,5	205 479	35,1	163 274	49,6
Total	4 829 812		2 577 118		1 666 713		585 058		328 953	

(a) Logements qui ne possèdent ni baignoire ni douche ou qui disposent d'une baignoire ou d'une douche installées dans un lieu non prévu pour la toilette. (b) Paris et petite couronne. Source : Insee, recensement 2006 (exploitation principale).

un changement récent d'occupant. Cette différence plus prononcée provient en grande partie de la nature différente des biens. Ainsi, les logements anciens de petite taille (une à deux pièces) sont en proportion plus nombreux dans le parc vacant que dans celui occupé récemment (32 % contre 23 %), tout comme ceux sans confort (9 % contre 4 %). Ils correspondent plus à des logements de début de parcours résidentiel, et connaissent donc une rotation plus fréquente.

Durée d'inoccupation et vacance : un lien faible

Le lien entre durée d'inoccupation et vacance semble secondaire lorsque l'on analyse les principales causes pouvant conduire à des inoccupations longues.

Les durées d'inoccupation longues peuvent tout d'abord s'expliquer par des convenances personnelles de propriétaires qui choisissent de « geler » leur bien, d'autant plus qu'une partie très importante (73 %) du parc de résidences principales en Île-de-France est la propriété de personnes physiques⁽⁴⁾. Ces dernières peuvent, à tout moment, décider de ne plus louer ou vendre un bien, soit pour obtenir un meilleur prix, soit pour permettre à un membre de la

famille ou de l'entourage (étudiant, jeune salarié, personne âgée...) d'en bénéficier le moment venu, à titre gratuit ou onéreux. Cependant, de manière très majoritaire, les propriétaires ont une approche économique de la gestion de leur(s) bien(s). Ils n'ont pas toujours les moyens de « geler » de manière prolongée un logement, c'est-à-dire d'accepter qu'il ne leur rapporte pas de revenus pendant une longue période, alors qu'il occasionne toujours des dépenses importantes (frais de copropriété, entretien, impôts...) : les cas « d'abandon » de biens (indivision, propriétaires négligents...) restent donc limités⁽⁵⁾.

Certains logements restent également longtemps vacants parce qu'ils offrent un espace et un confort décalés par rapport à la demande. Des logements peuvent en effet être mal agencés (plateaux tout en longueur ou sur plusieurs niveaux), mal exposés à la lumière ou subir des nuisances sonores importantes. Ils peuvent aussi être extrêmement petits (moins de 15 m²) et/ou ne pas disposer du confort minimum (absence de toilettes ou de salle de bains). La demande est cependant suffisamment forte et différenciée dans la région pour que de tels logements, souvent moins chers, trouvent une

clientèle : les logements inconfortables sont donc régulièrement loués ou vendus. La vacance provenant de logements considérés comme « déficients » (vétusté, petites surfaces, secteurs géographiques dévalorisés) ne concerne donc que faiblement la région, qui se caractérise depuis des décennies par un marché immobilier particulièrement tendu.

Un parc nécessaire au fonctionnement du marché immobilier

Depuis plusieurs années, le parc vacant suscite un intérêt tout particulier, qui s'appuie sur l'idée qu'il constituerait une offre supplémentaire utile pour satisfaire les besoins en logements des ménages franciliens, notamment dans le centre de l'agglomération, où les plus modestes ont de grandes difficultés pour se loger. Cette idée d'un « parc mobilisable » ne semble pas correspondre à la réalité. En effet, les caractéristiques du parc récemment occupé et celles du parc vacant diffèrent peu : en proportion et en valeurs absolues, les logements vacants sont plus souvent petits que grands, anciens que récents et situés à Paris qu'en grande couronne.

Les logements vacants repérés dans

Les caractéristiques des logements occupés récemment et vacants en Île-de-France en 2006

Époque de construction	Parc occupé récemment (moins d'un an)		Parc vacant le 1 ^{er} janvier 2006	
	Effectif	% colonne	Effectif	% colonne
APPARTEMENTS				
1-2 pièces				
Avant 1949	130 839	22,4	100 709	30,6
1949 ou +	168 153	28,7	77 556	23,6
Ensemble	298 993	51,1	178 265	54,2
3 pièces				
Avant 1949	32 085	5,5	22 950	7,0
1949 ou +	87 665	15,0	34 589	10,5
Ensemble	119 751	20,5	57 538	17,5
4 pièces ou plus				
Avant 1949	16 633	2,8	15 445	4,7
1949 ou +	62 220	10,6	24 449	7,4
Ensemble	78 853	13,5	39 894	12,1
Ensemble				
Avant 1949	179 557	30,7	139 104	42,3
1949 ou +	318 039	54,4	136 594	41,5
Ensemble	497 597	85,1	275 698	83,8
MAISONS				
Avant 1949	25 922	4,4	24 170	7,3
1949 ou +	61 540	10,5	29 085	8,8
Ensemble	87 462	14,9	53 256	16,2
TOTAL				
Avant 1949	205 479	35,1	163 274	49,6
1949 ou +	379 579	64,9	165 679	50,4
Ensemble	585 058	100	328 953	100

Source : Insee, recensement 2006 (exploitation principale).

Niveau de confort	Parc occupé récemment (moins d'un an)		Parc vacant le 1 ^{er} janvier 2006	
	Effectif	% colonne	Effectif	% colonne
APPARTEMENTS				
1-2 pièces				
Sans confort ^(a)	28 053	4,8	27 912	8,5
Conf. minimum	270 939	46,3	150 353	45,7
Ensemble	298 993	51,1	178 265	54,2
3 pièces				
Sans confort	4 560	0,8	2 233	0,7
Conf. minimum	115 191	19,7	55 305	16,8
Ensemble	119 751	20,5	57 538	17,5
4 pièces ou plus				
Sans confort	2 454	0,4	1 300	0,4
Conf. minimum	76 400	13,1	38 594	11,7
Ensemble	78 853	13,5	39 894	12,1
Ensemble				
Sans confort	35 067	6,0	31 446	9,6
Conf. minimum	462 530	79,1	244 252	74,3
Ensemble	497 597	85,1	275 698	83,8
MAISONS				
Sans confort	2 517	0,4	4 906	1,5
Conf. minimum	84 945	14,5	48 349	14,7
Ensemble	87 462	14,9	53 256	16,2
TOTAL				
Sans confort	37 584	6,4	36 352	11,1
Conf. minimum	547 474	93,6	292 601	88,9
Ensemble	585 058	100	328 953	100

(a) Logements qui ne possèdent ni baignoire ni douche ou qui disposent d'une baignoire ou d'une douche installées dans un lieu non prévu pour la toilette.

le recensement correspondent donc, dans la très grande majorité des cas, à des logements vides remis sur le marché depuis quelques jours ou mois avant la date du recensement. Une partie d'entre eux restera encore vacante quelques mois ou jours après cette date.

Le lien entre la mobilité et la vacance est donc réel et explique le parallélisme que l'on peut constater entre l'évolution de la vacance et celle de la mobilité. Ainsi, la baisse de la vacance constatée entre 1999 et 2006 (-1,9 point) confirme-t-elle celle de la mobilité des ménages franciliens : en 1999, 13,8 % d'entre eux avaient changé de logement depuis moins d'un an. Ils étaient 12,1 % à l'avoir fait en 2006, soit 1,7 point de moins.

Le fonctionnement du marché du loge-

ment est complexe et la durée de la vacance est sans doute différente d'une catégorie de logement à une autre, voire d'un logement à un autre. Les écarts de durée s'expliquent, en effet, principalement par les caractéristiques propres des logements, leur coût et l'adéquation entre l'offre et la demande locale à un instant donné. Ainsi, les logements les moins chers, principalement les petits logements du secteur locatif privé et l'ensemble des logements du secteur social, affichent les durées de vacance les plus courtes⁽⁶⁾, alors que les logements au coût élevé (principalement les grands logements du secteur locatif privé ou occupés en propriété) affichent les durées de vacance les plus longues. De même, les plus récents sont moins longtemps inoccupés que les anciens, car plus en

phase avec la demande de confort et d'espace.

Dans la plupart des cas, les logements vacants sortiront tôt ou tard de la situation d'inoccupation dans laquelle ils sont, ou disparaîtront. La vacance est un état provisoire en perpétuel renouvellement.

Au final, l'immense majorité des logements repérés inoccupés le jour du recensement participe du fonctionnement du marché et ne constitue aucunement une réserve importante susceptible de s'ajouter à l'offre de logements occupés.

Ce fonctionnement explique le faible impact des dispositifs nationaux ou franciliens mis en œuvre depuis quinze ans pour réduire la vacance dans la région capitale⁽⁷⁾. ■

Le projet de loi de finances pour 2013

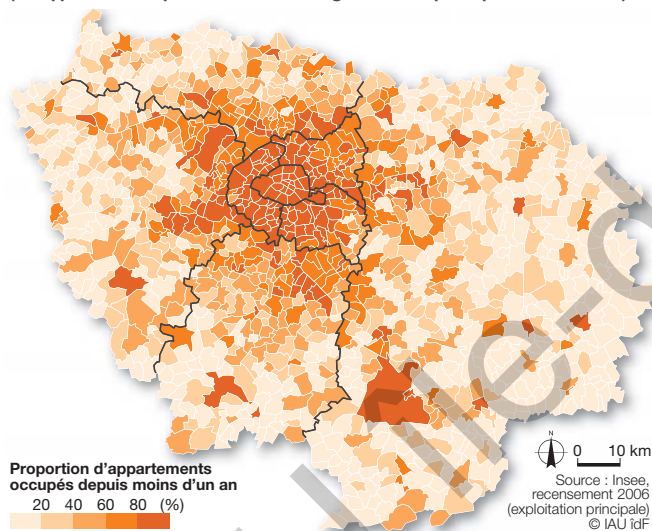
Le projet de loi de finances pour 2013 prévoit d'appliquer une taxe sur les logements inoccupés depuis un an ou plus (au lieu de deux ans ou plus). Il est prévu aussi d'étendre cette taxe aux agglomérations de 50 000 habitants ou plus (au lieu de 200 000 ou plus actuellement).

(6) Trouver un petit logement, à Paris, dans le secteur locatif privé a toujours été un exercice difficile, du fait de la pression de la demande : ces logements sont donc rapidement reloués. Pour la même raison, les relocations dans le parc social francilien sont rapides et expliquent que la proportion de logements vacants n'y dépasse pas 2 % (source : enquête sur le parc locatif social de 2006, Aorif).

(7) À titre d'exemple, à Paris, un peu moins de 1 000 logements ont été confiés à la société immobilière d'économie mixte de la Ville de Paris entre 2002 et 2008 dans le cadre de la « mission des logements vacants ».

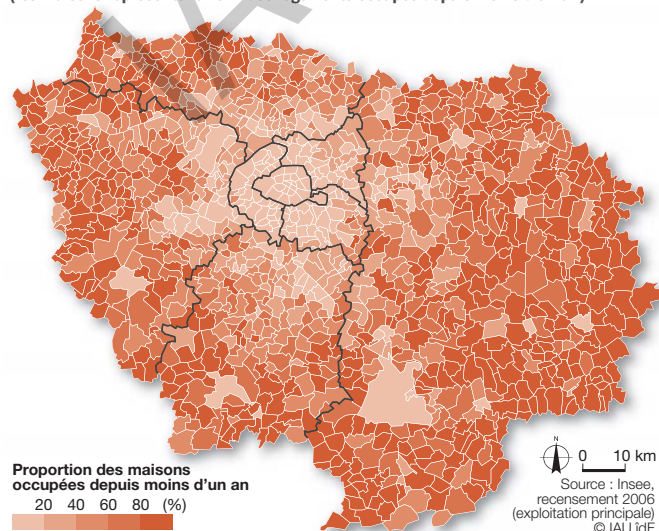
Appartements occupés depuis moins d'un an parmi l'ensemble des logements occupés depuis moins d'un an

(les appartements représentent 85 % des logements occupés depuis moins d'un an)



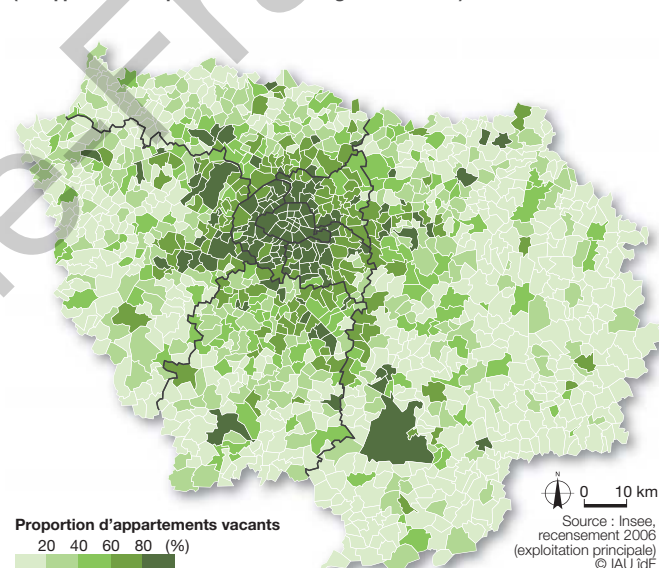
Maisons occupées depuis moins d'un an parmi l'ensemble des logements occupés depuis moins d'un an

(les maisons représentent 15 % des logements occupés depuis moins d'un an)



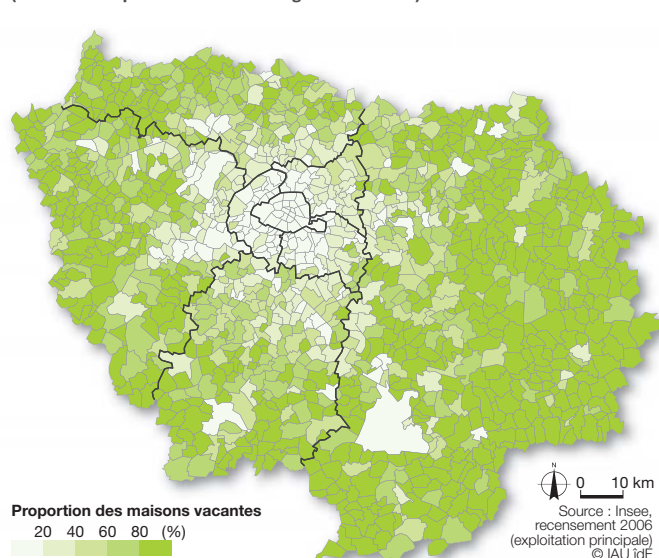
Appartements vacants parmi l'ensemble des logements vacants

(les appartements représentent 84 % des logements vacants)



Maisons vacantes parmi l'ensemble des logements vacants

(les maisons représentent 16 % des logements vacants)



2.3. Première baisse significative de la vacance en Île-de-France depuis plusieurs décennies

Les logements vacants* sont sensiblement moins nombreux en 2006 qu'en 1999. Leur nombre a baissé de 20 %, passant de 409 500 à 329 000. Ils restent concentrés dans l'agglomération parisienne et dans les plus grandes villes de la grande couronne.

En Île-de-France, le nombre de logements vacants s'établit à 329 000 en 2006. Depuis 1968, leur nombre a été multiplié par deux en Île-de-France, contre 1,6 en province. Cependant, la période 1999-2006 marque une rupture de tendance dans la région. On y enregistre une baisse de 20 % des logements vacants alors que la hausse se poursuit en province (+ 2,6 %). La part des logements vacants dans le parc total* de logements est désormais comparable en Île-de-France (6,2 %) et en province (6,3 %).

70 % des logements vacants concentrés dans le cœur de l'agglomération

70 % des logements vacants sont concentrés à Paris et en petite couronne. La ville de Paris représente, à elle seule, 37 % des logements vacants de la région, pour un quart du parc total de logements. La part des logements vacants dans le parc total de logements, qui est de 9,2 %, est de loin la plus élevée de la région. Dans la petite couronne, elle est de 5,6 % et en grande couronne de 4,8 %. Cependant, certaines communes de petite couronne (Le Raincy, Asnières-sur-Seine, Puteaux) et certaines grandes villes de la grande couronne (Meaux, Fontainebleau, Montereau-Fault-Yonne, Nemours, Provins, Grigny ou Melun) ont aussi une part élevée de logements vacants, proche de celle de Paris. Cette géogra-

phie de la vacance est très dépendante de la structure du parc de logements des communes et du poids relatif des trois principaux secteurs d'occupation que sont la propriété, le parc locatif privé* et le parc locatif social*.

Au cœur de l'agglomération, les petits logements locatifs du parc privé plus souvent vacants que les autres

La plus grande partie des logements vacants correspond en fait à des logements proposés à la vente ou à la location, ou déjà attribués. Cette vacance, dite « conjoncturelle », est généralement de courte durée et dépend fortement de la mobilité des ménages*. Plus cette dernière est élevée, plus la probabilité qu'un logement soit vacant au moment du recensement est grande. Or la mobilité des ménages varie sensiblement selon le type de logement : faible dans le parc en propriété ou dans le parc HLM, elle atteint son plus haut niveau dans le parc locatif privé.

En effet, ce dernier constitue un parc d'accueil pour les jeunes décohabitants en début de parcours résidentiel, ou de transition pour des ménages ayant connu un changement dans leur vie conjugale ou professionnelle. Au contraire, les logements occupés en propriété ou ceux du parc locatif social sont plutôt recherchés par des ménages plus âgés et stables pour une installation durable. Dans le cœur de l'agglomération où le parc locatif privé est important, la mobilité, et donc le taux de vacance, atteignent généralement les niveaux les plus élevés.

Le parc locatif privé francilien est composé pour une bonne part d'appartements petits et anciens. 59 % de ces logements ne comptent qu'une ou deux pièces et 72 % ont été construits avant 1975. Or, l'exiguïté des logements et leur vétusté sont des facteurs favorisant la vacance.

Alors que le taux de vacance des appartements est en moyenne de 7 %, il atteint 10,3 % pour ceux d'une ou deux pièces et 11,6 % s'ils ont été construits avant 1975. Ces caractéristiques se retrouvent à Paris, où les appartements à la fois petits et anciens représentent 49 % du parc de logements et composent l'essentiel de ce parc locatif privé, ainsi que dans quelques communes de proche couronne.

En périphérie, une vacance très faible et un parc locatif privé peu présent

Le parc de logements de grande couronne se partage à égalité entre les maisons et les appartements. Dans ces logements, souvent plus récents, plus grands et habités par leur propriétaire, la mobilité est bien moins élevée et la vacance également.

Ainsi dans 65 communes de plus de 1 000 logements, le parc locatif privé est peu présent, représentant en moyenne 10 % du parc total. L'essentiel du parc se partage entre la propriété et le secteur locatif HLM.

Dans ces communes, situées pour la plupart en grande couronne, la part des logements vacants est très faible (moins de 3 %). Les principales sont Élan-court, Guyancourt (78), Ris-Orangis, Sainte-Geneviève-des-Bois, Yverres (91), Herblay et Sarcelles (95). Si dans l'ensemble de leur parc, la mobilité est à peine inférieure à la moyenne régionale, elle est plutôt élevée dans les logements de 1 et 2 pièces, dont la moitié des occupants sont arrivés depuis moins de cinq ans. Toutefois, cette forte rotation dans une petite fraction du parc (en moyenne 12 %) entraîne peu de vacance.

Répartition des logements vacants par département dans la région

	Ensemble des logements		Logements vacants		Taux de vacance (en %)
	Nombre	Répartition (en %)	Nombre	Répartition (en %)	
Paris	1 334 800	25,1	122 700	37,2	9,2
Hauts-de-Seine	745 000	14,0	47 900	14,6	6,4
Seine-Saint-Denis	604 100	11,4	30 700	9,3	5,1
Val-de-Marne	577 600	10,9	29 200	8,9	5,1
Petite couronne	1 926 700	36,3	107 800	32,8	5,6
Seine-et-Marne	528 500	10,0	29 700	9,0	5,6
Yvelines	578 700	10,9	27 900	8,5	4,8
Essonne	488 800	9,2	22 300	6,8	4,6
Val-d'Oise	451 600	8,5	18 600	5,7	4,1
Grande couronne	2 047 600	38,6	98 600	30,0	4,8
Île-de-France	5 309 100	100,0	329 000	100,0	6,2

Source : Insee, recensement 2006 (exploitation principale).

* Voir glossaire.

Localement, d'importantes opérations d'aménagement peuvent expliquer une vacance élevée

Cependant, la structure du parc de logements ne constitue pas le seul élément explicatif de la vacance. Au niveau communal, on peut estimer le taux de vacance attendu en fonction de la structure du parc et le rapprocher du taux réellement observé dans la commune. On peut ainsi vérifier le lien entre nature du parc et vacance, mais aussi identifier des décalages intéressants.

Trois cas de figure peuvent expliquer ceux-ci.

Des opérations importantes de rénovation urbaine peuvent justifier la présence de nombreux logements vides, comme à Meaux, Montereau-Fault-Yonne (77), Chanteloup-les-Vignes ou Les Mureaux (78). Dans ces communes, mais aussi à Dammarie-les-Lys, Melun, Nemours, Provins (77) et Grigny (91), la vacance dans le parc HLM est importante (entre 8 % et 15 %) alors que celui-ci représente plus de 30 % des logements.

À Bussy-Saint-Georges, Lieusaint ou Chessy (77), où près de la moitié du parc a été construit depuis 1999, c'est le dynamisme de la construction et le nombre de logements neufs en attente d'un occupant qui expliquent une bonne

part de la vacance. Enfin, à Vincennes et dans trois arrondissements parisiens (5^e, 11^e et 12^e), le parc de logements présente les mêmes caractéristiques, mais la vacance observée est inférieure à celle attendue, ce qui est le signe d'un marché en tension.

La vacance, variable d'ajustement entre l'offre et la demande

Entre 1999 et 2006, l'accroissement du parc de logements dans la région a été relativement faible (+ 4,5 %). Il a été deux fois moins élevé qu'en province et, pour la première fois depuis quarante ans, il a été inférieur à celui de la population (+ 5,3 %). Par conséquent, le parc total a moins augmenté que le nombre de résidences principales* (+ 7,1 %).

Dans le même temps, le nombre de logements mis en service a encore reculé. De 40 000 logements mis en chantier en moyenne chaque année au cours de la période 1982-1990, il est passé à 37 000 entre 1990 et 1999 et à 33 000 entre 1999 et 2006. La construction de logements ne suffit donc plus à répondre aux besoins des habitants. Sous la pression de la demande, des logements qui n'étaient jusque-là pas utilisés comme résidences principales sont mis sur le

marché. Le parc secondaire (résidences secondaires* et logements occasionnels*) est sollicité et décroît de 8 %, et le parc vacant, également mobilisé, diminue pour sa part de 20 % en sept ans.

* Voir glossaire.

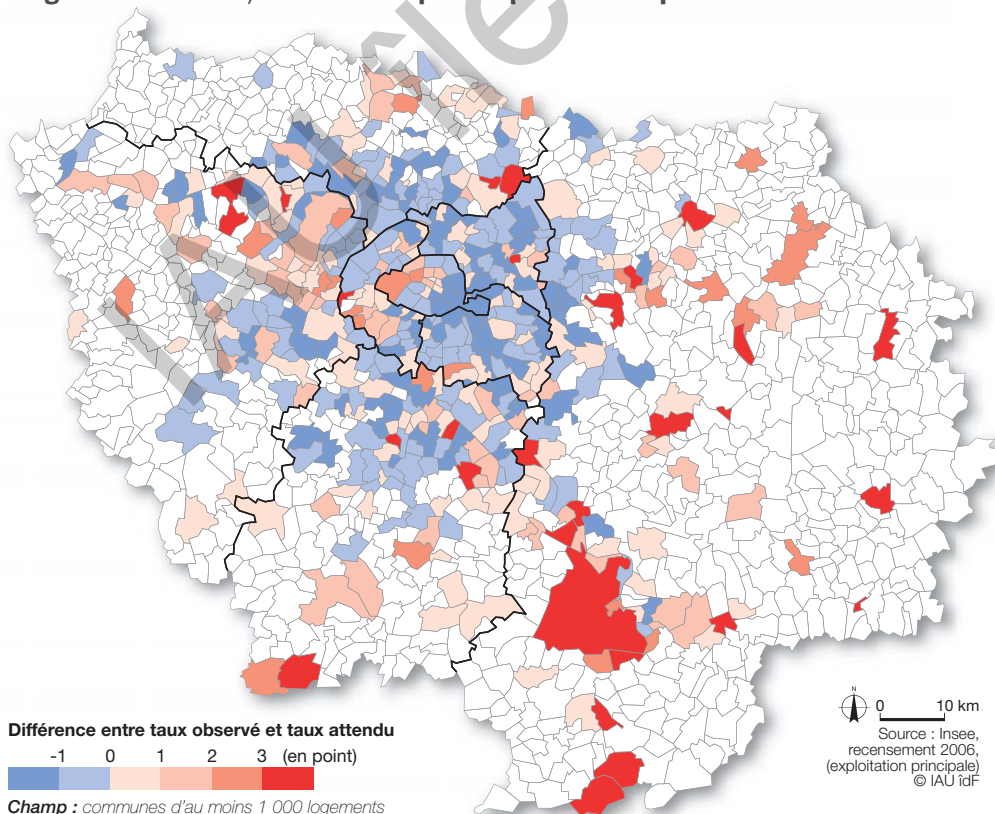
Les vingt communes de plus de 10 000 habitants hors Paris ayant les taux de vacance les plus élevés

	Résidences principales	Logements occasionnels et résidences secondaires	Logements vacants	Total	Taux de vacance (en %)
Fontainebleau (77)	7 693	406	1 059	9 158	11,6
Provins (77)	5 085	123	655	5 863	11,2
Grigny (91)	8 717	61	1 002	9 780	10,3
Bussy-Saint-Georges (77)	6 921	49	766	7 735	9,9
Dammarie-les-Lys (77)	7 956	32	857	8 845	9,7
Le Raincy (93)	6 213	78	674	6 964	9,7
Montereau-Fault-Yonne (77)	6 665	78	717	7 460	9,6
Nemours (77)	5 272	112	556	5 940	9,4
Melun (77)	16 389	75	1 648	18 113	9,1
Asnières-sur-Seine (92)	36 057	1 130	3 702	40 890	9,1
Meaux (77)	18 968	148	1 857	20 973	8,9
Puteaux (92)	20 431	606	1 979	23 015	8,6
Clichy (92)	26 864	563	2 511	29 929	8,4
Ville-d'Avray (92)	4 665	71	421	5 157	8,2
Montrouge (92)	22 861	579	2 077	25 517	8,1
Les Mureaux (78)	10 799	37	957	11 793	8,1
Chaville (92)	8 307	66	720	9 093	7,9
Maisons-Laffitte (78)	9 867	282	868	11 017	7,9
Saint-Germain-en-Laye (78)	17 254	435	1 475	19 164	7,7
Corbeil-Essonnes (91)	16 303	97	1 362	17 763	7,7

Source : Insee, recensement 2006 (exploitation principale).

Champ : communes d'au moins 1 000 logements.

En grande couronne, une vacance parfois plus élevée que celle attendue



Calcul de la vacance attendue en fonction de la structure du parc de logements et comparaison avec le taux de vacance observé

Le parc de logements a été découpé en 31 segments, selon le type de construction, la période d'achèvement, le nombre de pièces et l'appartenance ou non à un organisme HLM. Pour chaque commune, on applique à chaque segment du parc le taux de vacance régional du segment ; on obtient ainsi un nombre attendu de logements vacants dans la commune, qui ne dépend que de la structure du parc. L'écart entre le taux observé et le taux attendu permet d'isoler la part du taux de vacance observé, liée à d'autres facteurs. Dans cette analyse, seules les communes d'au moins 1 000 logements ont été retenues afin que le taux attendu calculé soit pertinent.

Facteurs explicatifs de l'évolution de la vacance entre 1999 et 2006 au niveau communal (modèle économétrique)

Des modèles économétriques, estimés sur les communes d'Île-de-France, ont permis de mesurer le lien entre différents facteurs explicatifs et l'évolution de la vacance entre 1999 et 2006. Certains facteurs étant spécifiques aux communes situées dans l'unité urbaine de Paris ou au contraire aux communes situées en-dehors de celle-ci, deux modèles ont été estimés. Seuls les facteurs ayant un coefficient significativement différent de 0 ont été retenus (cf. tableau ci-contre).

Le taux de vacance en 1999, principal facteur explicatif de l'évolution 1999-2006, notamment en dehors de l'unité urbaine* de Paris

Paramètres	Unité urbaine de Paris N = 415, R ² = 0,42		Hors unité urbaine de Paris N = 271, R ² = 0,30	
	Coefficient	Qualité	Coefficient	Qualité
Constante	0,1	n.s.	0,338	***
Ville centre d'une unité urbaine	-	-	-0,291	***
Taux de vacance en 1999 (%)	-4,384	***	-9,15	***
Variation du parc de logements (%)	4,4	***	3,017	***
Variation du nbre de ménages (%)	-2,4	***	-1,389	***
Distance moyenne à l'emploi (km)	-	-	0,029	***
Part du parc locatif privé (en %)	1,205	***	-	-
Taux de migrants (%)	-1,002	*	-	-
Part du parc locatif HLM (%)	-0,274	*	-	-
Variation du parc locatif privé (%)	-0,222	**	-0,236	**

Source : Insee, recensement 2006 (exploitation complémentaire).

Qualité : *** significatif au seuil de 0,1 %, ** significatif au seuil de 1 %, * significatif au seuil de 5 %. N indique le nombre de communes, R² le coefficient de corrélation linéaire.

Champ : communes d'au moins 25 logements vacants.

Lecture : toutes choses égales par ailleurs, dans une commune de l'unité urbaine de Paris dont le parc de logements augmenterait de 1 % entre 1999 et 2006, le taux de vacance augmenterait de 4,4 %.

Baisse de la vacance plus forte en cœur d'agglomération

La baisse de la vacance n'est pas du tout uniforme dans la région. Elle est généralement plus forte dans les départements où la population a le plus augmenté. Elle atteint ainsi 40 % en Seine-Saint-Denis, département où la hausse de la population est la plus forte (+ 7,9 %) tandis que la croissance du parc de logements est la plus faible (+ 4,1 %) après Paris. Alors que ce département avait, en 1999, le taux de vacance le plus élevé après Paris, c'est aussi celui où le

recul est le plus important. À Paris, où l'on observe également une augmentation de la population, cependant moins rapide que dans le reste de la région (2,6 % contre 5,3 % en Île-de-France), la baisse de la vacance est deux fois moins élevée qu'au niveau régional. Enfin, en Seine-et-Marne, la diminution du parc vacant est la plus faible de la région (- 7 %). Dans ce département où la croissance du nombre de logements (8,7 %) est supérieure à celle de la population (6,7 %), la pression de la demande de logements est moins forte.

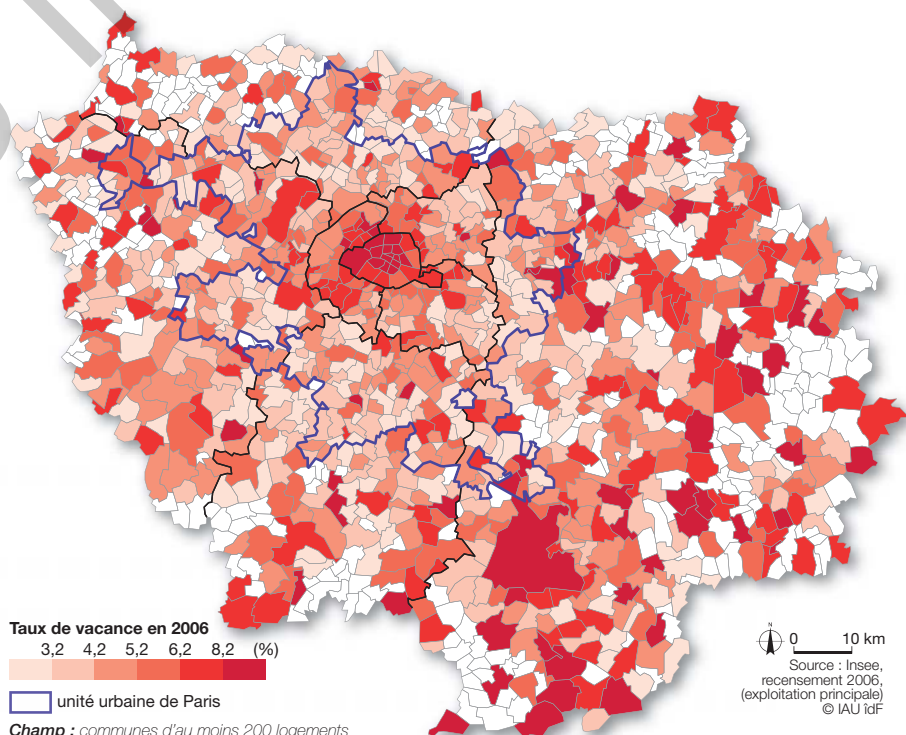
Attractivité et pression de la demande, facteurs de l'évolution de la vacance

Dans de nombreuses communes, comme à l'échelle de la région, le parc de logements a cru moins vite que la population et la vacance a diminué. C'est le cas de Melun, Les Mureaux, Grigny et Le Raincy. Inversement, la baisse de population accompagnée d'une progression du parc de logements peut se traduire, en partie, par une hausse de la vacance (Nemours ou Lisses). Dans tous les cas, de nombreux facteurs peuvent influencer sur la variation du nombre de logements vacants : la croissance de la population, celle du parc de logements, la structure de ce parc de logements (en propriété, logements locatifs HLM ou non...) ou le niveau de la vacance en début de période. Mais aussi des facteurs plus généraux comme l'attractivité du territoire à travers la proximité de l'emploi, la notoriété de la commune, le cadre de vie...

Ces liens entre différents facteurs et la variation du nombre de logements vacants entre 1999 et 2006, ont été estimés à l'aide d'un modèle économétrique. Cet exercice fait apparaître logiquement que dans un marché tendu dans l'ensemble de l'agglomération, la baisse de la vacance est d'autant plus élevée que son taux était élevé en 1999. On note aussi que lorsque le taux était

* Voir glossaire.

La vacance est concentrée dans le centre de l'agglomération parisienne



E. Garenth / IAU idf

faible en 1999, il a peu diminué car il existe un taux « plancher » relativement incompressible, de l'ordre de 2 %. Cette approche confirme également, dans les communes accueillant des programmes de construction, le lien entre augmentation du parc de logements et augmentation de la vacance. Enfin, l'éloignement de l'emploi par rapport au domicile, mesuré par la distance moyenne parcourue par les actifs* de la commune pour se rendre à leur lieu de travail, s'accompagne fréquemment d'une hausse de la vacance, en particulier pour les communes situées hors de l'agglomération parisienne. Par ailleurs, dans l'unité urbaine de Paris, un taux de migrants élevé (part des ménages arrivés depuis moins de cinq ans dans l'ensemble des ménages), preuve de l'attrait de la commune, s'accompagnerait d'une baisse de la vacance. ■

Évolution de la vacance entre 1999 et 2006, selon les départements

	Nombre de logements vacants		Variation 2006/1999 (%)
	2006	1999	
Paris	122 700	136 554	- 10,2
Hauts-de-Seine	47 900	59 300	- 19,3
Seine-Saint-Denis	30 700	49 100	- 37,5
Val-de-Marne	29 200	41 200	- 29,0
Petite couronne	107 800	149 600	- 28,0
Seine-et-Marne	29 700	31 900	- 6,7
Yvelines	27 900	34 100	- 18,3
Essonne	22 300	30 400	- 26,7
Val-d'Oise	18 600	26 900	- 30,8
Grande couronne	98 500	123 300	- 20,1
Île-de-France	329 000	409 500	- 19,7

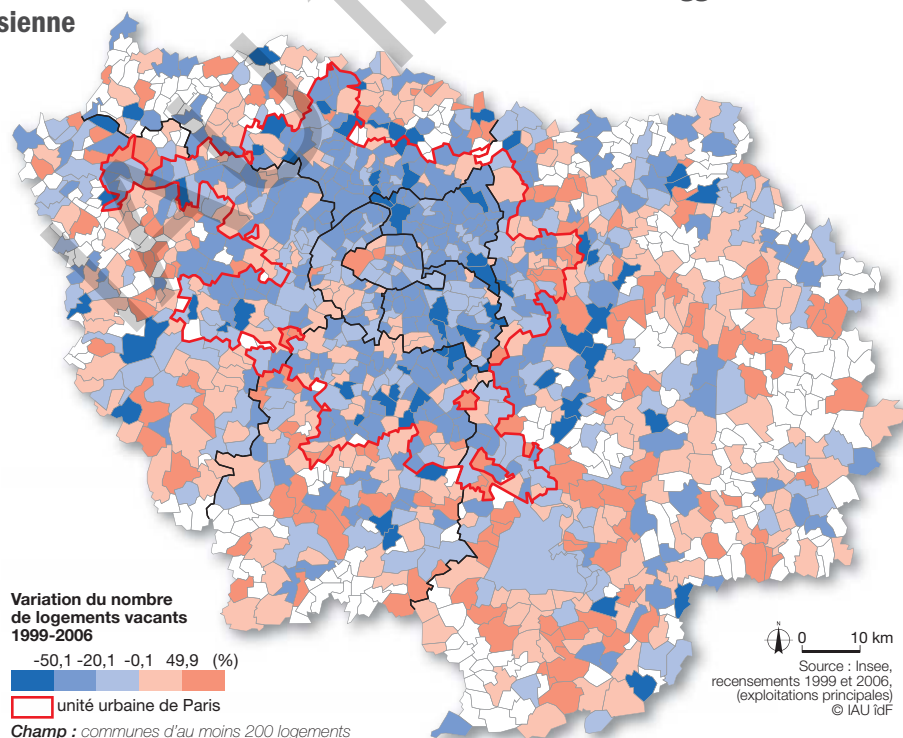
Source : Insee, recensements 1999 et 2006 (exploitations principales).

Les vingt communes de plus de 10 000 habitants ayant les plus fortes baisses de la vacance entre 1999 et 2006

	Nombre de logements vacants		Variation 2006/1999 (%)
	2006	1999	
Ris-Orangis (91)	263	790	- 66,7
Villetaneuse (93)	154	426	- 63,8
Éragny (95)	125	346	- 63,7
Épinay-sous-Sénart (91)	113	293	- 61,4
Juvisy-sur-Orge (91)	361	899	- 59,9
Sainte-Geneviève-des-Bois (91)	354	868	- 59,2
Osny (95)	120	290	- 58,5
Villepinte (93)	360	861	- 58,2
Boissy-Saint-Léger (94)	215	504	- 57,4
Soisy-sous-Montmorency (95)	193	444	- 56,5
Enghien-les-Bains (95)	329	743	- 55,7
Sarcelles (95)	567	1 259	- 55,0
Épinay-sur-Seine (93)	961	2 117	- 54,6
Aubergenville (78)	119	261	- 54,6
Neuilly-sur-Marne (93)	327	714	- 54,2
Valenton (94)	111	241	- 54,0
Yerres (91)	316	684	- 53,9
Morsang-sur-Orge (91)	248	527	- 52,9
La Queue-en-Brie (94)	61	129	- 52,7
Vauréal (95)	63	131	- 52,3

Source : Insee, recensements 1999 et 2006 (exploitations principales).

La baisse de la vacance est concentrée dans le centre de l'agglomération parisienne



Les principales mesures mises en œuvre depuis quinze ans pour lutter contre la vacance

À l'échelle nationale, plusieurs lois sont concernées :

- La loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998, qui institue une taxe sur les logements vacants dans huit agglomérations où le marché du logement est tendu : Paris, Lyon, Lille, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Nice et Cannes-Grasse-Antibes. Les logements visés doivent être inoccupés depuis au moins deux ans au 1^{er} janvier de l'année d'imposition et ne pas avoir changé de propriétaire pendant la période. Sont également prévues des « réquisitions avec attributaires » lorsque les locaux détenus par des personnes morales sont vacants depuis plus de 18 mois (la durée de la réquisition étant au maximum de six ans).
- La loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005. Elle prévoit une exonération de la contribution sur les revenus locatifs pendant trois ans pour les propriétaires remettant en location (sous condition de loyer) des logements vacants depuis plus d'un an.
- La loi portant engagement national pour le logement du 13 juillet 2006. Elle donne possibilité aux communes non concernées par la taxe sur les logements vacants, de soumettre à la taxe d'habitation les logements restés vacants depuis plus de 5 ans au 1^{er} janvier de l'année d'imposition.

À l'échelle locale, deux dispositifs sont concernés :

- Une prime de 1 500 euros, mise en place entre 1995 et 2005 par le conseil régional d'Île-de-France et destinée aux propriétaires bailleurs remettant en location un logement vacant.
- À Paris, il s'agit d'un dispositif visant à remettre sur le marché des logements durablement vacants via des aides aux propriétaires (établissement d'un diagnostic technique, financement des travaux, garantie de paiement des loyers, gestion locative). Cette mission, mise en œuvre entre 2002 et 2008, a été confiée à la société immobilière d'économie mixte de la Ville de Paris, la Siemp.

* Voir glossaire.

2.4. Résidences secondaires : progression en France, diminution en Île-de-France

Les résidences secondaires* et les logements occasionnels* augmentent en France, mais diminuent en Île-de-France. Les principaux bénéficiaires de la hausse nationale de ce parc entre 1999 et 2007 sont les façades atlantique et méditerranéenne ainsi que le territoire alpin.

En 2007, selon le recensement, on dénombre 3,1 millions de résidences secondaires et logements occasionnels en France métropolitaine, soit 6 % de plus qu'en 1999. Cette hausse de près de 180 000 logements est plus importante que lors de la période intercensitaire précédente (+ 93 000 entre 1990 et 1999), mais reste nettement inférieure aux évolutions antérieures (+ 544 000 entre 1982 et 1990, + 589 000 entre 1975 et 1982). Toutefois, leur part dans le parc total* de logements continue de baisser : elle est passée de 10,7 % en 1990 à 10,1 % en 1999 et 9,8 % en 2007. Cette diminution s'explique notamment par l'augmentation importante des résidences principales* (+ 13,4 % entre 1999 et 2007).

Une concentration territoriale hiérarchisée

La répartition de ces logements sur le territoire métropolitain est relativement concentrée. Six régions sur vingt-deux regroupent 60 % du parc secondaire français : Provence-Alpes-Côte d'Azur

(480 000 logements), Rhône-Alpes (382 000) et Languedoc-Roussillon (350 000), suivies de la Bretagne, des Pays de la Loire et de l'Aquitaine (200 000 à 235 000). La part des logements secondaires dans le parc total reflète également cette hiérarchie : 22 % en Languedoc-Roussillon et 17,3 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca). À l'inverse, dans les régions au nord de la Loire, elle est relativement faible (2,4 % en Alsace, 2,8 % en Île-de-France, 3,3 % en Nord-Pas-de-Calais).

Baisse du parc secondaire dans le Bassin parisien

Par rapport à 1999, les écarts interrégionaux ont tendance à s'accroître, avec une augmentation importante du parc secondaire dans les régions déjà fortement pourvues.

Ainsi, la région alpine, les façades atlantique et méditerranéenne sont les territoires où il a le plus augmenté, confirmant les tendances relevées entre 1990 et 1999.

La région Paca a vu son parc secondaire

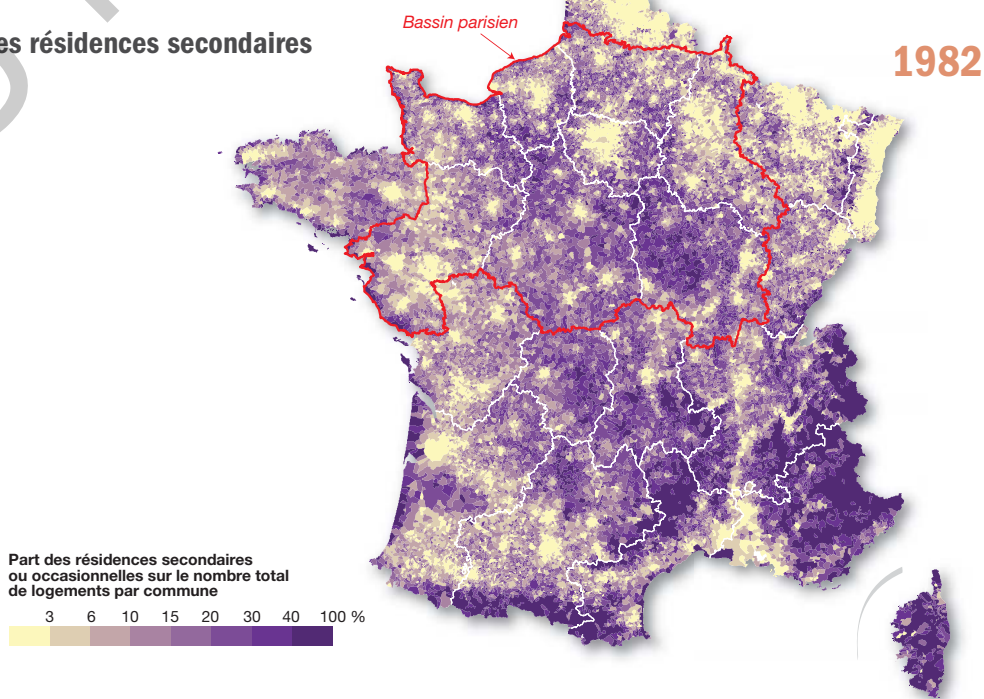
croître de plus de 46 000 logements entre 1999 et 2007, soit d'environ 10 %. Le Languedoc-Roussillon ou la Bretagne ont également connu une hausse importante : + 35 000 logements dans chacune de ces régions, soit respectivement + 11 % et + 17 %. Au total, les six régions les plus pourvues comptabilisent, à elles seules, 173 000 logements secondaires supplémentaires entre 1999 et 2007 sur un total de 180 000 à l'échelle nationale.

A contrario, dix régions ont perdu des effectifs. Parmi elles, six font partie du Bassin parisien⁽¹⁾. Par exemple, le Centre a perdu entre 1999 et 2007 près de 10 000 résidences secondaires, soit environ 10 % de son parc. La Champagne-Ardenne en a perdu 4 400, soit près de 15 %. Quant à l'Île-de-France, la baisse atteint 12 000 logements, soit plus de 7 % de ce parc.

Un éloignement au profit des espaces littoraux et ruraux

Au sein des huit régions du Bassin parisien, le parc secondaire est relativement faible (772 000 logements au total

Les résidences secondaires



* Voir glossaire.

(1) Le Bassin parisien est ici défini comme l'ensemble des régions faisant partie de la conférence des présidents des régions du Bassin parisien, ou C8 : Bourgogne, Centre, Champagne-Ardenne, Basse et Haute-Normandie, Île-de-France, Pays de la Loire et Picardie.

contre 479 000 pour la seule région Paca par exemple). Les régions Basse-Normandie et Pays de la Loire en polarisent une grande part (340 000), notamment à proximité du littoral, suivies par l'Île-de-France (150 000). À l'inverse, on en recense très peu dans le nord et l'est du Bassin parisien, à l'image de la Picardie ou de Champagne-Ardenne, qui comptent respectivement 42 500 et 26 000 logements secondaires en 2007.

Au sein du Bassin parisien, les résidences secondaires étaient principalement localisées, dans les années 1970, à proximité du cœur de la métropole francilienne (grande couronne et départements limitrophes). Elles se sont peu à peu éloignées, à partir des années 1980. Ainsi les départements de la grande couronne, comme ceux des régions limitrophes, ont connu une baisse régulière de leurs effectifs. Cette diminution s'explique en partie par la transformation de certaines résidences secondaires en résidences principales, en lien notamment avec la croissance de l'agglomération parisienne. Sous l'effet d'une réduction des distances-temps, les propriétaires de résidence secondaire semblent s'affranchir de la proximité et privilégier désormais l'éloignement, notamment les espaces littoraux, ou la vallée de la Loire.

L'Île-de-France, deuxième parc secondaire du Bassin parisien
La région Île-de-France dispose en 2007 d'un parc secondaire de plus de

150 000 logements, répartis en 96 000 résidences secondaires et 55 000 logements occasionnels. Ils représentent 2,8 % du parc total, en baisse par rapport à 1999 et 1990, quand leur poids s'établissait respectivement à 3,2 % et 4,2 %.

La répartition territoriale est cependant inégale. Paris concentre 81 000 logements secondaires, soit plus de la moitié, très loin devant la Seine-et-Marne (17 800), les Hauts-de-Seine (17 700) et les Yvelines (11 500). On constate aussi qu'entre 1982 et 2007 le poids du parc secondaire de Paris dans l'ensemble du parc secondaire francilien a fortement augmenté, passant de 37 % à 54 %, au détriment de celui des départements de grande couronne qui passe de 47 % à 27 %.

Cette croissance du parc parisien s'explique sans doute par l'attrait de la capitale, qu'il soit culturel, économique, touristique...

L'appartement est le type d'habitat majoritaire

Si, à l'échelon national, les logements secondaires sont en majorité des maisons, 57 % contre 38 % d'appartements⁽²⁾, ce n'est pas le cas dans toutes les régions.

Ainsi en Île-de-France, Paca ou encore Rhône-Alpes, les logements secondaires sont majoritairement des appartements (respectivement 75 %, 61 % et 56 % de leur parc secondaire). Cela s'explique par la forte activité touristique

des régions de montagne ou des bords de mer (conjuguée à des contraintes géographiques importantes) et le degré d'urbanisation de la région-capitale, où le terrain à bâtir est cher et le coût du logement élevé.

Dans ces régions, les logements secondaires sont souvent de petits appartements (une ou deux pièces), alors que dans les autres régions françaises, il s'agit majoritairement de maisons de trois à quatre pièces.

Parc secondaire : renforcement du nombre d'appartements en Île-de-France

Entre 1982 et 2007, la typologie du parc secondaire francilien⁽³⁾ a fortement évolué, la part des maisons passant de 42,5 % à moins de 21 %. Cette évolution est d'ailleurs particulièrement visible dans les départements de grande couronne : en Seine-et-Marne, elle est ainsi passée de 90,1 % à 77,7 % et dans les Yvelines, de 70,7 % à 55,4 %.

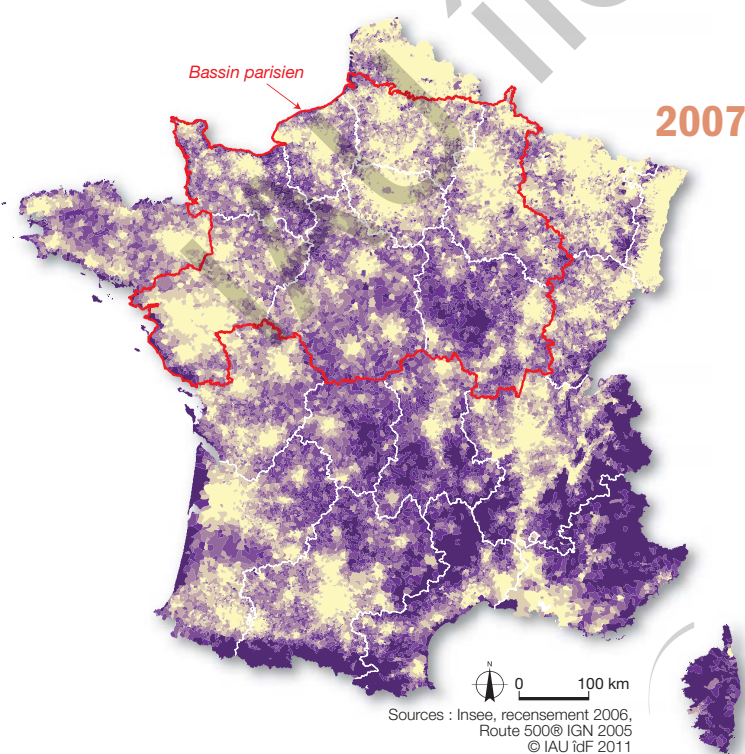
Seules les maisons de plus de cinq pièces semblent « résister » à cette transformation. Leur part dans le parc secondaire diminue dans des proportions moindres (10,4 % en 1982, 8,7 % en 2007).

À l'opposé, la part des appartements de une à deux pièces s'élève à près de 52 % du parc en 2007 contre un peu plus du tiers en 1982.

Ces évolutions du parc secondaire, relativement anciennes, s'expliquent avant tout par la diminution importante



E. Bordes-Pujols / AUI Idf



Le parc secondaire^(a) en France métropolitaine en 1999 et en 2007

Région	Logements du parc secondaire 1999	Poids dans le parc total de logements 1999 (%)	Logements du parc secondaire 2007	Poids dans le parc total de logements 2007 (%)	Évolution 1999-2007
Régions du Bassin parisien					
Basse-Normandie	118 536	16,2	128 875	16,1	+ 10 339
Bourgogne	88 674	10,8	83 846	9,6	- 4 828
Centre	98 330	8,3	88 602	6,9	- 9 728
Champagne-Ardenne	30 313	4,9	25 877	4,0	- 4 436
Haute-Normandie	43 740	5,6	40 226	4,8	- 3 514
Île-de-France	162 795	3,2	150 684	2,8	- 12 111
Pays de la Loire	197 429	12,6	211 754	11,9	+ 14 325
Picardie	48 411	6,1	42 553	5,0	- 5 858
Autres régions de France métropolitaine					
Alsace	22 749	3,0	20 331	2,4	- 2 418
Aquitaine	176 679	11,9	205 769	12,1	+ 29 090
Auvergne	98 830	13,7	95 796	12,4	- 3 034
Bretagne	197 569	13,2	231 652	13,7	+ 34 083
Corse	60 612	34,2	71 032	34,7	+ 10 420
Franche-Comté	39 033	7,4	36 623	6,4	- 2 410
Languedoc-Roussillon	314 234	22,6	349 643	22,0	+ 35 409
Limousin	54 185	13,5	54 948	12,7	+ 763
Lorraine	39 016	3,8	37 484	3,4	- 1 532
Midi-Pyrénées	149 677	11,3	159 589	10,6	+ 9 912
Nord-Pas-de-Calais	57 340	3,5	57 555	3,3	+ 215
Poitou-Charentes	104 083	12,2	128 223	13,3	+ 24 140
Provence-Alpes-Côte d'Azur	432 928	17,2	479 039	17,3	+ 46 111
Rhône-Alpes	366 930	13,0	381 898	12,2	+ 14 968
Total France métropolitaine	2 902 093	10,1	3 082 000	9,8	+ 179 907

(a) Il s'agit des résidences secondaires et des logements occasionnels.
Source : Insee, recensements 1999 et 2007 (exploitations principales).

Le fichier Filocom

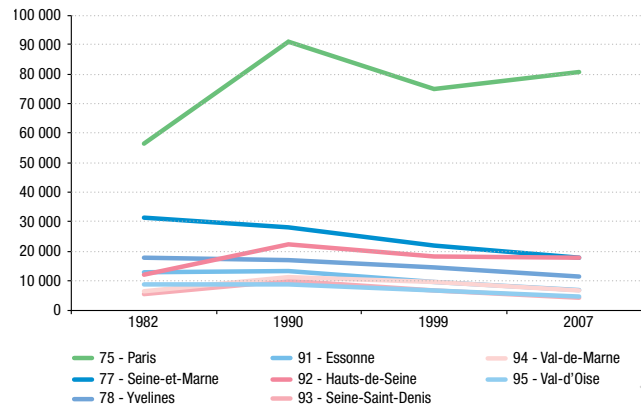
Le fichier des logements par commune (Filocom) est un fichier fiscal créé en 1995 par la Direction générale des impôts (DGI) et mis à jour tous les deux ans. Il est constitué à partir du fichier de la taxe d'habitation (TH), du fichier foncier (pour ce qui concerne les propriétés bâties soumises à la TH), du fichier des propriétaires (les ménages détenteurs de propriétés bâties soumises à la TH) et du fichier de l'impôt sur les revenus des personnes physiques (IRPP ou IR). Les ménages pris en compte dans ce fichier sont ceux qui acquittent un impôt local (TH ou foncier bâti FB).

du nombre de logements secondaires dans la région durant cette période, à la suite de leur transformation en rési-

dences principales. Cela touche surtout les maisons, très recherchées par les Franciliens. Cette évolution diffère de

celle du parc de résidences principales où, depuis 1982, la part des maisons a augmenté, passant de 24,9 % en 1982 à 27,8 % en 2007, avec un poids de plus en plus important des maisons de cinq pièces ou plus. Les départements les plus concernés sont ceux de la grande couronne, qui ont vu une augmentation très importante du nombre de maisons sur leur territoire, avec un doublement de celles de cinq pièces ou plus entre ces deux dates.

Évolution du nombre de logements du parc secondaire en Île-de-France entre 1982 et 2007

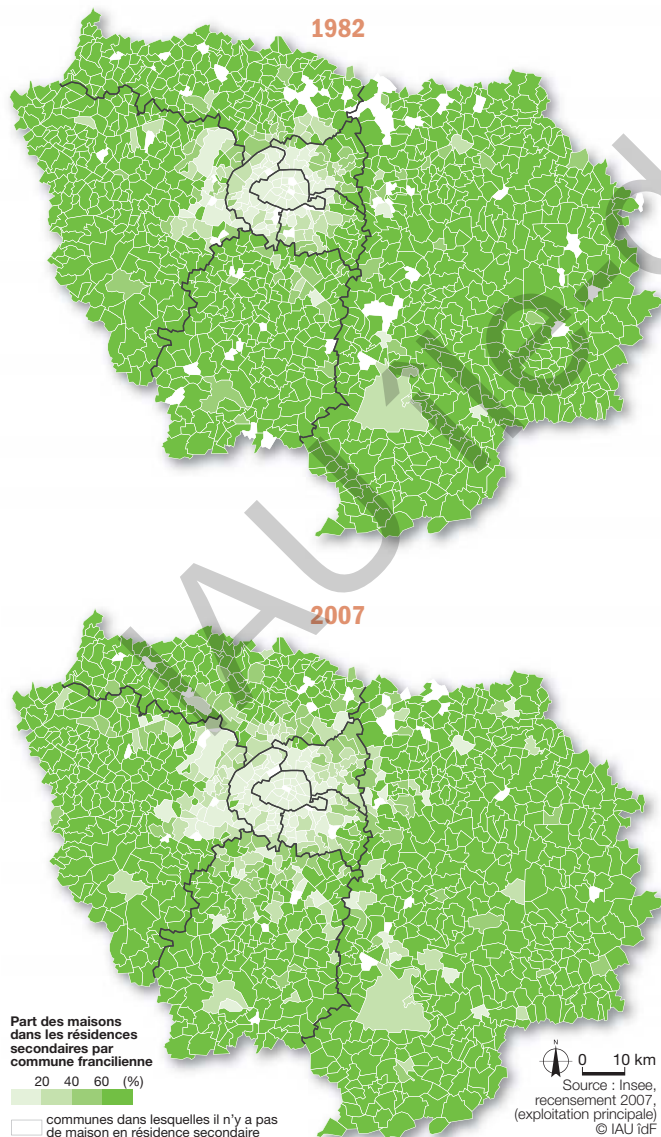


Source : Insee, recensements 1982, 1990, 1999 et 2007 (exploitations principales).

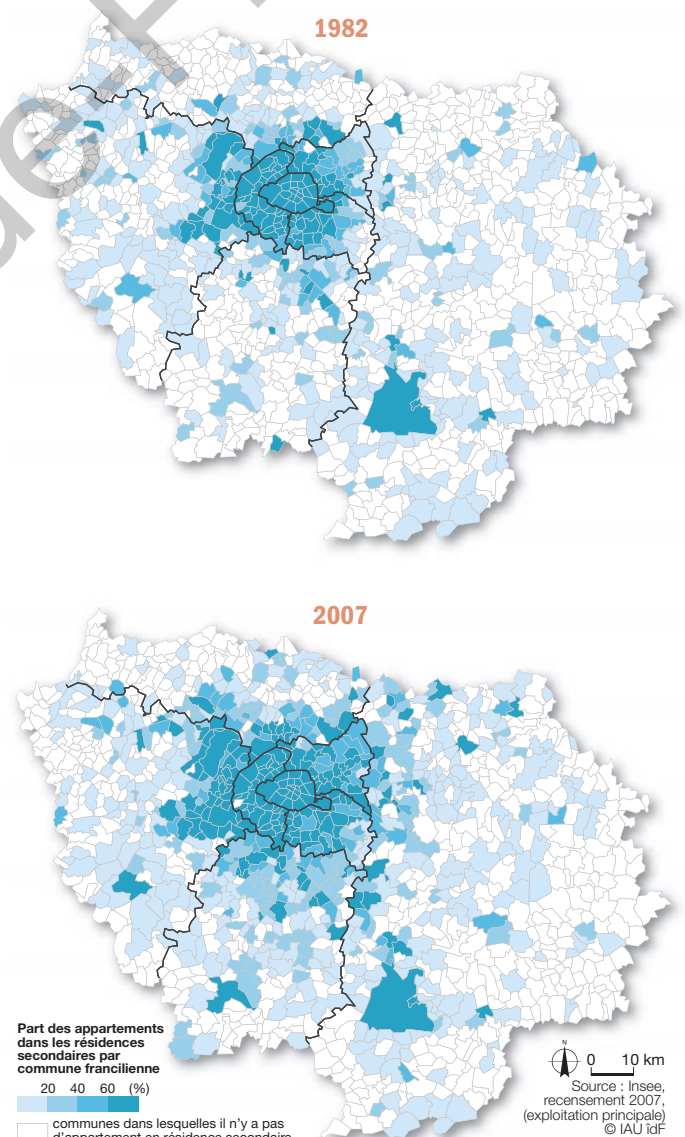
Un parc secondaire plus souvent ancien que le parc principal

38 % des logements secondaires métropolitains datent d'avant 1949 contre 30 % du parc principal, alors que seulement 27 % d'entre eux ont été construits après 1982 (soit une

Les résidences secondaires en Île-de-France, la part des maisons



Les résidences secondaires en Île-de-France, la part des appartements



proportion similaire au parc principal). Les régions du Bassin parisien sont d'ailleurs parmi les régions où la part du parc secondaire antérieur à 1949 est la plus importante : 70 % en Champagne-Ardenne, 67 % en région Centre, 56 % en Île-de-France ou encore 45 % en Basse-Normandie ou en Bourgogne.

Cette situation s'explique probablement par le choix des propriétaires de résidences secondaires de posséder des logements, généralement anciens, dans des secteurs pittoresques.

Si l'on considère l'ensemble du pays, seules les grandes régions touristiques du littoral et de la montagne ne rentrent pas dans ce schéma général. Ainsi, en Languedoc-Roussillon, 37 % des logements secondaires sont plutôt

d'époque récente (construits entre 1982 et 2004). Cette proportion est de 34 % en Rhône-Alpes ou en Paca, 33 % en Aquitaine, 31 % en Pays de la Loire ou en Poitou-Charentes. La moyenne française se situe à 27 %, la proportion francilienne s'établissant quant à elle à 12 %.

Les Franciliens, propriétaires de près de 30 % du parc secondaire

D'après les données du fichier des logements par commune (Filocom) [cf. encadré], les ménages franciliens possèdent 28,1 % du parc secondaire métropolitain⁽⁴⁾, soit nettement plus que ceux des régions Rhône-Alpes (10,9 %), Paca (9,9 %), ou surtout Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Aquitaine,

Pays de la Loire ou Bretagne (entre 4,1 % et 5,2 % chacune).

Cet écart s'explique par le poids démographique de la région – avec 4,9 millions de ménages, l'Île-de-France représente 18,5 % des ménages métropolitains – et les capacités financières importantes des Franciliens, notamment un niveau de revenu plus élevé⁽⁵⁾, qui facilite l'acquisition de résidences secondaires. Ainsi, 15,4 % de Franciliens sont propriétaires d'un tel logement contre 8,9 % des autres ménages métropolitains.

L'importance des propriétaires issus de Rhône-Alpes et de Paca s'explique quant à elle avant tout par la présence du massif alpin et de la Côte d'Azur, pôles touristiques très attractifs. ■

Lieu de résidence, en France métropolitaine, des ménages propriétaires d'un logement secondaire, en 2007

Région	Effectif	% colonne
Régions du Bassin parisien		
Île-de-France	748 202	28,1
Pays de la Loire	123 643	4,6
Centre	95 593	3,6
Bourgogne	58 167	2,2
Picardie	50 867	1,9
Haute-Normandie	44 974	1,7
Basse-Normandie	43 478	1,6
Champagne-Ardenne	39 992	1,5
Autres régions de France métropolitaine		
Rhône-Alpes	289 666	10,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	263 390	9,9
Languedoc-Roussillon	139 079	5,2
Midi-Pyrénées	132 575	5,0
Aquitaine	127 158	4,8
Bretagne	109 451	4,1
Nord-Pas-de-Calais	84 368	3,2
Poitou-Charentes	62 527	2,3
Auvergne	62 305	2,3
Lorraine	50 564	1,9
Alsace	37 827	1,4
Limousin	37 040	1,4
Franche-Comté	32 387	1,2
Corse	28 028	1,0
France métropolitaine	2 661 281	100

Source : DGI/DAEI, Filocom 2007.

Les maisons et appartements secondaires en Île-de-France, en 1982 et en 2007

Département		Maisons	Maisons	Appartements	Appartements	Autres ^(a)	Autres	Total	Total
		1982	2007	1982	2007	1982	2007	1982	2007
Paris	Effectif	368	585	55 888	77 403	160	2 943	56 416	80 931
	% ligne	0,7	0,7	99,1	95,6	0,3	3,6	100	100
Seine-et-Marne	Effectif	28 336	13 836	2 128	2 315	984	1 656	31 448	17 807
	% ligne	90,1	77,7	6,8	13,0	3,1	9,3	100	100
Yvelines	Effectif	12 496	6 369	4 868	4 491	304	629	17 668	11 489
	% ligne	70,7	55,4	27,6	39,1	1,7	5,5	100	100
Essonnes	Effectif	10 900	4 329	1 944	2 075	256	516	13 100	6 920
	% ligne	83,2	62,6	14,8	30,0	2,0	7,5	100	100
Hauts-de-Seine	Effectif	1 144	948	10 852	15 974	84	750	12 080	17 672
	% ligne	9,5	5,4	89,8	90,4	0,7	4,2	100	100
Seine-Saint-Denis	Effectif	2 128	1 038	3 308	2 995	104	193	5 540	4 226
	% ligne	38,4	24,6	59,7	70,9	1,9	4,6	100	100
Val-de-Marne	Effectif	2 288	1 085	4 152	5 617	68	209	6 508	6 911
	% ligne	35,2	15,7	63,8	81,3	1,0	3,0	100	100
Val-d'Oise	Effectif	6 756	2 927	1 680	1 693	208	107	8 644	4 727
	% ligne	78,2	61,9	19,4	35,8	2,4	2,3	100	100
Île-de-France	Effectif	64 416	31 117	84 820	112 563	2 168	7 003	151 404	150 683
	% ligne	42,5	20,7	56,0	74,7	1,4	4,6	100	100

(a) Pièces indépendantes, habitations de fortune.

Source : Insee, recensements 1982 et 2007 (exploitations principales).

(4) L'analyse effectuée à partir du fichier Filocom concerne le parc secondaire possédé par un propriétaire vivant en France métropolitaine, qu'il soit Français ou étranger. Ne figurent donc pas les 304 000 logements secondaires possédés par des propriétaires non résidents (cf. encadré).

(5) Selon l'enquête nationale Logement 2006 (ENL), le revenu moyen des ménages franciliens atteint 3 131 € par mois, soit 26 % de plus qu'au niveau national où il se situe à 2 530 €.

Le décompte du parc secondaire selon le recensement et le fichier Filocom

Selon le recensement de l'Insee, on dénombre, au 1^{er} janvier 2007, 3 082 000 résidences secondaires et logements occasionnels sur le territoire métropolitain. À la même date, le fichier Filocom en comptabilise 2 661 000 appartenant à des ménages qui résident en France, soit un écart de 420 000. Le nombre plus important de logements du parc secondaire dans le recensement s'explique par la prise en compte des résidences secondaires possédées par des propriétaires ne vivant pas en France métropolitaine. Une étude du ministère du Tourisme^(a) estime que 11 % du parc secondaire métropolitain est détenu par ces ménages. Si l'on déduit des 3 082 000 logements du recensement de la population les 11 % détenus par des ménages non résidents, le parc métropolitain secondaire peut être estimé à 2 743 000 unités, soit un nombre comparable à celui de Filocom, supérieur seulement de 3,1 %.

Il en va différemment lorsque la comparaison est effectuée au niveau régional. L'Île-de-France totalise 217 000 logements secondaires selon Filocom contre 150 000 dans le recensement. Inversement, on en trouve 362 000 en région Paca selon Filocom, contre 479 000 selon le recensement.

Ces écarts sont dus au mode de qualification du logement en résidence secondaire. Pour le recensement, c'est l'agent recenseur qui recherche, après enquête auprès du voisinage, si le logement est occupé moins de six mois à l'année (dans ce cas, il s'agit d'une résidence secondaire), ou s'il est occupé une partie de l'année pour des raisons professionnelles (il s'agit alors d'un logement occasionnel). Dans Filocom, la qualification est assurée par le propriétaire du logement, qui peut avoir une approche plus « fiscale » et donner une réponse différente de celle de l'agent recenseur : une résidence secondaire est toujours plus imposée qu'une résidence principale, ce qui peut amener certains ménages à requalifier leurs biens afin de minimiser leur imposition fiscale. Cela concerne plus particulièrement les ménages dont la résidence secondaire (ou occasionnelle) est sensiblement plus grande (logement et/ou terrain) que leur résidence principale. Ceci a probablement pour effet de « fausser » quelque peu le fichier Filocom au niveau régional par rapport au recensement de la population de l'Insee.

(a) Source : Les résidences secondaires dont le propriétaire ne réside pas en France. État des lieux en 2005, direction du Tourisme, 2007.

2.5. Croissances du parc principal et de la propriété se confondent en Île-de-France

La croissance du nombre de résidences principales* se maintient depuis 1999 grâce à la baisse de la vacance et du renouvellement* du parc. Elle s'accompagne d'une forte progression de la propriété au bénéfice des ménages* les plus aisés, d'un développement du parc social là où il est déjà très présent et d'une érosion du parc locatif privé* en zone centrale.

Entre 1982 et 2006, le parc principal* francilien est passé de 3 937 000 à 4 829 000 logements, soit une augmentation de près de 900 000 logements, représentant une progression annuelle de 0,86 %. Cet accroissement a été moins fort qu'au cours des vingt années précédentes (+ 1,32 % par an entre 1962 et 1982).

1982-2006 : croissance du parc principalement en grande couronne

Depuis 1982, la croissance s'est majoritairement réalisée en grande couronne (+ 564 000 logements, soit 63 % du total). Cependant, entre 1999 et 2006, 44 % des nouvelles résidences principales se situent en petite couronne, un taux proche de celui de la grande couronne (49 %). Au cours des deux périodes intercensitaires antérieures, cette proportion était sensiblement moindre : la petite couronne concentrait respectivement 28 % et 25 % des nouvelles résidences principales. Cette croissance élevée ne correspond cependant pas à un regain de constructions (15 500 logements par an entre 1999 et 2006 contre 18 400 entre 1990 et 1999) ou de densification de la petite couronne (+ 8,6 % pour le nombre d'habitants par km², soit une hausse quasi identique à celle de la grande couronne : + 9 %).

Depuis 1999, baisse de la vacance et du renouvellement du parc

Entre 1990 et 1999, la progression du parc principal francilien (+ 30 700 logements par an) était exclusivement due aux constructions de logements neufs.

Ce volume supplémentaire de logements occupés correspondait en effet au solde net entre le volume total de logements construits sur la période (49 600 par an) et le volume de logements ayant disparu du parc principal, en raison des processus de renouvellement (- 12 300 logements par an) ou de progression du parc inoccupé* (6 600 logements par an). Ce mode de croissance prévalait aussi pour la période 1982-1990.

Entre 1999 et 2006, le processus s'est modifié. La croissance du parc de résidences principales n'est plus due à la seule construction, qui a beaucoup baissé. La construction a représenté 82 % en moyenne (soit 38 600, source Filocom⁽¹⁾) des 46 900 logements supplémentaires par an du parc principal. Une part non négligeable de l'accroissement des résidences principales provient désormais de la baisse des logements inoccupés, qui a alimenté le parc de résidences principales à hauteur de 13 600 logements par an⁽²⁾, et, dans une moindre mesure, de la baisse du renouvellement immobilier qui a absorbé 11 200 logements par an contre 12 300 entre 1990 et 1999 et 14 000 entre 1982 et 1990⁽³⁾.

Cet apport de logements hors construction ne peut toutefois se perpétuer. Faute

d'être renouvelée, cette « réserve » s'amenuisera rapidement.

Forte croissance du parc occupé en propriété (+ 754 000 logements)

En 2006, 2 280 000 logements sont occupés en propriété, soit 754 000 de plus qu'en 1982. Cette progression représente 84 % des 900 000 résidences principales supplémentaires de la région.

En 2006, près d'un logement sur deux (47 %) relève de la propriété en Île-de-France, contre 44 % en 1999 et 39 % en 1982. Cette proportion reste cependant inférieure de 10 points à celle de la France métropolitaine (57 % en 2006).

La croissance de la propriété s'est majoritairement réalisée en grande couronne. Depuis 1982, elle a accueilli 436 000 logements en propriété supplémentaires. La Seine-et-Marne et les Yvelines représentent un tiers de l'accroissement régional, la petite couronne 30 %. Ce statut représente ainsi 60 % des logements de la grande couronne contre 43 % en petite couronne et 33 % à Paris, notamment en raison du développement important de la maison individuelle. 328 000 des 406 000 nouvelles maisons franciliennes y ont été construites.

Le développement important du parc en

Les loyers du secteur locatif privé hors loi de 1948^(a) selon les quintiles de loyer au m²

	<= 10,1 €/m ²]10,1 à 13,0] €/m ²]13,0-15,8] €/m ²]15,8-19,2] €/m ²	> 19,2 €/m ²	Total
Effectif	253 776	234 748	198 889	205 272	189 072	1 081 756
Surface (m ²)	66	54	45	43	27	48
Prix au m ² (€)	7,2	11,5	14,4	17,3	23,8	12,8
Durée d'occupation (an)	11,2	6,3	5,8	4,2	3,7	6,5

(a) Secteurs locatif libre, de la sous-location, des meublés et des hôtels.

Source : Insee, ENL 2006.

Évolution du nombre de résidences principales entre 1982 et 2006

	Parc de résidences principales en				Progression du parc des résidences principales entre			
	1982	1990	1999	2006	1982 et 1990	1990 et 1999	1999 et 2006	1982 et 2006
Paris	1 097 452	1 094 988	1 110 602	1 131 595	- 2 464	+ 15 614	+ 20 993	+ 34 143
En % colonne	27,9	25,9	24,6	23,4	- 0,8	5,6	6,6	3,8
Petite couronne	1 495 884	1 570 956	1 648 632	1 790 066	+ 75 072	+ 77 676	+ 141 434	+ 294 182
En % colonne	38,0	37,1	36,6	37,1	25,4	28,0	44,2	33,0
Grande couronne	1 343 676	1 566 656	1 750 389	1 907 695	+ 222 980	+ 183 733	+ 157 306	+ 564 019
En % colonne	34,1	37,0	38,8	39,5	75,4	66,3	49,2	63,2
Total	3 937 012	4 232 600	4 509 623	4 829 356	+ 295 588	+ 277 023	+ 319 733	+ 892 344
En % colonne	100	100	100	100	100	100	100	100

Sources : Insee, recensements 1982 (1/4), 1990 (1/4), 1999 et 2006 (exploitations complémentaires).

* Voir glossaire.

(1) Il s'agit d'une moyenne observée sur la période 1999-2007.

(2) La diminution du parc vacant a été particulièrement nette en petite couronne.

(3) À ces deux évolutions s'ajoute un ajustement d'une valeur de + 5 900 logements par an au niveau régional, cf. Chiffres clés, page 221.

Article élaboré dans le cadre d'un partenariat Insee-IAU idF.

propriété résulte principalement de la construction neuve. Sur les 754 000 résidences principales nouvelles occupées en propriété, 537 000, soit 71 %, relèvent directement de la construction (dont deux tiers de maisons individuelles). Pour une part non négligeable toutefois, (les 29 % restants, soit 217 000 logements), cette croissance provient de la conversion de logements anciennement locatifs ou gratuits, ou de logements précédemment vacants (mis en vente) ou occupés à titre de résidences secondaires.

Le boom de la propriété montre que l'accession répond aux aspirations de nombreux ménages. Il a été favorisé par la hausse du pouvoir d'achat d'une partie des ménages franciliens, mais aussi par des conditions de crédit favorables (taux d'intérêt faible, allongement de la durée des prêts...).

Un statut de plus en plus réservé aux ménages aisés

Accéder à la propriété reste cependant coûteux et les ménages propriétaires récents⁽⁴⁾ disposent de ressources élevées, supérieures de 43 % à celles de l'ensemble des Franciliens (4 476 €/mois contre 3 131 €/mois en 2006). Ce niveau élevé s'explique par la présence importante des couples et des cadres, nettement plus nombreux que parmi les locataires. Depuis 1982, la part des cadres (y compris les retraités*) s'est d'ailleurs renforcée, passant de 24 % à 33 % en 2006.

Dans leur ensemble, les propriétaires disposent d'un logement en rapport avec leurs besoins, puisque seuls 17 % souhaitent en changer contre 31 % à l'échelon régional en 2006. Ces installations paraissent donc durables ou quasi définitives.

À la faveur de son accroissement et malgré sa rotation lente, le parc occupé en propriété génère une offre importante

(549 000 logements sur une période de quatre ans) et pèse maintenant beaucoup plus dans l'offre actuelle qu'auparavant. Sur cent logements récemment libérés, trente-trois sont issus de ce secteur (contre vingt-quatre en 1984). La conjoncture de l'immobilier, qui se traduit par une hausse forte des prix, rendant l'accession plus difficile pour les primo-accédants⁽⁵⁾, risque d'amoinrir ce rôle dans les prochaines années.

Faible croissance du parc locatif (+ 280 000 logements)

En 2006, le parc locatif regroupe 2 380 000 logements, contre 2 100 000 en 1982, soit une hausse de 280 000 logements. Pour la première fois en 2006, ce parc représente moins de la moitié (49 %) des résidences principales franciliennes, alors qu'il en représentait encore 51 % en 1999 et 60 % en 1962. La situation est cependant très différente selon que les loyers relèvent de la réglementation du secteur privé ou du secteur social.

Érosion du parc locatif privé à Paris et en petite couronne (- 63 000 logements)

Le parc locatif privé compte 1 310 000 logements, essentiellement localisés à Paris (39 %) et en petite couronne (36 %).

Il est composé à 80 % du parc locatif libre. Il ne représente plus, en 2006, que 27,1 % du parc principal contre 34,9 % en 1982. Cette baisse est due essentiellement à la réduction des effectifs du parc à bas loyer, qui regroupe les logements de la loi de 1948, les logements sociaux non HLM, sous-loués, les hôtels et les meublés (- 300 000 logements depuis 1984⁽⁶⁾). Ceux de la loi de 1948 ont représenté l'essentiel des disparitions (- 234 000⁽⁷⁾). La progression du parc locatif libre, amorcée depuis la fin des années 1990, a été cependant trop faible⁽⁸⁾ pour compenser quantitativement la baisse des effectifs du parc à bas loyer. Cette érosion a uniquement concerné Paris et la petite couronne (respectivement - 80 000 et - 34 000 logements entre 1982 et 2006). En grande couronne, le parc locatif privé a progressé (+ 51 000), notamment en Seine-et-Marne (+ 29 000) et en Essonne (+ 14 000). Toutefois, ce solde positif est insuffisant pour que ce parc pèse plus en 2006 (17,2 %) qu'en 1999 (17,5 %) ou qu'en 1982 (20,6 %).

Un parc coûteux dès que le nombre de pièces augmente

La fixation libre des loyers à la relocation⁽⁹⁾ combinée à une offre insuffisante entraîne

Avertissement

Les données relatives au revenu, au loyer, au taux d'effort, aux charges locatives, ainsi qu'à la durée d'occupation, la mobilité avant 1999, la ventilation du parc locatif privé (secteur locatif libre, sous-location, hôtels, meublés et loi de 1948), au type de propriétaire des logements prêtés (gratuits) et au souhait de changer de logement sont issues des enquêtes nationales Logement (ENL) de l'Insee.

* Voir glossaire.

(4) Les propriétaires récents sont ceux qui ont acquis leur logement depuis moins de quatre ans.

(5) En Île-de-France, 56 % des accédants récents sont propriétaires pour la première fois.

(6) Dont - 56 000 depuis 1996.

(7) Dont - 48 000 depuis 1996.

(8) Selon les enquêtes nationales Logement, le parc locatif libre représentait 935 000 logements en 1996 et 970 000 en 2006.

(9) Le décret 2012-894 du 20 juillet 2012, entré en vigueur le 1^{er} août 2012 et pour une durée d'un an, encadre l'augmentation des loyers en cas de relocation.

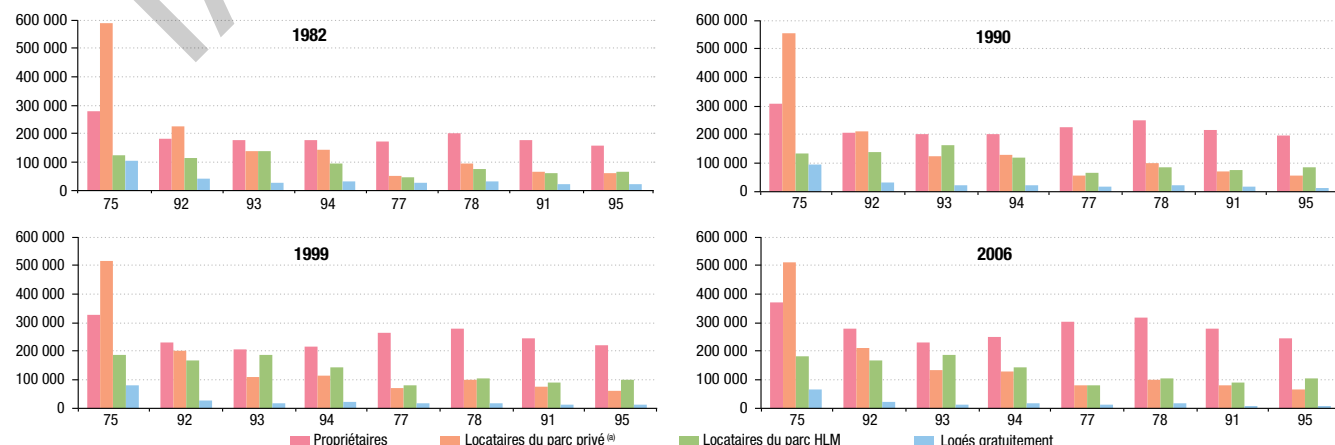
Progression du parc total francilien entre 1982 et 2006

	1982	1990	1999	2006	Évolution entre					
					1982 et 1990 (8,005 ans)		1990 et 1999 (9,01 ans)		1999 et 2006 (6,82 ans)	
					Pour la période	Par an	Pour la période	Par an	Pour la période	Par an
Parc total (a)	4 421 672	4 745 772	5 081 911	5 309 011	324 100	40 487	336 139	37 307	227 100	33 317
Parc construit (b)		436 599	446 662	263 138	436 599	54 541	446 662	49 574	263 138	38 603
Parc renouvelé (b)		- 112 499	- 110 523	- 76 087	- 112 499	- 14 054	- 110 523	- 12 267	- 76 087	- 11 162
Ajustement				+ 40 049					+ 40 049	+ 5 875
Parc inoccupé (c) (a)	- 484 660	- 513 172	- 572 288	- 479 655	- 28 512	- 3 562	- 59 116	- 6 561	+ 92 633	+ 13 590
Parc principal (a)	3 937 012	4 232 600	4 509 623	4 829 356	295 588	36 925	277 023	30 746	319 733	46 906

(a) À la date du recensement, (b) Entre la date du recensement et la date du recensement précédent, (c) Parc de logements vacants et parc de logements secondaires et occasionnels.

Sources : Insee, recensements 1982 (1/4), 1990 (1/4), 1999 (exploitation complémentaire) et 2006 (exploitations complémentaire et principale pour le parc total), et DGI/DAEI, Filocom 2007 (parc construit et parc renouvelé en 2006).

Évolution des statuts d'occupation* selon le département entre 1982 et 2006



(a) Inclut les secteurs locatif libre, social non-HLM, de la loi de 1948, de la sous-location, des meublés et des hôtels.

Sources : Insee, recensements 1982 (1/4), 1990 (1/4), 1999 et 2006 (exploitations complémentaires).

(10) Il s'agit des loyers du secteur locatif libre, de la sous-location, des meublés et des hôtels acquittés par les ménages installés depuis moins d'un an.

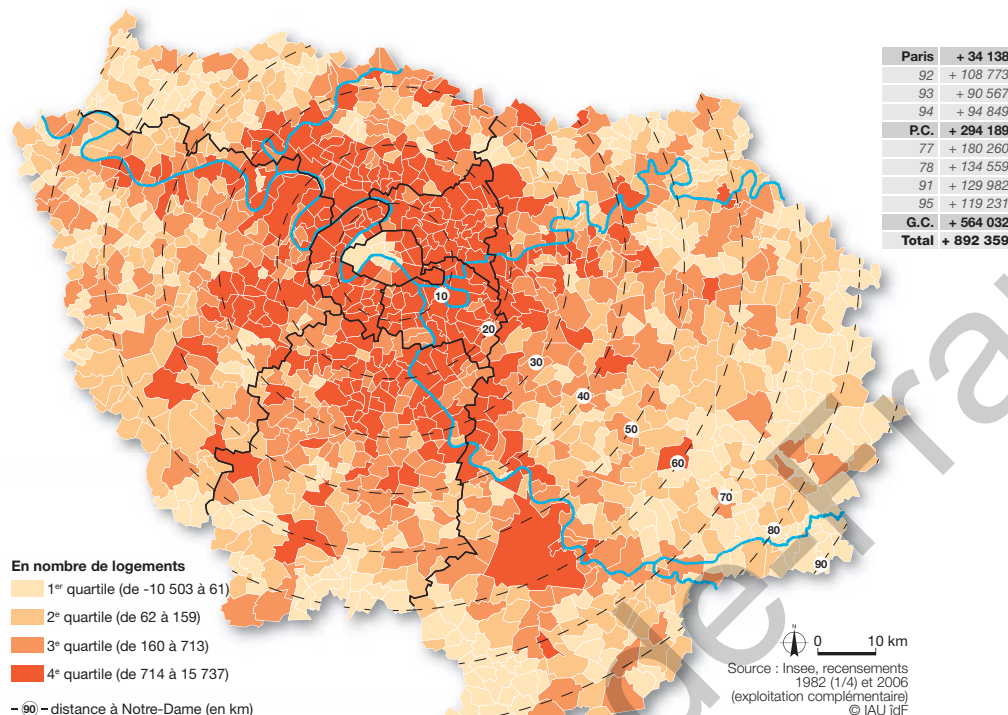
(11) Le taux d'effort net est le rapport entre la dépense logement du ménage, diminuée des aides au logement éventuellement perçues, et le revenu du ménage.

des niveaux de loyers au m² dans le secteur locatif privé particulièrement élevés en Île-de-France : 17,7 €/m² en relocation à Paris et 14,1 €/m² en petite couronne, contre 8,8 €/m² dans les autres grandes agglomérations françaises de plus de 200 000 habitants⁽¹⁰⁾.

Les loyers, très élevés au-delà de deux pièces, souvent perçus par les locataires comme une dépense à perte, incitent les ménages qui s'installent dans ce secteur à opter pour de petites surfaces (61 % des logements ont 1 ou 2 pièces) et sur des périodes relativement courtes

(7,5 ans en moyenne), nettement inférieures à celles des secteurs HLM (12,9 ans) et de la propriété (16,4 ans). Ce parc, d'un accès globalement plus aisé que le parc HLM ou en propriété, et relativement « abordable » pour les logements de petites surfaces, convient surtout aux ménages de petite taille et plutôt jeunes (49 % sont des personnes seules et 54 % ont moins de 40 ans). Toutefois, ces ménages n'ayant souvent qu'un seul revenu disposent de ressources relativement faibles (63 % ont un revenu inférieur à 2 510 €/mois, valeur du revenu médian francilien en 2006). Leurs taux d'effort nets⁽¹¹⁾ sont donc élevés en dépit des aides au logement : 22,6 % en moyenne, dont un tiers ont des taux d'effort nets supérieurs à 30 %. Ces taux augmentent de 5 points en incluant les charges locatives.

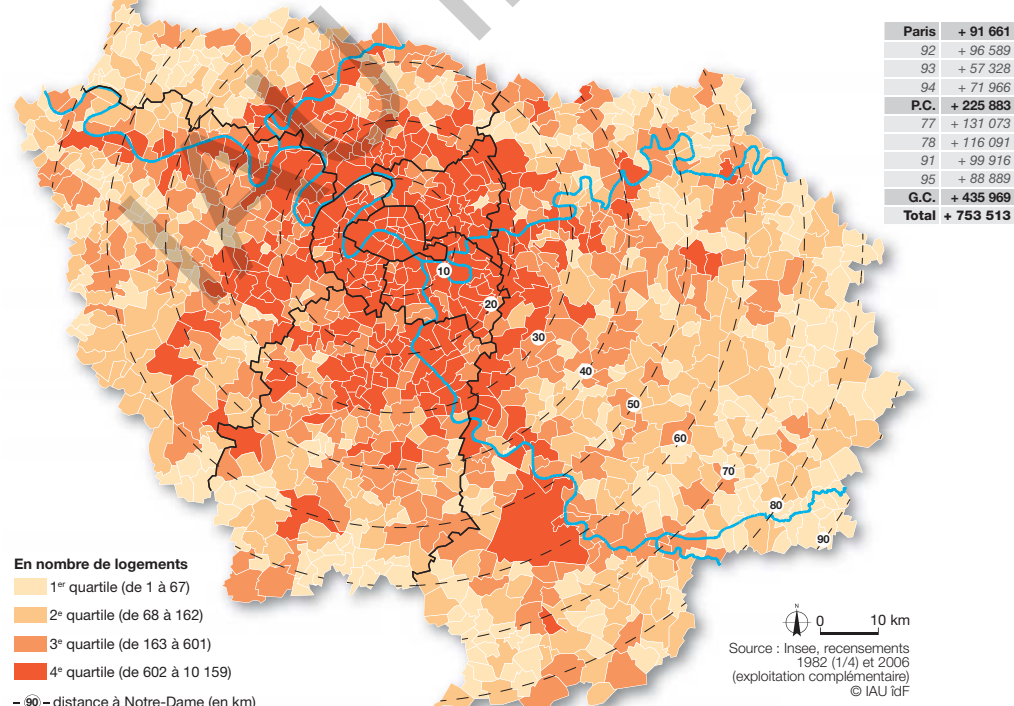
Progression du parc principal entre 1982 et 2006



Un parc qui joue un rôle important dans l'économie francilienne

Ce parc, à la rotation la plus élevée, génère, en 2006 comme en 1984, l'offre la plus importante : 750 000 logements ont ainsi été libérés depuis moins de quatre ans dans ce secteur, soit 45 % de l'ensemble des logements libérés. Bien localisé, proche des transports en commun « lourds » (métro, RER, train), il joue un rôle de tout premier plan dans l'accueil des décohabitants, des étudiants, des jeunes en formation ou en insertion professionnelle, notamment pour ceux venant de province. Il répond aussi aux besoins des ménages actifs en mobilité professionnelle ou en phase de transition, suite à une séparation, un décès... Cette fonction d'accueil contribue à l'attractivité de l'Île-de-France, un atout qui s'atténuerait si les effectifs de ce parc continuaient de diminuer.

Progression du parc en propriété entre 1982 et 2006



Forte croissance du parc social (+ 343 000 logements)

Entre 1982 et 2006, le parc HLM a fortement progressé (+ 47 %), passant de 727 000 logements à 1 070 000. Il représente 22 % du parc principal en 2006, contre 18 % en 1982. Cette progression provient de la construction, mais aussi d'acquisitions d'immeubles anciens, notamment dans la zone centrale. Ainsi, entre 2000 et 2006, 36 % des logements sociaux mis en service sont des acquisitions (avec ou sans travaux) de logements relevant anciennement du secteur locatif privé, proportion qui atteint 55 % à Paris (source EPLS au 1^{er} janvier 2007). Au final, ces 343 000 logements supplémentaires ont seulement compensé les 300 000 disparitions du parc locatif privé à bas loyer.

Un parc mieux réparti en 2006, mais qui reste fortement concentré

En 2006, le parc social en Île-de-France est localisé pour 17 % à Paris, 47 % en petite couronne et 36 % en grande couronne. Cette répartition est pratiquement stable depuis 1982. La moitié des communes franciliennes (soit 650 sur 1 300) dispose en 2006 d'une offre de logements sociaux ; en 1982, 35 % seulement des communes étaient concernées, soit 459.

Cependant, cette offre reste fortement concentrée. Comme en 1982, une cinquantaine de communes totalise la moitié des logements sociaux de la région. Les nouveaux logements sociaux sont donc très souvent implantés dans des communes possédant déjà un parc social important.

Le parc social, seul accessible aux ménages modestes

Face à la cherté du logement dans la région capitale, les ménages modestes n'ont d'autre choix que de vivre dans le parc social. Ce dernier loge, en 2006, autant de familles que de ménages sans enfant, souvent des employés, ouvriers ou retraités, ou n'ayant qu'un seul revenu : 70 % disposent d'un revenu inférieur au revenu médian francilien (2 510 €/mois en 2006). En vingt-deux ans, le rôle social de ce parc s'est d'ailleurs renforcé. Le revenu moyen de ses occupants est de plus en plus inférieur au revenu moyen régional (- 21 % en 1984 et - 30 % en 2006).

Toutefois, les loyers, nettement plus faibles que ceux du secteur libre (349 € par mois pour 65 m² contre 618 € par mois pour 48 m²), diminués par les aides au logement, ne représentent que 13,1 % de leurs ressources, soit un taux d'effort net largement inférieur à celui des locataires du secteur libre (22,6 %). Ce taux augmente de 7 points en incluant les charges locatives.

Des ménages plus souvent captifs en 2006 qu'en 1982

Pour une part importante des ménages modestes franciliens, ce parc est devenu un parc « refuge ». En vingt ans, la mobilité du parc social a fortement baissé, notamment depuis 1999 : 36,2 % d'emménagés depuis moins de quatre ans en 1999 contre 29,1 % en 2006. Par rapport aux années 1980, il est devenu un parc d'installation plus définitive (la durée moyenne d'occupation était de 8,3 ans en 1984 contre 13,1 ans en 2006 selon les ENL). Cette faible rotation génère ainsi une offre moins importante, en dépit de la croissance de ses effectifs (319 000

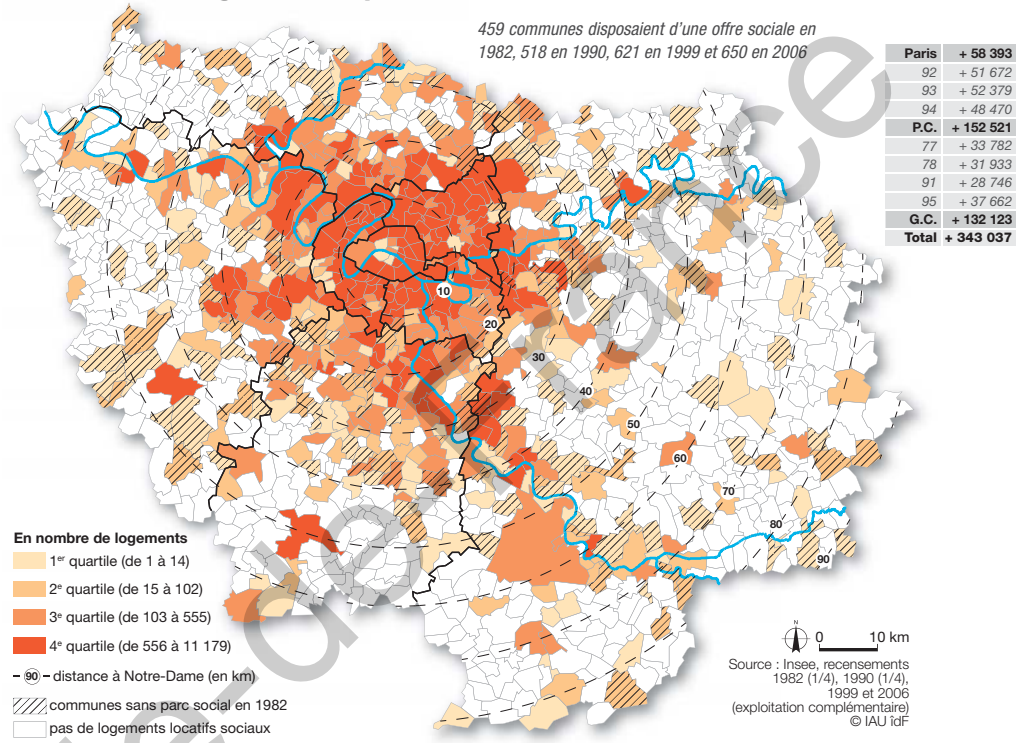
emménagements depuis moins de quatre ans en 2006 contre 328 000 en 1988).

Fonte du parc occupé gratuitement (- 141 000 logements)

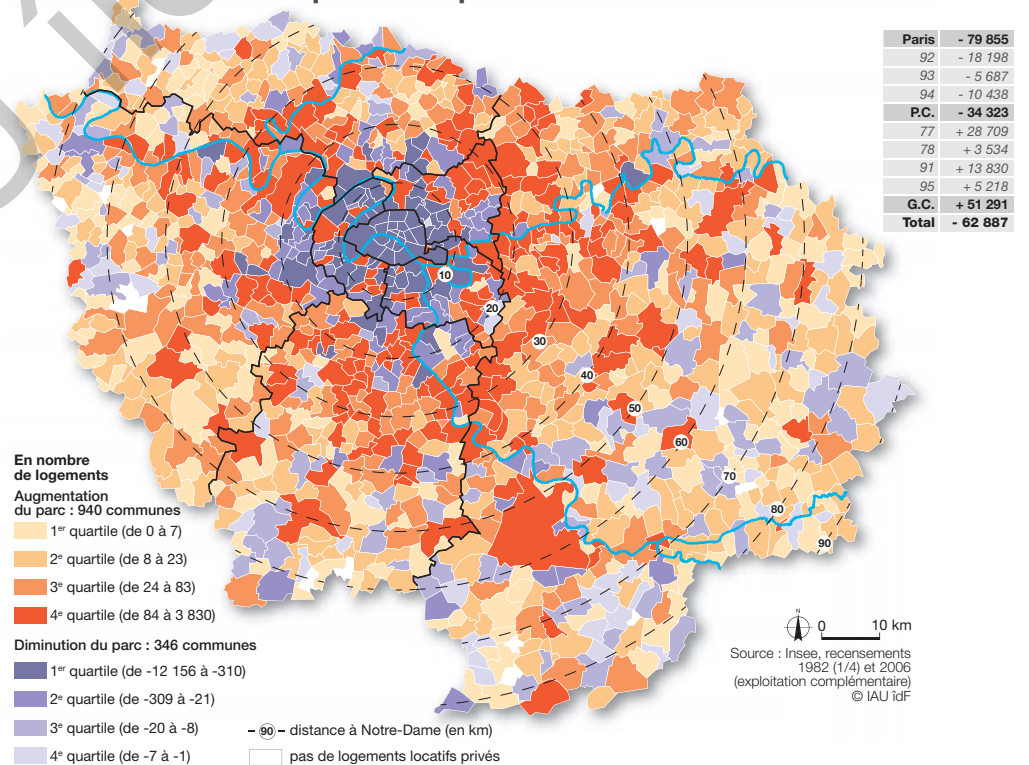
La part des logements prêtés est passée en Île-de-France de 7,9 % des résidences principales en 1982 à 3,5 % en 2006

(soit 141 000 logements de moins), une baisse liée en partie à la disparition des logements de fonction (gardiens, enseignants). Localisé pour moitié à Paris et dans les Hauts-de-Seine, ce parc appartient pour 63 % à des personnes physiques, qui y hébergent, dans près de 80 % des cas, un ou plusieurs membres de la famille. ■

Progression du parc HLM entre 1982 et 2006



Érosion du parc locatif privé entre 1982 et 2006



2.6. Île-de-France: une mobilité forte pour les jeunes, faible dans le parc locatif

Parmi les ménages* vivant en Île-de-France en 2006, 38% habitaient dans un autre logement cinq ans plus tôt. Cette mobilité résidentielle élevée tient à la jeunesse de la population et à l'importance du parc locatif. Mais à caractéristiques identiques, les Franciliens sont moins mobiles que les provinciaux.

Parmi les 26,7 millions de ménages vivant en France en 2006, 36% résidaient dans un autre logement cinq ans plus tôt.

Le Languedoc-Roussillon juste devant l'Île-de-France

L'Île-de-France partage avec le Languedoc-Roussillon la plus forte mobilité résidentielle : un peu plus de 38% des logements y sont occupés en 2006 par des ménages qui n'y résidaient pas cinq ans auparavant. 8,6% des ménages franciliens résidaient ainsi dans une autre région ou dans un autre pays cinq ans auparavant. Cette part est proche de celle observée ailleurs en France (8,3%), alors que l'Île-de-France affiche le déficit migratoire le plus élevé de toutes les régions françaises. Ce paradoxe tient pour beaucoup au profil des migrants* : pour un jeune adulte qui arrive en Île-de-France, ce sont souvent quatre personnes, par exemple une famille* avec ses deux enfants, qui partent. De ce fait, le déficit migratoire de l'Île-de-France est moins prononcé en nombre de ménages qu'en nombre de personnes.

Les autres emménagés récents⁽¹⁾ résidaient ailleurs en Île-de-France (29,7%). Seule Rhône-Alpes compte une proportion aussi élevée de ménages ayant changé de logement au sein de leur région.

Les différentiels entre régions se réduisent au fil du temps

La part d'emménagés récents diffère selon les régions, ce qui renvoie, pour partie, aux différences d'attractivité des territoires. Ces différences s'amenuisent au fil du temps. En 2006, l'écart entre les régions extrêmes en termes de mobilité résidentielle est de 16%. Il était de 31% en 1975. Contrairement aux années soixante-dix, toutes les régions de la façade atlantique et du Sud-ouest de la France présentent une mobilité résidentielle proche de la moyenne nationale en 2006, voire supérieure. Inversement, la mobilité résidentielle de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur décline, alors qu'en

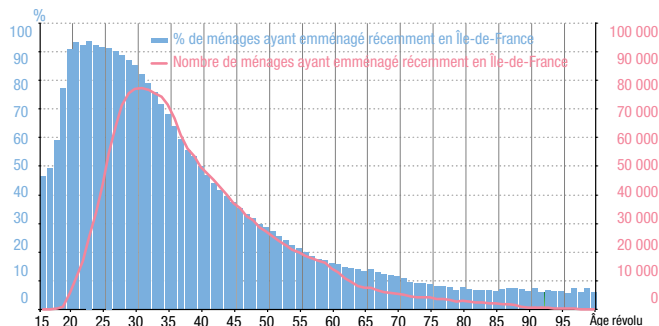
1975 elle était – avec celle de l'Île-de-France – la plus forte de toutes les régions françaises. Elle est aujourd'hui inférieure d'un point à la moyenne nationale. Vieillesse de la population, saturation du littoral, raréfaction des terrains disponibles et hausse des prix du foncier peuvent expliquer ce fort recul de la mobilité résidentielle dans la destination phare des années 1970. À l'avenir, l'éventail des disparités régionales en termes de mobilité résidentielle pourrait se resserrer encore traduisant, en partie, la réduction des différences d'attractivité entre territoires. En effet, les facteurs structurels de baisse de la mobilité, comme le vieillissement de la population et la diffusion de l'accès à la propriété, devraient devenir de plus en plus prégnants à mesure que les générations du baby-boom avanceront en âge.

L'exception francilienne : forte mobilité et faible construction

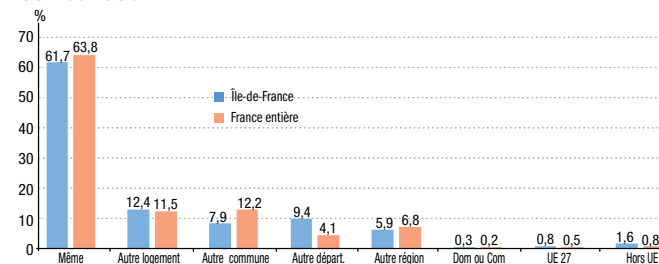
Plus la part des logements neufs est importante, plus la proportion d'em-

ménagés récents risque d'être élevée. Les occupants des logements construits depuis moins de cinq ans sont par définition des emménagés récents. De plus, l'emménagement dans le parc neuf libère très souvent, par effet de chaîne, plusieurs logements dans le parc ancien. Et ce d'autant plus que le logement neuf est grand. Par exemple, un emménagement en Île-de-France dans un cinq pièces libère, en moyenne, 3,9 logements dans le parc ancien, contre 1,7 pour un studio ou un deux pièces. La fréquence des emménagements récents en Languedoc-Roussillon renvoie ainsi, pour une large part, à l'importance de la construction neuve au cours de la période récente : 11% des ménages vivent dans un logement construit depuis 1999. Les trois autres régions avec un parc de logements neufs aussi important (Pays de la Loire, Midi-Pyrénées et Bretagne) ont également une mobilité résidentielle élevée. De plus, les logements construits depuis 1999 dans ces régions sont plutôt de grande taille, renforçant l'impact de la construc-

Répartition des emménagements récents selon l'âge en Île-de-France en 2006



Mobilité résidentielle en Île-de-France et en France entière entre 2001 et 2006



Source : Insee, recensement 2006 (exploitation complémentaire).

Champ : ménages. France entière.

* Voir glossaire.

(1) Les emménagés récents, ici analysés, sont des ménages dont la personne de référence habitait dans un autre logement cinq ans plus tôt. Le trajet origine-destination identifié avec le recensement est la résultante de l'ensemble des migrations effectuées. Les individus peuvent avoir effectué des étapes intermédiaires, qui ne sont pas observables.

Article élaboré dans le cadre d'un partenariat Insee-IAU idF.

tion neuve sur la mobilité résidentielle. Paradoxalement, en Île-de-France, le niveau élevé de la mobilité résidentielle ne doit presque rien à la construction neuve. D'une part, aucune région en France ne construit aussi peu de logements « neufs ». À peine 5 % des logements occupés ont été construits depuis 1999, soit deux fois moins que dans le reste de la France. D'autre part, la mobilité résidentielle induite par cette construction neuve est plus limitée qu'ailleurs. Dans aucune autre région, la part de petits logements dans la construction n'est aussi forte (29 % de studios ou de deux pièces contre 13 % ailleurs en France).

Une mobilité francilienne liée à la jeunesse de la population

La proportion élevée d'emménagés récents en Île-de-France est liée à la jeunesse de la population et à la structure de son parc de logements.

L'offre d'enseignement supérieur mais surtout l'attractivité économique de la région suscitent chaque année l'arrivée de nombreux jeunes. Ils viennent y terminer leurs études, y commencer leur vie professionnelle ou y poursuivre leur carrière. Ils contribuent à la forte mobilité résidentielle observée en Île-de-France.

La petite taille des logements offerts et l'importance du parc locatif expliquent également la forte mobilité résidentielle francilienne. La probabilité d'avoir emménagé récemment est en effet d'autant plus forte que la personne est jeune et qu'elle loue un petit logement, une situation très fréquente en Île-de-France.

Les ménages franciliens sont plus jeunes que les autres ménages français : dans 34 % des cas, la personne de référence* a moins de 40 ans contre 29 % ailleurs. De plus, près d'un tiers des ménages franciliens vivent dans un studio ou un deux pièces, une proportion deux fois plus élevée que dans le reste de la France (32 % contre 15 % en 2006). Enfin près de la moitié louent leur logement, une proportion de onze points supérieure à celle de la province (49 % contre 38 %).

Toutes choses égales par ailleurs, les Franciliens sont moins mobiles

La probabilité d'avoir emménagé récemment en Île-de-France est cependant plus faible que dans le reste de l'Hexagone* à caractéristiques identiques du ménage (sexe, âge, catégorie

sociale, composition du ménage et âge des enfants...) et du logement occupé (nombre de pièces, statut d'occupation*, époque d'achèvement...).

Ce résultat traduit la faible mobilité des locataires en Île-de-France. En effet, la probabilité d'avoir emménagé récemment pour les propriétaires franciliens diffère peu de celle des propriétaires du reste de l'Hexagone.

À l'inverse, dans le parc locatif, qu'il soit social ou privé, la mobilité résidentielle apparaît particulièrement faible en Île-de-France. La probabilité d'avoir emménagé récemment dans le parc locatif social* francilien est inférieure de 40 % à ce qu'elle est dans

le reste de la France. La mobilité dans le parc locatif libre* est près de deux fois plus faible en Île-de-France que dans le reste du pays, toutes les autres caractéristiques des ménages et des logements étant égales par ailleurs.

En Île-de-France, une mobilité de proximité avant tout

La mobilité résidentielle est due aux événements et aux choix, personnels et professionnels, qui scandent la vie de chacun : départ du domicile parental, premier emploi, mise en couple, séparation, changement d'emploi, de lieu de travail, naissance d'un enfant, adoption, départ à la retraite, veuvage.

Caractéristiques des migrants et de leurs logements

Les caractéristiques des personnes, de même que celles des logements qu'elles occupent, ne sont connues qu'à la date du recensement. On ignore ce qu'elles étaient au début de la période ou au moment de la migration.

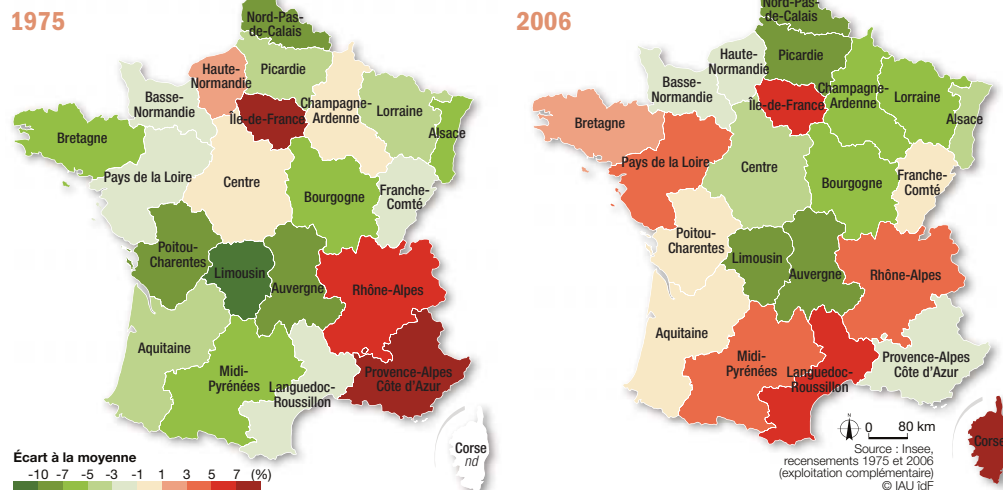
* Voir glossaire.

Forte mobilité résidentielle entre 2001 et 2006 en Languedoc-Roussillon et en Île-de-France

	Ménages 2006	% des ménages qui en 2001 résidaient...						% de ménages vivant dans un logement construit depuis 1999	% de studios ou de deux pièces dans les logements construits depuis 1999
		... dans un autre logement				... en dehors de la région actuelle			
		dans le même logement	Ensemble	... de la même région	Total	dont, dans un autre pays de l'UE27	dont, dans un pays hors UE27		
Languedoc-Roussillon	1 111 244	61,5	38,5	26,4	12,1	0,7	0,8	11	14
Île-de-France	4 829 812	61,7	38,3	29,7	8,6	0,8	1,6	5	29
Pays de la Loire	1 453 504	62,4	37,6	28,7	8,9	0,3	0,5	11	11
Rhône-Alpes	2 531 122	62,4	37,6	29,9	7,7	0,5	1,0	9	12
Midi-Pyrénées	1 217 997	62,6	37,4	26,6	10,8	0,8	0,7	11	16
Bretagne	1 347 200	63,2	36,8	28,0	8,8	0,5	0,4	11	11
Aquitaine	1 364 028	63,5	36,5	26,9	9,6	0,6	0,6	10	14
Franche-Comté	492 401	64,0	36,0	28,9	7,1	0,2	0,8	8	8
Poitou-Charentes	760 914	64,0	36,0	25,8	10,1	0,7	0,4	9	10
Haute-Normandie	750 656	64,2	35,8	28,9	6,9	0,2	0,5	7	12
Basse-Normandie	620 722	64,4	35,6	28,0	7,7	0,4	0,3	8	8
Prov.-Alpes-Côte d'Azur	2 089 211	64,5	35,5	26,7	8,8	0,6	0,8	7	17
Centre	1 080 736	65,0	35,0	25,4	9,6	0,3	0,6	7	11
Alsace	747 478	65,3	34,7	27,7	7,0	0,9	1,1	9	14
Champagne-Ardenne	573 561	65,6	34,4	27,2	7,1	0,3	0,5	6	9
Bourgogne	715 209	66,0	34,0	25,4	8,5	0,3	0,5	6	10
Lorraine	978 656	66,2	33,8	28,2	5,6	0,7	0,5	7	10
Nord-Pas-de-Calais	1 596 222	66,6	33,4	29,3	4,1	0,3	0,4	6	14
Auvergne	596 520	66,7	33,3	25,1	8,2	0,3	0,5	7	10
Limousin	334 979	67,1	32,9	22,9	10,0	0,8	0,5	7	12
Picardie	754 918	67,1	32,9	25,0	7,9	0,2	0,4	6	14
Corse	123 290	68,7	31,3	21,9	9,3	0,5	0,5	8	13
France métropolitaine	26 070 381	63,8	36,2	27,9	8,4	0,5	0,6	8	14
France entière	26 696 844	63,8	36,2	27,8	8,3	0,5	0,8	8	15

Source : Insee, recensement 2006 (exploitation complémentaire).
Champ : ménages. France entière.

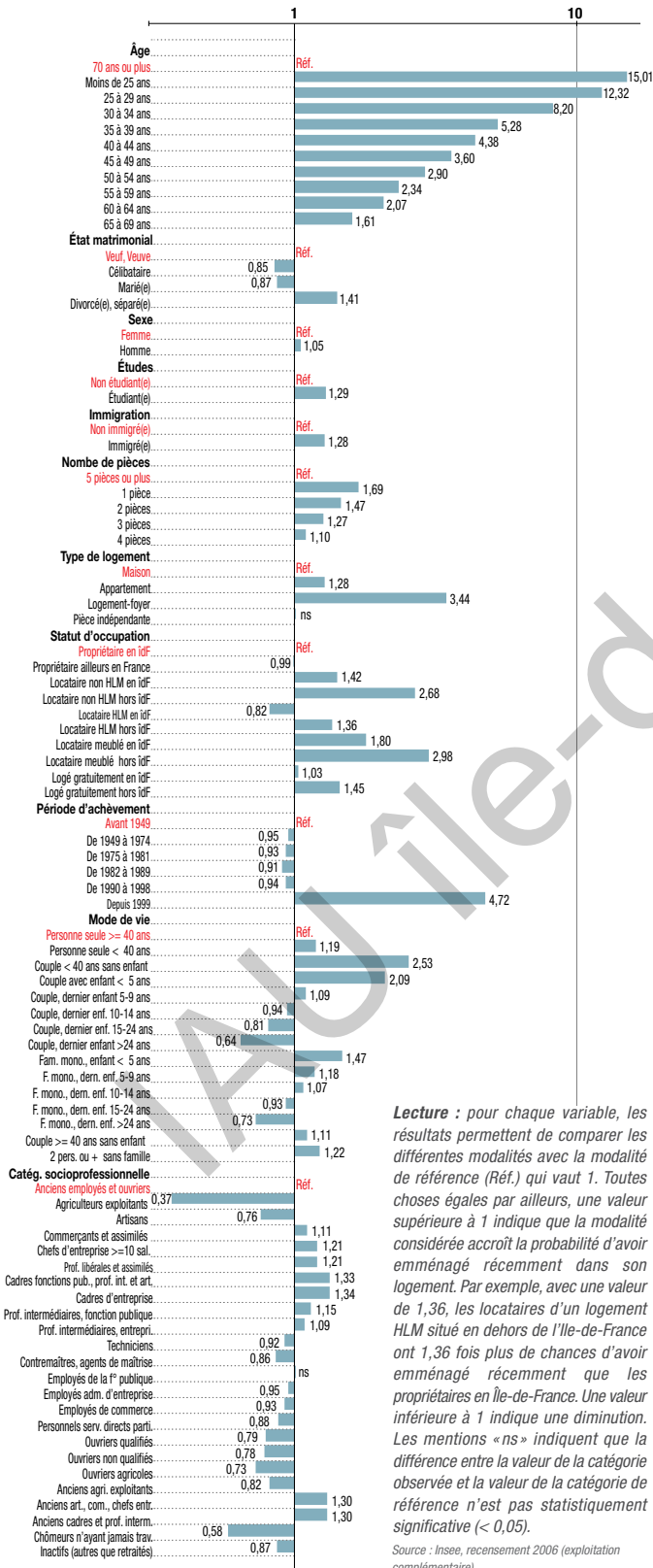
Les écarts de mobilité résidentielle entre régions se sont réduits entre



* Voir glossaire.

La mobilité dans le parc locatif libre deux fois plus faible en Île-de-France qu'ailleurs en France

Facteurs influençant les chances d'avoir emménagé récemment dans son logement en 2006



Lecture : pour chaque variable, les résultats permettent de comparer les différentes modalités avec la modalité de référence (Réf.) qui vaut 1. Toutes choses égales par ailleurs, une valeur supérieure à 1 indique que la modalité considérée accroît la probabilité d'avoir emménagé récemment dans son logement. Par exemple, avec une valeur de 1,36, les locataires d'un logement HLM situé en dehors de l'Île-de-France ont 1,36 fois plus de chances d'avoir emménagé récemment que les propriétaires en Île-de-France. Une valeur inférieure à 1 indique une diminution. Les mentions « ns » indiquent que la différence entre la valeur de la catégorie observée et la valeur de la catégorie de référence n'est pas statistiquement significative (< 0,05).

Source : Insee, recensement 2006 (exploitation complémentaire).

En Île-de-France, la mobilité résidentielle est avant tout une mobilité de proximité. Plus des trois quarts des ménages mobiles résidaient déjà en Île-de-France cinq ans plus tôt. Pour eux, le marché du logement reste avant tout un marché local. La plupart ont déménagé à proximité de leur lieu de résidence précédent. Un tiers ont déménagé sans changer de commune (35 %) et 16 % ont déménagé dans une commune limitrophe. Finalement près des trois quarts n'ont pas dépassé le périmètre des trois couronnes successives de communes autour du lieu de résidence initial (71 %).

Près d'un quart de migrations* résidentielles « longue distance »

Les métropoles accueillent aussi, en permanence, des ménages qui ne sont que de passage, pour une durée plus ou moins longue, pas forcément déterminée à l'avance : personnes en mobilité professionnelle, jeunes venus poursuivre leurs études ou commencer leur vie active en Île-de-France, qu'ils viennent d'autres régions françaises ou de pays étrangers.

Ces migrations résidentielles « longue distance » représentent 22 % des emménagements récents en Île-de-France. Cette proportion s'élève à 49 % parmi les ménages qui ont à leur tête une personne de moins de 30 ans.

Ces ménages vivaient le plus souvent ailleurs dans l'Hexagone cinq ans plus tôt : 69 % des Franciliens qui ne vivaient pas dans la région en 2001 viennent d'une autre région française. Cette proportion s'élève même à 76 % pour ceux de moins de 30 ans. La plupart réside aujourd'hui dans le parc locatif privé francilien (65 %) en particulier les jeunes (77 % des moins de 30 ans). Ils sont 6 % à être logés gratuitement. Ils occupent le plus souvent des logements de petite taille : 63 % vivent en 2006 dans un studio ou un deux pièces (79 % lorsque ces ménages ont moins de 30 ans). Les trois quarts forment des ménages d'une ou deux personnes (91 % chez les moins de 30 ans).

La présence en Île-de-France des ménages qui n'y résidaient pas cinq ans plus tôt renvoie ainsi pour beaucoup à la géographie du parc locatif privé de petite taille. À eux seuls, Paris et les Hauts-de-Seine, qui concentrent 57 % des studios et des deux pièces, accueillent 54 % des ménages arrivés depuis moins de cinq ans en Île-de-France.

Petits logements : une fonction métropolitaine forte mais en recul

Outre l'importance évidente de la construction neuve, l'intensité des emménagements récents et les lieux d'installation dépendent, pour une large partie, du statut d'occupation et du nombre de pièces des logements offerts.

Le parc locatif social, par exemple, a une vocation locale très claire, liée à ses modalités d'attribution. Près de la moitié des ménages franciliens entrés récemment dans un logement social de quatre pièces ou plus résidaient déjà dans la commune cinq ans auparavant. Deux sur cinq vivaient ailleurs en Île-de-France et un sur dix ne vivait pas dans la région.

L'accès à la propriété a une vocation locale moins marquée et répond, en partie, à la volonté de se constituer un patrimoine. Pour les propriétaires, moins d'un tiers a accédé à la propriété sans changer de commune de résidence. La grande majorité (61 %) résidait ailleurs dans la région cinq ans plus tôt. Seule une minorité ne vivait pas dans la région (9 %).

De la même façon, la construction neuve génère plutôt une mobilité infra-régionale.

Le parc locatif privé de petite taille a, quant à lui, très clairement une fonction métropolitaine forte. Ce parc accueille les jeunes adultes actifs et diplômés qui viennent, du reste de la France ou de l'étranger, commencer leur vie professionnelle en Île-de-France, éventuellement y finir leurs études. Les studios ou les deux pièces en locatif libre accueillent ainsi essentiellement des ménages qui vivaient en dehors de l'Île-de-France cinq ans plus tôt. En 2006, 39 % des emménagements récents dans ce type de logement vivaient en dehors de l'Île-de-France en 2001. 37 % vivaient dans une autre commune de la région. Seule une minorité (25 %) vivait déjà dans la commune.

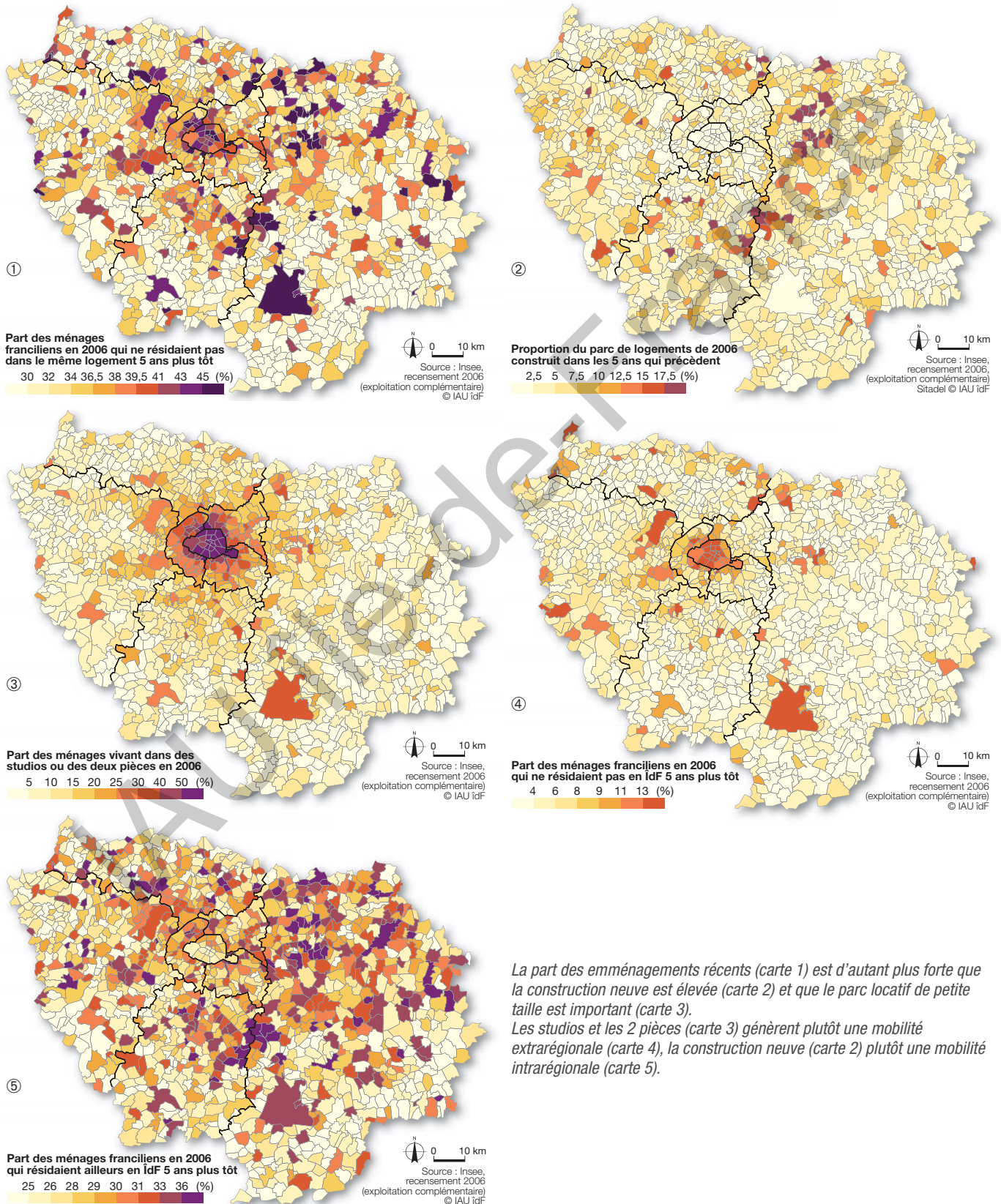
Cette fonction métropolitaine du parc locatif de petite taille est plutôt en recul en Île-de-France. Depuis 1975, le nombre de studios et de deux pièces n'a pratiquement pas varié, alors que le parc total de logements s'est accru de près d'un tiers. Pourtant, près de 400 000 studios ou deux pièces neufs ont été construits durant cette période. Ceci a cependant tout juste suffi à compenser les disparitions de petits logements dans le parc ancien, suite principalement à des fusions avec d'autres logements, mais aussi aux démolitions

des plus vétustes et à des changements d'usage, en particulier pour les rez-de-chaussée. Enfin, la plupart des meublés et des chambres d'hôtel vétustes ont disparu à Paris. Ce parc social de fait a disparu au profit d'un parc social de

droit mais sans que la somme des deux ne progresse. La stabilité, voire la diminution du parc locatif libre de petite taille pourrait avoir des répercussions sur l'attractivité de la région. La production de logements

neufs reste faible. La colocation se développe. Les ménages modestes, voire les classes moyennes, ont de moins en moins la possibilité financière de changer de logement. ■

La mobilité résidentielle des Franciliens en 2006 : état des lieux et facteurs explicatifs



La part des emménagements récents (carte 1) est d'autant plus forte que la construction neuve est élevée (carte 2) et que le parc locatif de petite taille est important (carte 3). Les studios et les 2 pièces (carte 3) génèrent plutôt une mobilité extrarégionale (carte 4), la construction neuve (carte 2) plutôt une mobilité intrarégionale (carte 5).

2.7. Qui sont les ménages touchés par la précarité énergétique en Île-de-France ?

Même si le phénomène n'est pas récent, la précarité énergétique, longtemps appréhendée sous un angle technique, soulève aujourd'hui la question du nombre et du profil des ménages* qui souffrent de cette situation. Les débats sur le sujet se heurtent souvent à une difficulté majeure : de qui parle-t-on ?

À la fois simple et difficile à appréhender, la notion de précarité énergétique s'est imposée progressivement en France, jusqu'à être reconnue par la loi dite « Grenelle 2 » de 2010, qui pose une définition officielle : « Est en précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison, notamment, de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat ».

Les caractéristiques du parc de logements (type, ancienneté, mode de chauffage...), le prix des énergies et les ressources des occupants sont autant de variables à l'origine des situations de précarité énergétique. Parmi les indicateurs qui permettent de mesurer ces situations de précarité, deux seront retenus : le poids des dépenses énergétiques dans le revenu des ménages (on parle de taux d'effort énergétique) et le confort thermique. Certains ménages dépensent beaucoup trop pour se chauffer parce qu'ils vivent dans des logements anciens ou subissent un mode de chauffage dispendieux, tandis que d'autres, faute de ressources minimum, se chauffent de manière insuffisante et mettent leur santé en danger.

La précarité énergétique : 7,5 % des ménages concernés

Le taux d'effort énergétique représente la part du revenu disponible* des ménages consacrée aux dépenses pour l'énergie⁽¹⁾ dans le logement. Sont considérés comme étant en situation de précarité énergétique les ménages dont le taux d'effort dépasse les 10 %. Bien qu'arbitraire et incomplet, ce critère, issu de Grande-Bretagne, permet une approche quantitative et a été retenu par le Grenelle de l'environnement. En Île-de-France, selon l'enquête nationale Logement de 2006 (ENL 2006), les ménages franciliens dépensent en moyenne 106 euros par mois pour l'énergie dans leur logement, ce qui représente 3,2 % de leur revenu.

Toutefois, 360 300 d'entre eux (à savoir 630 525 personnes) affichent un taux d'effort énergétique dépassant 10 %, dont 156 300 habitent en maison et 204 000 en appartement. La précarité énergétique touche donc 7,5 % des ménages de la région, mais concerne davantage les ménages du parc individuel (11 %) que ceux du parc collectif (6 %).

Dans le parc individuel : une forte proportion de propriétaires âgés, vivant seuls dans des logements anciens

Au nombre de 156 300, les ménages du parc individuel en situation de précarité énergétique occupent des maisons anciennes (78 % ont été construites avant 1975). On les retrouve principalement en grande couronne. Les ressources de ces ménages sont relativement faibles : 1 435 euros en moyenne par mois (soit 46 % de moins que le revenu moyen francilien), dont près des deux tiers appartiennent aux 25 % de ménages ayant les revenus les plus faibles (1^{er} quartile). Les ménages précaires du parc individuel ont des dépenses énergétiques particulièrement élevées : 216 euros en moyenne par mois (contre 147 euros pour l'ensemble des ménages vivant en maison individuelle), ce qui représente un taux d'effort énergétique moyen de 15 %. Pas loin d'un tiers de ces ménages utilisent le fioul comme mode de chauffage (contre 14 % pour

l'ensemble des ménages franciliens en maison individuelle).

Parmi les ménages occupant une maison et en situation de précarité énergétique, plus de 60 % (soit 97 200) sont des propriétaires occupants âgés de 60 ans ou plus⁽²⁾. Un quart d'entre eux vivent en Seine-et-Marne et le mode de chauffage le plus fréquent est la chaudière au fioul (40 % d'entre eux utilisent ce mode de chauffage). En lien avec l'âge, la solitude est d'ailleurs une des composantes de la précarité énergétique puisque 47 % d'entre eux vivent seuls (contre 18 % pour l'ensemble des ménages franciliens vivant en maison) dans un logement qu'ils occupent depuis 33 ans en moyenne.

Parmi les plus âgés (ceux de 80 ans ou plus), on note un pourcentage plus élevé que la moyenne de ménages équipés d'appareils indépendants de chauffage (poêle à bois, cheminée avec insert, radiateurs électriques...) comme mode de chauffage principal. Ces ménages cumulent des factures élevées (188 euros par mois) et des revenus faibles (1 150 euros par mois), leur taux d'effort énergétique moyen atteint 16 %.

Dans le parc collectif : la vulnérabilité des jeunes célibataires parisiens chauffés à l'électricité

En immeuble collectif, 204 000 ménages ont un taux d'effort énergétique

Les ménages avec un taux d'effort énergétique élevé dans le parc des maisons individuelles en 2006

	Ensemble des ménages en maison individuelle		Ménages en maison individuelle dont le taux d'effort énergétique est supérieur à 10 %	
	Effectif	% colonne	Effectif	% colonne
Ensemble des ménages	1 392 670	100	156 300	100
dont maisons construites avant 1949	464 700	33	73 130	47
dont maisons chauffées au fioul	194 740	14	49 950	32
dont ménages dont la PR ^(a) a 60 ans ou +	457 380	33	108 220	69
dont ménages d'une seule personne	250 540	18	72 810	47

(a) PR : personne de référence

Source : Insee, ENL2006

Lecture : 14 % de l'ensemble des ménages en maison individuelle sont chauffés au fioul, contre 32 % des ménages dont le taux d'effort est supérieur à 10 %. Attention, les effectifs ne s'additionnent pas.

* Voir glossaire.

(1) Il s'agit des dépenses liées au chauffage, à l'eau chaude, à la cuisson et à l'électricité spécifique (éclairage, électroménager, multimédia).

(2) Dans l'ensemble du parc individuel, un tiers des ménages sont âgés de 60 ans ou plus.

supérieur à 10 %. Dans ce type d'habitat, plus que les modes de chauffage ou l'ancienneté du parc, ce sont les statuts d'occupation* qui jouent un rôle déterminant⁽³⁾. Chez les propriétaires, 3 % des ménages ont un taux d'effort énergétique supérieur à 10 %, contre 7 % pour les locataires du secteur privé et 9 % pour ceux du secteur social.

Dans le parc collectif, 32 % des ménages en situation de précarité énergétique ont moins de 30 ans. Parmi eux, les jeunes ménages du parc locatif libre ancien (construit avant 1949) chauffés à l'électricité se distinguent. Ils représentent 21 % des ménages en situation de précarité énergétique. Âgés en moyenne de 24 ans, leur taux d'effort énergétique dépasse les 20 %, ils ont des revenus moyens de 450 euros par mois⁽⁴⁾, des factures de 92 euros et vivent dans de petits logements de 30 m² en moyenne. 70 % d'entre eux sont célibataires, et 80 % d'entre eux vivent à Paris. La durée moyenne d'occupation de leur logement n'excède cependant pas deux années.

Les personnes seules et âgées de 60 ans ou plus montrent également des signes de fragilité, puisqu'elles représentent 16 % des ménages en logements collectifs, mais 28 % de ménages en situation de précarité énergétique. Âgées en moyenne de 73 ans, elles ont des revenus de 750 euros par mois et des factures énergétiques de 107 euros. 40 % sont propriétaires de leur appartement et plus de la moitié d'entre elles logent dans le parc social. Parmi ces dernières, les personnes occupant des immeubles équipés de chauffage collectif affichent des taux d'effort de 17 % en moyenne, contre 12 % chez celles dont l'appartement est chauffé individuellement.

En Île-de-France : environ 800 000 ménages souffrent du froid au cours de l'hiver

Le taux d'effort énergétique n'est pas suffisant pour mesurer la précarité énergétique, car il dissimule des situations de restrictions. Certains ménages se privent en effet de chauffage pour des raisons financières, subissent une installation de chauffage défectueuse ou vivent dans des logements impossibles à chauffer.

En Île-de-France, toujours selon l'ENL 2006, parmi les 4 422 000 ménages installés depuis plus d'un an dans leur logement et à qui la question a été posée, 800 000 (représentant 1 816 000 personnes) ont déclaré avoir « souffert du froid au cours de l'hiver dernier pendant au moins 24 heures ». Ils représentent ainsi 18 % des foyers franciliens installés depuis plus de 12 mois. Contrairement à ce qui est observé pour les ménages présentant des taux d'effort énergétique élevés, ce sont les ménages du parc collectif qui sont les plus concernés : 21 % ont souffert du froid, contre 11 % pour les occupants de maisons individuelles. Entre les enquêtes logement de 1996 et de 2006, on note par ailleurs que la part des Franciliens ayant souffert du froid a augmenté de 3 points puisqu'elle s'élevait à 15 % des ménages.

Plusieurs raisons, parfois cumulées, sont mises en avant par les ménages : une installation de chauffage insuffisante, une panne de chauffage, une limitation de celui-ci en raison de son coût, une mauvaise isolation du logement, ou encore une mise en route tardive du chauffage en immeuble collectif.

Les occupants de maisons individuelles évoquent principalement la mauvaise isolation du bâti et la limitation du

chauffage en raison de son coût ; en immeuble collectif, l'insuffisance de l'installation arrive en tête, suivie de la mauvaise isolation du logement.

On retiendra principalement qu'en 2006, 121 900 ménages franciliens ont limité le chauffage pour des raisons financières (39 600 en maisons et 82 300 en appartements). On retiendra également que 330 000 ménages du parc collectif se plaignent de leur installation de chauffage en la qualifiant d'insuffisante.

En maison individuelle : les 145 500 ménages qui se plaignent du froid n'habitent pas tous dans le parc ancien

En maison individuelle, ce sont 11 % des occupants⁽⁵⁾, soit 145 500 ménages (représentant 440 865 personnes) qui signifient avoir eu froid. Chez les propriétaires (75 % du total), deux profils se distinguent.

Le premier est celui des ménages équipés d'un chauffage électrique, plus touchés par le froid que lorsqu'ils sont chauffés au gaz ou au fioul. Ils sont plus jeunes, ont des maisons plus grandes que la moyenne et des revenus légèrement inférieurs. Leurs factures énergétiques sont assez élevées (166 euros par mois). Bien qu'inférieur à 10 %, leur taux d'effort énergétique est supérieur à la moyenne. Il atteint 4,7 %. L'ancienneté du parc ne semble pas en cause puisque la moitié de ces ménages occupent des maisons construites après 1975. Lorsqu'on les interroge sur les raisons de cet inconfort lié à des températures trop basses, les causes les plus fréquemment évoquées sont une mauvaise isolation et la limitation du chauffage en raison de son coût, qui concerne principalement les ménages équipés d'un chauffage électrique. Pour y pallier, une majorité

* Voir glossaire.

(3) Le parc collectif se caractérise par une occupation variée : 34 % des ménages sont propriétaires, 29 % sont locataires du parc libre et 37 % du parc social, contrairement à ce que l'on observe dans l'individuel, largement dominé par l'occupation en propriété (87 % du total).

(4) Figurent dans ce public de nombreux étudiants, dont les revenus sont sans doute sous-estimés.

(5) Installés depuis plus de 12 mois dans leur logement.

Les ménages avec un taux d'effort énergétique élevé dans le parc des immeubles collectifs en 2006

	Ensemble des ménages en immeuble collectif		Ménages en immeuble collectif dont le taux d'effort énergétique est supérieur à 10 %	
	Effectif	% colonne	Effectif	% colonne
Ensemble des ménages	3 498 200	100	204 000	100
dont logements construits avant 1949	1 127 860	32	87 920	43
dont logements chauffés à l'électricité	835 780	24	85 480	42
dont ménages dont la PR ^(a) a moins de 30 ans	550 270	16	66 300	32
dont ménages d'une seule personne	1 541 480	44	137 700	68

(a) PR : personne de référence.

Source : Insee, ENL2006.

Lecture : 24 % de l'ensemble des ménages en immeuble collectif sont chauffés à l'électricité contre 42 % des ménages dont le taux d'effort est supérieur à 10 %. Attention, les effectifs ne s'additionnent pas.



Les aides de l'Anah

L'Anah (agence nationale de l'habitat) subventionne, sous conditions de ressources, certains travaux lourds ou d'amélioration pour des propriétaires personnes physiques (occupant ou bailleurs) ou des syndicats de copropriétaires en charge d'une copropriété en difficulté (opération programmée d'amélioration de l'habitat - Opah -, plan de sauvegarde).

d'entre eux (52 %) utilisent d'autres émetteurs de chaleur, parfois occasionnellement, en plus du mode de chauffage principal.

Le deuxième profil est celui des propriétaires occupants chauffés au fioul ou équipés d'appareils indépendants de chauffage (radiateurs mobiles, cheminées, cuisinières...) comme mode de chauffage principal. Ils sont toutefois peu nombreux (23 000).

Enfin, on note que 25 % des locataires de maisons individuelles ont souffert du froid. Ils représentent 28 000 ménages (20 000 dans le parc privé et 8 000 dans le parc social). Chez les locataires du parc privé, la mauvaise isolation du logement et la limitation du chauffage en raison de son coût sont les deux principales raisons invoquées.

En appartement : 650 000 ménages se plaignent du froid, dont 480 000 locataires

En immeuble collectif, 21 % des occupants⁽⁶⁾, soit 650 000 ménages (représentant 1 371 500 personnes) signifient avoir eu froid au cours de l'hiver. Parce qu'ils subissent souvent les choix de leur bailleur en matière de mode de chauffage et de travaux, les locataires sont plus touchés par le froid que les propriétaires : 480 000 se sont ainsi plaints du froid contre seulement 140 000 propriétaires.

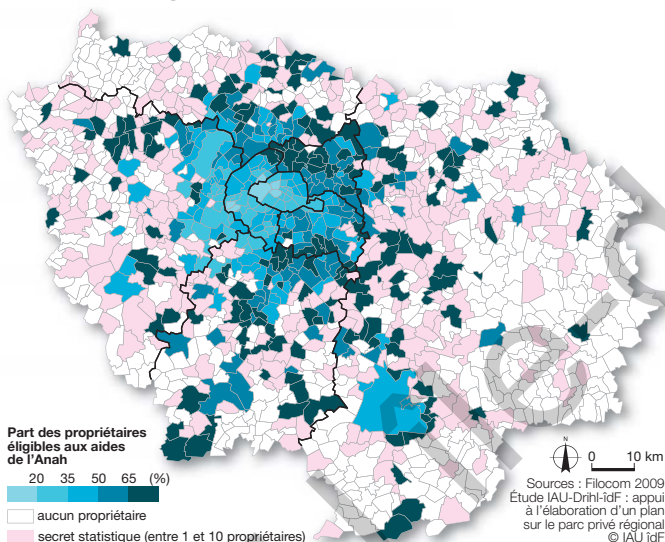
Dans le parc privé, 200 000 ménages ont signifié avoir eu froid : ils ont des revenus mensuels moyens de 2 000 euros (contre 2 500 pour l'ensemble des locataires du secteur privé), sont surreprésentés dans le parc ancien

(construit avant 1949) et dans les logements équipés d'un chauffage individuel électrique. Ces derniers sont de jeunes ménages de 35 ans en moyenne qui signifient avoir eu froid en raison d'une mauvaise isolation du logement ou d'une installation de chauffage insuffisante. Presque un quart d'entre eux utilisent d'autres moyens de chauffage pour compléter ou remplacer leur chauffage électrique. La moitié d'entre eux habitent Paris dans des appartements de moins de 30 m², et acquittent des factures énergétiques d'un montant inférieur à 50 euros par mois.

Dans le parc social, 280 000 ménages se sont également plaints du froid, soit 26 % des ménages de ce parc ; ce taux augmente légèrement lorsqu'ils sont équipés d'un chauffage individuel dont

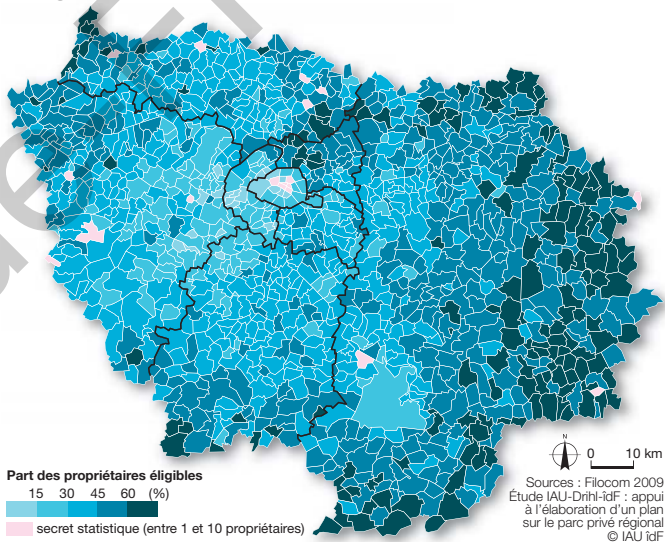
(6) Installés depuis plus de 12 mois dans leur logement.

Les propriétaires occupant un appartement collectif construit avant 1949 et éligibles aux aides de l'Anah^(a) en 2009



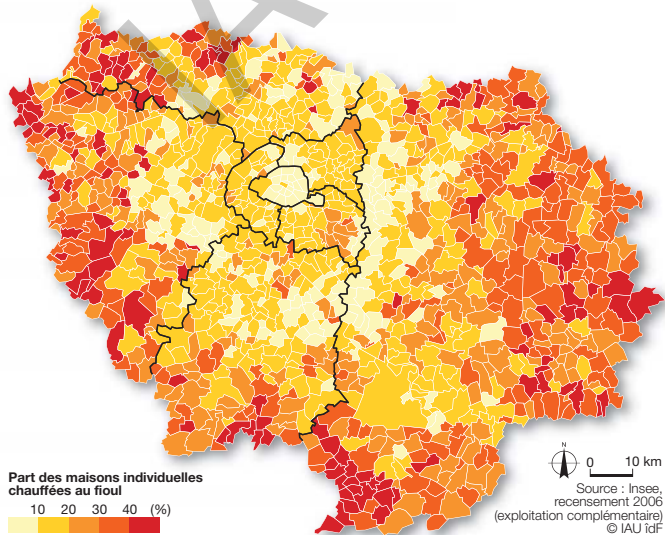
(a) Pour un ménage composé de deux personnes, par exemple, les ressources doivent être inférieures à 32 824 euros par an.

Les propriétaires occupant une maison construite avant 1975 et éligibles aux aides de l'Anah^(a) en 2009

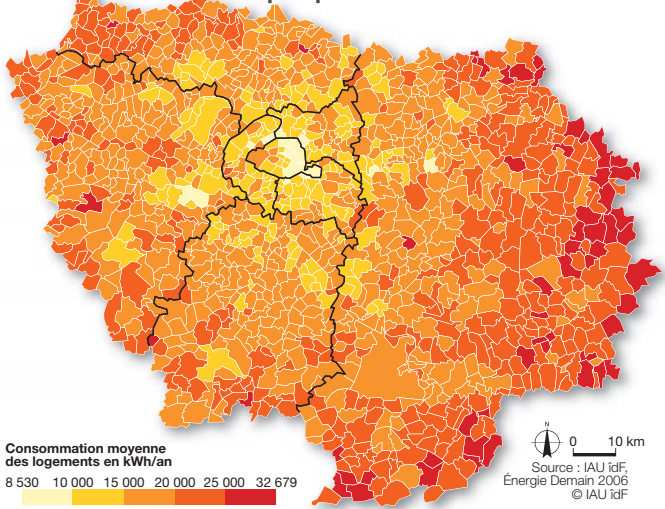


(a) Pour un ménage composé de deux personnes, par exemple, les ressources doivent être inférieures à 32 824 euros par an.

Les maisons individuelles chauffées au fioul en 2006



La consommation d'énergie des appartements et des maisons du parc privé^(b) en 2006



ils auront tendance à limiter l'usage pour des raisons financières, mais en effectif, ce sont les immeubles équipés d'un chauffage collectif au gaz qui concentrent un nombre élevé de foyers ayant souffert du froid (100 000 ménages). Ces derniers mettent en avant l'insuffisance de l'installation, les pannes et la mise en route tardive du chauffage.

Près d'un million de ménages en situation de précarité énergétique ?

Si l'on ajoute aux 360 000 ménages dont le taux d'effort énergétique est supérieur à 10 %, les 800 000 ménages qui ont souffert du froid, c'est 1 160 000 ménages qui se retrouvent en situation de vulnérabilité énergétique en Île-de-France.

Toutefois, 50 000 ménages cumulent les deux situations. Parmi ces ménages, deux catégories semblent cumuler plus fréquemment un taux d'effort élevé et des températures insuffisantes. Il s'agit des ménages qui habitent une maison individuelle chauffée au fioul et ceux du parc collectif équipé d'un chauffage électrique. Les premiers sont plus âgés que la moyenne (72 ans chez les propriétaires occupants), acquittent une

facture pour l'énergie dans le logement de 254 euros par mois et affichent un taux d'effort énergétique de 17 %. Les seconds sont plus jeunes (37 ans en moyenne), ont des revenus très faibles (400 euros/mois) et vivent dans de petits logements (40 m² en moyenne). Pour ces derniers, le taux d'effort énergétique atteint 22 %.

Au final, ce sont donc 1 110 000 ménages qui sont en situation de précarité énergétique en Île-de-France, soit 25 % des ménages franciliens⁽⁷⁾ : 21 % de ceux qui habitent en maisons individuelles (281 200 ménages) et 27 % de ceux qui logent en appartements (829 100 ménages).

On retiendra que la méthode objective liée à la part des charges dans le budget des ménages ne permet pas d'appréhender le phénomène dans sa globalité quand la précarité s'apprécie également au regard des situations d'inconfort thermique (qui sont au final plus de deux fois plus nombreuses). Il faudrait néanmoins réussir à distinguer les situations de privations ou de restrictions régulières, de l'inconfort ponctuel. Si l'on considère que les ménages ayant signifié avoir eu froid en raison d'une panne sont dans ce cas, tout comme

les habitants d'un immeuble dont le chauffage a été mis en route tardivement, on dénombre encore environ 560 000 ménages dont le taux d'effort énergétique est inférieur à 10 % et qui ont souffert du froid, en raison d'une mauvaise isolation du logement, d'une limitation de chauffage en raison de son coût ou encore d'une installation de chauffage insuffisante, autant de causes qui laissent entrevoir une fragilité durable.

Ajoutés aux 360 000 ménages dont le taux d'effort énergétique est supérieur à 10 %, cela représente près d'un million de ménages (920 000) en situation de précarité énergétique.

L'analyse des données de l'ENL, permettant de croiser une approche économique avec le ressenti des ménages, pourrait être utilement complétée par celle des impayés et de la pratique des tarifs sociaux mis en œuvre par les fournisseurs, tout en soulignant la difficulté de cet exercice, liée au caractère confidentiel de certaines données. Aujourd'hui, une collectivité locale souhaitant mettre en place une politique de lutte contre la précarité énergétique se heurte à la difficulté de repérer les ménages concernés. ■

(7) Il s'agit d'une proportion *a minima*, puisque la question relative à la sensation de froid au cours de l'hiver n'a été posée qu'aux ménages installés depuis plus d'un an dans leur logement.

Les ménages qui se plaignent du froid en maison individuelle ^(a) en 2006 selon le mode de chauffage

	Propriétaires		Locataires du parc privé ^(b)		Locataires parc social ^(c)		Ensemble ^(d)	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Ensemble des ménages	111 060	9,5	20 300	29,6	7 825	19,5	145 415	11,0
dont chauffage individuel gaz	56 460	8,7	ns	ns	ns	ns	74 280	10,2
dont chauffage individuel électrique	31 660	10,7	ns	ns	ns	ns	42 090	12,5
dont autres ^(e)	22 940	10,1	ns	ns	ns	ns	29 045	11,5

(a) Ménages installés depuis plus de 12 mois. (b) Secteur locatif libre, sous-location, meublé, hôtel. (c) HLM et social non HLM. (d) Y compris les autres statuts (logés gratuitement, loi de 1948).

(e) Fioul, cuisinières, cheminées, radiateurs mobiles, poêles, gaz citerne, charbon ou chaudière à bois.

ns : non significatif.

Source : Insee, ENL 2006.

Lecture : 10,7 % des propriétaires de maisons équipées de chauffage individuel électrique (représentant 31 660 ménages) ont souffert du froid.

Les ménages qui se plaignent du froid en appartement ^(a) en 2006 selon le mode de chauffage

	Propriétaires		Locataires du parc privé ^(b)		Locataires parc social ^(c)		Ensemble ^(d)	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Ensemble des ménages	142 420	13,3	203 875	25,8	278 870	26,0	650 020	20,9
dont chauffage individuel gaz	21 760	9,7	21 550	22,3	40 690	28,2	85 945	17,6
dont chauffage individuel électrique	39 660	15,7	88 680	29,6	24 620	29,1	166 585	23,8
dont chauffage collectif gaz	36 245	13,3	32 075	23,0	99 935	25,8	169 235	20,3
dont chauffage collectif fioul	22 280	15,1	19 110	17,1	41 020	24,0	86 340	19,1
dont chauffage mixte	ns	ns	ns	ns	ns	ns	14 060	27,9
dont chauffage urbain	ns	ns	ns	ns	25 870	18,8	45 680	17,2
dont autres ^(e)	ns	ns	31 870	33,3	37 575	29,4	82 180	26,1

(a) Ménages installés depuis plus de 12 mois. (b) Secteur locatif libre, sous-location, meublé, hôtel. (c) HLM et social non HLM. (d) Y compris les autres statuts (logés gratuitement, loi de 1948).

(e) Cuisinières, cheminées, poêles, radiateurs mobiles.

Source : Insee, ENL 2006.

ns : non significatif.

Lecture : 29,6 % des locataires du parc privé équipés de chauffage individuel électrique (représentant 88 680 ménages) ont souffert du froid.



2.8. Secteur locatif privé : parc d'accueil principal des jeunes

Les opportunités du marché du travail et l'offre d'enseignement supérieur rendent l'Île-de-France attractive pour les jeunes. En 2006, ils sont près de 2 millions âgés de 18 à 29 ans. Mais l'insuffisance de logements abordables les pénalise. Un jeune Francilien sur deux vit au domicile parental.

En 2006, l'Île-de-France compte 1 990 000 jeunes âgés de 18 à 29 ans, représentant 17 % de la population régionale. En 1982, cette proportion était de 20 %. Cette baisse marque le vieillissement de la population.

46 % des jeunes vivent chez leurs parents

La proportion de jeunes vivant chez leurs parents diminue avec l'âge : très nombreux à 18-24 ans (66 %), ils ne sont plus que 21 % à 25-29 ans. C'est plus précisément à partir de 24 ans que les jeunes ont majoritairement (58 %) quitté le domicile parental. En 1990, l'âge de la décohabitation se situait un an plus tôt, à 23 ans. L'accès au logement autonome se réalise donc plus tardivement.

Et il n'est pas toujours synonyme d'indépendance. Le soutien financier des parents demeure souvent important. Les parcours résidentiels des jeunes sont d'ailleurs marqués par des retours plus ou moins passagers au domicile parental.

La proportion de jeunes vivant chez leurs parents varie aussi suivant le sexe des individus : à 23 ans, la majorité des femmes (56 %) ont quitté le foyer parental, tandis que pour les hommes, l'âge de la décohabitation se situe à 24 ans. Ce décalage s'observe encore à l'approche de la trentaine : à 28 ans, seules 10 % des Franciliennes vivent encore au domicile parental, alors que la proportion est double (20 %) chez les hommes.

Le temps des études reste lié au domicile parental

Près de la moitié des jeunes vivant chez leurs parents (49 %) poursuivent des études.

L'abondance de l'offre d'enseignement et le maillage des transports en commun expliquent qu'en Île-de-France la part d'étudiants* hébergés dans leur famille est plus importante que dans les autres régions. Mais les loyers élevés du secteur privé constituent indubitablement un obstacle à la prise d'autonomie et induisent parfois des

cohabitations forcées : 20,8 €/m² en moyenne à Paris et 16,9 €/m² dans l'agglomération parisienne, contre 9,1 €/m² dans les agglomérations de province⁽¹⁾.

Les étudiants ne vivant pas chez leurs parents sont en premier lieu des étrangers* et des provinciaux venus poursuivre leurs études en Île-de-France, mais aussi des Franciliens qui ont pu quitter le domicile parental grâce à une activité salariée, l'aide des parents ou du conjoint.

L'emploi*, premier pas vers l'autonomie résidentielle

L'emploi demeure un critère déterminant pour l'accès à l'autonomie résidentielle : plus des deux tiers des jeunes actifs ayant un emploi ont pris leur autonomie (68 % contre 30 % d'étudiants autonomes). L'impact du statut d'actif* est encore plus net auprès des femmes. Seules 27 % des jeunes actives vivent encore chez leurs parents, contre 37 % des jeunes actifs. On retrouve ici des situations variées où se mêlent cohabitation « apaisée » parents-enfants, souhait d'utiliser son argent autrement que pour le loyer, mais aussi emploi précaire, salaire insuffisant pour un logement autonome, chômage*...

54 % des jeunes décohabitants vivent seuls

Les ménages* jeunes (dont la personne de référence* a moins de 30 ans) vivant dans un logement autonome sont au nombre de 541 000 en 2006. 72 % d'entre eux ont entre 25 et 29 ans. Leur nombre a baissé à la suite du vieillissement de la population et d'un départ plus tardif du domicile parental : 604 600 en 1990, 560 000 en 1999. Lorsque les jeunes quittent le foyer parental (ils deviennent alors des ménages), c'est le plus souvent, et notamment pour les femmes, pour vivre seuls. Ce n'est que rarement qu'ils fondent directement une famille*. On est là face à une évolution très marquée qui a vu la part des ménages jeunes d'une seule personne s'accroître fortement (+ 10 points entre 1990 et 2006) au détriment des couples avec enfants*, qui représentaient encore un ménage jeune sur cinq en 1990, mais seulement un sur dix en 2006⁽²⁾. Le profil familial s'affirme au fur et à mesure que l'on s'éloigne du centre de l'agglomération : plus de la moitié (52 %) des couples jeunes avec enfants vivent en grande couronne. Quant aux couples sans enfants, ils représentent un jeune ménage francilien sur quatre en 2006.

Les jeunes dans la population francilienne

Âge	1982	1990	1999	2006
18-24 ans	1 131 020	1 150 726	1 024 889	1 092 489
% colonne	11,2	10,8	9,4	9,5
25-29 ans	876 256	957 203	919 329	896 012
% colonne	8,7	9,0	8,4	7,8
Ensemble 18-29 ans	2 007 276	2 107 929	1 944 218	1 988 501
% colonne	19,9	19,8	17,8	17,2
Population totale	10 071 068	10 660 075	10 947 148	11 528 560

Source : Insee, recensements 1982 (1/4) et 1990, 1999, 2006 (exploitations complémentaires).

Les jeunes Franciliens vivant au domicile parental en 2006 ou ayant décohabité

	Chez leurs parents	Décohabitants	Total
18-24 ans	723 698	368 790	1 092 488
% ligne	66	34	100
25-29 ans	184 914	711 099	896 013
% ligne	21	79	100
Ensemble	908 612	1 079 889	1 988 501
% ligne	46	54	100

Source : Insee, recensement 2006 (exploitation complémentaire).

* Voir glossaire.

(1) Source : Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne. Loyers moyens au 1^{er} janvier 2012. Petite couronne : 15,7 €/m², grande couronne : 12,9 €/m².

(2) Cette évolution des modes de cohabitation chez les jeunes participe à la baisse régulière de la taille moyenne des ménages observée depuis le début des années 1970 en Île-de-France : 2,74 Franciliens par ménage en 1968, 2,50 en 1982, 2,34 en 2006.

Les jeunes ménages logent en priorité dans le parc locatif privé* ...

La moitié des jeunes ménages franciliens (272 800) sont locataires dans le secteur libre. La primauté du secteur locatif privé traduit la fonction d'accueil de ce parc auprès des décohabitants en quête d'un premier logement et des jeunes non franciliens arrivant dans la région⁽³⁾. Cette primauté est une constante au cours du temps⁽⁴⁾ et concerne l'ensemble des jeunes. De fait, malgré des loyers élevés et les exigences renforcées des bailleurs (cautions multiples, ressources équivalentes

à trois fois le loyer), le secteur locatif privé reste à certains égards d'un accès plus « simple » que le parc social ou la propriété. Le passage par une location privée constitue ainsi une étape privilégiée du parcours résidentiel des jeunes ménages. Ce sont des logements de petite taille situés dans le centre de l'agglomération : 80 % des jeunes ménages franciliens locataires dans le parc privé vivent dans des une ou deux pièces, proportion qui atteint 87 % à Paris.

Le nombre important de ces ménages logés dans un studio induit d'ailleurs un surpeuplement fréquent⁽⁵⁾ : tous

parcs confondus, 192 600 d'entre eux, soit près de 36 % occupent un studio. Mais la taille du logement progresse au cours du cycle de vie : si plus de 50 % des 18-24 ans résident dans un logement d'une pièce, ils ne sont plus que 30 % parmi les 25-29 ans.

Les jeunes ménages ont toutefois bénéficié de l'amélioration de la qualité d'ensemble du parc d'habitation francilien, à la seule exception des personnes en sous-location ou logées en hôtels, dont 60 % vivent, en 2006, dans un logement de qualité moyenne ou mauvaise⁽⁶⁾. En outre, les jeunes sur-estiment souvent le confort de leur logement, car ils savent qu'ils ne l'occupent qu'à titre provisoire.

... selon des modes d'hébergement ou dans des logements parfois atypiques

La proportion de jeunes ménages locataires du parc privé est encore plus élevée (62 %) si on leur adjoint les 64 000 ménages logés dans un meublé (chambre d'hôtel ou sous-location), dont le nombre va croissant (27 200 en 1990, 42 900 en 1999), principalement grâce à la progression de la location meublée⁽⁷⁾. Cette forme locative est en effet avantageuse pour les bailleurs grâce à sa fiscalité ; elle permet aussi des progressions de loyer plus fréquentes grâce à une durée de bail réduite. L'équipement du logement comme la durée du bail satisfont également les jeunes à la recherche d'une solution d'hébergement temporaire. Ce type de logement intéresse d'ailleurs surtout les plus jeunes ménages : 21 %

* Voir glossaire.

(3) D'après l'enquête Logement de l'Insee de 2006, la moitié des jeunes récemment emménagés dans le parc locatif libre vivaient en province quatre ans plus tôt.

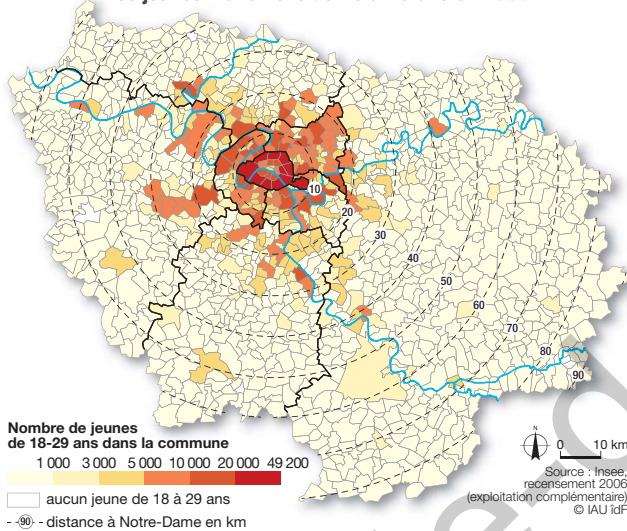
(4) En 1990, 53 % des jeunes ménages étaient installés dans ce secteur.

(5) Le fait de ne pas disposer d'une pièce à vivre séparée de la chambre entraîne mécaniquement une situation de surpeuplement : 43 % des jeunes ménages sont concernés, contre 21 % pour l'ensemble des ménages franciliens.

(6) Source : Insee, enquête nationale Logement, 2006. Est considéré comme de qualité moyenne un logement qui présente un ou deux défauts, et de mauvaise qualité celui qui présente trois défauts ou plus parmi les dix critères suivants : l'humidité, la présence éventuelle d'infiltration d'eau, la qualité de l'installation électrique, la chaleur dans le logement, les équipements de chauffage, la présence d'eau courante, les équipements sanitaires, l'état de la façade, la présence d'une cuisine et l'exposition du logement.

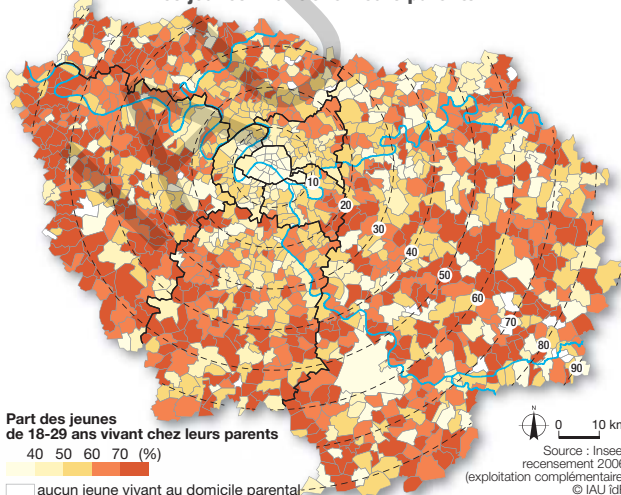
(7) À l'inverse, l'offre d'hôtels meublés se réduit, par transformation en hôtel ordinaire, en résidence sociale ou par démolition : d'après le recensement, en 2006, 2 200 jeunes ménages franciliens vivent dans des chambres d'hôtels, contre 5 200 en 1990.

Les jeunes Franciliens de 18 à 29 ans en 2006



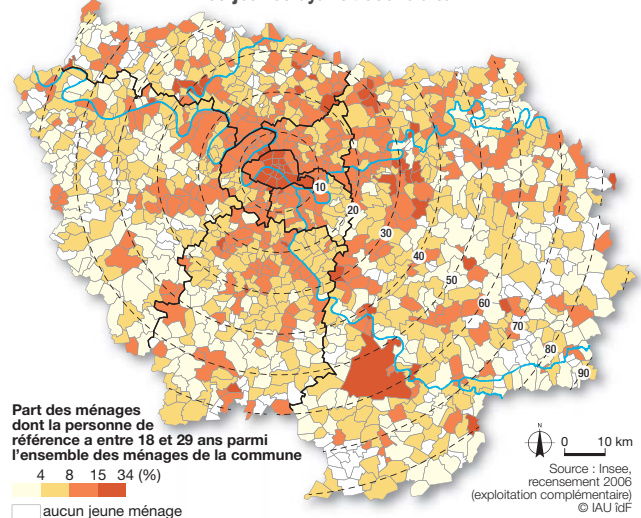
L'Île-de-France compte 1 990 000 jeunes de 18-29 ans, représentant 17 % de la population régionale. 20 % des Parisiens ont entre 18 et 29 ans et Paris accueille 44 % des jeunes de l'ensemble de la région.

Les jeunes vivant chez leurs parents



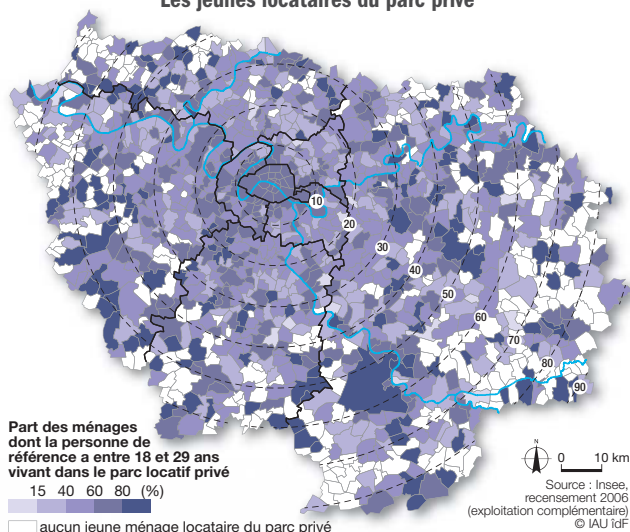
C'est en grande couronne que la part de jeunes vivant chez leurs parents est la plus forte (54 %) et c'est à Paris qu'elle est la plus faible (moins de 30 %). La capitale attire en effet de nombreux jeunes, étudiants et actifs, en provenance de province ou de l'étranger.

Les jeunes ayant décohabité



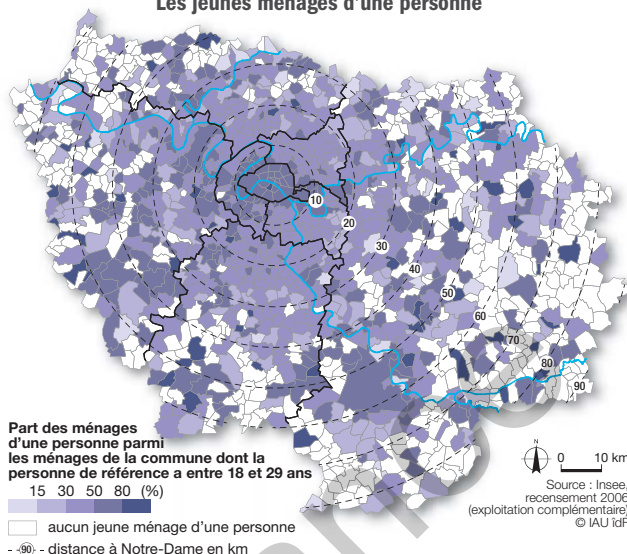
Suite au vieillissement de la population et à une décohabitation plus tardive, on observe une baisse du nombre des jeunes ménages en Île-de-France (541 000 en 2006 contre 604 600 en 1990).

Les jeunes locataires du parc privé



Les jeunes ménages de moins de 30 ans représentent 23 % des ménages du parc locatif privé. À Paris, 75 % des jeunes ménages sont locataires dans le secteur privé, tandis qu'en grande couronne, la part des jeunes logés en HLM et celle des jeunes propriétaires dépassent 20 %.

Les jeunes ménages d'une personne



C'est à Paris que la proportion de jeunes vivant seuls est la plus élevée (69 % contre, respectivement, 51 % et 42 % en petite et grande couronne)

des 18-24 ans et seulement 8 % des 25-29 ans.

Par ailleurs, 37 800 jeunes ménages franciliens (soit 7 %) sont logés gratuitement, le plus souvent dans un logement prêté par la famille. Ils représentent 22 % de l'ensemble des ménages logés à titre gratuit. Or, ce mode d'entraide décroît et joue désormais un rôle moindre en début de parcours résidentiel : 64 500 ménages en 1990, 47 300 en 1999. Mais 11 % des jeunes ménages parisiens bénéficient encore d'un logement à titre gratuit, contre près de 5 % en petite couronne et grande couronne. Pour profiter d'un appartement plus grand en partageant les frais, de plus en plus de jeunes optent pour la colocation. 29 100 jeunes Franciliens vivent ainsi entre adultes sans liens familiaux dans le parc locatif privé, contre 18 500 en 1990. C'est dans la capitale que cette solution est la plus répandue. Elle concerne 11 % des jeunes ménages locataires dans le secteur privé, contre 6 % en grande couronne.

11 000 jeunes ménages vivent dans une chambre de bonne ou une pièce indépendante en 2006, représentant 29 % des occupants de ce parc. Or, ils étaient 15 600 en 1999 et 17 300 en 1990 : en effet, cette offre – généralement centrale et relativement abordable, malgré un prix au m² très élevé – régresse, que ce soit par fusion, rattachement à un autre logement ou démolition (44 400 unités en 1990, 43 100 en 1999, 37 600 en 2006). Ce parc marginal présente l'inconvénient

majeur d'être de qualité médiocre. 50 % des jeunes occupant une chambre de bonne et 55 % des jeunes logés en hôtel ne disposent pas d'installations sanitaires satisfaisantes.

Moins de jeunes ménages dans le secteur HLM en 2006

Seuls 16 % des ménages jeunes vivent dans un logement HLM en Île-de-France (85 500⁽⁸⁾). Ce sont des ménages à bas revenus, dont la personne de référence a généralement déjà plus de 25 ans (à 80 %), notamment des couples avec enfant(s) et des familles monoparentales* : en Île-de-France, la moitié (51 %) des jeunes familles monoparentales et le tiers (34 %) des jeunes couples avec enfants* trouvent à se loger dans le parc social. Le rôle d'accueil du parc HLM varie considérablement selon le territoire : à Paris, où la rotation est faible, moins de 5 % des jeunes ménages sont logés dans le parc social, contre respectivement 20 % et 23 % en petite et grande couronne. On assiste, en outre, à une forte diminution de la part des jeunes ménages logés en HLM (23 % en 1990 contre 16 % en 2006), signe du blocage plus global qui affecte la mobilité et l'accès au parc HLM (vieillesse sur place de la génération du baby-boom, locataires captifs, production insuffisante au regard de la demande, concurrence entre demandeurs prioritaires). Les jeunes logés dans le parc social bénéficient cependant de grands logements, davantage en adéquation avec leur composition familiale (seuls 22 % d'entre eux logent dans un logement de 1 ou 2 pièces).

15 % des jeunes ménages propriétaires de leur logement

80 400 jeunes ménages franciliens sont propriétaires en 2006, soit un volume assez comparable à celui des jeunes ménages locataires en HLM. C'est en grande couronne, où le niveau des prix immobiliers est plus bas, que le statut de propriétaire est le plus répandu : 21 %, pour moins de 10 % à Paris et une moyenne régionale de 15 %. Cette proportion est nettement inférieure à la moyenne observée pour l'ensemble des Franciliens (47 % de propriétaires en 2006). Les jeunes ménages sont en effet peu nombreux à avoir accumulé une épargne préalable suffisante. Ils vivent majoritairement seuls et ne correspondent pas au profil des accédants, pour l'essentiel formés de couples bi-actifs. C'est au-delà de 30 ans que l'on enregistre un net accroissement de la part des propriétaires : on en dénombre 8 % parmi les 18-24 ans et 18 % parmi les 25-29 ans. Pour ceux qui ont pu se porter acquéreurs avant 30 ans, l'apport familial joue un rôle déterminant. Ces jeunes propriétaires vivent dans de plus grands logements que les locataires (61 % de 2 ou 3 pièces et seulement 13 % de studios).

Des taux d'effort élevés en dépit des aides au logement

Majoritairement logés dans le secteur locatif privé, les jeunes ménages doivent faire face à une dépense de logement qui pèse un poids notable dans

* Voir glossaire.

(8) Une fraction du contingent préfectoral est réservée aux jeunes fonctionnaires en mobilité professionnelle et confrontés à des difficultés de logement à leur arrivée en Île-de-France.

leur budget. Qu'ils étudient⁽⁹⁾ ou se situent en début de vie professionnelle⁽¹⁰⁾, ils disposent en effet généralement de revenus faibles. En 2006, dans le parc locatif libre, ils acquittent un loyer moyen de 550 €, auquel ils consacrent en moyenne 26 % de leurs revenus mensuels, une fois versée l'aide au logement⁽¹¹⁾ (contre 22 % pour l'ensemble des locataires du secteur privé).

Plus mobiles que les autres ménages, les jeunes sont directement confrontés aux réévaluations de loyer pratiquées lors des changements de locataires⁽¹²⁾ ainsi qu'aux frais inhérents à l'entrée dans un logement (coût du déménagement et de l'installation, frais d'agence, caution...). Et comme ils vivent le plus souvent seuls, ces coûts ne sont pas partagés.

Les ressources des jeunes ménages sont donc fortement affectées par le niveau des loyers privés. La situation est particulièrement tendue pour ceux logés en hôtel, en meublé, ou en sous-location, ainsi que pour les ménages les plus jeunes (moins de 25 ans), dont le taux d'effort net atteint 34 %.

Certes, les jeunes ménages ont bénéficié de la généralisation des aides à la personne, effective depuis la fin des années 1990 : en 2006, 38 % des jeunes ménages locataires (173 400) bénéficient d'une aide au logement, contre 20 % en 1984 et 1992 (et contre 26 % pour l'ensemble des ménages locataires). L'effet « solvabilisateur » de ces aides est manifeste, puisqu'elles réduisent le taux d'effort des jeunes locataires qui en bénéficient de 16 points, de 41 % à 25 %. Ce taux d'effort net, une fois l'aide versée, reste toutefois élevé et reflète clairement la cherté du secteur privé pour les jeunes, nombreux dans ce parc.

Des structures d'hébergement collectif pour étudiants et jeunes actifs

Les jeunes n'occupent pas toujours un logement ordinaire. 64 000 jeunes de 18-29 ans (soit 3 %) vivent dans des structures d'hébergement collectif. Ils logent surtout dans des résidences étudiantes (33 000) ou des résidences sociales (24 000) comme les foyers pour jeunes actifs. Ces structures proposent souvent des niveaux de loyers abordables et jouent un rôle d'accueil important pour les étudiants ou jeunes actifs originaires de province ou de l'étranger. La production neuve et les programmes de réhabilitation sont la garantie d'une offre d'hébergement collectif de qualité. Mais ce parc reste numériquement en deçà des besoins et les résidences privées pratiquent des loyers élevés, proches des niveaux observés sur le marché.

Le logement des jeunes décrit les premières étapes résidentielles

La surreprésentation des jeunes dans les modes d'habitat atypiques, voire précaires, confirme la vulnérabilité de cette tranche d'âge, dès lors que l'on ne bénéficie pas des solidarités familiales qui jouent un rôle déterminant sous de multiples formes : maintien au domicile parental, mise à disposition d'un logement, participation au loyer, voire apport familial pour l'achat du premier logement.

Toutefois, la mobilité élevée propre à cette tranche d'âge induit une relation particulière au logement, conçu comme un lieu d'installation passagère. De fait, décrire le logement des jeunes revient à s'intéresser aux débuts du parcours résidentiel de tout un chacun. ■

* Voir glossaire.

(9) Les revenus des étudiants peuvent être sous-estimés car ils ne tiennent pas toujours compte des aides familiales.

(10) Les jeunes ménages actifs sont à près de 60 % des employés ou relèvent de professions intermédiaires.

(11) Taux d'effort net, hors charges locatives : en moyenne, les charges locatives majorent le taux d'effort de 5,5 points dans le secteur libre (de 8,5 points dans le parc social).

(12) Les petits logements qu'ils occupent détiennent les prix au m² les plus élevés.

Dépense de loyer des jeunes ménages locataires du secteur locatif libre en 2006

	Loyer mensuel en €	Surface en m ²	Loyer en €/m ² /mois
Paris	581	35	16,6
Petite couronne	530	39	13,4
Grande couronne	531	47	11,2
Île-de-France	550	40	13,8

Source : Insee, ENL 2006.

Taux d'effort net^(a) des ménages locataires dans le secteur libre de 1984 à 2006

	1984	1992	2006
Moins de 25 ans	16,5 %	25,1 %	34,4 %
25-29 ans	14,8 %	19,9 %	23,7 %
Ensemble des jeunes ménages	15,3 %	21,3 %	25,8 % ^(b)
Total ménages	15,0 %	19,8 %	21,8 %

(a) Part du revenu consacré au loyer diminué des aides au logement (hors charges locatives).

(b) Si l'on ne considère que les jeunes ménages actifs, hors étudiants, le taux d'effort net est de 23,9 %.

Source : Insee, ENL 1984, 1992 et 2006.

Les jeunes Franciliens vivant en collectivité en 2006

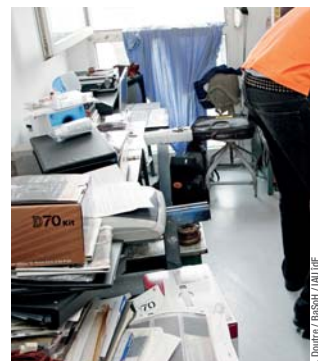
	Résidence étudiante	Résidence sociale (foyer jeunes actifs...)	Autre communauté (religieuse, caserne)	Ensemble des hébergements collectifs
18-29 ans	32 987	23 907	7 137	64 031

Source : Insee, recensement 2006 (exploitation complémentaire).

Le statut d'occupation* et la taille des logements des ménages franciliens en 2006

	Ménages de 18-24 ans	En %	Ménages de 25-29 ans	En %	Ensemble des ménages 18-29 ans	En %	Ensemble des ménages	En %
Propriétaire	11 984	7,9	68 408	17,5	80 392	14,9	2 279 804	47,2
Locataire privé	76 391	50,5	196 399	50,4	272 790	50,4	1 166 065	24,1
Locataire HLM	16 313	10,8	69 167	17,8	85 480	15,8	1 070 226	22,2
Locataire meublé ou hôtel	32 290	21,4	32 110	8,2	64 400	11,9	143 937	3,0
Logé gratuitement	14 142	9,4	23 694	6,1	37 836	7,0	169 324	3,5
Ensemble des ménages	151 120	100	389 778	100	540 898	100	4 829 356	100
Une pièce	76 960	50,9	115 663	29,7	192 624	35,6	548 125	11,4
Deux pièces	44 708	29,6	145 570	37,3	190 278	35,2	976 494	20,2
Trois pièces	19 433	12,9	85 381	21,9	104 814	19,4	1 228 550	25,4
Quatre pièces	6 376	4,2	29 555	7,6	35 931	6,6	1 031 699	21,4
Cinq pièces ou plus	3 643	2,4	13 608	3,5	17 251	3,2	1 044 488	21,6
Ensemble des ménages	151 120	100	389 777	100	540 898	100	4 829 356	100

Source : Insee, recensement 2006, (exploitation complémentaire).



c. Doulier / BSH / IAU IDF

2.9. Ménages immigrés en Île-de-France : des conditions de logement qui restent difficiles

L'amélioration des conditions de logement des ménages immigrés au cours des dernières décennies a marqué le pas entre 1999 et 2006. Les ménages immigrés, subissant de plein fouet les tensions du marché immobilier francilien, vivent le plus souvent dans les territoires peu valorisés et délaissés par les ménages non immigrés.

Un ménage est qualifié d'« immigré » quand la personne de référence* du ménage est née étrangère à l'étranger, qu'elle soit actuellement de nationalité française ou non. Le nombre de personnes immigrées est plus important que celui des étrangers (respectivement 1 950 000 contre 1 435 000).

Hausse du nombre de ménages immigrés, notamment africains et asiatiques

Selon le recensement de 2006, 973 000 ménages franciliens ont une personne de référence immigrée : ils représentent 20 % des 4 829 000 ménages de la région, soit trois points de plus qu'en 1999. Ces 973 000 ménages représentent 2,9 millions d'habitants, soit un Francilien sur quatre. C'est 470 000 personnes de plus qu'en 1999.

Les ménages en provenance d'Afrique sont les plus nombreux (460 000 ménages). Ils représentent près d'un ménage immigré sur deux et leur effectif a doublé depuis 1982. Parmi eux, les ménages maghrébins sont les plus représentés (135 000 algériens, 107 000 marocains et 57 000 tunisiens).

Les ménages européens représentent un ménage immigré sur trois. Leur effectif a légèrement diminué depuis 1982, passant de 323 000 ménages à 311 000 en 2006. Les ménages portugais sont toujours les plus nombreux (130 000 ménages), devant les italiens (41 000 ménages).

Les ménages asiatiques représentent 15 % des ménages immigrés. Leur effectif a triplé depuis 1982, passant de 51 000 à 155 000 ménages. Ce sont les ménages turcs (28 000 ménages) et vietnamiens (18 000 ménages) les plus nombreux. Les autres ménages en provenance d'Amérique et d'Océanie ont également triplé depuis 1982 et représentent 4 % des ménages immigrés.

Paris et la Seine-Saint-Denis accueillent près de la moitié des ménages immigrés franciliens

En Île-de-France, Paris et la Seine-Saint-Denis restent la porte d'entrée privilégiée des personnes venant de l'étranger. Un quart des ménages immigrés franciliens vivent à Paris (242 000) et un cinquième en Seine-Saint-Denis (189 000).

Toutefois, en Seine-Saint-Denis, leur poids est plus important : en 2006, ils représentent un tiers de l'ensemble des ménages. C'est aussi le département où leur progression a été la plus forte

au cours de la période récente (+ 7 points depuis 1999). À Paris, la hausse a été plus modérée (+ 2,2 points). En 2006, la part des ménages immigrés dans la capitale s'élève à 21,4 %, une proportion identique à celle observée dans le Val-de-Marne, où les ménages immigrés sont cependant deux fois moins nombreux (116 000).

Des emplois peu qualifiés*, des revenus modestes

Les écarts de revenus sont d'autant plus forts entre les ménages non immigrés et immigrés que ces derniers sont nettement moins nombreux parmi les professions aux revenus les plus élevés (cadres, professions intermédiaires) : 39 % des ménages immigrés européens et 32 % des ménages immigrés non européens appartiennent à l'une ou l'autre de ces catégories, c'est nettement moins que les 62 % de cadres et professions intermédiaires observés chez les ménages non immigrés.

Les ménages immigrés se caractérisent également par une taille moyenne plus

Évolution de la part des ménages immigrés parmi les ménages franciliens entre 1982 et 2006

	1982	1990	1999	2006
Nombre de ménages immigrés (a)	600 776	682 472	781 624	973 354
Nombre de ménages non immigrés (b)	3 336 236	3 550 128	3 727 999	3 856 002
Ensemble (c)	3 937 012	4 232 600	4 509 623	4 829 356
Part des ménages immigrés (%) (a/c)	15,3	16,1	17,3	20,2

Source : Insee, recensements 1982 et 1990 (1/4), 1999 et 2006 (exploitations complémentaires).

Répartition des ménages franciliens selon leur qualité d'immigré et leur département de résidence en 1999 et 2006

	Ménages immigrés		Ménages franciliens		Part des ménages immigrés selon le département (%)		Répartition des ménages immigrés franciliens par département (%)	
	1999 (a)	2006 (b)	1999 (c)	2006 (d)	1999 (a/c)	2006 (b/d)	1999	2006
Paris	213 050	242 078	1 110 602	1 131 595	19,2	21,4	27,3	24,9 ^(e)
Hauts-de-Seine	102 370	127 919	624 898	679 373	16,4	18,8	13,1	13,1
Seine-Saint-Denis	138 572	189 005	524 438	569 131	26,4	33,2	17,7	19,4
Val-de-Marne	89 342	115 672	499 296	541 562	17,9	21,4	11,4	11,9
Petite couronne	330 284	432 597	1 648 632	1 790 066	20,0	24,2	42,3	44,4
Seine-et-Marne	53 594	65 840	432 421	480 683	12,4	13,7	6,9	6,8
Yvelines	62 505	75 193	503 068	539 317	12,4	13,9	8,0	7,7
Essonne	54 383	70 409	420 365	459 461	12,9	15,3	7,0	7,2
Val-d'Oise	67 808	87 237	394 535	428 234	17,2	20,4	8,7	9,0
Grande couronne	238 290	298 679	1 750 389	1 907 695	13,6	15,7	30,5	30,7
Île-de-France	781 624	973 354	4 509 623	4 829 356	17,3	20,2	100	100

Source : Insee, recensements 1999 et 2006 (exploitations complémentaires).

Lecture : (e) 24,9 = 242 078/973 354.

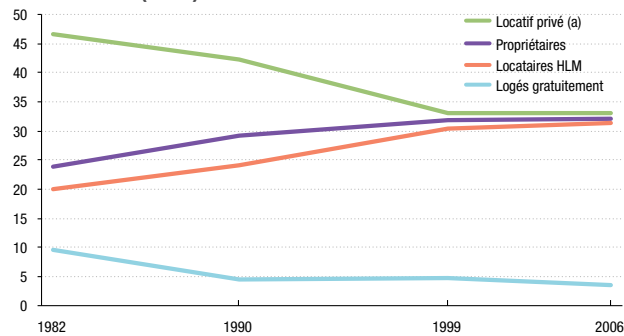
* Voir glossaire.

élevée (2,94 personnes contre 2,19 personnes pour les ménages non immigrés) en raison d'une plus grande proportion de couples (60 % contre 49 % chez les non-immigrés) et d'une proportion moindre de personnes seules (24 % contre 38 % pour les non-immigrés). Ils disposent donc d'un revenu par unité de consommation* nettement plus faible (1 473 €/UC/mois), inférieur de 31 % à celui des ménages non immigrés (2 125 €/UC/mois). Parmi les ménages immigrés, les Européens ont un revenu inférieur de 14 %, tandis que les non-Européens affichent un écart plus net : - 37 %⁽¹⁾. Ces écarts s'observent quel que soit le statut d'occupation*, même si l'on note des disparités plus fortes parmi les ménages locataires du parc privé.

Une présence accrue des ménages immigrés dans les secteurs peu valorisés du parc de logement

L'espace résidentiel francilien se compose de multiples marchés immobiliers très contrastés. Une typologie des communes franciliennes tenant compte des caractéristiques du parc de logement et de ses occupants montre que les ménages immigrés sont plutôt présents dans les zones géographiques où le parc de logement est peu valorisé. Ayant les ressources les plus faibles, ils se concentrent en effet là où le marché est le moins cher. Ainsi, la part des ménages immigrés atteint près de 35 % dans ces communes, qui disposent, en général, d'un parc social* important, et qui peuvent également abriter un parc locatif privé dégradé. Un grand nombre de ces communes comprennent aussi une ou plusieurs zones urbaines sensibles (Zus). Dans les zones urbaines sensibles franciliennes, 29 % des habitants sont immigrés, soit 12 points de plus qu'en moyenne francilienne. Cette proportion dépassé 40 % dans certaines Zus, comme le Grand Ensemble à Clichy-

Évolution des statuts d'occupation des ménages immigrés entre 1982 et 2006 (en %)



(a) Locatif libre, sous location, hôtels, meublés, social non HLM. Source : Insee, recensements 1982 et 1990 (1/4), 1999 et 2006 (exploitations complémentaires).

sous-Bois, Villette-Quatre Chemins à Aubervilliers ou encore Grigny 2 à Grigny.

La part des ménages immigrés vivant dans un logement surpeuplé* ne diminue plus depuis 1999

Si les ménages immigrés vivent deux fois plus fréquemment dans un logement surpeuplé (38 % contre 17 % pour les ménages non immigrés), leurs conditions de logement se sont cependant améliorées depuis 1982, où le surpeuplement concernait 47 % d'entre eux.

L'accès plus fréquent des ménages immigrés au parc social (24 % sont locataires d'un logement social en 1990 et 31 % en 2006) ainsi que la réduction de leur taille moyenne (3,10 personnes par ménage en 1990 et 2,94 en 2006) expliquent cette amélioration.

Toutefois, depuis 1999, le surpeuplement ne régresse plus, il a même légèrement augmenté passant de 37,1 % en 1999 à 37,7 % en 2006 : respectivement de 55 % à 57 % dans le parc locatif privé et de 35 % à 37 % dans le parc HLM.

Dans le parc social, pour les ménages immigrés comme pour les autres ménages modestes, l'accroissement des situations de suroccupation depuis

1999⁽²⁾ résulte de la baisse de la rotation dans ce parc. En 2006, ce dernier a en effet libéré moins de logements qu'en 1999⁽³⁾.

Les difficultés grandissantes que rencontrent leurs occupants modestes pour accéder à la propriété ainsi que la part croissante de ménages âgés installés de façon quasi définitive dans ce parc en sont les principales explications⁽⁴⁾. Dans le parc privé, cette hausse de la suroccupation est due à l'impossibilité des ménages modestes d'accéder à un logement plus grand ou de bénéficier rapidement d'un logement social.

Les immigrés deviennent propriétaires dans des secteurs délaissés par les non-immigrés

En 2006, 32 % des immigrés (soit 312 000) sont propriétaires de leur logement ; ils étaient 24 % en 1982. La propriété progresse donc chez ces ménages, même si l'on note une stabilité depuis 1999 (32 % de propriétaires également). Cette proportion reste cependant nettement inférieure à celle observée chez les ménages non immigrés (51 % de propriétaires). Cet écart s'est d'ailleurs creusé sur la période récente, en raison de l'envolée des prix (19 points d'écart en 2006 contre 15 en 1999)⁽⁵⁾.

75 000 immigrés vivent hors ménage

En 2006, les immigrés représentent 31 % des Franciliens vivant hors ménage. Leur arrivée en France se traduit souvent par un passage plus ou moins temporaire dans des hébergements ou des logements précaires (foyers de travailleurs, chambres d'hôtel...). Cette arrivée correspond généralement à des périodes de la vie active. Les immigrés sont donc surreprésentés à ces âges (25-54 ans), mais aussi à des âges plus avancés (55-69 ans). Ces derniers ont souvent vécu l'essentiel de leur séjour en France dans un foyer de travailleurs et ils peuvent être amenés à cohabiter avec de plus jeunes célibataires. À dominante masculine (78 %), la population vivant hors ménage est aussi majoritairement d'origine africaine (72 %). Comme pour les ménages immigrés, ils résident majoritairement à Paris (25 %) et en Seine-Saint-Denis (21 %).

* Voir glossaire.

(1) Les données relatives au revenu par unité de consommation sont issues de l'ENL 2006.

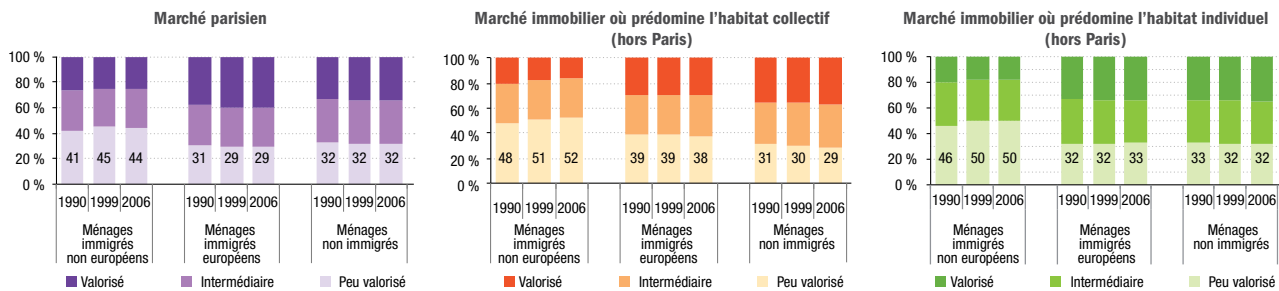
(2) Notamment pour les ménages ayant besoin d'une pièce de plus après à la naissance d'un enfant.

(3) 367 000 ménages ont emménagé dans le parc HLM au cours des quatre années précédant le recensement de 1999, contre 302 000 au cours des quatre années précédant le recensement de 2006.

(4) Cf. article 2.15., page 101.

(5) Respectivement, 31,8 % de propriétaires parmi les immigrés en 1999, contre 46,9 % pour les non-immigrés.

Répartition des ménages selon leur localisation, le segment du parc de logement qu'ils occupent et leur qualité d'immigré^(a)



(a) La situation prise en compte est celle de la personne de référence du ménage.

Lecture : pour 100 ménages immigrés non européens résidant dans un logement du marché immobilier où prédomine l'habitat collectif (hors Paris), 48 ménages résidaient dans le parc peu valorisé en 1990, 51 en 1999 et 52 en 2006.

Source : Insee, recensements 1990, 1999 et 2006 (exploitations complémentaires).

Hausse du nombre de couples mixtes

En 2006, 750 000 couples sont composés d'au moins un immigré. Parmi ces couples, 410 000 sont formés de deux conjoints immigrés et 173 000 d'une personne de référence immigrée et d'une conjointe ou d'un conjoint non immigré. Dans ces deux cas, ils font partie des 973 000 ménages immigrés dénombrés dans cet article. 45 % de ces 750 000 couples sont donc mixtes. C'est 2,5 points de plus qu'en 1990. La progression a été plus marquée chez les Algériens (+ 12 points depuis 1990) et les Marocains (+ 10 points). Les 166 000 couples qui sont constitués d'une personne de référence non immigrée et d'une conjointe ou d'un conjoint immigré ne font pas, en revanche, partie des ménages immigrés tels que définis ici, où on ne considère que la situation de la personne de référence.

Cette occupation en propriété recouvre des situations très diverses : plus de 50 % des ménages issus de l'Union européenne ou de l'Asie du Sud-Est sont propriétaires, contre 23 % pour les maghrébins et 13 % pour les autres ménages africains. La part des ménages propriétaires a augmenté sur la période récente pour tous les immigrés, excepté les ménages africains (hors Maghreb). Or, ce sont les effectifs de ces ménages africains qui ont le plus augmenté, ce qui explique la stabilité de la proportion de propriétaires parmi les immigrés entre 1999 et 2006.

Dans l'ensemble, les ménages propriétaires immigrés achètent dans les communes où les prix sont les moins élevés et qui correspondent, en partie, à celles identifiées comme ayant un parc de logement peu valorisé, dominé par de l'habitat collectif et abritant une ou plusieurs Zus. C'est le cas de la plupart des communes de Seine-Saint-Denis, particulièrement Clichy-sous-Bois ou Pierrefitte-sur-Seine, ou de certaines communes du Val-d'Oise, comme Sarcelles, Garges-lès-Gonesse, ou Villiers-le-Bel. Plus localement, c'est aussi le cas de Montereau-Fault-Yonne en Seine-et-Marne ou Les Mureaux dans les Yvelines. Dans ces communes, le prix de vente médian des appartements ne dépasse pas 2 000 €/m²(6), soit près de deux fois moins qu'en moyenne dans la région. Ces secteurs correspondent en grande partie aux communes où la part des propriétaires parmi les ménages non immigrés a le plus régressé.

Un accès au parc social plus difficile, lié à la baisse de la mobilité

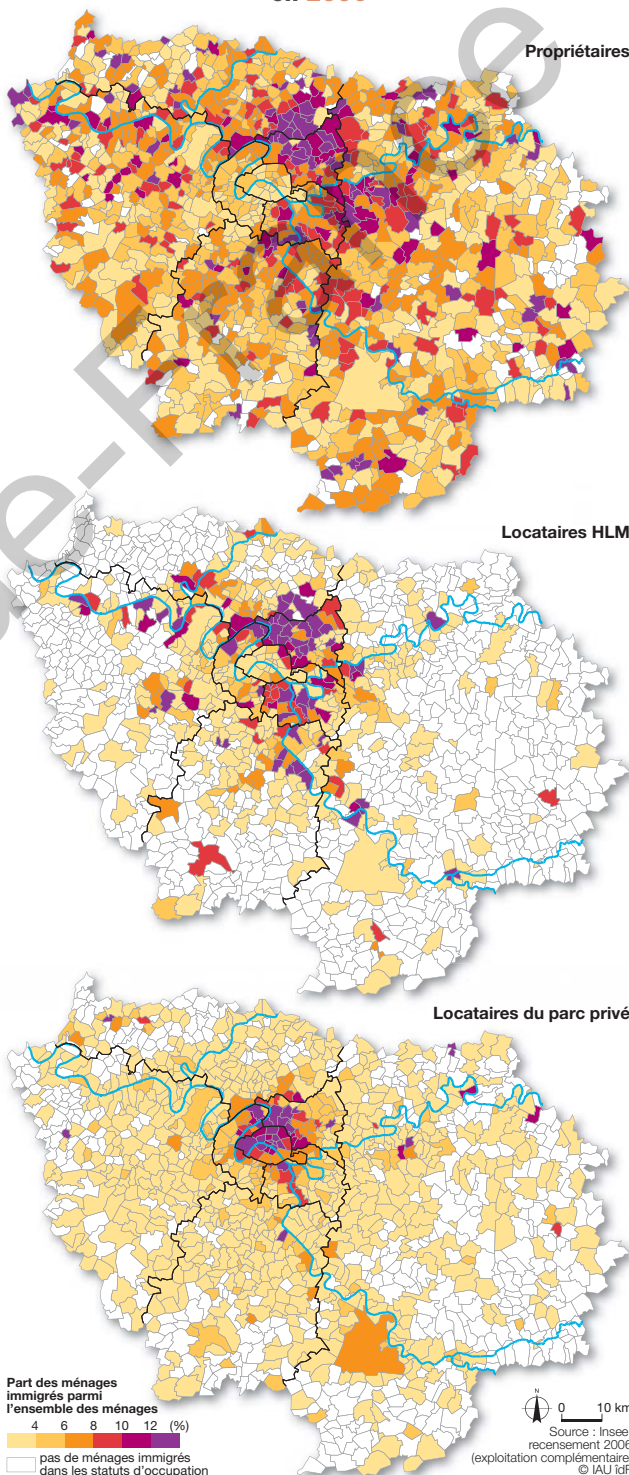
Si les ménages non immigrés restent largement majoritaires dans le parc HLM (ils occupent 71 % des logements), la part des ménages immigrés s'est accrue au cours des vingt-cinq dernières années. En 2006, 31,4 % des ménages immigrés (306 000) habitent dans le parc HLM, contre 24 % en 1990 et 20 % en 1982. La hausse a été plus marquée pour les ménages maghrébins et du reste de l'Afrique. En 1990, 34 % des ménages africains logeaient dans ce parc ; en 2006, ils sont 45 %.

Si l'accès au parc social s'est en effet développé pour l'ensemble des ménages immigrés entre 1982 et 2006 (+ 11 points)(7), il s'est ralenti sur la période récente (+ 1 point seulement entre 1999 et 2006). La raison principale en est l'insuffisance de l'offre, due

notamment à la forte baisse de la mobilité dans le parc social(8). Alors que 11 % des ménages franciliens avaient quitté le parc HLM entre 1997 et 2002, ils ne sont plus que 7 % entre 2002 et 2006. Cette proportion est plus faible encore pour les ménages immigrés (5 % entre 2002 et 2006). Cette évolution pénalise

plus particulièrement les ménages immigrés, qui sont trois fois plus nombreux (16 %) à être inscrits sur une liste de demandeurs de logement HLM que les ménages non immigrés (5 %)(9). Sur le plan géographique, les ménages immigrés locataires HLM ont fortement progressé dans les territoires où ils

Les ménages immigrés selon le statut d'occupation en 2006



(6) Il s'agit du prix médian en 2006 selon les données de la chambre des notaires de Paris.

(7) Excepté pour les ménages de l'Europe des quinze et d'Asie du Sud-Est.

(8) Cf. article 2.15., page 101.

(9) Source : Insee, ENL 2006.

étaient déjà présents. Il s'agit de communes où le parc HLM est important, notamment en Seine-Saint-Denis (et plus particulièrement à l'ouest du département), mais également dans le nord des Hauts-de-Seine et dans quelques communes du Val-de-Marne (Valenton, Vitry, Créteil) et de l'Essonne, le long

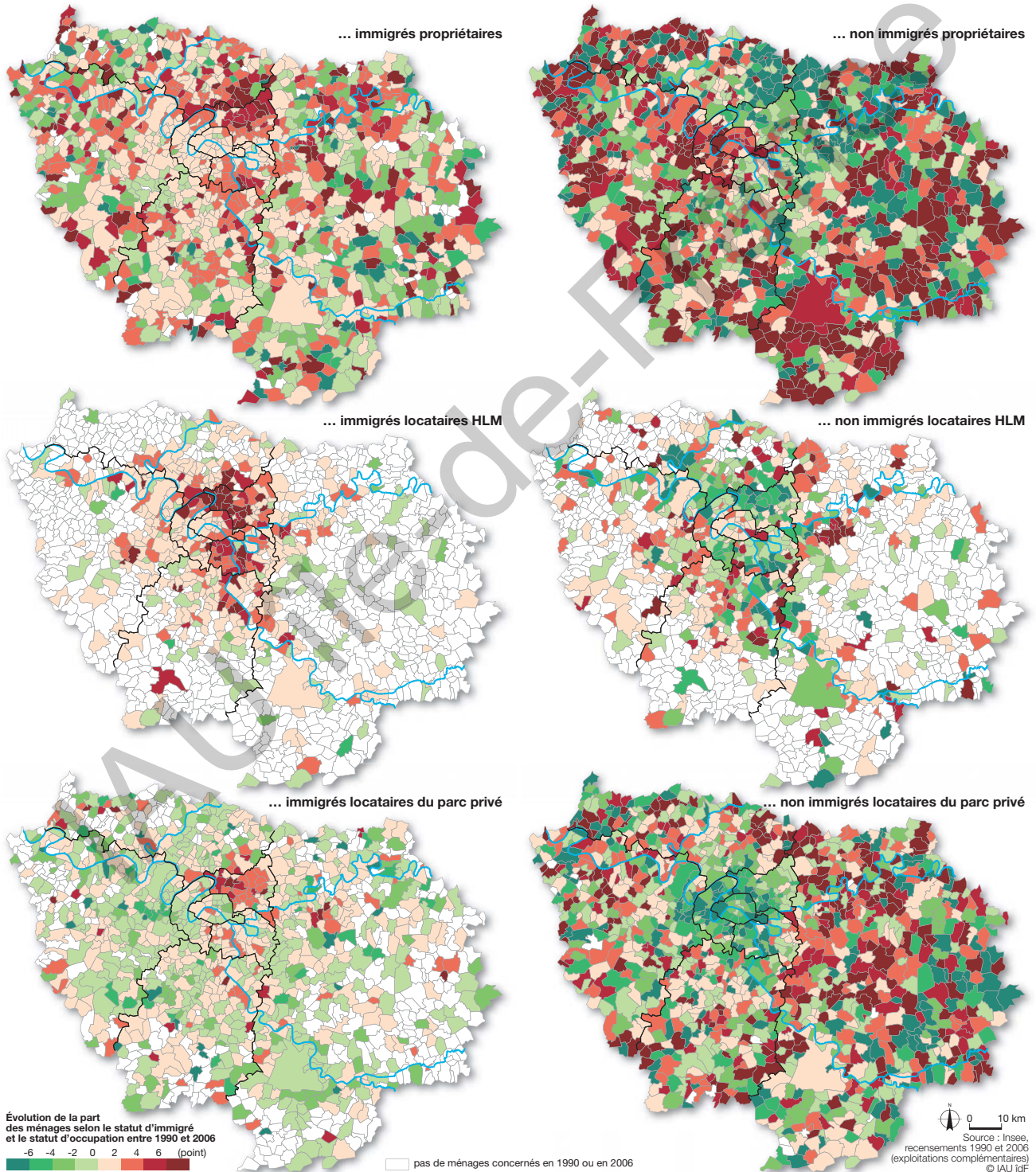
de la Seine (Évry, Courcouronnes, Vigneux).

Autant de ménages immigrés locataires du parc privé en 2006 qu'en 1999

En 2006, 33 % des ménages immigrés sont locataires d'un logement du parc

privé (soit 321 500 ménages). En 1982, ils étaient 47 %. Cette baisse sensible (- 14 points) est la conséquence de la disparition de ce parc et du plus grand accès des ménages immigrés au parc occupé en propriété (+ 8 points) et au parc HLM (+ 11 points). Toutefois, depuis 1999, cette proportion

Évolution 1990-2006 de la part des ménages...



ne régresse plus. L'augmentation des délais d'attente pour entrer dans le parc social, qui a presque doublé en trente ans (passant de 3,1 ans en 1978 à 5,4 ans en 2010)⁽¹⁰⁾, et le coût de l'accès devenu depuis une vingtaine d'années inaccessible aux ménages modestes en sont les principales explications.

Le parc locatif privé étant établi au cœur de l'agglomération (75 % des logements sont situés à Paris et en proche couronne), les ménages immigrés y sont plus nombreux. On les retrouve également dans quelques communes plus en périphérie telles que Grigny ou Clichy-sous-Bois. Il peut s'agir localement d'un habitat dévalorisé récent

recupéré par des marchands de sommeil dans des copropriétés en difficulté. La géographie des ménages immigrés locataires du parc privé a peu évolué. Seules trois communes ont connu des hausses notables (supérieures à 7 points) : Grigny, La Courneuve et le Bourget. ■

(10) Cf. article 2.14., page 98.

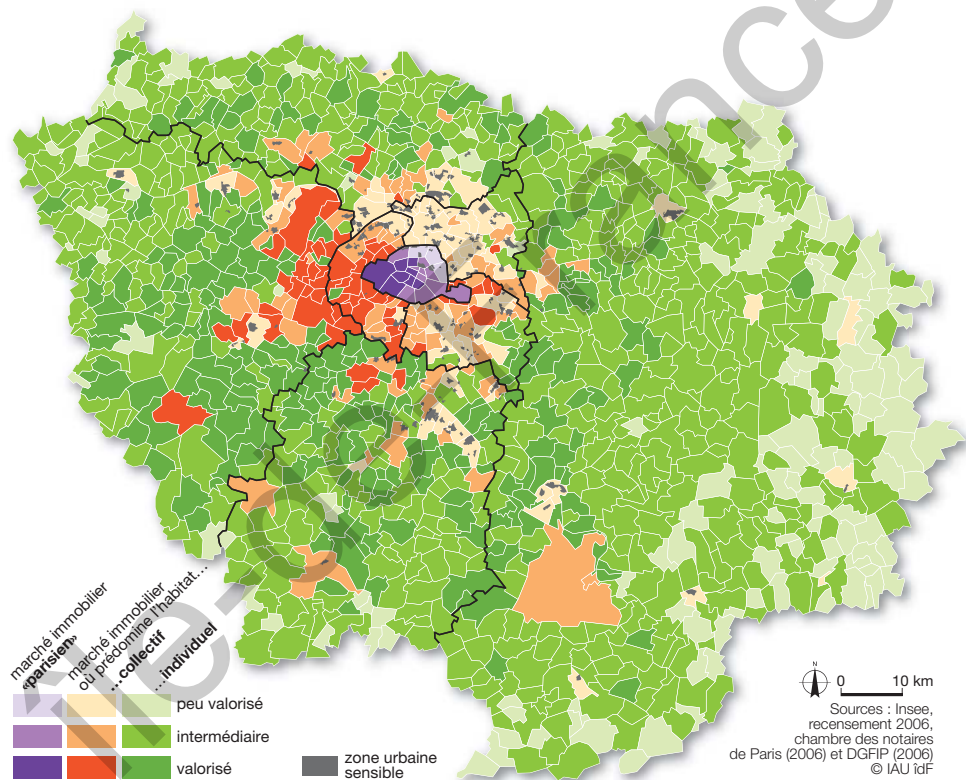
Les différents segments du parc de logement francilien en 2006

Le marché immobilier francilien recouvre une multitude de sous-marchés qui se distinguent par le type d'habitat, les statuts d'occupation, les niveaux de loyers ou de prix des logements, mais aussi par le volume des transactions et de la construction, par le taux de vacance ou encore par le profil socio-économique des ménages.

La segmentation de l'espace résidentiel francilien conduit à distinguer trois grandes zones de marché. Les segments dits « valorisés », qui accueillent les ménages disposant d'un pouvoir d'achat suffisant pour choisir leur lieu de résidence. Les segments « peu valorisés », qui correspondent aux localisations souvent « subies », et dont l'offre est en général le fait du secteur social. Enfin, les segments « intermédiaires », qui accueillent les classes moyennes pour lesquelles l'accès aux segments valorisés est difficile compte tenu de leurs ressources, et qui évitent les segments peu valorisés. Géographiquement, la segmentation fait apparaître une opposition assez nette entre le centre-ouest de la région et sa partie est, nord-est.

Cette segmentation a été réalisée à partir de sept critères : le type d'habitat (individuel/collectif), la part des logements HLM construits entre 1949 et 1974 et le taux de chômage à partir des données du recensement de la population, le prix médian des appartements et des maisons vendus en 2006 à partir des données de la Chambre des notaires de Paris, la part des foyers fiscaux imposables et le revenu médian annuel par unité de consommation en 2006 à partir des données de la Direction générale des finances publiques (impôt sur le revenu des personnes physiques).

Typologie des communes franciliennes selon les caractéristiques du parc de logements et de leurs occupants



C. Degremont / IAU idF

2.10. Le mal-logement perdure en Île-de-France

381 000 ménages* franciliens, soit plus d'un million de personnes, sont mal logés en 2006. L'inconfort continue de reculer, mais le surpeuplement progresse. Les ménages modestes, et notamment les familles nombreuses ou monoparentales*, ainsi que les étrangers*, sont les plus exposés.

Définition du mal-logement

Sont considérés ici comme mal logés, les ménages confrontés à une situation d'inconfort ou de surpeuplement accentué dans leur logement.

En 2006, le logement est qualifié d'inconfortable s'il ne comporte pas de salle de bain (baignoire ou douche dans une pièce réservée). La définition du confort a changé par rapport à 1999 : un logement était alors considéré comme inconfortable s'il ne comprenait pas d'installation sanitaire (baignoire ou douche), ni de WC intérieurs. Les calculs en évolution ont été réalisés sur la base de la nouvelle définition de 2006.

Le degré de peuplement est établi en comparant le nombre de pièce(s) du logement à une norme d'occupation, définie comme suit par l'Insee :

- une pièce de séjour pour le ménage ;
- une pièce pour chaque personne de référence d'une famille ;
- une pièce pour les personnes hors famille non célibataires ou les célibataires de 19 ans ou plus ;
- et, pour les célibataires de moins de 19 ans : une pièce pour deux enfants s'ils sont du même sexe ou ont moins de 7 ans ; sinon une pièce par enfant.

Le logement est considéré comme étant en surpeuplement accentué s'il lui manque au moins deux pièces par rapport à cette norme.

* Voir glossaire.

En 2006, selon le recensement, 7,9% des ménages franciliens sont mal logés, soit 381 000 ménages représentant 1 070 000 personnes. Parmi ceux-ci, 5,5 % (264 000) vivent dans un logement qui ne dispose pas de salle de bains et 2,9 % (139 500) vivent dans un logement surpeuplé* (le surpeuplement pris en compte est le surpeuplement dit « accentué »). Peu de ménages (22 500, soit 0,5 %) cumulent les deux inconvénients. Par rapport au recensement précédent, la part des ménages mal logés n'a que faiblement diminué (elle atteignait 8,5 % en 1999). L'inconfort a reculé quelque peu (- 0,7 point), mais le surpeuplement a légèrement progressé (+ 0,2 point). L'amélioration des conditions de logement en Île-de-France marque donc le pas par rapport à la précédente période intercensitaire 1990-1999, où l'inconfort avait diminué de 4 points et où le surpeuplement s'était accentué d'un demi-point.

Une part importante de familles nombreuses ou monoparentales

Parmi les ménages mal logés, 44 % sont des familles. Elles pâtissent avant tout du surpeuplement, notamment quand elles ont trois enfants ou plus. Ainsi, quand 4 % des familles avec un ou deux enfants habitent dans un logement trop petit, c'est le cas de 14 % des familles nombreuses.

Les familles monoparentales sont davantage concernées par des conditions de logement insatisfaisantes. À nombre d'enfant(s) équivalent, le mal-logement les concerne deux fois plus que les familles vivant en couple : 11 % contre 5 % lorsque la famille a un ou deux enfants, et 28 % contre 15 % lorsqu'elle en a trois ou plus. Ces familles monoparentales forment 15 % des ménages mal logés franciliens, alors qu'elles représentent 9,5 % des ménages. Leur situation s'est en outre légèrement dégradée depuis le recensement de 1999 : elles étaient 8,6 % à vivre dans un logement en surpeuplement accentué, et elles sont désormais 9,2 %.

Les personnes seules ne sont pas, par définition, exposées au surpeuplement accentué, mais elles représentent plus de la moitié des ménages qui vivent dans l'inconfort. Elles forment ainsi 36 % de l'ensemble des ménages mal logés (une part équivalente à leur poids dans les ménages franciliens). C'est toutefois l'unique catégorie de ménages à avoir connu une amélioration de ses conditions de logement, bénéficiant de l'amélioration du confort dans le parc des petits appartements (12 % d'une ou deux pièces inconfortables en 1999 contre 10,4 % en 2006). La part de mal-logés est passée chez ces ménages de 10,0 % à 8,1 % entre 1999 et 2006. Au final, ce sont les couples sans enfant

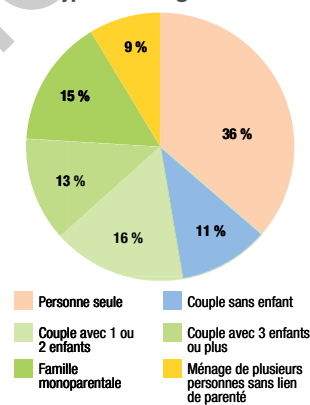
qui sont les mieux logés (4 % de mal logés) : ils ne sont quasiment pas concernés par le surpeuplement accentué, et le sont très légèrement par l'inconfort.

Un tiers des ménages mal logés sont étrangers

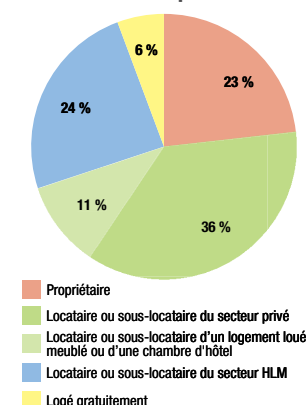
Les ménages étrangers forment le tiers des ménages mal logés, et plus de la moitié de ceux qui cumulent inconfort et surpeuplement, alors qu'ils ne constituent que 12 % de l'ensemble des ménages franciliens. Au sein de ces ménages, la part des mal-logés varie en intensité selon la nationalité. Ainsi 27 % des ménages africains (y compris ceux issus du Maghreb), asiatiques ou d'Amérique latine, et 21 % de ceux

Les ménages mal logés en 2006, selon...

... le type de ménage

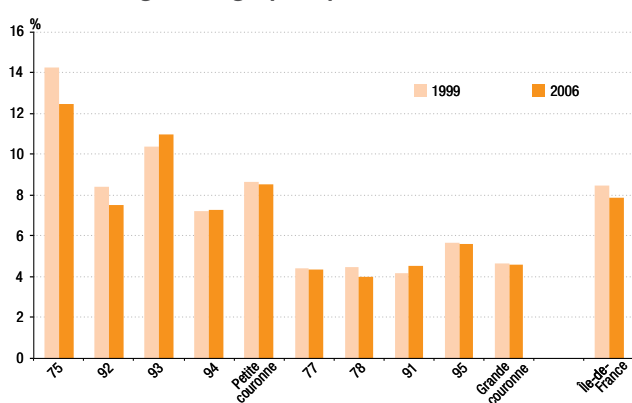


... le statut d'occupation



Source : Insee, recensement 2006 (exploitation complémentaire).

Part des ménages mal logés par département



Source : Insee, recensement 2006 (exploitation complémentaire).

L'analyse « toutes choses égales par ailleurs »

Cette méthode statistique permet d'isoler, dans l'analyse d'un phénomène, l'effet propre de chaque variable et de chacune de ses modalités au sein d'un ensemble de facteurs explicatifs. On analyse ici le risque d'être mal logé en fonction des caractéristiques sociodémographiques du ménage (âge, sexe, nationalité, composition du ménage...) et des caractéristiques du logement (type d'habitat, surface, statut d'occupation...).

issus d'Europe centrale et orientale, sont mal logés. À l'opposé, « seuls » 12 % et 10 % des ménages de l'Union européenne et d'Amérique du Nord sont concernés par cette situation.

La mise en œuvre d'une analyse « toutes choses égales par ailleurs » montre que les ménages étrangers ou français « par acquisition » ont deux à trois fois plus de risque d'être mal logés qu'un ménage français.

Si les conditions de logement des ménages étrangers restent difficiles, elles se sont toutefois améliorées depuis 1999, sur le plan du confort comme sur celui du peuplement. La fréquence du mal-logement a baissé de 2,4 points, passant de 23,9 % en 1999 à 21,5 % en 2006.

Baucoup d'ouvriers ou d'employés

Le manque de logements sociaux ainsi que la cherté du logement privé (location et accession) ne permettent pas à l'ensemble des ménages modestes de bénéficier d'un logement correspondant à leurs besoins. Certains ménages, victimes du mal-logement, occupent des emplois* peu rémunérés.

Chez d'autres, la personne de référence* (ou son conjoint, lorsqu'il y en a un) est inactive. Ainsi, les ouvriers et les employés forment 42 % des ménages mal logés, alors qu'ils ne représentent qu'un quart des personnes de référence en Île-de-France. À l'opposé, les catégories sociales aisées sont peu concernées : seuls 3 % des ménages cadres sont mal logés⁽¹⁾.

De même, quand aucun des deux conjoints d'une famille n'a d'emploi, le taux de ménages mal logés atteint 18 % contre 5 % quand les deux conjoints travaillent. Cette gradation se retrouve chez les familles monoparentales où la fréquence du mal-logement passe de 18 % lorsque la personne de référence est inactive ou au chômage à 10 % lorsqu'elle occupe un emploi. En termes de revenu, selon l'enquête nationale logement 2006 (ENL)⁽²⁾, les ménages mal logés ont un revenu mensuel inférieur de 43 % à celui de l'ensemble des ménages franciliens : ils gagnent en moyenne 1 790 € contre 3 131 €.

Entre 1999 et 2006, c'est le sort des ménages retraités* qui s'est le plus

amélioré, grâce à un fort recul de l'inconfort (6,8 % de mal-logés en 2006 contre 8,7 % en 1999, soit une baisse de 2 points). À l'inverse, la situation des autres inactifs* (sans profession, invalides...) s'est le plus détériorée (+ 1,4 point), avec une forte hausse du surpeuplement accentué.

Inconfort dans le parc locatif privé*, surpeuplement dans le parc social*

Le mal-logement concerne essentiellement les locataires. Seuls 4 % des ménages propriétaires sont mal logés, pour des raisons d'inconfort plus que de surpeuplement. Cependant, comme les propriétaires forment la moitié des ménages franciliens, ils représentent le quart des ménages mal logés.

Parmi les locataires, les ménages les plus touchés par le mal-logement sont les occupants des meublés ou des chambres d'hôtel (28 % des ménages sont concernés), devant les locataires du secteur libre (12 %) et du parc social (9 %).

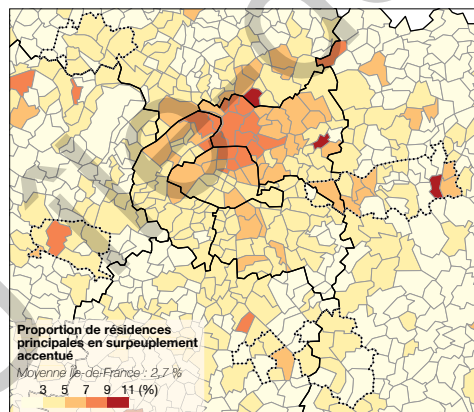
Dans le parc locatif privé, le mal-logement concerne huit fois sur dix les logements d'une ou deux pièces. Ces

* Voir glossaire.

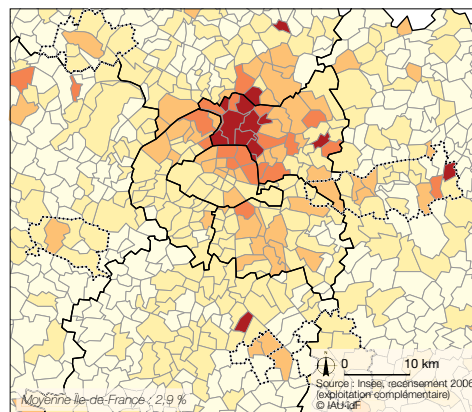
(1) De la même façon, le mal-logement est d'autant plus fort que le niveau d'études de la personne de référence est faible : 16 % des ménages dont la personne de référence n'a pas de diplôme sont mal logés, contre 7 % pour ceux ayant le baccalauréat, et 5 % pour les ménages diplômés de l'enseignement supérieur. À Paris, ces ratios s'élèvent respectivement à 30 %, 12 % et 7 %.

(2) Dans cette enquête datée du 1er juillet 2006, les ménages mal logés sont ceux dont le logement ne dispose pas des éléments minima de confort (W.-C. intérieurs et salle de bains) ou qui vivent en surpeuplement accentué.

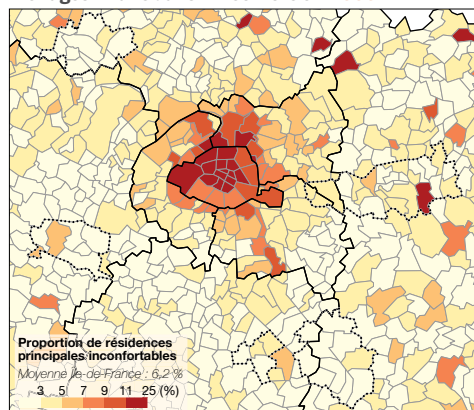
Ménages en surpeuplement accentué en 1999



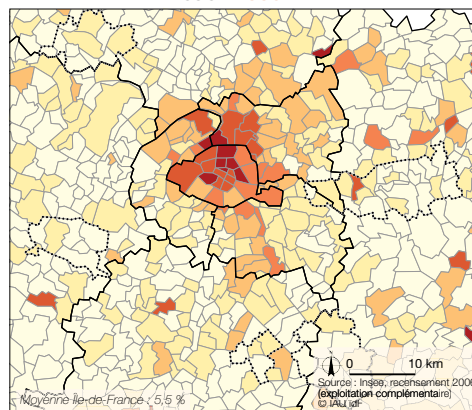
et en 2006



Ménages vivant dans l'inconfort en 1999



et en 2006



petits logements, qui représentent 61 % de ce parc, ne permettent pas toujours l'installation des équipements sanitaires minima (W.-C. et douche ou baignoire), ou d'une véritable salle de bains : c'est le cas de 13 % d'entre eux contre 5 % des logements plus grands (3 pièces ou plus). Le surpeuplement accentué aussi y est plus présent puisqu'il concerne 7 % des petits logements contre 2 % des trois pièces ou plus. Dans le parc social, le mal-logement est dû essentiellement aux situations de surpeuplement accentué⁽³⁾. Contrairement au parc privé, celles-ci se rencontrent dans tous les logements quelle que soit leur taille (5 % parmi les petits logements et aussi 4 % parmi les 3 pièces ou plus). La taille moyenne des ménages qui vivent trop à l'étroit dans le parc social atteint 5,48 personnes contre 3,72 dans le locatif privé. Au final, il y a presque autant de per-

sonnes mal logées dans le parc social (370 000) que dans le parc libre (414 000), bien que le nombre de ménages mal logés y soit presque deux fois moindre : 93 000 contre 178 000 dans le parc locatif privé.

Depuis 1999, le mal-logement a reculé dans le parc privé, notamment dans le parc des meublés et des chambres d'hôtel, passant de 33,7 % à 27,8 % entre 1999 et 2006, grâce à un fort recul de l'inconfort. Ce dernier est en effet passé de 29,5 % à 22,7 % de ce type de parc entre ces deux dates.

Dans le parc HLM, en revanche, la fréquence du mal-logement s'est accrue d'1 point sous l'effet de la progression du surpeuplement (celui-ci concerne 4,3 % des ménages en 2006 contre 3,6 % en 1999).

Cette évolution témoigne de la difficulté grandissante des ménages pour adapter la taille de leur logement à celle de leur

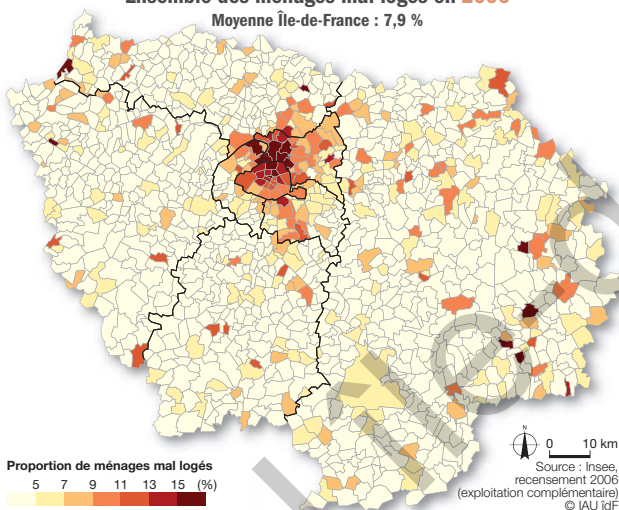
famille agrandie (naissances ou enfants devenus grands et ayant besoin d'une chambre à eux).

Le mal-logement est très présent au centre de l'agglomération...

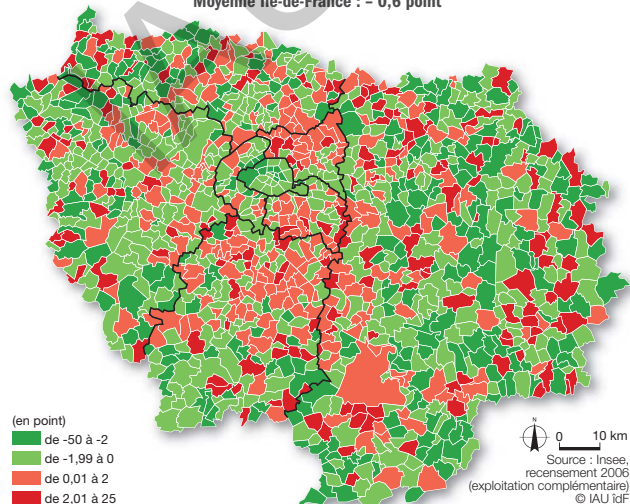
Paris et la petite couronne, où sont concentrés les logements de petite taille et le parc social, regroupent près de

(3) Selon le recensement de la population de 2006, 4,8 % des logements du parc social sont classés comme inconfortables, contre 4,5 % en 1999. Cette proportion apparemment forte s'explique probablement par le poids très élevé des opérations d'acquisitions dans la production des bailleurs sociaux (42 % sur la période 2002-2006). Ces opérations peuvent conserver en effet pendant un certain temps des logements issus du parc locatif privé, souvent inconfortables, sans qu'ils soient renouvelés.

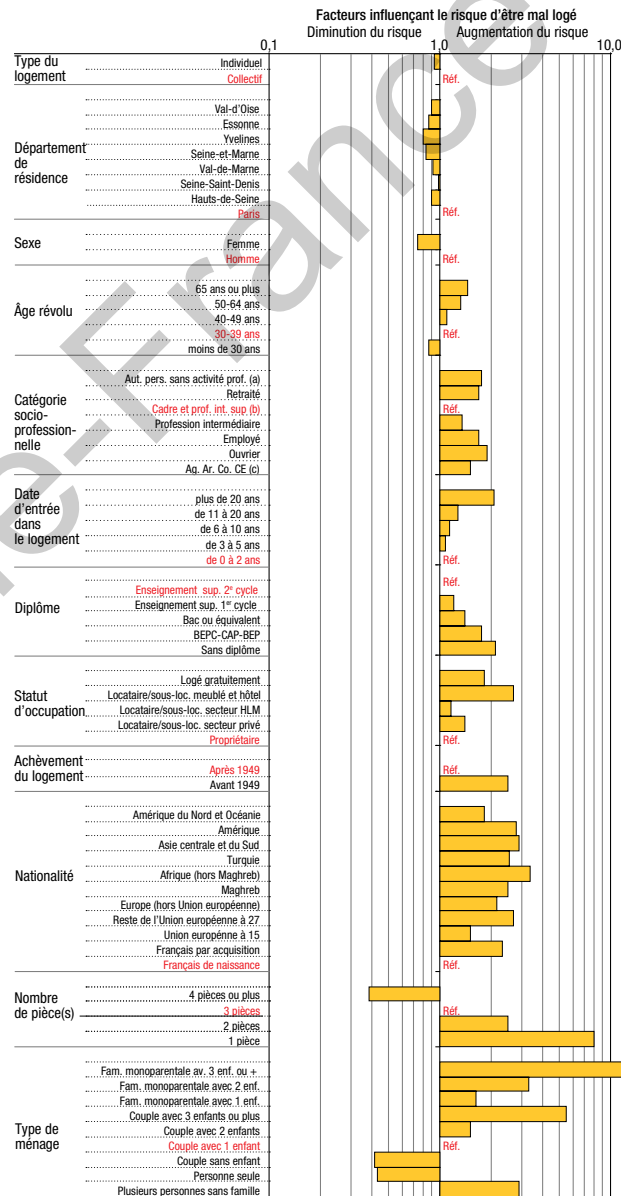
Ensemble des ménages mal logés en 2006
Moyenne Île-de-France : 7,9 %



Évolution de la part des ménages mal logés, 1999-2006
Moyenne Île-de-France : - 0,6 point



Le mal-logement perdure en Île-de-France



(a) Autre personne sans activité professionnelle (femme ou homme au foyer, élève, étudiant, stagiaire non rémunéré, invalide).
(b) Cadre et profession intellectuelle supérieure.
(c) Agriculteur, artisan, commerçant, chef d'entreprise.
Source : Insee, recensement 2006 (exploitation complémentaire).
Lecture : pour chaque modalité des variables du modèle, il est possible de mesurer son impact au regard de la modalité de référence (Réf.) qui vaut 1. Toutes choses égales par ailleurs, une valeur supérieure à 1 indique que la modalité considérée accroît la probabilité d'être mal logé. Par exemple, les ménages sans diplôme ont deux fois plus de risque d'être mal logés que ceux diplômés du 2^e cycle de l'enseignement supérieur. Une valeur inférieure à 1 indique une diminution du risque. Par exemple, avec une valeur de 0,4, les couples sans enfant ont deux fois moins de risque d'être mal logés que les couples avec un enfant.

80 % des situations de mal-logement, alors que leurs parcs de résidences principales représentent 60 % du total régional.

Paris, dont le parc locatif privé (45 % des résidences principales) est majoritairement composé de petits logements (55 % d'une ou deux pièces), abrite ainsi 37 % des ménages mal logés franciliens, notamment dans les 10^e, 11^e et 18^e arrondissements. Le mal-logement est aussi très présent dans certaines communes de la proche banlieue (principalement situées au nord-est), dotées d'un parc locatif privé de mauvaise qualité et/ou d'un parc social important, rassemblant beaucoup de familles modestes : il recouvre en fait une grande partie des territoires situés en zones urbaines sensibles (Zus⁽⁴⁾). Certaines communes sont particulièrement concernées : le mal-logement atteint par exemple 19 % à Saint-Ouen et à La Courneuve, 17,5 % à Aubervilliers, Pantin et Saint-Denis,

16,4 % à Clichy et 15,1 % à Gennevilliers. En grande couronne, le mal-logement dépasse 10 % dans quelques communes : Chanteloup-les-Vignes, les Mureaux, Grigny, Garges-lès-Gonesse, Sarcelles.

... et progresse dans les communes modestes

Dans les départements les plus chers de l'Île-de-France, Paris, les Hauts-de-Seine et les Yvelines, les ménages mal logés sont devenus moins nombreux en proportion. Le niveau élevé des prix des logements (location privée et accession) dans ces territoires recherchés est, en effet, inaccessible aux ménages modestes. À Paris, 14,3 % des ménages étaient touchés par le mal-logement en 1999, contre 12,4 % en 2006. Dans les Hauts-de-Seine, ces proportions sont respectivement de 8,4 % et 7,5 % et, dans les Yvelines, de 4,5 % et 4,0 %. En revanche, dans les départements ou communes qui concentrent les

populations les plus modestes, les mal-logés sont devenus plus nombreux, en raison d'une forte hausse du surpeuplement accentué.

C'est le cas de la Seine-Saint-Denis, où la part des mal-logés a progressé quelque peu pour atteindre 11,0 % en 2006 contre 10,3 % en 1999 : à La Courneuve, Pantin, Sevran, Romainville, Saint-Denis, le mal-logement a même progressé en moyenne de près de 3 points.

Les territoires classés en Zus sont également concernés par cette hausse. Parmi les 40 communes comptant plus de 100 ménages mal logés, et qui ont connu une progression des situations de mal-logement supérieure à 1,5 point, 19 comportent une Zus sur leur territoire : on trouve entre autres les communes de Melun et Montereau-Fault-Yonne en Seine-et-Marne, Grigny, Athis-Mons et Évry en Essonne, Garges-lès-Gonesse, Gonesse et Villiers-le-Bel dans le Val-d'Oise. ■

(4) Dans l'ensemble des Zus franciliennes, le mal-logement concerne en moyenne 10,4 % des ménages, soit 2,5 points de plus que l'ensemble des ménages franciliens.

Les ménages franciliens mal logés en 2006

	Dans un logement inconfortable (a)		Dans un logement en surpeuplement accentué (b)		Ensemble des ménages mal logés (a) ou (b)		Ensemble des ménages franciliens Effectif
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	
Ensemble	263 900	5,5	139 500	2,9	380 900	7,9	4 829 400
Type de ménage :							
Personne seule	138 300	8,1	-	-	138 300	8,1	1 711 200
Couple sans enfant	39 700	3,8	2 600	0,2	41 900	4,0	1 057 900
Couple avec 1 ou 2 enfants	35 800	3,2	31 600	2,8	61 200	5,5	1 117 800
Couple avec 3 enfants ou plus	15 000	4,8	37 700	11,9	47 900	15,1	315 600
Famille monoparentale	23 000	5,0	42 200	9,2	58 600	12,8	458 800
Ménage de plusieurs personnes sans lien de parenté	12 100	7,2	25 400	15,1	33 000	19,6	168 100
Nationalité :							
Français de naissance	148 500	3,9	43 200	1,1	187 500	5,0	3 776 500
Français par acquisition	40 700	8,8	30 800	6,7	66 200	14,4	460 700
Étranger	74 700	12,6	65 500	11,1	127 200	21,5	592 200
Catégorie socioprofessionnelle :							
Agriculteur, artisan, commerçant, chef d'entreprise	10 500	5,1	7 700	3,7	16 900	8,2	204 900
Cadre et profession intellectuelle supérieure	24 600	2,4	10 000	1,0	33 200	3,2	1 027 900
Profession intermédiaire	31 600	3,8	16 500	2,0	46 300	5,5	840 900
Employé	47 000	6,8	35 900	5,2	77 200	11,2	687 200
Ouvrier	48 500	7,9	40 800	6,6	82 500	13,4	613 800
Retraité	71 700	6,1	10 500	0,9	80 400	6,8	1 176 900
Autre personne sans activité professionnelle	30 000	10,8	18 100	6,5	44 400	16,0	277 800
Statut d'occupation :							
Propriétaire	70 200	3,1	20 600	0,9	88 400	3,9	2 279 800
Locataire ou sous-locataire du secteur privé	93 200	8,0	55 400	4,7	137 800	11,8	1 166 100
Locataire ou sous-locataire du secteur HLM	51 200	4,8	45 700	4,3	92 900	8,7	1 070 200
Locataire ou sous-locataire d'un logement loué meublé ou d'une chambre d'hôtel	32 700	22,7	10 800	7,5	40 100	27,8	144 000
Logé gratuitement	16 600	9,8	7 000	4,1	21 700	12,8	169 300
Nombre de pièces :							
1 pièce	87 300	15,9	50 900	9,3	125 700	22,9	548 100
2 pièces	72 900	7,5	37 800	3,9	104 900	10,7	976 500
3 pièces	56 400	4,6	26 000	2,1	80 000	6,5	1 228 600
4 pièces ou plus	47 300	2,3	24 800	1,2	70 300	3,4	2 076 200
Zone géographique :							
Paris	107 300	9,5	42 900	3,8	140 800	12,4	1 131 600
Petite couronne	98 500	5,5	64 300	3,6	152 900	8,5	1 790 100
Grande couronne	58 100	3,0	32 300	1,7	87 200	4,6	1 907 700

Source : Insee, recensement 2006 (exploitation complémentaire).



F. Halbrügge / IAU / IAF

2.11. Le parc locatif libre : petits logements, loyers élevés

Malgré des loyers deux fois plus élevés que dans le parc social*, le secteur locatif libre* joue un rôle clé dans le marché immobilier et dans l'économie francilienne, notamment grâce à l'offre de petits logements au centre de l'agglomération.

Deuxième parc de la région avec 1 333 815 unités, après celui en propriété occupante, la part du parc locatif privé* (locations vides et meublées) s'est légèrement érodée de 27,7 % à 27,2 % depuis le dernier recensement général de la population de 1999, tandis que le parc en propriété occupante progresse sensiblement sur la même période (1999-2008), passant de 44,3 % à 47,5 %. Cette quasi-stabilité masque une recomposition de ce parc avec la forte

progression des locations et sous-locations meublées, qui gagnent plus de 58 000 unités (+ 57 %) et représentent désormais 3,3 % des résidences principales* (contre 2,2 % en 1999), soit 12 % de l'offre locative privée de la région. Ce phénomène concerne principalement le centre de la région et plus particulièrement Paris, qui concentre plus de la moitié de ces nouveaux meublés. Symétriquement, la part des logements loués vides a baissé de 25,4 % à 24,0 %.

Un parc concentré au centre et à l'ouest

Plus de neuf logements locatifs privés sur dix se situent dans l'agglomération de Paris et les trois quarts à Paris et en petite couronne, alors que ces quatre départements n'abritent que 60 % des résidences principales. C'est à Paris et dans les Hauts-de-Seine que ce parc est le plus présent, avec respectivement 45 % et 31 % des résidences principales (RP). Puis dans les deux autres départements de la petite couronne, 24 % des RP chacun. La moitié du parc locatif privé se trouve ainsi concentré dans trente et une communes et arrondissements parisiens, où l'on recense le tiers des résidences principales⁽¹⁾.

À l'opposé, près de 1 100 communes ne regroupent que 10 % du parc locatif privé pour 20 % des résidences principales. La part de la grande couronne a toutefois légèrement augmenté entre 1999 et 2008 : de 24,5 % à 25,5 %.

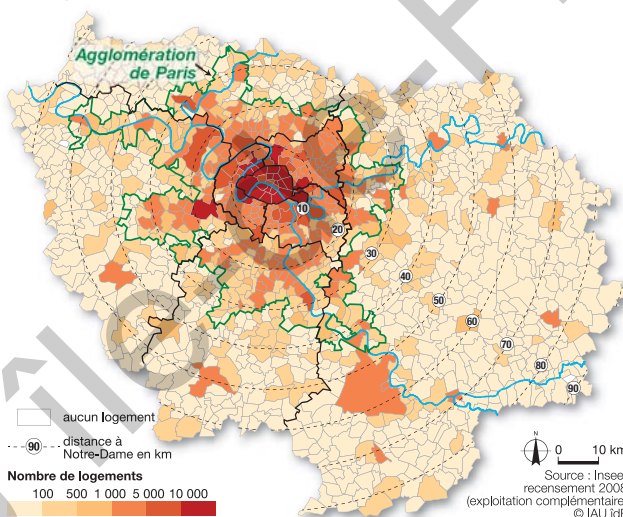
Des logements petits et anciens

Les logements du secteur locatif privé sont, dans leur majorité, des studios et des deux pièces, tout particulièrement à Paris et en petite couronne (respectivement 70 % et 60 % de l'ensemble). La grande couronne présente une répartition plus équilibrée avec une part importante de logements de quatre pièces ou plus : 25 % contre seulement 12 % à Paris et 15 % en petite couronne.

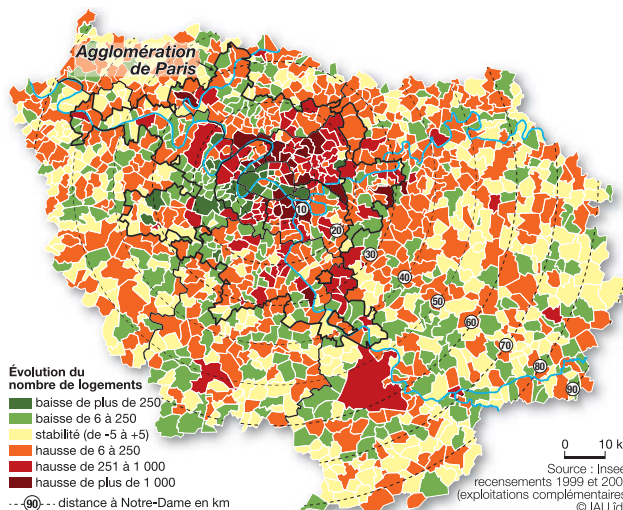
Près de 80 % du parc date d'avant 1982, dont 44 % a été construit avant 1949. Ces proportions sont respectivement de 92 % et 67 % à Paris, contre 76 % et 33 % pour la petite couronne et 66 % et 25 % pour la grande couronne. Ces chiffres résument l'histoire de l'urbanisation dans la région francilienne.

Depuis 1982, la progression de ce parc a été moindre que sur la période précédente (de 1949 à 1981) : + 10 200 logements par an depuis 1982 contre + 14 500 entre 1949 et 1981⁽²⁾. Ce constat doit cependant être nuancé en raison des changements de statut

Les logements du parc locatif privé en Île-de-France en 2008



L'évolution du parc locatif privé par commune entre 1999 et 2008



* Voir glossaire.

(1) Dans les arrondissements de Paris (à l'exception des 1^{er}, 2^e et 4^e), dans treize communes de la petite couronne (Boulogne-Billancourt, Courbevoie, Levallois-Perret, Asnières-sur-Seine, Saint-Denis, Montreuil, Neuilly-sur-Seine, Clichy, Issy-les-Moulineaux, Vincennes, Saint-Maur-des-Fossés, Aubervilliers et Rueil-Malmaison) et une de la grande couronne (Versailles).

(2) Précisons que cette faiblesse de l'augmentation du parc locatif privé s'inscrit dans une diminution globale de la construction, depuis le début des années 1990.

Article rédigé par l'Olap.

Un rééquilibrage vers l'est de la région

Alors que le parc locatif privé progresse peu dans les départements de l'ouest : Hauts-de-Seine (+ 4,9 %) et Yvelines (+ 1,0 %) et s'est réduit à Paris (- 0,5 %), les autres départements affichent des taux de croissance compris entre 11,9 % et 23,7 %. Ce phénomène est similaire pour le seul parc privé loué vide avec une baisse particulièrement forte à Paris : - 6,7 %^(a).

Cette évolution, plus forte dans l'est de la région, peut s'expliquer en partie par un rendement locatif sur la période 2004-2007 plus élevé, comparé aux secteurs où le parc s'est réduit^(b).

Il apparaît en effet que les zones d'accroissement du parc sont celles où les rendements sont les plus élevés, alors que les communes où le parc s'est réduit enregistrent les plus faibles rendements. Ces dernières sont dans les zones les plus valorisées en termes de loyer (et de prix), alors que les zones où les loyers au m² sont plus modérés ont vu leur parc locatif augmenter.

(a) Dans le détail : - 6 300 à Paris, + 700 dans les Yvelines, et + 10 100 dans les Hauts-de-Seine.

(b) Cf. Étude : *Quels sont les rendements de l'immobilier résidentiel en Île-de-France ?* Olap, Edhec, mai 2010.

d'occupation* et des mouvements de restructuration qui peuvent affecter un logement au cours de sa vie. Ainsi le parc locatif privé construit entre 1975 et 1981 a augmenté dans les trois zones (Paris et les couronnes) entre 1999 et 2008.

Une hiérarchie des loyers du centre de Paris vers la périphérie et d'ouest en est...

L'analyse des loyers est réalisée à partir des données de l'Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne (Olap). Son champ d'observation est constitué par les logements ordinaires loués vides de l'agglomération parisienne au sens Insee, et dont le loyer est fixé librement à l'entrée du locataire dans les lieux (hors loi de 1948, loyers de faveur...). L'agglomération pari-

sienne regroupe, dans son périmètre de 2010, 94 % des logements locatifs vides de la région, pour 90 % des résidences principales.

Les loyers présentés ci-après concernent l'agglomération parisienne de 1999, utilisée par l'Olap jusqu'en 2011, et les estimations de parc ont été faites sur la base du recensement rénové de 2007.

Le loyer mensuel moyen dans le secteur locatif libre dans l'agglomération de Paris s'élève au 1^{er} janvier 2011 à 883 € pour 54 m², soit 16,4 €/m². Comparés aux loyers pratiqués dans le secteur social, ils apparaissent particulièrement élevés. Selon l'ENL 2006, les loyers au m² sont ainsi 2,5 fois plus élevés à Paris et en petite couronne et 2 fois plus élevés en grande couronne⁽³⁾. La taille du logement et sa localisation

sont, avec l'ancienneté de son occupant, les principaux facteurs explicatifs du niveau des loyers. D'autres caractéristiques du logement et de l'immeuble, comme la date de construction de l'immeuble ou l'isolation du logement, ont une influence secondaire sur les loyers pratiqués.

... très apparente au m²...

Début 2011, l'écart entre le département le moins cher, la Seine-et-Marne (11,7 €/m²) et le plus cher, Paris (20,1 €/m²), est de 72 %.

Après Paris, le département le plus cher est celui des Hauts-de-Seine (17,0 €/m²). Puis viennent le Val-de-Marne et les Yvelines (14,3 et 14,4 €/m²). La Seine-Saint-Denis est le département de petite couronne où les loyers sont les plus bas (13,1 €/m²). En grande couronne, le Val-d'Oise, la Seine-et-Marne et l'Essonne affichent des niveaux moyens proches (entre 11,7 et 11,9 €/m²) et les plus bas de l'agglomération.

Au niveau communal, la hiérarchie des loyers calculée à partir d'un indice de loyer au m² toutes choses égales par ailleurs⁽⁴⁾ (l'indice 100 représentant les communes les moins valorisées) montre qu'à la hiérarchie centre-périphérie s'ajoute une hiérarchie ouest-est.

L'écart est supérieur à 2 entre les communes les moins valorisées, généralement situées en grande couronne, et les arrondissements du centre de Paris. Mais au sein de la capitale, des arrondissements comme le 6^e ou le 7^e ont un indice supérieur de près de 40 % au 19^e, le moins cher.

... mais qui peut être remise en question sur les loyers mensuels

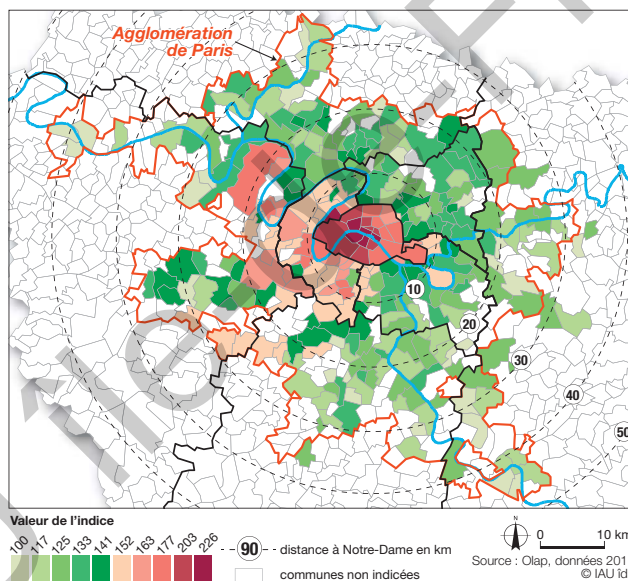
L'examen du loyer mensuel, ou dépense logement hors charges du locataire, conduit à revoir en partie la hiérarchie des loyers présentée dans le paragraphe précédent.

Plus on s'éloigne du centre de l'agglomération, plus les logements locatifs privés sont grands, à l'exception de ceux de Seine-Saint-Denis.

Si Paris reste le département le plus cher (1 019 € mensuels), malgré la petitesse de son parc (51 m²), les deux départements de l'ouest proposent des loyers mensuels proches : 927 € pour les Hauts-de-Seine et 921 € dans les Yvelines pour, il est vrai, 9 m² de plus dans ce dernier.

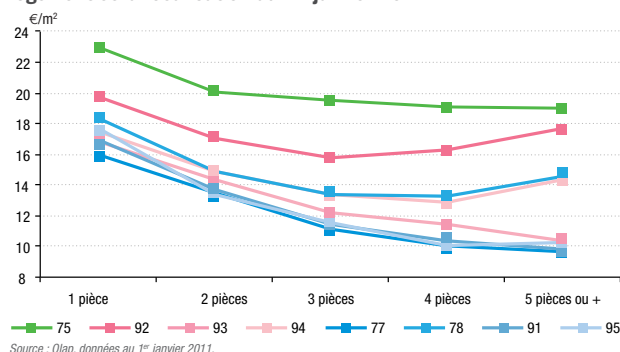
À l'opposé, c'est en Seine-Saint-Denis que l'on trouve les loyers mensuels les moins élevés (666 €), en raison à la

Hiérarchie des loyers dans l'agglomération parisienne selon les loyers au m² indicés



L'indice est le rapport entre le loyer moyen au m² d'une commune et le loyer moyen au m² de référence (le loyer moyen communal le moins élevé). L'indice est proche de 100 quand le loyer moyen de la commune fait partie des loyers les moins élevés et est supérieur à 225 quand le loyer moyen de la commune fait partie des loyers les plus élevés.

Loyer en € au m² dans l'agglomération de Paris selon la taille du logement et la localisation au 1^{er} janvier 2011

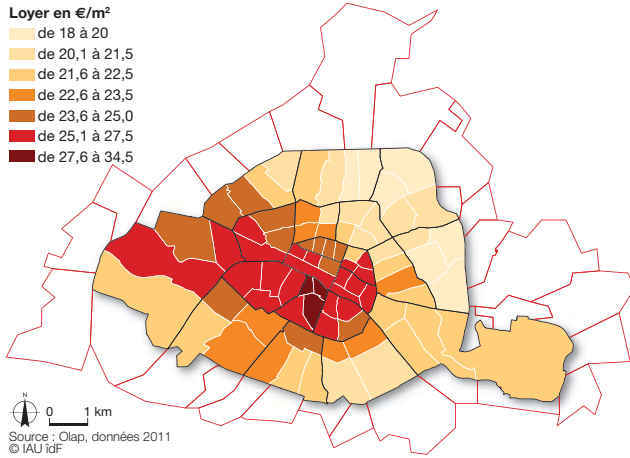


* Voir glossaire.

(3) Respectivement 15,3 €/m² dans le secteur libre et 6,3 €/m² dans le secteur HLM à Paris ; 11,9 €/m² et 5,3 €/m² en petite couronne et 9,8 €/m² et 4,9 €/m² en grande couronne.

(4) Afin d'éliminer les effets de structure du parc, notamment la taille.

Les loyers au m² des deux pièces du secteur locatif libre à Paris selon les quartiers (situation des ménages ayant emménagé en 2010)

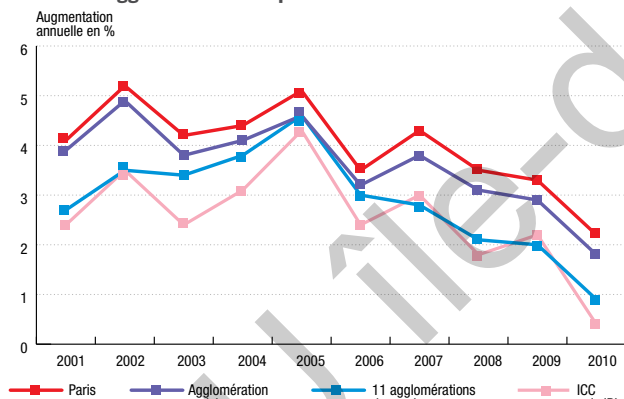


Loyer moyen en € au m² selon l'année d'arrivée du locataire

	Avant 2005	2005-2007	2008-2009	2010
Paris	17,4	20,2	21,6	22,6
Petite couronne	13,3	15,0	16,0	16,7
Grande couronne	11,0	13,0	13,5	13,8
Agglomération parisienne	14,6	16,5	17,4	17,8

Source : Olap, données au 1^{er} janvier 2011.

Évolution annuelle des loyers de l'agglomération de Paris et de onze agglomérations de province entre 2001 et 2010



fois d'un loyer au m² peu élevé et de la petite taille moyenne du parc : 51 m². Les trois autres départements de grande couronne offrent des loyers mensuels proches et compris entre 676 € et 704 € en moyenne, le Val-de-Marne occupant une situation intermédiaire à 759 €.

Plus c'est petit, plus c'est cher

Début 2011, le loyer des cinq pièces ou plus (16 €/m²) est inférieur de 22 % en moyenne à celui des une pièce (20 €/m²) sur l'ensemble de l'agglomération.

La décroissance du prix au m² selon la taille s'explique en grande partie par la plus forte rotation des petits logements, ce qui donne plus fréquemment lieu à des réajustements de loyer de la part des propriétaires. Elle provient pour partie aussi du coût des équipements (cuisine, salle d'eau, WC) qui, rapporté à la surface, diminue lorsque cette dernière augmente.

Plus le locataire est récent, plus il paie cher

L'arrivée d'un locataire est l'occasion pour le propriétaire de fixer librement un nouveau loyer (cf. encadré). Pour un même logement, le loyer au m² est donc d'autant plus élevé que le locataire est arrivé récemment. Ainsi, le loyer au m² des ménages ayant emménagé en 2010 atteint 17,8 €/m², soit une valeur supérieure de 22 % à celle des ménages arrivés avant 2005 (14,6 €/m²).

Un loyer deux fois plus élevé à Paris qu'en province

Le loyer moyen dans les onze villes et agglomérations de province suivies par l'Olap[®] s'établit, début 2011, à 8,9 €/m² contre 16,4 €/m² dans l'agglomération

La réglementation des loyers dans le parc locatif privé

Lorsqu'un propriétaire (personne physique ou morale) décide de mettre en location un logement appartenant au secteur privé, il est libre de fixer le niveau du loyer lors de la première entrée dans les lieux, mais également lors de chaque changement de locataire. Pendant la durée du bail de location, par contre, l'augmentation du loyer ne peut excéder, depuis janvier 2006, celle de l'indice de référence des loyers (IRL) publié chaque trimestre par l'Insee. De plus un décret annuel limite la hausse possible au delà de l'indice en cas de renouvellement de bail. En 2012, un décret entré en vigueur le 1^{er} août et valable pendant un an (décret n° 2012-894) encadre les hausses de loyer lors d'une relocation. Cet encadrement concerne l'agglomération de Paris, 26 agglomérations de province et 11 agglomérations des Dom.



À propos de l'Olap

L'Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne (Olap) est un observatoire des loyers agréé par le ministère du Logement et créé en 1987 à la demande des pouvoirs publics, avec la collaboration des principales associations de propriétaires, de locataires et d'administrateurs de biens.

L'Olap collecte, traite et diffuse de l'information sur le niveau et l'évolution des loyers d'habitation du parc locatif libre de l'agglomération parisienne et de onze agglomérations de province (baux régis par la loi du 6 juillet 1989).

L'Olap diffuse deux types d'information : des données agrégées – sous forme notamment d'un double rapport annuel pour le ministère sur l'évolution des loyers dans l'agglomération parisienne et en province – et, pour Paris et 114 communes de l'agglomération parisienne, des références de loyer (données individuelles anonymisées).

L'Olap a développé une méthodologie rigoureuse de collecte (définition des grandeurs observées, échantillonnage, méthode de collecte) et de traitement des données (estimation des données manquantes, pondération).

L'Olap réalise par ailleurs de nombreuses études et analyses à partir de ses bases de données disponibles sur plus de vingt ans.

Pour plus d'informations :
www.observatoire-des-loyers.fr

parisienne et 20,1 €/m² à Paris. Ces prix élevés sur le marché francilien résultent en grande partie de la confrontation d'une demande particulièrement forte, très supérieure à l'offre. À l'accroissement du nombre de ménages pour des raisons démographiques et de modes de vie qui ne sont pas spécifiques à l'Île-de-France, s'ajoute l'attractivité de la région-capitale pour les actifs* en mobilité professionnelle et pour les étudiants* et les jeunes actifs, qui sollicitent particulièrement le parc locatif privé à leur arrivée en Île-de-France.

La faiblesse de la construction neuve, l'érosion que subit le parc locatif privé en faveur de la propriété occupante et dans une moindre mesure du parc social, et la baisse de la mobilité dans ce parc nourrissent l'insuffisance de l'offre francilienne.

Cette hiérarchie des loyers entre l'Île-de-France et les régions se vérifie aussi sur les seuls loyers des emménagés de l'année, même si ces loyers sont restés en province, en 2010, à leur niveau de 2009 (9,7 €/m²), alors qu'ils progressaient à Paris de 3,7 % en un an pour atteindre en moyenne 22,6 €/m² (contre 21,8 €/m² en 2009).

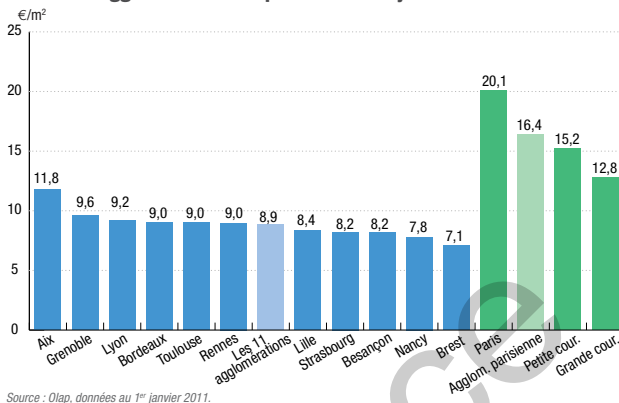
Tension persistante au cœur de l'agglomération

Après des hausses soutenues de 4 % en moyenne entre 2001 et 2007 dans l'agglomération parisienne, une tendance à la modération s'est amorcée en 2008 et confirmée sur les années récentes. En 2010, les loyers d'habitation du parc locatif privé ont augmenté en moyenne (tous locataires confondus) de 1,8 % dans l'agglomération parisienne et de 0,9 % dans les onze agglomérations de province.

Cette hausse est de loin la plus faible de la décennie, en province comme dans l'agglomération parisienne. La progression des loyers reste cependant, dans cette dernière, supérieure à celle de l'indice de référence des loyers (IRL), dont l'évolution moyenne a été de 0,4 % en 2010 et qui est très majoritairement utilisé dans la révision du loyer des locataires stables ; les logements de province enregistrant depuis quatre ans une hausse voisine de celle de l'IRL, ce qui est la marque d'un marché atone en moyenne.

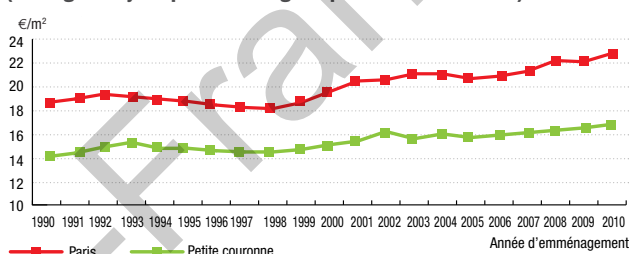
Ce retour à une relative sagesse des loyers s'accompagne dans la région capitale de hausses plus marquées, dans de nombreux cas, lors des relocations, illustrant la tension persistante du marché locatif.

Les loyers en € au m² dans l'agglomération de Paris et dans onze agglomérations de province au 1^{er} janvier 2011



Source : Olap, données au 1^{er} janvier 2011.

Loyer début 2011 des générations successives d'emménagés (ménages n'ayant pas déménagé depuis leur installation)



Lecture : loyer actualisé en euros 2011 des emménagés de chaque année. Le dernier point représente le loyer des emménagés de 2010.

Source : Olap, données au 1^{er} janvier 2011.

Cette tension du marché francilien peut être illustrée par l'évolution du loyer de marché actualisé en euros 2011.

Cet indicateur est calculé en supposant que tous les emménagés de chaque année restent dans leur logement et que leur loyer a subi annuellement l'indexation légale (ICC puis IRL). On obtient ainsi le loyer qu'auraient probablement payé ces locataires début 2011 si aucun n'avait déménagé. Il est alors possible de comparer le loyer actualisé des générations successives d'emménagés et le loyer de marché actuel.

En période de tension et sous réserve d'effets de structure (négligeables sur de larges périmètres d'observation), le loyer d'une génération d'emménagés est plus élevé que le loyer actualisé de la génération précédente : 1992, 2000, 2001... En période d'accalmie, au contraire, les loyers sont inférieurs : 1995, 1996...

Il apparaît dans la première partie de la période étudiée un cycle assez marqué (avec un retard d'un an pour la petite couronne par rapport à Paris) : une phase de baisse de 1993-1994 à 1998 suivie d'une phase de hausse de 1999 à 2001-2002. Après trois années de stabilisation voire de légère baisse, les loyers sont repartis à la hausse dès 2006.

Selon cette approche, en vingt ans, le loyer de marché a augmenté de 23 % à Paris et de 18 % en petite couronne. Malgré des fluctuations annuelles importantes, l'écart entre Paris et la petite couronne tend à se creuser depuis 2005 pour atteindre 35 % en 2010.

Le parc locatif libre accueille plus de la moitié des ménages mobiles

Le parc locatif libre génère par rotation et, malgré son coût, l'offre la plus importante en comparaison des autres secteurs d'occupation du parc. Chaque année, environ 308 000 ménages s'y installent (y compris dans des logements neufs), soit 53 % des ménages mobiles, pour 27 % dans des logements occupés en propriété et 16 % dans le secteur HLM®.

Ce parc accueille, notamment parmi les emménagés récents, 2,5 fois plus de ménages en provenance de province que ne le font les deux autres parcs réunis, et joue donc un rôle primordial dans le parcours résidentiel des ménages. La poursuite de son érosion ne serait pas sans conséquence pour l'attractivité de la région et l'économie francilienne. ■

* Voir glossaire.

(6) Source : Insee, recensement 2006.

2.12. Forte valorisation du marché immobilier entre 2000 et 2011

Alors que la crise de l'immobilier se traduit par un manque d'offre et une hausse des prix beaucoup plus rapide que celle des revenus, les dynamiques des marchés locaux restent hétérogènes et la valorisation des territoires les moins chers ne remet pas en cause le clivage entre le centre et l'ouest de la région et le nord et l'est.

L'Île-de-France est, comme toute grande agglomération, composée de territoires extrêmement diversifiés de par leur forme urbaine, leur type d'habitat ou encore leur composition sociologique. Ces territoires, avec leurs caractéristiques et leurs dynamiques immobilières propres, font cependant partie d'un vaste marché immobilier francilien, largement dépendant du marché de l'emploi du centre de l'agglomération.

Un marché immobilier caractérisé par l'étendue géographique de son marché des maisons...

La grande couronne rassemble le plus grand nombre de maisons individuelles, occupées très majoritairement par leurs propriétaires, tandis que plus on se rapproche du cœur de l'agglomération centrale, plus les appartements constituent l'essentiel de l'offre de logements et plus le parc locatif se développe. Cette géographie a des conséquences sur le marché immobilier des transactions, qui est bien différencié selon le type de biens, individuel ou collectif. Ainsi, en 2011, les transactions⁽¹⁾ portant sur des maisons ont eu lieu dans la quasi-totalité des communes franciliennes, alors que les mutations d'appartements n'ont concerné que la zone agglomérée, ce marché étant exclusivement urbain.

Pour avoir une idée plus précise du marché immobilier francilien, une partition simple entre les communes permet d'appréhender celles où le marché

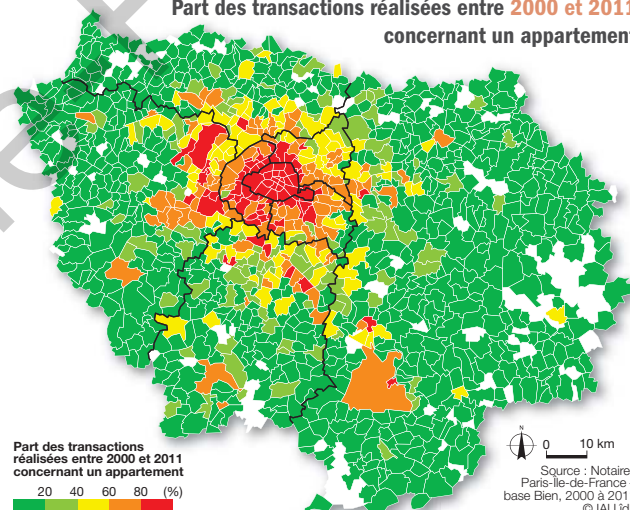
dominant porte sur les maisons et celles où il porte sur les appartements. En retenant comme limite 51 % des ventes pour l'un ou l'autre des types de biens, 239 communes ont eu, entre 2000 et 2011, un marché dominé par la vente d'appartements et 916 par celle des maisons. Cependant, une centaine de communes présentent un marché équilibré entre transactions dans le collectif et dans l'individuel. Ce sont celles, qui bien que classées dans un des deux marchés dominants, présentent entre 40 % et 60 % de transactions dans l'autre mar-

ché. Une grande partie de ces communes comportent une part relativement importante de logements sociaux (plus de 20 %) et une part élevée de propriétaires de maisons (30 à 50 %) ; elles sont situées plutôt à proximité du centre de l'agglomération, traversées par une voie ferrée et disposent d'une gare.

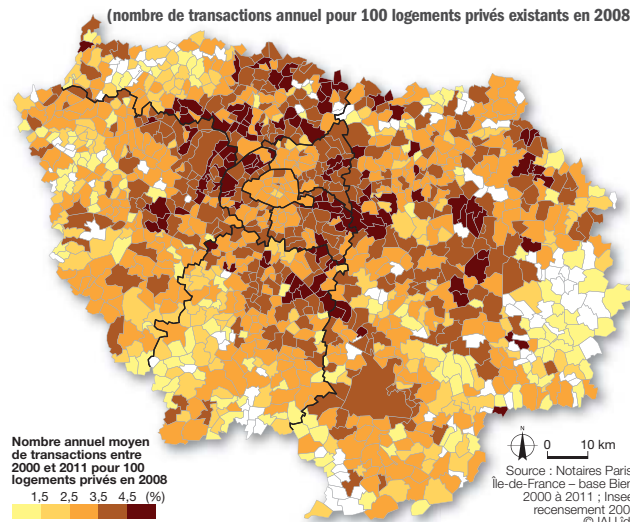
... et par le poids de son marché des appartements

Alors que le nombre de ventes de maisons porte annuellement sur quelques 47 000 biens en moyenne entre 2000

Part des transactions réalisées entre 2000 et 2011 concernant un appartement

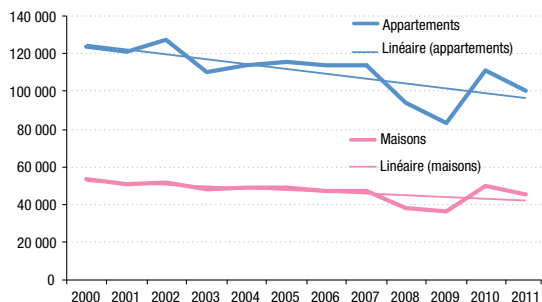


Taux de transactions annuel moyen de 2000 à 2011 (nombre de transactions annuel pour 100 logements privés existants en 2008)



(1) L'analyse est faite à partir de la base de données des notaires qui porte sur les seules transactions dans l'ancien, c'est-à-dire les ventes de biens qui ont cinq ans ou plus. Sont concernés les logements à usage d'habitation, vendus de gré à gré en pleine propriété et libres d'occupation.

Évolution du nombre de ventes de logements entre 2000 et 2011



Source : notaires Paris, Île-de-France - base Bien, 2000 à 2011.

et 2011, ce sont de l'ordre de 111 000 appartements qui changent de main chaque année sur la même période. Le rapport entre les transactions dans l'individuel et dans le collectif est donc de l'ordre de 1 à 2,4 alors que le rapport entre le parc individuel et le parc collectif⁽²⁾ est de 1 à 2,1. Les appartements changent donc plus souvent de mains que les maisons et représentent 70 % des mutations réalisées sur la décennie 2010.

Vers une baisse des transactions, après la grande stabilité des années 2000

En Île-de-France, les mutations réalisées entre 2000 et 2011 ont représenté chaque année en moyenne 3,7 % du stock de logements privés. Après une grande stabilité du volume et des taux de transactions de 2003 à 2007 sur l'ensemble du territoire régional, un fléchissement de tendance semble s'opérer depuis la crise financière de 2007. La contraction brutale des volumes de ventes survenue en 2008 et en 2009 a été très rapidement résorbée puisque en 2010, l'activité immobilière dans l'ancien retrouve le niveau des années précédentes. La même analyse pourra être faite sur les prix, avec un retour encore plus rapide à une courbe ascendante.

Toutefois, le rebond observé en 2010 doit être analysé avec prudence car il reflète le report d'un certain nombre de mutations pré-engagées en 2008 et 2009. Il n'est donc pas significatif d'une reprise réelle du marché et la tendance s'oriente bien à la baisse. Ainsi, entre 2000 et 2011, le volume de transactions, tous biens confondus, a chuté de près de 18 %.

Les taux de transactions mesurés en début et en fin de période, marquent donc une baisse sensible. Les taux de transactions sont, respectivement en 2000 et 2011, de 4,5 % et 3,5 % pour les appartements et de 4,1 % et 3,1 % pour les maisons.

Si cette baisse est progressive, elle ne fait qu'accroître la pénurie de logements mis ou remis chaque année sur le marché, alors même que la demande est, elle, toujours alimentée par la croissance de la population combinée à une hausse plus rapide du nombre des ménages en raison des évolutions démographiques et sociales : départ des jeunes du domicile parental, séparations, vieillissement de la population, doubles résidences, etc. En parallèle, l'offre de logements neufs est passée de 70 000 par an, il y a trente ans, à 50 000 au début des années 1990 puis 37 000 au cours des années 2000. L'amorce de reprise qui s'était fait sentir à partir de 2004 a été stoppée par la crise financière de 2007. Sur le marché de l'ancien, cela se traduit par un accès à la propriété rendu encore plus difficile en Île-de-France, notamment pour les ménages à revenus moyens et modestes.

Une très forte valorisation de l'ensemble des biens immobiliers entre 2000 et 2011...

Depuis 2000, les dynamiques sont différentes par rapport à la décennie précédente, où le volume des transactions augmentait fortement, tandis que les prix connaissaient une croissance

modérée, comparable à celle des revenus⁽³⁾. Sur cette décennie, le nombre de transactions de logements anciens est resté presque constant, puis est passé à la baisse, alors que le prix des logements a crû fortement. Entre 2000 et 2011, le prix des appartements était multiplié par 2,6 en moyenne en Île-de-France, le prix des maisons par 2. Sur l'ensemble de l'Île-de-France, comme dans les autres régions, la progression des prix des appartements est nettement plus importante que celle des maisons. Cette tendance, stable depuis 2000, constitue pourtant, là encore, un retournement par rapport aux dynamiques constatées dans les années 1990⁽⁴⁾.

Hormis Paris, au marché spécifique, la petite couronne, et notamment la Seine-Saint-Denis, a connu les valorisations les plus importantes, tant dans le collectif que dans l'individuel. En grande couronne, le Val-d'Oise se démarque. Il connaît des évolutions comparables à ce qui est observé en petite couronne, alors que des augmentations plus modérées sont constatées dans les autres départements, particulièrement dans les Yvelines.

... qui ne remet pas en cause le rôle éminent de la localisation dans la formation des prix

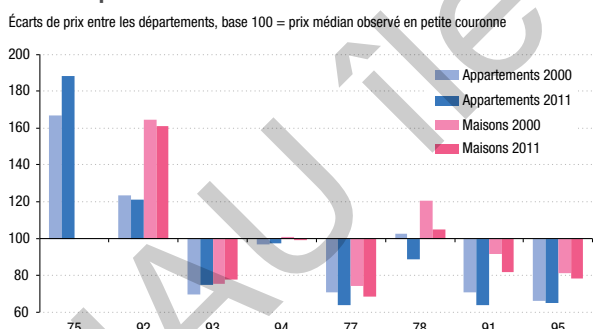
La localisation reste l'un des facteurs déterminants de la fixation des prix immobiliers : ainsi dans le centre, par différence avec la périphérie et à l'ouest par opposition au nord et à l'est, les logements valent plus chers. La présence ou non de quartiers d'habitat social est un autre facteur qui joue sur le niveau des prix. Le marché du logement étant fortement corrélé au marché de l'emploi, l'importance des liaisons de transports, qu'elles soient en mode collectif ou routier, peut permettre un effet de direction qui l'emporte sur l'effet de distance au centre. C'est ainsi que les prix sont plus élevés dans les Yvelines qu'en Seine-Saint-Denis par exemple.

(2) Le parc retenu est le parc total diminué du parc HLM considéré comme « hors marché immobilier » car ne faisant l'objet de transactions qu'exceptionnellement.

(3) FRIGAT J., « Le nombre de transactions de logements anciens », *Études foncières*, n° 126, mars-avril 2007.

(4) « Prix des logements anciens », ROUGERIE C. et FRIGAT J., *Insee Première*, n° 1297, mai 2010.

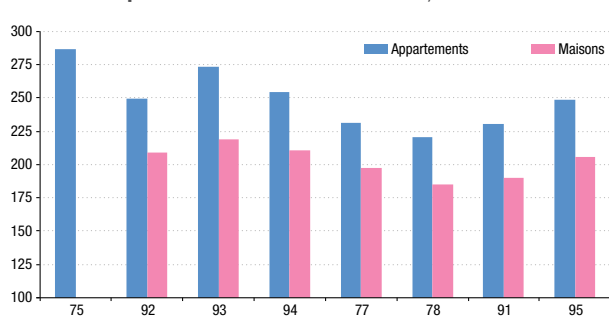
Écarts de prix entre les départements, base 100 = prix médian observé en petite couronne



Source : notaires Paris, Île-de-France – base BIEN, 2000 à 2011.

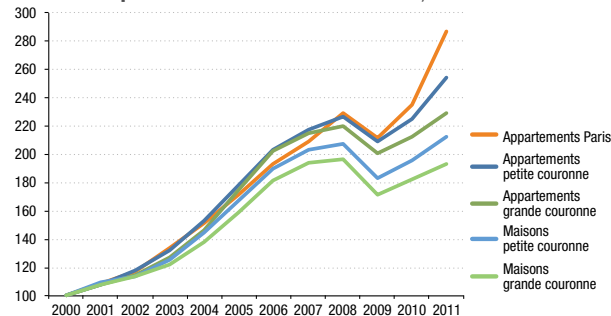
Remarque : la comparaison entre départements est basée sur le prix médian en petite couronne, pour éviter la distorsion liée à la survalorisation du marché parisien.

Évolution des prix médians entre 2000 et 2011, base 100 = 2000



Source : notaires Paris, Île-de-France – base BIEN, 2000 à 2011.

Évolution des prix médians entre 2000 et 2011, base 100 en 2000



Source : notaires Paris, Île-de-France – base BIEN, 2000 à 2011.

Si la hausse des prix a été très différenciée selon les micro-marchés locaux, le rattrapage des territoires initialement moins valorisés reste peu prononcé depuis 2000 et ne concerne que la Seine-Saint-Denis. Les écarts ont plutôt tendance à se creuser, notamment pour les communes de Seine-et-Marne et d'Essonne, et ce aussi bien pour les transactions de logements collectifs qu'individuels.

L'analyse et la classification différenciée des marchés franciliens

Le marché des appartements et celui des maisons touchant un périmètre géographique disparate et connaissant des dynamiques internes potentiellement hétérogènes, une analyse et une classification différenciée de ces marchés sont proposées.

Pour chaque type de biens, deux grands marchés sont définis en séparant simplement les communes selon leur positionnement hiérarchique régional en 2010 relatif aux prix, c'est-à-dire les 50 % des communes les plus chères et les 50 % des communes les moins chères : le marché que nous appellerons « valorisé » et le marché dit « plus accessible ». À l'intérieur de chacun de ces deux marchés, trois segments sont définis à partir de l'analyse de l'évolution 2000-2010 des niveaux de prix et de l'importance des dynamiques de mutations.

Le marché des appartements : une opposition nette entre le centre-ouest francilien et le reste du marché

Les trois quarts des transactions d'appartements anciens réalisées

entre 2000 et 2010 l'ont été dans les 231 communes appartenant au marché valorisé. Il regroupe l'intégralité des arrondissements parisiens et du département des Hauts-de-Seine, la moitié du Val-de-Marne et quelques communes de Seine-Saint-Denis proches de la capitale, ainsi qu'une seconde couronne ouest, composée de l'est des Yvelines et du nord-ouest de l'Essonne.

Trois segments composent le marché valorisé : le marché valorisé à dynamique de développement très forte, le marché valorisé caractérisé par la rareté de l'offre et le marché valorisé mais stable.

Le marché valorisé des appartements à forte dynamique de développement intègre les communes dont les prix observés en 2010 sont parmi les plus élevés d'Île-de-France, mais où, en sus, la dynamique particulièrement soutenue depuis 2000 des transactions a entraîné une valorisation des prix parmi les plus importantes de la région.

Sur les 50 communes concernées, les deux tiers appartiennent au centre de l'agglomération parisienne, un tiers au reste de l'agglomération centrale ou autres agglomérations franciliennes. Il s'agit des arrondissements du nord-ouest de la capitale, des communes valorisées du nord des Hauts-de-Seine ou encore de Vincennes à l'est et des communes alentour. Ces communes ont un parc quasi exclusivement collectif, le locatif privé y étant plutôt développé au contraire du parc social.

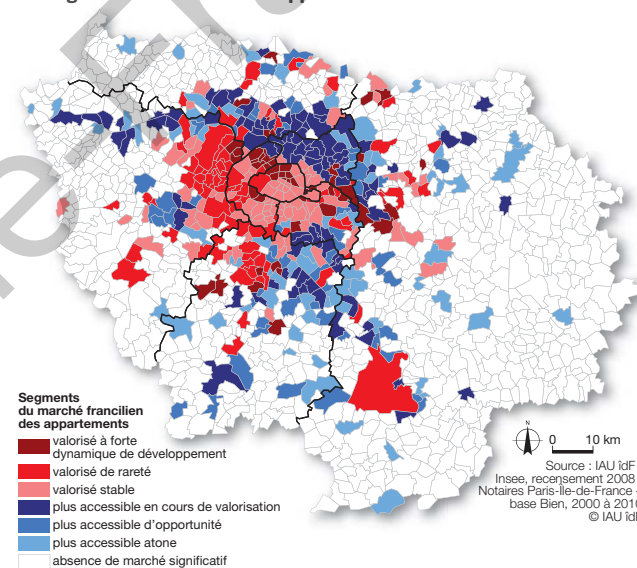
Le marché valorisé stable regroupe 94 communes où les prix et le volume relatif des transactions sont élevés, mais la valorisation opérée depuis 2000 est moins importante que dans le reste de

la région. Il s'agit des arrondissements sud de la capitale et des communes sud et est de la première couronne, où le parc locatif, aussi bien privé que social, est nettement majoritaire.

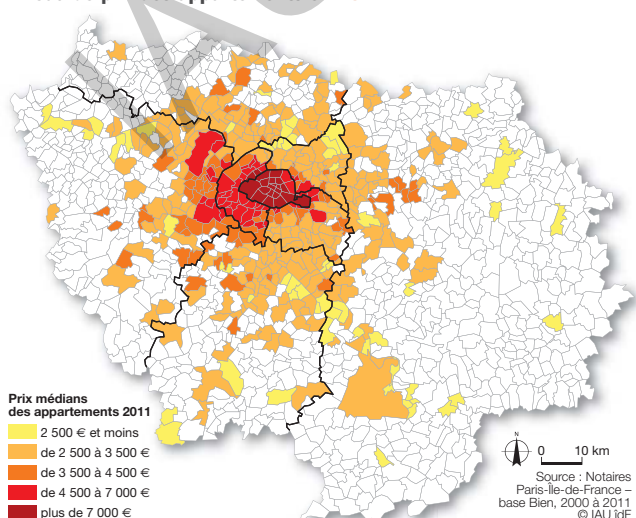
Enfin, le marché valorisé de rareté concerne 87 communes où les prix affichés sont supérieurs à la médiane régionale mais où le niveau de transactions est moins important qu'ailleurs. Ce segment se retrouve principalement dans les communes à l'est des Yvelines et au nord-ouest de l'Essonne. Il correspond au marché moins central de la seconde couronne ouest de l'agglomération parisienne.

Le marché défini comme plus accessible, qui correspond aux 50 % des communes aux prix immobiliers dans l'ancien collectif les plus faibles de la région, se localise principalement au

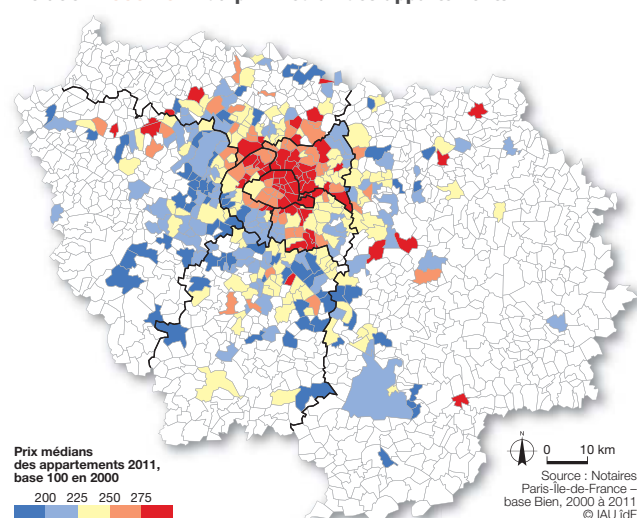
Les segments du marché des appartements



Niveau de prix des appartements en 2011



Évolution 2000-2011 du prix médian des appartements



nord (Seine-Saint-Denis et Val-d'Oise) et au sud de la capitale (Essonne et Seine-et-Marne).

À nouveau, trois segments ont été observés : le marché plus accessible en cours de valorisation, le marché plus accessible d'opportunité et le marché atone.

Les 106 communes du marché accessible en cours de valorisation affichent des prix en 2010 certes inférieurs à la médiane régionale, mais la valorisation qui y est observée entre 2000 et 2010 est parmi les plus hautes constatées en Île-de-France. Ce marché concerne dans la moitié nord de la région l'essentiel des communes de la Seine-Saint-Denis, les communes du Val-d'Oise et celles de la Seine-Aval dans les Yvelines intégrées à l'agglomération centrale. Au sud, les communes d'Essonne et de Seine-et-Marne loca-

lisées le long du RER D, et dans une moindre mesure du RER C, bénéficient de cet effet de rattrapage. Ce segment concerne des communes plutôt populaires, soit du cœur d'agglomération, soit connectées par le maillage des transports aux pôles d'emplois. Le marché dit plus accessible d'opportunité correspond aux 56 communes où les prix sont plus faibles et la valorisation opérée depuis 2000 moins importante qu'au niveau régional, mais où l'activité est très soutenue, avec un taux de transactions supérieur à la médiane francilienne. Ce sont des territoires, aux limites de l'agglomération centrale, où l'attractivité opérée auprès d'acquéreurs potentiellement modestes ne s'est pas traduite par une revalorisation des biens aussi déconnectée du revenu des ménages que dans le segment en cours de valorisation.

Enfin, le marché est considéré comme atone sur les 70 communes où faibles prix s'accompagnent d'une faible valorisation et d'un volume de transactions moins important qu'ailleurs. Il s'agit des autres communes aux franges de l'agglomération centrale ou encore des autres agglomérations de la région. Ce sont des territoires où le marché du collectif ancien reste marginal au regard des transactions de maisons et où le marché de l'individuel reste en outre moins valorisé qu'ailleurs.

Le marché des maisons : hormis en Seine-Saint-Denis, une division fondée sur l'appartenance ou non à l'agglomération centrale

Alors que la majeure partie des transactions d'appartements est réalisée sur

des communes chères, le marché des maisons individuelles est moins concentré. Un peu moins de 60 % des mutations de maisons ont eu lieu sur une commune dite valorisée et ce segment est géographiquement plus étendu : bien que deux tiers de ces communes appartiennent à l'agglomération centrale, plus de 20 % se situent en zone rurale, notamment dans les Yvelines.

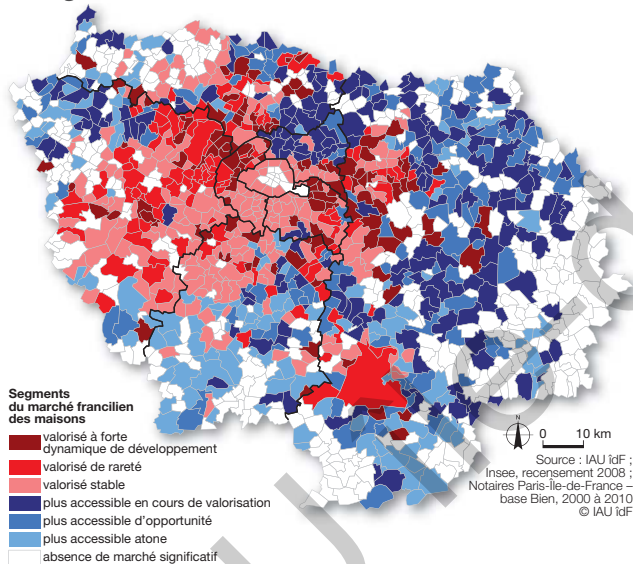
Des corrélations fortes sont à noter entre individuel et collectif. Ainsi, 85 % des communes affichant des prix élevés pour les appartements atteignent également des niveaux dans l'individuel qui les classent parmi les plus chères de la région.

C'est pour les territoires où le collectif est plus accessible que la différenciation du marché des appartements et celui des maisons est la plus importante : 60 % de ces communes appartiennent également au secteur moins onéreux des maisons, mais 40 % d'entre elles appartiennent au segment régional valorisé.

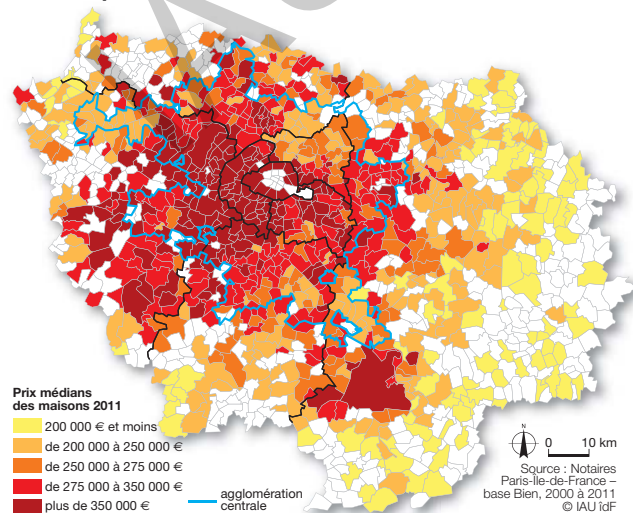
Finalement, les niveaux de prix observés pour les transactions de maison semblent corrélés à l'existence ou non d'une activité transactionnelle dans le parc collectif. Si 40 % des communes du marché valorisé des maisons ne sont le lieu d'aucune transaction dans le collectif, ce ratio passe à 65 % pour les communes du marché de l'individuel plus accessible. Ce constat est la résultante de la concentration du marché des appartements dans le centre de l'agglomération.

Les secteurs valorisés à forte dynamique de développement (118 communes), s'ils concernent plutôt des communes urbaines où le parc collectif

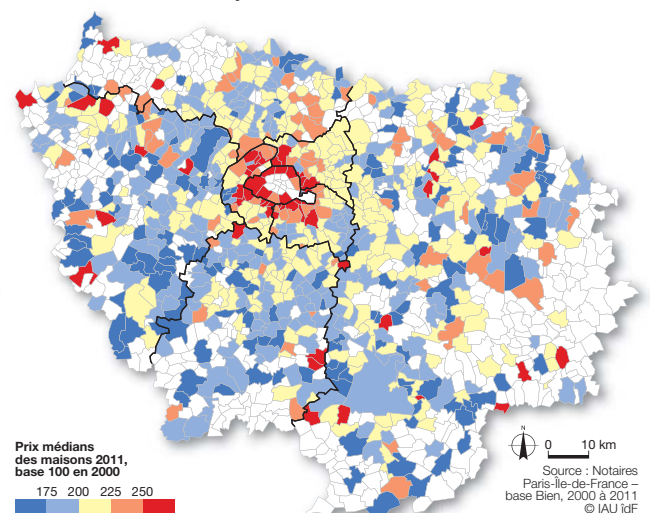
Les segments du marché des maisons



Niveau de prix des maisons en 2011



Évolution 2000-2011 du prix médian des maisons



est majoritaire, restent assez dispersés et sont présents dans l'ensemble des territoires (cœur et couronne de l'agglomération centrale mais également bourgs de l'espace rural).

Le marché valorisé de rareté (117 communes) caractérise quant à lui le nord-est des Yvelines, notamment les boucles de la Seine et les alentours de Saint-Germain-en-Laye, et les communes agglomérées du Val-d'Oise. À la différence des appartements, il touche également l'est de la seconde couronne de l'agglomération centrale.

Enfin, le marché stable (226 communes), où les augmentations de prix observées depuis 2000 sont moins importantes que dans le reste de la région, correspond principalement au faisceau sud-ouest : sud des Hauts-de-Seine et ouest du Val-de-Marne, Versailles, Saint-Quentin-en-Yvelines, plateau de Saclay...

Les trois quarts des communes identifiées comme appartenant au marché des maisons « plus accessible » se situent en dehors de l'agglomération centrale : 34 % dans les autres agglomérations de l'Île-de-France et 41 % dans l'espace rural régional. La Seine-et-Marne regroupe plus d'une commune sur deux de ce marché, tandis que seules 5 % appartiennent à la petite couronne, quasi exclusivement en Seine-Saint-Denis.

Les 202 communes bénéficiant à la fois d'une grande mutabilité de leur parc individuel et d'une valorisation importante de celui-ci se retrouvent au nord de la capitale (nord de la Seine-Saint-Denis et est du Val-d'Oise), dans la grande couronne de l'est francilien (en Seine-et-Marne) et aux limites de l'agglomération centrale, à l'ouest et au sud.

Le marché dit plus accessible d'opportunité (123 communes), où les niveaux de transactions sont relativement importants, mais ne s'accompagnent pas d'une valorisation aussi importante qu'ailleurs en Île-de-France, concerne des territoires proches de ceux en fort développement mais aux aménités moins urbaines. Ils caractérisent notamment les communes rurales de Seine-et-Marne.

Sans surprise, le marché considéré comme atone (137 communes), c'est-à-dire volume faible de transactions, peu de valorisation des biens et prix relativement accessibles en comparaison des observations régionales, se retrouve aux franges de l'Île-de-France, notamment au sud de la Seine-et-Marne et de l'Essonne et à l'extrême ouest des Yvelines et du Val d'Oise.

Marchés accessibles et dynamiques de construction vont de pair, aussi bien pour le collectif que pour l'individuel

Que ce soit pour le marché des appartements ou celui des maisons, le niveau de construction rapporté au parc de logements existant est plus dynamique dans les communes où les prix sont moins élevés. Par le mécanisme du compte à rebours, les prix bas favorisent la mobilisation du foncier à des coûts acceptables au regard des prix de sortie envisageables. Par ailleurs, une offre de logements neufs relativement conséquente induit un désavantage concurrentiel de l'ancien qui permet de contenir l'envolée des prix immobiliers.

Le rôle contracyclique du logement social⁽⁵⁾ dans la construction neuve ces dernières années est toutefois à noter, notamment depuis 2007 où il pallie la désaffection des promoteurs privés

après la crise financière. Si, en cette période de difficulté d'accès au logement pour une partie de la population, cette offre est en concordance avec les besoins, la localisation du foncier à prix bas peut être un frein à l'objectif de diversification du parc et de mixité sociale à l'échelle locale. Les promoteurs immobiliers se recentrent plutôt ces dernières années sur les zones valorisées, où les risques de commercialisation sont les plus faibles.

Vers un assainissement du marché ? Des perspectives encore incertaines...

Les dernières données des notaires diffusées en 2012 confirment ce que laissent présager les statistiques précédentes, à savoir un affaiblissement de la dynamique des ventes. Mais les niveaux de prix, *a priori* globalement stables sur l'année 2012, résistent. Si l'envolée observée sur la décennie 2010 semble bien terminée, la baisse des prix n'est toujours pas effective et l'entrée dans une phase d'assainissement du marché attendue depuis 2008 n'est pas encore franche.

Au décalage entre l'évolution des revenus et la valeur des biens immobiliers s'ajoute le contexte économique difficile et incertain. Bien que les taux de crédits restent toujours très attractifs, la solvabilité des acquéreurs en est d'autant plus menacée. Les secteurs peu valorisés sont susceptibles d'être les premiers à connaître le retournement de marché, les ménages les moins qualifiés étant les plus fragiles face à la crise de l'emploi et au repli de l'activité productive. Si la chute des prix favoriserait l'accessibilité à la propriété, elle peut également concourir au renforcement de la ségrégation spatiale. ■

Les deux grands types de marché immobiliers

Marché valorisé = 50 % des communes où les prix sont les plus élevés

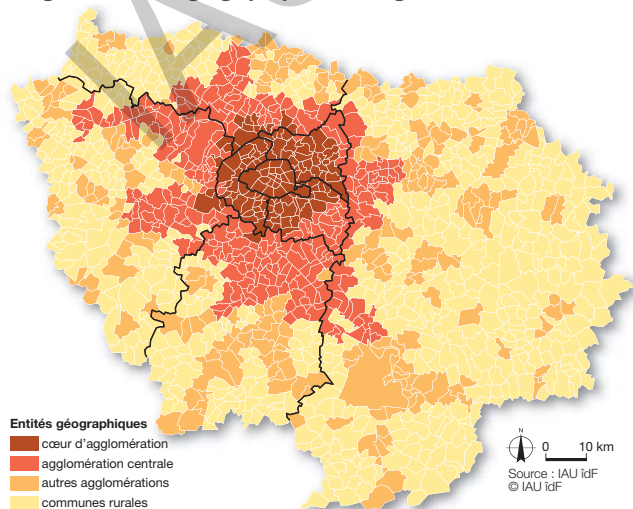
- Marché valorisé à forte dynamique de développement : prix élevés, en forte augmentation avec une activité du marché importante (taux de transactions 2000/2010 parmi les 50 % les plus importants de la région, augmentation des prix parmi les 50 % les plus élevés de la région).
- Marché valorisé de rareté : prix élevés, avec une activité du marché réduite (taux de transactions 2000/2010 parmi les 50 % les plus faibles de la région, quel que soit le niveau d'augmentation des prix).
- Marché valorisé stable : prix et activité élevés, mais valorisation moins importante qu'en moyenne sur la région (taux de transactions 2000/2010 parmi les 50 % les plus importants de la région, augmentation des prix parmi les 50 % les plus faibles de la région).

Marché plus accessible = 50 % des communes où les prix sont les plus faibles

- Marché plus accessible en cours de valorisation : prix moins élevés mais forte valorisation au cours des dix dernières années, quelle que soit l'activité du marché. (Augmentation des prix parmi les 50 % les plus élevés de la région, quel que soit le taux de transactions 2000/2010).
- Marché plus accessible d'opportunité : prix moins élevés et valorisation moins forte qu'ailleurs, mais activité soutenue (taux de transactions 2000/2010 parmi les 50 % les plus importants de la région, augmentation des prix parmi les 50 % les plus faibles de la région).
- Marché plus accessible atone : prix, activité et valorisation plus faibles qu'ailleurs (taux de transactions 2000/2010 et augmentation des prix parmi les 50 % les plus faibles de la région).

(5) CORBILLE Christine et PAUQUET Philippe, *Les effets de la crise sur le marché immobilier résidentiel*, IAU Île-de-France, novembre 2009.

Les grandes entités géographiques de la région Île-de-France



2.13. Le parc HLM francilien renforce sa fonction sociale

Le parc HLM est avant tout destiné aux familles* modestes. Ces dernières attendent cependant plus longtemps le logement adapté à leur taille. Depuis vingt ans, ce parc a perdu une partie de sa fonction d'étape dans le parcours résidentiel, et devient un parc d'installation durable.

Au 1^{er} janvier 2006, 22 % des ménages* franciliens occupent un logement dans le parc locatif HLM : sur les 4 829 000 résidences principales* recensées dans la région, près de 1 070 000 relèvent de ce secteur. S'il est présent dans la moitié des 1 300 communes de la région, le parc social* est cependant relativement concentré : 146 communes rassemblent près de 700 000 logements et affichent chacune entre 25 % et 68 % de logements sociaux sur leur territoire⁽¹⁾ ; à l'opposé, 303 communes réunissent 51 000 logements et comptent moins de 10 % de logements sociaux au sein de leur parc⁽²⁾.

Un parc qui joue un rôle d'accueil important pour les familles

Avec 49 % des ménages comportant au moins un enfant contre 39 % pour l'ensemble des Franciliens, le parc social présente un caractère familial

marqué. Cet écart s'explique d'une part par le poids plus important des familles monoparentales* (18 % des occupants⁽³⁾ contre 10 % pour l'ensemble du parc occupé) et d'autre part par la présence plus importante de ménages d'origine étrangère⁽⁴⁾ (30 % des ménages contre 22 % dans l'ensemble du parc), qui sont plus fréquemment des familles (65 % ont des enfants, contre 42 % pour les ménages français). Cette occupation familiale se remarque également à travers la part plus élevée des familles nombreuses (c'est-à-dire celles qui ont trois enfants ou plus) : elles représentent 26 % des familles qui résident dans le parc social, contre 20 % pour l'ensemble des résidences principales. On constate d'ailleurs que plus les familles ont d'enfants, plus elles habitent dans le parc social : on n'y rencontre que 26 % des familles qui ont un ou deux enfants, contre 32 % de celles qui en ont trois, et 47 % de celles qui en ont au moins quatre⁽⁵⁾.

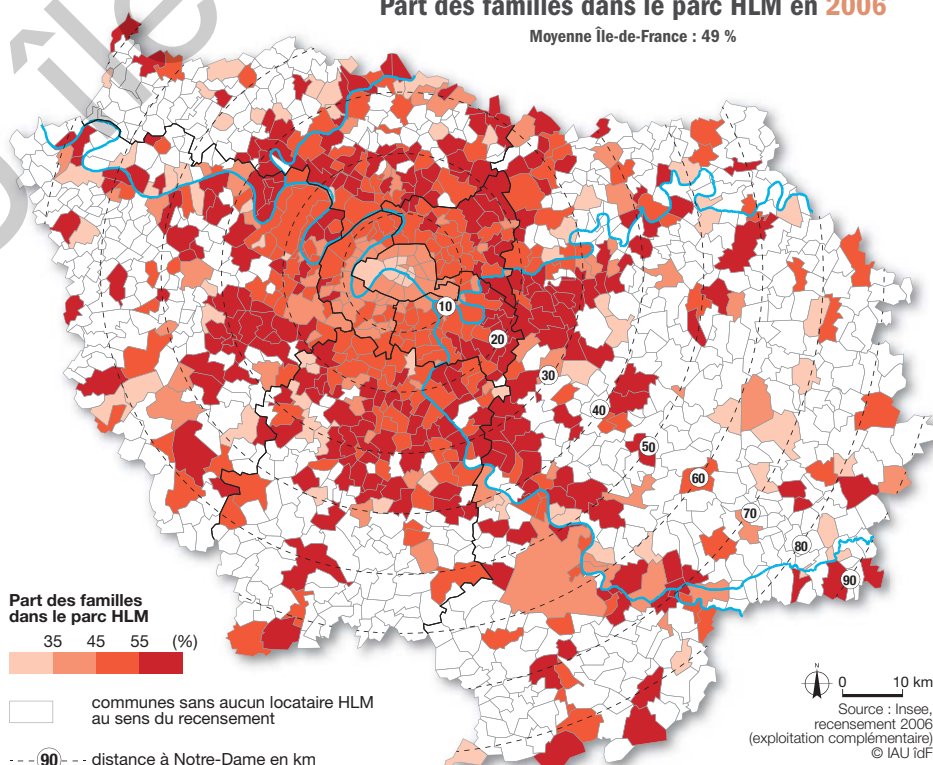
Des familles plus nombreuses dans le parc social de grande couronne

La présence des familles est plus marquée en grande couronne, où elles représentent 54 % des ménages locataires du parc social, contre 50 % en petite couronne et 39 % à Paris⁽⁶⁾. La pression immobilière moins forte dans cette partie de la région favorise en effet la mobilité résidentielle des ménages et par conséquent l'offre à destination des familles en recherche d'un logement plus grand. Ainsi, 34 % des logements HLM occupés par des familles le sont depuis moins de quatre ans, contre 29 % en petite couronne et 24 % à Paris.

Cette mobilité plus grande est aussi facilitée par la structure du parc, qui compte davantage de grands logements (41 % de 4 pièces ou plus, contre 33 % en petite couronne et 24 % à Paris).

Part des familles dans le parc HLM en 2006

Moyenne Île-de-France : 49 %



* Voir glossaire.

(1) Quarante-neuf de ces communes affichent des taux compris entre 40 % et 68 %.

(2) Il s'agit pour la plupart de petites communes : près des trois quarts ont moins de 5 000 habitants.

(3) 43 % des familles monoparentales franciliennes sont ainsi logées dans le parc HLM.

(4) Il s'agit des ménages dont la personne de référence est étrangère ou a acquis la nationalité française.

(5) Pour les familles monoparentales, les proportions sont respectivement de 41 %, 53 % et 63 % ; pour les couples, elles sont respectivement de 20 %, 28 % et 44 %.

(6) Ce phénomène est plus accentué pour les couples (respectivement 35 %, 32 % et 23 % des ménages) que pour les familles monoparentales (respectivement 19 %, 18 % et 16 % des ménages).

Souvent un seul revenu, inférieur de 30 % à la moyenne régionale

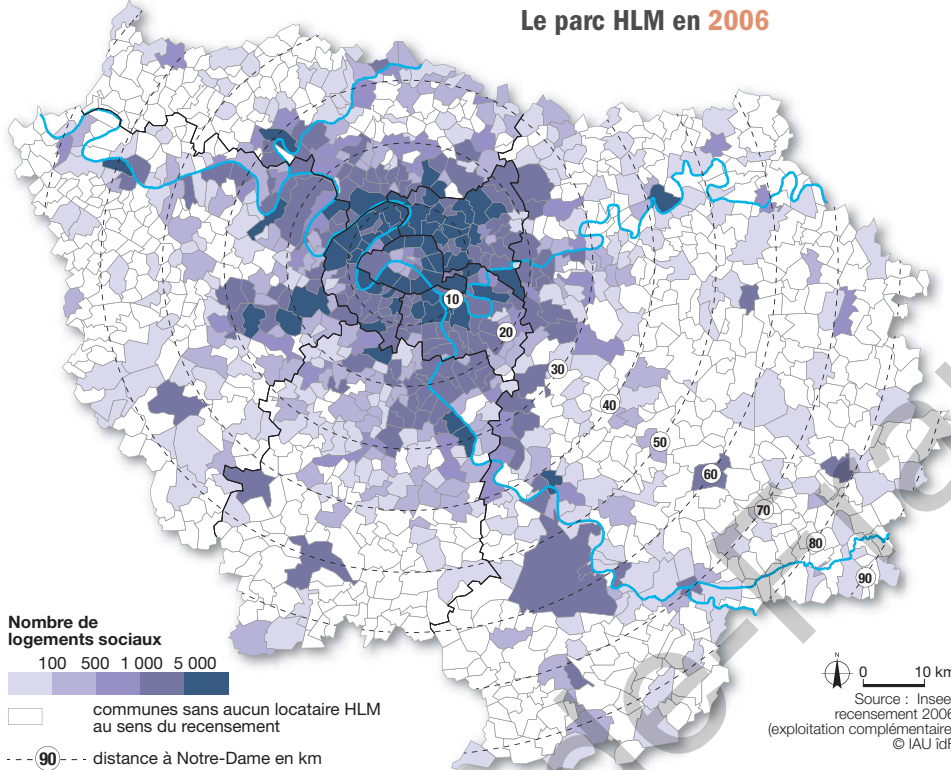
Les logements sociaux sont attribués aux ménages sous conditions de res-

sources. Dans la très grande majorité des cas, le parc HLM loge des ménages aux revenus relativement modestes : selon l'enquête nationale logement (ENL) 2006 de l'Insee, ils perçoivent en

moyenne 2 185 € par mois, soit 30 % de moins que l'ensemble des ménages franciliens (3 131 €)⁽⁷⁾. L'enquête sur l'occupation du parc social (OPS) de 2009 confirme la part

(7) Le revenu par unité de consommation (UC), qui tient compte du nombre de personne(s) du ménage, est lui aussi inférieur de 30 % : 1 402 € par UC contre 2 010 € par UC au niveau régional.

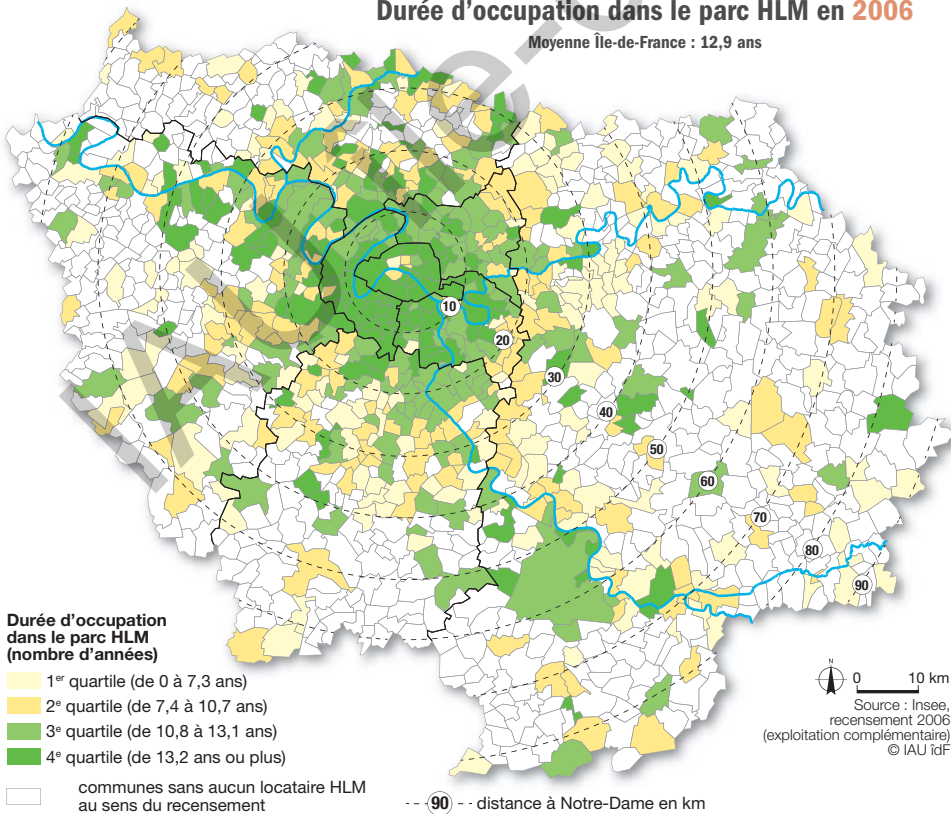
Le parc HLM en 2006



Au 1^{er} janvier 2006, 650 communes sur les 1 300 de la région disposent d'une offre sociale sur leur territoire. Si le parc social s'est diffusé au cours des vingt-cinq dernières années (en 1982, seules 459 communes possédaient des logements sociaux), celui-ci reste relativement concentré : 50 communes accueillent près de la moitié des effectifs.

Durée d'occupation dans le parc HLM en 2006

Moyenne Île-de-France : 12,9 ans



Durée d'occupation dans le parc HLM (nombre d'années)

- 1^{er} quartile (de 0 à 7,3 ans)
- 2^e quartile (de 7,4 à 10,7 ans)
- 3^e quartile (de 10,8 à 13,1 ans)
- 4^e quartile (de 13,2 ans ou plus)

communes sans aucun locataire HLM au sens du recensement

Définition des quartiles

Si on ordonne une distribution (de la valeur la plus petite à la plus élevée), ici la durée d'occupation dans le parc HLM, les quartiles sont les valeurs qui partagent cette distribution en quatre parties égales.

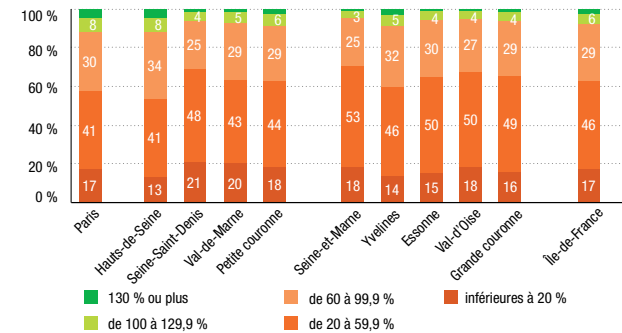
Lecture : un quart des communes (soit 163 sur 650) ont un parc social où la durée moyenne d'occupation est comprise entre 10,8 et 13,1 ans.

La mesure du peuplement dans les logements

Le degré de peuplement est établi en comparant le nombre de pièces du logement à une « norme d'occupation », définie en fonction des caractéristiques du ménage (nombre de personnes, âge, sexe et liens familiaux). Le logement est considéré comme :

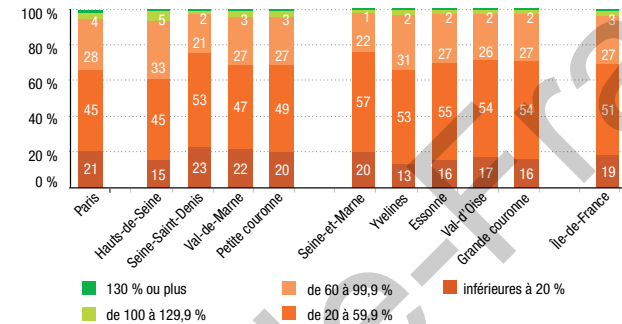
- sous-peuplé, lorsqu'il a au moins une pièce de plus que la norme ;
- peuplé normalement, quand le nombre de pièces est égal à la norme ;
- surpeuplé, lorsqu'il manque au moins une pièce par rapport à la norme.

Répartition en 2009 des ménages franciliens du parc HLM selon les plafonds de ressources Plus d'accès au logement social



Lecture : à Paris, 17 % des ménages ont des ressources inférieures à 20 % des plafonds Plus.

Répartition en 2009 des ménages franciliens du parc HLM emménagés depuis moins de trois ans (2006-2009) selon les plafonds de ressources Plus d'accès au logement social



Lecture : à Paris, 21 % des ménages emménagés depuis moins de 3 ans ont des ressources inférieures à 20 % des plafonds Plus.

* Voir glossaire.

(8) Le revenu mensuel par ménage utilisé ici correspond à la somme des revenus (avant impôt) des foyers fiscaux, rapportée au nombre de foyers fiscaux de la commune. Parmi les 1 300 communes franciliennes, 25 % ont un revenu moyen par ménage inférieur à 2 115 €, 25 % un revenu compris entre 2 115 € et 2 495 €, 25 % un revenu compris entre 2 496 € et 2 944 € et 25 % un revenu supérieur à 2 944 € (Source : Direction générale des impôts, données au 1^{er} janvier 2006).

(9) Les retraités anciens ouvriers ou employés sont également plus nombreux : 16,7 % contre 12,8 % au niveau régional.

(10) Parmi les 42 % de ménages n'ayant qu'un seul revenu d'activité professionnelle, 10 % sont des familles monoparentales et 21 % des personnes seules.

Caractéristiques des ménages^(a) selon le statut d'occupation en 2006

Statut d'occupation	En HLM		Hors HLM		TOTAL	
	Effectif	% colonne	Effectif	% colonne	Effectif	% colonne
Ensemble des résidences principales	1 070 226	100	3 759 130	100	4 829 356	100
Type de ménage						
Personnes seules	351 075	32,8	1 360 133	36,2	1 711 208	35,4
Familles monoparentales	196 104	18,3	262 694	7,0	458 798	9,5
dont avec 1 enfant	106 883	10,0	163 810	4,4	270 692	5,6
dont avec 2 enfants	56 416	5,3	73 147	1,9	129 563	2,7
dont avec 3 enfants ou plus	32 805	3,1	25 737	0,7	58 542	1,2
Couples sans enfants	153 739	14,4	904 147	24,1	1 057 886	21,9
Couples avec enfant(s)	331 793	31,0	1 101 549	29,3	1 433 341	29,7
dont avec 1 enfant	114 752	10,7	442 056	11,8	556 808	11,5
dont avec 2 enfants	113 719	10,6	447 256	11,9	560 975	11,6
dont avec 3 enfants ou plus	103 322	9,7	212 236	5,6	315 558	6,5
Plusieurs personnes sans famille	37 517	3,5	130 606	3,5	168 123	3,5
Nationalité						
Français	746 216	69,7	3 030 299	80,6	3 776 515	78,2
Étrangers et Français par acquisition	324 010	30,3	728 831	19,4	1 052 841	21,8
Activité						
Actifs	768 166	71,8	2 618 605	69,7	3 386 770	70,1
dont ayant un emploi	665 618	62,2	2 416 039	64,3	3 081 657	63,8
dont chômeurs	102 548	9,6	202 566	5,4	305 113	6,3
Inactifs	302 061	28,2	1 140 526	30,3	1 442 586	29,9
dont retraités	238 859	22,3	937 996	25,0	1 176 855	24,4
dont autres inactifs (b)	63 202	5,9	202 530	5,4	265 731	5,5
Âge						
Moins de 30 ans	84 629	7,9	452 348	12,0	536 977	11,1
30-39 ans	236 289	22,1	769 737	20,5	1 006 026	20,8
40-49 ans	255 054	23,8	737 914	19,6	992 968	20,6
50-64 ans	293 015	27,4	977 224	26,0	1 270 239	26,3
65 ans ou plus	201 240	18,8	821 906	21,9	1 023 147	21,2
Taille moyenne des ménages	2,57		2,27		2,34	

(a) Les caractéristiques socio-économiques sont celles de la personne de référence du ménage.

(b) Jeunes de moins de 15 ans, étudiants ou stagiaires non rémunérés, hommes ou femmes au foyer, personnes en incapacité de travailler ou en congé parental de plus de trois mois...

Source : Insee, recensement 2006 (exploitation complémentaire).

importante de ménages aux revenus faibles dans le parc social, puisque 63 % des occupants disposent de ressources inférieures aux plafonds d'accès aux logements très sociaux (PLA-I). C'est encore plus vrai pour les emménagés récents (entre 2006 et 2009), puisque 70 % d'entre eux ont des revenus inférieurs à ces mêmes plafonds, ce qui confirme la vocation sociale de ce parc. Une partie des occupants ont vu toutefois leurs ressources sensiblement augmenter depuis leur installation. De ce fait, ils affichent après coup des revenus supérieurs aux plafonds du logement social. Mais leur proportion reste faible (8 %).

Les ménages aux revenus faibles (inférieurs aux plafonds PLA-I) sont plus présents en périphérie (Seine-et-Marne, Essonne, Val-d'Oise) et dans l'est de la petite couronne (Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne). Ils représentent entre 63 % et 71 % des occupants, contre 60 % dans les Yvelines, 58 % à Paris et 54 % dans les Hauts-de-Seine. La plus grande mixité sociale observée dans le parc HLM de ces départements résulte pour l'essentiel du coût élevé des logements du secteur privé (accession ou locatif libre), qui maintient plus qu'ailleurs dans le parc social la frange haute de ses occupants.

Le parc social est souvent localisé dans les communes populaires de la région, ce qui explique que près de 80 % des 146 communes comportant au moins 25 % de logements sociaux sur leur territoire affichent un revenu mensuel par ménage inférieur à 2 115 €⁽⁸⁾. Elles se situent ainsi parmi les communes ayant le revenu moyen le plus faible de la région. Le faible niveau des revenus observé dans le parc social s'explique par une présence plus accentuée de ménages au chômage* ou occupant des emplois peu rémunérés. Hors ménages retraités*, 58 % sont ouvriers ou employés (contre 36 % pour l'ensemble des Franciliens), et seuls 9 % sont cadres (contre 28 % au niveau régional)⁽⁹⁾. De même, parmi les ouvriers et employés, 15 % sont au chômage, c'est le double de la proportion observée chez les cadres. Cette faiblesse des revenus trouve aussi son explication dans la part plus élevée de ménages n'ayant qu'un seul revenu d'activité professionnelle (42 % contre 37 % à l'échelle régionale selon l'ENL 2006) en raison de la présence importante des familles monoparentales, mais aussi des personnes seules⁽¹⁰⁾.

Un parc touché par le vieillissement

Si la forte présence des familles dans le parc social se vérifie dans la struc-

ture par âge de l'ensemble de ses occupants (29 % d'entre eux ont moins de 18 ans, contre 23 % pour la population francilienne), le parc social est également concerné par le vieillissement général de la population. Entre 1999 et 2006, l'âge moyen du chef de ménage dans le parc social a en effet progressé d'un an, passant de 48 à 49 ans. Le vieillissement constaté au cours de la période récente s'explique en grande partie par le poids croissant des 50-64 ans, correspondant aux ménages issus du baby-boom : de 21 % des ménages en 1999, ils sont passés à 27 % en 2006. Pour près de la moitié, il s'agit de personnes seules ou de couples sans enfant, restés sur place à la suite du départ de leur(s) enfant(s) ou du décès du conjoint. Cette évolution, qui prolonge une tendance observée depuis près de vingt-cinq ans (en 1982, l'âge moyen était de 45 ans), n'est pas sans conséquence sur la mobilité, puisque les ménages âgés ne déménagent pratiquement plus.

Une mobilité résidentielle qui poursuit sa baisse

Au cours de la période 1999-2006, la proportion de ménages entrés récemment (depuis moins de quatre ans) dans le parc social a diminué de 7 points, passant de 36,2 % à 29,1 %. Cette baisse s'explique principalement par l'absence d'alternative pour les ménages modestes qui logent dans ce parc : les prix des logements en accession comme en location dans le parc libre deviennent en effet vite inaccessibles dès que le nombre de pièces augmente. La faiblesse de la construction observée dans la région depuis un certain nombre d'années ainsi que le vieillissement de la population (cf. supra) n'ont fait qu'amplifier un mouvement ancien, observé depuis 1984 à travers les ENL de l'Insee. Conséquence de cette évolution, les ménages occupent leur logement de plus en plus longtemps. La durée moyenne d'occupation est ainsi passée de 11,6 ans en 1999 à 12,9 ans en 2006⁽¹⁾, et se rapproche progressivement de celle en propriété (16,4 ans en 2006). Le parc social a ainsi perdu une partie de sa fon-

ction d'étape dans le parcours résidentiel, et est devenu un parc d'installation durable. Malgré l'augmentation de ses effectifs, il libère de moins en moins de logements : 311 000 au cours de la période 2002-2006, contre 383 000 pour la période 1995-1999.

De plus en plus de familles à l'étroit

Cette baisse de la mobilité a pour résultat une augmentation du surpeuplement* pour les familles, qui attendent plus longtemps le logement adapté à leur taille quand elles s'agrandissent. Pour ces dernières, le surpeuplement est en effet passé de 28,5 % en 1999 à 31,7 % en 2006 (+ 3,2 points)⁽²⁾, alors que pour les ménages sans enfant, il est resté stable (17,4 % en 1999 et 17,1 % en 2006). Au final, ce sont donc près de 151 000 familles qui disposent d'un logement trop petit en 2006 (soit 14 000 de plus qu'en 1999) : dans la plupart des cas, ce surpeuplement est modéré, c'est-à-dire que les ménages ont besoin seulement d'une pièce supplémentaire. ■

Les barèmes de plafonds de ressources pour bénéficier d'un logement social en Île-de-France

Le logement social est destiné en priorité aux ménages qui, compte tenu de leurs ressources, ne peuvent trouver de logement correspondant à leurs besoins. Son accès est ainsi soumis à des plafonds de ressources, fixés chaque année par décret. Pour tenir compte de la diversité des ressources des ménages, quatre plafonds ont été définis :

- le plafond PLA-I (prêt locatif aidé d'insertion), destiné aux ménages très modestes ;
- le plafond Plus (prêt locatif à usage social), pour les ménages modestes ; il s'agit du financement le plus répandu dans la production sociale (il fait suite aux anciens financements PLA et HLMO) ;
- le plafond PLS (prêt locatif social), pour les classes moyennes ;
- le plafond PLI (prêt locatif intermédiaire), pour les classes moyennes supérieures.

Ces quatre plafonds sont modulés selon le nombre de personnes du ménage et la localisation, pour tenir compte à la fois des besoins en surface et des niveaux de loyer plus élevés dans le centre de la région.

* Voir glossaire.

(1) En 1984, la durée moyenne d'occupation s'élevait à 8,3 ans (source ENL).

(2) Il s'agit des ménages avec un ou plusieurs enfants dont le plus jeune a moins de 24 ans.

Le décompte des résidences principales appartenant au secteur HLM selon le recensement et l'enquête sur le parc locatif social (PLS)

En 2006, l'Île-de-France compte 1 070 000 logements HLM selon le recensement, c'est 84 000 de moins que le décompte de l'enquête PLS.

L'enquête PLS

L'enquête sur le parc locatif social (PLS) est réalisée depuis 1987 sur l'ensemble du territoire métropolitain par les directions régionales de l'équipement (DRE aujourd'hui devenues Drihl) auprès des bailleurs qui gèrent le parc locatif social (OPHLM, Opac, ESH (ex SAHLM), EPL (ex Sem), coopératives HLM, fondations...). Elle vise à recenser le patrimoine des bailleurs sociaux et le décrire (date de construction, mode de financement, type de logement, localisation, vacance, niveau de loyer...). Lorsqu'un bailleur ne répond pas pendant une ou plusieurs années, les informations recensées sont celles de l'enquête la plus récente ; ces situations de retard sont toutefois peu nombreuses et ont peu de conséquences sur la qualité globale de l'enquête. Cette enquête est remplacée par le répertoire des logements locatifs sociaux, depuis le 1^{er} janvier 2011.

Des écarts dus au mode de collecte

Selon le recensement de la population de l'Insee du 1^{er} janvier 2006, 1 070 226 résidences principales relèvent du secteur HLM en Île-de-France, soit 83 543 de moins que l'enquête PLS réalisée à la même date. En 1990 et 1999, un écart pouvait également s'observer en faveur des enquêtes PLS (cf. tableau). Dans le recensement, l'information sur le statut d'occupation est renseignée par les occupants⁽¹⁾ via une question posée dans la feuille de logement (« Ce

logement appartient-il à un organisme d'HLM ? »), alors que dans l'enquête PLS la réponse est fournie par le gestionnaire.

Dans le premier cas, des ménages peuvent être conditionnés par l'aspect de leur immeuble ou par son environnement – notamment quand il s'agit d'immeubles anciens acquis dans le secteur privé ou de logements appartenant au parc intermédiaire (PLI, ILN...) – et estimer que leur logement n'est pas à classer parmi les HLM. De même, des ménages peuvent être aussi influencés par le nom de leur organisme HLM, par la filière qui leur a attribué le logement. Ils peuvent penser qu'être logés par une société anonyme ou par le 1 % logement, ce n'est pas vivre dans un logement HLM. Dans le deuxième mode de collecte, les réponses ne reposent aucunement sur une connaissance « interprétée » du statut d'occupation du logement : les bailleurs recensent et décrivent leur patrimoine.

Cette différence dans les modes de collecte explique probablement que les effectifs des logements sociaux des recensements soient toujours inférieurs à ceux des enquêtes PLS.

Pour la comparaison des recensements de 1990 et 1999 avec celui de 2006, peuvent s'ajouter des écarts plus aléatoires qui résultent des changements entre le mode d'enquête des recensements de 1990 et 1999 (exhaustifs et réalisés en une seule fois) et celui de 2006 (cf. Méthodologie, page 212).

(1) En 1990 et en 1999, il existait une information supplémentaire renseignée par l'agent recenseur sur la nature sociale ou non de l'immeuble (« L'immeuble appartient-il à un organisme HLM ? »).

Effectifs des résidences principales du parc HLM selon les enquêtes PLS et les recensements entre 1990 et 2006

	1990	1999	2006	Évolution 1990-1999	Évolution 1999-2006	Évolution 1990-2006
Recensement (a)	869 340	1 056 062	1 070 226	+ 186 722	+ 14 164	+ 200 886
Enquête PLS (b)	953 150	1 104 854	1 153 769	+ 151 704	+ 48 915	+ 200 619
Écart (a) - (b)	- 83 810	- 48 792	- 83 543	-	-	-

Source : Insee, recensements 1990, 1999 et 2006 (exploitations complémentaires) ; Dreif, enquêtes PLS 1990, 1999 et 2006.



C. Gagnepain / ADU BR

2.14. Île-de-France : 406 000 demandeurs de logements sociaux en 2010

En dépit d'un parc social* qui a plus que doublé en près de quarante ans, le volume de logements mis à la disposition des demandeurs, par rotation ou production, a atteint en 2009 un niveau historiquement bas (75 000).

Entre avril et juillet 2010, l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Île-de-France (IAU îdF) a mené une enquête téléphonique auprès des communes et des préfectures d'Île-de-France, afin d'estimer le nombre de demandeurs de logements sociaux.

Un volume variable selon les départements

D'après l'enquête, on évalue le nombre de demandeurs d'un logement social à 406 000 dans la région au 1^{er} juillet 2010.

La répartition selon les départements montre que Paris concentre 29 % des demandeurs, soit 117 000 ménages⁽¹⁾. Cette proportion est une fois et demie plus forte que le poids du parc locatif social parisien, qui représentait, au 1^{er} janvier 2009, selon l'enquête sur le parc locatif social (EPLS), 19 % des logements sociaux recensés sur l'ensemble du territoire francilien.

La petite et la grande couronne rassemblent respectivement 41 % et 30 % des demandeurs, soit des proportions qui correspondent mieux au poids du secteur HLM dans ces zones géographiques : 47 % et 35 % du total.

Des demandeurs représentant 7 % des ménages

En près de quarante ans, le nombre de ménages demandeurs a progressé de

142 000 (264 000 en 1973 contre 406 000 en 2010). En proportion, le volume de ces demandeurs représente depuis de nombreuses années une part quasiment stable des ménages franciliens : autour de 7 %. Depuis le début des années 1990, elle a augmenté quelque peu (+ 0,5 point), pour atteindre le taux de 7,8 % en 2010.

Près de la moitié des demandeurs résident déjà dans le parc social

Comme en 1973, les demandeurs en 2010 sont en proportion plus nombreux dans le centre de l'agglomération (Paris : 9,6 % et petite couronne : 8,6 %) qu'en périphérie (grande couronne : 6,0 %). Les demandeurs étant essentiellement des locataires et dans 47 % des cas, des résidents du parc social⁽¹⁾, ils sont potentiellement plus nombreux dans le centre de l'agglomération, où les secteurs locatifs privé et social sont fortement développés, comparativement aux autres zones de la région.

De moins en moins de logements disponibles

Le volume de logements disponibles atteint au 1^{er} janvier 2009 un niveau historiquement bas : 75 000⁽²⁾. Ce chiffre comprend 64 000 relocations (au cours de l'année 2008 dans le parc existant au 1^{er} janvier 2008) et 11 000 premières

prises en location (au cours de l'année 2008 dans le parc acquis ou construit au cours de cette même année).

Ces 75 000 logements disponibles en 2009 ne représentent plus que 18 % des 406 000 demandeurs de 2010, ce qui correspond à un délai d'attente théorique de 5,4 ans. En 1992, ce délai s'établissait à 3,8 ans et en 1978 à 3,1 ans⁽³⁾. Celui-ci a donc presque doublé en trente ans. Il est à noter que, parmi les mises en location réalisées du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2008, 54 % ont eu lieu dans des constructions neuves et 46 % dans des logements acquis dans le secteur privé, essentiellement d'anciens immeubles relevant du secteur locatif, pour l'essentiel déjà occupés (dans 80 % des cas environ). Toutefois, à Paris, les ménages présents sur place lors de l'acquisition libèrent pour près de la moitié d'entre eux (42 %) leur logement au bout de deux ans⁽⁴⁾.

Une mobilité au plus bas

L'explication principale de l'augmentation du délai d'attente tient à l'impossibilité, pour une part importante des ménages modestes qui occupent un logement social, de quitter ce parc.

Depuis une vingtaine d'années, les logements en accession, comme en location dans le secteur locatif libre⁽⁵⁾, sont devenus inaccessibles pour ces ménages franciliens. Faute d'alternative, ils restent dans leur logement et vieillissent donc

Nombre de demandeurs au 1^{er} juillet 2010 et de logements sociaux au 1^{er} janvier 2009

Département	Paris	92	93	94	Petite couronne	77	78	91	95	Grande couronne	Total
Nombre de demandeurs	117 468	55 247	57 574	52 690	165 511	26 445	31 541	31 734	33 584	123 304	406 283
% ligne	28,9	13,6	14,2	13,0	40,7	6,5	7,8	7,8	8,3	30,3	100
Nb de logements sociaux	226 645	188 765	207 297	168 291	564 353	90 462	114 325	98 733	113 470	416 990	1 207 988
% ligne	18,8	15,6	17,2	13,9	46,7	7,5	9,5	8,2	9,4	34,5	100

Sources : IAU îdF, enquête de 2010 et Dreif, EPLS 2009.

Proportion de demandeurs au 1^{er} janvier 2007 selon le département

Département	Paris	92	93	94	Petite couronne	77	78	91	95	Grande couronne	Total
Nbre de demandeurs ^(a)	109 541	51 519	53 690	49 135	154 343	24 754	29 525	29 705	31 437	115 421	379 305
Nombre de résidences principales	1 139 192	682 508	572 905	544 428	1 799 841	487 975	543 334	462 165	431 139	1 924 612	4 863 645
En % des résidences principales	9,6	7,5	9,4	9,0	8,6	5,1	5,4	6,4	7,3	6,0	7,8

(a) Nombre de demandeurs au 1^{er} juillet 2010, hors demandeurs vivant en foyer, déflaté de 3,5 ans pour obtenir des effectifs au 1^{er} janvier 2007. Sources : Insee, recensement 2007 (exploitation principale) et IAU îdF, enquête de 2010.

* Voir glossaire.

(1) Source : GUILLOUET J.-J., PAUQUET Ph., *La demande de logements locatifs sociaux en Île-de-France en 2006*, IAU îdF, Paris, mars 2007. En 1992, selon l'ENL, cette proportion était plus faible (40 %).

(2) Source : Dreif, enquête EPLS 2009.

(3) 5,4 = 406 283 demandeurs divisés par 75 367 logements mis ou remis en location en 2008. 3,8 = 335 720 demandeurs divisés par 88 000 logements mis ou remis en location en 1992. 3,1 = 264 000 demandeurs divisés par 85 000 logements mis ou remis en location en 1978.

(4) Note de 4 pages, n° 34, Apur, mai 2010.

sur place. Appartenant à la génération nombreuse du baby-boom, ils impactent fortement la mobilité du parc social qui, en vingt ans, a baissé de 10 points : 39 % de ménages avaient emménagé au cours des quatre dernières années

en 1984 contre 29 % en 2006 selon les enquêtes nationales Logement (ENL). La proportion stable de demandeurs (7 %) observée depuis près de trente-cinq ans, malgré l'augmentation du nombre de logements sociaux, montre

que, depuis la fin des années 1970, une part non négligeable des ménages modestes franciliens a toujours de réelles difficultés à se loger dans la région capitale. La mobilité au plus bas, associée à la

Les filières d'accès au parc social

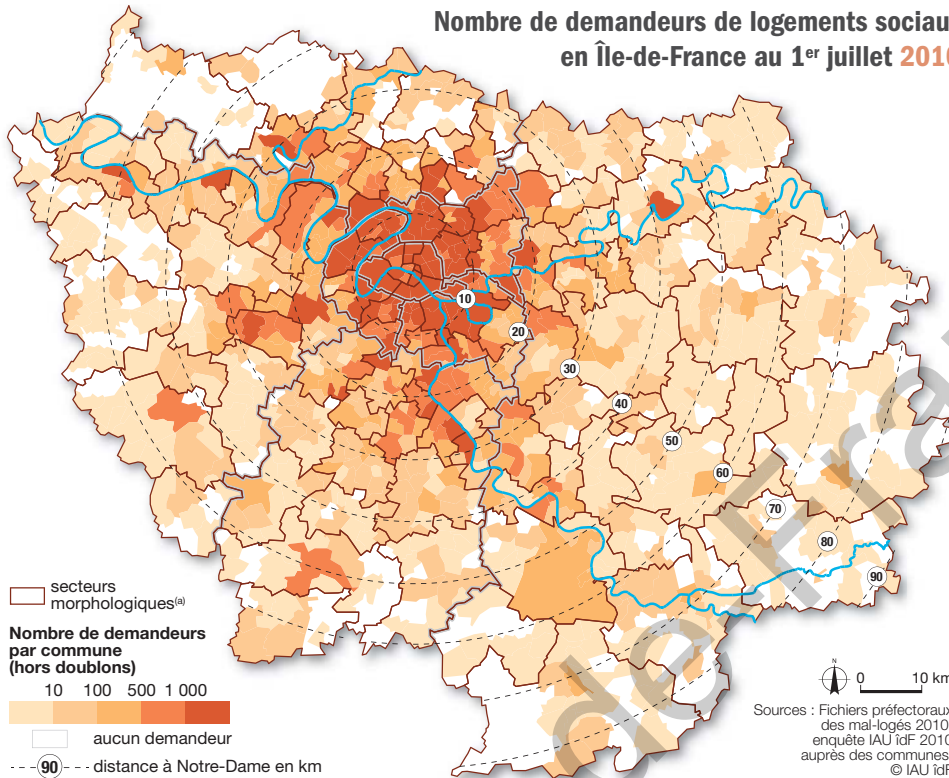
Selon la loi et la réglementation françaises, les logements sociaux sont attribués sous condition de ressources par une commission (composée d'élus de collectivités territoriales et de représentants de l'État, des bailleurs sociaux, de la caisse d'allocations familiales ou d'associations de locataires) pour le compte de réservataires, personnes morales publiques ou privées finançant la production de logements sociaux, et habilitées en conséquence à proposer des candidats à l'occupation d'un logement social. Les réservataires les plus importants sont : le « 1 % logement »^(a), les maires et les préfètes (voire les ministères). À ces trois institutions réservataires de « droit », s'ajoutent les organismes HLM qui peuvent présenter aussi des candidats en lieu et place des réservataires lorsque ceux-ci n'exercent pas leurs droits.

Dans la pratique, les demandes transitent essentiellement par les maires, les préfètes [à l'exception des Hauts-de-Seine^(b)], les organismes HLM, le « 1 % logement », les ministères, les caisses d'allocations familiales et les associations. Leur recensement est cependant difficile, car les demandes ne sont pas centralisées dans un fichier unique. Au regard des derniers développements législatifs, cette situation ne devrait plus perdurer. En effet, l'article 117 de la loi du 25 mars 2009 (dite « loi Molle ») prévoit que chaque demande fasse l'objet d'un enregistrement régional en Île-de-France, un délai de deux ans étant prévu pour la mise en place de ce dispositif. Ce document constituera à terme le formulaire de base de toute demande de logement social. Parmi les avantages attendus : une meilleure comptabilisation des demandes avec l'élimination des doubles comptes et des demandes caducs, ou encore l'intégration des demandes relevant du 1 % logement.

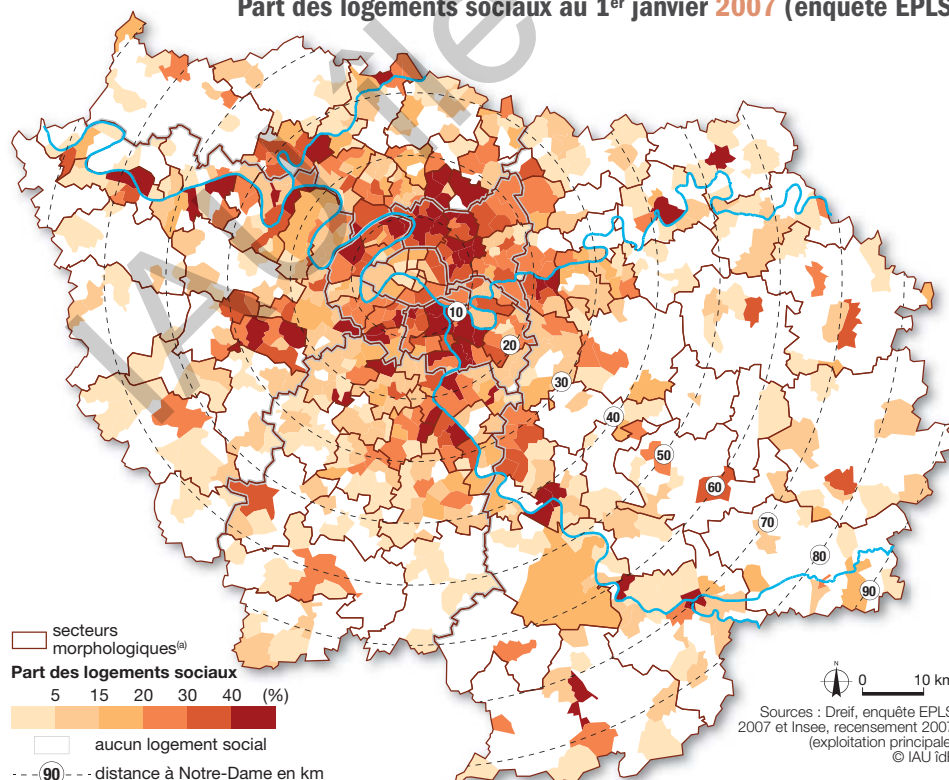
(a) Appelé depuis 2009 « Action logement ».

(b) Dans les Hauts-de-Seine, 33 communes sur 36 sont délégataires du contingent préfectoral de logements sociaux (cette délégation est prévue par l'article 60 de la loi du 13 août 2004). Elles gèrent de ce fait, en leur nom propre et pour le compte de la préfecture, l'inscription, le suivi et le renouvellement des demandes ainsi que les attributions réalisées autrefois par la préfecture. Dans les autres départements, les délégations du contingent préfectoral sont moins nombreuses : 2 communes sur 47 dans le Val-de-Marne, 17 communes sur 262 dans les Yvelines (dont l'intercommunalité de Mantes) et 39 communes sur 185 dans le Val-d'Oise.

Nombre de demandeurs de logements sociaux en Île-de-France au 1^{er} juillet 2010



Part des logements sociaux au 1^{er} janvier 2007 (enquête EPLS)



(a) L'Île-de-France a été découpée en sept zones morphologiques (Paris, agglomération dense, agglomération externe, villes nouvelles, franges d'agglomération, axes et vallées, périphérie rurale) croisant la notion d'agglomération, l'importance relative des surfaces urbanisées dans chaque commune et l'accessibilité à Paris par les transports en commun. Ces zones ont ensuite été divisées en 118 secteurs tenant compte des limites départementales et regroupant les communes selon leur appartenance à une intercommunalité existante (ou en projet) ou en fonction d'une connaissance empirique du territoire.

Le lecteur est invité à consulter le rapport de 2010 pour le détail des données utilisées dans les deux cartes : GUILLET J.-J., PAUQUET Ph., La demande de logements locatifs sociaux en Île-de-France en 2010, IAU idF, Paris, mai 2011.

hausse continue du nombre de demandeurs, risque donc d'augmenter encore la durée d'attente des ménages dans les prochaines années. Faute d'obtenir assez rapidement le logement adapté à la taille de la famille agrandie, les situations de surpeuplement* risquent de devenir plus fréquentes, poursuivant un mouvement observé entre les recensements de 1999 et 2006 (+ 3,2 points de surpeuplement)⁽⁴⁾.

* Voir glossaire.

(4) Cette statistique concerne les familles avec un ou plusieurs enfants dont le plus jeune a moins de 24 ans.
(5) Le caractère social de la demande s'est d'ailleurs accentué au fil du temps : en 1984, le revenu des ménages demandeurs était inférieur de 19 % à celui de l'ensemble des ménages franciliens, soit un écart sensiblement moindre que celui observé en 2006 (- 34 %).

Les demandeurs : des ménages modestes

Les logements sociaux sont attribués aux ménages sous conditions de ressources. Dans la très grande majorité des cas, les demandeurs sont donc des ménages aux revenus relativement modestes. Selon l'ENL 2006, ils perçoivent en moyenne 2 052 € par mois, soit 34 % de moins que l'ensemble des ménages franciliens (3 131 €). Le faible niveau des revenus s'explique par une présence plus accentuée de ménages occupant des emplois peu

rémunérés. Hors ménages retraités, 63 % sont ouvriers ou employés (contre 36 % pour l'ensemble des Franciliens), dont 13 % sont au chômage (contre 8 % parmi les professions intermédiaires et les cadres). Cette faiblesse des revenus trouve aussi son explication dans la part plus élevée de ménages n'ayant qu'un seul revenu (49 % contre 37 % pour l'ensemble des ménages), en raison notamment de la présence importante des familles monoparentales* et de personnes seules (respectivement 14 % et 20 % de ces ménages)⁽⁵⁾. ■

Évolution du nombre de logements sociaux et du taux de mobilité dans le parc social francilien entre 1973 et 2006 selon les ENL

Enquêtes Logement	1973	1988	1996	2006
Parc HLM (a)	591 000	867 000	1 019 000	1 119 000
Parc principal (b)	3 596 000	4 257 000	4 523 000	4 891 000
Part du parc social (a)/(b)	16,4 %	20,4 %	22,5 %	22,9 %
Nombre d'emménagements annuels dans le parc social (c)	non disponible	99 000	117 000	86 000
Taux de mobilité (c)/(a)	/	11,4 %	11,5 %	7,7 %

Sources : Insee, ENL 1973, 1988, 1996 et 2006.

Nombre de logements sociaux reloués ou loués au cours d'une année selon les enquêtes EPLS

Enquêtes EPLS	2000	2004	2006	2008	2009
Parc HLM (a)	1 132 361	1 162 899	1 173 784	1 191 411	1 207 988
Nombre d'emménagements annuels (b)	104 503	84 291	80 906	77 128	75 367
Taux de mobilité (b)/(a)	9,2 %	7,2 %	6,9 %	6,5 %	6,2 %

Sources : Dreif, EPLS 2000, 2004, 2006, 2008 et 2009.

Estimation du nombre de demandeurs de logements sociaux en Île-de-France au 1^{er} juillet 2010

À ce jour, il n'existe pas encore de statistiques issues d'un fichier unique des demandeurs de logements sociaux en Île-de-France. Toutefois, grâce aux enquêtes Logement de l'Insee, et aux fichiers des demandeurs de logements sociaux des communes et des préfectures, il est possible d'établir une estimation relativement complète du nombre total de demandeurs.

L'estimation IAU idF : 406 000 demandeurs

Entre avril et septembre 2010, l'IAU idF a mené une enquête téléphonique auprès de la ville de Paris, des 123 communes de la petite couronne et d'un échantillon représentatif de 119 communes de la grande couronne (regroupant 90 % de l'ensemble de la demande). Cette enquête a été complétée par un travail auprès des préfectures pour disposer des données des fichiers préfectoraux des mal logés, notamment pour connaître le nombre de demandes des petites communes non enquêtées de la grande couronne. La date de valeur des résultats est le 1^{er} juillet 2010.

Selon les statistiques fournies (pour l'essentiel par les communes), 417 500 dossiers de candidature ont été remplis par les ménages. Selon notre enquête de 2006, la part des demandes doubles peut être estimée à 10 % à l'échelon régional. Cette proportion est un peu plus forte en petite et grande couronnes (respectivement 14 % et 13 % en raison de la multiplicité des lieux de dépôt des demandes), et un peu plus faible à Paris (5 %), où le fichier central de la ville n'autorise pas les dépôts multiples de bonne foi, exceptées les demandes faites par les ménages vivant à l'extérieur de la ville.

Au 1^{er} juillet 2010, le nombre de doubles demandes transitant par les communes peut être estimé à 44 000 sur le total des 417 500 dossiers de candidature, soit un nombre de demandeurs sensiblement moindre de 373 400.

À ces 373 400 demandeurs ont été ajoutées les 32 900 attributions réalisées au bénéfice du « 1^{er} logement ^(a) ». Au total, le nombre de demandeurs peut être évalué à 406 300 (373 400 + 32 900).

L'estimation établie à partir de l'ENL 2006 de l'Insee : 399 000 demandeurs

Dans l'enquête Logement, les ménages sont interrogés sur les démarches qu'ils ont effectuées au cours des douze derniers mois pour s'inscrire sur une liste de demandeurs de logement HLM. Cette enquête recense ainsi tous les ménages ayant fait ou renouvelé une demande en bonne et due forme, quelle que soit l'institution sollicitée (mairie, préfecture, organisme HLM, ministère, 1^{er} logement). Cette enquête n'interroge cependant pas tous les ménages : ne figurent pas les « sans domicile fixe » et les ménages collectifs ou « non ordinaires » (personnes vivant dans des foyers, des résidences sociales ou dans des structures comme les internats, les casernes...). Par ailleurs, cette enquête recense une seule demande par ménage. Manquent aussi les demandes « non connues » de la personne interviewée (tensions entre les membres du ménage, mode de vie très autonome...).

Les effectifs peu importants de ces catégories de demandeurs ont toutefois été évalués pour disposer d'une mesure la plus complète possible. Ainsi, ont été ajoutés aux 328 000 ménages occupants en titre et demandeurs d'un logement social au 1^{er} juillet 2006, 55 000 demandeurs vivant en foyer ou hébergés non recensés par l'ENL^(b). Pour une estimation au 1^{er} juillet 2010, 16 000 demandeurs ont aussi été ajoutés pour tenir compte de la progression du nombre de demandeurs depuis le 1^{er} juillet 2006, ce qui donne un total de 399 000 demandeurs. Rappelons toutefois l'intervalle de confiance relativement large (\pm 26 000) attaché à cet effectif.

L'écart entre l'estimation IAU idF (406 000) et l'estimation à partir de l'ENL (399 000) est donc relativement faible (1,7 %). Présentant l'avantage de donner des résultats à la commune, les statistiques produites dans cet atlas se réfèrent à l'estimation IAU idF.

(a) Source : OLS, enquête Attributions du 1^{er} janvier 2009 (attributions réalisées au cours de l'année 2008).

(b) Soit 12 000 vivant en foyers et 43 000 hébergés, représentant respectivement 3 % et 15 % de la demande totale selon l'enquête IAU idF de 2006.

Nombre et proportion de demandeurs selon les enquêtes nationales logement et les estimations IAU idF

	Enquêtes logement [augmentées des demandeurs manquants]					Estimations IAU idF	
	1973 (1 ^{er} novembre)	1978 (1 ^{er} juillet)	1984 (1 ^{er} novembre)	1992 (1 ^{er} décembre)	2002 (1 ^{er} janvier)	2006 (1 ^{er} janvier)	2010 (1 ^{er} juillet)
Demandeurs occupants en titre ou hébergés ^(a)	256 005	266 478	288 866	324 939	346 229	362 008	393 223
En % des résidences principales	7,1	6,9	7,0	7,4	7,3	7,5	7,8 ^(b)
Demandeurs vivant en foyers ^(c)	8 494	8 840	9 584	10 781	11 488	11 999	13 060
Ensemble des demandeurs	264 499	275 318	298 450	335 720	357 717	374 007	406 283
Ensemble des résidences principales	3 595 848	3 848 099	4 109 082	4 365 261	4 726 482	4 829 812	4 863 645 ^(c)

(a) Estimations établies à partir des proportions issues de l'enquête IAU idF de 2006 et appliquées à l'ensemble des enquêtes.

(b) Proportion établie au 1^{er} janvier 2007. Lecture : 7,8 % = 379 305 (406 283 déflaté de 3,5 ans et hors demandeurs vivant en foyer)/4 863 645.

(c) Nombre de résidences principales au 1^{er} janvier 2007.

Sources : Insee, ENL 1973, 1978, 1984, 1992 et 2002 ; pour les années 2006 et 2010 : IAU idF (enquêtes de 2006 et 2010) et Insee, recensements 2006 et 2007 (exploitations principales).

2.15. Le parc social francilien, un parc d'installation de plus en plus durable

Depuis 1999, la mobilité résidentielle des familles* modestes vivant dans le parc social* avec de jeunes enfants devient plus difficile. Faute d'offre nouvelle suffisante, la mise en place des nouveaux dispositifs d'attribution de la loi sur le droit au logement opposable risque d'aggraver cette situation.

Selon le recensement de 2006, 34,5 % des 4 829 000 ménages* du parc principal* francilien ont changé de logement⁽¹⁾ récemment (depuis moins de quatre ans), 18,9 % sont installés depuis quatre à moins de huit ans, et 46,6 % vivent depuis huit ans ou plus dans le même logement. Les changements d'habitat sont nécessaires pour adapter le lieu de vie du ménage à ses besoins, ses moyens, ses désirs en termes de localisation, de taille, de statut d'occupation, de type d'habitat, etc. Ils constituent ce qu'on appelle le parcours résidentiel.

Les différentes étapes du parcours résidentiel

Les changements de logement sont plus fréquents en début de parcours résidentiel, car ils correspondent aux phases de décohabitation, de formation de couple ou de naissance du premier enfant. La mobilité liée à la naissance d'un deuxième ou troisième enfant, au souhait de devenir propriétaire ou encore d'habiter une maison, intervient plus tard. À ces mouvements s'ajoutent les changements qui interviennent tout au long de la vie des ménages : séparation, changement ou perte d'emploi, décès...

Aux différentes étapes du parcours résidentiel correspondent donc des besoins d'habitat distincts. Ainsi, les logements du secteur locatif privé* (1 310 000 logements)⁽²⁾, plutôt petits et localisés dans le centre, sont recherchés pour satisfaire les installations provisoires. Ils répondent aux besoins des jeunes ménages en tout début de parcours résidentiel (les « décohabitants », qui viennent de quitter le logement parental) ou des ménages en phase de transition (changement dans leur vie professionnelle, conjugale...). Aussi, 57 % d'entre eux sont occupés depuis moins de quatre ans.

À l'inverse, les logements occupés en propriété ou ceux du parc locatif social sont plutôt recherchés pour des installations durables par des ménages plus âgés, à la recherche d'un « deuxième logement ». Ainsi, respectivement 59 % et 50 % de ces logements sont occupés depuis huit ans ou plus.

Moins d'emménagements récents dans le parc locatif, notamment social

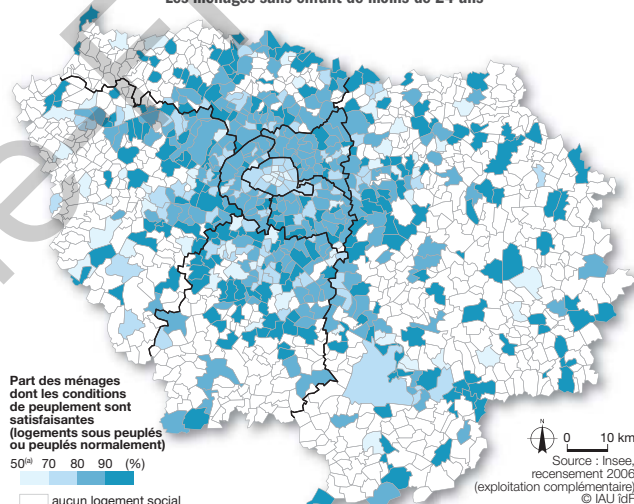
Entre 1999 et 2006, les emménagements récents (moins de quatre ans) sont devenus moins nombreux dans le parc francilien, passant de 36,7 % à 34,5 %. Cette baisse résulte du seul secteur locatif, notamment social (36,2 % contre 28,7 % dans le parc social et 60,6 % contre 56,8 % dans

le secteur locatif privé). La mobilité des propriétaires, quant à elle, est passée de 21,3 % à 23,8 % et ne contribue donc pas à la baisse globale⁽³⁾.

Cette baisse trouve son origine dans le vieillissement de la population (conséquence de l'allongement de la durée de vie⁽⁴⁾) et surtout dans l'absence d'alternative pour les ménages modestes qui occupent ce parc (ces ménages disposent d'un revenu

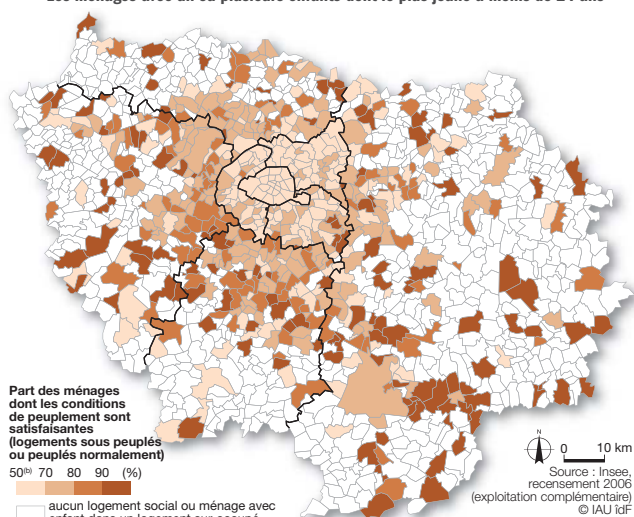
Le peuplement dans le parc social francilien au 1^{er} janvier 2006

Les ménages sans enfant de moins de 24 ans



(a) y compris les 20 communes dans lesquelles la proportion de ménages dont les conditions de peuplement sont satisfaisantes est inférieure à 50 %. Ces 20 communes totalisent 374 logements.

Les ménages avec un ou plusieurs enfants dont le plus jeune a moins de 24 ans



(b) y compris les 25 communes dans lesquelles la proportion de ménages dont les conditions de peuplement sont satisfaisantes est inférieure à 50 %. Ces 25 communes totalisent 765 logements.

* Voir glossaire.

(1) Par convention, la mobilité résidentielle du ménage retenue dans le recensement est celle de la première personne du ménage installée dans le logement. Les termes « mobilité » et « emménagement » concernent toutes les entrées dans le parc que ce dernier soit neuf ou non ; le terme « rotation » désigne les entrées dans le seul parc d'occasion. L'emménagement décrit correspond aussi à la dernière installation du ménage. Les ménages ayant déménagé plusieurs fois au cours d'une période définie ne sont donc comptabilisés qu'une seule fois. Selon l'enquête Logement (ENL) de l'Insee de 2006, 1,4 déménagement a été effectué en moyenne par les ménages mobiles ayant déménagé au cours des quatre dernières années en Île-de-France.

(2) Selon l'ENL 2006, ces logements se répartissent comme suit : 80 % dans le secteur locatif libre, 9 % dans celui de la sous-location, des meublés et des hôtels ; 4 % appartiennent au parc régi par la loi de 1948 et 7 % au secteur social n'appartenant pas à des organismes HLM.

(3) La baisse continue de la construction depuis le début des années 1990 a également contribué à la baisse de la mobilité entre 1999 et 2006. À titre d'exemple, en 1999, 9,7 % des emménagements récents s'installaient dans le parc neuf (c'est-à-dire construit depuis moins de 4 ans), en 2006, ils ne sont plus que 7,6 %.

(4) En 1982, 19,7 % des ménages avaient 60 ans ou plus, en 1999 et 2006 ils sont 23,5 % et 25,4 %.

La mesure du peuplement dans les logements

Le degré de peuplement est établi en comparant le nombre de pièces du logement à une « norme d'occupation », définie en fonction des caractéristiques du ménage (nombre de personnes, âge, sexe et liens familiaux). Le logement est considéré comme :

- sous-peuplé, lorsqu'il a au moins une pièce de plus que la norme ;
- peuplé normalement, quand le nombre de pièces est égal à la norme ;
- surpeuplé, lorsqu'il manque au moins une pièce par rapport à la norme.

Les conditions de peuplement sont considérées comme satisfaisantes lorsque le logement est sous-peuplé ou peuplé normalement.

mensuel de 1402 €/UC⁽⁵⁾ contre 2010 €/UC* pour l'ensemble des ménages franciliens). Les logements en propriété, comme ceux du secteur locatif libre, leur sont, en effet, inaccessibles dès que le nombre de pièces augmente.

Entre 1999 et 2006, l'offre nouvelle sociale n'a pu répondre à la fois au maintien des ménages modestes, notamment âgés (en augmentation continue, en raison du vieillissement de la population), et à l'accueil des nombreux ménages modestes vivant ou arrivant dans la région-capitale⁽⁶⁾, qui souhaitent disposer d'un logement en rapport avec leurs ressources et la taille de leur ménage.

Ce manque d'offre en direction des ménages modestes, aggravé par la diminution des effectifs du parc locatif privé à bas loyer⁽⁷⁾, explique sans aucun doute la proportion constante de 7 % de ménages demandeurs d'un logement social en Île-de-France depuis trente ans (passés de 264 000 en 1973 à 374 000 en 2006).

Un parc social de moins en moins transitoire...

Conséquence de cette évolution, les ménages modestes restent de plus en plus longtemps dans leur logement social. La durée moyenne d'occupation est ainsi passée de 11,6 ans à 12,9 ans entre 1999 et 2006, se rapprochant un peu plus de celle de l'occupation en propriété (16,4 ans) et s'éloignant encore de celle du secteur locatif privé (7,5 ans). En 2006, le parc social, au même titre que le parc occupé en propriété, loge donc plus souvent des

ménages installés de façon quasi définitive.

Faute de départs et d'une production de logements suffisante pour compenser cette baisse de la mobilité, le nombre de logements sociaux mis (offre nouvelle) ou remis (par rotation) sur le marché tend à se réduire. Ainsi, entre 1999 et 2006, en dépit de l'augmentation du nombre de logements dans ce parc, l'offre issue de la production et de la rotation au cours des quatre années qui ont précédé l'enquête de recensement de 2006 n'a concerné que 307 000 logements, contre 383 000 en 1999.

Cette réduction de la fonction de transition du parc social observée lors de la période 1999-2006 n'est d'ailleurs que la poursuite d'un mouvement entamé antérieurement et visible à travers les observations plus anciennes (depuis 1984) des enquêtes nationales Logement de l'Insee (ENL).

... mais qui satisfait encore les besoins de la majorité de ses occupants

Cette évolution semble ne pas avoir encore d'impact fort sur le déroulement du parcours résidentiel de l'ensemble des ménages. Leurs conditions générales de logement sont majoritairement bonnes, notamment lorsqu'on s'intéresse au niveau de peuplement des logements.

En effet, depuis vingt-quatre ans (entre 1982 et 2006), plus de 75 % des ménages du parc social disposent d'un logement bien adapté à leur taille (conditions de peuplement normal ou de sous-peuplement). Cette proportion élevée est d'ailleurs à mettre en rapport avec la bonne opinion des ménages sur leurs conditions de logement : selon l'enquête Logement de 2006, plus de 85 % des locataires du parc social les jugent satisfaisantes ou acceptables. À l'opposé, un peu moins de 25 % des

ménages n'ont pas le nombre de pièces suffisant au regard de la norme de peuplement. Ces situations de surpeuplement, minoritaires et stables dans le temps, montrent que les ménages modestes du parc social ont pu se voir attribuer, dans leur grande majorité, un logement conforme à leurs besoins, ou bien ont eu la possibilité de quitter ce parc.

Cette adéquation se vérifie quand on s'intéresse à la part des logements sous-occupés. Entre 1982 et 2006, elle a peu varié (passant de 32 % à 35 %), alors que la proportion des personnes seules (notamment âgées) a fortement augmenté entre ces deux dates (de 22,5 % à 32,8 %), preuve que les réajustements entre taille du ménage et taille du logement se réalisent régulièrement, y compris pour occuper un logement plus petit.

Les familles, plus contrariées que les autres ménages...

La bonne qualité générale du peuplement dans le parc social cache cependant des contrastes marqués entre la situation des ménages sans enfant et celle des ménages avec enfant(s) : les situations de suroccupation sont, chez ces derniers, deux fois plus importantes (32 % contre 17 %)⁽⁸⁾.

Au sein des familles, le niveau de suroccupation est aussi très variable, selon que celles-ci comportent ou non de jeunes enfants et sont installées depuis plus ou moins longtemps dans leur logement. Là également, les taux varient du simple au double, passant de 24 % pour les familles avec de jeunes enfants et installées depuis moins de quatre ans à 50 % pour celles installées depuis huit ans ou plus.

Au total, ce sont près de 151 000 familles qui disposent d'un logement plus petit que la norme : 82 000 avec un ou plusieurs enfants dont le plus jeune a moins de 8 ans et 69 000 avec

* Voir glossaire.

(5) Source : ENL de 2006. Le revenu par unité de consommation (UC) est utilisé pour comparer les niveaux de vie des ménages en tenant compte notamment de leur taille.

(6) Selon l'ENL 2006, près de 65 % des ménages franciliens sont éligibles à un logement social au regard de leurs ressources et des barèmes en vigueur au 1^{er} janvier 2009.

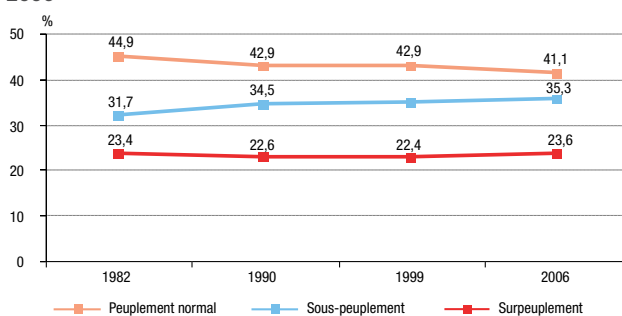
(7) Selon les ENL de 1984 et 2006, 300 000 logements du secteur locatif non HLM à bas loyer (sous-locations, meublés, loi de 1948 et social non HLM) ont disparu. Un volume à peu près équivalent de 343 000 logements sociaux ont été créés entre les recensements de 1982 et 2006.

(8) Dans le parc locatif privé, la suroccupation concerne autant les ménages avec enfant(s) (39,6 %) que sans enfant (39,7 %).



B. Guigues / AUI BF

Évolution du peuplement dans le parc social francilien entre 1982 et 2006



Sources : Insee, recensements 1982 (1/4), 1990 (1/4), 1999 et 2006 (exploitations complémentaires).

un ou plusieurs enfants âgés de 8 ans ou plus. Dans la très grande majorité des cas, ces ménages n'ont besoin que d'une pièce en plus pour satisfaire à la norme de peuplement, souvent pour accueillir un nouvel enfant ou parce que les enfants grandissent et ne devraient plus partager la même chambre.

À ces familles s'ajoutent 101 000 ménages sans enfant disposant aussi d'un logement plus petit que la norme.

... et dont la situation s'est sensiblement aggravée depuis 1999

L'analyse des recensements antérieurs montre que la suroccupation des familles est une constante. En 1982, elle concernait 28,5 % des familles dont l'enfant le plus jeune avait moins de 8 ans, et 26 % des familles avec des enfants plus âgés (8 ans ou plus), soit des niveaux peu éloignés de ceux de 1999 (28,6 % et 28,4 %).

Entre 1999 et 2006, cette suroccupation s'est toutefois accentuée et notamment pour les familles qui ont de jeunes enfants et occupent leur logement depuis quatre ans ou plus, passant de 37,1 % à 41,8 %⁽⁹⁾.

Pour les familles avec de jeunes enfants installées depuis moins de quatre ans ou celles ayant des enfants plus âgés (8 ans ou plus), la suroccupation a peu progressé : respectivement 21,7 % en 1999 contre 23,9 % en 2006 pour la première catégorie, et 28,4 % contre 29,6 %, quelle que soit la date d'installation pour la seconde.

L'évolution entre les deux recensements de la seule suroccupation des familles avec de jeunes enfants montre la difficulté plus grande pour un certain nombre de ménages à obtenir le changement de logement qu'ils désirent, pour y loger la famille agrandie ou les enfants devenus grands et ayant besoin d'une chambre à eux.

La production trop faible de logements sociaux par rapport à la demande et la rotation qui diminue de plus en plus sont sans aucun doute les principales causes de l'augmentation de la suroccupation parmi les familles. Faute d'augmentation de l'offre dans les années à venir, cette tendance pourrait perdurer.

Les nouveaux modes d'attribution institués par la loi Dalo de 2007⁽¹⁰⁾ risquent

Familles en surpeuplement dans le parc HLM dont l'enfant le plus jeune a moins de 8 ans ^(a)

Date d'emménagement	Recensements			
	1982	1990	1999	2006
Depuis moins de 4 ans	nd	nd	141 841	109 086
dont en suroccupation	nd	nd	30 835	26 123
en %	nd	nd	21,7	23,9
Depuis 4 ans ou plus	nd	nd	114 086	132 730
dont en suroccupation	nd	nd	42 356	55 444
en %	nd	nd	37,1	41,8
Ensemble	206 760	231 688	255 927	241 815
dont en suroccupation	58 944	67 964	73 191	81 568
en %	28,5	29,3	28,6	33,7

(a) Ménages de deux personnes comprenant un enfant de moins de 8 ans, ou ménages de trois personnes ou plus comprenant un enfant de moins de 8 ans ou plusieurs enfants dont le plus jeune a moins de 8 ans.

Familles en surpeuplement dans le parc HLM dont l'enfant le plus jeune a de 8 ans à moins de 24 ans ^(b)

Date d'emménagement	Recensements			
	1982	1990	1999	2006
Depuis moins de 4 ans	nd	nd	54 848	43 938
dont en suroccupation	nd	nd	15 446	12 888
en %	nd	nd	28,2	29,3
Depuis 4 ans ou plus	nd	nd	170 004	190 524
dont en suroccupation	nd	nd	48 513	56 499
en %	nd	nd	28,5	29,7
Ensemble	183 272	200 248	224 852	234 462
dont en suroccupation	47 676	54 008	63 959	69 388
en %	26,0	27,0	28,4	29,6

(b) Ménages de deux personnes comprenant un enfant de 8 ans à moins de 24 ans, ou ménages de trois personnes ou plus comprenant un enfant de 8 ans à moins de 24 ans, ou plusieurs enfants dont le plus jeune a de 8 ans à moins de 24 ans.

Ménages en surpeuplement dans le parc HLM

Date d'emménagement	Recensements			
	1982	1990	1999	2006
Ensemble des familles ^(c)	390 032	431 936	480 779	476 277
dont en suroccupation	106 620	121 972	137 150	150 956
en %	27,3	28,2	28,5	31,7
Ensemble des ménages sans enfants	337 156	437 404	575 283	593 949
dont en suroccupation	63 404	74 588	99 814	101 387
en %	18,8	17,1	17,4	17,1
Ensemble des ménages	727 188	869 340	1 056 062	1 070 226
dont en suroccupation	170 024	196 560	236 964	252 343
en %	23,4	22,6	22,4	23,6

(c) Ménages avec un ou plusieurs enfants dont le plus jeune a moins de 24 ans.
nd : données non disponibles (la date d'emménagement n'est pas renseignée en 1982 et 1990).
Sources : Insee, recensements 1982 (1/4), 1990 (1/4), 1999 et 2006 (exploitations complémentaires).

d'ailleurs d'aggraver cette tendance. Ce dernier texte, en redéfinissant et en renforçant la place des ménages dits « prioritaires »⁽¹¹⁾, va en effet éloigner des attributions de plus en plus de ménages en suroccupation « modérée » et n'ayant besoin que d'une pièce

supplémentaire. Avec cette concurrence, et faute d'offre, ils seront au mieux obligés de patienter et au pire bloqués de façon durable dans leur parcours résidentiel. ■

Les attributions dans le parc social

Selon la loi et la réglementation françaises, les logements sociaux sont attribués par les organismes HLM, pour leur compte ou celui de « réservataires », à savoir principalement les mairies, les préfectures (voire les ministères), et Action Logement (c'est-à-dire les employeurs).

Selon l'enquête Attributions de 2006, 85 % des logements sociaux franciliens étaient attribués par des « réservataires » (23 % par l'État, 22 % par des collectivités locales, 40 % par Action Logement et autres affiliés) et 15 % directement par des organismes HLM (offices publics de l'habitat, entreprises sociales de l'habitat, entreprises publiques locales).

L'évolution de la suroccupation dans le parc francilien entre 1999 et 2006

Selon les recensements de 1999 et 2006, la proportion de logements suroccupés a régressé de 0,5 point en Île-de-France (20,7 % contre 20,2 %). Cette baisse ne concerne que le parc occupé en propriété (7,8 % contre 6,9 %), contrairement au secteur locatif où elle a progressé (31,2 % contre 32,4 %). Dans le parc locatif privé, la suroccupation a progressé d'un point (de 38,5 % à 39,7 %), tout comme dans le parc social (de 22,4 % à 23,6 %).

(9) Plus précisément, les taux de suroccupation sont passés de 45,4 % en 1999 à 50,3 % en 2006 pour les familles installées depuis 8 ans ou plus, et de 29 % en 1999 à 35,9 % en 2006 pour celles installées depuis quatre à moins de huit ans.

(10) Loi du 5 mars 2007 instituant le « Droit au logement opposable » et loi du 25 mars 2009 de Mobilisation pour le logement et de lutte contre les exclusions.

(11) La loi Besson du 31 mai 1990 avait déjà donné une définition générale des publics prioritaires (sans logement, menacés d'expulsion sans relogement ou logés dans des habitations insalubres, précaires ou de fortune, ou cumulant plusieurs difficultés). La loi Dalo a substitué à la notion de « ménages cumulant des difficultés » celle plus restrictive de « ménages vivant dans des locaux manifestement suroccupés », c'est-à-dire les situations où il manque au moins deux pièces par rapport à la norme.

IAU île-de-France

3



chrissey SKC.hu

Structures sociales et modes de vie

Les structures sociales, familiales et par origine ne cessent de se transformer en Île-de-France depuis trente ans. La forte poussée des familles monoparentales vient ébranler le modèle familial dominant du couple avec enfants. Un enfant sur cinq vit au quotidien avec un seul de ses parents. Particularités de l'Île-de-France : le nombre de ménages complexes, non constitués d'un noyau familial simple, augmente et les modes de cohabitation n'évoluent pratiquement plus, autant de signes des difficultés à se loger dans la région. Le vieillissement de la population est aussi moins marqué qu'en France.

La composition sociale est toujours traversée par un effet de ciseau : la place des ménages de cadres - actifs ou retraités - continue de s'accroître, celle des ouvriers de reculer. Le niveau de diplôme des Franciliens ne cesse de s'élever. Avec plus de deux millions d'immigrés d'origines toujours plus lointaines, soit 17 % de sa population, le cosmopolitisme régional se renforce. Ces évolutions s'accompagnent de contrastes toujours plus marqués entre les situations socioéconomiques des Franciliens et entre leurs territoires de vie. La mobilité des ménages renforce l'implantation des cadres au centre et à l'ouest de la région et celle des ménages les plus pauvres en banlieue nord. Le nombre des allocataires du revenu de solidarité active (RSA) s'y est accru plus fortement qu'ailleurs depuis dix ans, comme celui des familles d'immigrés originaires de l'Afrique et de l'Asie. Dans ces secteurs, la question des origines vient se surajouter à la partition sociale.



3.1. En 2009 : 700 000 ménages franciliens de plus qu'en 1990, dont 60 % vivent seuls

Alors que la population francilienne progresse au même rythme que celle des autres régions métropolitaines (+10 % entre 1990 et 2009), le nombre de ménages* s'y accroît plus lentement (+ 17 % en Île-de-France contre + 27 % ailleurs en métropole). Le moindre vieillissement de la population francilienne mais plus encore des modes de cohabitation qui n'évoluent pratiquement plus en Île-de-France expliquent ce décalage.

En 2009, l'Île-de-France compte 4,93 millions de ménages, c'est 700 000 de plus qu'en 1990. À l'origine de cette augmentation, essentiellement les ménages d'une ou deux personnes (respectivement + 420 000 et + 240 000). Dans les autres régions métropolitaines, le constat est à peu près similaire, à ceci près que la progression du nombre de ménages y est beaucoup plus rapide (+ 27 % contre + 17 % en Île-de-France). Un tel écart interroge car la population francilienne, dans son ensemble, s'accroît en réalité au même rythme que celle des autres régions (+ 10 % entre 1990 et 2009). Un tel écart interroge aussi par son ampleur. Si le nombre de ménages franciliens avait en effet progressé au même rythme que dans les autres régions métropolitaines (+ 27 % depuis 1990 au lieu de + 17 %), l'Île-de-France compterait 5,37 millions de ménages en 2009, soit 440 000 de plus que le nombre de ménages effectivement recensés (4,93), l'équivalent de onze années de construction neuve au rythme actuel (environ 40 000 logements par an en moyenne). Est-ce à dire que la croissance ralentie du nombre de ménages en Île-de-France résulte d'une insuffisance de la construction neuve depuis une vingtaine d'années dans la région capitale ? En partie sûrement, mais pas uniquement, comme le montre l'analyse détaillée

des modes de cohabitation en Île-de-France et leur évolution depuis 1990.

Le moindre vieillissement de la population francilienne

La croissance en volume de la population est la principale raison de l'augmentation du nombre de ménages entre 1990 et 2009. Si seul ce facteur avait joué, le nombre de ménages se serait accru de 10 %, en Île-de-France comme ailleurs en France métropolitaine. Mais le vieillissement de la population et l'évolution des modes de vie contribuent à alimenter une croissance du nombre de ménages supérieure à celle de la population. La moindre croissance du nombre de ménages franciliens (+ 17 % contre + 27 %) provient pour partie (à hauteur des deux cinquièmes environ) d'un vieillissement moins marqué en Île-de-France dû aux migrations. Les arrivées nettes permanentes de jeunes adultes et les départs nets de familles* avec enfants et de retraités* limitent le vieillissement de la population francilienne et, par là même, la croissance du nombre de ménages composés d'une ou deux personnes. Avec leur avancée en âge, de plus en plus de personnes vivent en effet seules ou à deux, suite aux séparations, au départ de leurs enfants du domicile parental et/ou au décès de leur conjoint. Un phénomène perceptible dès 45-50 ans qui progresse ensuite rapidement : dès 55-59 ans, la

part des Franciliens qui vivent seuls ou à deux dépasse le maximum observé entre 25 et 29 ans.

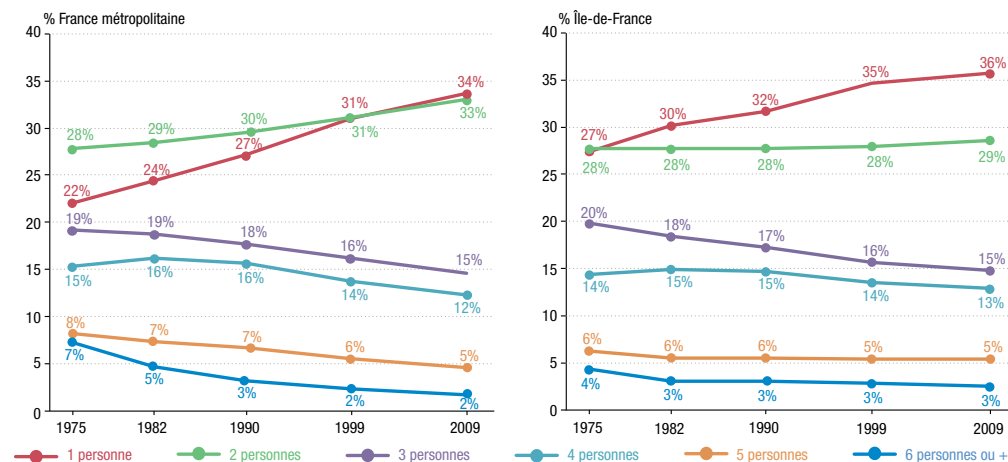
La part des 60 ans ou plus dans la population est non seulement plus faible en Île-de-France qu'ailleurs en France métropolitaine (17,6 % contre 23,7 % en 2009) mais elle progresse plus lentement (+ 2,7 points contre + 3,7 points entre 1990 et 2009). Sous l'impact de ce seul facteur, le nombre de ménages s'est accru de 5 % en Île-de-France contre 7 % ailleurs en France.

S'ajoute à cela le vieillissement des actifs qui reflète l'avancée en âge des générations nombreuses d'après-guerre (dont l'effectif à la naissance a dépassé 800 000 unités jusqu'en 1973). Il se traduit par une hausse du poids des 30-59 ans et une baisse de la part des 18-29 ans. En Île-de-France, les deux phénomènes se compensent. Mais ailleurs en France, la hausse de la part des 30-59 ans dépasse la baisse de la part des plus jeunes. La déformation de l'ensemble de la pyramide des âges y entraîne au final une hausse de 9 % du nombre de ménages entre 1990 et 2009, contre seulement 5 % en Île-de-France.

Les modes de cohabitation n'évoluent pratiquement plus en Île-de-France

L'évolution des modes de cohabitation contribue aussi à la hausse du nombre de ménages. Les causes en sont bien

Part des ménages selon leur taille depuis 1975



* Voir glossaire.

Source : Insee, recensements 1975 à 1990 (exploitations exhaustives) ; 1999 et 2009 (exploitations complémentaires).

connues. Pour continuer leurs études ou prendre leur premier emploi, les jeunes quittent de plus en plus souvent leurs parents pour vivre seuls, notamment les femmes. Les unions, plus tardives, sont aussi plus instables. Leur durée se réduit. Les couples où chacun conserve son logement se multiplient, tout comme les séparations... En somme, de plus en plus de personnes vivent seules, pendant une durée qui a tendance à progresser. Les modes de cohabitation évoluent aussi après 60 ans, même si l'impact sur le nombre de ménages est a priori moins évident. La hausse de l'espérance de vie permet aux couples âgés de vivre plus longtemps ensemble ce qui, toutes choses égales par ailleurs, limite le nombre de jeunes retraités vivant seuls. Mais comme les hommes décèdent toujours en moyenne plus jeunes que les femmes, et que la cohabitation entre générations recule, le nombre de personnes plus âgées vivant seules progresse aussi.

Au final, l'évolution des modes de cohabitation explique que même à population identique, tant en volume que par sexe et âge, la France de 2009 aurait généré davantage de ménages et occuperait plus de logements qu'en 1990. La France oui, mais pas l'Île-de-France. La progression du nombre de ménages due à l'évolution des modes de cohabitation dépasse en effet à peine 1 % en Île-de-France quand elle atteint en moyenne 7 % ailleurs en France métropolitaine. Les modes de cohabitation évoluent encore en Île-de-France mais peu, notamment chez les plus jeunes. À effectif identique, les jeunes Franciliens de moins de 30 ans, contrairement aux autres, occuperaient même moins de logements en 2009 qu'en 1990 (- 0,5 % contre + 2,7 % ailleurs en métropole). Entre 30 et 59 ans, l'évolution des modes de cohabitation se poursuit et augmente le nombre de ménages, mais plus lentement en Île-de-France qu'ailleurs (+ 2,7 % contre + 4,2 %). Enfin, au-delà de 60 ans, l'impact est légèrement négatif en Île-de-France (- 0,8 %) et nul ailleurs. Si le nombre de ménages composés de personnes âgées de 60 ans ou plus augmente (+ 1 102 000 en France métropolitaine entre 1990 et 2009 dont + 290 000 en Île-de-France), c'est donc uniquement en raison de l'allongement de l'espérance de vie et de l'arrivée à ces âges des premières générations, très nombreuses, du baby-boom. Comment expliquer un tel décalage dans l'évolution des modes de cohabitation entre l'Île-de-France et le reste

de la France ? Est-ce simplement le signe que les Franciliens accèdent moins facilement qu'au paravant et qu'ailleurs à un logement indépendant ? Qu'ils restent plus longtemps chez leurs parents ? Qu'ils privilégient davantage la colocation ? Que les situations de cohabitation forcées y progressent plus qu'ailleurs ? Bref, cette évolution ralentie des modes de cohabitation est-elle autre chose que l'une des multiples conséquences de la crise du logement et des difficultés à se loger dans la région-capitale ?

Mais cette évolution ralentie des modes de cohabitation pourrait aussi traduire la fin prochaine d'un cycle dans l'évolution des comportements de cohabitation qui devrait bientôt s'observer ailleurs qu'en Île-de-France, avec cette idée que les Franciliens seraient toujours des précurseurs. Rien ne permet aujourd'hui de l'affirmer et si tel était bien le cas, il faudra encore attendre quelques années pour pouvoir corroborer cette dernière hypothèse. Pour l'heure, les modes de cohabitation continuent à évoluer ailleurs en France, et accréditent l'idée que s'ils n'évoluent pratiquement plus en Île-de-France, c'est bien en raison des difficultés à s'y loger. La hausse du nombre de ménages complexes en Île-de-France pourrait s'interpréter en ce sens.

De plus en plus de ménages « complexes » en Île-de-France

La hausse deux fois plus lente en Île-de-France du nombre de ménages d'une ou deux personnes (+ 26 % entre 1990 et 2009, contre + 52 % ailleurs en France) va de pair avec une multiplication des ménages dits atypiques ou complexes. Leur nombre s'est accru d'un quart en Île-de-France depuis 1990 (+ 68 000), alors qu'il diminue plutôt ailleurs en France (- 30 000). Ces ménages sont dits complexes par l'Insee en ceci qu'ils ne sont pas constitués d'une personne vivant seule ou d'un noyau familial simple (couple hétérosexuel avec ou sans enfant). Ces ménages complexes sont formés par des personnes unies par d'autres liens que les précédents, des liens qui peuvent être très variables. Il peut s'agir de familles classiques qui hébergent sous leur toit d'autres personnes (ascendants, amis, petits-enfants, enfants mariés, divorcés ou veufs revenus vivre sous le même toit que leurs parents avec ou sans leur(s) enfant(s), neveux, nièces, etc.), de propriétaires qui sous-louent une chambre, de plusieurs familles partageant le même logement,

d'étudiants ou d'amis vivant en colocation, de frères et sœurs qui vivent ensemble sans leurs parents, de grands-parents vivant avec leur(s) petit(s) enfant(s), d'oncles ou de tantes vivant avec leur(s) neveu(x) ou nièce(s), de couples ou de familles homosexuels, etc.

Au-delà de l'extrême diversité des situations possibles, un point retient l'attention : l'immense majorité des 1,1 million de Franciliens qui vivent dans un ménage dit complexe en 2009 déclare un lien de parenté avec les autres personnes qui en font partie (plus de huit sur dix). La multiplication des ménages complexes en Île-de-France et du nombre de personnes qui y vivent (+ 68 000 ménages et + 161 000 personnes entre 1990 et 2009) s'est en outre accompagnée d'une baisse du nombre de personnes sans aucun lien de parenté (- 19 000). Elle serait ainsi l'un des multiples signes de la vitalité des liens familiaux, la famille restant le cadre d'un réseau d'entraide privilégié.

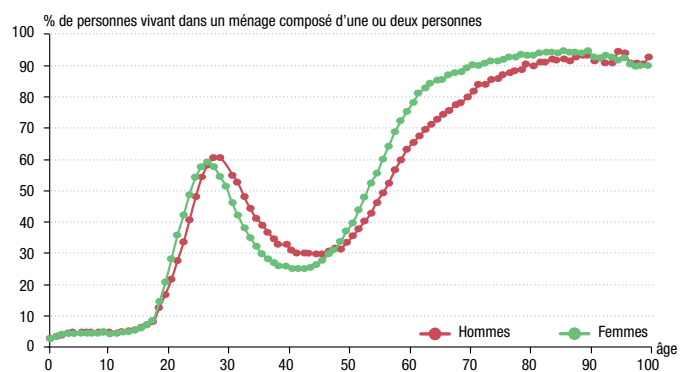
De plus en plus de couples âgés sans enfant et de familles monoparentales*

La forte progression du nombre de ménages franciliens composés de deux personnes (+ 240 000 entre 1990 et 2009) s'explique pour plus de la moitié par une hausse des couples sans enfant (+ 130 000), plutôt âgés (95 % des hommes ont 60 ans ou plus), pour un quart par une progression des familles monoparentales (+ 65 000), et pour près d'un cinquième par la multiplication des ménages complexes (+ 45 000).

La quasi-stabilité du nombre de ménages composés de trois ou quatre personnes (+ 15 000 entre 1990 et 2009) masque une baisse des couples avec enfants (- 75 000) et une progression tant des familles monoparentales (+ 70 000) que des ménages complexes (+ 20 000).

* Voir glossaire.

Île-de-France 2009 : la proportion de personnes vivant seules ou à deux croît rapidement après 50 ans



Source : Insee, recensement 2009 (exploitation complémentaire).
Champ : Population des ménages.

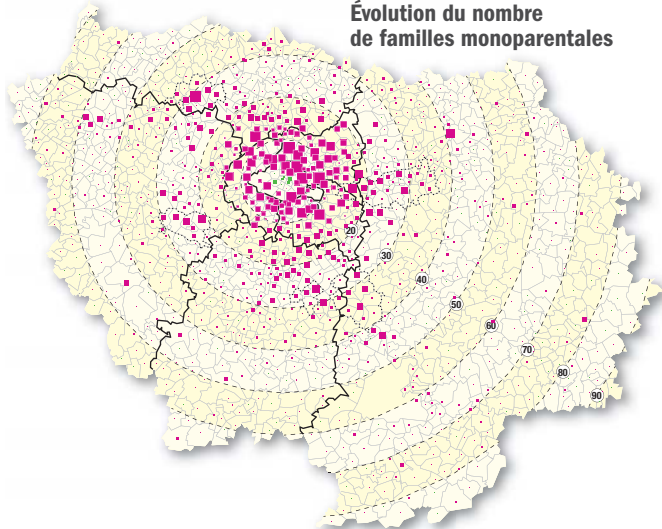
Baisse fortement ralentie de la taille moyenne des ménages en Île-de-France

La forte progression du nombre de ménages composés d'une ou deux personnes s'accompagne fort logiquement d'une baisse régulière de la taille moyenne des ménages en France

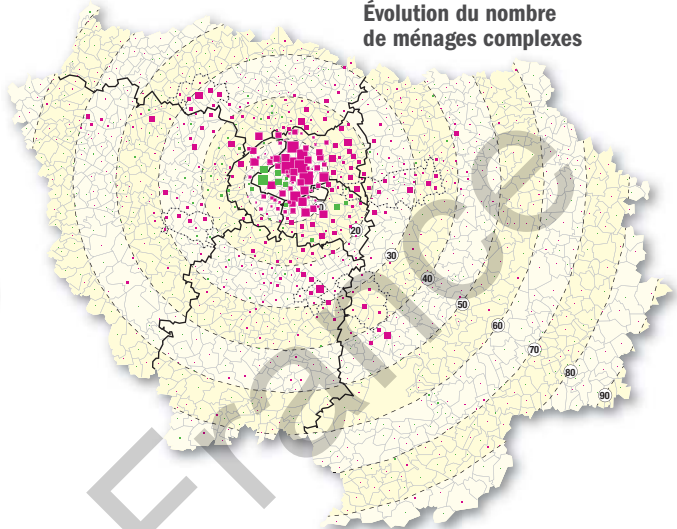
métropolitaine où elle est passée de 2,57 à 2,27 personnes par ménage entre 1990 et 2009. En Île-de-France, cette baisse est beaucoup plus modérée au point que la taille moyenne des ménages franciliens dépasse aujourd'hui la moyenne métropolitaine (2,33 contre 2,27 en 2009) alors qu'elle lui

était inférieure une vingtaine d'années plus tôt (2,46 contre 2,57 en 1990). Entre 1990 et 2009, la baisse de la taille moyenne des ménages a ainsi été deux fois moins rapide en Île-de-France (- 0,13 personne par ménage) qu'en moyenne en France métropolitaine (- 0,30).

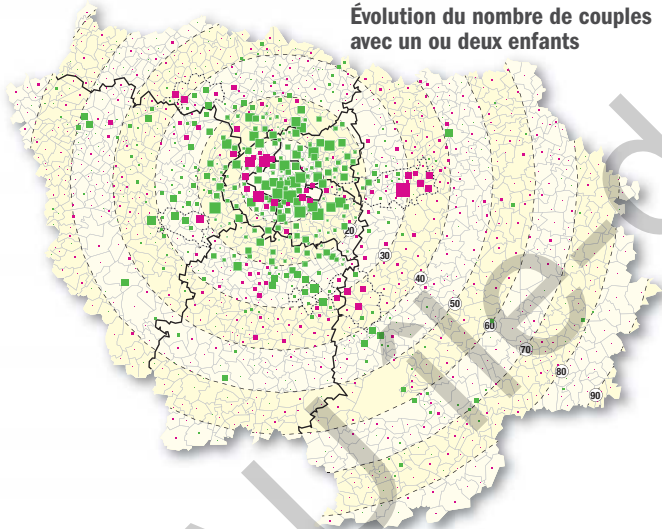
Évolution du nombre de familles monoparentales



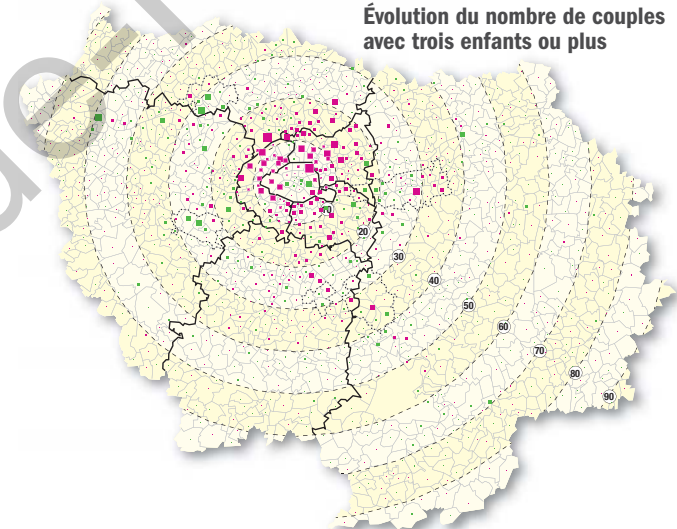
Évolution du nombre de ménages complexes



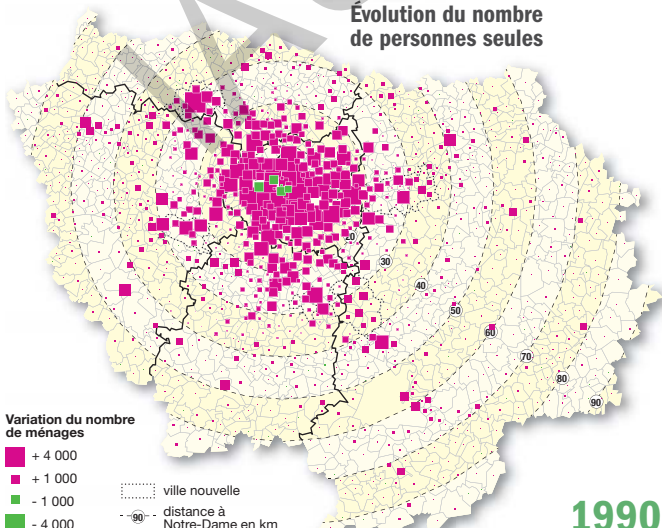
Évolution du nombre de couples avec un ou deux enfants



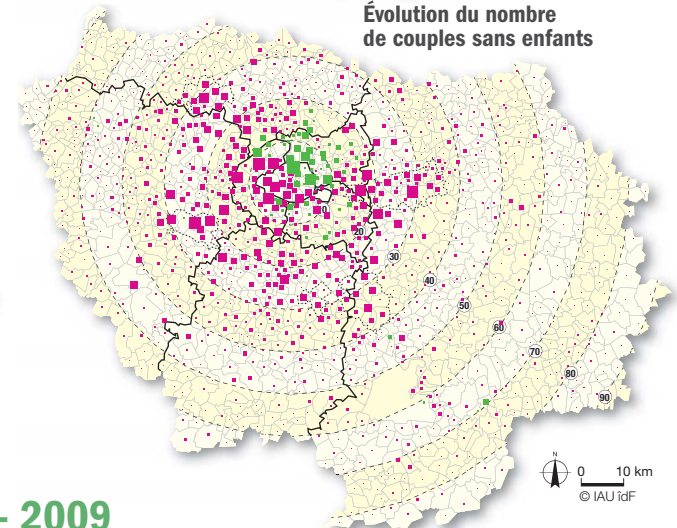
Évolution du nombre de couples avec trois enfants ou plus



Évolution du nombre de personnes seules



Évolution du nombre de couples sans enfants



Variation du nombre de ménages

- + 4 000
- + 1 000
- - 1 000
- - 4 000

- ville nouvelle
- distance à Notre-Dame en km

1990 - 2009



Source : Insee, recensements 1990 (sondage au 1/4) ; 2009 (exploitation complémentaire).

Hausse du nombre des ménages de cinq personnes ou plus en Île-de-France, baisse ailleurs

Cette baisse plus lente de la taille moyenne des ménages en Île-de-France tient pour partie aux facteurs évoqués précédemment. Le moindre vieillissement de la population francilienne tout comme l'évolution ralentie des modes de cohabitation limitent en effet la progression du nombre et de la part des ménages composés d'une ou deux personnes en Île-de-France. Mais ceci n'explique pas tout. Car si les petits ménages progressent moins vite en Île-de-France, les grands ménages y augmentent (+ 27 000 ménages composés de cinq personnes ou plus entre 1990 et 2009), alors qu'ils diminuent en France métropolitaine (- 431 000). Il s'agit pour l'essentiel de familles avec trois enfants.

Cette spécificité francilienne renvoie à une autre, à savoir la place qu'occupe l'Île-de-France dans le système migratoire de la France. Car si l'Île-de-France est déficitaire dans ses échanges migratoires avec les autres régions de France, elle est excédentaire dans ses échanges migratoires avec le reste du monde, à l'instar de toutes les métropoles mondiales comparables. La région capitale, qui regroupe 19 % de la population de la France métropolitaine, accueille ainsi 39 % des immigrés* installés en France. Moins âgés, les immigrés forment davantage de familles avec enfants que les autres ménages, voire avec un peu plus d'enfants que les autres en raison d'une fécondité légèrement supérieure. Les familles avec enfants dont l'un des parents est immigré sont en effet composées de 4 personnes en moyenne contre 3,6 lorsqu'aucun des parents n'est immigré. Elles représentent 13 % des familles avec enfants en France contre 28 % en Île-de-France.

Au final, si l'évolution du nombre de ménages franciliens selon leur taille avait suivi la moyenne métropolitaine depuis 1990, leur taille moyenne serait en 2009 de 2,16 en Île-de-France et non de 2,33 (contre 2,46 en 1990). Cette baisse beaucoup moins rapide de la taille moyenne réelle des ménages franciliens s'explique à hauteur des trois cinquièmes environ par une progression ralentie du nombre de ménages d'une ou deux personnes en Île-de-France, et pour les deux cinquièmes restants par la hausse des ménages composés de cinq personnes ou plus, dont le nombre diminue ailleurs en France.

Faible évolution de la taille moyenne des ménages à Paris et en Seine-Saint-Denis, baisse rapide en Seine-et-Marne

Au sein de la région, c'est en Seine-Saint-Denis que la baisse de la taille des ménages apparaît la plus faible. Si l'évolution des ménages séquanodionysiens selon leur taille avait suivi la moyenne métropolitaine depuis 1990, le nombre moyen de personnes par ménage serait passé de 2,66 à 2,32, alors qu'il atteint en réalité 2,57 en 2009. Cette baisse beaucoup moins rapide de la taille moyenne réelle des ménages séquanodionysiens s'explique à hauteur des 3/5^e environ par la hausse des ménages composés de cinq personnes ou plus en Seine-Saint-Denis (dont le nombre diminue ailleurs en France), et pour les 2/5^e restants par une progression ralentie du nombre de ménages d'une ou deux personnes par rapport à la moyenne métropolitaine. C'est en fait en Seine-Saint-Denis que l'augmentation du nombre de « grands ménages » a le plus limité la baisse de la taille moyenne des ménages (de 0,14 point). Viennent ensuite le Val-d'Oise (de 0,09 point) puis l'Essonne, les Hauts-de-Seine et le Val-de-Marne (de 0,07 point), la Seine-et-Marne, (de 0,06 point), les Yvelines (de 0,05 point) et enfin Paris (de 0,04 point).

Les quatre départements centraux se distinguent ainsi, globalement, par une faible progression des ménages d'une ou deux personnes qui limite, elle aussi, la baisse de la taille moyenne des ménages. Si le nombre de « petits » ménages avait évolué comme en France métropolitaine entre 1990 et 2009, la taille moyenne des ménages serait inférieure de 0,14 point à celle observée en 2009 à Paris (1,74 contre 1,88), de 0,11 point en Seine-Saint-

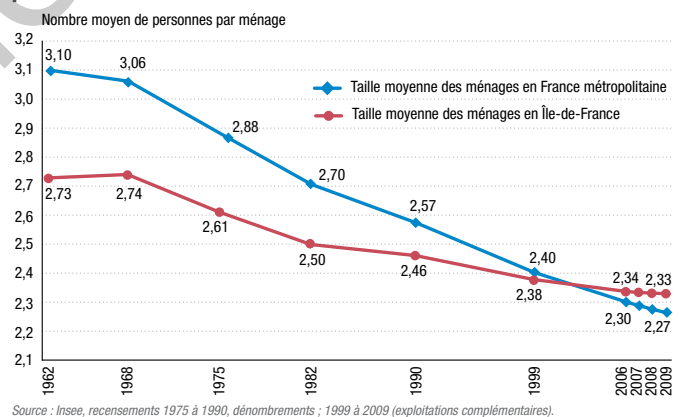
Denis (2,46 contre 2,57 observée), de 0,09 point dans les Hauts-de-Seine (2,13 contre 2,22) mais de seulement 0,05 point dans le Val-de-Marne (2,29 contre 2,34).

Un seul département, la Seine-et-Marne, enregistre une croissance du nombre de petits ménages plus rapide que la moyenne nationale, contribuant à y accélérer la baisse de la taille moyenne des ménages (de 0,07 point). L'évolution est en revanche identique à la moyenne nationale dans les trois autres départements de grande couronne.

Ces évolutions sont à rapprocher des spécificités de chaque département. Paris, dont le nombre de petits ménages s'accroît plus lentement qu'ailleurs, est aussi celui qui compte la plus grande proportion de ménages d'une ou deux personnes de tous les départements français (78 % contre 66 % en moyenne en France), mais aussi de studios et de deux pièces (55 % contre 17 %). La proportion de petits ménages, déjà très élevée, évolue plutôt lentement à Paris car elle y est fortement liée à l'importance des studios et des deux pièces dont le nombre évolue

* Voir glossaire.

Île-de-France : la taille moyenne des ménages est devenue supérieure à celle de la France métropolitaine et diminue désormais beaucoup plus lentement



Ménages franciliens selon la structure familiale

Type de ménage	1990		1999		2009	
	En milliers	En %	En milliers	En %	En milliers	En %
Ménage composé uniquement						
d'une personne seule	1 341 608	31,7	1 561 484	34,6	1 760 210	35,7
<i>dont : femme seule</i>	814 988	19,3	912 040	20,2	1 022 482	20,7
<i>dont : personne de 60 ans ou plus</i>	516 136	12,2	553 119	12,3	645 216	13,1
d'un couple sans enfant	888 284	21,0	938 343	20,8	1 017 849	20,6
<i>dont : l'homme a 60 ans ou plus</i>	355 472	8,4	407 533	9,0	490 902	10,0
d'un couple avec un ou deux enfants	1 153 816	27,3	1 089 653	24,2	1 079 043	21,9
d'un couple avec trois enfants ou plus	285 240	6,7	291 797	6,5	304 198	6,2
<i>dont : l'un des parents est immigré</i>	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	147 907	3,0
d'une famille monoparentale	302 944	7,2	360 091	8,0	442 028	9,0
Ménages complexes^(a)	260 708	6,2	268 255	5,9	328 810	6,7
<i>dont : ménages sans famille</i>	109 116	2,6	115 229	2,6	170 391	3,5
Ensemble	4 232 600	100,0	4 509 623	100,0	4 932 138	100,0

(a) Un « ménage complexe », au sens du recensement, est un ménage qui n'est pas uniquement constitué d'une personne seule ou d'un noyau familial simple (couple hétérosexuel sans enfant ou famille avec enfant(s) célibataire(s)). Plus de 80 % des personnes qui vivent dans ces ménages complexes ont des liens de parenté.

Source : Insee, recensements 1990 (sondage au 1/4) ; 1999 et 2009 (exploitations complémentaires).

Champ : Île-de-France, population des ménages.

Précision : il n'est pas possible de comptabiliser les différents types de familles (couples et familles monoparentales) à partir de ce tableau puisque certaines d'entre elles font aussi partie de ménages complexes.

peu ; alors qu'ailleurs, la progression du nombre de petits ménages reflète davantage le vieillissement de la population et l'augmentation de personnes qui vivent seules ou à deux dans de grands logements une fois leurs enfants partis. Les ménages de cinq personnes ou plus, à l'inverse restent globalement peu nombreux (12 % des ménages au plus en Seine-Saint-Denis contre 6 % en France) mais augmentent en Île-de-France sous l'impact de l'immigration familiale. Ceci est particulièrement net en Seine-Saint-Denis qui compte la plus forte proportion de France de familles avec enfants dont au moins l'un des parents est immigré (51 % contre 34 % en moyenne en Île-de-France et 16 % en France). Comme

ces familles « immigrées » forment des ménages un peu plus grands que les autres (4,2 personnes en moyenne contre 3,6 pour les autres familles en Seine-Saint-Denis), l'impact sur l'évolution de la taille moyenne des ménages s'en trouve renforcé.

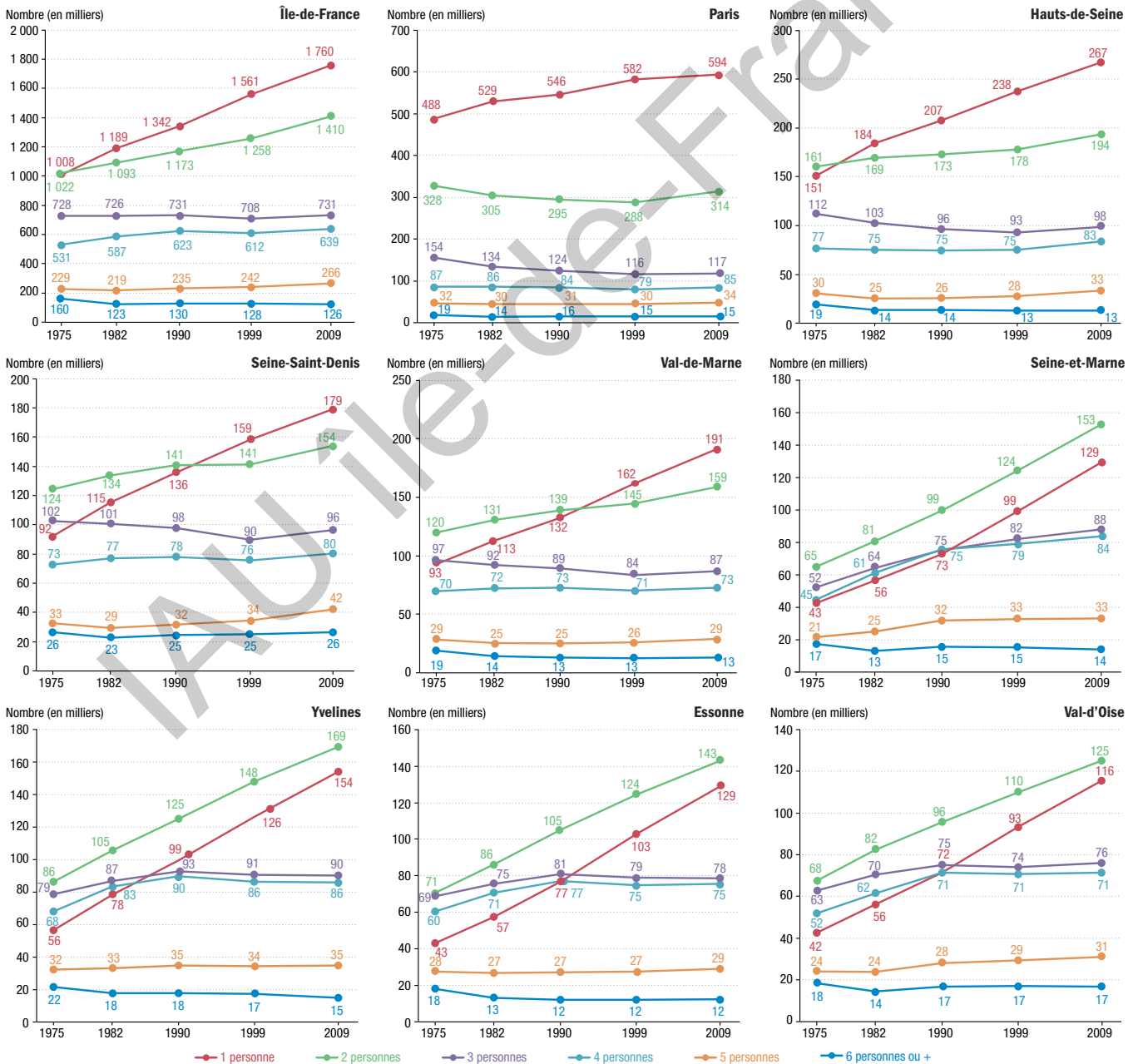
Autre exemple, la Seine-et-Marne, le seul département francilien dont la taille moyenne des ménages baisse plus rapidement que la moyenne française depuis 1990. Elle doit cette particularité à la conjugaison de deux facteurs qui ont fait croître très rapidement le nombre de petits ménages :

- La forte progression du parc de studios et de deux pièces. Le nombre de ménages qui vivent dans ces petits

logements a progressé de 60 % en Seine-et-Marne entre 1990 et 2009, contre + 12 % en Île-de-France et + 19 % en France métropolitaine.

- Le vieillissement « sur place » des familles venues massivement s'installer dans ce département dans les années 1970 et 1980, et dont les enfants ont progressivement quitté le domicile parental. La progression rapide des couples sans enfant vivant dans des logements de quatre pièces ou plus en témoigne. Leur nombre s'est accru partout en Île-de-France (+ 58 % entre 1990 et 2009) mais surtout en grande couronne (+ 76 %), et plus particulièrement en Seine-et-Marne (+ 85 %). ■

Les ménages franciliens selon leur taille depuis 1975, par département



3.2. Le modèle familial dominant bousculé par la hausse de la monoparentalité

La forte poussée des familles monoparentales* vient bousculer le modèle familial dominant du couple avec enfants*. En 2006, près d'une famille sur quatre est monoparentale et un enfant sur cinq vit au quotidien avec un seul de ses parents.

En 2006, 3 262 515 enfants* de moins de 25 ans vivent dans 1 750 000 familles⁽¹⁾ en Île-de-France. La région héberge 50 000 familles et 90 000 enfants de plus qu'en 1999. La hausse des naissances franciliennes depuis le milieu des années 1990 contribue à l'augmentation des familles composées de jeunes enfants. Le nombre de familles comprenant au moins un enfant de moins de 16 ans progresse, alors qu'il était stable depuis 1975. Le nombre de familles avec des enfants plus âgés (de 17 à 24 ans) se stabilise, après avoir fortement diminué entre 1990 et 1999. En 2006, l'Île-de-France accueille un cinquième des familles avec enfant(s) et des enfants de France métropolitaine.

Les familles très nombreuses continuent à se raréfier

Parmi les 50 000 familles supplémentaires que compte la région depuis 1999, 11 000 sont constituées d'un seul enfant, 25 000 de deux enfants et 18 000 de trois enfants. En revanche, les effectifs de familles très nombreuses (cinq enfants ou plus) continuent à diminuer (- 4 000 familles) et ne représentent plus que 2 % de l'ensemble des familles. La famille comprenant un ou deux enfants demeure le modèle dominant en Île-de-France : huit familles sur dix ont un ou deux enfants, seulement une sur cinq trois enfants ou plus. La taille moyenne des familles est restée stable, à 1,9 enfant par famille.

Si l'on se place du côté des enfants, la situation la plus fréquente est d'avoir un frère ou une sœur. Quatre enfants sur dix vivent ainsi dans des familles de deux enfants. Près du quart des enfants ont deux frères ou sœurs. Un

sur cinq est enfant unique et un sur sept fait partie d'une fratrie d'au moins quatre enfants.

Forte progression des familles monoparentales

Plus des trois quarts des familles franciliennes (77 %) sont composées de couples avec enfants. Toutefois, leur nombre a légèrement diminué depuis 1999, tant en effectif (- 7 000 couples) qu'en proportion (- 3 points). L'augmentation du nombre de familles sur la période récente tient uniquement à la forte progression du nombre de familles monoparentales. En 2006, près de 400 000 familles, soit 23 % des familles, sont composées d'un adulte élevant seul son ou ses enfants, 60 000 de plus qu'en 1999.

Les évolutions sont encore plus marquées si on se place sous l'angle des enfants. En 2006, près de 650 000 enfants vivent avec un seul de leurs parents contre 540 000 en 1999. Un enfant sur cinq de moins de 25 ans vit dans une famille monoparentale, contre un sur six en 1999. La part des enfants vivant au sein d'une famille monoparentale augmente avec l'âge des enfants : moins d'un enfant sur dix vit avec un parent isolé avant son premier anniversaire, contre un enfant sur cinq à dix ans et un enfant sur quatre à 18 ans.

En province, les familles monoparentales sont sensiblement moins représentées : elles concernent une famille sur cinq et 17,5 % des enfants.

L'apparition d'une famille monoparentale naît plus souvent de la rupture d'une union libre (39 % des parents isolés sont célibataires contre 26 % en 1990) que d'un divorce (36 % des

parents isolés sont divorcés contre 43 % en 1990). Bien que le nombre de parents isolés augmente plus rapidement chez les hommes, leur part dans les familles monoparentales reste très minoritaire : 15 % en 2006, contre 14 % en 1999. En cas de séparation des parents, les enfants vivent toujours plus souvent avec leur mère. Toutefois, le recensement comptabilise les enfants dans le logement du parent où ils passent le plus de temps. Compte tenu de la diffusion de la garde alternée, le recensement sous-estime probablement la part des pères qui s'occupent des enfants une partie du temps.

Les enfants de cadres désormais plus nombreux que les enfants d'ouvriers

Sous l'effet des restructurations de l'économie francilienne, la part des ouvriers ne cesse de décroître en Île-de-France depuis plus de quarante ans, celle des cadres augmente. Ces évolutions se répercutent sur le statut des parents des enfants franciliens.

En 2006, les familles de cadres sont les plus nombreuses (465 000 familles). Elles dépassent désormais nettement le nombre de familles ouvrières (349 000 familles), alors qu'elles représentaient des poids identiques en 1999. L'augmentation des familles de cadres (+ 66 000 familles) a largement compensé la baisse des familles d'ouvriers (- 47 000 familles).

Les cadres et les inactifs* sont les seules catégories sociales à enregistrer une progression des couples avec enfants sur la période récente (respectivement + 49 000 et + 15 000 familles). Le nombre de couples a diminué dans les autres catégories socioprofessionnelles,

Île-de-France : familles et enfants selon le nombre d'enfants de la famille

	Nombre de familles			Nombre d'enfants		
	1999	2006	%	1999	2006	%
1 enfant	687 064	697 715	40	687 064	697 715	21
2 enfants	652 099	677 577	39	1 270 649	1 318 697	40
3 enfants	245 874	264 298	15	719 613	771 470	24
4 enfants	71 046	73 162	4	275 371	282 162	9
Plus de 4 enfants	40 099	35 836	2	221 285	192 471	6
Ensemble	1 696 182	1 748 588	100	3 173 982	3 262 515	100

Source : Insee, recensements 1999 et 2006 (exploitations complémentaires).

* Voir glossaire.

(1) Dans cet article, le mot famille* est employé dans un sens restrictif. Il ne concerne que les familles avec au moins un enfant de moins de 25 ans (en âge révolu).

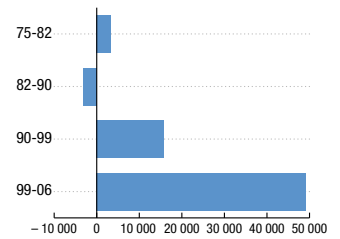
notamment chez les ouvriers (- 49 000 couples). En revanche, la monoparentalité tend à se diffuser dans les différentes strates de la société. La progression depuis 1999 a surtout touché les professions intermédiaires (+ 18 000 familles), les cadres (+ 18 000) et les employés (+ 16 000).

Les familles d'ouvriers et de cadres apparaissent plus stables que les autres. La part des couples avec enfants dépasse 90 % chez les ouvriers et 87 % chez les cadres contre 51 % pour les employés et 67 % pour les autres inactifs. Ces écarts s'expliquent, en partie, par la surreprésentation des femmes, plus souvent en situation de monoparentalité, chez les

employés et les inactifs. Si l'on s'intéresse seulement aux femmes, les femmes cadres apparaissent vivre plus souvent en couple (83 %) que les employées ou les ouvrières (76 %). Parmi les hommes, les écarts sont très faibles.

Quant aux enfants, en 2006, 856 000 d'entre eux (soit 26 % des enfants) appartiennent à une famille dont la personne de référence* est cadre. Leur effectif a augmenté de 17 % depuis 1999. Ils sont désormais plus nombreux que les enfants issus d'une famille ouvrière (713 000 enfants, soit 22 % des enfants) dont l'effectif a, lui, diminué de 13 % depuis 1999. Les effectifs des enfants dont le chef de famille exerce

Évolution des familles avec enfant(s) de moins de 16 ans en Île-de-France



Source : Insee, recensements 1982 à 2006.

une profession intermédiaire (652 000) ou est employé (554 000) se sont aussi accrus sensiblement (respectivement + 4 % et + 5 %). Enfin, les enfants vivant

* Voir glossaire.

Les enfants selon le type de famille

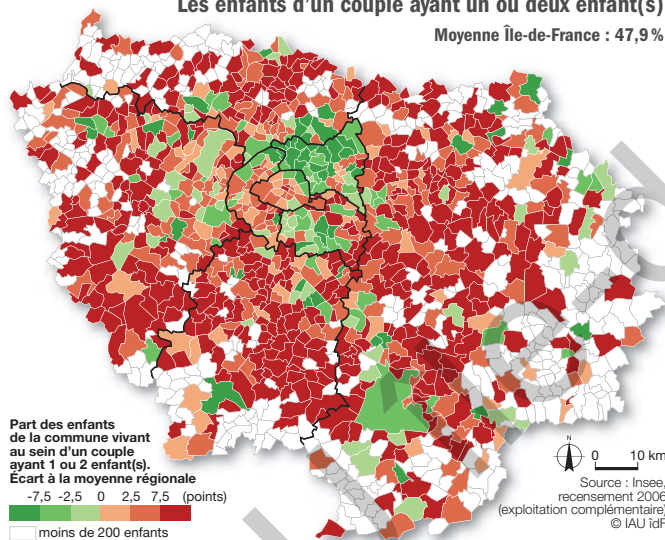
Les enfants vivent plus souvent avec un parent isolé au centre de l'agglomération.

En Seine-Saint-Denis et dans quelques communes des Yvelines, les enfants ont plus souvent deux frères ou sœurs.

La grande couronne reste le territoire privilégié des enfants qui vivent avec un frère ou une sœur au sein d'un couple.

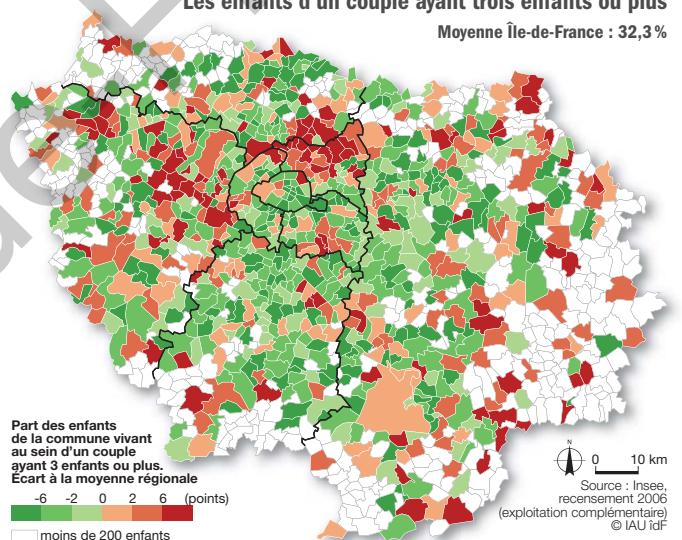
Les enfants d'un couple ayant un ou deux enfant(s)

Moyenne Île-de-France : 47,9 %



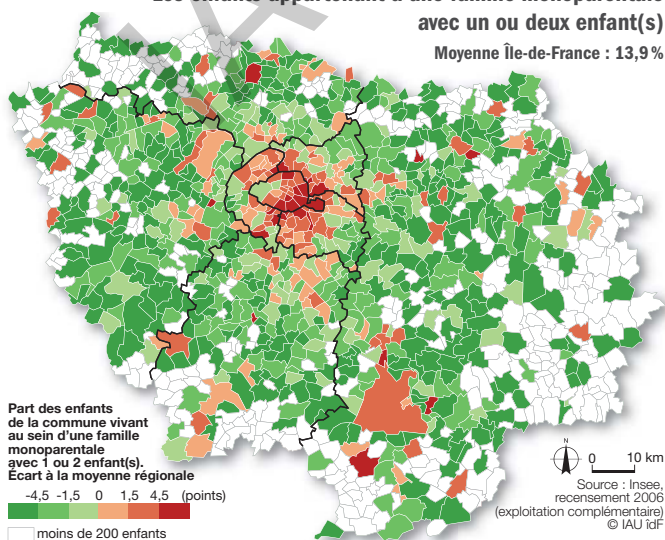
Les enfants d'un couple ayant trois enfants ou plus

Moyenne Île-de-France : 32,3 %



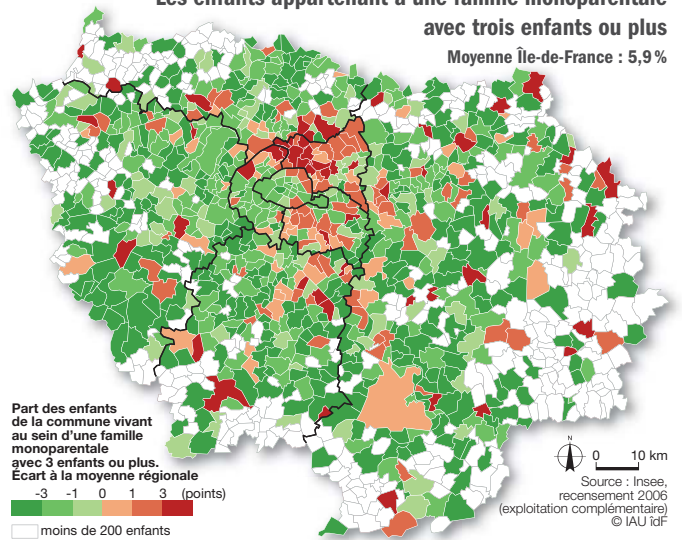
Les enfants appartenant à une famille monoparentale avec un ou deux enfant(s)

Moyenne Île-de-France : 13,9 %

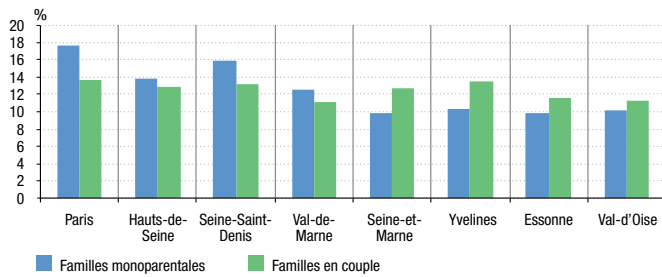


Les enfants appartenant à une famille monoparentale avec trois enfants ou plus

Moyenne Île-de-France : 5,9 %



Répartition des familles franciliennes par type et par département



Source : Insee, recensement 2006 (exploitation complémentaire).

Leclure : 18 % des familles monoparentales franciliennes résident à Paris.

dans une famille où la personne de référence est sans activité professionnelle (149 000) ou retraitée (106 000) sont certes moins nombreux, mais leur nombre a augmenté notablement (respectivement + 17 % et + 13 %).

Globalement, la taille moyenne d'une famille ouvrière reste supérieure à celle des autres familles. Une famille ouvrière comprend, en moyenne, 2,1 enfants, contre 1,9 pour les familles de cadres.

De plus en plus de familles immigrées vivent en Île-de-France

La région constitue une porte d'entrée privilégiée des immigrants s'installant en France. Près de deux millions d'immigrés* vivent en Île-de-France, soit 16,9 % de sa population. Cette population est structurellement jeune et plus nombreuse aux âges où se constituent les familles : 28 % des familles franciliennes ont une personne immigrée comme personne de référence. C'est trois points de plus qu'en 1999.

Les familles immigrées ne sont pas plus souvent constituées d'un parent seul que les familles non immigrées (respectivement 21 % et 23 %), mais elles comportent plus souvent trois enfants ou plus. Ce sont deux fois plus souvent des familles nombreuses, avec trois enfants ou plus (33 %), que les familles non immigrées (17 %).

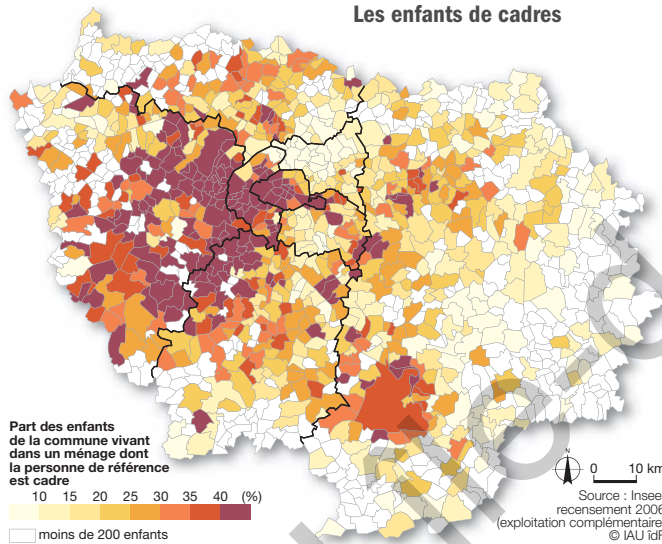
En 2006, 1 034 000 enfants, soit près d'un enfant sur trois vit dans une famille où la personne de référence est immigrée. Cette proportion varie de 22 % en Seine-et-Marne et dans les Yvelines à 51 % en Seine-Saint-Denis.

* Voir glossaire.



P. Lecomte / IAU IdF

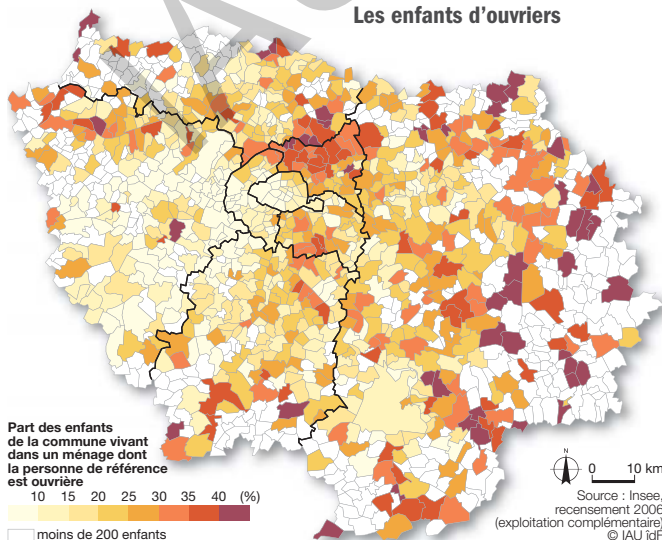
Les enfants de cadres



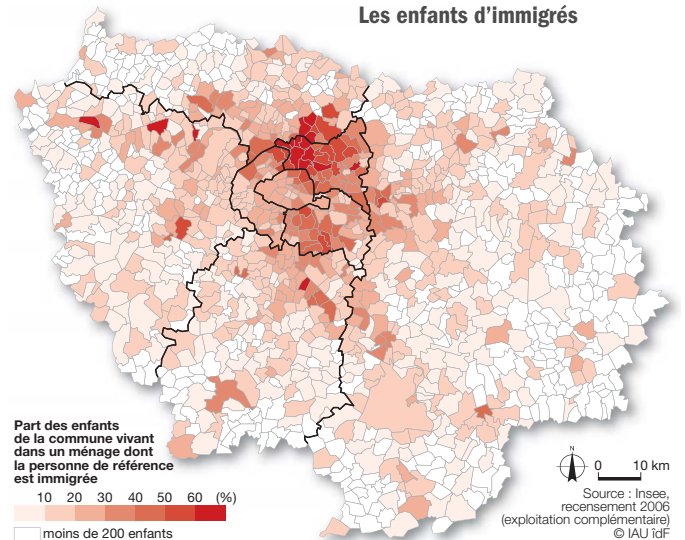
Forte hausse des familles dans les Hauts-de-Seine et la Seine-Saint-Denis

De manière similaire à l'évolution de la population, les familles ont davantage progressé dans les départements de proche couronne (+ 5,6 %) qu'à Paris (+ 2,6 %) ou en grande couronne (+ 1,3 %). Cette évolution s'inscrit en rupture avec la période précédente, où la décroissance des familles était plus forte en proche couronne.

Les enfants d'ouvriers



Les enfants d'immigrés



Les femmes, la famille et l'emploi...

L'activité professionnelle des femmes est beaucoup plus sensible que celle des hommes à la présence d'un conjoint, au nombre et à l'âge des enfants.

Les mères isolées sont plus souvent actives* (89 %), que les femmes en couple (81 %), mais l'écart s'est réduit depuis 1999 : le taux d'activité* des mères isolées est resté stable (+ 0,6 point), alors que celui des mères en couple a progressé (+ 3,2 points). Plus contraintes financièrement, les mères isolées travaillent moins souvent à temps partiel (17%) que les femmes en couple (26 %). Les femmes ayant trois enfants ou plus, qu'elles soient en couple ou seules sont plus fréquemment à temps partiel (35 %).

L'activité des femmes est aussi traditionnellement liée au nombre d'enfants. Elles sont nettement moins actives quand elles ont au moins trois enfants (71 %) qu'avec un ou deux enfants (86 %). Mais, là encore, les différences se sont atténuées depuis 1999, l'activité des femmes avec trois enfants ou plus ayant fortement augmenté (+ 7 points).

La présence d'un enfant en bas âge réduit aussi la propension des mères à se porter sur le marché du travail : 77 % des femmes ayant un enfant âgé de 0 à 3 ans sont actives, contre 85 % des autres mères. Elles sont aussi plus souvent au chômage* (respectivement 23 % et 11 %).

De façon générale, les mères isolées avec des enfants en bas âge sont dans des situations sociales plus fragiles : elles sont peu diplômées (55 % ont un niveau de diplôme inférieur au baccalauréat), plus fréquemment immigrées (un tiers), résident dans des logements moins confortables et quand elles occupent un emploi, il est plus souvent précaire. Depuis 1999, la probabilité, pour ces femmes, d'être au chômage a augmenté de trois points.

L'activité des pères est moins sensible aux configurations familiales : l'activité des hommes en couple est à peine plus forte (93 %) que celle des pères élevant seuls leurs enfants (90%). Mais les pères isolés sont plus souvent au chômage (9 % contre 6,5 % des pères en couple). Le nombre d'enfants influence très peu l'activité des hommes. Ce n'est qu'à partir du quatrième enfant que leur activité diminue (94 % des pères de trois enfants ou moins sont actifs contre 87,5 % de ceux ayant plus de trois enfants). Le temps partiel chez les hommes reste exceptionnel : seuls, 4 % des pères occupent un emploi à temps partiel.

Les Hauts-de-Seine et la Seine-Saint-Denis ont accueilli, au cours de la période récente, 55 % des familles supplémentaires et 64 % des enfants supplémentaires. Ce sont les seuls départements où le nombre de couples avec enfant(s) a progressé significativement (respectivement + 6 900 et + 3 000). Il diminue partout ailleurs, sauf à Paris où il est resté stable. En revanche, la progression des familles monoparentales a touché tous les départements, et surtout la Seine-Saint-Denis (+ 11 000 familles).

La grande couronne, où vivent la moitié des couples avec enfant(s), enregistre donc une baisse de ce type de famille (- 16 000). Les départements de grande

couronne qui ont accueilli massivement des familles avec enfants depuis la fin des années 1960 voient désormais ces enfants quitter progressivement le domicile parental. Nombre de maisons individuelles occupées à l'origine par des familles de quatre ou cinq personnes ne comptent plus aujourd'hui que deux ou trois occupants.

En 2006, Paris reste le département francilien où le nombre de familles est le plus important (254 000 familles), la Seine-Saint-Denis celui où le nombre d'enfants est le plus élevé (474 000 enfants).

Des profils très différenciés selon le lieu de résidence

Les disparités départementales sont fortes concernant l'importance et les caractéristiques socio-économiques des familles avec enfants. Elles reflètent, en partie, le parc de logement et l'histoire du peuplement de la région.

Paris, porte d'entrée des immigrants et des jeunes provinciaux en début de carrière professionnelle, accueille majoritairement des familles avec un seul enfant. La taille des logements parisiens et le prix d'achat d'un appartement de taille suffisante pour accueillir une famille de deux enfants ou plus découragent bien des familles, qui choisissent de quitter la capitale à l'arrivée du deuxième enfant. Dans ce contexte très contraint, le parc social* joue un rôle déterminant pour les familles modestes, et plus particulièrement pour les familles monoparentales qui sont surreprésentées dans la capitale. À Paris, les familles immigrées sont également surreprésentées (31 %), mais elles n'ont que faiblement augmenté sur la période récente (+ 1,6 point).

La Seine-Saint-Denis a le taux de pauvreté* le plus élevé après la Corse. Un enfant sur quatre y vit sous le seuil de pauvreté*. C'est dans ce département que le nombre d'enfants est le plus élevé de la région. Près d'un enfant sur deux (45 %) vit dans une famille nombreuse, près d'un sur quatre dans une famille monoparentale (23 %). L'importance du parc social, et plus largement de communes dont le parc de logements apparaît peu valorisé, favorise la concentration de familles pauvres. La progression des familles immigrées et des familles inactives, déjà surreprésentées, a été plus forte qu'en moyenne dans la région. Près d'une famille sur deux est immigrée en Seine-Saint-Denis (45 %). C'est 7 points de plus qu'en 1999. *A contrario*, les familles cadres, peu présentes, n'ont augmenté que d'un point depuis 1999. Dans les Hauts-de-Seine, ces dernières sont majoritaires (37 %), et leur poids s'est encore accentué sur la période récente, avec une progression de 5,3 points (contre 3,1 points en moyenne dans la région). Ce phénomène s'observe aussi dans les Yvelines, où la part des familles cadres poursuit sa progression (+ 4 points) et atteint 35 % en 2006.

La grande couronne est plus généralement le territoire des couples avec enfants. La faiblesse du parc social, le nombre de grands logements en accession à la propriété à moindre coût favorisent la présence de couples avec un ou deux enfants. La part des familles de trois enfants ou plus n'est pas plus élevée en grande couronne (21,8 %) qu'en proche couronne (21,9 %). ■

* Voir glossaire.

Île-de-France : les familles^(a) et leurs enfants selon le type de famille par département entre 1999 et 2006

	Nombre de familles			Dont familles monoparentales			Nombre d'enfants			Dont enfants d'une famille monoparentale		
	1999	2006	Taux 99-06 ^(b)	1999	2006	Taux 99-06	1999	2006	Taux 99-06	1999	2006	Taux 99-06
Paris	248 029	254 414	0,4 %	64 474	70 116	1,2 %	434 596	450 260	0,5 %	95 495	106 016	1,5 %
Hauts-de-Seine	213 584	228 638	1,0 %	46 538	54 712	2,3 %	384 668	414 562	1,1 %	71 368	86 396	2,8 %
Seine-Saint-Denis	226 831	241 029	0,9 %	51 725	62 947	2,8 %	446 853	473 520	0,8 %	87 524	108 514	3,1 %
Val-de-Marne	194 463	200 670	0,4 %	41 844	49 493	2,4 %	351 819	366 014	0,6 %	65 917	79 962	2,8 %
Petite couronne	634 878	670 337	0,8 %	140 107	167 152	2,6 %	1 183 340	1 254 096	0,8 %	224 809	274 872	2,9 %
Seine-et-Marne	206 662	210 307	0,3 %	32 100	39 051	2,8 %	394 635	394 471	0,0 %	53 046	64 892	2,9 %
Yvelines	225 593	224 831	0,0 %	34 806	41 117	2,4 %	434 732	426 945	-0,3 %	57 069	67 172	2,4 %
Essonne	190 739	194 943	0,3 %	32 056	38 711	2,7 %	354 907	362 880	0,3 %	51 912	64 158	3,1 %
Val-d'Oise	190 281	193 758	0,3 %	33 450	40 349	2,7 %	371 772	373 863	0,1 %	55 903	68 229	2,9 %
Grande couronne	813 275	823 839	0,2 %	132 412	159 228	2,7 %	1 556 046	1 558 159	0,0 %	217 930	264 451	2,8 %
Île-de-France	1 696 182	1 748 590	0,4 %	336 993	396 496	2,4 %	3 173 982	3 262 515	0,4 %	538 234	645 339	2,6 %

(a) Il s'agit des familles ayant au moins un enfant de moins de 25 ans (âge révolu). (b) Taux 99-06 : taux de croissance annuel moyen entre 1999 et 2006. Source : Insee, recensements 1999 et 2006 (exploitation complémentaire).

3.3. Toujours plus de ménages de cadres et de retraités

Depuis trente ans, la structure sociale francilienne ne cesse de se déformer par le « haut » : les ménages* de cadres, actifs* ou retraités*, sont de plus en plus nombreux. La situation des ménages retraités s'est améliorée, mais celle des employés se fragilise. Les espaces des cadres et des ouvriers restent très polarisés, les employés et les professions intermédiaires sont les plus dispersés.

Avec les restructurations de l'appareil productif, le nombre d'ouvriers a fortement reculé en Île-de-France depuis trente ans au profit de celui des cadres. Mais d'autres transformations sont à l'œuvre, liées à la progression de l'activité des femmes, au vieillissement de la population, à sa mobilité géographique et à l'instabilité des structures familiales. Ces transformations affectent différemment les catégories sociales et se répercutent sur le paysage social francilien.

Une structure sociale de plus en plus aisée

L'évolution de la structure sociale des ménages depuis trente ans, tant en Île-de-France qu'en province, revêt trois éléments saillants : une forte croissance des ménages de cadres, une diminution des ménages d'ouvriers et une augmentation non moins prononcée du nombre de retraités. Ces tendances n'ont pas marqué le pas sur la dernière décennie. La région compte, en 2006, 450 000 ménages de cadres de plus qu'en 1982, 218 000 ménages d'ouvriers de moins et 405 000 ménages retraités de plus. La part des ménages cadres est ainsi passée de 14,7 % en 1982 à 21,3 % en 2006. La part des ouvriers a fait plus que le chemin inverse, diminuant de 21,1 % en 1982 à 12,7 % en 2006. Quant à celle des retraités, elle est passée de 19,6 % à 24,4 %.

Au-delà du chassé-croisé entre cadres et ouvriers, d'autres évolutions contribuent au glissement vers le haut de la structure sociale régionale. Aux âges actifs, la progression du nombre des ménages dont la personne de référence* exerce une profession intermédiaire a aussi été un peu plus rapide que la moyenne. En revanche, la part des employés a peu varié et celle des indépendants a légèrement baissé. Parmi les retraités, la progression du nombre de personnes de référence ayant exercé un métier de cadre ou une profession intermédiaire a été beaucoup plus forte que celle des anciens employés ou ouvriers, même s'ils ne représentent en 2006 que qua-

tre ménages de retraités sur dix. Ce sont les employés qui restent les plus nombreux parmi les personnes de référence retraitées (28,3 % contre 33,7 % en 1982), devant les ouvriers (24 % contre 31,7 %), les professions intermédiaires (20,4 % contre 13,4 %) et les cadres (18,6 % contre 10,7 %).

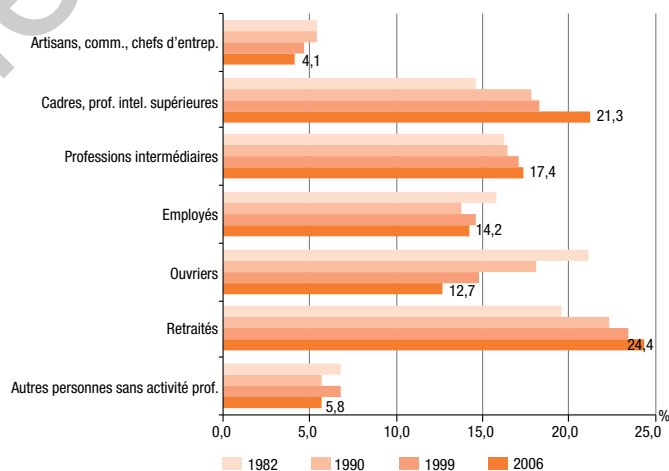
Des recompositions au sein de chaque catégorie

Parmi les ménages de cadres et professions intellectuelles supérieures (CPIS), ce sont les effectifs d'ingénieurs et de cadres techniques d'entreprises qui ont le plus augmenté. Ils représentent près du tiers des CPIS en 2006 (32,7 %) et prennent le pas sur les cadres commerciaux ou administratifs

d'entreprise (30,9 %). La part des cadres de la fonction publique a légèrement baissé (8,3 % en 2006) en dépit d'une hausse de leur effectif de 37 % depuis 1982.

Au sein des professions intermédiaires, le personnel administratif et commercial des entreprises prend de plus en plus d'importance (40,7 % en 2006). Il en va de même du personnel de santé et de l'action sociale (11 %). En revanche, les techniciens (20,4 %), les contre-maîtres et agents de maîtrise (10 %) perdent du terrain. L'effectif des premiers est resté stable depuis 1982, celui des seconds a baissé de 20 %. C'est parmi les ménages d'employés que les transformations sont les plus profondes. Les employés de commerce

Structure sociale des ménages franciliens^(a)



(a) Ménages classés selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage. Source : Insee, recensements de 1982 à 2006.



* Voir glossaire.

supplacent les employés administratifs des entreprises, dont les effectifs ont baissé de 34 % depuis 1982. La part des premiers est passée de 19,8 % en 1982 à 34,3 % en 2006, celle des seconds a baissé de 35,7 % à 15,4 %. La part des policiers et militaires a doublé (16,2 % en 2006). Quant aux employés de la fonction publique (26,2 % en 2006) leur effectif n'augmente plus depuis 1999. Chez les ouvriers, le recul est généralisé, mais plus marqué pour les ouvriers qualifiés de l'industrie.

Renforcement de la spécificité francilienne : plus active, plus de cadres

Si les évolutions sociales ont opéré sur l'ensemble du territoire, la spécificité francilienne s'est renforcée : celle d'être une région très active où la présence des cadres est très forte et celle des ouvriers faible.

En 2006, sept ménages sur dix ont une personne de référence active contre six sur dix seulement en province. Suite au vieillissement de la population, le recul du poids des ménages actifs a été général depuis 1982, mais il a été moins marqué en Île-de-France (- 3,6 points depuis 1982) qu'en province (- 6,9 points).

De la même façon, la croissance des ménages de cadres a été générale, mais la part des cadres s'est davantage accrue dans la région (+ 6,6 points contre + 2,9 points). En 2006, les cadres et professions intellectuelles supérieures représentent 21,3 % des ménages en Île-de-France contre 8,9 % en province. L'écart s'est nettement creusé pour les cadres d'entreprise, les professions de l'information, de l'art et du spectacle et les professions libérales.

À l'inverse, le recul du poids des ménages d'ouvriers a été plus fort dans la région (- 8,4 points contre - 7,2 en province) avec là aussi quelques différences internes : le repli des ouvriers qualifiés de l'industrie reste plus prononcé dans la région, mais celui des ouvriers non qualifiés est plus atténué.

Les évolutions sont moins différenciées pour les autres catégories de ménages actifs. L'évolution de la part des professions intermédiaires a été à peine plus marquée en province (+ 2 points contre + 1,2 dans la région), celle des employés a légèrement baissé dans la région (- 0,4 point) et a peu progressé en province (+ 0,4). La surreprésentation de ces catégories en Île-de-France s'estompe.

Enfin, la sous-représentation des ménages retraités s'accroît modé-

rément en Île-de-France, mais cette évolution cache des tendances contrastées. Les ouvriers retraités, déjà peu présents en 1982, le sont encore moins. Mais, à l'inverse, les cadres retraités, déjà surreprésentés en 1982, le sont de plus en plus. L'attrait de la province se renforce pour les employés retraités et s'affirme quelque peu chez les professions intermédiaires retraitées.

Quatre ménages retraités sur dix vivent sur deux revenus

Les ménages de retraités vivent de plus en plus sur deux revenus, que le conjoint soit actif ou retraité. C'est le cas de quatre ménages retraités sur dix en 2006 contre trois sur dix en 1982. Ce sont les ménages retraités de cadres qui vivent le plus souvent sur deux revenus (53 %), juste devant les ouvriers (49 %) et les indépendants (48 %). La proportion est sensiblement plus faible parmi les ménages ayant exercé une profession intermédiaire (41 %). Mais les ménages d'employés, qui sont très majoritairement constitués d'une femme vivant seule, ne sont que 18 % à vivre avec deux revenus. La situation ne cesse de s'améliorer depuis 1982 pour les anciens cadres (+ 23 points), les anciens artisans-commerçants (+ 15 points) et les

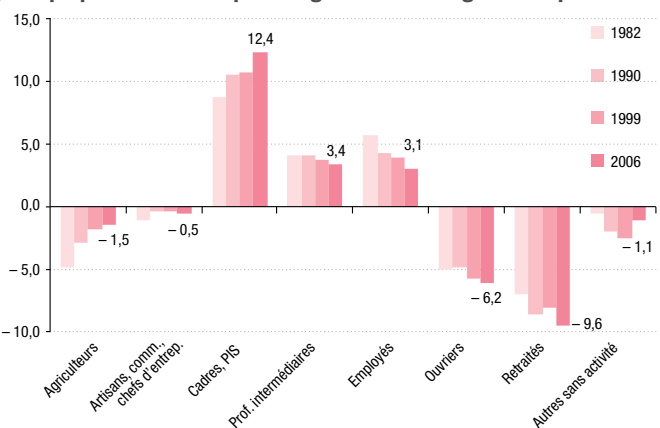
anciens ouvriers (+ 14 points). Elle se détériore depuis 1999 pour les anciens employés ou les ménages dont la personne de référence exerçait une profession intermédiaire. Depuis 1982, la situation des employés, qui représentent 28 % des retraités franciliens, s'est globalement dégradée (- 4 points).

L'amélioration de la situation des ménages retraités, qui renvoie à la diffusion de l'activité féminine depuis l'après-guerre, tend cependant à s'amortir sous l'effet de l'instabilité des unions. Les retraités ne vivent, en effet, pas plus souvent en couple, en dépit de l'allongement de l'espérance de vie, en 2006 (52,7 %) qu'en 1982 (53,3 %) et la part des personnes seules - minimale chez les ménages de cadres (un tiers), maximale chez les employés (huit ménages sur dix) - tend à s'accroître depuis 1999.

Un seul revenu pour les trois quarts des employés

Parmi les ménages actifs, le modèle dominant reste celui du couple où les deux conjoints occupent un emploi*. Il concerne près de quatre ménages sur dix (38,6 %). Il se maintient chez les artisans-commerçants-chefs d'entreprise (48 %), les cadres et les ouvriers

Surreprésentation croissante des cadres en Île-de-France : écarts des proportions de chaque catégorie entre la région et la province



Source : Insee, recensements de 1982 à 2006 (exploitations complémentaires).

Lecture : l'écart entre le % de ménages « cadres » en Île-de-France et ce même pourcentage en province est passé de + 8,7 points en 1982 à + 12,4 points en 2006.

Structure sociale des ménages en Île-de-France et en province en 2006

	Île-de-France		Province	
	Effectif	%	Effectif	%
Agriculteurs, exploitants	4 930	0,1	345 036	1,6
Artisans, comm., chefs d'entrep.	199 950	4,1	980 525	4,6
Cadres, professions intellect. supérieures	1 027 868	21,3	1 883 592	8,9
Professions intermédiaires	840 855	17,4	2 985 248	14,1
Employés	687 216	14,2	2 365 744	11,1
Ouvriers	613 842	12,7	4 013 543	18,9
Retraités	1 176 855	24,4	7 213 513	34,0
Autres personnes sans activité	277 841	5,8	1 452 491	6,8
Total ménages	4 829 356	100,0	21 239 690	100,0

Source : Insee, recensement 2006 (exploitation complémentaire).

* Voir glossaire.

(44 %), mais s'effrite parmi les professions intermédiaires (38 %) et chez les employés où il est beaucoup plus rare (24 %). Le modèle du couple où seul l'homme travaille a fait long feu, quelle que soit la catégorie professionnelle. En 2006, un ménage actif sur huit est constitué d'un couple où seul l'homme exerce un emploi, contre un sur quatre en 1982. C'est chez les artisans, commerçants (22 %) et les ouvriers (18 %) qu'il reste le plus fréquent. Les couples où seule la femme travaille restent minoritaires (2,3 % en 2006). On les trouve surtout parmi les ouvriers (4,5 %) où le chômage* est plus élevé. À l'inverse, les ménages actifs sont de plus en plus souvent constitués de personnes seules avec ou sans enfant(s), quatre sur dix en 2006 (41 %), contre un peu moins de trois sur dix en 1982 (28 %). Cette configuration est plus prégnante chez les employés (six ménages sur dix), mais nettement moins répandue chez les artisans-commerçants (23 %) ou les ouvriers (26 %). Elle

concerne 37 % des cadres et 46 % des personnes exerçant une profession intermédiaire. La progression des personnes seules sans enfant – hommes et femmes – est très forte parmi les cadres et les professions intermédiaires. Chez les ouvriers et les artisans-commerçants, la solitude progresse surtout chez les hommes. Élever seul son enfant reste le lot des femmes et surtout des employées (22 % en 2006)⁽¹⁾. On trouve aussi beaucoup de familles monoparentales* parmi les professions intermédiaires très féminisées de la santé et du travail social (20 %). Les ménages dont la personne de référence est employée apparaissent ainsi comme les plus fragiles : les trois quarts vivent sur un seul revenu. Les ménages d'ouvriers et d'artisans-commerçants sont ceux qui résistent le plus à la diffusion des nouveaux modes de vie : les femmes seules, avec ou sans enfants y sont peu fréquentes. La monoparentalité reste aussi peu développée chez les ménages de cadres.

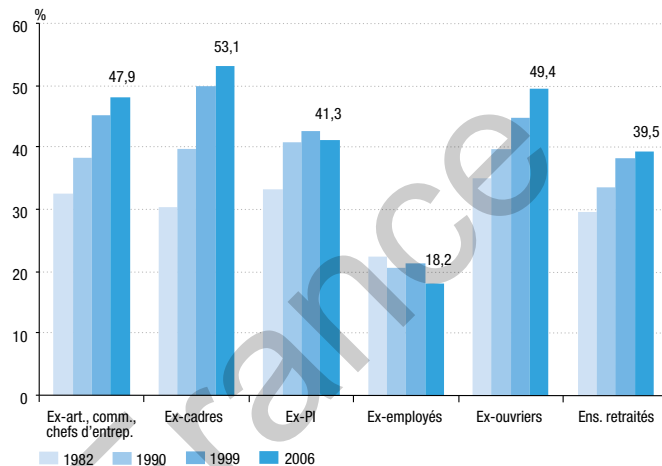
Les ménages d'ouvriers sont les plus regroupés sur le territoire

La place dans le système productif continue à structurer fortement le territoire francilien. L'espace des cadres qui

* Voir glossaire.

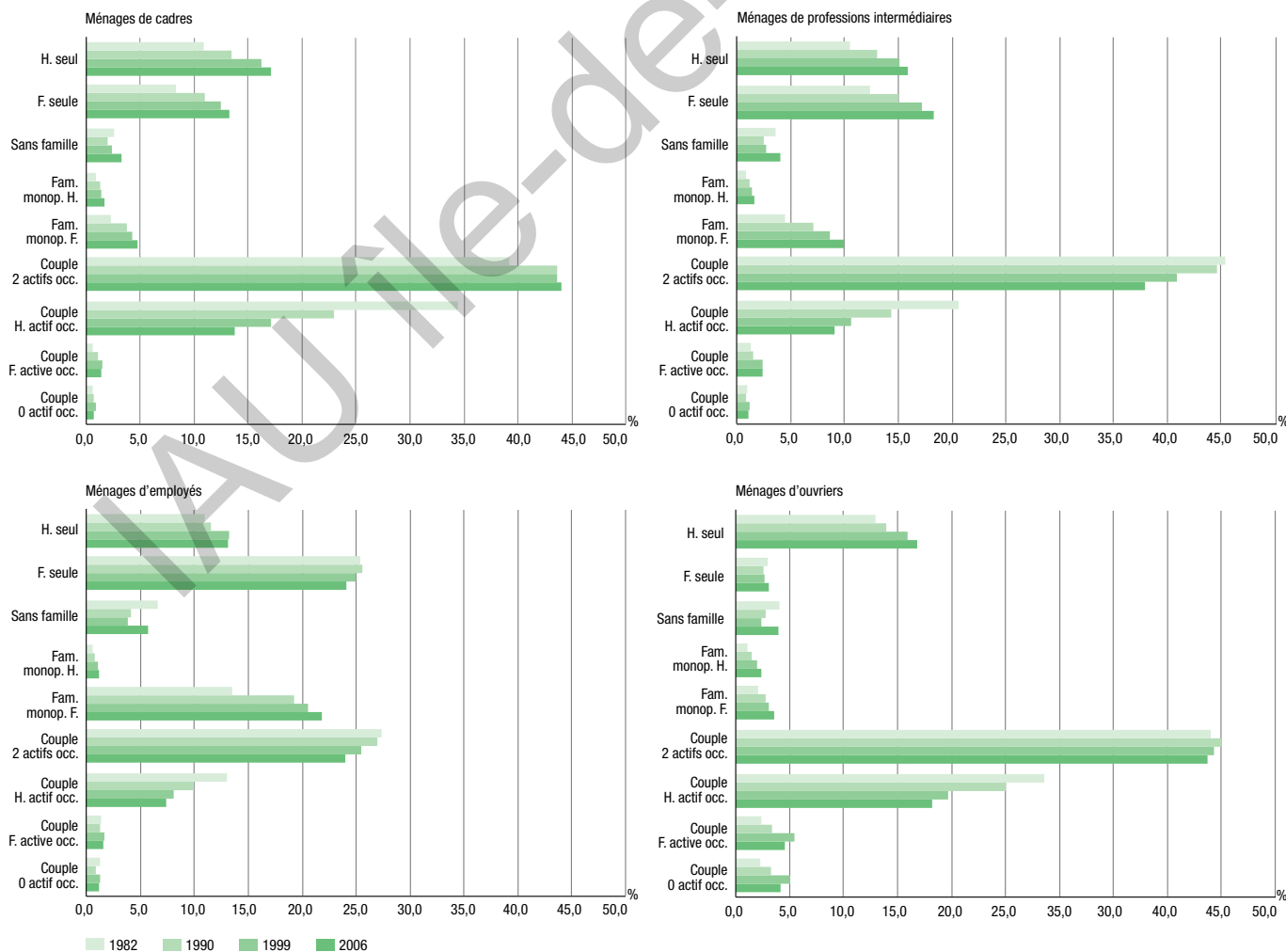
(1) Le recensement ne permet pas de rendre compte des gardes alternées. Il faudra attendre les résultats de l'enquête famille de 2011 pour étayer ce point.

De plus en plus de ménages disposent de deux revenus parmi les retraités^(a)



(a) Le conjoint est actif ou retraité.
Source : Insee, recensements de 1982 à 2006 (exploitations complémentaires).

De plus en plus de personnes seules parmi les ménages d'actifs



Source : Insee, recensements de 1982 à 2006 (exploitations complémentaires).

s'étend à l'ouest s'oppose nettement à celui des ouvriers, très prégnant en banlieue nord, le long de la vallée de la Seine, dans les anciens bastions industriels, et dans le périurbain seine-et-marnais. Les ménages d'employés, majoritairement composés de personnes seules avec ou sans enfants ont un habitat plus centralisé. Ils sont surtout implantés en banlieue nord, dans le secteur de Seine-Amont et sur les anciens territoires des villes nouvelles, où ils côtoient les ouvriers. Les professions intermédiaires sont très dispersées dans le périurbain, où elles ont accédé à la propriété, mais peu dans les espaces périurbains très aisés de l'ouest. L'organisation résidentielle des retraités en grande couronne reflète celle de leur ancienne catégorie sociale : les anciens

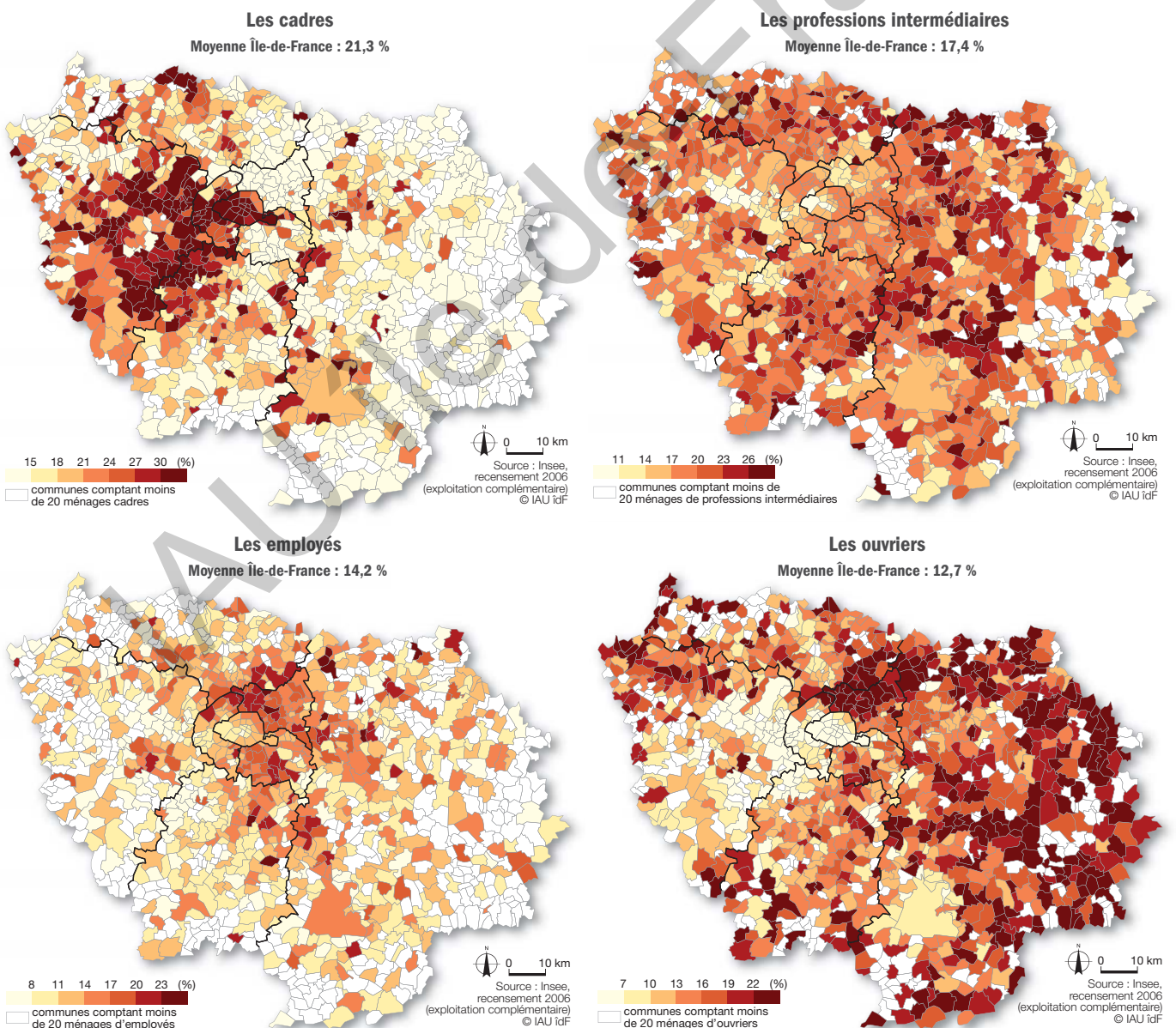
cadres à l'ouest, les anciens ouvriers à l'est. L'indice de dissimilarité* permet de mesurer la concentration relative sur le territoire des ménages selon la catégorie sociale de la personne de référence⁽²⁾. Ce sont les ménages d'ouvriers (0,235) et les ménages de cadres (0,204) qui sont les plus concentrés en Île-de-France. Ils sont deux à trois fois plus regroupés que les professions intermédiaires (0,069), les employés (0,116) ou les artisans-commerçants-chefs d'entreprise (0,117), qui assurent donc une certaine mixité sociale sur le territoire régional. Une analyse plus fine des catégories sociales montre que ce sont les ménages d'étudiants* (0,451) et les professions de l'information, des arts et du

spectacle (0,378), très fortement implantés sur Paris, qui battent les records de concentration territoriale. Les lieux de résidence des chefs d'entreprise de plus de dix salariés (0,293) s'apparentent davantage à ceux des cadres et des professions libérales qu'à ceux des artisans (0,185) et commerçants (0,144), plus répartis. On trouve parmi les ménages les plus dispersés – qui relèvent tous des catégories employés et intermédiaires – les professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises (0,090), les employés administratifs des entreprises (0,105), les professions intermédiaires de la santé et du travail social (0,115), les instituteurs et assimilés (0,117) et les retraités des catégories « employés » et « professions intermédiaires » (0,092 et 0,113).

* Voir glossaire.

(2) L'indice mesure la proportion de ménages d'une catégorie sociale donnée qui devraient changer de commune afin d'obtenir la même distribution géographique que l'ensemble des ménages franciliens.

Les ménages franciliens selon leur catégorie sociale en 2006



L'opposition structurante cadres/ouvriers

Les catégories sociales s'excluent plus ou moins les unes des autres dans leurs espaces de résidence. Les territoires des cadres et des ouvriers sont les plus exclusifs les uns des autres, actifs comme retraités : 43 % des ménages de cadres devraient déménager pour obtenir la même géographie sociale que les ouvriers⁽³⁾. Paris et la Seine-Saint-Denis sont emblématiques de cette opposition. On compte cinq ménages de cadres pour un ménage d'ouvriers à Paris et, à l'inverse, deux ménages d'ouvriers pour un ménage de cadres en Seine-Saint-Denis. Les territoires des cadres sont aussi éloignés des artisans, des professions intermédiaires techniques (techniciens,

contremaîtres, agents de maîtrise), des employés de la fonction publique, des policiers et des militaires. La mixité avec les catégories intermédiaires se fait surtout par le biais des cadres de la fonction publique et des professeurs et ingénieurs qui côtoient, pour partie, les catégories intermédiaires travaillant dans le secteur public. Les professions intermédiaires et les employés, qui sont très dispersés, ont, au contraire, un très grand degré de proximité (0,116), actifs comme retraités. Les ménages d'employés – surtout des employés relevant du secteur public – sont les plus proches des ouvriers (0,177), notamment des ouvriers de l'artisanat. La proximité entre professions intermédiaires et ouvriers se fait par le biais des techniciens et des

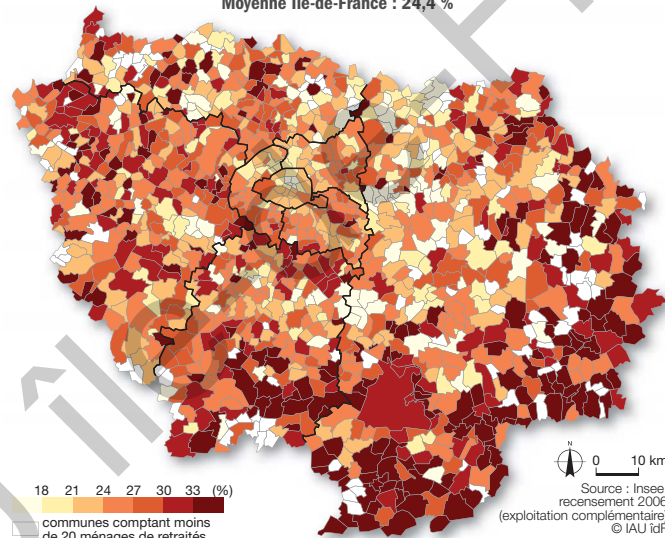
contremaîtres, qui partagent souvent les mêmes espaces que les ouvriers qualifiés et les retraités ouvriers. Les ménages d'inactifs* – hors retraités – sont assez ségrégués. Les plus jeunes, parmi lesquels on trouve des étudiants, mais aussi des personnes sans activité professionnelle, sont proches des employés, surtout des employés de commerce ou des personnels de service aux particuliers. Les plus âgés côtoient la plupart des retraités hormis les anciens ouvriers. Ce sont donc les artisans-commerçants, les catégories intermédiaires et les employés qui forment la trame du tissu social francilien et assurent sa diversité. ■

* Voir glossaire.

(3) L'indice de dissimilarité mesure ici la proportion de ménages d'une catégorie sociale donnée A qui devraient changer de commune afin d'obtenir la même distribution géographique que la catégorie sociale B.

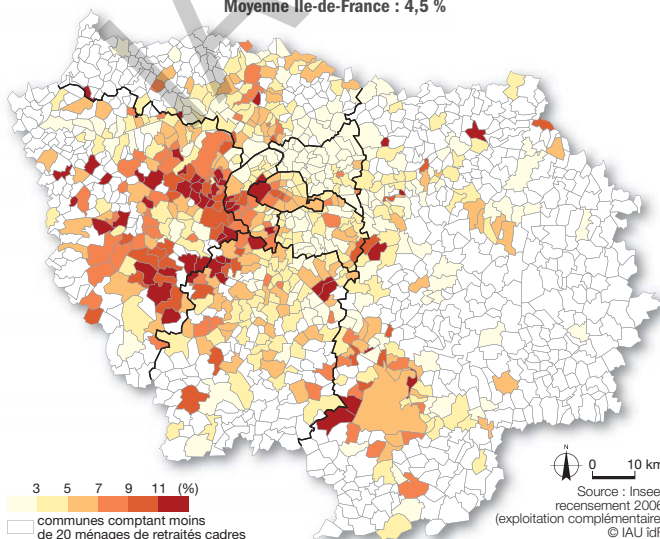
Les retraités

Moyenne Île-de-France : 24,4 %



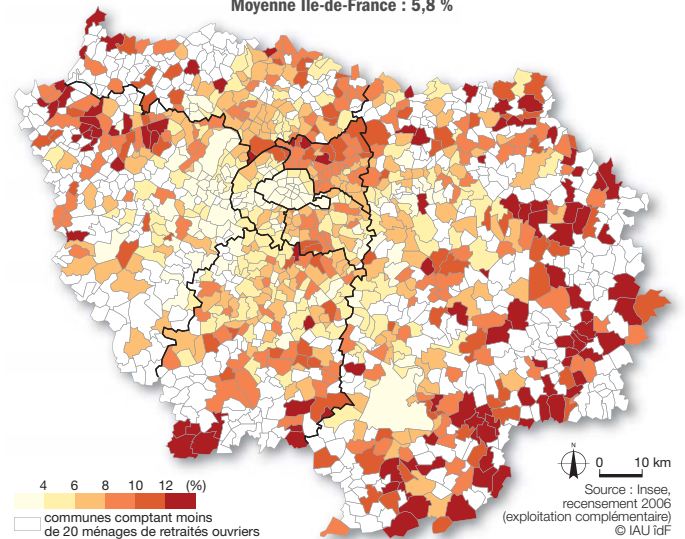
Les retraités cadres

Moyenne Île-de-France : 4,5 %



Les retraités ouvriers

Moyenne Île-de-France : 5,8 %



3.4. Les transformations du paysage social francilien

Accentuation des écarts entre les secteurs extrêmes – populaires et aisés –, rajeunissement du périurbain, embourgeoisement très fort de certains territoires centraux ont profondément transformé le paysage social de l'Île-de-France depuis trente ans. La diversité reste la norme, mais cède du terrain.

La structuration sociale de l'espace urbain s'inscrit dans le temps long de l'Histoire. Elle est le fruit d'un tissage où se mêlent les effets du développement économique, des politiques publiques urbaines et de logement et de la myriade des décisions individuelles. L'opposition des classes, héritée de la société industrielle, les tours et les barres surdimensionnées construites dans les années 1960 continuent ainsi à façonner l'espace. Mais ce substrat légué par le passé est remodelé, transformé sous l'effet constant des restructurations de l'appareil productif, du renouvellement de la trame urbaine, des choix résidentiels des ménages* opérés sous contrainte des prix immobiliers.

L'opposition structurante cadres/ouvriers se renforce

La trame sociale du territoire francilien s'organise fondamentalement autour de l'opposition structurante entre espaces des catégories « supérieures » et espaces des catégories ouvrières, sans s'y résumer pour autant. Spatialement, les territoires des ménages ouvriers et ceux des ménages cadres n'ont cessé de se différencier dans le temps. L'indice de dissimilarité* entre les ouvriers et les cadres s'est accru de 0,358 en 1982 à 0,433 en 2006. Autrement dit, si 36 % des ménages ouvriers ou cadres devaient déménager en 1982 pour que leurs distributions sur le territoire régional soient semblables, cette proportion atteint 43 % en 2006. Cette distanciation, particulièrement rapide entre 1990 et 1999, tend à se ralentir au tournant du siècle⁽¹⁾. Depuis trente ans, ce sont les cadres d'entreprise qui se sont le plus fortement éloignés de toutes les catégories d'ouvriers⁽²⁾. Les ménages de cadres se sont aussi nettement éloignés des ménages d'employés et, plus récemment, des ménages d'inactifs* autres que retraités*.

Les professions intermédiaires se sont, elles, géographiquement distancées des ouvriers, mais nettement rapprochées des employés et surtout des retraités, en raison de leur dispersion en grande couronne, où elles ont pu

accéder à la propriété. Les ménages d'employés sont les seuls à s'être quelque peu rapprochés des ménages ouvriers.

Mesurée à l'échelle des communes, la concentration des ménages ouvriers n'a cessé d'augmenter depuis 1982, et ce, quels que soient leur qualification ou leur domaine d'activité. Celle des cadres est restée relativement stable avec des différences par sous-catégories : les cadres administratifs et commerciaux d'entreprise ont eu tendance à se regrouper, mais les ingénieurs et cadres techniques d'entreprise, les professeurs et les professions scientifiques se sont un peu dispersés. Ces évolutions sont à replacer dans un contexte de forte expansion et de diversification de la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures (CPIS), alors que la classe ouvrière a perdu du terrain. Le ratio ménages cadres/ménages ouvriers s'est inversé, passant de 0,69 en 1982 à 1,24 en 1999 et 1,67 en 2006.

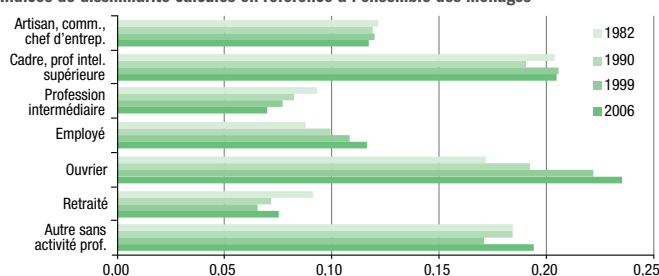
Les espaces des catégories supérieures accentuent leur spécificité

Pour rendre compte de la plus ou moins grande proximité des catégories sociales au sein des communes franciliennes, une typologie des communes a été dressée à partir de la composition socioprofessionnelle des ménages qui y résident en 2006. Dans les espaces des catégories supérieures, les ménages des cadres (CPIS), actifs* ou retraités, et des chefs d'entreprise de plus de dix salariés dominent le paysage social sans être majoritaires. Ces espaces restent très centralisés sur les arrondissements ouest de Paris et

s'étendent vers l'ouest et le sud-ouest de la région. Le territoire le plus aisé s'ancre sur Paris (classe 1). Les cadres d'entreprise y sont fortement surreprésentés comme les professions libérales, les chefs d'entreprises de plus de dix salariés, les professions de l'information, de l'art et du spectacle, les retraités cadres, mais aussi les cadres de la fonction publique et les étudiants*. L'extension de ce territoire vers les Hauts-de-Seine et les Yvelines à l'ouest à laquelle il faut ajouter le 12^e arrondissement et les communes limitrophes et le secteur de Fontainebleau constituent un autre ensemble très aisé où les étudiants et les professions de l'information et du spectacle sont nettement moins présents, mais les retraités, les professions intermédiaires et les ouvriers un peu plus nombreux (classe 2). Ces deux espaces regroupent un tiers des ménages franciliens (32,6 %). La part des ménages aisés – cadres (CPIS) actifs ou retraités et chefs d'entreprises de plus de dix salariés – y est respectivement de 44,3 % et 38,6 % pour une moyenne régionale de 26,5 %. Ces catégories n'y sont donc pas majoritaires, mais elles ne cessent d'y progresser plus rapidement qu'en moyenne depuis trente ans (respectivement + 15,2 points et + 14 points contre + 9 points dans la région), au détriment des catégories populaires. Ces territoires deviennent lentement mais sûrement plus difficiles d'accès aux autres catégories sociales. En 2006, 21,5 % des catégories populaires y vivent contre 28,6 % en 1982 (- 7,1 points). De la même façon, un tiers des catégories intermédiaires y résident en 2006 contre 38,6 % en 1982 (- 5,4 points).

Évolution de la concentration des ménages selon la catégorie sociale

Indices de dissimilarité calculés en référence à l'ensemble des ménages



* Voir glossaire.

(1) L'indice de dissimilarité entre ménages d'ouvriers et ménages de cadres est passé respectivement de 0,358 en 1982 à 0,370 en 1990, 0,419 en 1999 et 0,433 en 2006.

(2) Mais, sur la période récente, ce sont plutôt les cadres de la fonction publique qui se distancient des ouvriers.

Une mise à l'écart progressive des quartiers les plus populaires, sauf aux marches de Paris

Dans les espaces populaires, les ménages d'ouvriers et d'employés – actifs ou retraités –, d'inactifs de moins de 60 ans et de chômeurs* n'ayant jamais travaillé sont majoritaires. Ils se concentrent toujours en banlieue nord et dans le sud-est parisien sur l'axe Ivry-Melun. Ils regroupent un autre tiers des ménages (31,7 %). C'est au nord de Paris (classe 8), que la concentration des catégories populaires est la plus élevée (68 % des ménages). Dans les territoires moins denses qui prolongent cet espace vers le nord-est de la Seine-Saint-Denis et le long de la vallée de la Seine, en amont et en aval, ces ménages restent très surreprésentés (60 %), avec toutefois une moindre présence des personnels de service aux particuliers, des inactifs de moins de 60 ans et des chômeurs n'ayant jamais travaillé (classe 7). Un dernier secteur (classe 6) peut être rattaché à cet ensemble populaire. Les catégories populaires y sont juste majoritaires (50 %). Il concerne quelques communes proches de banlieue : Nanterre, Colombes, Asnières, Clichy ou Malakoff dans les Hauts-de-Seine ; Pantin, Les Lilas, Bagnolet, Montreuil en Seine-Saint-Denis ; les communes limitrophes du Val-de-Marne, de Cachan à Ivry. Les cadres et sont plus présents, les ouvriers

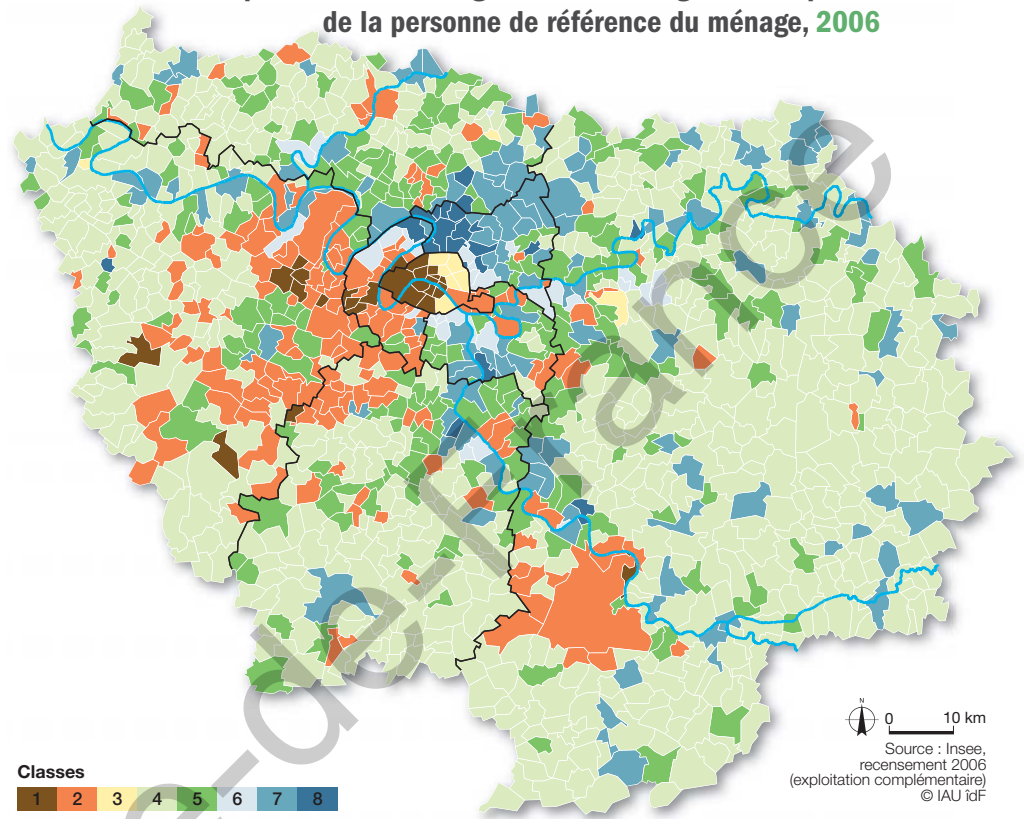
actifs ou retraités, nettement moins. Les ménages d'employés restent, eux, très surreprésentés.

L'expansion des cadres en Île-de-France depuis trente ans n'a guère touché les deux secteurs les plus populaires. La part des catégories aisées n'y a quasi-

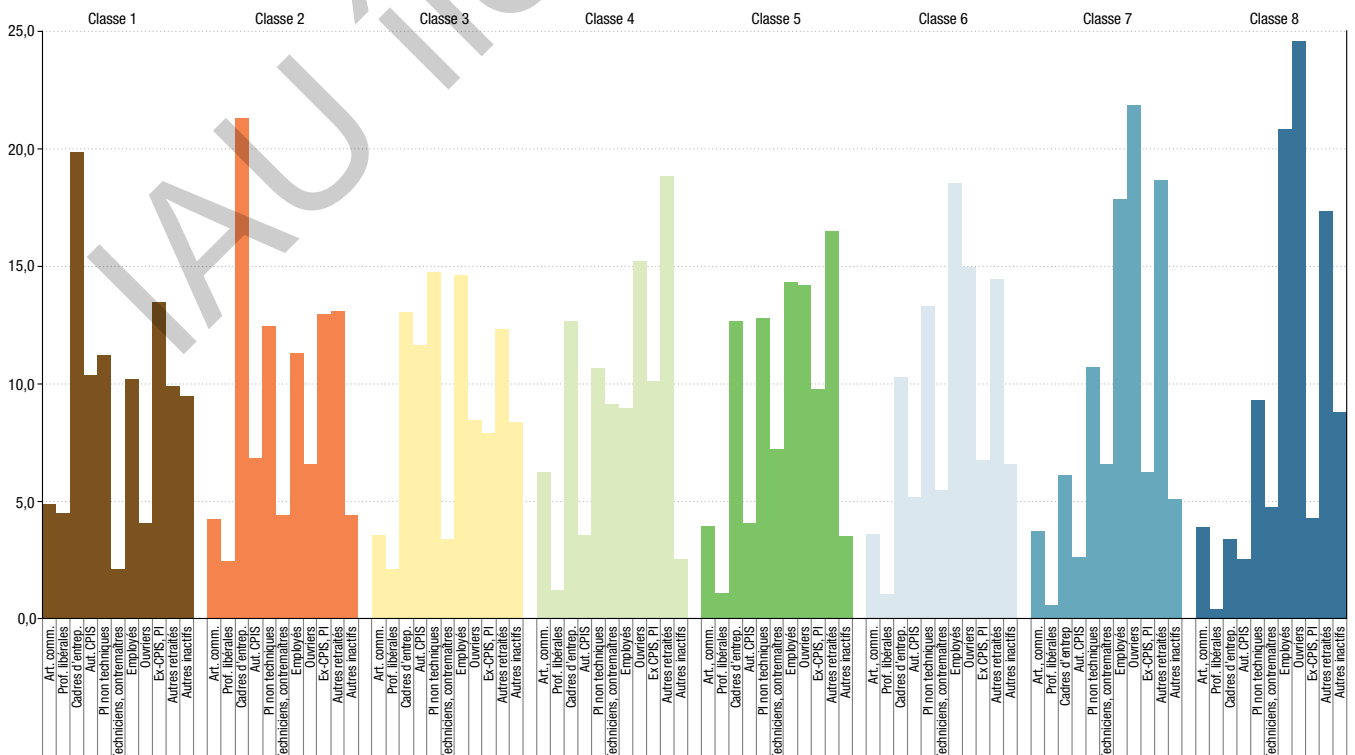
ment pas progressé (+ 1,2 point dans la classe 8 ; + 2,7 dans la classe 7). Celle des catégories populaires est restée stable, la progression des employés et des retraités compensant le recul des actifs ouvriers. En proche banlieue nord (classe 8), les ménages relevant de caté-

* Voir glossaire.

Répartition des ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage, 2006



Répartition des ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage, 2006



gories très précaires ont fortement progressé : employés de service direct aux particuliers, inactifs de moins de 60 ans, chômeurs n'ayant jamais travaillé. Ce sont souvent des ménages constitués de femmes élevant seules leurs enfants. En banlieue plus éloignée (classe 7), on assiste plutôt à un vieillissement sur place des catégories populaires avec une hausse prononcée des retraités. En revanche, les cadres ont commencé à investir certaines communes populaires bien situées qui, pour la plupart, jouxtent Paris (classe 6). Le recul des classes populaires s'y fait au même rythme que dans l'ensemble de la région (- 10,5 points depuis 1982 contre - 10,1 points pour la région) et les catégories aisées viennent progressivement s'y installer (+ 7,8 points contre + 9 points pour la région), avec une accélération du mouvement sur la période récente. Toutes les catégories de ménages cadres progressent, mais aussi, très nettement, les professions intermédiaires non techniques exerçant des fonctions administratives ou commerciales dans les entreprises ou travaillant dans le secteur public (professeurs des écoles, professionnels de la santé, etc.). Les deux territoires les plus populaires échappent à la déformation « par le haut » de la structure sociale régionale, ce qui montre en filigrane l'évitement de ces secteurs par les catégories les plus aisées. Seulement 10,5 % des ménages des catégories supérieures y résident. Cette proportion a diminué depuis trente ans (- 1,7 point) en dépit de la forte augmentation des cadres. En comparaison, 18,5 % des catégories intermédiaires y résident (+ 0,4 point depuis 1982) et 31,4 % des catégories populaires (+ 4,4 points).

Des espaces intermédiaires divers et variés

Le troisième gros tiers des ménages franciliens (35,8 %) réside dans des territoires plus mixtes socialement : les catégories populaires restent les plus nombreuses, mais elles ne sont pas majoritaires et les catégories intermédiaires sont plus nombreuses que les catégories supérieures. Ces territoires comprennent l'est de Paris et l'essentiel de l'espace périurbain, hormis l'enclave aisée de l'ouest. Les arrondissements du quart nord-est de Paris et le 13^e (classe 3) s'y distinguent par une surreprésentation des cadres de la fonction publique, des professions de l'information et du spectacle, des étudiants, des professions intermédiaires non techniques, mais aussi des personnels directs aux particuliers et des inactifs de moins

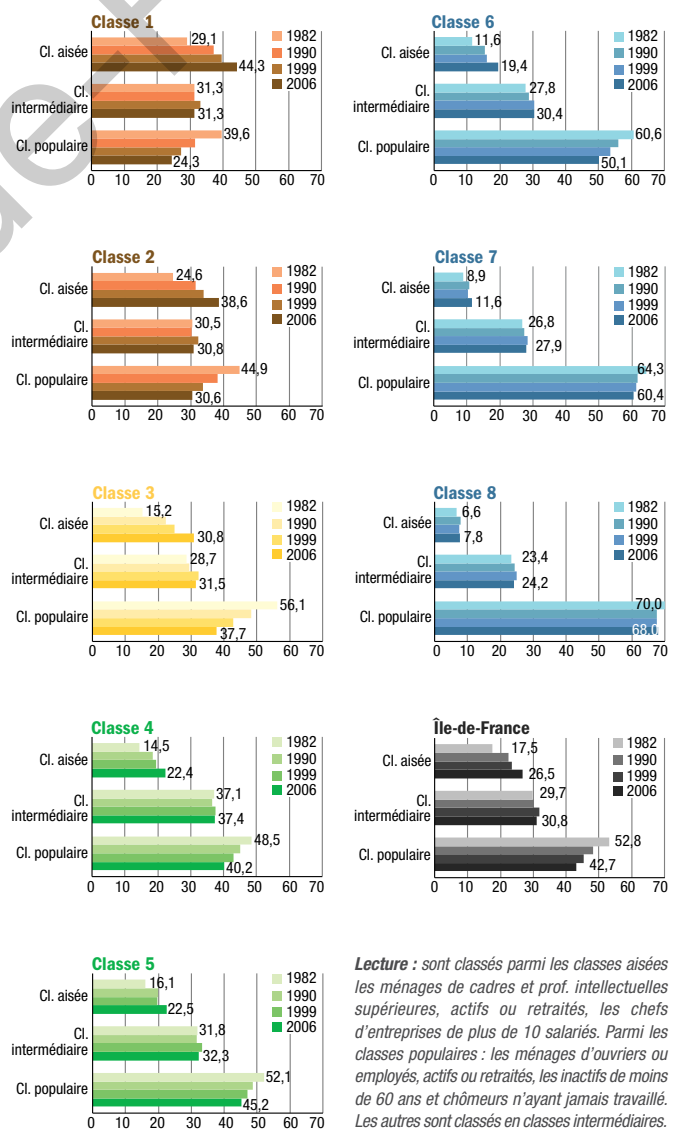
de 60 ans. Les employés y sont nettement plus présents que les ouvriers. Dans ce secteur, les catégories intermédiaires y sont à peine plus nombreuses que les catégories supérieures. C'est dans le périurbain le plus éloigné (classe 4), que les catégories intermédiaires – notamment des contremaîtres et des agents de maîtrise – sont les plus présentes. Elles y côtoient des ouvriers, des cadres d'entreprise et des retraités. En revanche, la présence des employés y est très faible. Dans le périurbain proche et dans quelques communes des anciennes villes nouvelles et du Val-de-Marne (classe 5), la part des catégories populaires est plus élevée. Les employés, aussi nombreux que les ouvriers, y côtoient des cadres, des professions intermédiaires non techniques et des retraités. La majorité de l'espace périurbain seine-et-marnais et des secteurs ruraux situés aux franges de la région ont très

nettement rajeuni depuis trente ans, avec un recul de la présence des retraités. Ces territoires ont été investis par les professions intermédiaires techniques (contremaîtres et techniciens), dont la présence s'est accentuée de façon spectaculaire, et par les ménages ouvriers qui ont pu accéder à la propriété. L'expansion des ménages cadres y a été un peu moins rapide qu'en moyenne dans la région. C'est l'inverse dans les arrondissements de l'est parisien marqué par un très fort embourgeoisement : la part des cadres y a progressé de 18,4 points depuis 1982, dont + 5,9 points depuis 1999.

La diversité reste la norme mais cède du terrain

Comme l'a souligné Edmond Préteceille⁽³⁾, l'espace régional ne se résume donc pas à une dualisation entre territoires des classes aisées et territoires

Évolution de la composition sociale des secteurs par grande catégorie de ménages



Lecture : sont classés parmi les classes aisées les ménages de cadres et prof. intellectuelles supérieures, actifs ou retraités, les chefs d'entreprises de plus de 10 salariés. Parmi les classes populaires : les ménages d'ouvriers ou employés, actifs ou retraités, les inactifs de moins de 60 ans et chômeurs n'ayant jamais travaillé. Les autres sont classés en classes intermédiaires.

(3) PRÉTECEILLE E., « La ségrégation contre la cohésion sociale » dans *L'épreuve des inégalités*, Puf, 2006.

populaires. L'importance des espaces intermédiaires où vivent plus du tiers des ménages en témoigne. Les communes sont, par ailleurs, loin d'être homogènes socialement. La diversité sociale l'emporte sur l'homogénéité. Ce sont les communes des deux espaces les plus populaires (classes 7 et 8) qui apparaissent les plus homogènes socialement, avec seulement un ménage sur dix relevant des catégories supérieures. Cette situation est inchangée depuis trente ans. Les communes des espaces aisés sont, en revanche, moins homogènes, mais les tendances à l'homogénéisation sont fortes. Les catégories aisées n'y sont pas encore majoritaires et au moins le quart des ménages sont issus des catégories populaires (24 % dans la classe 1, 31 % dans la classe 2). La maille communale est, certes, trop vaste et trop inégale pour bien cerner le degré d'homogénéité des lieux et

notamment ceux des ménages les plus riches qui représentent moins de 1 % des ménages⁽⁴⁾. Mais à l'échelle des communes, la polarisation de l'espace urbain reste encore relative puisque la moitié seulement des catégories supérieures vivent dans les espaces aisés, et 43,3 % seulement des catégories populaires dans les secteurs populaires.

Un creusement qui s'opère par le haut de la hiérarchie spatiale

Les analyses précédentes attestent d'un renforcement marqué des disparités sociales sur le territoire régional depuis trente ans. L'élément le plus frappant est l'évolution à contre-courant des changements sociaux dans une partie de la proche banlieue nord, notamment. Dans un contexte de fort recul de la classe ouvrière et d'une déformation régionale, la surreprésentation des

ménages ouvriers et employés s'y est accentuée depuis 1982. Il y a donc eu une nette désaffectation de ces secteurs par les catégories supérieures. À l'extrême opposé de la hiérarchie sociale des espaces, la présence des catégories supérieures s'est très nettement renforcée dans les secteurs les plus aisés. On assiste donc aux deux extrêmes de la hiérarchie spatiale, à un creusement des écarts⁽⁵⁾. Le ratio (ménages des catégories aisées)/(ménages des catégories populaires)⁽⁶⁾ a plus que doublé dans le secteur le plus aisé (secteur 1), passant de 0,73 à 1,82. Il a stagné dans le secteur le plus pauvre (secteur 8) à 0,10. L'écart des profils sociaux n'a donc fait que s'accroître entre ces deux espaces extrêmes de la typologie.

Accentuation de l'embourgeoisement parisien depuis 1999

Sur la période récente, les mêmes ressorts sont toujours à l'œuvre. Le renforcement des territoires les plus aisés se poursuit : les cadres d'entreprise et/ou les retraités cadres continuent d'y progresser plus rapidement qu'en moyenne dans la région.

Le très fort embourgeoisement des arrondissements de l'est de Paris se poursuit et touche les arrondissements du quart nord-est. Il est aussi très prononcé autour de la Défense et dans quelques communes proches de Paris comme Issy-les-Moulineaux, Montrouge, Gentilly, Charenton-le-Pont, Saint-Mandé ou Vincennes. La progression des cadres et professions intellectuelles supérieures y est beaucoup plus forte qu'ailleurs. Elle s'accompagne du recul des catégories populaires, employés et ouvriers, qu'ils soient actifs ou retraités.

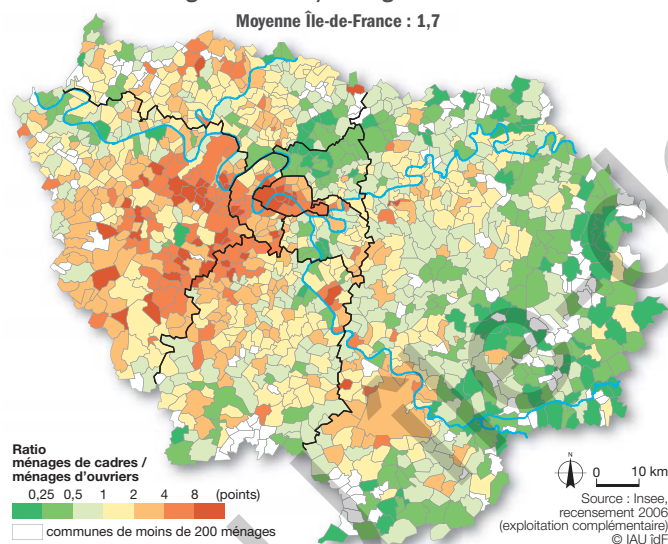
Dans les secteurs les plus modestes, et notamment dans les communes de l'ouest de la Seine-Saint-Denis, les employés et les inactifs remplacent les ouvriers et les retraités. Un processus de transformation sociale, encore ténu, est toutefois à l'œuvre aux portes de Paris. Il touche les communes ouvrières du sud-est de la Seine-Saint-Denis et les communes du nord du Val-de-Marne. La progression des cadres d'entreprise y reste plus faible que dans la région, mais celle des professions intermédiaires et des cadres travaillant dans le public y est nettement plus prononcée. La proximité de la capitale rend ces communes attractives. Elles restent, certes, encore très populaires, mais le changement social y est à l'œuvre dans certains maillons de leur trame urbaine. ■

Éléments de méthode et de classement

La typologie des communes selon la catégorie sociale de la personne de référence en 2006 porte sur les 1 280 communes et les vingt arrondissements parisiens. Elle a été faite à partir d'une analyse factorielle des correspondances. Elle repose sur une répartition des catégories socioprofessionnelles en 29 postes. Dans la nomenclature de l'Insee en 24 postes, les catégories retraités et inactifs ont été détaillées (selon la nomenclature en 42 postes) et la catégorie des cadres l'a été partiellement (les cadres de la fonction publique et les professeurs et professions scientifiques sont séparés des professions de l'information, des arts et du spectacle). Une classification hiérarchique ascendante a été menée à partir des coordonnées des communes sur les deux premiers axes d'analyse. Ils expliquent respectivement 32 % et 16 % de la variance. Trois grands types d'espaces ont été mis en évidence à partir de l'importance relative des catégories de ménages aisés, populaires ou intermédiaires. Sont classés parmi les « ménages aisés », les catégories des cadres (CPIs), actifs ou retraités, et les chefs d'entreprises de plus de dix salariés. Entrent parmi les « catégories populaires », les ouvriers et employés, actifs ou retraités, les inactifs de moins de 60 ans et les chômeurs n'ayant jamais travaillé. Les autres relèvent des catégories intermédiaires dans l'analyse. À l'échelle de la région, les ménages relevant des catégories populaires sont les plus nombreux (42,7 %) devant les catégories intermédiaires (30,8 %) et les supérieures (26,5 %).

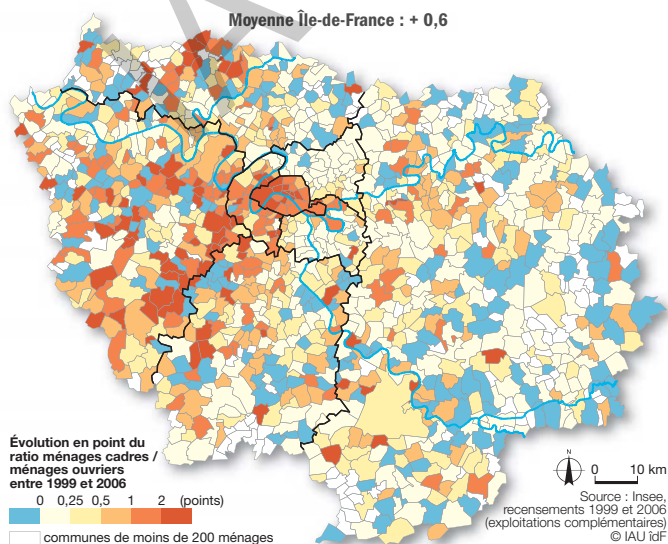
Ratio ménages de cadres/ménages d'ouvriers en 2006

Moyenne Île-de-France : 1,7



Évolution du ratio entre 1999 et 2006

Moyenne Île-de-France : + 0,6



(4) Les études de M. Pinçon et M. Pinçon-Charlot attestent la très grande concentration des plus riches dans les quartiers huppés du 16^e ou de Neuilly. Voir aussi la mise en évidence des quartiers les plus riches à partir des données sur le revenu (Cf. article 3.8., page 135).

(5) Les données sur le revenu attestent bien aussi d'une croissance des revenus beaucoup plus forte dans les territoires aisés alors qu'elle reste très faible dans les plus pauvres (Cf. article 3.8., page 135).

(6) Cf. encadré pour la définition des catégories aisées et populaires.

3.5. La mobilité des ménages accélère le changement social en Île-de-France

Les déménagements des Franciliens à l'intérieur de la région, leurs départs vers la province et les entrées de personnes venant du reste de l'Hexagone* ou de l'étranger accentuent les contrastes sociaux dans l'espace francilien et renforcent l'implantation des cadres au centre et à l'ouest de la région.

La proportion de ménages* dont la personne de référence* est cadre est près de 2,5 fois plus élevée en Île-de-France qu'en province. Ces ménages représentent plus d'un ménage francilien sur cinq. À l'inverse, en Île-de-France, un ménage sur huit seulement est un ménage d'ouvrier. En province, c'est le cas d'environ un sur cinq. Ces écarts entre l'Île-de-France et le reste de l'Hexagone s'accroissent entre 1999 et 2006.

Plus de cadres et moins d'ouvriers entre 1999 et 2006

Alors que le nombre de ménages franciliens a augmenté de 7 % entre 1999 et 2006, celui des cadres s'est accru trois fois plus vite (+ 24 %). En province, la part des cadres augmente moins qu'en Île-de-France. Au cours de la même période, le nombre de ménages d'ouvriers franciliens a diminué (- 8 %) alors qu'il reste stable en

province. La part des ouvriers diminue ainsi davantage en Île-de-France qu'en province. Celles des employés et des professions intermédiaires, quant à elles, varient peu entre 1999 et 2006.

Depuis la fin des années 1990, le nombre de retraités* franciliens a augmenté, en lien notamment avec l'allongement de l'espérance de vie et l'arrivée aux âges de la retraite des premiers baby-boomers : leur effectif s'accroît 1,5 fois plus vite que celui de l'ensemble des ménages. Ils représentent en 2006 un ménage francilien sur quatre. Mais l'Île-de-France reste nettement plus jeune que la province, où les retraités représentent un tiers des ménages. La composition sociale des retraités franciliens reflète celle des actifs* : 18,5 % sont d'anciens cadres (contre 8 % en province) et 20,5 % occupaient des professions intermédiaires (contre 15,8 % en province).

Des transformations sociales dues aux migrations* résidentielles

Une part du changement social (entrée dans la vie active, changement de position professionnelle ou de qualification, passage de l'activité à la retraite...) s'effectue *in situ*, sans mobilité résidentielle. La plupart des ménages franciliens vivent, en 2006, dans la même commune qu'en 2001. Plus de six ménages franciliens sur dix n'ont pas changé de logement au cours des cinq années précédant le recensement, et un sur dix a changé de logement sans changer de commune de résidence. Au total, un peu plus d'un ménage francilien sur quatre ne résidait pas dans la même commune cinq ans auparavant. Qu'ils viennent d'une autre commune de la région, d'une autre région de France ou d'un autre pays, ces mouvements contribuent également à modifier la structure sociale des territoires.

De plus en plus de cadres et de moins en moins d'ouvriers en Île-de-France : l'écart avec la province augmente

Répartition des ménages franciliens (%)

Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage	Île-de-France			Province		
	1999	2006	Évolution en points	1999	2006	Évolution en points
Exploitants agricoles	0,1	0,1	0	1,9	1,7	- 0,2
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	4,8	4,1	- 0,7	5,1	4,6	- 0,5
Cadres, professions intellectuelles supérieures	18,3	21,3	3	7,6	8,9	1,3
Professions intermédiaires	17,1	17,4	0,3	13,4	14,1	0,7
Employés	14,6	14,2	- 0,4	10,8	11,1	0,3
Ouvriers	14,8	12,7	- 2,1	20,5	18,9	- 1,6
Retraités	23,5	24,4	0,9	31,5	33,9	2,4
Autres inactifs	6,8	5,8	- 1	9,3	6,8	- 2,5

Sources : Insee, recensements 1999 et 2006 (exploitations complémentaires).

Une mobilité résidentielle inégale selon les groupes sociaux (%)

Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage	Part des ménages...					
	Résidant dans la même commune en 2001 et 2006	Résidant dans une autre commune de la région en 2006	Venus de province	Venus de l'étranger	Venus des Dom	Ensemble
Ensemble des ménages	74,1	17,3	5,9	2,3	0,3	100
Exploitants agricoles	87,9	8,8	2,6	0,6	0,1	100
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	76,9	18,7	2,5	1,8	0,1	100
Cadres, professions intellectuelles supérieures	66,2	20,9	9,4	3,4	0,1	100
Professions intermédiaires	66,2	24,2	7,4	1,8	0,4	100
Employés	66,5	22,8	7,5	2,4	0,8	100
Ouvriers	71,7	22,0	3,3	2,6	0,4	100
Retraités	94,5	4,1	1,2	0,2	0,0	100
Autres inactifs	63,2	14,6	12,7	8,5	1,0	100

Source : Insee, recensement 2006 (exploitation complémentaire).

* Voir glossaire.

Selon leur catégorie socioprofessionnelle, les ménages n'ont pas la même probabilité de changer de commune de résidence, ne s'installent pas dans les mêmes communes en Île-de-France et ne parcourent pas les mêmes distances. Les plus mobiles sont les plus jeunes et/ou les plus qualifiés, cadres et professions intellectuelles supérieures. Ils sont à la fois plus nombreux à avoir déménagé à l'intérieur de l'Île-de-France, à changer de région de résidence ou à venir de l'étranger. Les employés, plus jeunes, plus souvent en début de carrière professionnelle et de cycle familial, sont plus mobiles que les ouvriers. La diminution du nombre de ménages d'ouvriers, ménages plus âgés et se renouvelant peu, explique aussi leur moindre mobilité. Les retraités sont peu mobiles. Ils changent moins souvent de commune de résidence au sein de la région que les autres catégories socioprofessionnelles. Ils changent également moins souvent de région de résidence. Cependant, ils sont plus mobiles que leurs homologues du reste de France. Ils quittent beaucoup plus souvent la région Île-de-France qu'ils ne viennent s'y installer. Ainsi, représentent-ils un quart des ménages se dirigeant vers la province, soit une proportion équivalente à leur part dans la population francilienne, mais seulement 4 % des arrivants dans la région.

Les échanges avec la province renforcent la présence des cadres

En 2006, à peine 6 % des ménages franciliens résidaient dans une autre région cinq ans plus tôt. Entre 2001 et 2006, la région est déficitaire dans ses échanges avec la province pour les ménages retraités (-80 000). Cela contribue au maintien d'une population jeune. Elle l'est aussi pour les ménages d'ouvriers (-28 000). Un quart d'entre eux se sont installés dans l'un des huit départements du Bassin parisien limitrophes de l'Île-de-France, une partie continuant cependant à travailler dans la région capitale. De plus, la région a perdu dans ses échanges avec la province environ 13 000 ménages de professions intermédiaires et 5 000 ménages d'employés. Au contraire, elle gagne près de 11 000 cadres, solde qui ne représente toutefois que 5 % de l'accroissement régional de leur effectif (+ 200 000).

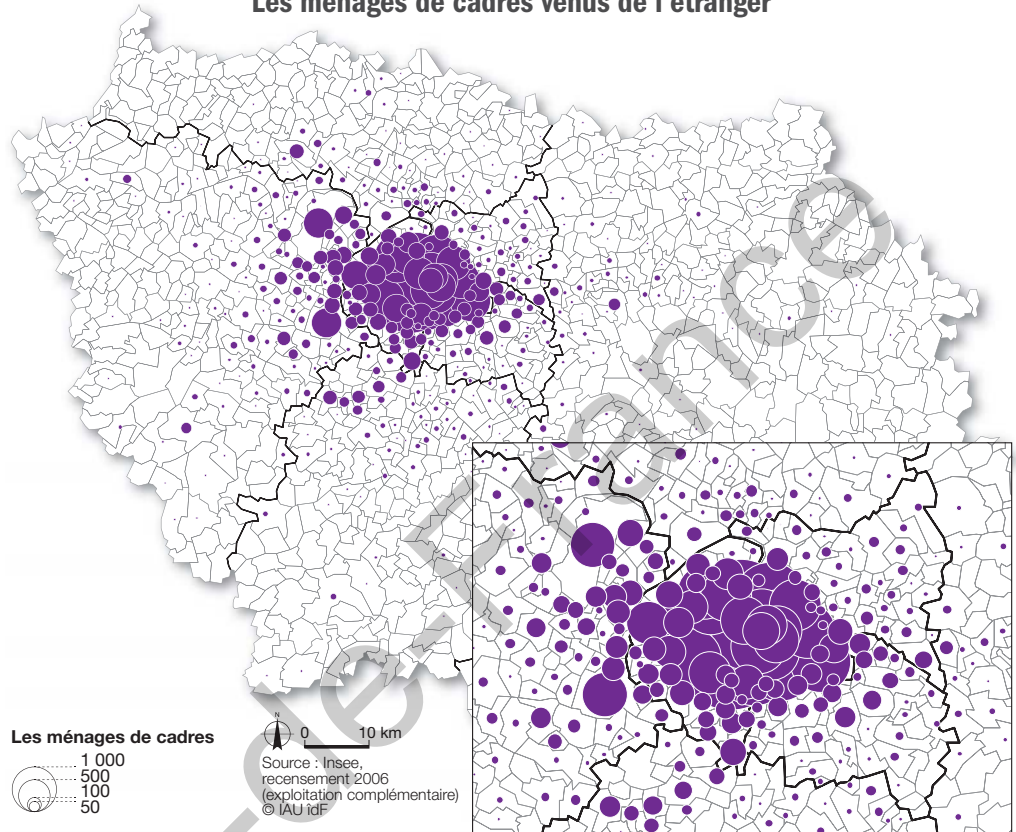
Les échanges avec la province, mais aussi avec l'étranger, renforcent la présence des cadres dans la région. Depuis la fin des années 1990, le profil des

entrants venus de l'étranger s'est sensiblement modifié : les cadres représentent trois ménages sur dix et sont désormais deux fois plus nombreux que les ouvriers ou les employés.

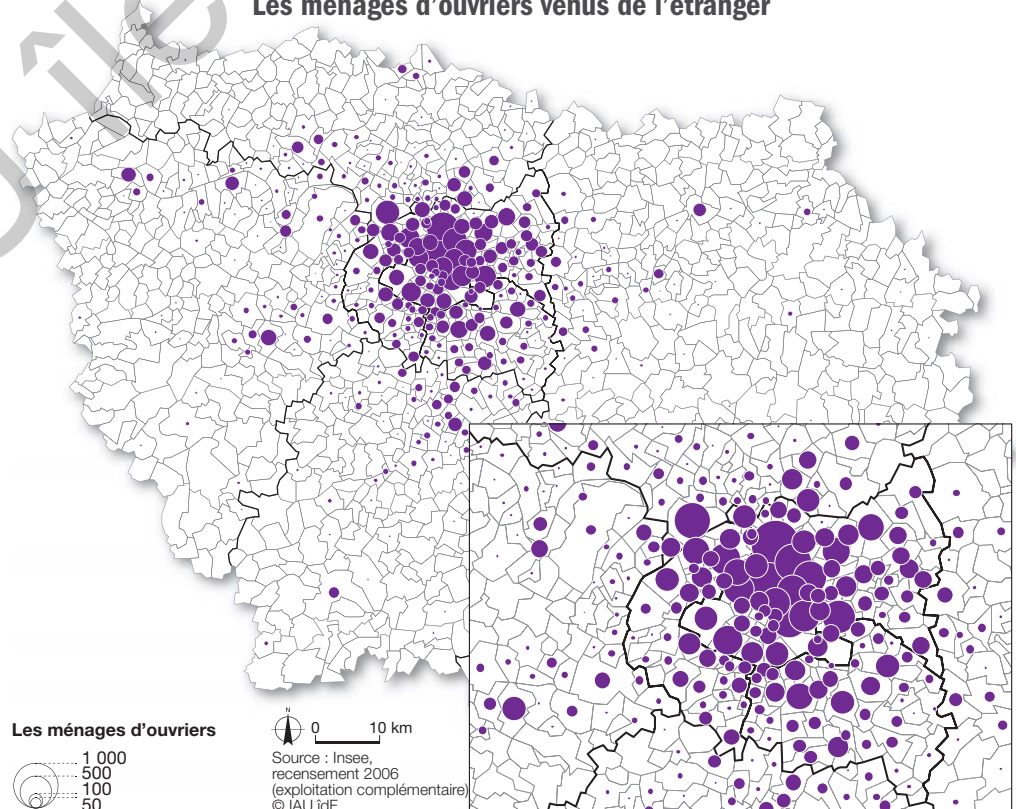
Les ménages modestes, toujours plus loin du centre de la région

En 2006, parmi les ménages installés depuis moins de cinq ans dans une com-

Les ménages de cadres venus de l'étranger



Les ménages d'ouvriers venus de l'étranger



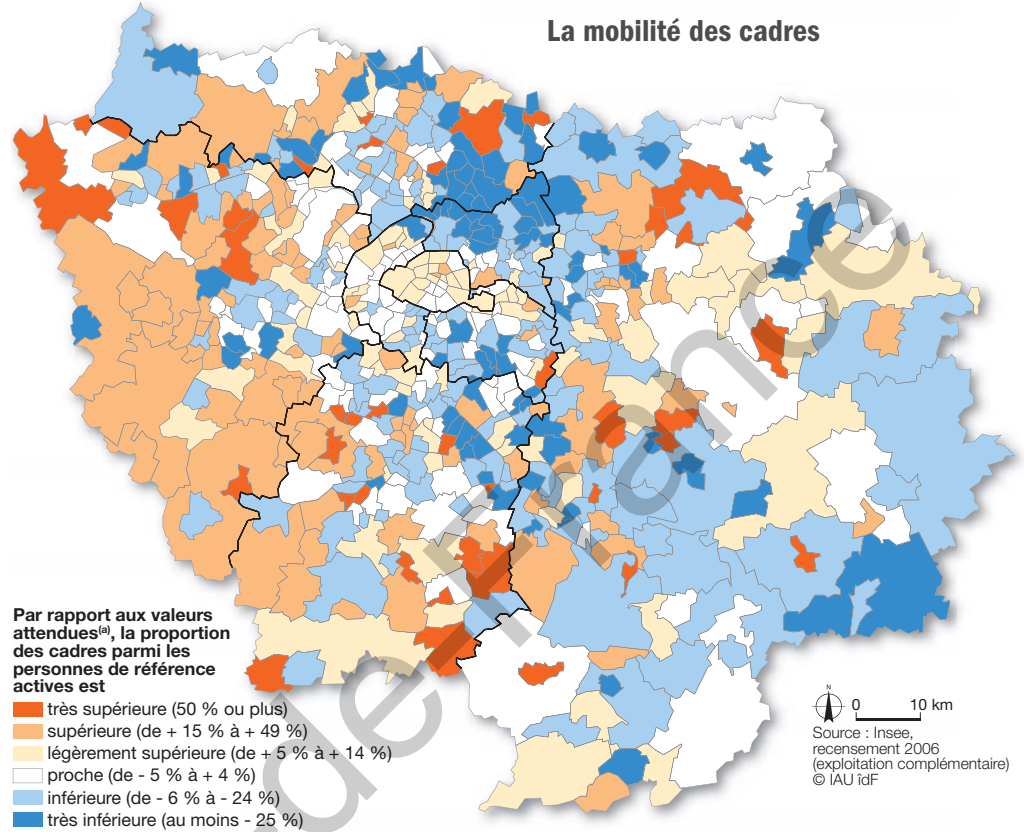
* Voir glossaire.

mune francilienne, les deux tiers résidaient déjà en Île-de-France en 2001. Parmi ces migrants* au sein de la région, les déménagements du centre vers une commune plus périphérique

sont toujours les plus fréquents pour toutes les catégories d'actifs, y compris les cadres, et pour les retraités. À l'issue de ces déplacements, les ménages franciliens s'éloignent de 1,2 km du

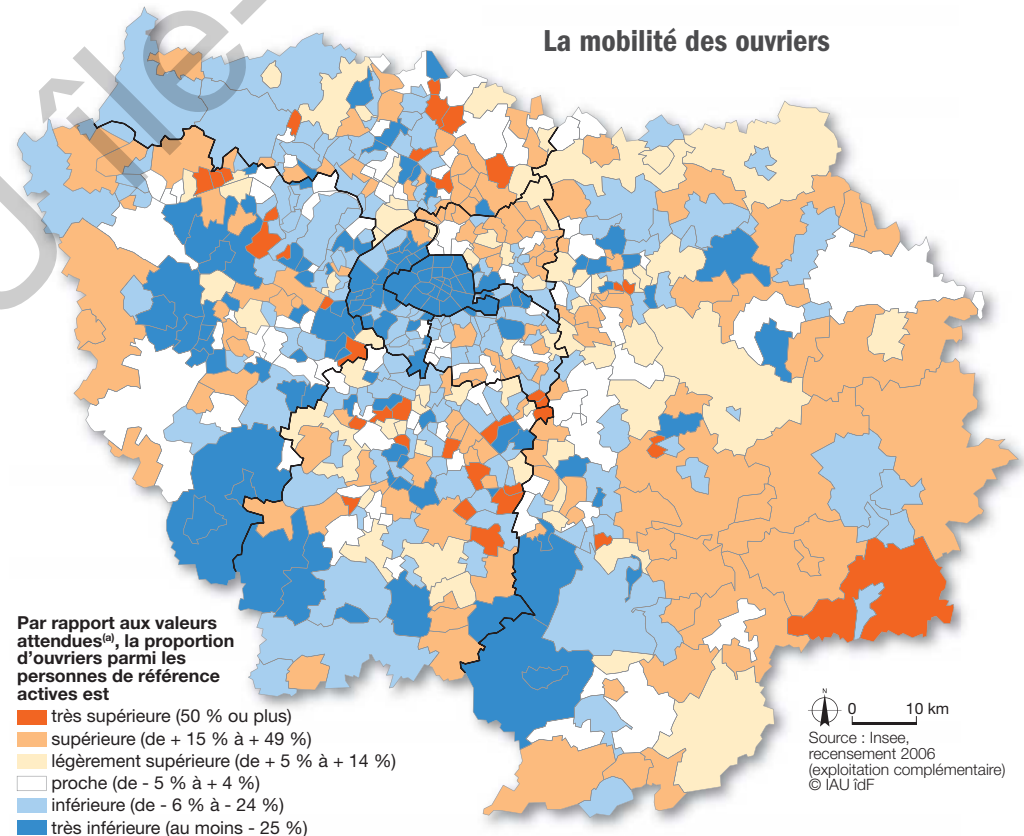
centre de la région : ils habitaient en moyenne à 15,9 km de Paris avant leur déménagement, à 17,1 km après. En revanche, les jeunes inactifs*, souvent étudiants* et/ou décohabitants, quittent

La mobilité des cadres



La mobilité résidentielle renforce l'implantation des cadres au centre et à l'ouest de la région et la présence des ouvriers dans les grands ensembles d'habitat social en proche banlieue nord-est et dans les zones pavillonnaires périurbaines souvent situées aux confins de la région.

La mobilité des ouvriers



(a) voir encadré « Migrations et changement social » pour la méthode.

plus souvent une commune périphérique pour s'installer au centre de la région, où le parc de petits logements locatifs est important.

Les déplacements vers la périphérie sont plus fréquents pour les ménages les plus modestes, actifs ou retraités. Ils représentent près de deux déménagements sur trois pour les contremaîtres, les ouvriers, les retraités ouvriers et employés. Toutefois les employés, plus jeunes que les autres actifs, se dirigent plus souvent vers les petits logements locatifs plus centraux. Parmi les retraités, les anciens cadres s'installent plus souvent dans le centre de la région que les autres. Ils sont ceux qui s'y installent le plus après les jeunes inactifs.

Entre 2001 et 2006, Paris et les communes situées à moins de 10 km de Notre-Dame sont déficitaires dans leurs échanges avec les autres communes de la région (- 26 000 ménages, dont près de la moitié sont des ménages d'ouvriers). Les ménages d'ouvriers partent également plus souvent de cette zone centrale pour la province qu'ils ne font le chemin inverse. Ce n'est pas le cas des employés et des professions intermédiaires : ils sont aussi nombreux à quitter le centre de la région pour la province qu'à venir s'y installer.

Les cadres sont également plus nombreux à quitter cette zone centrale pour le reste de l'Île-de-France qu'à faire le chemin inverse. Ces départs nets sont toutefois plus que compensés par des échanges excédentaires avec le reste de l'Hexagone (solde excédentaire trois fois supérieur). Le centre de la région retient également deux entrants en provenance de

l'étranger sur trois, en particulier les cadres. Trois ménages de cadres venant de l'étranger sur quatre s'installent dans cette zone centrale. Paris capte à lui seul la moitié de ces venues de cadres depuis l'étranger. Il voit aussi arriver de l'étranger de nombreux jeunes inactifs qui viennent faire leurs études dans la capitale.

Pour les communes de banlieue situées entre 10 km et 20 km de Notre-Dame, les échanges avec la province sont très déficitaires pour tous les groupes sociaux et s'équilibrent à peine avec le reste du territoire francilien. Au-delà de 20 km de Notre-Dame, le desserrement des ménages franciliens ne compense pas les départs nets vers la province. La moitié de ce déficit migratoire est due aux départs de retraités.

Les cadres se concentrent dans Paris et l'ouest de l'Île-de-France

L'augmentation importante des effectifs de cadres se traduit à la fois par leur diffusion plus large dans l'espace régional et par des localisations de plus en plus sélectives des ménages les plus aisés. Alors que les cadres venus de province ou de l'étranger contribuent fortement à l'embourgeoisement de Paris, leurs mouvements au sein de la région sont très défavorables à la capitale. De nombreuses communes des Hauts-de-Seine profitent à la fois de l'arrivée de cadres depuis Paris, ainsi que de la province et de l'étranger. En grande couronne, la concentration des ménages aisés dans le quadrant sud-ouest de l'Île-de-France se renforce. Ce n'est pas le cas des ménages de

professions intermédiaires. Les tensions sur le marché immobilier rendent les communes pavillonnaires périurbaines, bien cotées dans cette zone, difficilement accessibles pour une partie de ces ménages cherchant à s'y installer. Les migrations accentuent la différenciation des espaces ouvriers. D'un côté, les ménages d'ouvriers restent concentrés en proche banlieue nord-est, dans les grands ensembles d'habitat social. De l'autre, ils s'installent dans des zones pavillonnaires périurbaines situées souvent aux confins de la région. Dans certaines communes rurales de Seine-et-Marne, du Val-d'Oise ou de l'Essonne, les ouvriers qualifiés et les contremaîtres peuvent encore trouver des terrains moins coûteux pour accéder à la propriété. Aux marges de la région, le profil des habitants est plus varié.

Les différences de prix du foncier et de l'immobilier, dans un contexte de forte hausse, orientent sans doute de plus en plus les destinations des migrants, contribuant à accentuer les contrastes sociaux. Alors que les cadres renforcent et étendent leur territoire, les catégories plus modestes, plus captives, peuvent donc être plus souvent contraintes à s'éloigner du centre de la région. ■

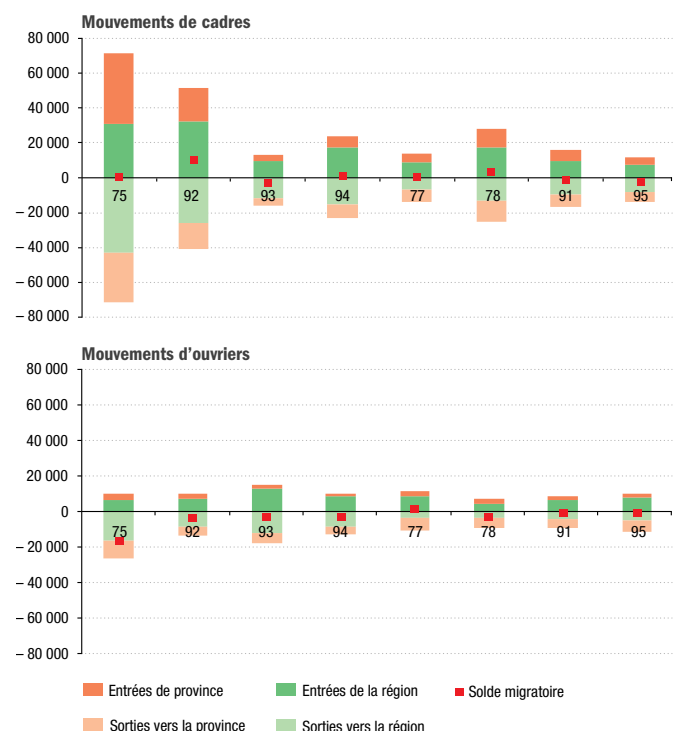
Migrations et changement social

Pour évaluer l'effet des migrations sur le changement social, on compare le profil social des ménages entrants dans une zone avec celui des sortants. On a mesuré (par un modèle de régression linéaire) la tendance générale observée au sein de l'Île-de-France. Pour chaque zone, on a calculé sous forme d'indice la différence entre la proportion effectivement observée pour un groupe social donné parmi les entrants et la valeur « attendue », c'est-à-dire le niveau que devrait atteindre cette catégorie compte tenu de sa proportion parmi les sortants, corrigée de l'évolution moyenne régionale au cours de la période considérée. Lorsque cet indice est égal ou proche de 100, on considère que l'effet des migrations sur la composition sociale de la zone a été neutre. Lorsque la valeur observée est supérieure – ou inférieure – à la valeur attendue, on en déduit un renforcement – ou un affaiblissement – relatif de ce groupe et on peut mesurer ainsi l'ampleur du changement différentiel lié aux migrations.

Dans le calcul des parts relatives des groupes sociaux parmi les entrants ou les sortants, seuls les ménages d'actifs sont pris en compte. Si les retraités pèsent largement dans le solde des échanges de la région avec la province, leur mobilité à l'intérieur de la région est très faible (moins d'un ménage sur vingt a changé de commune en Île-de-France au cours des cinq années précédant l'enquête) et contribue peu, localement, au changement social. Pour disposer d'effectifs de migrants suffisants, les communes rurales ont été regroupées en zones constituées sur la base des cantons.

Les mouvements des cadres au sein de la région sont particulièrement favorables aux Hauts-de-Seine.

Effectifs des entrées et sorties des départements franciliens



Source : Insee, recensement 2006 (exploitation complémentaire).

Les ménages franciliens s'éloignent du centre de la région après déménagement

Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage	Ménages mobiles intrarégionaux	
	Distance moyenne à Paris du lieu de résidence (en km)	
	Avant déménagement	Après déménagement
Ensemble des ménages	15,9	17,1
Exploitants agricoles	34,4	41,0
Artisans, commerc., chefs d'entreprise	16,3	19,3
Cadres, professions intellectuelles, sup.	14,9	16,0
Professions intermédiaires	18,2	19,5
Employés	17,7	18,3
Ouvriers	18,9	21,7
Retraités	18,7	21,3
Autres inactifs	18,1	14,2

Source : Insee, recensement 2006 (exploitation complémentaire).

La distance au centre de Paris du lieu de résidence est mesurée à vol d'oiseau, du chef-lieu de la commune à celui du 1^{er} arrondissement.

3.6. Un tiers des Franciliens est diplômé de l'enseignement supérieur

Le niveau de diplôme des Franciliens continue de s'élever sous l'effet de l'allongement des études et de l'attractivité du bassin d'emploi. Cependant, de nombreux jeunes sont encore très peu diplômés, en particulier ceux résidant au nord de l'agglomération et dans certaines franges rurales.

Le niveau de diplôme de la population francilienne est nettement plus élevé que dans les autres régions : parmi les personnes âgées d'au moins 15 ans, et qui ne sont pas inscrites dans un établissement d'enseignement en 2006, une sur trois est diplômée de l'enseignement supérieur. Cette proportion ne dépasse pas une personne sur cinq, en moyenne, sur le reste du territoire français. 21 % des Franciliens possèdent un diplôme correspondant à un 2^e ou un 3^e cycle universitaire, contre 9 % dans les autres régions. La part des personnes non diplômées ou disposant au plus d'un brevet des collèges est aussi plus faible en Île-de-France (33 % contre 40 % dans les autres régions). Le tiers restant se partage entre les bacheliers (16 %) et les diplômés de CAP et BEP (18 %). La surreprésentation des diplômés de l'enseignement supérieur en région Île-de-France est commune à toutes les tranches d'âge. En revanche, les Franciliens peu ou pas diplômés sont plus nombreux parmi les jeunes non scolarisés âgés de moins de 25 ans qu'ailleurs en France. L'Île-de-France se distingue des autres régions par une très faible proportion de jeunes achevant leurs études secondaires au niveau CAP-BEP.

L'élévation du niveau de qualification se poursuit

Depuis le précédent recensement de 1999, les diplômés de l'enseignement

supérieur ont fortement progressé en proportion (+ 6 points en Île-de-France, augmentation supérieure à celle observée dans les autres régions de la métropole). Cette progression est restée soutenue au cours des vingt-cinq dernières années. La part des bacheliers continue elle aussi à croître, à un rythme plus lent (+ 2 points). En revanche, la part des diplômés de CAP et BEP a diminué depuis 1999 (- 3 points), alors qu'elle avait progressé entre 1982 et 1999. Enfin, les Franciliens peu ou pas diplômés sont proportionnellement moins nombreux en 2006 qu'en 1999 (- 5 points).

L'élévation du niveau de diplôme de la population découle de l'allongement général des études depuis une cinquantaine d'années, tendance qui s'est accélérée dans les années 1980. Plusieurs mesures de politique éducative jalonnent ce processus de « massification » de l'enseignement secondaire et supérieur : prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans en 1959 ; création du baccalauréat technologique en 1965 et des instituts universitaires de technologie un an plus tard ; création du collège unique en 1975 ; du bac professionnel en 1985 assorti de l'objectif de 80 % d'une génération atteignant le niveau du baccalauréat ; enfin, affirmation de l'objectif de 50 % d'une génération diplômée de l'enseignement supérieur en 2005.

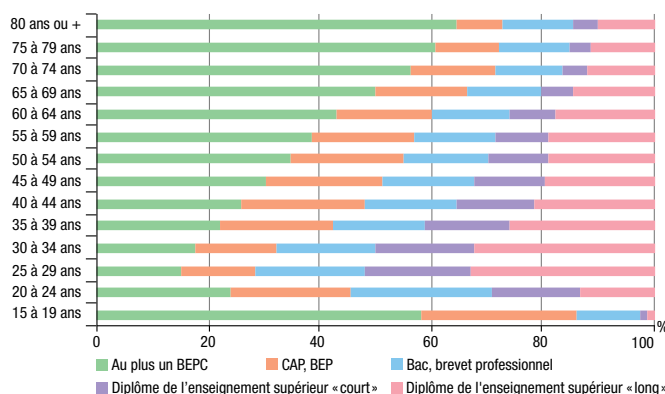
Des jeunes plus diplômés que leurs aînés

La répartition de la population par diplôme et par tranche d'âge est significative de cette élévation progressive du niveau d'instruction. Jusqu'à l'âge de 25 ans, la majorité des jeunes sont encore inscrits dans un établissement d'enseignement (91 % des 15-19 ans et 48 % des 20-24 ans)⁽¹⁾. Ceux qui ne sont plus scolarisés sont nombreux, en particulier dans la tranche des 15-19 ans, à ne pas être diplômés ou posséder un diplôme professionnel de niveau pré-bac. À partir de l'âge de 24 ans, la majorité des individus ne se déclarent plus en formation (89 % entre 25 et 29 ans, 97 % ensuite). C'est entre 25 et 35 ans que l'on observe les plus fortes proportions de personnes diplômées de l'enseignement supérieur, équivalentes à la moitié de la tranche d'âge, et les plus faibles proportions de personnes peu ou pas diplômées. La part des diplômés de l'enseignement supérieur diminue régulièrement avec l'âge après 35 ans, tandis que celle des personnes peu ou pas diplômées du tout augmente. Entre ces deux extrêmes, la part des titulaires d'un diplôme professionnel de niveau pré-baccalauréat et celle des titulaires du baccalauréat apparaissent plus stables. Les personnes possédant un CAP ou un BEP sont davantage représentées entre 35 et 60 ans. La proportion de bacheliers diminue avec l'âge, mais à un rythme moins soutenu que celui qui caractérise les diplômés de l'enseignement supérieur.

La région attire des actifs* très diplômés...

Les migrations* entre les régions métropolitaines contribuent à élever le niveau de diplôme de la population francilienne. En effet, l'Île-de-France attire principalement des jeunes (la moitié des arrivants a entre 18 et 29 ans), plus diplômés que leurs aînés. Ainsi, 40 % des arrivées entre 2001 et 2006 concernent des personnes diplômées du second cycle de l'enseignement supérieur, pour seulement 20 % des départs et 20 % de la population restée stable. En considérant l'ensemble des diplômés de l'enseigne-

Dernier diplôme obtenu par tranches d'âge en 2006 (%)



Source : Insee, recensement 2006.

Champ : Franciliens âgés d'au moins 15 ans (âge révolu) et non inscrits dans un établissement d'enseignement.

* Voir glossaire.

(1) Cependant, 82 % des 15-19 ans et 32 % des 20-24 ans seulement déclarent comme situation principale celle d'élève, étudiant ou stagiaire non rémunéré en 2006. Une partie d'entre eux cumulent, en effet, études et emploi.

ment supérieur, c'est 60 % des arrivants qui sont concernés, pour 32 % des personnes résidant déjà en Île-de-France en 2001. Plus d'un diplômé de l'enseignement supérieur sur dix ne résidait pas en Île-de-France cinq ans plus tôt (12 %). Parmi les Franciliens peu ou pas diplômés, 4 % seulement sont de nouveaux arrivants dans la région.

Les arrivées de l'étranger au cours de la période illustrent également l'attractivité de l'Île-de-France auprès des personnes qualifiées. Parmi les immigrés* nouveaux venus d'âge actif (15-64 ans), 40 % sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

... en offrant de nombreux emplois qualifiés

Le niveau de diplôme élevé de la population francilienne renvoie à la structure particulière des emplois* par groupes socioprofessionnels : avec 27 % de cadres et professions intellectuelles supérieures parmi les actifs ayant un emploi, l'Île-de-France concentre des emplois très qualifiés. Entre 1999 et 2006, cette proportion s'est accrue de 5 points. Elle s'établit à 13 % en moyenne dans les autres régions en 2006. À l'autre extrême, les emplois peu qualifiés⁽²⁾ sont moins représentés en Île-de-France (18 % pour une moyenne nationale de 23 %).

S'il n'existe pas de lien systématique entre le diplôme obtenu et le type de profession exercée, les diplômés de l'enseignement supérieur sont logiquement plus nombreux à occuper des postes de cadres ou à exercer des professions intellectuelles supérieures. Les diplômés de l'enseignement supérieur « long » (diplômes de 2^e ou 3^e cycle, diplômes de grandes écoles, doctorats...), lorsqu'ils ont un emploi, exercent pour les deux tiers des professions de cadres ou assimilés, contre 24 % des diplômés de l'enseignement supérieur « court » (diplôme universitaire de 1^{er} cycle, BTS, DUT, diplôme des professions sociales ou de santé), qui exercent plutôt une profession intermédiaire (49 %). Plus le niveau du diplôme acquis est faible, plus la part des emplois d'employés et surtout d'ouvriers est élevée.

Un diplôme moins avantageux pour les jeunes ?

On remarque qu'à niveau de diplôme donné, les positions sociales sont d'autant plus favorables que l'âge augmente. La part des cadres et assimilés parmi les diplômés de l'enseignement supérieur court en emploi, par exemple, atteint 11 % dans la tranche d'âge des

25-29 ans, mais passe à 28 % pour les 35-39 ans et 32 % pour les 45-49 ans. Pour les titulaires d'un diplôme de niveau baccalauréat, cette part évolue de 6 % parmi les 25-29 ans à 30 % environ à partir de 55 ans. Plusieurs hypothèses peuvent être invoquées pour expliquer ces écarts de position selon l'âge des individus⁽³⁾. La première s'attache à la « carrière » accomplie au cours de la vie active : évolutions de postes et promotions entraînent parfois des changements de groupe socioprofessionnel. La seconde a trait aux conditions de recrutement dans les métiers : le niveau de diplôme requis pour exercer certaines professions peut augmenter avec le temps. L'évolution des métiers eux-mêmes et des compétences qu'ils mobilisent y contribuent. Enfin, le contexte de pénurie de l'emploi confronte les jeunes à une concurrence importante au moment de leur insertion sur le marché du travail, qui peut déboucher sur un sentiment de « déclassement » dans l'emploi qu'ils occupent.

La comparaison des emplois occupés selon le niveau de diplôme et la tranche d'âge entre 1999 et 2006 semble indiquer un affaiblissement de la valeur des diplômes du baccalauréat et de l'enseignement supérieur long sur le marché du travail. À tranche d'âge équivalente, les diplômés de l'enseignement supérieur sont proportionnellement moins nombreux en 2006 à occuper un emploi de cadre ou assimilé, et les diplômés du baccalauréat moins nombreux à exercer une profession intermédiaire ou de cadre. Ce n'est pas le cas des diplômés de CAP-BEP, pour lesquels la part des professions intermédiaires reste stable pour chaque tranche d'âge. Quant aux diplômés de l'enseignement supérieur court, leur position professionnelle, à âge équivalent, semble plus avantageuse en 2006 avec une croissance de la part des cadres.

Le diplôme : une protection relative contre le chômage* et l'inactivité

La situation des Franciliens vis-à-vis de l'emploi varie de manière significative selon leur niveau de diplôme. Toutes générations confondues, en excluant les Franciliens âgés d'au moins 65 ans et ceux qui se sont déclarés en retraite ou préretraite, le taux de chômage* est d'autant plus faible que le niveau de diplôme est élevé. 7 % des diplômés de l'enseignement supérieur se trouvent dans cette situation en 2006, quelle que soit la durée de leurs études, contre environ 11 % des Franciliens titulaires

d'un baccalauréat ou d'un diplôme professionnel de CAP ou BEP, et près de 14 % des Franciliens moins ou non diplômés. L'obtention du baccalauréat par rapport à un diplôme professionnel de niveau inférieur ne semble donc pas, en moyenne, très « rentable » en termes d'exposition au chômage. Elle l'est, en revanche, pour les générations les plus jeunes : jusqu'à l'âge de 35 ans, les diplômés du baccalauréat connaissent moins de chômage que les diplômés de CAP-BEP. L'exposition aux situations de chômage s'atténue avec l'âge : ainsi, les Franciliens peu ou pas diplômés âgés de moins de 25 ans sont les plus touchés par le chômage (31 %, contre 35 % dans les autres régions de métropole).

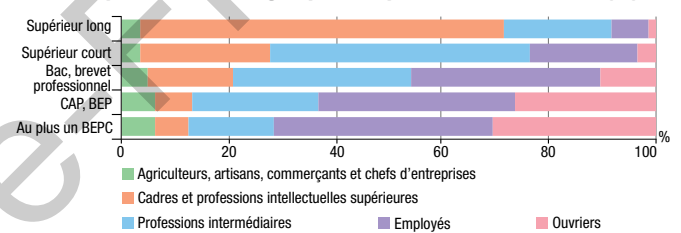
Comme celle des chômeurs, la proportion de personnes inactives* est d'autant plus faible que le niveau de diplôme est élevé. Une personne peu ou pas diplômée sur dix se trouve dans cette situation en 2006.

* Voir glossaire.

(2) L'emploi peu qualifié peut être défini comme le premier degré d'emploi sur l'échelle des qualifications, ne nécessitant pas un niveau ou une spécialité de diplôme spécifique.

(3) Seules des enquêtes longitudinales permettent de tester ces hypothèses.

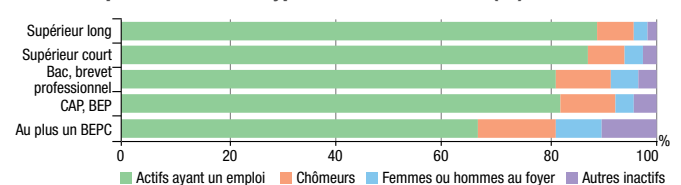
Dernier diplôme obtenu et groupe socioprofessionnel en 2006 (%)



Source : Insee, recensement 2006 (exploitation complémentaire).

Champ : Franciliens actifs en emploi âgés d'au moins 15 ans (âge révolu) et non inscrits dans un établissement d'enseignement.

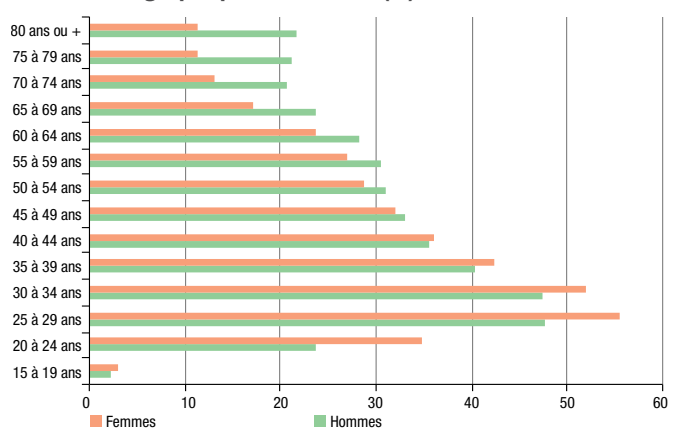
Dernier diplôme obtenu et type d'activité en 2006 (%)



Source : Insee, recensement 2006 (exploitation complémentaire).

Champ : Franciliens âgés d'au moins 15 ans (âge révolu) et non inscrits dans un établissement d'enseignement, hors retraités et préretraités.

Proportion de diplômés de l'enseignement supérieur par sexe et tranche d'âge quinquennal en 2006 (%)



Source : Insee, recensement 2006 (exploitation complémentaire).

Champ : Franciliens âgés d'au moins 15 ans (âge révolu) et non inscrits dans un établissement d'enseignement.

Les sources d'information sur le niveau de diplôme

Plusieurs sources sont utilisées pour l'étude des niveaux de diplôme de la population en France.

Le recensement de la population permet de connaître, à une échelle géographique fine, le diplôme le plus élevé acquis par les individus âgés d'au moins 15 ans. Ils sont également interrogés sur leur inscription éventuelle dans un établissement d'enseignement pour l'année scolaire en cours, ce qui permet d'écarter les personnes encore en cours de formation.

L'enquête emploi de l'Insee permet également d'estimer le niveau de formation de la population à partir d'un échantillon d'individus âgés de 15 ans ou plus. Comme elle comporte des informations sur la situation principale mensuelle sur les douze derniers mois, elle est aussi utilisée pour l'analyse des conditions d'insertion professionnelle.

Deux autres enquêtes permettent une analyse des relations entre la formation initiale et l'emploi :

- l'enquête formation et qualification professionnelle 2003 de l'Insee permet l'étude approfondie du rendement des diplômes, en retraçant à la fois les études initiales année après année, et les parcours professionnels sur les cinq dernières années, d'un échantillon d'individus âgés de 18 à 65 ans.
- l'enquête génération du Céreq permet l'analyse longitudinale des premières années de vie active d'un échantillon de jeunes ayant quitté le système éducatif à différentes dates (1992, 1998, 2001, 2004, 2007), en distinguant, d'une génération à l'autre, les aspects structurels et conjoncturels de l'insertion.

Les diplômés de l'enseignement supérieur sont nettement plus nombreux que les autres à occuper un emploi entre 55 et 65 ans.

De fortes disparités géographiques

Le niveau de formation de la population francilienne présente de forts contrastes géographiques. Environ 70 communes, situées pour la plupart dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine et des Yvelines comptent au moins 50 % de diplômés de l'enseignement supérieur parmi leur population âgée d'au moins 15 ans non inscrite dans un établissement d'enseignement. La comparaison avec les taux observés au recensement de 1999 montre, certes, une diffusion de l'accès à un diplôme de niveau supérieur sur un territoire plus large. Cependant, la concentration de populations très qualifiées à l'ouest de l'agglomération reste très marquée en 2006. La banlieue nord de Paris et les franges rurales des trois autres départements de grande couronne sont caractérisées, à l'inverse, par de fortes proportions de résidents très peu ou pas du tout diplômés. Une concentration de cette population est sensible dans une dizaine de communes situées entre Saint-Denis et Sarcelles. La proportion de diplômés de l'enseignement professionnel de niveau pré-bac (CAP et BEP) est plus élevée en grande couronne, à l'exception des Yvelines. Celle des titulaires d'un baccalauréat (au plus) apparaît plus homogène sur le territoire francilien. Les différences locales de niveau

de diplôme recourent celles observées en termes de position socioprofessionnelle et de richesse de la population : elles reflètent ainsi le regroupement de populations similaires sur les mêmes territoires. Le faible niveau de diplôme qui caractérise la plupart des franges de l'Île-de-France peut aussi être interprété comme la conséquence d'une population plus âgée, et des difficultés d'accès aux établissements d'enseignement en zone rurale.

De jeunes Franciliennes très diplômées

Jusqu'à l'âge de 40 ans environ, les Franciliennes détiennent plus souvent que les Franciliens un diplôme de l'enseignement supérieur. Ainsi, parmi les jeunes femmes âgées de 20 à 29 ans non scolarisées, 49 % ont atteint ce niveau de diplôme pour seulement 39 % des jeunes hommes de la même tranche d'âge. Elles sont proportionnellement moins nombreuses à ne pas être diplômées ou très peu. Au-delà de l'âge de 45 ans, on observe le phénomène inverse : les femmes sont moins diplômées que les hommes à ces âges. Cette distorsion illustre la progression de l'accès à l'enseignement supérieur pour les femmes depuis une cinquantaine d'années, progression plus rapide que celle observée pour les hommes. Comme dans les autres régions de France et d'Europe, les Franciliennes connaissent une meilleure réussite scolaire. Elles sont plus nombreuses à obtenir le baccalauréat, et représentent la majorité des inscrits dans la plupart des filières de l'enseignement supérieur.

Des écarts importants de niveau chez les jeunes

Avec près de 50 % de diplômés de l'enseignement supérieur parmi la population âgée de 30 à 34 ans (52 % pour les femmes et 47,5 % pour les hommes), l'Île-de-France se situe très au-delà de l'objectif de 40 % fixé par la Commission européenne à l'horizon 2020. Le dernier rapport de la Commission fait état d'une moyenne de 32,3 % dans les pays de l'Union, et de 43 % en France. L'Île-de-France doit sa position à de forts taux d'orientation vers les classes de seconde générale et technologique en 3^e, et de forts taux de poursuites d'études des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur ; ainsi qu'à l'attractivité de ses établissements d'enseignement supérieur et de son bassin d'emploi auprès des étudiants* et des jeunes actifs diplômés venus d'autres territoires.

La situation de la région reste néanmoins très contrastée. L'«abandon scolaire précoce», que la Commission européenne a aussi pour objectif de réduire, y est encore très fréquent. La part des jeunes âgés de 18 à 24 ans non scolarisés disposant au plus d'un brevet des collèges est un peu plus élevée en Île-de-France que dans les autres régions (28,5 % contre 27,6 %). Le taux de sorties de l'enseignement secondaire avant la dernière année du second cycle s'établit dans la région à 8,3 % en 2008, contre 7,5 % à l'échelle de la métropole. En période de crise, l'absence de diplôme est encore plus pénalisante pour ces jeunes qui connaissent les trajectoires d'insertion les plus difficiles, marquées par «un éloignement durable de l'emploi

* Voir glossaire.

Franciliens de 15 ans ou plus non scolarisés selon le dernier diplôme obtenu en 1999 et en 2006 (%)

Diplômes	1999			2006			
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Aucun diplôme	pas de scolarité			3,4	3,3	3,3	
	scolarité jusqu'à l'école primaire ou au collège	16,6	16,1	16,3	10,5	10,8	10,7
	scolarité au-delà du collège				4,7	4	4,3
Certificat d'études primaires (CEP)	11	14,9	13	6,4	9,5	8	
BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges	7,4	10	8,8	5,3	7,5	6,4	
CAP, BEP	CAP, brevet de compagnon	16,2	10,8	13,3	13,1	8	10,5
	BEP	7,2	7,6	7,4	7,1	7,2	7,2
Baccalauréat, brevet professionnel	baccalauréat général, brevet supérieur	5,7	7,7	6,7	8	10,6	9,4
	bac. technique ou professionnel, brevet professionnel ou de technicien, capacité en droit	7,2	6,7	7	7,2	6,3	6,8
Diplôme de l'enseignement supérieur	dip. de 1 ^{er} cyc. univ., brev. de techn. sup. (BTS), dipl. univ. de techn. (DUT), dipl. des profes. sociales ou de la santé, diplôme d'infirmier	9,3	12	10,7	10,5	13,8	12,2
	dip. de 2 ^e ou 3 ^e cyc. univ. (y compris médecine, pharm., dentaire), dipl. d'ing., dipl. d'une grande école, doctorat...	19,4	14,2	16,7	23,6	19	21,2

Sources : Insee, recensements 1999 et 2006.

Champ : population âgée d'au moins 15 ans (âge révolu) et non inscrite dans un établissement d'enseignement.

Remarque : en 2006, la part des Franciliens sans diplôme (18,3 %) est supérieure à celle de 1999 (16,3 %). Deux modifications intervenues, l'une dans le questionnaire, l'autre dans le redressement des réponses, sont à l'origine de cette augmentation.

Dans le questionnaire, la modalité «aucun diplôme» de 1999 a été scindée en trois modalités en 2006 : «vous n'avez pas été scolarisé», «aucun diplôme mais scolarité jusqu'en primaire ou collège», «aucun diplôme mais scolarité au-delà du collège». Ces modifications ont pu faire augmenter la part de la population des personnes déclarées «sans diplôme». La deuxième raison possible réside dans la différence de traitement des non-réponses des étrangers. En 1999, les 15-19 ans étaient imputés en «BEPC», les 20-24 ans en «niveau baccalauréat» et les plus de 24 ans étaient reclassés en «aucun diplôme». En 2006, les étrangers non répondants étudiants ont été répertoriés dans les diplômés de troisième cycle et les autres reclassés dans la catégorie «sans diplôme». Dans les départements comprenant une grande partie d'étrangers, une part importante de «sans diplôme» a été recensée.

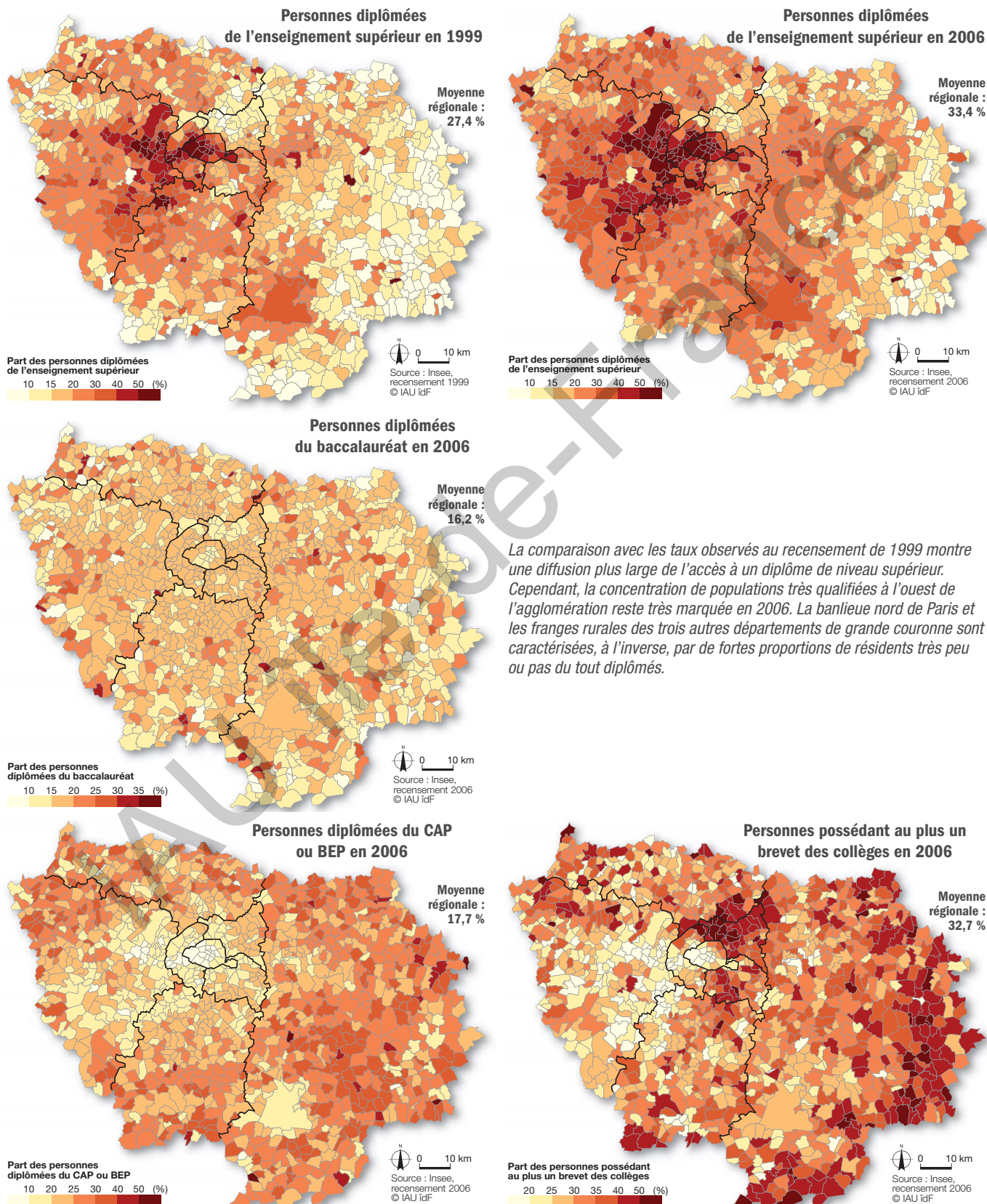
ou une alternance récurrente entre périodes de non-emploi et périodes d'emploi»⁽⁴⁾. Toutefois, ces trajectoires diffèrent selon le profil scolaire et socioéconomique des jeunes non

diplômés : le fait d'avoir une qualification, autrement dit d'avoir poursuivi des études au-delà du collège sans obtenir un diplôme, favorise l'insertion professionnelle. Les personnes ayant

suivi un parcours scolaire classique apparaissent moins exposées au chômage et à l'instabilité dans l'emploi. ■

(4) FOURNIÉ D., GUITTON C., « Des emplois plus qualifiés, des générations plus diplômées : vers une modification des normes de qualification », *Bref*, n° 252, Céreq, mai 2008.

Répartition des niveaux de diplômes en Île-de-France, 1999 et 2006



La comparaison avec les taux observés au recensement de 1999 montre une diffusion plus large de l'accès à un diplôme de niveau supérieur. Cependant, la concentration de populations très qualifiées à l'ouest de l'agglomération reste très marquée en 2006. La banlieue nord de Paris et les franges rurales des trois autres départements de grande couronne sont caractérisées, à l'inverse, par de fortes proportions de résidents très peu ou pas du tout diplômés.

Champ : Individus âgés d'au moins 15 ans non inscrits dans un établissement d'enseignement.

3.7. Niveaux de vie des Franciliens en 2008 : situation régionale et départementale

En Île-de-France, le département le plus riche de France (Paris) avoisine l'un des plus pauvres (la Seine-Saint-Denis). Alors que les disparités s'atténuent entre la région et la province, elles s'accroissent entre les départements franciliens.

À la suite du rapport du Conseil national de l'information statistique (Cnis) sur les niveaux de vie* et les inégalités en 2006, l'Insee s'active à produire davantage d'indicateurs pour mieux cerner les questions d'inégalité et de pauvreté. La mise à disposition récente de données sur le revenu disponible* des ménages*, après redistribution, à l'échelle des régions et des départements constitue l'une des avancées significatives de ces dernières années. Elle permet une analyse plus fine des disparités en termes de niveaux de vie, après la prise en compte des prestations reçues et le paiement des impôts et des prélèvements sociaux.

Avantage régional sauf sur les bas revenus

L'Île-de-France est la région la plus riche de France, devant l'Alsace et Rhône-Alpes. En 2008, le revenu disponible moyen des ménages franciliens se situe à 42 037 € par an, à un niveau supérieur de 26 % à la province. Cette moyenne est très sensible à l'importance des hauts revenus. Aussi convient-il d'examiner séparément la situation des personnes qui se situent au milieu de la distribution des revenus (médiane), celle des plus pauvres (1^{er} décile) et celle des plus riches (9^e décile)⁽¹⁾.

La moitié des ménages franciliens vivent avec moins de 32 638 € par an (médiane). L'écart de revenu disponible médian n'est plus que de

17 % entre l'Île-de-France et la province. L'analyse peut être affinée pour tenir compte de la taille et de la composition des ménages et des effets d'économie d'échelle que suppose la mise en commun de certaines dépenses au sein du ménage comme celle du logement. On passe alors à la notion de niveau de vie par personne qui est un revenu disponible par unité de consommation* (UC). Le niveau de vie médian des Franciliens est de 21 373 € par an, soit un écart de 15 % avec la province.

Les 10 % des Franciliens les plus pauvres ont un niveau de vie annuel inférieur à 10 707 € (1^{er} décile). Ce niveau dépasse à peine de 2 % le seuil au-dessous duquel vivent les 10 % des provinciaux les plus pauvres. À l'opposé, les 10 % des Franciliens les plus riches vivent avec plus de 44 243 € par an (9^e décile). C'est 32 % de plus que le niveau de vie plancher des provinciaux les plus riches. Autrement dit, si les Franciliens sont, pour la plupart, plus aisés que les provinciaux en raison d'écarts dans les niveaux de formation, de la plus grande présence des catégories de cadres et de professions libérales et d'une activité féminine plus développée, les bas revenus y sont aussi faibles. Les contrastes sont donc plus forts dans la région : le 9^e décile de niveau de vie est quatre fois plus élevé que le 1^{er} décile en Île-de-France (4,1), mais seulement trois fois plus en province (3,2).

Rattrapage de la province

Il est possible d'apprécier l'évolution des revenus sur moyenne période à partir des données sur les revenus déclarés* avant redistribution. Depuis le début des années 2000, les revenus déclarés ont progressé nettement plus vite en province qu'en Île-de-France, à l'exception des plus élevés qui ont évolué à un rythme similaire. Les bas revenus ont augmenté trois fois plus (+ 13,7 % contre + 5 %) et le revenu médian, deux fois plus (+ 11,5 % contre + 4,8 %). Ce rattrapage tend à atténuer les différences avec la province. L'écart sur le revenu médian déclaré est ainsi passé de + 28 % en 2000 à + 20 % en 2008. En revanche, l'écart sur le dernier décile reste élevé (passant de 40 % à 39 %).

Les effets de la redistribution

Au titre de la redistribution, l'État verse des minima sociaux, des prestations familiales, des aides au logement et lève des impôts sur les revenus des ménages. Il contribue ainsi à niveler les inégalités de revenus. En Île-de-France, ces effets sont neutres sur le niveau de vie médian des personnes, positifs en deçà, négatifs au-delà, et d'autant plus forts qu'on se situe aux extrêmes. Ils conduisent à accroître, en bas de l'échelle des revenus, le niveau de vie du 1^{er} décile de 4 137 € par an et amputent le niveau de vie du 9^e décile de 3 405 €, avec des effets relatifs très différenciés. Ce montant équivaut à accroître le 1^{er} décile de 63 % et à dimi-

Niveau de vie par UC en 2008 (en euros)

	Niveau de vie moyen	Rang en France ^(a)	1 ^{er} décile (D1)	Rang en France	Médiane	Rang en France	9 ^e décile (D9)	Rang en France	Rapport inter-déciles ^(b)	Rang en France
Paris	33 117	1	10 039	75	23 951	1	58 981	1	5,9	1
Hauts-de-Seine	30 267	2	11 342	12	23 729	3	52 632	2	4,6	2
Seine-Saint-Denis	19 237	92	8 784	95	16 921	93	31 437	64	3,6	9
Val-de-Marne	24 406	6	10 675	40	20 616	7	40 783	5	3,8	3
Seine-et-Marne	23 444	7	11 705	4	20 888	6	36 454	11	3,1	47
Yvelines	28 412	3	12 488	1	23 772	2	46 895	3	3,8	4
Essonne	24 665	5	11 724	3	21 861	4	39 487	6	3,4	19
Val-d'Oise	22 848	12	10 722	38	20 188	8	36 693	10	3,4	16
Île-de-France	26 400		10 707		21 373		44 243		4,1	
Province	21 284		10 490		18 505		33 417		3,2	

(a) Rang parmi les 95 départements de France métropolitaine. (b) D9/D1.

Source : Insee, revenus disponibles localisés.

Note : le niveau de vie est un revenu déclaré après redistribution par UC (unité de consommation).

* Voir glossaire.

(1) Si l'on ordonne une distribution de revenu ou de niveau de vie, les déciles sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties égales. Le premier décile (D1) est le revenu au-dessous duquel se situent les 10 % des revenus les plus faibles. Le dernier décile (D9) est le revenu plancher au-dessus duquel se situent les 10 % des revenus les plus élevés. Le rapport inter-décile D9/D1 mesure l'écart relatif entre le haut et le bas de la distribution des revenus. L'écart inter-décile (D9-D1) mesure l'écart absolu entre le haut et le bas de la distribution.

nuer le 9^e décile de seulement 7 %. Le rapport interdécile (D9/D1) passe ainsi de 7,2 avant redistribution à 4,1 après. Ces effets redistributifs opèrent à l'échelle de la France entière et conduisent aussi à une réduction des écarts de niveaux de vie entre les régions les plus riches et celles qui le sont moins. La redistribution réduit les écarts de niveaux de vie entre l'Île-de-France et la province de 4 à 7 points selon les cas au-delà du 3^e décile. L'écart sur le 9^e décile passe ainsi de + 39 % à + 32 %. En bas de l'échelle des revenus, elle joue en faveur de la région : le 1^{er} décile francilien est inférieur de 4 % à celui de la province si l'on s'intéresse aux revenus déclarés, mais supérieur de 2 %, après le prélèvement des impôts et le versement des prestations sociales.

Jeunes et familles monoparentales* moins aisés

Les revenus sont en Île-de-France sensiblement croissants avec l'âge du référent fiscal du ménage. Les ménages dont le référent a moins de 30 ans ont un niveau de vie moyen inférieur de 30 % à celui des ménages dont le référent a entre 60 et 74 ans. Le niveau de vie plafonne ensuite dans la région aux âges élevés, mais diminue en province. C'est aux âges élevés que les écarts entre l'Île-de-France et la province sont les plus marqués. Le niveau de vie moyen des ménages dont le référent a plus de 75 ans est supérieur de 40 % à celui de la province.

Les disparités de revenus sont encore plus fortes selon le type de ménage. Les couples sans enfants, qui peuvent cumuler deux salaires en l'absence de charge de famille, sont beaucoup plus aisés que les familles monoparentales ou les ménages complexes – c'est-à-dire ceux qui comptent plus d'une famille et/ou plusieurs personnes isolées. Le niveau de vie médian des familles monoparentales est inférieur de 30 % à celui des couples avec enfants et de 43 % à celui des couples sans enfants. Là encore, les revenus

sont plus élevés dans la région que soit le type de ménage à l'exception des ménages complexes. Les écarts les plus forts concernent les couples sans enfants (+ 30 %).

D'autres comparaisons peuvent être menées à partir des revenus déclarés avant redistribution sur la taille des ménages ou le statut d'occupation* des logements. Le revenu médian par UC des ménages de deux personnes est deux fois plus élevé que celui des ménages de cinq personnes ou plus. Celui des propriétaires représente un peu plus du double de celui des locataires du parc social* francilien. En comparaison avec la province, les propriétaires franciliens sont plus aisés (+ 36 %), mais les ressources des ménages de plus de cinq personnes sont similaires.

Paris – la Seine-Saint-Denis, le grand écart

Tous les départements franciliens sont classés parmi les dix départements français ayant le niveau de vie médian le plus élevé de France métropolitaine. Tous sauf un, la Seine-Saint-Denis, qui se situe en 93^e position pour la médiane, mais en dernière position (95^e) pour le niveau de vie du 1^{er} décile. Les habitants de Seine-Saint-Denis sont parmi les moins aisés de France, et la concentration de populations très pauvres y est plus forte qu'ailleurs. À l'opposé, les Parisiens sont les plus aisés, et la richesse y est plus intense qu'ailleurs (9^e décile maximal). Mais la capitale accueille aussi une part importante de populations à bas revenus, le 1^{er} décile de niveau de vie se situant en 75^e position, ce qui en fait le département français le plus contrasté.

Là encore, la redistribution, via les impôts et les prestations sociales, nivelle les écarts. Elle augmente le revenu moyen de 10,6 % en Seine-Saint-Denis et de 3,3 % dans le Val-d'Oise et le diminue dans les trois départements les plus aisés, respectivement de - 6,6 % à Paris, - 5,3 % dans les Hauts-de-Seine et - 3,8 %

dans les Yvelines. Le niveau de vie médian des Parisiens dépasse de 63 % celui des Séquanos-Dyonisiens avant redistribution, et de 42 % après, l'écart sur le revenu moyen passant de 104 % à 72 %.

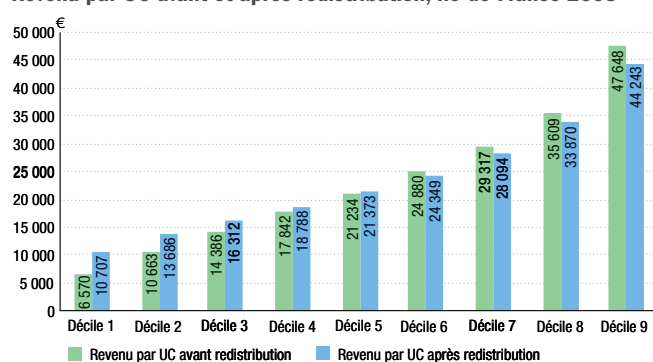
Creusement des inégalités entre Franciliens...

Les séries de données sur les revenus déclarés avant redistribution, disponibles par UC depuis 2000, permettent d'évaluer l'évolution des inégalités de revenu sur moyenne période dans la région. Entre 2000 et 2008, les hauts revenus se sont accrus plus fortement que les revenus médians ou les bas revenus, en euros constants. Le 9^e décile a progressé de 9,1 %, soit près de deux fois plus que la médiane (+ 4,8 %) ou le 1^{er} décile (+ 5 %). Les inégalités se sont donc creusées par le haut de la distribution des revenus. En valeur absolue, le plafond des bas revenus a progressé de 312 €, la médiane de 968 €, quand le plancher des hauts revenus gagnait 3955 €.

Ces évolutions sont très différenciées dans le temps selon la conjoncture et la place des Franciliens dans la hiérarchie des revenus. Pendant les années 2001-2004, marquées par un recul de l'emploi salarié en Île-de-France et une montée du chômage de 2,2 points, ce sont les bas revenus qui ont le plus pâti du ralentissement économique. Le plafond des bas revenus a diminué de

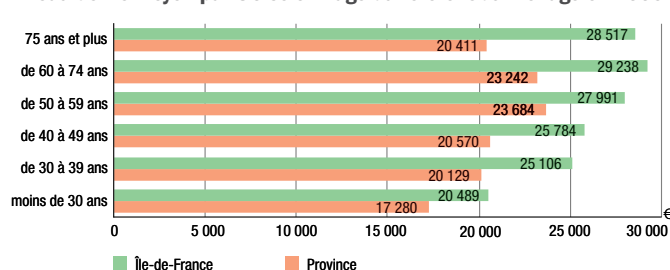
* Voir glossaire.

Revenu par UC avant et après redistribution, Île-de-France 2008



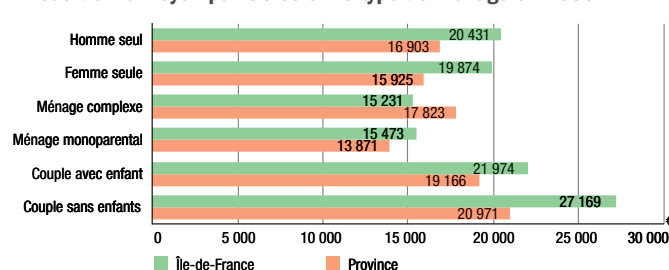
Source : Insee, revenus disponibles localisés.

Niveau de vie moyen par UC selon l'âge du référent du ménage en 2008



Source : Insee, revenus disponibles localisés.

Niveau de vie moyen par UC selon le type de ménage en 2008



Source : Insee, revenus disponibles localisés.

3,6 % en euros constants entre 2001 et 2004, celui des classes moyennes de 1,1 % (médiane), mais les hauts revenus sont restés stables. Au cours de la reprise qui a suivi, les hauts et les bas revenus ont augmenté au même rythme (6,5 %) – ce qui traduit un accroissement des écarts absolus – mais les classes moyennes ont moins profité de la conjoncture (+ 3,9 %).

... entre départements franciliens...

La progression des inégalités s'est répercutée de façon différenciée sur le territoire francilien. Les écarts se sont creusés entre les trois départements les plus aisés – Paris, les Hauts-de-Seine et, dans une moindre mesure, les Yvelines – et les autres. Le revenu déclaré moyen par UC s'est accru fortement à Paris (+ 18,5 %) et dans les Hauts-de-Seine (+ 15 %) entre 2000 et 2008 en euros constants, sous l'effet notamment d'une élévation forte des hauts revenus. La hausse n'a été que de 2,3 % en Seine-Saint-Denis, pour une moyenne régionale de + 10 %. Aussi, le revenu moyen déclaré des Parisiens ne cesse de s'élever par rapport à la moyenne régionale, passant d'un écart de + 23 % en 2000 à + 32 % quand celui des Séquano-

Dyonisiens ne cesse de s'en éloigner (de – 30 % à – 35 %).

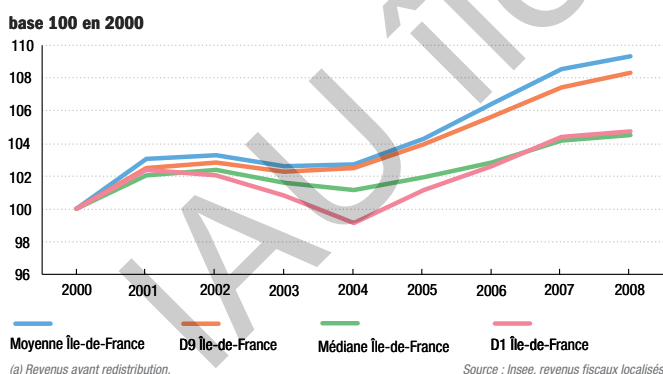
L'évolution des niveaux de vie médians est moins différenciée. La Seine-et-Marne a vu son revenu médian progresser autant que celui des trois départements les plus aisés (entre + 7 % et + 8,6 %) quand celui de la Seine-Saint-Denis diminuait légèrement (– 0,4 %). Les bas revenus se sont affaiblis en Seine-Saint-Denis (– 0,7 %), là où ils étaient déjà les plus faibles, et dans le Val-de-Marne (– 0,2 %). Ils se sont fortement accrus dans les Hauts-de-Seine (+ 12,4 %) et sensiblement dans les Yvelines (8,7 %), la Seine-et-Marne (7,8 %) et Paris (6,1 %). Les hauts revenus ont progressé partout, avec des hausses s'échelonnant de 3 % seulement en Seine-Saint-Denis à 13,6 % dans les Hauts-de-Seine et 16,1 % à Paris. On assiste donc bien à une paupérisation d'une partie de la population de la Seine-Saint-Denis, sensible chez les plus modestes, mais aussi au sein des classes moyennes, et à un net enrichissement des populations résidant dans les départements les plus aisés. Ces transformations sociales résultent pour beaucoup des migrations* résidentielles sous l'effet du jeu des prix immobiliers et d'un impact différencié de la rénovation urbaine.

... et au sein de chaque département

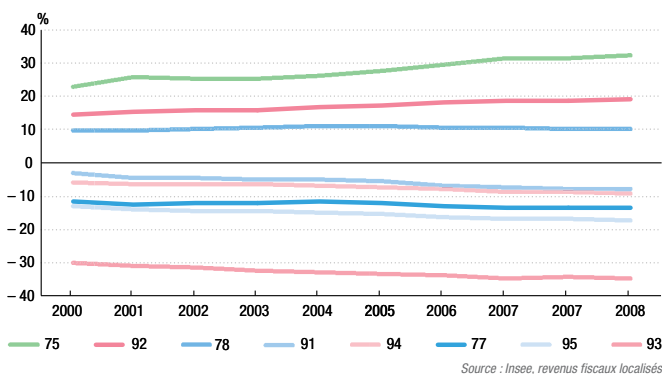
Les disparités au sein de chaque département, mesurées par le rapport inter-décile, n'ont pas évolué de façon homogène. Les inégalités se sont fortement creusées à Paris du fait de l'envol des très hauts revenus, sensiblement dans le Val-de-Marne ou la Seine-Saint-Denis, mais peu dans les Hauts-de-Seine ou en grande couronne. Dans les Hauts-de-Seine, la hausse record des bas revenus avant redistribution a presque compensé celle des hauts revenus. Dans les deux autres départements de petite couronne, la paupérisation des populations à bas revenus a été concomitante d'une hausse modérée des plus élevés conduisant à creuser les écarts. La Seine-et-Marne est le seul département où le rapport inter-décile a légèrement baissé en raison d'une augmentation relative plus forte du 1^{er} décile. Toutefois, dans tous les départements, l'écart inter-décile, qui mesure la différence entre le revenu plafond des plus pauvres (D1) et le revenu plancher des plus riches (D9), s'est accru en euros constants, de 985 € en Seine-Saint-Denis jusqu'à 8 794 € à Paris. ■

* Voir glossaire.

Évolution des revenus déclarés par UC 2000-2008 en Île-de-France^(a) (en euros constants)



Revenus moyens par UC par département : évolution de l'écart à la moyenne régionale



Évolution des revenus déclarés^(a) annuels par UC par département entre 2000 et 2008 (en %)

	1 ^{er} décile	Médiane	9 ^e décile	Moyenne
Paris	6,1	7,6	16,1	18,5
Hauts-de-Seine	12,4	8,2	13,6	14,9
Seine-Saint-Denis	- 0,7	- 0,4	3,0	2,3
Val-de-Marne	- 0,2	2,7	7,2	6,2
Seine-et-Marne	7,8	7,0	6,6	8,1
Yvelines	8,7	7,3	10,5	11,1
Essonne	1,2	3,7	4,9	4,9
Val-d'Oise	4,6	3,1	4,6	4,9
Île-de-France	5,0	4,8	9,1	10,2

(a) Revenus avant redistribution.

Source : Insee-DGI - Revenus fiscaux localisés des ménages.

3.8. Niveaux de vie des Franciliens en 2008 : les disparités territoriales se creusent

Les écarts de revenu continuent à croître entre territoires. L'embellie profite aux communes riches, et les retournements frappent surtout les plus pauvres. Depuis 2001, la rénovation urbaine semble avoir atténué les fortes concentrations de pauvreté. Les espaces de la richesse se sont étendus et intensifiés.

Dans l'état actuel des statistiques de revenu, les disparités communales ne peuvent être appréhendées que sur la base des revenus déclarés* – par unité de consommation* (UC) – avant redistribution. Les revenus déclarés offrent une image plus contrastée du territoire que ne le feraient les revenus disponibles* (après impôts versés et prestations reçues). Il n'est donc pas possible de mesurer localement les effets des politiques publiques de redistribution sur les inégalités territoriales à l'échelle infra-départementale, ni l'impact de leur modification dans le temps. Les évolutions n'en sont pas moins emblématiques des tensions socioéconomiques qui traversent l'espace francilien.

Un continuum de situations communales

Le territoire francilien est traversé par de fortes inégalités de niveau de vie*, mais ne se réduit pas à une dualité entre espaces riches et espaces pauvres. Le classement par ordre des communes selon le revenu médian ou le revenu moyen par UC de leurs habitants atteste d'un continuum de situations tant en 2000 qu'en 2008, avec toutefois, à chaque extrémité, des décrochements vers la pauvreté ou vers la richesse. On trouve, en 2008, en haut de la distribution des revenus : le 7^e arrondissement (avec un revenu moyen déclaré annuel par UC de 80 298 €), Neuilly-sur-Seine (71 506 €), le 8^e arrondissement (67 707 €), le 6^e arrondissement (65 309 €) et le 16^e (64 440 €). À l'opposé, le revenu moyen est au moins cinq fois plus faible à Grigny (11 964 €), Clichy-sous-Bois (12 095 €), Garges-lès-Gonesse (12 103 €) ou La Courneuve (12 182 €). Entre ces extrêmes existe une pluralité de configurations socio-urbaines.

Des inégalités territoriales en hausse

Depuis 2000, les inégalités de revenus entre communes se renforcent, comme par le passé. La dispersion des revenus médians, mesurée par l'indice de Gini⁽¹⁾, s'est accrue de 7 %, celle des revenus

moyens de 17 %. L'écart entre ces deux indicateurs s'explique par la prise en compte des hauts revenus dans le calcul des revenus moyens. L'envol des très hauts revenus dans certaines communes constitue un élément décisif de la hausse des inégalités territoriales en Île-de-France. Il n'en reste pas moins que les revenus médians se différencient aussi davantage selon le lieu de résidence.

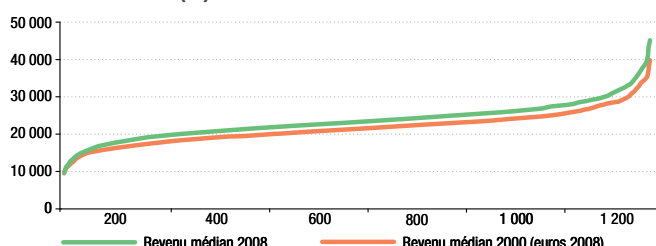
Depuis 2000, l'évolution du revenu moyen a eu tendance à être d'autant plus forte que les communes étaient plus riches. Les communes ont été ordonnées selon leur revenu moyen⁽²⁾ en 2000, puis regroupées en dix groupes de même importance en nombre d'habitants (déciles). Ce classement permet d'appréhender l'évolution des revenus entre 2000 et 2008 selon la position initiale des communes dans la hiérarchie des revenus. Le revenu moyen par UC a à peine augmenté en euros constants au sein du groupe des communes les plus pauvres en 2000 (+ 2,6 %), mais a progressé de près de 25 % dans le groupe le plus aisé. Dans les trois premiers déciles, les revenus ont augmenté plus faiblement

qu'en moyenne dans la région (+ 5 %), attestant d'une paupérisation relative des habitants de ces territoires dans le contexte régional. L'élévation a été de l'ordre de 7 % à 9 % dans les déciles intermédiaires (4 à 7), et s'intensifie sensiblement en haut de la distribution. L'éventail des niveaux de vie s'est ainsi largement ouvert dans l'espace urbain, du fait d'une polarisation plus forte de la richesse et d'une paupérisation relative, si ce n'est absolue, de certains espaces modestes.

Effet différencié de la conjoncture

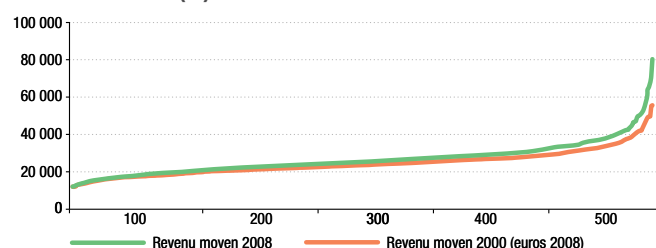
Les inégalités entre les communes se sont surtout creusées en période d'embellie économique. En 2000 et après 2004, pendant les périodes de baisse du taux de chômage*, l'éventail des revenus s'est ouvert en valeur absolue. Ce sont les communes les plus riches qui ont le plus profité de la croissance. À l'inverse, entre 2001 et 2004, les communes les plus modestes ont le plus pâti du retournement conjoncturel pendant lequel le taux de chômage a augmenté de 2,2 points. Le revenu moyen a baissé, avant redistribution,

Revenus médians annuels par UC des communes^(a) franciliennes en 2000 et 2008 (€)



(a) Communes de plus de 50 ménages classées par ordre croissant des revenus médians par UC. Source : Insee-DGI - Revenus fiscaux localisés des ménages.

Revenus moyens annuels par UC des communes^(a) franciliennes en 2000 et 2008 (€)



(a) Communes de plus de 2000 habitants classées par ordre croissant des revenus moyens par UC. Source : Insee-DGI - Revenus fiscaux localisés des ménages.

* Voir glossaire.

(1) L'indice de Gini est un indicateur d'inégalité des revenus. Il varie entre 0 et 1. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite où tous les revenus sont égaux. Il est égal à 1 dans la situation la plus inégalitaire où tous les revenus sauf un sont nuls. L'inégalité est d'autant plus forte que l'indice est élevé.

(2) Le revenu moyen n'est disponible que pour 529 communes de plus de 2 000 habitants, ce qui représente 95 % des Franciliens en 2006.

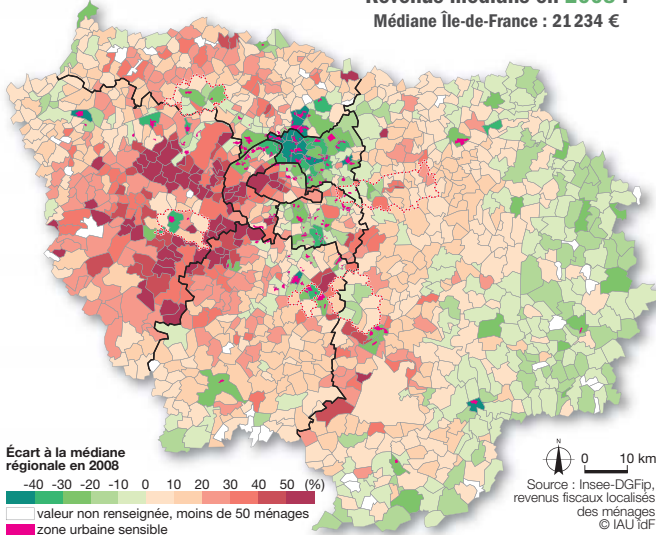
de - 3,7 % en euros constants au sein des communes les plus pauvres. Ces analyses portent sur les revenus déclarés avant redistribution et ne tiennent

pas compte des effets amortisseurs des prestations versées pour les plus démunis et des effets de nivellement opérés par les impôts.

(1^{er} décile) dans ces territoires. À l'inverse, la hausse des revenus des plus riches (9^e décile) est d'autant plus accentuée que le territoire est déjà très riche, notamment dans les arrondissements ouest de la capitale. On assiste donc bien à un renforcement du marquage territorial entre espaces très aisés et espaces pauvres, particulièrement fort au cœur de l'agglomération, dans un contexte où la situation tend à s'améliorer dans les espaces périphériques, notamment aux franges est de la Seine-et-Marne. L'analyse de la géographie sociale et de son évolution est plus précise si l'on recourt, pour les grandes communes, à un découpage infracommunal (Iris) de l'Insee, dont l'avantage est de produire des territoires de dimension semblable de 1 800 à 5 000 habitants. Cette appréhension plus fine du territoire permet de mieux localiser les secteurs situés aux extrémités de la hiérarchie

Les revenus^(a) des Franciliens et leur évolution

Revenus médians en 2008 :
Médiane Île-de-France : 21 234 €



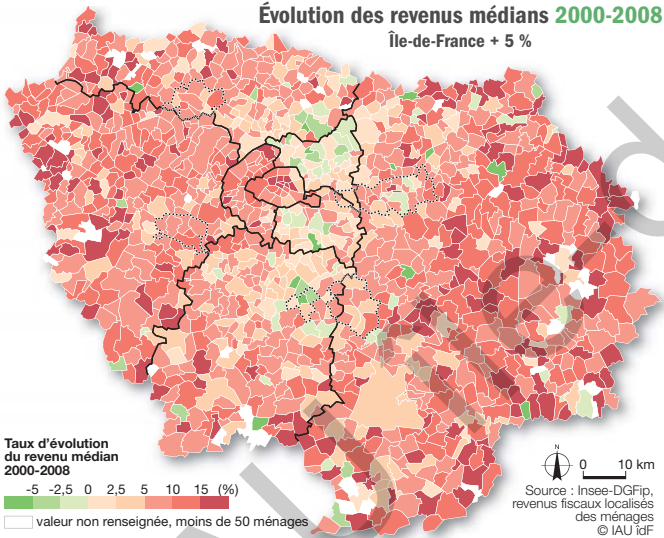
(a) : Revenus déclarés des ménages fiscaux par unité de consommation

Un espace central de plus en plus polarisé

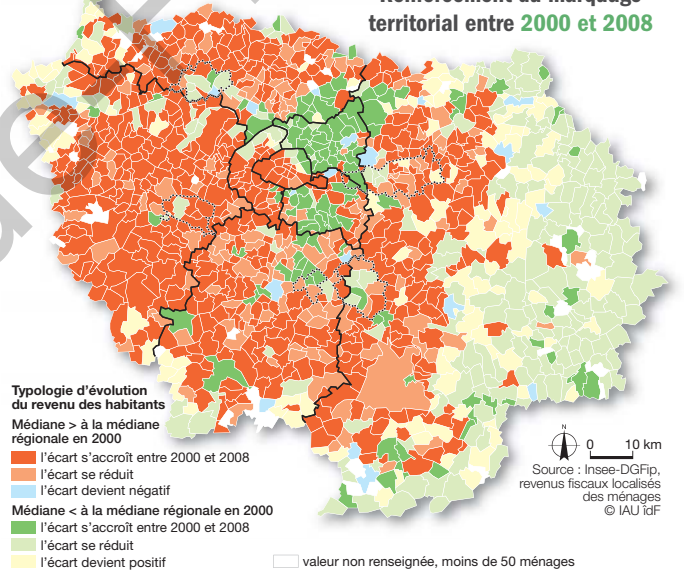
Si l'on s'intéresse aux classes moyennes, c'est-à-dire celles dont les revenus se situent autour de la médiane, on note une amélioration sensible de leur situation en grande couronne, mais aussi dans la plupart des arrondissements parisiens et dans les Hauts-de-Seine. En revanche, l'écrêtement des revenus médians dans plusieurs communes de banlieue nord, de Seine-Amont ou autour de l'ancienne ville nouvelle d'Évry – dans des secteurs où les revenus sont parmi les plus faibles de la région – témoigne du processus de paupérisation des populations locales. Ce que confirme la baisse marquée des revenus des plus pauvres

Évolution des revenus médians 2000-2008

Île-de-France + 5 %

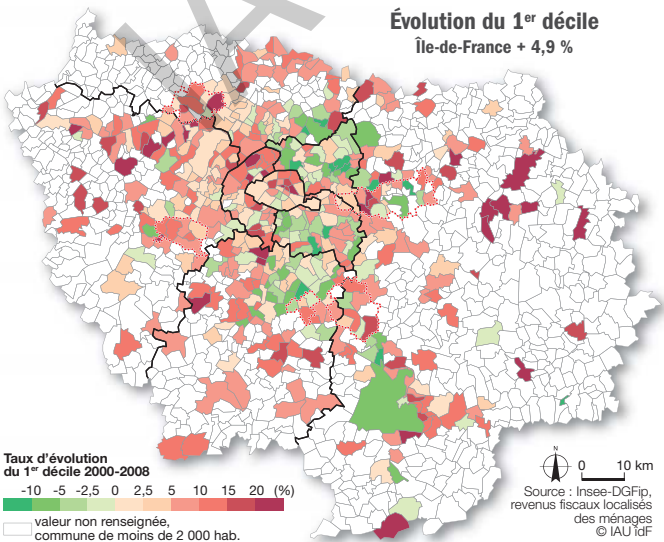


Renforcement du marquage territorial entre 2000 et 2008



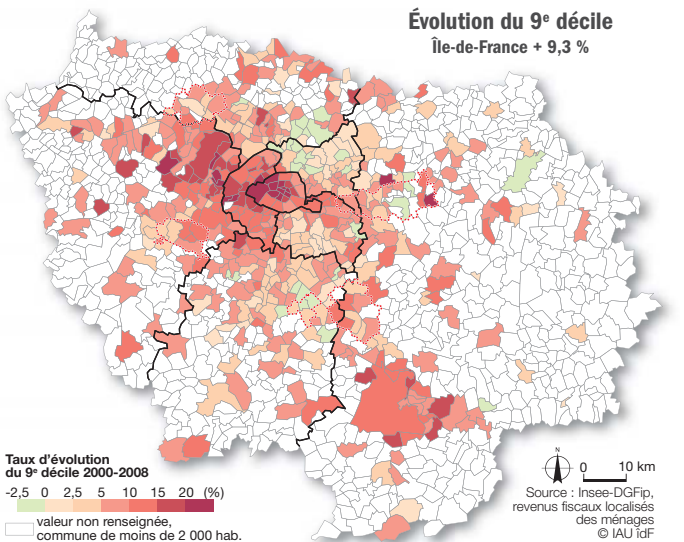
Évolution du 1^{er} décile

Île-de-France + 4,9 %



Évolution du 9^e décile

Île-de-France + 9,3 %



des revenus et d'y examiner les évolutions en cours.

Les espaces pauvres : moins de très fortes concentrations

On qualifie ici de « pauvres » les territoires qui concentrent beaucoup de populations à bas revenus en référence au 1^{er} décile francilien. En 2007⁽³⁾, 10 % des Franciliens disposent de moins de 6 366 € par UC par an. Ce plafond correspond au 1^{er} décile. Il est inférieur au seuil de pauvreté, fixé à 50 % ou 60 % de la médiane, puisqu'il représente seulement 31 % de la médiane. La part de la population d'un quartier vivant avec moins de cette somme permet d'appréhender le degré de pauvreté d'un quartier. En 2007, 55 000 Franciliens résident dans un secteur où plus de 40 % de la population est dans cette situation. Si l'on fixe la barre à 30 %, ce sont 325 000 Franciliens qui sont concernés (2,8 %), et 1 412 000, soit 12,2 %, si elle se situe à 20 %. Dans cette dernière acception, la plus large, le revenu moyen de ces territoires est deux fois plus faible qu'en moyenne dans la région. La plupart de ces espaces se sont appauvris depuis 2001. Dans plus de la moitié des cas, le revenu par UC du 1^{er} décile a baissé en euros constants, et dans quatre cas sur dix la médiane a diminué. Depuis 1999, la population s'y est accrue modérément, de 4,1 % contre 6,6 % dans la région. Ce sont des espaces où les inactifs*, les ouvriers, les jeunes et les étrangers* sont surreprésentés et d'autant plus que l'espace est plus pauvre. La part des personnes nouvellement arrivées est plus faible que la moyenne : un habitant sur cinq n'habitait pas la commune cinq ans auparavant, contre un sur quatre en moyenne dans la région.

La population de ces espaces est très inégalement répartie sur le territoire francilien, avec une forte concentration en Seine-Saint-Denis qui accueille 42 % des habitants de ces quartiers. Un habitant sur quatre de Seine-Saint-Denis y réside contre 13 % des Val-d'Oisiens et 12 % des Parisiens. Dans les autres départements, cette proportion est située entre 4,7 % (Yvelines) et 8,2 % (Val-de-Marne). Dans six quartiers, plus de la moitié des habitants vivent en dessous du 1^{er} décile francilien en 2007. Ils sont situés dans les communes de Montereau-Fault-Yonne (Seine-et-Marne), Montfermeil, Pantin et Pierrefitte-sur-Seine (Seine-Saint-Denis). Toutefois, les plus fortes concentrations de la pauvreté tendent à s'atténuer depuis le début des années 2000. Ainsi,

entre 2001 et 2007, le nombre d'Iris* très pauvres, où plus de 30 % des résidents vivent avec moins de 31 %⁽⁴⁾ de la médiane des revenus, s'est réduit significativement, passant de 187 à 128⁽⁵⁾. Ce constat vaut pour les secteurs où l'intensité de la pauvreté est plus forte encore⁽⁶⁾. Au contraire, le nombre d'Iris où entre 20 et 30 % des résidents sont pauvres s'est accru, passant de 360 à 415. Il y a eu un phénomène de déconcentration de la pauvreté dans les secteurs les plus critiques, observable sur l'ensemble de la région – probablement sous l'effet des projets de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) –, qui s'est accompagné d'une intensification dans des secteurs où elle paraissait moins endémique. Les Hauts-de-Seine semblent échapper à cet effet de vases communicants, le nombre d'Iris pauvres, où plus de 20 %

de la population vit en deçà du 1^{er} décile francilien, a significativement diminué (52 à 38). Cette amélioration globale est aussi à l'œuvre, mais plus atténuée, à Paris et dans les Yvelines. En revanche, en Seine-Saint-Denis le nombre d'Iris pauvres est passé de 198 à 218 (à champ constant).

Les espaces de la richesse : extension et intensification

De façon symétrique, les espaces de la richesse sont définis en référence au 9^e décile francilien, plancher au-dessus duquel vivent 10 % des Franciliens les plus aisés (45 947 € par UC par an). Parce qu'ils sont plus attractifs, les Franciliens sont plus nombreux à y vivre que dans les quartiers pauvres. En 2007, 307 000 Franciliens (2,7 %) résident dans des Iris ou des communes urbaines où plus de quatre habitants

* Voir glossaire.

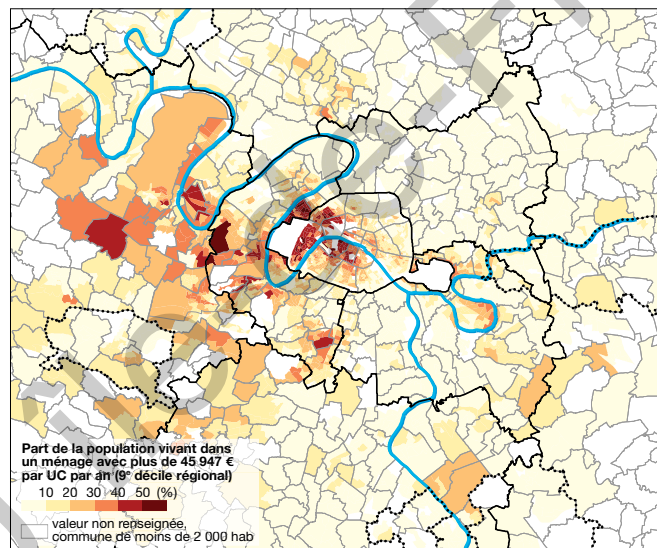
(3) Les dernières données disponibles à l'Iris, au moment de la rédaction de l'article, portent sur 2007.

(4) Le 1^{er} décile représente 31 % de la médiane en 2001 et 30,9 % en 2007. La situation relative des quartiers à bas revenus est donc restée stable par rapport au milieu de la distribution des revenus.

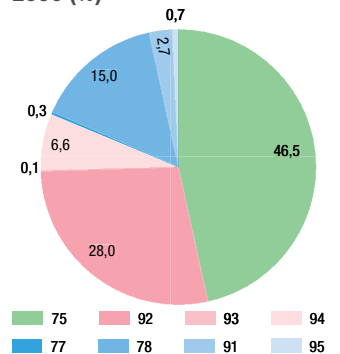
(5) À champ d'Iris renseigné constant en 2001 et 2007.

(6) Le nombre d'Iris où plus de 50 % de la population est très pauvre est passé de 11 en 2001 à 6 en 2007, celui où entre 40 % et 50 % de la population est très pauvre de 40 à 17.

Espaces de la richesse, 2007

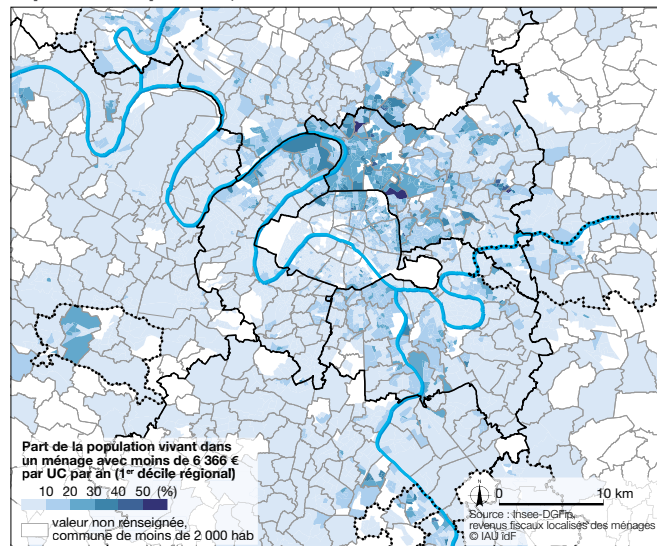


Iris riches : répartition de la population par département, 2006 (%)

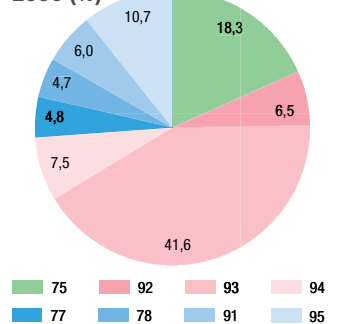


Source : Insee, recensement 2006.

Espaces de la pauvreté, 2007



Iris pauvres : répartition de la population par département, 2006 (%)



Source : Insee, recensement 2006.

sur dix vivent avec des ressources supérieures à ce plancher. Leur nombre passe à 750 000 (6,5 %) dans des territoires où plus de trois habitants sur dix sont dans ce cas, et à 1 780 000 (15,4 %) quand plus de deux habitants sur dix vivent au-delà de ce seuil. Dans ces espaces de la richesse, définis au sens large, le revenu moyen est supérieur de 75 % au revenu moyen francilien. Dans près de neuf cas sur dix, le 9^e décile s'est accru plus fortement que le 9^e décile francilien. La richesse s'est donc renforcée. La population y a faiblement progressé (+ 2,1 %), elle a même baissé de 3 % dans les espaces où plus de 50 % de la population est très riche en 2007, le niveau des prix immobiliers rendant ces quartiers de moins en moins accessibles. Cette barrière impalpable des prix dans l'espace urbain constitue le plus sûr moyen d'une « ghettoïsation » des quartiers huppés.

Les populations qui vivent dans les espaces aisés sont plus âgées que la moyenne avec une nette prédominance

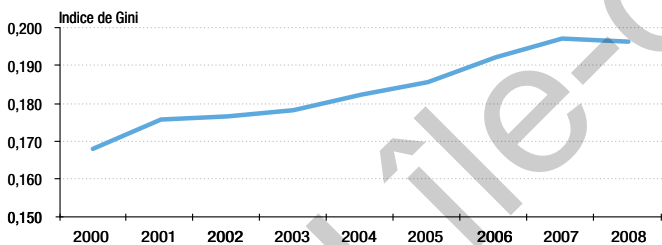
de cadres, de professions libérales et de chefs d'entreprises. La part des étrangers est relativement faible. Celle des personnes nouvellement arrivées est un peu plus élevée que dans les espaces très pauvres, mais reste plus faible qu'en moyenne dans la région. Géographiquement, ces territoires s'étendent davantage, notamment vers le périurbain ouest, que les quartiers pauvres, plus concentrés dans le centre de l'agglomération. Toutefois, ils sont moins bien répartis entre les différents départements franciliens. 90 % des résidents de ces quartiers vivent dans trois départements : Paris (46,5 %), les Hauts-de-Seine (28,0 %) et les Yvelines (15 %). Ils sont quasi inexistantes en Seine-Saint-Denis, en Seine-et-Marne et dans le Val-d'Oise. Les vingt-quatre quartiers les plus riches sont très centralisés. Plus de la moitié de leurs 52 000 habitants ont un niveau de vie supérieur au 9^e décile francilien. Cinq sont situés dans le 7^e arrondissement, six dans le 16^e arrondissement, sept à

Neuilly, un à Boulogne, un à Rueil-Malmaison et un à Vaucresson (Hauts-de-Seine).

Le nombre des secteurs aisés, pris au sens large, est plus élevé en 2007 qu'en 2001. L'espace de la richesse tend à s'étendre par capillarité. Ce mouvement d'extension géographique s'accompagne d'une intensification de la richesse dans les quartiers les plus aisés. Le nombre d'Iris où plus de 40 % de la population est très riche est passé de 108 à 136, celui où plus de la moitié des habitants est dans cette situation a doublé, passant de 12 à 23 Iris⁽⁷⁾. Ce phénomène est surtout observable à Paris (+ 22 Iris) et dans les Hauts-de-Seine (+ 6). Ces évolutions sont d'autant plus significatives qu'elles se doublent d'un écart grandissant entre le haut et le milieu de la distribution des revenus. Entre 2001 et 2007, le ratio entre le 9^e décile et la médiane (D9/D5) est passé de 2,16 à 2,23, alors qu'il est resté stable entre le milieu et le bas de la distribution (D1/D5). ■

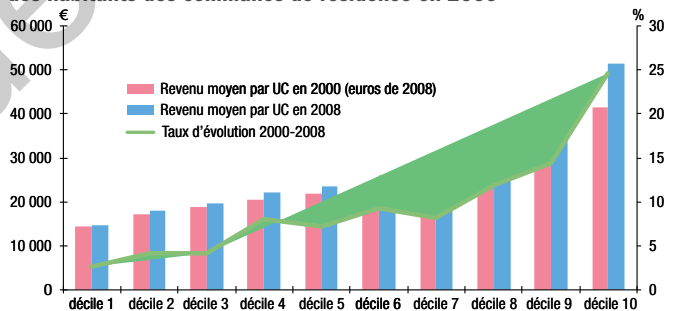
(7) À champ d'Iris renseigné constant en 2001 et 2007. La commune de Vaucresson, où existe un quartier très riche en 2007, n'était pas irisée en 2001.

Les inégalités de revenus entre communes augmentent



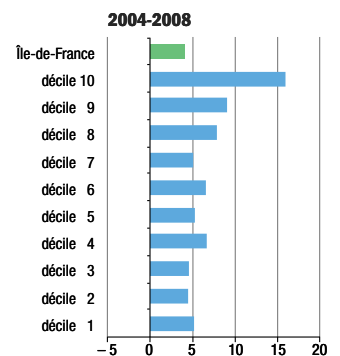
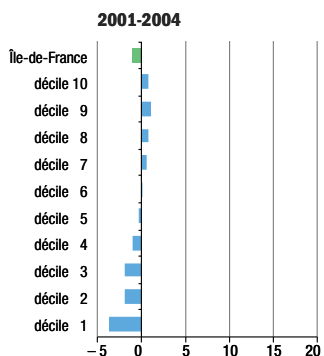
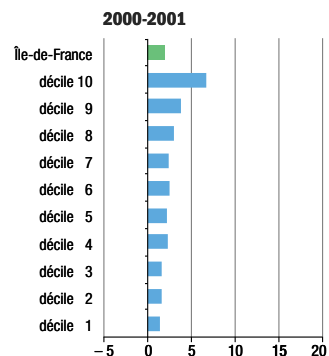
Note : l'indice de Gini pondéré par la taille des communes est calculé sur les revenus moyens déclarés par UC des communes de plus de 2 000 habitants.

Évolution du revenu des Franciliens selon le degré de richesse des habitants des communes de résidence en 2000



Note : le 1^{er} décile regroupe 10 % des Franciliens vivant dans les communes urbaines dont les résidents sont les plus pauvres en 2000.

Évolution du revenu moyen par UC (%) en euros constants par période



Source : Insee - DGFiP, revenus fiscaux localisés des ménages 2000 à 2008.

3.9. La pauvreté en Île-de-France : les familles nombreuses et monoparentales très exposées

Fin 2010, plus d'1,5 million de personnes vivent dans un foyer allocataire à bas revenus, soit 15 % de la population francilienne de moins de 65 ans. Ce taux s'échelonne de 9,5 % dans l'Essonne à 26,3 % en Seine-Saint-Denis. Plus de 680 000 enfants de moins de 25 ans vivent dans les foyers à bas revenus, soit un enfant francilien sur cinq.

La pauvreté reste un phénomène complexe, multidimensionnel souvent difficile à appréhender. Elle peut revêtir différents aspects. Généralement, on distingue quatre formes de pauvreté. La plus courante est la pauvreté monétaire qui se mesure à partir des ressources des ménages et permet des comparaisons entre les ménages et les territoires. Les trois autres formes sont la pauvreté en condition de vie qui repose sur le bien-être matériel des ménages (confort du logement, endettement, privations...), la pauvreté subjective à travers le témoignage de personnes qui se considèrent comme pauvres, et la pauvreté administrative estimée à partir des minima sociaux. Dans cet article, il est question de la pauvreté monétaire relative : une personne est considérée comme pauvre ou à bas revenus lorsque ses revenus sont inférieurs à 60 % du revenu médian par unité de consommation. Le champ de la population allocataire de référence comprend les allocataires de moins de 65 ans, non agriculteurs, et une partie des étudiants.

Les enfants sont les plus touchés par la pauvreté

Au 31 décembre 2010, les caisses d'allocations familiales d'Île-de-France estimaient que 627 907 foyers allocataires vivaient sous le seuil de bas revenus, soit avec moins de 956 euros par unité de consommation* par mois. Ils représentent quatre foyers allocataires franciliens sur dix. Si on considère l'en-

semble des personnes vivant dans ces foyers (conjoints, enfants ou autres personnes à charge), ce sont 1 512 780 personnes qui sont touchées par la pauvreté en Île-de-France, soit près de 15 % de la population francilienne de moins de 65 ans⁽¹⁾. Au-delà de cette moyenne régionale, certains départements et, à un niveau géographique plus fin, certaines communes enregistrent des taux de bas revenus bien plus élevés. En Seine-Saint-Denis, ce taux atteint 26,3 % en décembre 2010, soit 11 points de plus que la moyenne régionale. À l'inverse, dans les Hauts-de-Seine et en grande couronne, hormis en Seine-et-Marne, le taux de bas revenus varie entre 9,5 % et 12,6 %. À Paris et dans le Val-de-Marne, les taux avoisinent la moyenne régionale.

Parmi la population francilienne des foyers à bas revenus, 682 000 sont des enfants de moins de 25 ans, un sur quatre réside en Seine-Saint-Denis. Les enfants sont plus souvent confrontés à la pauvreté que les adultes quel que soit le département : un enfant francilien de moins de 25 ans sur cinq se retrouve dans cette situation. Plus du tiers des enfants de Seine-Saint-Denis (35,4 %) sont pauvres, une proportion deux fois plus forte qu'en Seine-et-Marne, dans l'Essonne ou les Hauts-de-Seine et près du triple de celle des Yvelines.

À l'échelon communal, la pauvreté est très accentuée dans la plupart des communes de Seine-Saint-Denis. Dans près des deux tiers de ces communes, situées principalement à l'ouest du département,

plus du quart de la population est pauvre. Cette proportion dépasse 30 % dans une commune sur quatre.

Dans les autres départements, apparaissent des poches de grande pauvreté (part de la population à bas revenus supérieure à 25 %) très localisées, notamment à Grigny et Corbeil-Essonnes dans l'Essonne, à Trappes, Mantes-La-Jolie et Les Mureaux dans les Yvelines, à Montreuil-Fault-Yonne, Armentières-en-Brie, Nemours, La Ferté-Gaucher et Meaux en Seine-et-Marne, Villeneuve-Saint-Georges dans le Val-de-Marne et Garges-lès-Gonesse, Villiers-le-Bel, Sarcelles et Goussainville dans le Val-d'Oise.

Un foyer francilien à bas revenus sur deux est une famille où vivent des enfants de moins de 25 ans

Parmi les 627 907 foyers allocataires à bas revenus, 42 % sont des personnes seules – six sur dix sont des hommes –, 6 % des couples sans enfants et un peu plus de la moitié, des familles avec enfants. Les familles monoparentales* constituent la moitié des familles avec enfants à bas revenus. La part des couples avec enfants se trouvant en situation de pauvreté est relativement faible par rapport à leur poids dans l'ensemble des foyers allocataires : un quart est en situation de pauvreté alors qu'ils représentent près de six foyers allocataires sur dix. À l'inverse, les familles monoparentales quelle que soit leur taille, et les

Population à bas revenus selon le département

	Population des foyers allocataires à bas revenus	En % de la population du territoire	Enfants de 0 à 24 ans vivant dans un foyer allocataire à bas revenus	En % de la population des 0-24 ans du territoire
Paris	260 849	13,7	94 038	20,6
Hauts-de-Seine	154 827	11,5	65 757	15,6
Seine-Saint-Denis	354 035	26,3	169 639	35,4
Val-de-Marne	180 404	15,8	81 623	22,0
Seine-et-Marne	144 898	16,4	70 594	17,3
Yvelines	115 955	12,6	53 197	12,5
Essonne	132 073	9,5	63 964	17,5
Val-d'Oise	169 739	12,5	83 329	22,3
Île-de-France	1 512 780	14,8	682 141	20,7

Source : Caf Île-de-France, décembre 2010 ; Insee, recensement 2008 (hormis les 65 ans et plus, les agriculteurs et les enfants dont les parents ont 65 ans et plus ou sont agriculteurs).

Lecture : en décembre 2010, 260 849 personnes vivent dans un foyer à bas revenus à Paris, soit 13,7 % de la population vivant dans la capitale. Parmi ces personnes à bas revenus, 94 038 sont des enfants de moins de 25 ans, soit 20,6 % de l'ensemble des enfants parisiens âgés de moins de 25 ans.

* Voir glossaire.

(1) En 2009, le taux de pauvreté calculé par l'Insee était de 12,5 % en Île-de-France.

Méthodologie

Pour des raisons méthodologiques, la pauvreté monétaire établie par les Caf diffère de celle mesurée par l'Insee. En effet, les Caf utilisent la notion de bas revenus et calculent un seuil et un taux de bas revenus en se limitant au champ des allocataires, c'est-à-dire aux personnes percevant des prestations, âgées de moins de 65 ans et non agriculteurs et aux seuls étudiants avec enfants percevant une prestation sociale ou familiale. De son côté, l'Insee calcule un seuil et un taux de pauvreté en considérant comme population de référence l'ensemble des personnes vivant en France. Par ailleurs, les Caf prennent en compte les revenus avant impôts des foyers allocataires sans prise en compte des revenus patrimoniaux, auxquels sont ajoutées les prestations familiales et sociales, et utilisent pour le calcul des unités de consommation l'échelle d'équivalence de l'OCDE, modifiée avec +0,2 unité de consommation si la famille est monoparentale. En revanche, l'Insee ne différencie pas le type de famille dans le comptage des unités de consommation et tient compte des revenus déclarés après impôts, des revenus du patrimoine et des prestations sociales. En 2010, le seuil de bas revenus calculé sur le champ des données Caf à partir de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) est fixé à 956 euros par UC par mois. Le seuil de pauvreté calculé par l'Insee pour l'année 2010 n'est pas encore disponible. Mais, en 2009, le seuil de bas revenus fixé par les Caf était de 942 euros mensuel, alors que le seuil de pauvreté établi par l'Insee s'élevait à 954 euros.

La série qui permet de calculer le seuil de bas revenus comporte des ruptures, dont la plus importante a eu lieu en 2005. Cette rupture fait suite, d'une part au passage du seuil de bas revenus de 50 % à 60 % du revenu médian par UC, et d'autre part à la prise en compte des montants réels des transferts sociaux et à une meilleure couverture des revenus du patrimoine dans le calcul du revenu disponible des ménages. Il n'est donc pas possible de suivre l'évolution de la pauvreté depuis 1999 à partir des données de la Caf.

Fin décembre 2010, 1 980 600 allocataires résidant en Île-de-France ont reçu au moins une prestation sociale ou familiale. L'étude portant sur les revenus des allocataires exclut les catégories d'allocataires dont les ressources sont mal appréhendées (les étudiants ne percevant qu'une aide au logement, les allocataires de 65 ans ou plus et ceux dont le conjoint est âgé de 65 ans ou plus). L'ensemble des 1 580 586 allocataires retenus, appelés allocataires de référence constitue le champ de l'étude. Parmi ceux-ci 627 907 sont allocataires à bas revenus.

personnes seules sont surreprésentées parmi les foyers allocataires pauvres.

Les familles monoparentales et très nombreuses plus souvent en situation « fragile »

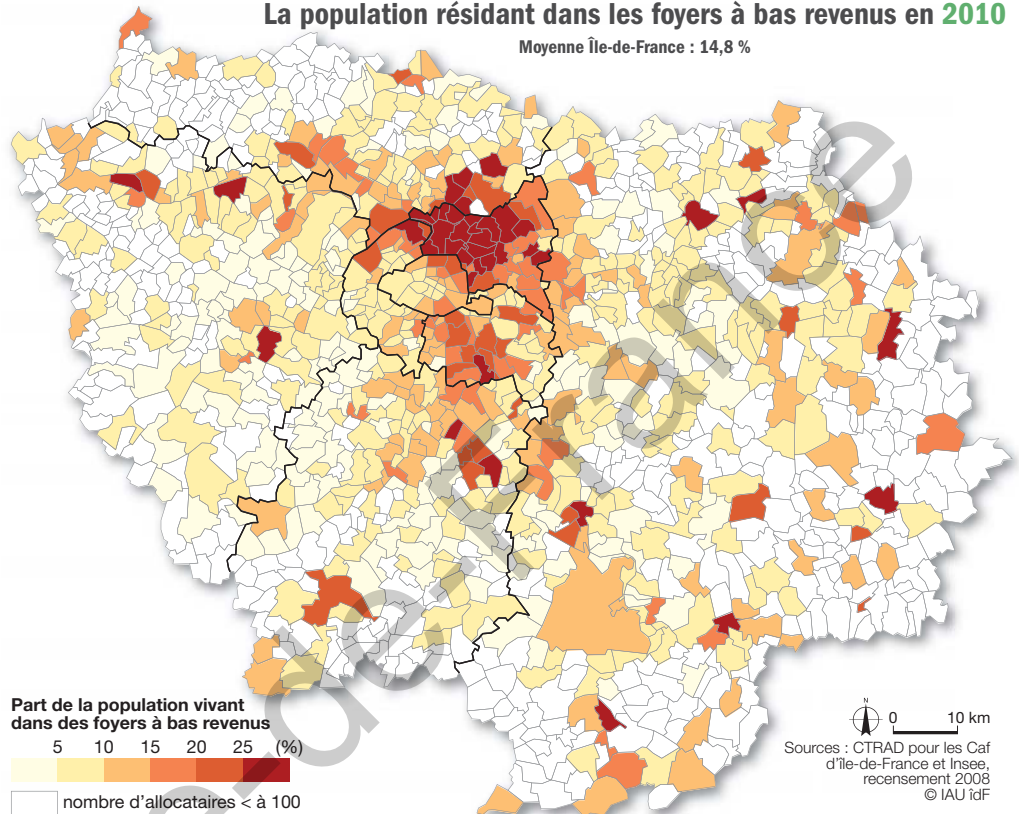
Les prestations sociales, qu'elles soient de type familial (allocations familiales)

ou social (minima sociaux, aides au logement), jouent un rôle « redistributif » important et contribuent à réduire les inégalités de revenu dans la population. Ces prestations permettent aux foyers allocataires proches du seuil de bas revenus d'échapper à la pauvreté. Ces foyers, dont les ressources seraient

inférieures au seuil de bas revenus sans les aides versées par les caisses d'allocations familiales, sont dits en situation fragile. Ils représentent 14 % de l'ensemble des foyers allocataires. Ainsi, sans les prestations, ce sont 214 617 foyers allocataires supplémentaires qui passeraient sous le seuil des

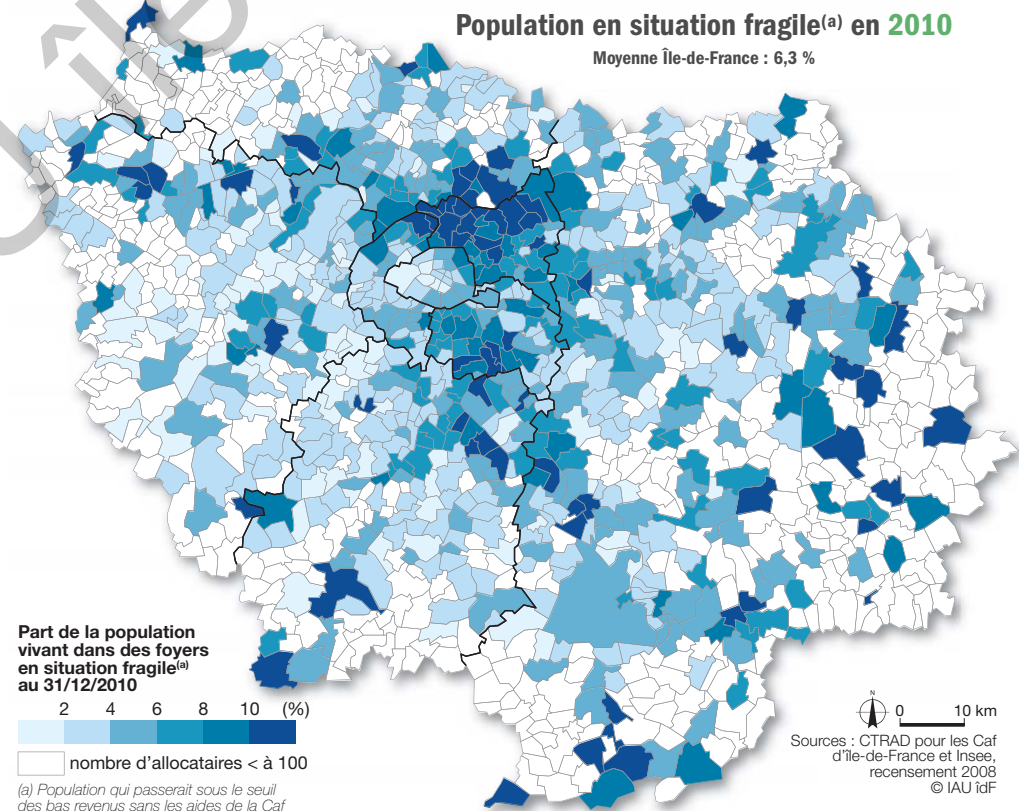
La population résidant dans les foyers à bas revenus en 2010

Moyenne Île-de-France : 14,8 %



Population en situation fragile^(a) en 2010

Moyenne Île-de-France : 6,3 %



Part de la population vivant dans des foyers en situation fragile^(a) au 31/12/2010

2 4 6 8 10 (%)

nombre d'allocataires < à 100

(a) Population qui passerait sous le seuil des bas revenus sans les aides de la Caf

bas revenus. Les femmes seules, les familles monoparentales et les familles nombreuses (ayant au moins trois enfants) se retrouvent plus fréquemment dans cette situation : 17 % des femmes vivant seules, 18 % des couples ayant au moins trois enfants et 17 % des familles monoparentales (24 % lorsqu'elles sont nombreuses) sont dites fragiles. Les deux tiers des familles monoparentales allocataires se trouvent ainsi être pauvres ou en situation fragile.

Au niveau régional, la part de la population francilienne de moins de 65 ans en situation fragile s'élève à 6,3 %. Mais cette moyenne régionale cache de fortes disparités territoriales très proches de celles observées sur la carte de la population à bas revenus. De manière générale, les communes enregistrant des taux élevés de personnes fragiles (> 10 %) correspondent à celles ayant une proportion déjà importante de personnes à bas revenus. Ce qui accentue d'autant plus la précarité de ces territoires où vivent des populations se situant aux franges du seuil de bas revenus, pouvant basculer à tout moment dans la pauvreté. Néanmoins, la population fragile a tendance à se diffuser au-delà de ces territoires fortement exposés à la pauvreté.

Dans les communes situées au nord de Paris, notamment dans le département de la Seine-Saint-Denis et les communes limitrophes du Val-d'Oise (Villiers-le-Bel, Sarcelles, Garges-lès-Gonesse) et des Hauts-de-Seine (Gennevilliers), la proportion de per-

sonnes à bas revenus et en situation fragile dépasse les 40 % ; elle atteint 55 % à Clichy-sous-Bois.

La moitié des allocataires à bas revenus bénéficient du RSA

Les deux minima sociaux : revenu de solidarité active (RSA) et allocation adulte handicapé (AAH), assurent un revenu minimum aux personnes en situation de précarité à la suite de difficultés d'accès à l'emploi ou de problèmes de santé. Quant aux aides au logement, elles permettent de réduire les dépenses en logement des familles modestes. Ces prestations sociales sont soumises à conditions de ressources et dépendent aussi de l'âge, de l'état de santé ou de l'activité des personnes. En 2010, en Île-de-France, près d'un allocataire à bas revenus sur deux bénéficie du RSA, 8 % de l'AAH et 59 % des aides au logement. Les deux tiers perçoivent une de ces trois allocations et un quart cumule le RSA ou l'AAH avec une aide au logement. Mais en dépit de la faiblesse de leurs ressources, un allocataire à bas revenus sur dix ne touche pas d'aide de la Caf sous forme de minimum social, d'aide au logement ou de prestation familiale. Au niveau de la France métropolitaine, près d'une personne sur deux éligible au RSA ne faisait pas valoir ses droits fin 2010. Parmi les personnes éligibles, ce sont plutôt les personnes vivant en couple sans enfants, les diplômés (niveau bac et plus), les personnes de plus de 50 ans ou celles qui ont des

difficultés financières passagères, qui ne font pas reconnaître leurs droits. Les prestations sociales et familiales représentent une part très importante des ressources des foyers allocataires pauvres franciliens. Pour près de la moitié d'entre eux, elles constituent plus des trois quarts du revenu.

Répartition des foyers allocataires et de ceux à bas revenus selon la structure familiale en décembre 2010

Type de ménage	Foyers allocataires ^(a)	%	Foyers allocataires à bas revenus	%
Personnes seules	418 319	26,5	263 098	41,9
Hommes	236 289	15,0	159 271	25,4
Femmes	182 030	11,5	103 827	16,5
Couples sans enfants	63 465	4,0	36 832	5,9
Couples avec enfants	921 428	58,3	162 499	25,9
1 enfant	186 027	11,8	44 165	7,0
2 enfants	466 432	29,5	55 005	8,8
3 enfants	198 918	12,6	38 038	6,1
4 enfants	70 051	4,4	25 291	4,0
Familles monoparent.	329 379	20,8	165 478	26,4
1 enfant	163 750	10,4	80 213	12,8
2 enfants	113 448	7,2	53 437	8,5
3 enfants	38 008	2,4	21 297	3,4
4 enfants	14 173	0,9	10 531	1,7
Ensemble	1 580 186	100,0	627 907	100,0

(a) Foyers allocataires : il s'agit des foyers allocataires de référence hors allocataires ou son conjoint âgé de 65 ans et plus, hors agriculteurs, et allocataires étudiants percevant uniquement une aide au logement.
Source : Caf Île-de-France décembre 2010.

Lecture : en décembre 2010, 159 271 allocataires à bas revenus sont des hommes vivant seuls, soit 25,4 % de l'ensemble des allocataires à bas revenus.

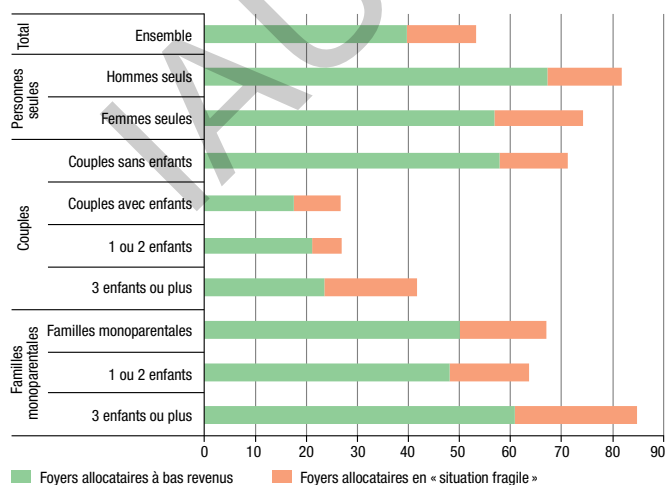
Part des foyers allocataires à bas revenus dont les prestations constituent plus de 75 % du revenu selon la situation familiale

Type de ménage	Foyers à bas revenus dont les prestations constituent plus de 75 % du revenu	Foyers à bas revenus	%
Femmes seules	59 974	103 827	57,8
Hommes seuls	116 604	159 271	73,2
Couples sans enfants	13 434	36 832	36,5
Couples avec enfant(s)	39 118	162 499	24,1
Familles monoparentales	66 933	165 478	40,4
Ensemble	296 063	627 907	47,2

Source : Caf Île-de-France, décembre 2010.

Lecture : en décembre 2010, 57,8 % des femmes en situation de pauvreté et vivant seules ont des revenus constitués à plus de 75 % des prestations versées par les Caf.

Part des allocataires à bas revenus et en situation dite « fragile » selon la configuration familiale

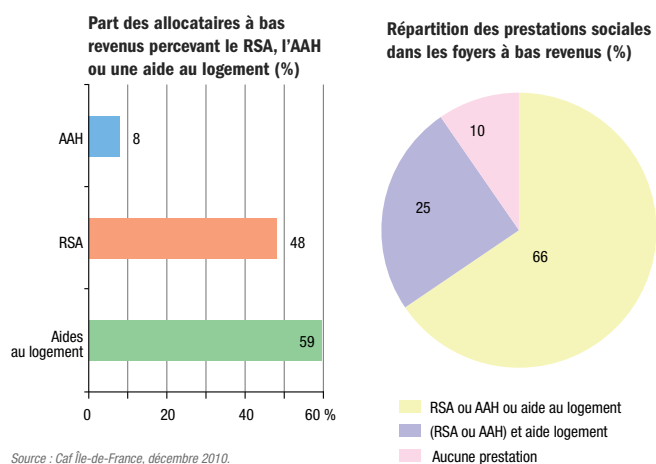


Source : Caf Île-de-France, décembre 2010.

NB : en raison du versement de prestations familiales ou sociales, les Caf couvrent bien d'une part, les familles avec enfants, hormis celles n'en ayant qu'un et d'autre part, les personnes en situation précaire ou bénéficiant d'une allocation logement.

Lecture : parmi les couples allocataires de la population de référence ayant 1 ou 2 enfants, 6 % sont dans une situation dite « fragile » en Île-de-France.

Foyers allocataires à bas revenus percevant un minimum social ou/et des aides au logement (%)



Source : Caf Île-de-France, décembre 2010.

Les minima sociaux et les aides au logement

Les minima sociaux

Il existe six minima sociaux, le revenu de solidarité active (RSA), l'allocation adulte handicapée (AAH), l'allocation de solidarité spécifique (ASS), l'allocation transitoire de solidarité (ATS), l'allocation temporaire d'attente (ATA) et l'allocation équivalent retraite (AER). Seuls les minima sociaux versés par les Caf sont analysés dans cette étude sur les bas revenus :

- L'allocation adulte handicapée (AAH) s'adresse aux personnes handicapées, âgées de 20 ans au moins (ou au moins 16 ans sous certaines conditions) et ayant peu de ressources. Le taux d'incapacité doit au moins être égal à 80 %. Si ce taux est compris entre 50 % et 80 %, l'âge limite pour percevoir la prestation est de 60 ans.
- Le revenu de solidarité active (RSA) a été créé par la loi du 1^{er} décembre 2008 et mis en place en juin 2009. C'est une prestation dégressive cofinancée par le département et l'État. Elle complète les ressources du foyer pour qu'elles atteignent le niveau d'un revenu garanti. Le RSA remplace le revenu minimum d'insertion, l'allocation de parent isolé et les mécanismes d'intéressement à la reprise d'activité pour ces bénéficiaires. Le volet RSA activité seul s'adresse à de nouveaux bénéficiaires, les travailleurs pauvres.

Au 1^{er} septembre 2010, le dispositif du RSA a été élargi aux jeunes actifs âgés de 18 à 25 ans sans enfant à charge, sous condition préalable d'activité professionnelle. Le RSA majoré, qui s'est substitué à l'allocation de parent isolé (API) à partir de juin 2009, s'adresse aux personnes seules assumant la charge d'un enfant né ou à naître.

Les aides au logement

Pour faire face aux dépenses en termes de logement, les allocataires peuvent bénéficier d'une aide au logement. Il existe trois types d'allocations logement : l'aide personnalisée au logement (APL), l'allocation de logement à caractère familial (ALF) ou l'allocation de logement à caractère social (ALS).

Ces aides sont soumises à conditions de ressources et à des critères liés au logement. Ce logement doit être la résidence principale du demandeur, occupé au moins 8 mois par an par ce dernier (ou par le conjoint ou une personne à sa charge).

Le montant des aides au logement est fonction du nombre d'enfants (et autres personnes à charge), du lieu de résidence, du montant du loyer ou de l'emprunt, des ressources du foyer.

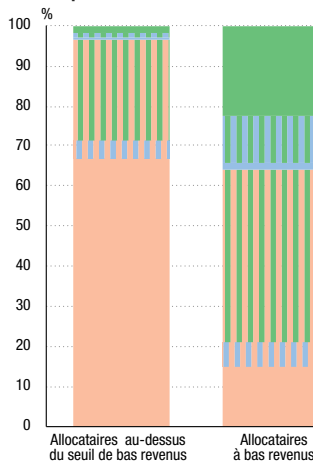
La nature de ces prestations et leur importance dans le revenu varient selon le type de familles : 73 % des hommes vivant seuls sont très dépendants des prestations (elles constituent au moins 75 % de leurs revenus), mais seulement 24 % des couples avec enfants.

L'inactivité pèse sur les revenus des ménages pauvres

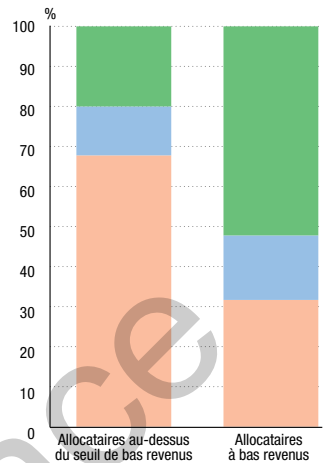
Les foyers allocataires pauvres sont plus souvent inactifs que les autres. Cette inactivité peut traduire des problèmes d'insertion professionnelle ou le retrait du marché du travail suite à un chômage de longue durée. La faiblesse des revenus peut aussi renvoyer à la précarité d'emplois faiblement rémunérés. Comparés aux autres foyers allocataires, les foyers à bas revenus sont nettement moins souvent composés de deux actifs ayant un emploi : 15 % des couples sont bi-actifs parmi les foyers pauvres, contre 67 % des couples dont les ressources dépassent le seuil de bas revenus. À l'opposé, les couples pauvres sont plus souvent composés de deux inactifs (22 % contre 2 %) ou d'un seul actif (43 % contre 25 %). L'inactivité est aussi plus fréquente chez les allocataires pauvres

Répartition des foyers allocataires selon l'activité et la situation familiale

Couples avec ou sans enfants



Personnes seules avec ou sans enfants



Source : Caf Île-de-France, décembre 2010.

Lecture : en décembre 2010, parmi les allocataires vivant en couple (avec ou sans enfants), 15 % sont bi-actifs quand le ménage allocataire est pauvre contre 67 % quand il se situe au-dessus du seuil de bas revenus.

vivant seuls, avec ou sans enfants : leur taux d'inactivité est deux fois plus élevé que celui des personnes au-dessus du seuil de bas revenus (52 % contre 20 %). Mais le revenu tiré de

l'activité ne permet pas toujours d'échapper à la précarité financière : 42 % des foyers allocataires ont au moins un de leur membre qui exerce une activité professionnelle. ■



3.10. Un nombre d'allocataires du RSA à la hausse

Fin 2010, 336 700 foyers allocataires bénéficient du RSA en Île-de-France. 677 000 personnes, soit 5,8 % de la population francilienne en font partie. Ce taux varie fortement entre les départements, avec un maximum atteint en Seine-Saint-Denis (11,4 %). Depuis dix ans, la croissance du nombre d'allocataires a été marquée là où elle était déjà élevée.

Le 1^{er} juin 2009, le revenu de solidarité active (RSA) est entré en vigueur et a remplacé, en partie, deux minima sociaux, le revenu minimum d'insertion (RMI) et l'allocation de parent isolé (API), ainsi que les mécanismes d'intéressement temporaires de ces deux prestations en cas de reprise d'activité et les dispositifs liés aux contrats aidés. Il a été mis en place afin de favoriser et « d'accompagner » le retour à l'activité professionnelle, et de garantir aux personnes pouvant en bénéficier un revenu minimum dont le montant dépend des ressources du foyer (revenus d'activité, prestations familiales...) et de la composition de la famille. C'est une allocation qui est versée par les caisses d'allocations familiales et les caisses de mutualité sociale agricole.

Il existe trois composantes dans le dispositif RSA : le RSA socle seul, le RSA socle et activité et le RSA activité seul. Les deux premières constituent le RSA socle et correspondent au revenu minimum d'insertion (RMI) et à l'allocation parent isolé (API) anciennement distribués. Le RSA socle, volet minimum social de la prestation, représente plus de huit allocataires sur dix bénéficiant du RSA. Le RSA activité seul constitue la partie novatrice du dispositif et concerne les travailleurs pauvres, personnes qui disposent de faibles revenus d'activité.

Près de 6 % de la population francilienne bénéficient du RSA

Au 31 décembre 2010, 336 700 allocataires bénéficient du RSA en Île-de-France : 235 300 (70 %) perçoivent le RSA socle seul, 33 100 (10 %) le RSA socle et activité, et 68 300 (20 %) le RSA activité seul. La répartition selon les composantes du RSA est relativement inégale au sein des départements de la région. La Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne enregistrent une part plus élevée d'allocataires percevant le RSA socle seul que les autres départements, respectivement 74 % et 73 %. Cette composante garantit un revenu minimum de subsistance aux personnes n'ayant pas de revenus d'activité. En revanche, les départe-

ments des Hauts-de-Seine (23 %), des Yvelines (24 %) et de la Seine-et-Marne (24 %) ont une part plus importante d'allocataires bénéficiant du RSA activité seul.

Si on prend en compte l'ensemble des personnes vivant dans les foyers allocataires où au moins une personne touche cette prestation (allocataire, conjoint, enfant(s) à charge de moins de 25 ans), le RSA concerne 677 000 personnes, soit 5,8 % de la population francilienne (6,1 % en France métropolitaine).

Cette proportion varie fortement selon le département. En Seine-Saint-Denis, 11,4 % de la population est couverte par le RSA, soit deux fois plus qu'en moyenne dans la région. Ce taux dépasse 10 % dans six communes de ce département sur dix en raison de taux d'inactivité et de pauvreté élevés. En 2010, la part de la population de moins de 65 ans de Seine-Saint-Denis à bas revenus est de 26,3 %⁽¹⁾ et le taux de chômage atteint 11 %, trois points de plus que dans la région. À l'inverse, les Hauts-de-Seine, la Seine-et-Marne, les Yvelines et l'Essonne enregistrent des taux de couverture par le RSA faibles, variant de 3,3 % à 4,7 %. À l'échelle communale, les taux de couverture les plus élevés se concentrent en banlieue nord de Paris (Clichy-sous-Bois, Bobigny, Aubervilliers, La Courneuve, Saint-Denis, Stains, en Seine-Saint-Denis ; Sarcelles, Villiers-le-Bel, Argenteuil, dans le Val-d'Oise ; ou encore Gennevilliers et Nanterre, dans les Hauts-de-Seine) et dans certaines communes du Val-de-Marne comme Créteil ou Villeneuve-Saint-Georges. Plus éloignées, en grande couronne, on trouve Mantes-la-Jolie et Trappes, dans les Yvelines ; Montreuil-Fault-Yonne, Meaux, Melun, Nemours, en Seine-et-Marne ; Lisses, Grigny, Corbeil-Essonnes et Évry, dans l'Essonne.

La géographie de la population bénéficiant du RSA socle rejoint sensiblement celle de la population couverte par l'ensemble du dispositif RSA. Le taux de couverture par le RSA socle dépasse 10 % dans une commune de

Seine-Saint-Denis sur quatre. Il est supérieur à la moyenne régionale (4,3 %) dans neuf communes sur dix. La part des personnes couvertes par le RSA activité seul est, elle aussi, importante en Seine-Saint-Denis, notamment dans les communes situées à l'ouest (La Courneuve, Villetaneuse, Stains, Saint-Denis...), où les taux dépassent 3,5 % pour une moyenne départementale de 2,6 % et une moyenne régionale de 1,5 %.

Un nombre de bénéficiaires du RMI, devenu RSA socle non majoré, en augmentation depuis dix ans

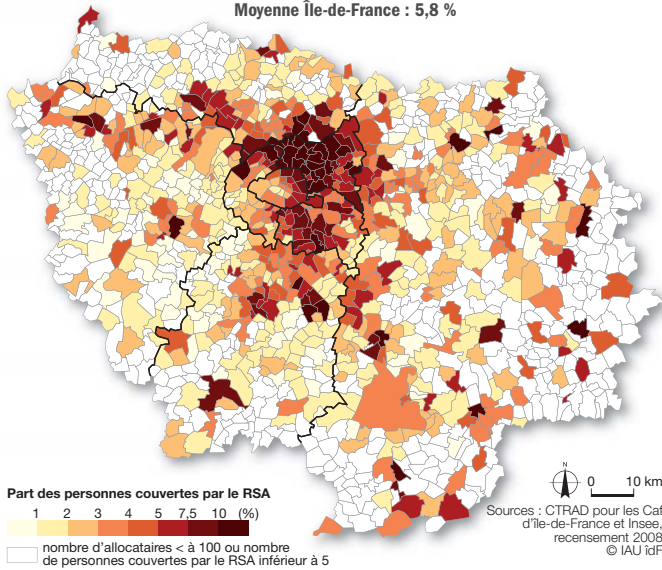
Le nombre d'allocataires percevant le RMI, devenu RSA socle non majoré⁽²⁾ en 2009, a eu tendance à augmenter continuellement depuis 2001, à l'exception de la décline observée entre 2006 et 2008. La région compte 90 000 allocataires de plus fin 2010 que fin 2001, soit une hausse de 41 %. Le recul marqué de l'emploi salarié francilien entre 2001 et 2004 s'est accompagné d'une montée du RMI jusqu'en 2006. La baisse des deux années suivantes tient à la situation de l'emploi, plus favorable, et aussi à la mise en place du nouveau dispositif d'intéressement à la reprise d'activité. À partir de 2008, suite à la crise financière, le nombre de bénéficiaires du RSA socle non majoré a augmenté sensiblement, de + 16 % en Île-de-France. La hausse a été particulièrement forte en grande couronne : + 26 % sur la période 2008-2010. La réduction de l'activité économique francilienne dès le second semestre 2008 a fortement affecté le marché du travail et a conduit à une augmentation continue des demandeurs d'emploi. Globalement, la part de la population couverte par le RSA socle non majoré est passée de 2,9 % en 1999 à 3,6 % en 2010. L'évolution a été similaire pour le RSA socle majoré (anciennement API). Quant au nombre de bénéficiaires du RSA activité seul, il a augmenté de 10 % en 2010, par suite de sa montée en charge depuis sa mise en place en juin 2009.

(1) La proportion de la population à bas revenus calculée par la Caf est le rapport entre les personnes vivant dans un foyer allocataire à bas revenus et la population de moins de 65 ans estimée à partir du recensement de l'Insee (hors agriculteurs). En 2010, le seuil des bas revenus est fixé à 956 € par mois par unité de consommation.

(2) Pour retrouver uniquement le RMI, il faut retirer du RSA socle les bénéficiaires de la majoration isolement (API devenu RSA socle majoré).

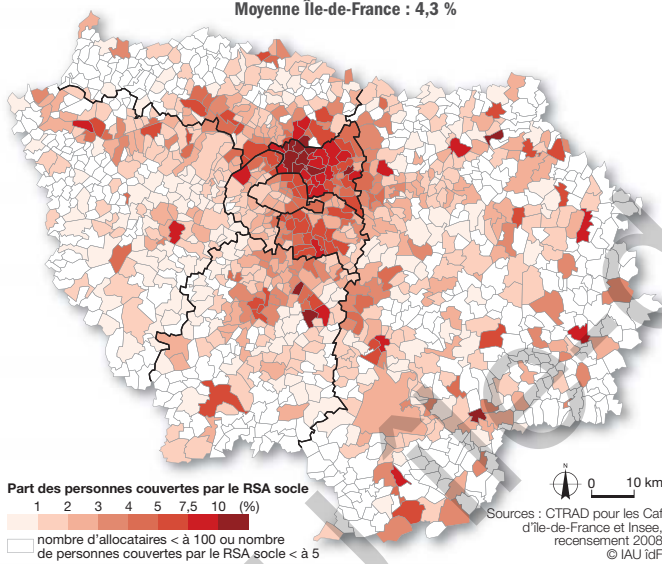
Part des personnes couvertes par le RSA en 2010

Moyenne Île-de-France : 5,8 %



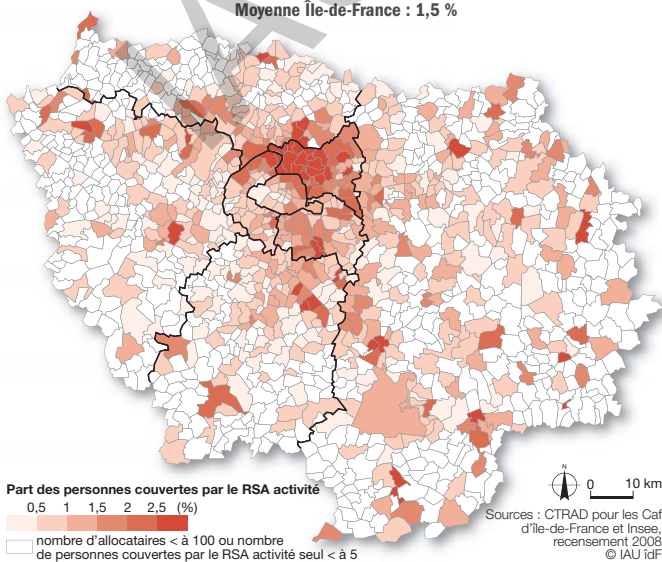
Part des personnes couvertes par le RSA socle en 2010

Moyenne Île-de-France : 4,3 %



Part des personnes couvertes par le RSA activité seul en 2010

Moyenne Île-de-France : 1,5 %



Les disparités territoriales se sont creusées

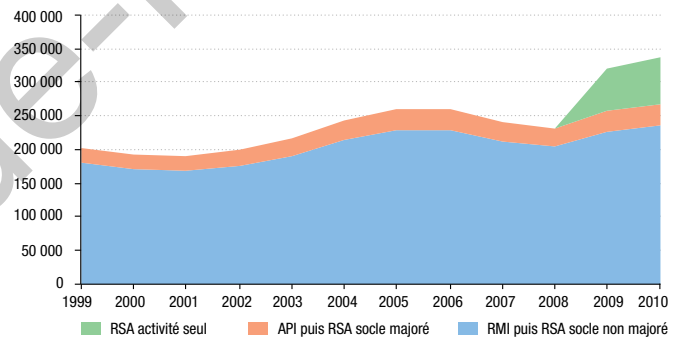
Entre 1999 et 2010, la plupart des communes d'Île-de-France ont connu une hausse de la part des personnes couvertes par le RMI, devenu RSA socle non majoré, et les disparités territoriales se sont nettement accentuées. Ce sont les communes déjà les plus en difficultés, où la part de la population couverte par le RMI dépassait nettement la moyenne régionale en 1999 (2,9 %), qui ont enregistré une dégradation de leur situation plus marquée que les autres. La part des personnes couvertes par le RMI a augmenté de plus de 1,5 point dans la majorité des communes de Seine-Saint-Denis, dans le sud-est du Val-d'Oise et dans quelques communes de la Seine-et-Marne (Meaux, Melun, Nemours). Inversement, dans la plupart des arrondissements de Paris et des communes des Hauts-de-Seine et des Yvelines, la variation du

taux de couverture entre 1999 et 2010 est relativement faible, comprise entre - 0,5 à + 0,5 point. Ce taux a baissé dans quatre arrondissements de Paris, les 9^e, 10^e, 18^e et 19^e, montrant bien le processus de transformation sociale en cours dans certains quartiers de Paris.

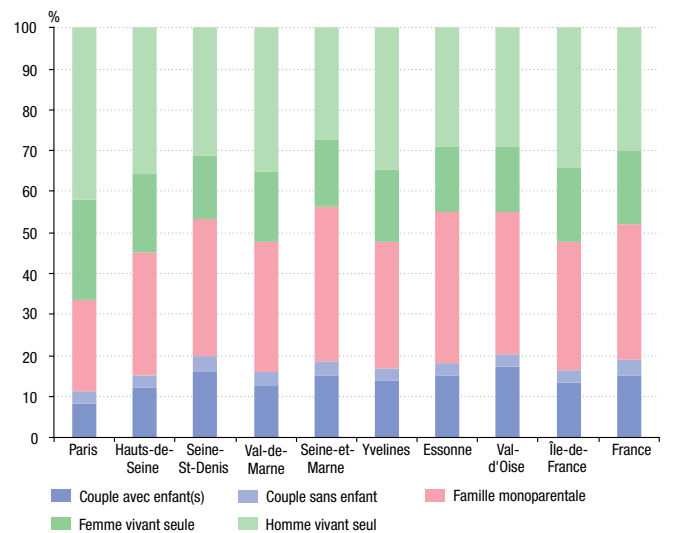
Plus de la moitié des bénéficiaires du RSA vivent seuls ou sont âgés de moins de 40 ans

La majorité des allocataires bénéficiaires du RSA sont des personnes seules : en 2010, 53 % d'entre elles vivent seules (ce sont pour les deux tiers des hommes), 31 % sont des familles monoparentales, 13 % des couples avec enfants et 3 % des couples sans enfant. Cette répartition varie selon les départements en fonction du profil sociodémographique des habitants. Paris se singularise par une forte part de personnes seules parmi les allo-

Évolution du nombre de bénéficiaires du RSA



Répartition des bénéficiaires du RSA selon la structure familiale et selon le département (%)



Lecture : dans les Yvelines, 35 % des personnes bénéficiant du RSA sont des hommes vivant seuls.

cataires du RSA (deux sur trois) et le peu de couples avec enfants. À l'inverse, les familles sont surreprésentées en Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis, dans le Val-d'Oise ou l'Essonne. Au sein des familles, ce sont les familles monoparentales qui bénéficient le plus souvent du RSA. En 2010, 63 % des familles avec enfants bénéficiaires du

RSA sont des familles monoparentales alors qu'elles ne représentent que 24 % des familles avec enfants de la région. Par ailleurs, plus de 50 % des bénéficiaires du RSA sont âgés de moins de 40 ans en Île-de-France, avec une prédominance des personnes de 30 à 39 ans. Paris accueille peu de jeunes de moins de 25 ans bénéficiaires du

RSA. Les jeunes qui s'installent dans la capitale sont pour la plupart étudiants, ne vivent pas en couple et n'ont pas suffisamment travaillé pour remplir les conditions d'éligibilité au RSA jeunes. La proportion de bénéficiaires du RSA ayant plus de 50 ans est, en revanche, beaucoup plus élevée dans la capitale, notamment par rapport à

Nombre total d'allocataires bénéficiaires du RSA selon les départements en 2010

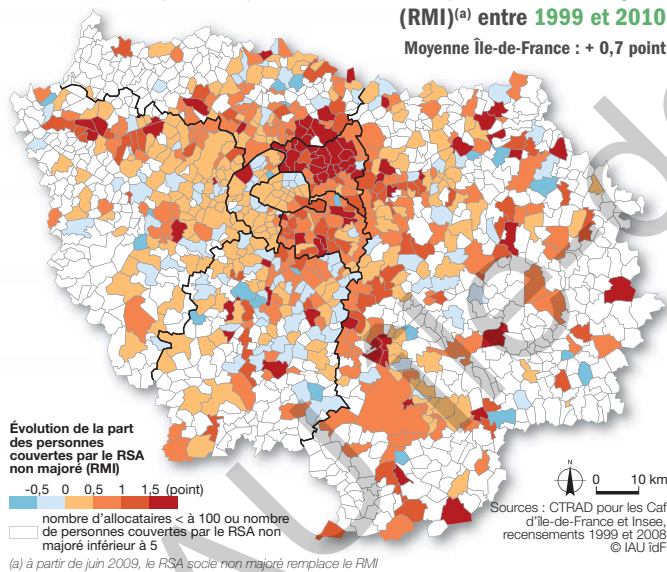
	RSA socle seul	RSA socle et activité	RSA activité seul	RSA total	Part de la population couverte
Paris	52 392	8 750	13 771	74 913	5,6 %
Hauts-de-Seine	23 734	3 526	8 341	35 601	4,4 %
Seine-Saint-Denis	57 445	6 260	14 426	78 131	11,4 %
Val-de-Marne	29 835	3 758	7 404	40 997	6,2 %
Seine-et-Marne	18 348	2 860	6 622	27 830	4,7 %
Yvelines	15 703	2 189	5 496	23 388	3,3 %
Essonne	16 373	2 626	5 568	24 567	4,4 %
Val-d'Oise	21 468	3 166	6 628	31 262	5,9 %
Île-de-France	235 298	33 135	68 256	336 689	5,8 %
France	1 154 346	197 725	445 641	1 797 712	6,1 %

Source : Caf Île-de-France, 31 décembre 2010.

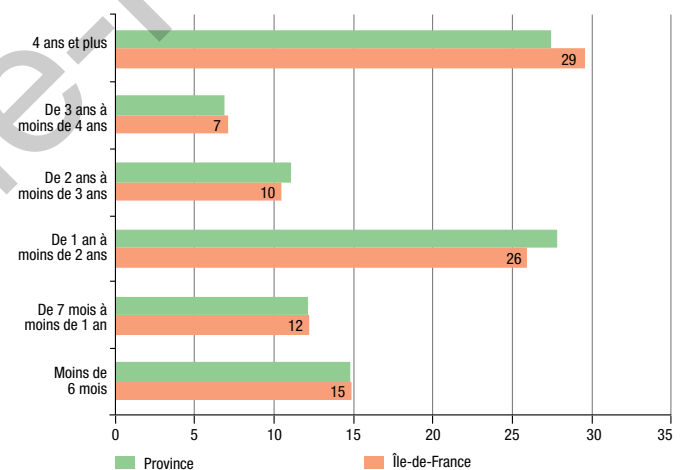
Lecture : en Île-de-France, 235 298 personnes soit 70 % des allocataires bénéficiaires du RSA touchent la partie socle seul du RSA.

Évolution de la part des personnes couvertes par le RSA non majoré (RMI)^(a) entre 1999 et 2010

Moyenne Île-de-France : + 0,7 point

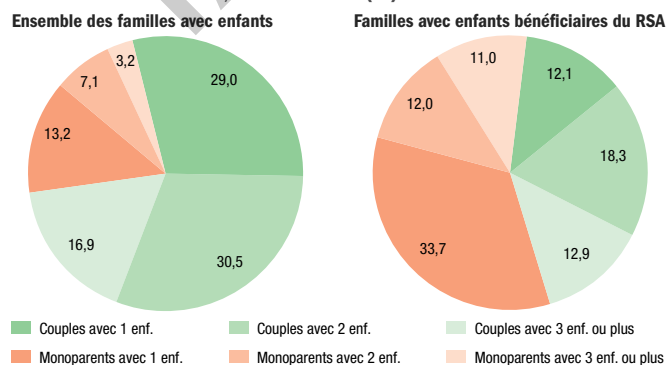


Ancienneté dans le dispositif RSA (%)



Lecture : en Île-de-France, 15 % des bénéficiaires du RSA sont dans le dispositif depuis moins de 6 mois.

Répartition des familles avec enfants selon la situation familiale et le nombre d'enfants, Île-de-France (%)



Lecture : les couples ayant 3 enfants ou plus représentent 16,9 % de l'ensemble des familles avec enfants en Île-de-France et 12,9 % de l'ensemble des familles bénéficiaires du RSA.



B. Basset / IAU IdF

la grande couronne. Près de la moitié d'entre eux appartient à une famille monoparentale.

La moitié des allocataires dans le dispositif depuis plus de deux ans

Parmi les foyers allocataires touchant le RSA au 31 décembre 2010, 72 % sont dans le dispositif depuis plus de un an : en tenant compte de l'ancienneté dans le RMI et l'API, près d'un foyer sur deux depuis au moins deux ans et 30 % depuis quatre ans ou plus. La Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne se démarquent par des durées d'ancienneté dans le dispositif particulièrement élevées : un tiers des bénéficiaires du RSA le sont depuis plus de quatre ans, contre 21 % dans

les Yvelines. En grande couronne, les durées d'ancienneté plus courtes s'expliquent en partie par la plus forte proportion de bénéficiaires du RSA activité seul, nouveau volet de la prestation.

Un tiers des bénéficiaires du RSA exerce une activité professionnelle

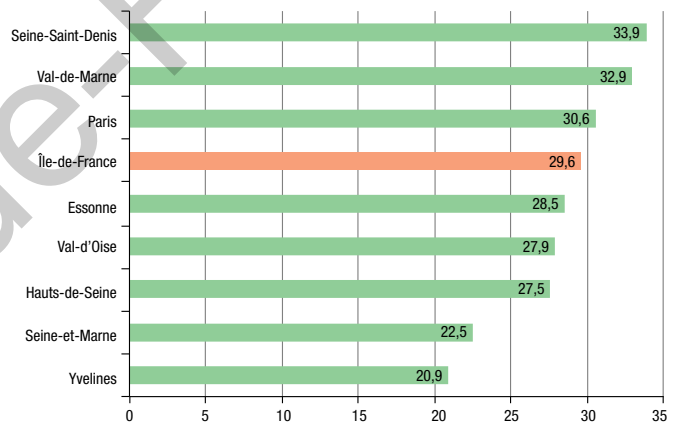
Au 31 décembre 2010, un tiers des allocataires percevant le RSA exerce un emploi. Ce nombre a augmenté de 9 % entre 2009 et 2010, une évolution qui s'explique par la montée en charge de la partie novatrice du RSA, le RSA activité seul. Les bénéficiaires du RSA activité seul représentent, en effet, près de 90 % des allocataires du RSA exerçant un emploi. Les emplois occupés sont majoritairement à temps partiel, et les res-

sources des personnes se retrouvent en deçà du revenu garanti par le RSA. Les taux d'activité des bénéficiaires du RSA varient selon les départements et dépendent des situations locales du marché du travail. Ils sont 36 % à travailler en Seine-et-Marne, dans les Hauts-de-Seine ou les Yvelines, mais seulement 28 % en Seine-Saint-Denis. Le montant de la prestation RSA diffère selon la configuration familiale et selon le statut d'activité des foyers allocataires. Au 31 décembre 2010, en Île-de-France, un allocataire du RSA perçoit en moyenne 378 € par mois. S'il ne bénéficie que du RSA socle, il touche en moyenne 410 €, et, s'il ne bénéficie que du RSA activité seul, 168 €. ■



J.-C. Pelticam / Utha Images / JAU / dcf

Part des bénéficiaires du RSA présents dans le dispositif depuis plus de quatre ans selon les départements (%)



Source : Caf Île-de-France, 31 décembre 2010.

Définition du revenu de solidarité active (RSA)

Le revenu de solidarité active a été créé par la loi du 1^{er} décembre 2008 et mis en place en juin 2009. C'est une prestation dégressive cofinancée par le département et l'État. La part financée par le département est appelée « RSA socle », la part financée par l'État « RSA activité ». Elles complètent les ressources du foyer pour atteindre le niveau d'un revenu garanti. Il est attribué à un foyer remplissant certaines conditions administratives (déclaration de ressources, fiches de paie) et dont les revenus sont inférieurs à un plafond qui dépend de sa configuration familiale et de sa situation vis-à-vis du marché du travail. Le montant du RSA correspond à la différence entre le montant maximal de RSA (montant forfaitaire + 62 % des revenus d'activité du foyer) et l'ensemble des ressources du foyer (incluant le forfait d'aide au logement).

Au 1^{er} janvier 2012, le montant forfaitaire est de 475 € pour une personne seule et de 855 € pour un couple avec un enfant.

Montants forfaitaires selon la situation familiale et le nombre d'enfants

Nombre d'enfant(s)	Vous vivez seul(e)	Vous vivez en couple
0	475 €	712 €
1	712 €	855 €
2	855 €	997 €
Par enfant et plus	190 €	190 €

On distingue trois catégories d'allocataires :

- Les allocataires du RSA socle seul n'ont pas de revenus d'activité (ou alors sont en période de cumul intégral durant les trois mois de la reprise d'activité).
- Les allocataires du RSA socle et activité ont des revenus d'activité faibles et leurs ressources (revenus d'activité, autres revenus, et prestations familiales) sont inférieures à un montant forfaitaire intervenant dans le calcul du montant de la prestation et dépendant de la composition du foyer.
- Les allocataires du RSA activité seul ont des revenus d'activité modestes et l'ensemble de leurs ressources est supérieur au montant forfaitaire.

Le RSA socle correspond au prolongement du revenu minimum d'insertion (RMI) et de l'allocation de parent isolé (API). Il s'adresse aux personnes d'au moins 25 ans ou aux plus jeunes s'ils assument la charge d'un enfant (né ou à naître).

Au 1^{er} septembre 2010, le dispositif du RSA a été élargi aux jeunes actifs âgés de 18 à 25 ans sans enfant à charge, sous condition préalable d'activité professionnelle. Les allocataires du RSA jeunes doivent avoir travaillé pendant l'équivalent de deux années d'activité à temps plein au cours d'une durée de trois ans précédant la demande du RSA jeunes (en cas de période(s) de chômage indemnisé, cette durée peut être prolongée au maximum de six mois).

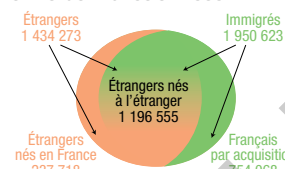
Le RSA majoré, qui s'est substitué à l'allocation de parent isolé (API), à partir de juin 2009, s'adresse aux personnes seules assumant la charge d'un enfant né ou à naître. Le montant forfaitaire est majoré pendant 12 mois continus ou non, dans la limite de 18 mois à compter de la date du fait générateur de l'isolement. La durée de majoration peut être prolongée le cas échéant jusqu'à ce que le plus jeune enfant atteigne ses 3 ans.

Les données sur les foyers allocataires du RSA proviennent des fichiers des Caf Île-de-France.

3.11. Les immigrés et leur famille en Île-de-France

Près de 2 millions de Franciliens sont immigrés*.
Cette population s'accroît, se féminise et vieillit.
La monoparentalité progresse. Les enfants, davantage que les adultes, sont de plus en plus concentrés dans les espaces pauvres.
Face à ce phénomène, le parc social* constitue une issue possible.

Étrangers et immigrés en Île-de-France en 2006



La notion d'étranger fait référence à la nationalité et au droit. Un immigré est une personne vivant en France, née étrangère à l'étranger. Les populations étrangères et immigrées ne se confondent pas, même si elles ont des individus en commun : les personnes nées à l'étranger de nationalité étrangère. Certains immigrés ne sont pas étrangers : ceux qui ont acquis la nationalité française (39 % en 2006). Des étrangers ne sont pas immigrés : ceux qui sont nés en France de parents étrangers. En 2006, 1,430 million étrangers vivent en Île-de-France (12,4 % des Franciliens) et 1,950 million immigrés (16,9 %).

Le prisme de la nationalité, fondamental dans la définition des droits des personnes, est trop restreint pour rendre compte des questions d'intégration des populations d'origine étrangère dans la société. Aussi cet article s'intéresse-t-il à l'ensemble des immigrés et à leurs enfants, qui sont plus fréquemment confrontés à des difficultés scolaires, d'insertion sur le marché du travail, d'accès au logement, ou en proie à des phénomènes discriminatoires.

Une Île-de-France attractive

En 2006, 1 435 000 Franciliens sont étrangers* et 1 950 000 sont immigrés, soit respectivement 12,4 % et 16,9 % de la population francilienne. Pour l'ensemble de la France métropolitaine, ces proportions sont deux fois moins élevées – 6,1 % et 8,2 % –, montrant bien une nette surreprésentation de ces populations dans la région capitale. Que l'on s'intéresse aux étrangers ou aux immigrés vivant en France, environ quatre sur dix résident en Île-de-France (40,5 % des étrangers ; 38,7 % des immigrés). Ce poids s'est fortement accru pendant les Trente Glorieuses, la main-d'œuvre étrangère contribuant à alimenter le développement exceptionnel de l'économie francilienne et l'extension de son urbanisation. La part des étrangers a presque doublé en Île-de-France entre 1962 et 1982, mais a eu tendance à légèrement diminuer depuis. Celle des immigrés, qui tient compte des acquisitions de la nationalité française, a continué de progresser de 3 points depuis 1982, passant de 13,3 % à 16,9 %.

Viellissement et féminisation

L'âge moyen des immigrés franciliens est passé de 41,1 ans en 1990 à 43,7 ans en 1999 et 44,6 ans en 2006. L'augmentation soutenue de cette population sur la période récente n'a pas enrayé son vieillissement. En 2006, 17,1 % des immigrés ont plus de 60 ans contre 15,5 % en 1999 et 13,3 % en 1990. La part des immigrés dans la population francilienne dépasse 10 % dès 20 ans, elle franchit 20 % entre 28 et 68 ans et plafonne à 25-26 % entre 37 et 48 ans.

En 1990, il y avait seulement 88 femmes pour 100 hommes. Un rééquilibrage s'est opéré dans le temps, le ratio atteignant 97 en 1999 et 102 en 2006. La situation diffère sensiblement selon l'âge. Chez les jeunes adultes, entre 20 ans et 34 ans, on compte beaucoup plus de femmes que d'hommes, avec un pic de plus de 130 femmes pour 100 hommes entre 22 ans et 26 ans. Entre 35 et 52 ans, le ratio se situe autour de 105, puis

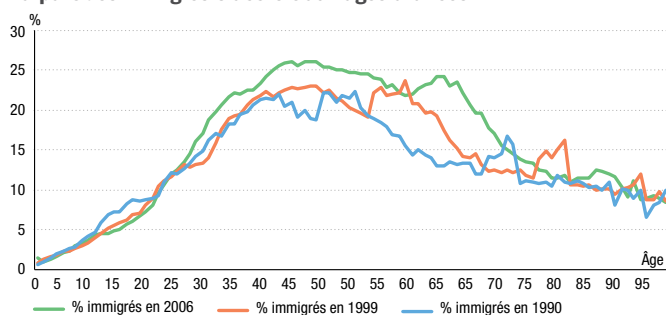
marque un net déficit de femmes de 53 ans à 77 ans. Aux âges plus avancés, les femmes redeviennent plus nombreuses en raison de la surmortalité masculine. La féminisation de cette population, particulièrement forte chez les jeunes adultes, s'est opérée dans un contexte où l'immigration familiale a nettement supplanté l'immigration de travailleurs depuis 1975. Le déficit de femmes était sensible dès 36 ans en 1990.

Évolution du nombre d'étrangers et d'immigrés depuis 1968

	Étrangers	% étrangers	Immigrés	% immigrés
Île-de-France				
1968	817 828	8,9	940 396	10,2
1975	1 156 095	11,7	1 207 685	12,2
1982	1 339 944	13,3	1 335 944	13,3
1990	1 377 416	12,9	1 488 782	14,0
1999	1 298 117	11,9	1 611 008	14,7
2006	1 434 273	12,4	1 950 623	16,9
France				
1968	2 621 084	5,3	3 238 284	6,5
1975	3 442 415	6,5	3 887 460	7,4
1982	3 714 200	6,8	4 037 036	7,4
1990	3 596 602	6,3	4 165 952	7,4
1999	3 258 539	5,6	4 306 094	7,4
2006	3 541 820	5,8	5 040 367	8,2

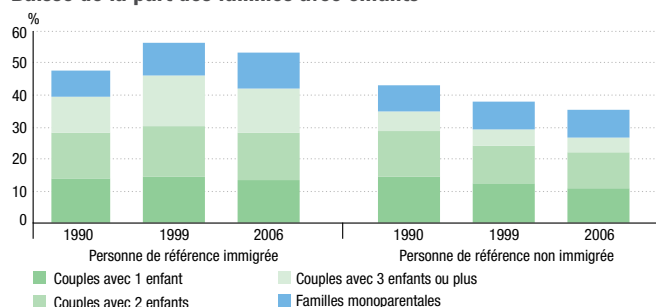
Source : Insee, recensements 1968 à 2006.

La part des immigrés s'accroît aux âges avancés



Source : Insee, recensements 1990 (exh), 1999 (exh), 2006 (exploitation principale).

Baisse de la part des familles avec enfants



Source : Insee, recensements 1990 (exh), 1999 (exh), 2006 (exploitation principale).

* Voir glossaire.

Moins de familles avec enfants

Un ménage* francilien sur cinq (20,2 %) a une personne de référence* immigrée en 2006. C'est plus qu'en 1999 (17,3 %) et 1990 (16,2 %). La population immigrée étant surreprésentée aux âges de la vie en famille, plus de la moitié des ménages ont des enfants (53,4 %) contre un peu plus du tiers seulement (35,6 %) pour les autres ménages. Mais, en rupture avec le passé, la part des ménages avec enfant(s) diminue de 3 points depuis 1999. On peut y voir les effets du vieillissement de cette population et l'ancienneté des dispositifs autorisant le regroupement familial, même si les nouvelles vagues d'immigration venues du Sud saharien ont plus d'enfants que la moyenne. Comme pour l'ensemble de la population, la monoparentalité progresse. En conséquence, la population vivant dans un ménage dont la personne de référence est immigrée s'est accrue,

mais moins rapidement sur la période récente : un quart de la population des ménages franciliens (25,3 %) vit dans un ménage « immigré » en 2006, contre 22,2 % en 1999 et 17 % en 1990. Les ménages avec enfants ont de plus en plus souvent une personne de référence immigrée. Mais, là encore, la progression tend à marquer le pas. En 2006, 28 % des ménages avec enfants ont une personne de référence immigrée et 43 % des ménages de 3 enfants ou plus, contre respectivement 24 % et 40 % en 1999. Près d'un tiers des enfants de moins de 20 ans (31,2 %) vivent dans un ménage « immigré ». Si l'on considère les origines du père et de la mère, ce sont 37,1 % des enfants franciliens de moins de 20 ans qui ont au moins l'un de leurs parents immigrés, contre 33,5 % en 1999, 27,2 % en 1990 et 26 % en 1982. En 2006, 94,2 % de ces enfants sont nés en

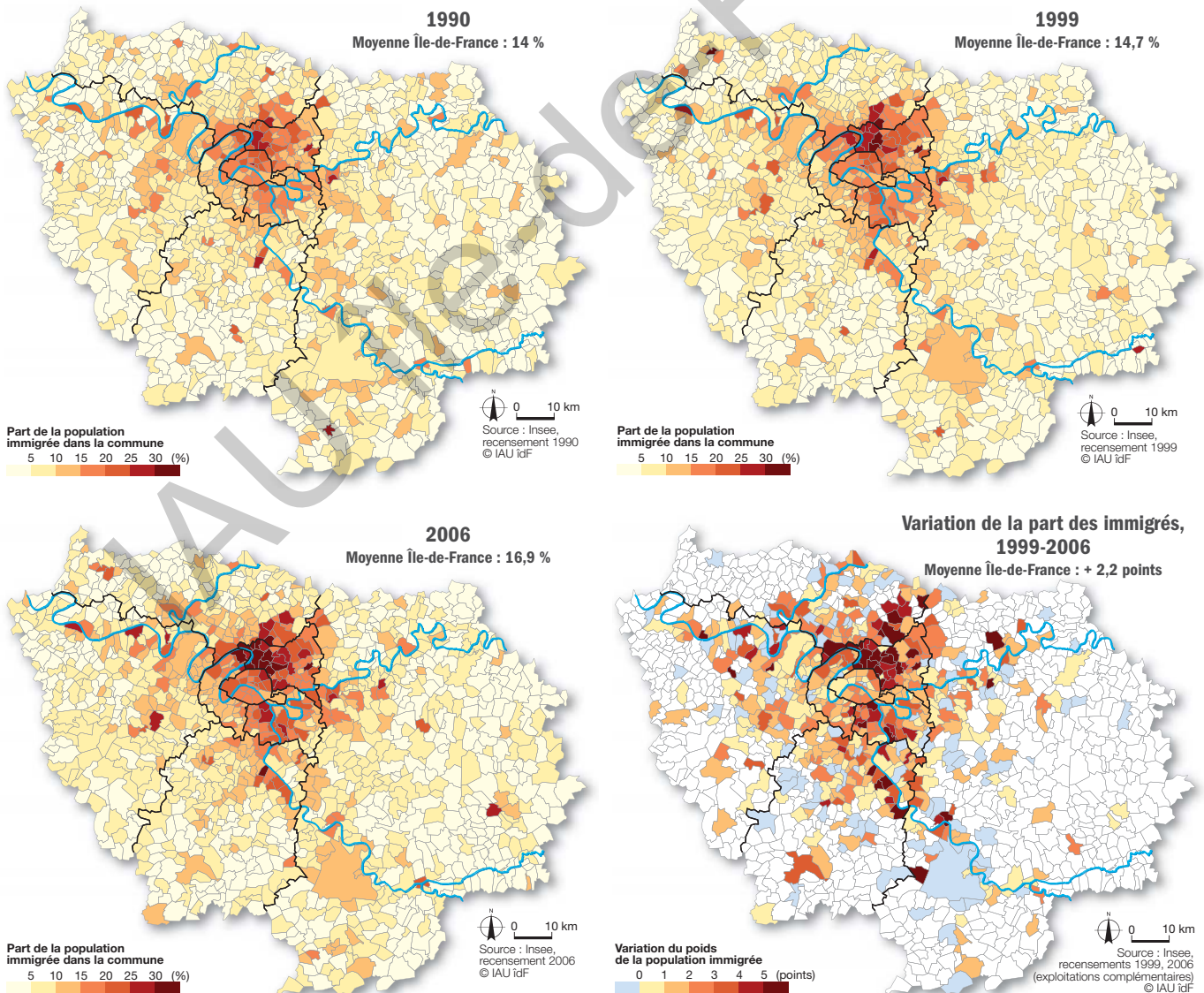
France. Cette progression témoigne du cosmopolitisme grandissant de la société francilienne et de la montée des mariages mixtes. Les enfants franciliens sont davantage immergés dans cette diversité que leurs parents ou grands-parents.

Installés de moins en moins à Paris, de plus en plus en Seine-Saint-Denis

Les immigrés et leur famille résident surtout dans les secteurs urbains du cœur de l'agglomération parisienne avec de fortes concentrations en banlieue nord. La distribution départementale de cette population varie quelque peu, selon qu'on s'intéresse aux immigrés, aux ménages dont la personne de référence est immigrée ou aux enfants dont au moins un parent est immigré. Si Paris accueille plus d'immigrés (22,4 % du total régional), c'est

* Voir glossaire.

La population immigrée de 1990 à 2006



la Seine-Saint-Denis qui compte la plus forte population vivant dans un ménage immigré (21,6 %) ou le plus d'enfants descendants d'immigrés (22,2 %). Ces deux départements sont toutefois sur des trajectoires opposées. On assiste, depuis plus de trente ans, à une nette redistribution de cette population de la capitale vers la banlieue nord, sous les effets conjugués du regroupement familial, de l'installation progressive des familles immigrées dans le parc social de banlieue et d'une gentrification de certains quartiers populaires de la capitale. En 1982, 30 % des immigrés résidaient à Paris et 15,5 % seulement, soit la moitié, en Seine-Saint-Denis. En 2006, c'est en Seine-Saint-Denis que la présence des immigrés est la plus forte. Plus du quart des habitants y sont immigrés (26,5 %) contre 20 % à Paris et 18 % dans le Val-de-Marne. Et près de six enfants de moins de 20 ans sur dix y ont au moins un parent immigré, contre environ quatre sur dix à Paris, dans le Val-de-Marne ou dans le Val-d'Oise.

Une présence accrue dans les territoires les plus pauvres

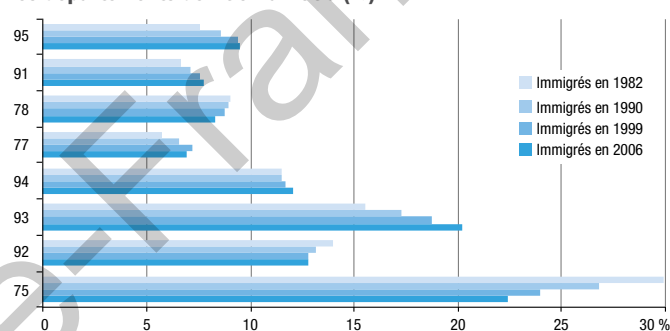
Les lieux d'habitat des immigrés et leurs enfants sont de plus en plus concentrés sur le territoire régional. Les indices de « dissimilarité* », qui mesurent cette concentration relative en référence à la population non immigrée, ont augmenté depuis 1982, davantage pour la population des ménages dont la personne de référence est immigrée ou pour les enfants que pour les immigrés. Les enfants sont aussi plus ségrégués que les adultes.

La croissance de la population immigrée s'est faite surtout dans les secteurs les plus modestes de la région. La part des immigrés et de leur famille s'est accrue fortement dans les communes socialement pauvres, mais elle est restée stable dans les communes les plus aisées. Les communes ont été ordonnées selon le revenu moyen de leurs habitants en 2008, puis regroupées en dix groupes de même importance en nombre d'habitants (déciles). Ce classement permet de hiérarchiser socialement les com-

munes à l'aune des revenus des habitants. La part des immigrés est passée de 17,7 % en 1982 à 30,5 % en 2006 dans le décile des communes les plus pauvres, quand elle se stabilisait dans le décile le plus aisé (16,3 % en 1982, 16,4 % en 2006). Parallèlement, la part des enfants de moins de 20 ans qui sont immigrés a augmenté des trois quarts dans le secteur le plus pauvre (de 37,2 % à 65,2 %), mais très peu dans les territoires très aisés (de 27,4 % à 28,1 %), ce qui témoigne de la très forte hétérogénéité des publics scolaires en Île-de-France selon le lieu de résidence. Cette concentration accrue dans les territoires les plus pauvres est nette dans

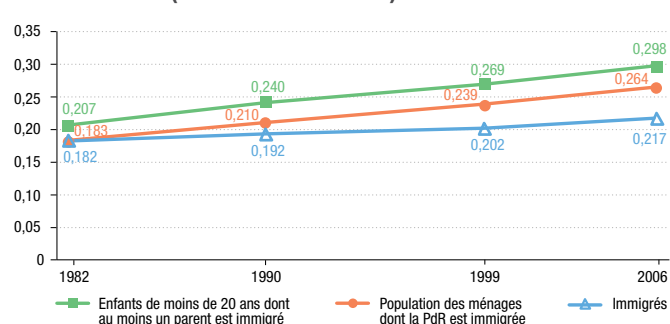
* Voir glossaire.

Évolution de la répartition de la population immigrée entre les départements de 1982 à 2006 (%)



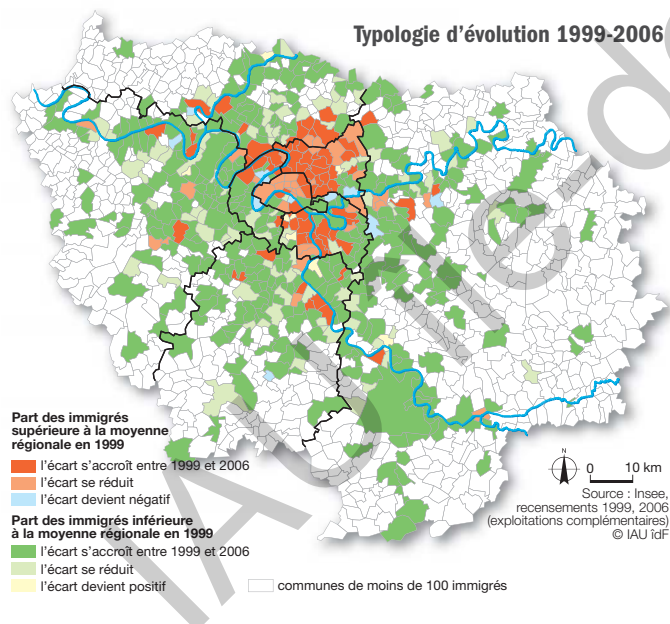
Source : Insee, recensements 1982 (1/4), 1990 (exh), 1999 (exh), 2006 (exploitations complémentaires).

Une concentration accrue des immigrés et de leur famille en Île-de-France (indice de dissimilarité)



Source : Insee, recensements 1982 (1/4), 1990 (exh), 1999 (exh), 2006 (exploitations complémentaires).

L'indice de dissimilarité est une mesure de concentration relative sur le territoire d'une population A par rapport à une population de référence B. Dans l'article, l'indice mesure la proportion d'immigrés qui devraient changer de commune afin d'obtenir la même distribution géographique que la population des non-immigrés.



Typologie d'évolution 1999-2006

Part des immigrés supérieure à la moyenne régionale en 1999

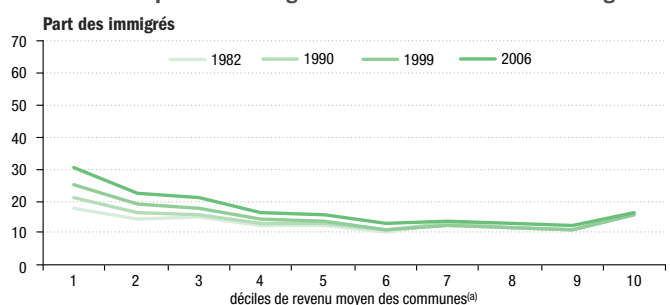
- l'écart s'accroît entre 1999 et 2006
- l'écart se réduit
- l'écart devient négatif

Part des immigrés inférieure à la moyenne régionale en 1999

- l'écart s'accroît entre 1999 et 2006
- l'écart se réduit
- l'écart devient positif

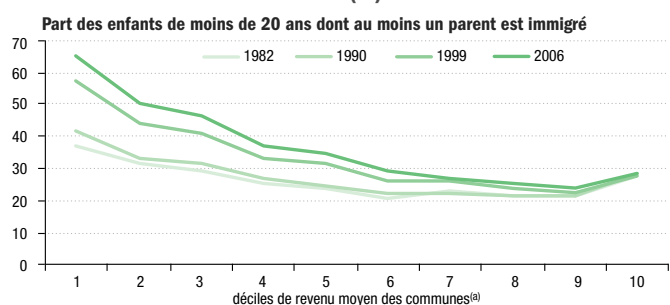
□ communes de moins de 100 immigrés

Évolution de la part des immigrés et de leur famille selon le degré de richesse des habitants des communes (%)



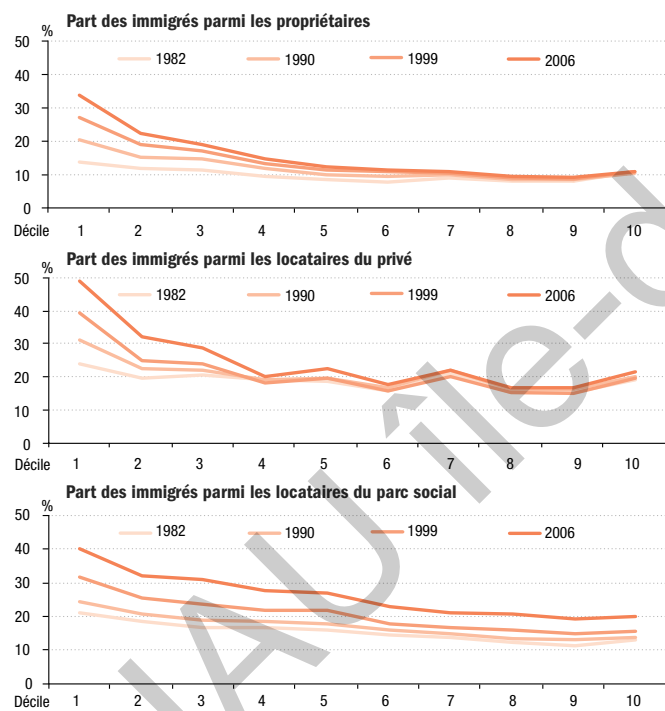
(a) Les communes ont été classées selon le revenu moyen de leurs habitants, des plus pauvres aux plus riches. Chaque décile comprend 10 % des Franciliens.

Champ : communes de plus de 2 000 habitants renseignées par la DGI ; 95,4 % des Franciliens y vivent, 98,6 % des immigrés et de la population des ménages immigrés, 98,2 % des enfants de moins de 20 ans dont un parent est immigré.



la banlieue nord, y compris le nord des Hauts-de-Seine, dans le secteur de Seine-Amont (Val-de-Marne) et dans quelques communes de grande couronne telles Les Mureaux, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Trappes, Bussy-Saint-Georges ou encore le secteur d'Évry. La présence de la population immigrée, déjà plus forte dans ces secteurs, s'y est renforcée très nettement entre 1999 et 2006. À l'opposé, dans nombre des arrondissements parisiens, à l'exception notable des 1^{er}, 7^e, 13^e, 18^e et 19^e, la tendance est plutôt à une évolution plus modérée de la part des immigrés qu'en moyenne dans la région. Dans l'Ouest parisien et dans les secteurs périurbains, la sous-représentation relative des immigrés tend à s'accroître avec quelques exceptions, comme les alentours de la plate-forme de Roissy.

Statut d'occupation des immigrés selon le degré de richesse des habitants des communes (%)



Les immigrés et leurs enfants par département, 2006

	Immigrés			Population des ménages dont la personne de référence est immigrée			Enfants de moins de 20 ans avec au moins un parent immigré		
	Effectifs	% département	% région	Effectifs	% département	% région	Effectifs	% département	% région
Paris	436 576	20,0	22,4	554 434	26,1	19,4	162 635	41,3	15,4
Hauts-de-Seine	250 190	16,3	12,8	347 983	23,1	12,2	124 501	34,0	11,8
Seine-Saint-Denis	394 831	26,5	20,2	616 316	42,2	21,6	234 837	57,1	22,2
Val-de-Marne	234 633	18,1	12,0	348 255	27,4	12,2	127 701	40,0	12,1
Seine-et-Marne	135 654	10,7	7,0	217 588	17,4	7,6	90 319	26,0	8,5
Yvelines	161 869	11,6	8,3	242 308	17,7	8,5	98 755	26,4	9,3
Essonne	150 980	12,6	7,7	228 912	19,6	8,0	94 003	29,6	8,9
Val-d'Oise	185 890	16,1	9,5	302 180	26,6	10,6	124 644	38,5	11,8
Île-de-France	1 950 623	16,9	100,0	2 857 975	25,3	100	1 057 394	37,1	100,0

Source : Insee, recensement 2006 (exploitation complémentaire).

Lecture : 436 576 immigrés vivent à Paris, soit 20 % des Parisiens et 22,4 % de l'ensemble des immigrés vivant dans la région.

L'effet « ségrégatif » du marché du logement

Ces évolutions sont concomitantes d'une progression de la propriété chez les immigrés, qui a toutefois marqué le pas dans les années 2000, et d'un accès beaucoup plus fréquent au parc HLM. Depuis 1982, la part des propriétaires s'est accrue de 8,3 points quand la personne de référence est immigrée et de 9,6 quand elle ne l'est pas. La location dans le secteur libre a davantage reculé parmi les immigrés (- 11,7 points contre - 7,8 points). Mais surtout les ménages immigrés sont de plus en plus locataires dans le parc HLM (+ 11,4 points), ce qui n'est guère le cas des autres ménages (+ 1,6 point). En 2006, 13,7 % des ménages propriétaires sont immigrés, 23 % des locataires du privé et 28,6 % des locataires du parc social. La diffusion de la propriété chez les immigrés s'est faite dans tous les segments du parc, mais davantage dans les secteurs résidentiels modestes. *A contrario*, les autres ménages ont délaissé le secteur le moins valorisé, situé en banlieue nord : le nombre de propriétaires non immigrés est resté stable dans les communes du 1^{er} décile alors qu'il a nettement progressé ailleurs (de 40 % à 50 %). En conséquence, la part des immigrés parmi les propriétaires s'est fortement accrue dans le décile le plus pauvre, passant de 13,5 % en 1982 à 33,8 % en 2006.

Le phénomène est tout aussi accentué dans le parc locatif privé, en raison d'un recul massif des ménages non immigrés dans les secteurs les plus modestes, couvrant toute la banlieue nord, une partie des communes en amont de la Seine dans le Val-de-Marne et des communes périphériques en politique de la ville. Ce phénomène, intervenu essentiellement avant 1999, est à rapprocher du mouvement d'accès à la propriété des classes moyennes dans le périurbain notamment. Toutefois, son

ampleur atteste d'une nette désaffection des territoires les plus pauvres. Le nombre de ménages locataires non immigrés a baissé de près de 60 % dans les communes du 1^{er} décile et du quart dans le second entre 1982 et 2006 – pour un recul de 13 % en moyenne dans la région –, pendant que le nombre de ménages immigrés augmentait respectivement de 72 % et 43 %. En conséquence, la part des ménages immigrés locataires dans le privé a doublé dans le secteur le plus pauvre passant de 24 % à 49 %.

Le potentiel « déségrégatif » du parc social

Dans le parc social, la sélection par le marché passe au second plan. Le jeu des attributions, la localisation du parc et son environnement social sont plus décisifs. Depuis 1982, la progression des ménages immigrés s'est faite à des rythmes à peu près similaires dans tous les segments du parc social, mais plus faiblement dans le secteur le plus aisé. Il en va de même pour les ménages non immigrés entre 1982 et 1999, avec cette fois une progression nettement plus faible dans le décile le plus pauvre. Mais depuis 1999, le nombre de ménages non immigrés baisse dans le parc social, et plus sensiblement dans les secteurs les plus modestes. Au final, contrairement aux autres segments du parc de logement, la présence des ménages immigrés s'est ainsi renforcée dans l'ensemble du parc social, avec toutefois une hausse plus marquée dans les espaces pauvres. C'est donc moins l'évolution du peuplement de ce parc que sa localisation qui contribue à la hausse de la concentration de la population immigrée sur le territoire régional. Sa localisation reste donc un levier d'action pour contrer les effets du mouvement de la concentration de la population immigrée et de la pauvreté en Île-de-France. Dans chaque décile, à l'exception du plus aisé, la progression du nombre d'immigrés s'est faite pour environ la moitié dans le parc HLM.

Ces analyses portent sur l'ensemble de la population immigrée sans distinction d'origine ni de catégorie sociale. Or, le lot des populations originaires des pays de l'OCDE n'est pas le même que celui des populations issues des vagues récentes de l'immigration en provenance du Sud saharien. Les deux articles suivants intègrent ces deux dimensions bien souvent intriquées : l'origine et la classe sociale. ■

3.12. Les immigrés selon leur origine

L'augmentation de la concentration des immigrés* en Île-de-France reflète avant tout une recomposition de cette population selon les origines, avec une forte montée des populations venant d'Afrique subsaharienne et d'Asie et un recul de l'Europe. La présence des immigrés africains et asiatiques s'accroît très nettement dans les territoires les plus pauvres où les enfants d'immigrés sont majoritaires.

Le cosmopolitisme francilien se lit à travers la diversité des origines de sa population, et plus encore des enfants* franciliens qui composeront la société de demain. Ces dernières années, les origines se font plus lointaines, avec une montée de la présence des immigrés venant d'Asie ou de l'Afrique subsaharienne. Cette recomposition des origines s'accompagne d'un marquage territorial de plus en plus net avec de fortes concentrations d'immigrés dans les espaces les plus pauvres de la région.

L'Europe perd du terrain

En 2006, près de 2 millions de Franciliens sont immigrés, soit 16,9 % de la population francilienne. Près de la moitié sont originaires de l'Afrique (47,6 %), moins d'un tiers de l'Europe (30,1 %), et un sur six de l'Asie (17,4 %). L'Europe a perdu du terrain. Les immigrés européens représentaient la moitié des immigrés en 1982. Depuis un quart de siècle, le nombre d'immigrés issus de l'Union européenne à quinze (UE 15) a chuté de 100 000, une baisse partiellement compensée par le reste de l'Europe (+ 27 000). La part des immigrés venus du Maghreb est restée stable (29 %), mais celles des immigrés de l'Afrique hors Maghreb et de l'Asie ont fortement progressé. Les immigrés d'Afrique hors Maghreb constituent 18,2 % des immigrés en 2006 contre 7,6 % en 1982. Ces proportions sont respectivement de 17,4 % (2006) et 10,9 % (1982) pour les immigrés asiatiques.

La région compte, en 2006, 340 000 immigrés de plus qu'en 1999. Cette progression concerne pour les deux tiers les immigrés africains : 107 000 viennent du Maghreb, 115 000 du reste de l'Afrique. Un sur cinq vient de l'Asie : 13 000 de Turquie, 58 000 d'un autre pays asiatique.

L'Algérie coiffe le Portugal

L'Algérie est devenue le premier pays d'origine des immigrés vivant en Île-de-France, juste devant le Portugal. Trois origines comptent plus de 200 000 immigrés : l'Algérie (266 000), le

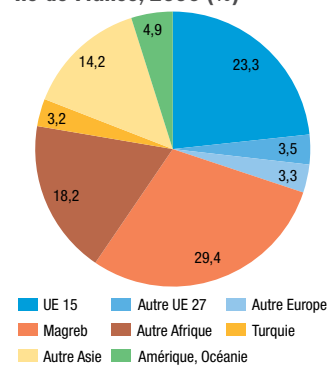
Portugal (248 000) et le Maroc (210 000). L'effectif du quatrième groupe est deux fois plus faible : les immigrés tunisiens sont 97 000 à vivre dans la région.

Les originaires du Maghreb et surtout de l'Europe sont les plus anciennement installés en France. Six immigrés du Portugal sur dix ayant déclaré leur date d'arrivée en France se sont installés avant 1975. C'est le cas de sept immigrés italiens sur dix et de près de huit immigrés espagnols sur dix. En revanche, le regroupement familial a continué à alimenter l'immigration en provenance du Maghreb après 1975. La part de ceux qui sont arrivés avant 1975 devient minoritaire : c'est le cas de quatre immigrés tunisiens sur dix, d'un immigré algérien sur trois et de plus d'un immigré marocain sur quatre. Les immigrés en provenance de l'Asie ou de l'Afrique subsaharienne se sont installés plus récemment. Seulement 10 % des immigrés turcs étaient déjà en France avant 1975 ; la plupart sont venus entre 1975 et 1990 (45 %). Près de huit immigrés chinois sur dix sont arrivés en France depuis 1990, comme aussi plus de six immigrés camerounais, ivoiriens, congolais sur dix ou la moitié des immigrés sénégalais et maliens⁽¹⁾.

L'ancienneté d'installation se répercute sur la pyramide des âges des immigrés et sur leur composition familiale. Près de la moitié des immigrés italiens (52 %) et espagnols (46 %) ont plus de 60 ans. Ils vivent majoritairement en couple sans enfants ou seuls. Les immigrés portugais, tunisiens et algériens

sont un peu moins âgés : autour de 20 % ont plus de 60 ans. Ils vivent plus fréquemment dans des familles avec enfants – 60 % à 65 % d'entre eux –, mais la taille des familles* est plus élevée chez les immigrés maghrébins : 25 % d'entre eux sont en couple avec au moins trois enfants, pour seulement 8 % des immigrés portugais. La fréquence des familles monoparentales* est très élevée parmi les immigrés venant du Cameroun (24 %), du Congo-Brazzaville (22 %), d'Haïti (21 %), de la Côte-d'Ivoire (21 %) et du Congo-Kinshasa (19 %), pour une moyenne de 10,8 % en Île-de-France. Ce sont les immigrés sri-lankais, congolais (Kinshasa), turcs, maliens et sénégalais qui ont les familles les plus nombreuses : autour d'un tiers vivent en couple avec trois enfants ou plus. Les originaires du Mali se singularisent aussi par la plus faible proportion de femmes (37 %) et la plus forte part de personnes vivant hors ménages (24 %).

Les immigrés par origine en Île-de-France, 2006 (%)



Évolution de la population immigrée par continent d'origine

	1982 ^(a)	1990	1999	2006
UE 15	553 596	504 059	457 246	454 445
Reste Europe	106 116	111 318	110 799	132 909
Maghreb	394 356	432 428	466 608	573 378
Autre Afrique	100 924	169 100	238 980	354 252
Turquie	21 256	44 274	50 125	63 079
Autre Asie	124 284	173 937	219 519	277 203
Amérique	34 608	52 330	66 157	93 270
Océanie	804	1 336	1 562	1 816
Total Immigrés	1 335 944	1 488 782	1 610 996	1 950 623

(a) En 1982, l'URSS est incluse dans « Autre Asie ».
Source : Insee, recensements 1982 (1/4), 1990 (exh), 1999 (exh), 2006 (exploitation principale).

* Voir glossaire.

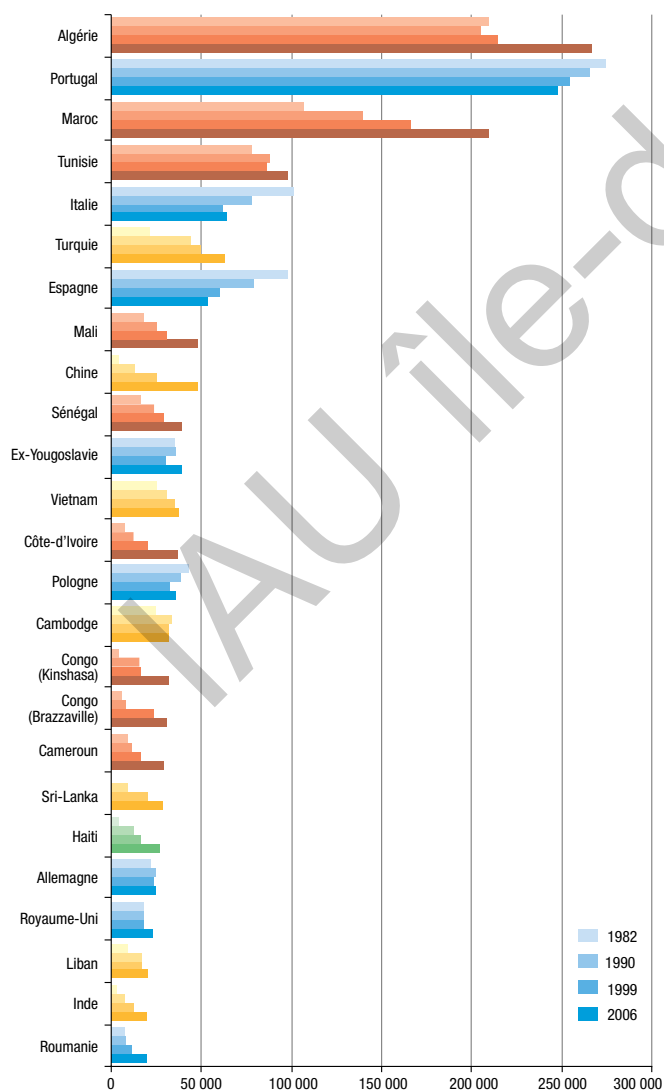
(1) Le taux de non-déclaration à la question de la date d'entrée en France varie assez peu d'un groupe à l'autre. Il se situe en moyenne à 18,8 %. Toutefois, deux groupes présentent un taux beaucoup plus élevé : les immigrés maliens (35 %) et les immigrés sénégalais (28 %). Il est vraisemblable que la part des arrivées récentes soit plus élevée dans ces deux cas.

Les enfants d'immigrés : six sur dix sont d'origine africaine

En 2006, sur les 2 854 000 enfants français de moins de 20 ans, 37 % (1 057 000) ont un père ou une mère immigrée, 31 % (890 000) vivent dans une famille dont la personne de référence* est immigrée et 703 000 dans une famille dont les deux parents sont immigrés (ou le parent seul). Dans six cas sur dix, la personne de référence de la famille est originaire d'un pays africain. Elle vient nettement moins souvent d'Europe (18 %), d'Asie (18 %) ou d'Amérique (4 %). Les origines africaines sont donc plus fréquentes si l'on se place du côté des enfants que du côté des immigrés, en raison d'une immigration plus récente et des effets des regroupements familiaux. Les familles subsahariennes ont aussi plus d'enfants. Depuis 1990, l'effectif des enfants de moins de 20 ans a peu varié (+ 34 000), mais le nombre d'enfants

* Voir glossaire.

Principales origines des immigrés vivant en Île-de-France

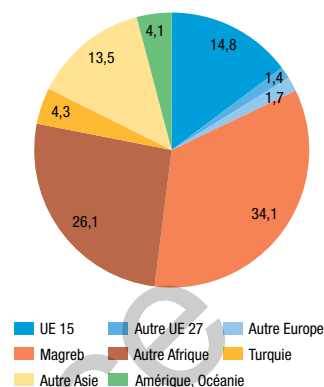


Source : Insee, recensements 1982 (1/4), 1990 (exh), 1999 (exh), 2006 (exploitation principale).

des familles non immigrées a baissé de 244 000 quand celui des familles immigrées s'est accru de 278 000. Parmi ces derniers, le nombre d'enfants des familles d'origine européenne a baissé de 78 000, celui des familles maghrébines s'est accru de 92 000 et celui des familles originaires du reste de l'Afrique de 162 000. Les enfants des familles asiatiques sont aussi plus nombreux (+ 80 000, dont 20 000 d'origine turque).

En 2006, ce sont les familles d'origine algérienne qui rassemblent le plus d'enfants de moins de 20 ans (130 000) devant les familles d'origines marocaine (117 000), portugaise (91 000) et tunisienne (57 000). Elles réunissent 44 %

Les enfants de moins de 20 ans appartenant à une famille immigrée^(a), 2006 (%)



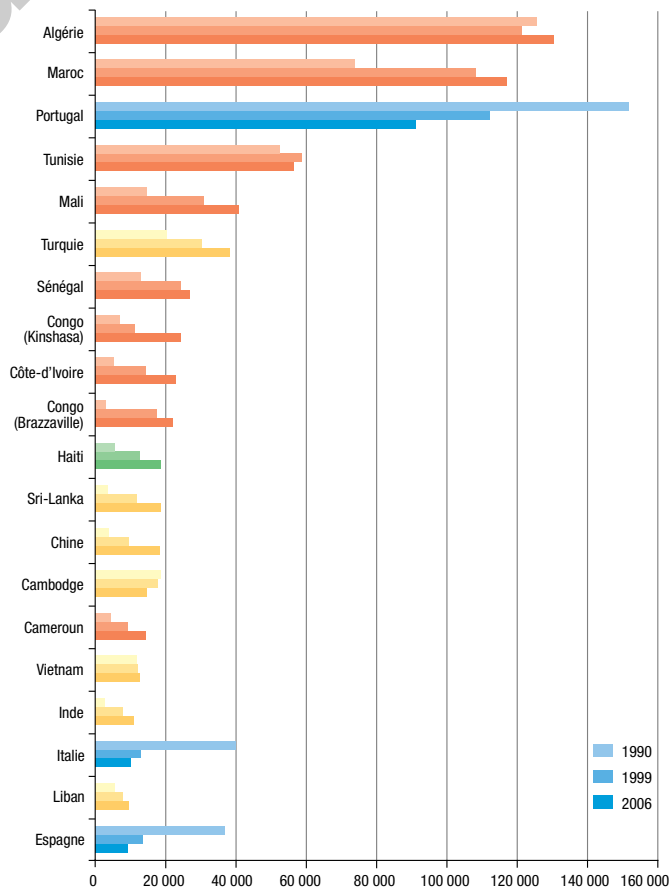
(a) La personne de référence de la famille est immigrée. Source : Insee, recensement 2006.

Enfants de moins de 20 ans appartenant à une famille immigrée^(a)

	1982 ^(b)	1990	1999	2006
UE 15	247 960	205 820	156 437	131 575
Autre Europe	25 452	30 940	23 569	27 607
Maghreb	258 212	211 192	288 308	303 616
Autre Afrique	41 160	70 272	169 044	232 087
Turquie	8 832	17 792	30 413	38 076
Autre Asie	37 944	60 228	100 977	120 396
Amérique, Océanie	8 680	15 448	26 033	36 608
Total	628 240	611 692	794 781	889 966

(a) La personne de référence de la famille est immigrée (b) En 1982, l'URSS est incluse dans « Autre Asie ». Source : Insee, recensements 1982 (1/4), 1990 (exh), 1999 (exh), 2006 (exploitation principale).

Principales origines des enfants d'une famille immigrée vivant en Île-de-France



Source : Insee, recensements 1990 (exh), 1999 (exh), 2006 (exploitation principale).

des enfants des familles immigrées. Viennent ensuite les familles dont la personne de référence est immigrée du Mali (41 000 enfants) et de Turquie (38 000).

Les immigrés les plus ségrégués : les plus riches et les plus modestes

Regroupement, concentration, ségrégation, le vocabulaire utilisé pour apprécier la dispersion géographique d'un groupe de population par rapport à une population majoritaire n'est pas neutre. L'idée de ségrégation suppose, dans son sens fort, une mise à l'écart d'un groupe de population par un autre. Il est utilisé, ici, dans un sens plus large,

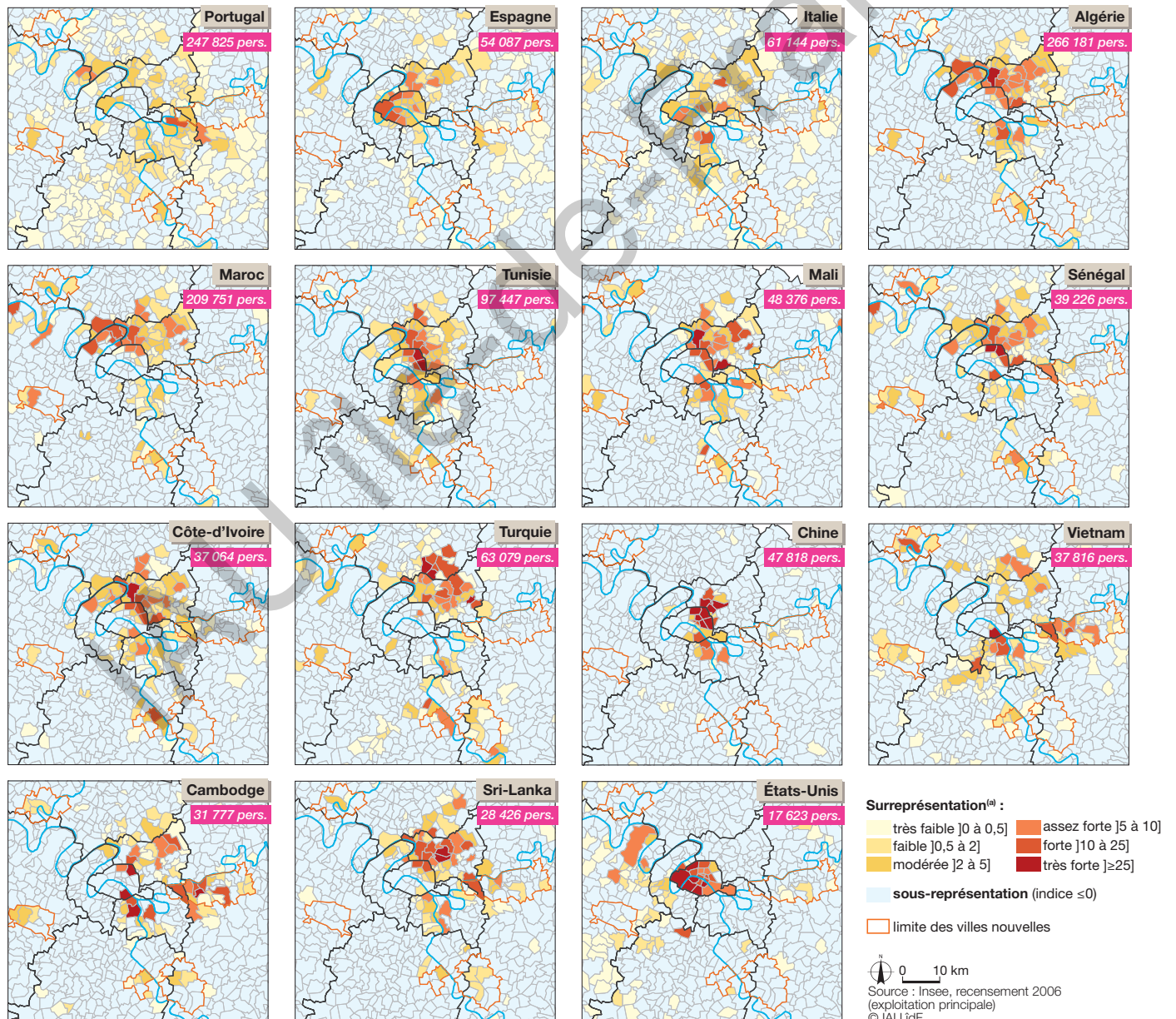
la ségrégation pouvant résulter de multiples facteurs choisis ou subis qui interagissent : des stratégies de regroupement – le quartier constituant une ressource favorisant l'insertion socio-économique –, une recherche de l'entre-soi de la population d'accueil, les décisions plus ou moins discriminatoires des acteurs publics ou privés (localisation du parc HLM, gestion des attributions, attitude des propriétaires...) et les prix immobiliers qui opèrent une sélection sociale selon le revenu des ménages.

L'indice de « dissimilarité » permet de mesurer le degré de concentration des différents groupes immigrés en Île-de-France. Il calcule la part de la population

immigrée qui devrait déménager pour s'aligner sur la répartition communale de la population majoritaire, celle des Français nés français.

En 2006, les immigrés les plus ségrégués se retrouvent autant dans les milieux aisés que parmi les plus modestes : à côté des Japonais (0,56) et des États-Uniens (0,51) figurent les Chinois (0,53), les Turcs (0,47), les Maliens (0,46) et les Cambodgiens (0,46). Le degré de concentration des immigrés du Maghreb est un peu plus faible : 0,34 (Algérie), 0,32 (Maroc) et 0,33 (Tunisie). Les moins ségrégués sont les immigrés européens issus de vagues d'immigration plus anciennes (0,20 pour les immigrés italiens ou espagnols).

Répartition des immigrés selon leur origine comparée à celle des non-immigrés



(a) L'indice est calculé par différence, pour chaque commune et arrondissement, entre la part de l'ensemble des immigrés d'origine *x* résidant dans ce territoire et la part de l'ensemble des Français de naissance y résidant. Exemple : 56,2 % des immigrés venus de Tunisie résident dans le 19^e et 14,3 % des Français de naissance vivant en Île-de-France ; le taux de surreprésentation des immigrés venus de Tunisie y est de 41,9 %.

* Voir glossaire.

2) Le coefficient de corrélation linéaire R2 est de 0,5 entre degré de concentration et la fréquence du statut de présence.

(3) R2 de 0,42.

(4) R2 de 0,52.

(5) Le coefficient de corrélation linéaire R2 entre le degré de concentration et la fréquence du statut d'occupation est nul pour le parc HLM, quasi nul pour la propriété (0,06), faible pour le locatif privé (0,26).

Le degré de concentration tend à diminuer avec l'ancienneté de la présence⁽²⁾. Certains théoriciens voient dans cette dispersion le signe de l'intégration des populations avec le temps. Une forte concentration peut aussi s'accompagner d'une grande mobilité sans référence à la question de l'intégration, comme c'est le cas pour les immigrés très qualifiés japonais ou américains

qui privilégient les quartiers aisés de Paris. L'installation des immigrés arrivés récemment suit, en fait, des logiques différentes. L'immigration chinoise reste très concentrée à l'est de Paris, avec une extension sur les communes limitrophes de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, et témoigne de stratégies de regroupement différenciées selon la région d'origine. Les immigrations ivoirienne, malienne, congolaise (Brazzaville et Kinshasa) se dispersent sur les territoires défavorisés de banlieue. Les immigrés turcs ont investi l'ouest de la Seine-Saint-Denis et le sud-est du Val-d'Oise (Sarcelles, Garges-lès-Gonesse). Les immigrés cambodgiens et vietnamiens ont privilégié Marne-la-Vallée où ils ont accédé à la propriété (Noisy-le-Grand, Lognes notamment), le 13^e, Ivry et Vitry.

Le degré de concentration des immigrés selon l'origine apparaît peu lié à leur place dans la hiérarchie sociale, c'est-à-dire à la plus ou moins grande importance de cadres, d'ouvriers ou d'employés dans le groupe. En revanche, cette concentration diminue avec l'importance de la population retraitée⁽³⁾ – ce qui renvoie à l'ancienneté de leur présence – et augmente avec la part des autres inactifs⁽⁴⁾ comme les femmes au foyer ou les étudiants*. Dans certains cas, la part des étudiants est forte – immigrés japonais ou chinois. Or ces derniers sont localisés pour l'essentiel dans les petits logements ou les structures de logements pour étudiants de la capitale. Dans d'autres, le conjoint est inactif : on retrouve cette configuration à la fois au sein des populations aisées très mobiles – immigrés japonais, états-uniens – mais aussi parmi des populations où l'activité féminine reste encore peu développée – immigrés turcs, sri-lankais, maliens, indiens. Les immigrés espagnols et italiens, peu ségrégués, se caractérisent à la fois par la faiblesse de la part des inactifs non retraités et l'importance relative des retraités.

Le statut d'occupation* apparaît aussi peu corrélé au degré de concentration des immigrés. Qu'ils soient surtout propriétaires ou plutôt dans le parc HLM n'influe pas sur leur concentration sur le territoire⁽⁵⁾. Les immigrés cambodgiens sont majoritairement propriétaires comme les immigrés espagnols, italiens ou portugais, mais ils sont beaucoup plus regroupés sur le territoire régional. Les immigrés congolais ou sénégalais qui vivent pour moitié dans le parc HLM sont aussi ségrégués que les immigrés anglais, allemands ou libanais qui sont

peu présents dans le parc social. Un des éléments qui distingue ces deux groupes relève du choix de leur lieu d'installation : plus contraint dans le premier cas par la localisation du parc social*, davantage choisi dans le second en fonction du statut social du lieu de résidence. Seul le statut de locataire dans le parc privé* est pour partie lié au degré de concentration : les groupes aisés, fortement concentrés dans la capitale, sont les plus mobiles et occupent le plus souvent un logement dans le parc locatif privé.

Les origines les plus ségréguées sont en augmentation

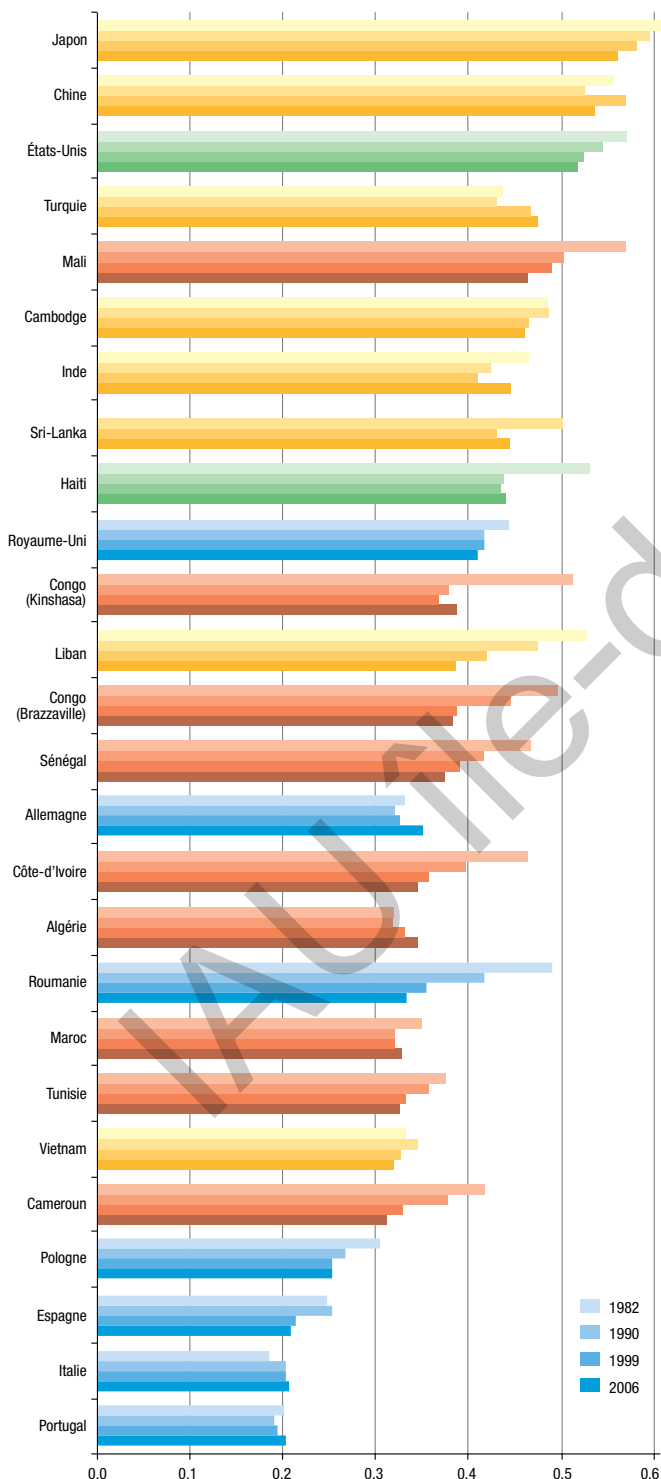
L'augmentation de la concentration des immigrés sur le territoire depuis un quart de siècle reflète avant tout une recomposition de cette population selon l'origine. Les immigrés africains dont le nombre s'est fortement accru, sont nettement plus ségrégués, en 2006 comme en 1982, que les immigrés européens dont le nombre a diminué. Mais on n'observe pas de mouvement généralisé vers plus de ségrégation quelle que soit l'origine. Si le degré de concentration des immigrés portugais et italiens apparaît relativement stable depuis vingt-cinq ans, celui des Espagnols a reculé. La concentration des immigrés algériens – et marocains sur la période récente – s'accroît, mais celle des immigrés tunisiens diminue. La plupart des immigrés de l'Afrique subsaharienne, notamment ceux qui viennent du Mali, du Sénégal, de la Côte-d'Ivoire ou du Cameroun sont nettement plus dispersés sur le territoire qu'il y a vingt-cinq ans. Ce n'est pas le cas des Congolais (Kinshasa). Si l'on se tourne vers l'Asie, les immigrés turcs, indiens et sri-lankais paraissent plus ségrégués, mais c'est l'inverse pour la plupart des autres origines asiatiques, dont les Chinois.

L'univers des enfants de moins de 20 ans est plus ségrégué que celui de l'ensemble des immigrés, mais s'organise de la même façon selon les origines : les plus dispersés sont les enfants d'immigrés portugais ; parmi les plus ségrégués, on retrouve pêle-mêle des enfants d'immigrés très aisés (Japonais, États-uniens) ou modestes à très pauvres (Maliens, Turcs, Cambodgiens, Chinois).

Nette progression des immigrés africains et asiatiques dans les territoires les plus pauvres

La plus grande dispersion des immigrés venant de la plupart des pays d'Afrique

Évolution des indices de concentration^(a) des immigrés par origine



(a) Indice de dissimilarité*.

Source : Insee, recensements 1982 (1/4), 1990 (exh), 1999 (exh), 2006 (exploitation principale).

subsaharienne va à l'encontre d'une stratégie de regroupement. Mais cette dispersion se fait au sein des territoires socialement défavorisés. D'ailleurs, pris dans leur ensemble, l'indice de ségrégation des immigrés venant de l'Afrique subsaharienne s'accroît entre 1999 et 2006, comme celui des immigrés maghrébins⁽⁶⁾. Mirna Safi⁽⁷⁾ y voit une mise à l'écart émanant de mécanismes de discrimination spatiale.

La géographie des populations immigrées selon le degré de richesse des ménages des communes⁽⁸⁾ n'a pas été profondément modifiée depuis vingt-cinq ans, mais la progression de l'effectif des immigrés africains s'est faite surtout dans les communes les plus modestes alors que le nombre de Français de naissance y baissait. La baisse du nombre d'immigrés de l'UE 15 s'est, elle, opérée sur l'ensemble du territoire régional. La présence des

populations originaires de l'Afrique et, dans une moindre mesure, de l'Asie s'est donc très nettement renforcée dans les secteurs les plus pauvres de la région. Dans le décile des communes les plus pauvres socialement en 2008, la part des Français de naissance, de 69,5 % en 2006, a reculé de près de 10 points entre 1990 et 2006, celle des immigrés maghrébins a augmenté de 3,1 points (11,6 % en 2006), celle des immigrés du reste de l'Afrique de 3,9 points (7 % en 2006) et celle des immigrés asiatiques de 2,9 points (6 % en 2006). Les Français de naissance y restent, toutefois, nettement majoritaires. À l'échelle communale, la part des immigrés est maximale à Aubervilliers où elle atteint 40,2 % de la population, avec des concentrations locales plus élevées à l'échelle des quartiers.

Ces évolutions sont de plus grande ampleur chez les enfants de moins de

20 ans. Le nombre d'enfants est resté relativement stable dans chaque décile, mais le changement de composition selon l'origine a été d'autant plus fort que l'espace était plus défavorisé. Dans le décile des communes les plus pauvres, deux enfants sur cinq appartiennent à une famille d'origine africaine en 2006 (un sur cinq en 1990) plus d'un sur dix à une famille d'origine asiatique (un sur vingt en 1990). Les enfants dont la personne de référence de la famille est française de naissance y sont devenus minoritaires (41 % contre 64 % en 1990) : seulement un quart des enfants de Clichy-sous-Bois et un tiers des enfants d'Aubervilliers, de La Courneuve, de Garges-lès-Gonesse, de Villetaneuse ou de Pierrefitte-sur-Seine appartiennent à une famille dont la personne de référence est française de naissance.

On assiste ainsi depuis un quart de siècle, dans ces secteurs, à un double mouvement de paupérisation relative et de montée des minorités d'origines africaines et asiatiques⁽⁹⁾. La ségrégation sociale du territoire par le revenu s'y double de plus en plus d'une ségrégation selon les origines. Elle devient d'autant plus stigmatisante qu'elle prend les couleurs de la diversité des Franciliens. Son moteur « économique » reste patent : le taux de chômage* et la part des actifs* ouvriers diminuent quand le statut social de la commune s'élève, pour les immigrés comme pour les Français de naissance. Mais il est probable que des logiques d'évitement liées à la scolarisation des enfants soient aussi à l'origine d'une désaffection d'autant plus marquée que l'espace est défavorisé. ■

* Voir glossaire.

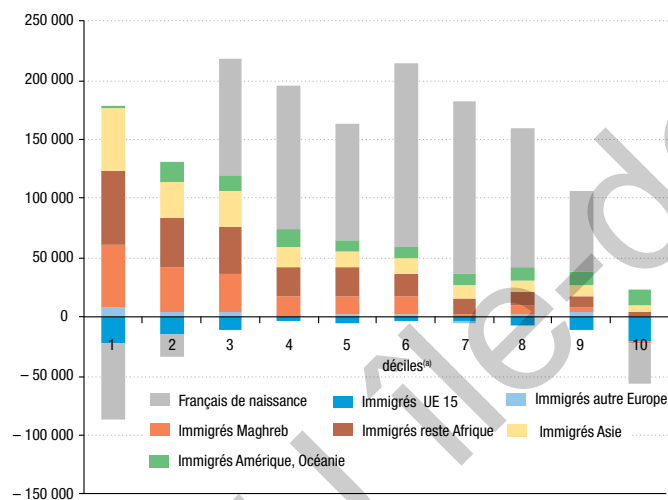
(6) L'indice de dissimilarité des immigrés maghrébins passe de 0,308 en 1999 à 0,322 en 2006, celui des immigrés du reste de l'Afrique de 0,300 à 0,318, celui des immigrés asiatiques de 0,304 à 0,309.

(7) SAFI Mirna, *Le devenir des immigrés en France. Barrières et inégalités*, EHESS, 2007.

(8) Les communes ont été ordonnées selon le revenu moyen de leurs habitants en 2008 puis regroupées en dix groupes de même importance en nombre d'habitants (déciles). Ce classement a été réalisé sur les 549 communes de plus de 2000 habitants pour lesquelles le revenu moyen est disponible en Ile-de-France en 2008. Y vivent 95,4 % de la population francilienne de 2006, 98,6 % des immigrés, 98,6 % de la population des ménages dont la personne de référence est immigrée et 98,2 % des enfants de moins de 20 ans dont le père ou la mère est immigré.

(9) Le revenu moyen des foyers fiscaux – avant redistribution – corrigé de l'indice des prix a baissé de 16 % entre 1984 et 2006 dans le décile le plus pauvre en 2008, et de 8 % dans le second décile ; il s'est accru respectivement de 33 % et 52 % dans les deux déciles les plus aisés, pour une évolution régionale moyenne de 14 %.

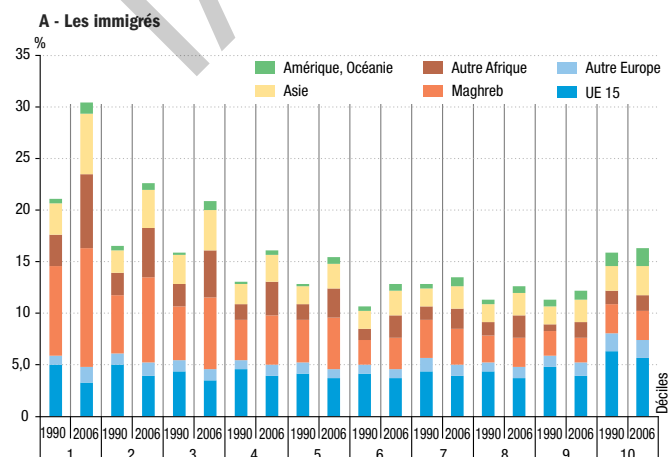
Moins de Français de naissance dans les secteurs les plus défavorisés entre 1982 et 2006



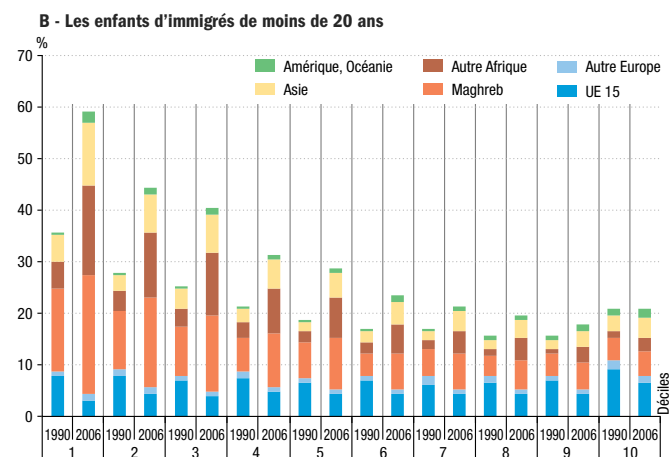
(a) Les communes ont été classées selon le revenu moyen de leurs habitants, des plus pauvres aux plus riches. Chaque décile comprend 10 % des Franciliens.

Champ : communes de plus de 2 000 habitants renseignées par la DGI : 95,4 % des Franciliens y vivent, 98,6 % des immigrés et de la population des ménages immigrés, 98,2 % des enfants de moins de 20 ans dont un parent est immigré.

Hausse marquée de la part des immigrés africains et de leurs enfants dans les espaces les plus défavorisés entre 1990 et 2006



Source : Insee, recensement 1990 (exh) et 2006 (exploitation principale).



3.13. Division sociale, regroupement des immigrés, quels liens ?

Classes sociales, immigration : la question sociale revêt un double visage en Île-de-France. Les deux dimensions sont imbriquées, mais la question des origines vient plutôt se surajouter à la partition sociale, qui reste le terreau de la différenciation sociale du territoire.

L'opposition entre lieux de résidence des cadres et lieux de résidence des classes populaires ne cesse de se renforcer aux extrémités de la hiérarchie sociale de l'espace francilien. D'un autre côté, la concentration des immigrés* sur le territoire régional, notamment des immigrés en provenance de l'Afrique, s'accroît aussi. La question sociale aurait-elle changé de visage ? Ces deux phénomènes sont-ils indépendants l'un de l'autre ou ne sont-ils que le revers d'une même médaille ? La structure socio-professionnelle des immigrés suffit-elle à expliquer leur concentration sur le territoire ? Les ménages* immigrés sont-ils plus ou moins concentrés que les ménages dont la personne de référence* est française de naissance, à catégorie sociale identique ? Retrouvons les mêmes schémas de proximité ou de mise à distance entre classes sociales chez les immigrés et chez les natifs⁽¹⁾ ? La présence des immigrés tend-elle à renforcer les oppositions de classe ? Autant de questions que cet article se propose d'éclairer, au moins partiellement, à partir de l'évolution de la répartition des ménages en Île-de-France depuis trente ans, selon l'origine et la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence.

La structure sociale des immigrés rend peu compte de leur géographie résidentielle

En 2006, le quart des personnes de référence immigrées sont des ouvriers (25 % contre 9,6 % pour les Français de naissance) et un peu plus du dixième seulement sont des cadres (12,3 % contre 23,6 % pour les Français de naissance). Quatre ménages ouvriers sur dix ont ainsi une personne de référence immigrée et 31 % des ménages de commerçants, artisans, chefs d'entreprise, pour seulement 11,6 % des cadres. Cette structure socioprofessionnelle particulière des ménages immigrés n'explique que faiblement – à hauteur du quart – la concentration des immigrés sur le territoire par rapport aux natifs⁽²⁾. L'impact de cette structure ne cesse, par ailleurs, de diminuer

depuis trente ans : en 1982, l'effet « classes sociales » expliquait 38 % de la concentration des ménages immigrés en Île-de-France.

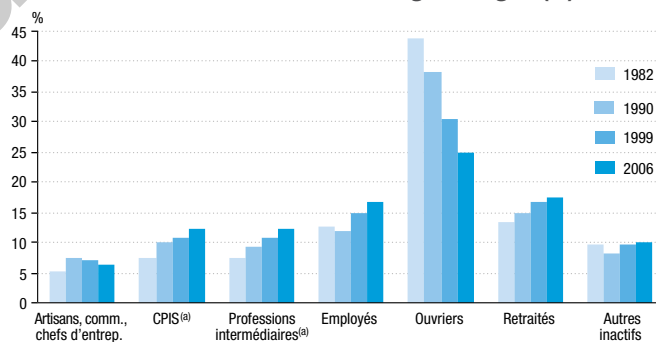
L'organisation territoriale des immigrés en fonction de la catégorie sociale se différencie donc assez nettement – et de plus en plus – de celle des natifs. Les différences concernent surtout les catégories de ménages qui ont le plus participé au développement des villes nouvelles et au mouvement de périurbanisation. Les ménages d'employés et de professions intermédiaires immigrés sont, en effet, deux fois plus concentrés sur le territoire, donc moins dispersés, que les ménages natifs de même catégorie. L'écart reste substantiel pour les retraités* (+ 70 %), mais il devient très faible pour les ouvriers (+ 17 %) ou les cadres immigrés (+ 5 %), qui ne sont guère plus concentrés que les natifs.

Les natifs : l'opposition cadres/ouvriers structure l'espace

Si l'on s'intéresse à l'inscription territoriale des seuls ménages français de naissance selon leur place dans la hiérarchie sociale, on observe que les ouvriers sont les plus ségrégués (indice de dissimilarité de 0,261⁽³⁾) devant les inactifs* autres que les retraités (0,201) et les cadres (0,191). Les plus dispersés sont les professions intermédiaires (0,070) et les retraités (0,074). Ils sont deux fois moins concentrés que les employés (0,134).

L'univers des ménages français de naissance est fortement structuré autour de l'opposition cadres-ouvriers. L'indice de dissimilarité entre cadres et ouvriers est de 0,445. Les cadres sont nettement surreprésentés dans le cadran ouest/sud-ouest de la région, et les ouvriers,

Évolution de la structure sociale des ménages immigrés (%)



(a) CPIS : cadres, professions intellectuelles supérieures.
Source : Insee, recensements de 1982 à 2006.

Les catégories sociales immigrées plus ségréguées, 2006

Indice de dissimilarité^(a) des ménages par rapport à l'ensemble des ménages franciliens



(a) Cf. note bas de page (3).
Source : Insee, recensement 2006 (exploitation complémentaire).

* Voir glossaire.

(1) Un immigré est une personne née dans un pays étranger, installée en France, qui ne possédait pas la nationalité française à sa naissance. On appellera natif, une personne française de naissance.

(2) Si les lieux de résidence des immigrés se répartissaient de la même façon que les lieux de résidence des ménages français de naissance à catégorie sociale donnée (nomenclature en 8 postes de l'Insee), la seule différence entre les deux sous-populations ne résulterait que de l'importance relative de chacune des catégories sociales. Dans cette hypothèse, le degré de concentration des ménages immigrés serait quatre fois plus faible que ce que l'on observe en 2006. Le reste – ici les trois quarts – tient donc à des logiques d'installation résidentielle différentes au sein de chacune des catégories sociales.

(3) L'indice de dissimilarité mesure la proportion de ménages d'un groupe donné (immigrés, catégorie sociale...) qui devraient changer de commune afin d'obtenir la même distribution géographique qu'un groupe pris comme référence (ensemble des ménages franciliens, ménages français de naissance, etc.). L'indice est ici calculé par rapport à l'ensemble des ménages français de naissance : 26 % des ménages ouvriers devraient déménager pour s'aligner sur la répartition géographique des ménages français de naissance.

présents en Seine-Saint-Denis et dans le Val-de-Marne, sont nettement sur-représentés dans le périurbain seine-et-marnais à plus de 30 km de Paris où ils ont pu accéder à la propriété. Les cadres sont aussi distants des ménages d'employés (0,301). Ces derniers sont installés en proche couronne et dans les communes qui prolongent cet espace central vers la grande couronne au nord, à l'est et au sud et dans les anciennes villes nouvelles. Ils partagent, pour partie, les mêmes territoires que les ouvriers (indice de dissimilarité de 0,192). La distance entre cadres et professions intermédiaires est moins marquée (0,233). Les professions intermédiaires, peu présentes au centre de la région, ont investi la grande couronne où elles ont massivement accédé à la propriété. Aux franges de la proche couronne, elles côtoient les employés (indice de dissimilarité de 0,112). Elles résident aussi, comme les retraités dans des espaces périurbains éloignés (indice de dissimilarité de 0,120). Les retraités sont nettement surreprésentés aux franges rurales de la Seine-et-Marne et de l'Essonne et dans la moitié ouest de la région. Les professions intermédiaires, les retraités et les employés partagent donc pour partie les mêmes territoires.

Les immigrés : les cadres à distance des autres catégories

L'espace sociospatial des ménages immigrés se présente différemment. Leur présence est beaucoup plus centralisée, ils sont relativement peu nombreux à vivre en grande couronne. Une ligne de partage dissocie très nettement les lieux de résidence des immigrés cadres des autres. Alors que la majorité des ménages immigrés réside dans la banlieue nord et dans le Val-

de-Marne en amont de la Seine, les cadres sont installés à Paris et dans les mêmes espaces que les cadres français de naissance situés à l'ouest. Leur présence est aussi à noter à Marne-la-Vallée à proximité de Disneyland® Resort Paris. C'est la polarisation des cadres sur un espace très distinct des autres catégories qui marque la géographie sociale des immigrés, le pôle « ouvrier » jouant un rôle beaucoup plus faible, puisque les employés, les retraités, qui sont souvent des anciens ouvriers qui ont vieilli sur place, et une partie des professions intermédiaires partagent leurs territoires. Les cadres mis à part, les catégories sociales sont nettement plus proches dans l'univers des immigrés que dans l'univers des Français de naissance.

Les indices de dissimilarité attestent de la forte concentration relative des cadres (0,264) au sein des ménages immigrés en comparaison des autres catégories sociales. Celle des ouvriers est presque deux fois moindre (0,158). Les concentrations relatives des employés (0,077), des professions intermédiaires (0,082) et des retraités (0,083) sont comparativement très faibles. L'opposition cadres-ouvriers reste très marquée (0,414), mais cette division sociale tient principalement à l'éloignement des cadres.

Dans l'observation de la géographie sociale des ménages immigrés, la diversité des origines des immigrés interfère avec leur catégorie sociale. On ne peut écarter l'hypothèse que des logiques de regroupement par origine peuvent, au moins dans un premier temps, l'emporter sur celle des catégories sociales. Les immigrés les plus anciennement implantés, comme les Italiens ou les Espagnols, sont en effet les moins ségrégués et l'on note

des logiques de regroupement différentes selon l'origine des immigrés⁽⁴⁾. Toutefois, il apparaît que la concentration accrue des immigrés africains en banlieue nord tient moins à des effets de regroupement qu'à des processus d'évitement de territoires stigmatisés⁽⁵⁾. Alors que les ménages français de naissance ont pu profiter de la mise en place des aides à l'accession dans les années 1980 et se desserrer en grande couronne, l'accession des ménages immigrés africains, notamment maghrébins, s'opère avant tout dans les segments du parc les plus dévalorisés délaissés par les ménages français de naissance, notamment dans le nord-ouest de la Seine-Saint-Denis ou l'est du Val-d'Oise. Les ménages immigrés sont aussi les premiers à pâtir du durcissement du marché immobilier – accès plus difficile au parc social* en raison d'une offre insuffisante, envolée des prix immobiliers – qui bloque leurs trajectoires résidentielles.

L'effet de « classe » s'atténue chez les immigrés, se renforce chez les natifs

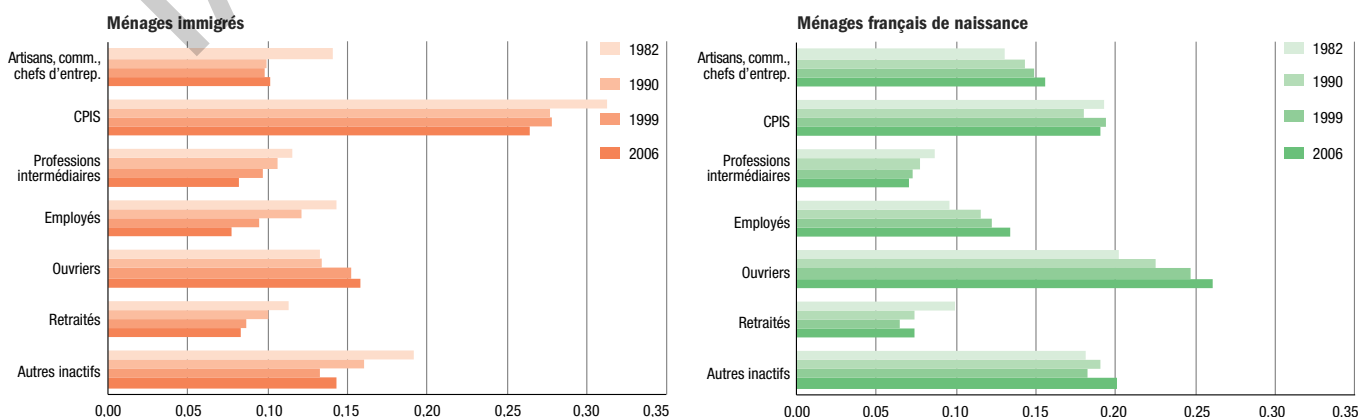
Sur les trente dernières années, marquées par les regroupements familiaux et la montée de l'immigration subsaharienne et asiatique, l'augmentation du nombre de ménages immigrés s'est accompagnée à la fois d'une extension territoriale des lieux de résidence, notamment en ville nouvelle, et d'une diversification sociale. Le nombre de ménages ouvriers a baissé de 10 % depuis 1982 et la part des ouvriers parmi les ménages immigrés est passée de 44 % à 25 %. Sur cette période, la distance entre les différentes catégories sociales de ménages immigrés a eu tendance à s'atténuer. Le rapprochement entre lieux de résidence

* Voir glossaire.

(4) Cf. article 3.12., page 151.

(5) Op cité.

Des logiques de regroupement différentes au sein des univers « immigrés » et « natifs » - Indices de dissimilarité^(a)



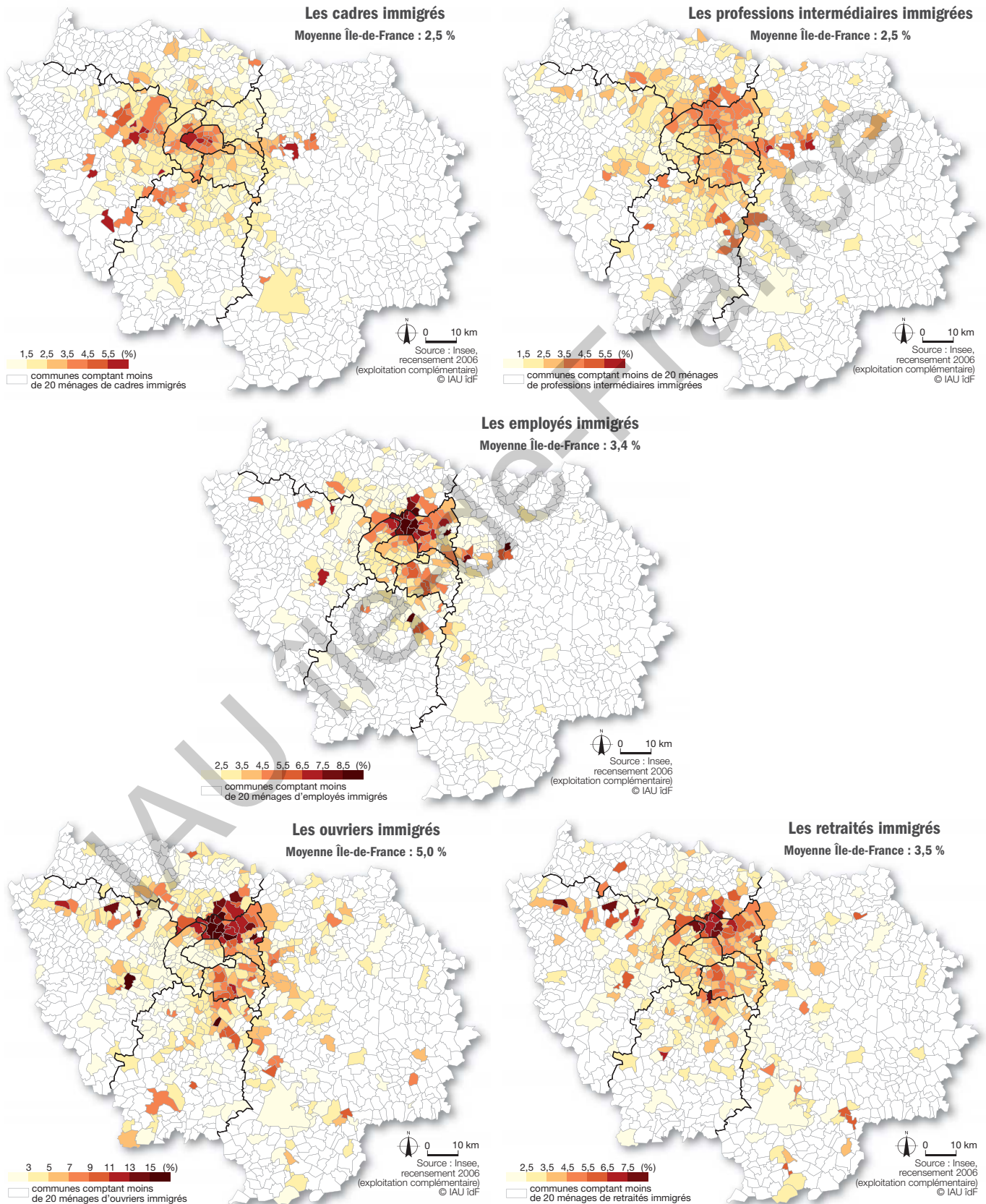
(a) La population de référence est l'ensemble des ménages immigrés dans le cas des immigrés et l'ensemble des ménages français de naissance dans le cas des Français de naissance. Source : Insee, recensements de 1982 à 2006 (exploitations complémentaires).

des professions intermédiaires, des employés et des retraités a été net. Les ménages d'employés et les inactifs non retraités sont aussi plus proches des ouvriers. Le positionnement

relatif des cadres est resté le même. À l'inverse, la différenciation territoriale s'est renforcée entre catégories sociales des ménages français de naissance. Depuis trente ans, les cadres et les arti-

sans, commerçants, chefs d'entreprise se sont nettement éloignés des ménages d'employés et d'ouvriers, et les professions intermédiaires des ouvriers. Le mouvement d'accession à

Les ménages franciliens immigrés selon la catégorie sociale en 2006

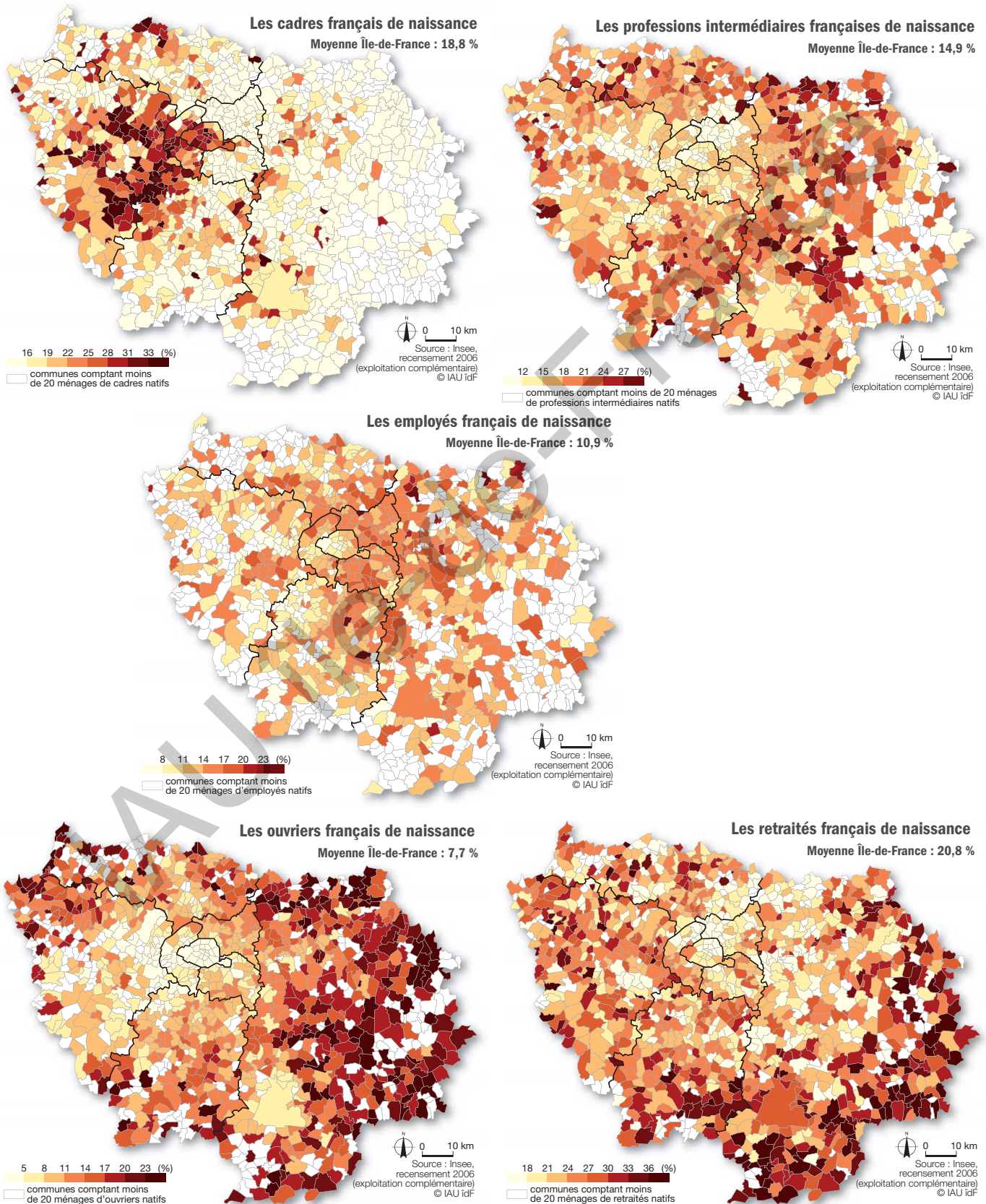


la propriété en grande couronne a été plus marqué chez les professions intermédiaires que chez les ouvriers. Le seul rapprochement à noter est celui des professions intermédiaires et des

retraités. En conséquence, les ménages d'ouvriers, d'employés, d'artisans-commerçants-chefs d'entreprise sont plus regroupés dans l'univers des Français de naissance en 2006 qu'en

1982. Le positionnement relatif des ménages de cadres, dont l'augmentation a été très forte, est resté stable. Seuls les ménages dont la personne de référence exerce une profession interméd-

Les ménages franciliens natifs selon la catégorie sociale en 2006



diaire ont eu tendance à se disperser par rapport à l'ensemble des natifs.

L'espace résidentiel des cadres est le moins impacté par l'origine des ménages

La présence des immigrés tend plus ou moins à élargir la géographie de chaque catégorie sociale et introduit donc à des degrés divers de la diversité dans ces territoires. La proximité immigré/Français de naissance est plus forte parmi les cadres (0,157), voire les professions intermédiaires (0,194). En revanche les artisans, commerçants, chefs d'entreprise partagent moins souvent les mêmes espaces (0,296). Les ouvriers immigrés qui restent très centralisés dans les anciens bastions industriels et dans une partie des quartiers d'habitat social denses sont aussi assez éloignés des ouvriers français de naissance (0,257) dont une partie a pu accéder à la propriété dans le périurbain éloigné de grande couronne depuis les années 1980.

Toutefois, l'effet de l'origine reste second dans l'organisation sociospatiale de l'Île-de-France au regard de l'effet « classe sociale ». L'opposition cadres-ouvriers reste la plus structurante et domine la distinction selon l'origine. L'éloignement le plus marqué est celui des cadres français de naissance avec les ouvriers immigrés (indice de dissimilarité de 0,464). Tout aussi marqué est celui des cadres immigrés avec les ouvriers non immigrés (0,444) ou celui des cadres et ouvriers non immigrés (0,445). L'opposition entre cadres et ouvriers immigrés l'est un peu moins (0,414). Les cadres, qu'ils soient français de naissance ou immigrés, se positionnent relativement de la même façon par rapport aux autres catégories sociales et

dominent la structuration sociale du territoire. Au sommet de la hiérarchie sociale, l'origine influe peu, c'est la logique des stratégies résidentielles des catégories supérieures qui prime à travers le jeu des prix immobiliers.

La géographie résidentielle des professions intermédiaires, des employés et des retraités est davantage liée à l'origine, ce qui contribue à une distanciation selon l'origine des ménages au sein de chacune de ces catégories. Les ménages natifs de retraités et de professions intermédiaires sont trois fois plus éloignés de l'ensemble des ménages immigrés que de celui des ménages français de naissance. La distance est multipliée par deux pour les employés, alors qu'elle n'augmente que faiblement pour les cadres (+ 15 %) ou les ouvriers (+ 26 %). Les espaces des employés et des retraités immigrés, et dans une moindre mesure des professions intermédiaires, restent très centralisés, alors que les ménages non immigrés ont fortement investi le périurbain où ils ont accédé à la propriété. Globalement, les ménages natifs sont plus proches des professions intermédiaires (0,200) et des retraités immigrés (0,203) et plus éloignés des ménages immigrés d'ouvriers (0,330). Ce sont les ménages natifs d'employés qui sont les plus proches des ménages immigrés (0,179), notamment des professions intermédiaires (0,148) et des retraités (0,177) immigrés. Les cadres français de naissance sont les plus éloignés (0,325).

La géographie résidentielle des natifs se distancie de celle des immigrés

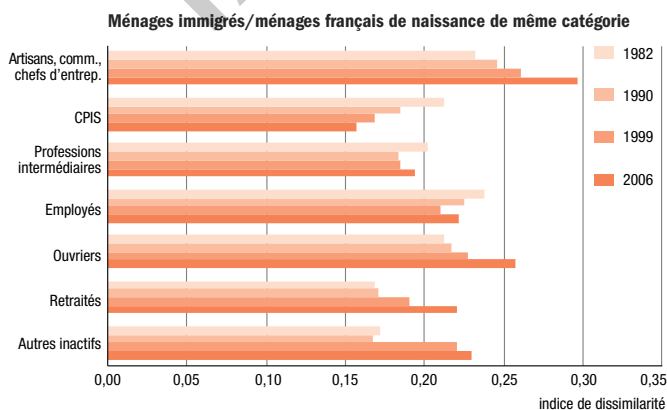
Depuis trente ans, le chevauchement entre espaces résidentiels des ménages

natifs et espaces résidentiels des ménages immigrés a eu tendance à se réduire, sauf pour les cadres. En 2006, les natifs cadres, artisans, commerçants, chefs d'entreprise et les ménages d'inactifs (retraités et autres) sont plus distants de toutes les catégories sociales immigrées – à l'exception des cadres immigrés – qu'en 1982. Les professions intermédiaires, les employés et les ouvriers, qui ont pour partie accédé à la propriété en grande couronne, se sont seulement éloignés des ouvriers immigrés, qui sont restés dans les anciens bastions industriels et les secteurs les moins prisés de banlieue. Mais cette prise de distance a été beaucoup moins forte que celle opérée par les autres catégories sociales. À l'encontre de cette distanciation, les ménages de cadres immigrés sont plus proches en 2006 des Français de naissance de toutes les catégories sociales qu'en 1982. Le rapprochement le plus net est celui des immigrés cadres avec les natifs exerçant une profession intermédiaire. La concentration accrue des ménages ouvriers immigrés depuis trente ans traduit donc l'éloignement de toutes les catégories sociales françaises de naissance qu'il faut rattacher au moins pour partie au désir d'accession à la propriété, qui a pu se concrétiser pour nombre de ménages modestes dans le périurbain seine-et-marnais. Elle dénote une désaffection généralisée de certains secteurs stigmatisés de banlieue, d'habitat social ou de parc privé dégradé, où la présence d'une population immigrée souvent en difficulté est importante. ■



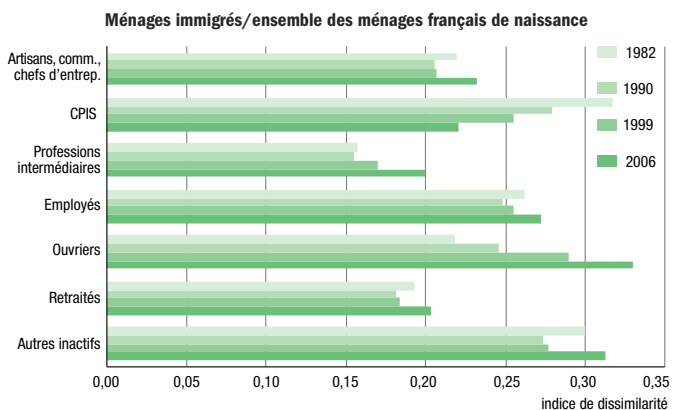
L.-C. Pattacini / Urban Images / ADU IDF

Distance des immigrés par rapport aux Français de naissance de même catégorie sociale^(a)



(a) Les indices de dissimilarité sont calculés en référence aux ménages français de naissance de même catégorie sociale.

Distance des immigrés selon la catégorie sociale par rapport à l'ensemble des ménages français de naissance^(b)



(b) Les indices de dissimilarité sont calculés en référence à l'ensemble des ménages français de naissance.

4



P. Stumpf / La Documentation Française / CDF

Activité et emploi

Avec 22 % des emplois et 29 % du PIB de la France, l'Île-de-France est la plus grande région économique du pays. Le tissu économique francilien est diversifié avec une prédominance des activités de services ainsi qu'une orientation marquée sur les fonctions de décision et de conception-recherche. Les actifs sont plus qualifiés en moyenne : 37 % des cadres et chefs d'entreprise français exercent en Île-de-France, et la région accueille 45 % des actifs des industries créatives. À l'inverse, les ouvriers peu qualifiés sont sous-représentés, y compris au sein de l'industrie.

Le marché du travail francilien est très attractif, notamment pour les jeunes, et les plus qualifiés sont nombreux à venir d'une autre région, parfois de l'étranger, pour travailler en Île-de-France. Les taux d'activité des Franciliens, notamment ceux des femmes et des jeunes, sont supérieurs à la moyenne, ainsi que leur niveau de diplôme. Les conditions d'emploi sont globalement plus favorables. Cependant 8,2 % des Franciliens sont au chômage fin 2010, 14 % en emploi temporaire, et 4 % à temps partiel subi.

Ce vaste bassin d'emploi dans lequel les emplois sont davantage polarisés que les actifs, suscite de nombreux déplacements domicile-travail, notamment vers Paris et les Hauts-de-Seine. Les profils socioéconomiques des différents territoires sont très contrastés. Ainsi, le profil du centre-ouest de l'agglomération est très orienté sur les fonctions à haute valeur ajoutée et ses actifs sont très diplômés. Pour sa part, le nord de l'agglomération accueille une économie plus diversifiée et une population moins qualifiée, plus touchée par le chômage.

Enfin, des communes, en Seine-Saint-Denis notamment, connaissent à la fois un fort développement économique et une persistance des difficultés sociales.



4.1. Un emploi métropolitain sur deux est occupé par un cadre dans l'aire urbaine de Paris

L'aire urbaine* de Paris concentre 44 % des emplois* stratégiques du pays. Même si, entre 1982 et 2007, le nombre de cadres des fonctions métropolitaines y a augmenté moins vite que dans les autres agglomérations, elle demeure en tête des métropoles françaises avec un emploi francilien sur deux occupé par un cadre.

Début 2007, 5 570 000 personnes occupent un emploi en Île-de-France, soit 22 % de l'emploi total de France métropolitaine. L'analyse par secteur d'activité, habituellement utilisée pour caractériser l'emploi, est complétée ici par une approche fonctionnelle s'appuyant sur les professions occupées. Les fonctions liées au commerce interentreprises, à la conception-recherche, aux prestations intellectuelles, à la gestion ou à la culture et aux loisirs, qualifiées de fonctions métropolitaines car propres aux grandes aires urbaines, sont particulièrement présentes en Île-de-France. Dans ces activités à fort potentiel de développement économique, les emplois sont principalement ceux de cadres et de chefs d'entreprises de dix salariés ou plus, appelés « cadres des fonctions métropolitaines ». En Île-de-France, ces emplois dits également stratégiques, à contenu décisionnel élevé, représentent 19 % de l'emploi contre 9 % en France métropolitaine. Les aires urbaines constituent un meilleur maillage que les régions administratives pour étudier l'attractivité et le rayonnement des grandes métropoles. L'aire urbaine de Paris accueille 1 052 000 cadres des fonctions métropolitaines. Comme Paris, les aires urbaines de Lyon, Marseille, Lille, Toulouse, Bordeaux, Nice, Nantes, Strasbourg, Rennes, Grenoble et Montpellier accueillent plus de 500 000 habitants et plus de 20 000 cadres de fonctions métropolitaines. L'aire urbaine de la région capitale concentre ainsi, pour l'ensemble de l'économie, 37 % des cadres et chefs d'entreprises français et rassemble, pour les seules fonctions métropolitaines, 44 % des cadres du pays.

Un emploi des fonctions métropolitaines sur deux occupé par un cadre

Parmi les personnes qui travaillent dans l'aire urbaine de Paris, 28 % sont cadres ou chefs d'entreprise. Dans l'aire urbaine de Paris, la moitié des emplois des fonctions métropolitaines est occupée par des cadres des fonctions métro-

politaines contre 38 % dans l'ensemble des autres agglomérations de France. Une minorité de cadres des fonctions métropolitaines est chef d'entreprise de dix salariés ou plus. Ils sont classés dans la fonction « gestion » qui regroupe les professions liées à la gestion d'entreprises. C'est dans cette fonction que la part des cadres des fonctions métropolitaines est la plus faible (38 %). Dans les autres fonctions, les cadres des fonctions métropolitaines sont uniquement des cadres au sens strict : professions libérales et assimilées, cadres d'entreprises et cadres de la fonction publique et professions intellectuelles. La part des cadres des fonctions métropolitaines atteint 85 % dans la « conception-recherche ». Dans cette dernière fonction, les emplois offerts présentent souvent un contenu technique et intellectuel important. Ils sont occupés, par exemple, par des ingénieurs ou des cadres d'études en recherche et développement ou en informatique, ou de chercheurs de la recherche publique. La fonction « prestations intellectuelles » est la seule fonction métropolitaine composée en partie de professions libérales, puisqu'elle regroupe les métiers de conseil, d'analyse et d'expertise comme les avocats, les architectes ou les juristes par exemple. Cette fonction fait partie des trois fonctions métropolitaines (avec la « conception-recherche » et « culture-loisirs ») de l'aire

urbaine de Paris à être composée en majorité de cadres. Dans la fonction « culture-loisirs », les cadres peuvent exercer des professions intellectuelles telles que journalistes, artistes ou cadres artistiques ; ils peuvent également être cadres de la fonction publique (bibliothécaires, archivistes ou encore conservateurs).

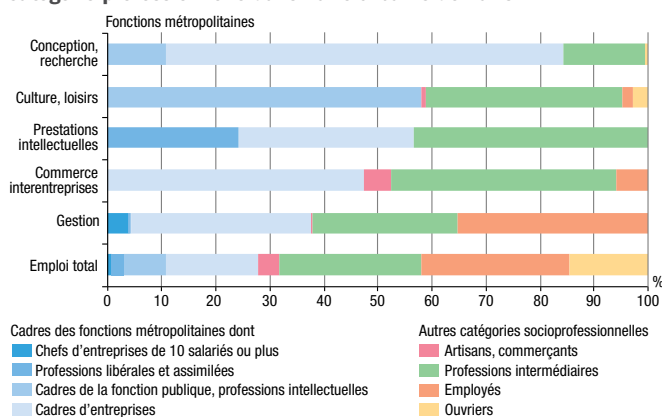
Enfin, la fonction « commerce interentreprises » est composée à 47 % de cadres. Il s'agit plus précisément de cadres d'entreprises exerçant des activités commerciales ou des métiers tels que chefs de produits, acheteurs ou technico-commerciaux.

Dans l'aire urbaine de Paris, les femmes sont moins représentées parmi les cadres des fonctions métropolitaines que dans l'ensemble des emplois (38 % contre 48 %). Néanmoins, les femmes occupent davantage des emplois de cadre des fonctions métropolitaines que dans les autres aires urbaines (31 %). La « conception-recherche » et le « commerce interentreprises » sont les deux fonctions métropolitaines les plus masculines. Dans l'aire urbaine de Paris, seul un cadre sur quatre de la « conception-recherche » est une femme.

Les cadres des fonctions métropolitaines particulièrement présents dans les Hauts-de-Seine

Au cœur de l'aire urbaine de la région-capitale, dans les Hauts-de-Seine, 31 %

Répartition des emplois de chaque fonction métropolitaine par catégorie professionnelle dans l'aire urbaine de Paris



* Voir glossaire.

Article élaboré dans le cadre d'un partenariat Insee-IAU idF.

Source : Insee, recensement 2007 (exploitation complémentaire au lieu de travail).

des personnes qui travaillent occupent des emplois de cadres des fonctions métropolitaines. La présence de ces emplois stratégiques dans ce département est supérieure à la moyenne de l'aire urbaine dans toutes les fonctions métropolitaines. À Paris *intra-muros*, les cadres des fonctions métropolitaines ne représentent que 23 % des emplois. Dans les Hauts-de-Seine, ils sont davantage présents qu'à Paris au sein des

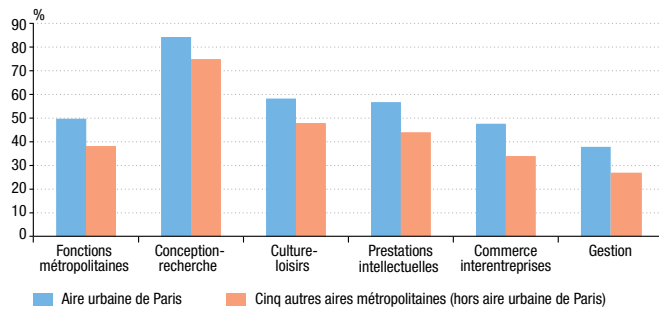
fonctions « commerce interentreprises », « conception-recherche » et « gestion ». Paris accueille principalement les cadres des fonctions « culture-loisirs » et « prestations intellectuelles ».

Le nombre de cadres a augmenté moins vite dans l'aire urbaine de Paris

Entre 1982 et 2007, le nombre de cadres a augmenté plus fortement au sein des

principales aires urbaines de province que dans celle de Paris. Néanmoins, c'est dans l'aire urbaine de Paris que les cadres des fonctions métropolitaines restent proportionnellement les plus nombreux. Dans toutes les fonctions métropolitaines, et particulièrement dans la « conception-recherche », le nombre de cadres a fortement augmenté dans l'aire urbaine de Toulouse entre 1982 et 2007. Dans cette aire urbaine, les emplois stratégiques ont une place importante dans les activités de construction aéronautique et spatiale ainsi que dans les activités de recherche et développement. Ils se sont développés dans les grandes communes de la banlieue de Toulouse avec l'aménagement de grandes zones d'activité à vocation tertiaire ou industrielle. Avec une présence forte de grandes entreprises industrielles et de centres de

Part de cadres des fonctions métropolitaines (%) dans l'aire urbaine de Paris et dans les cinq autres principales aires métropolitaines^(a) en 2007



(a) Après Paris, les cinq principales aires urbaines métropolitaines sont Lyon, Marseille, Toulouse, Lille et Bordeaux. Source : Insee, recensement 2007 (exploitation complémentaire au lieu de travail).

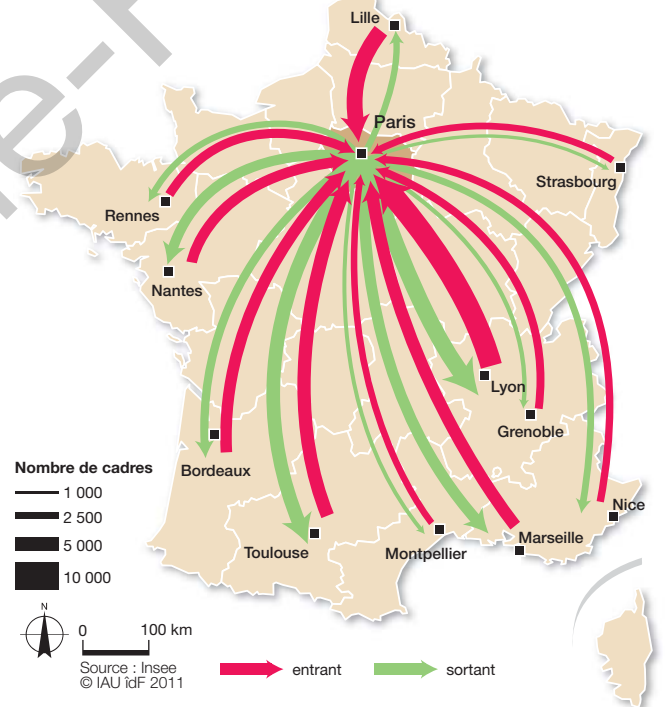
Solde et indice d'intensité des changements de résidence entre l'aire urbaine de Paris et les onze autres aires urbaines (2002-2007)

Aire urbaine	Emploi total métropolitaines		Cadres des fonctions métropolitaines	
	Solde	Indice d'intensité des échanges	Solde	Indice d'intensité des échanges
Lyon	3 614	0,6	2 411	1,2
Marseille	- 467	0,5	808	0,7
Lille	8 280	0,4	3 711	0,7
Toulouse	- 1 441	0,5	300	0,8
Nice	- 1 301	0,3	424	0,5
Bordeaux	- 119	0,5	1 453	0,6
Nantes	- 1 572	0,4	441	0,7
Strasbourg	3 112	0,2	1 344	0,3
Rennes	1 567	0,4	1 174	0,5
Grenoble	2 352	0,2	1 477	0,4
Montpellier	2 310	0,3	1 095	0,4

Source : Insee, recensement 2007 (exploitation complémentaire au lieu de travail).

Lecture : entre 2002 et 2007, la différence entre les cadres des fonctions métropolitaines venus de Lyon pour s'installer à Paris et les cadres ayant quitté Paris pour Lyon est de 2 411 au profit de Paris. Les changements de résidence de cadres des fonctions métropolitaines (CFM) entre Lyon et Paris représentent 1,2 % des emplois de CFM offerts dans ces deux aires.

Migrations résidentielles des cadres des fonctions métropolitaines, 2002-2007



Source : Insee © IAU idF 2011

Une part importante de cadres dans les fonctions métropolitaines en Île-de-France

En 2007, 2 100 000 personnes travaillent dans l'une des cinq fonctions métropolitaines en Île-de-France. La moitié est cadre ou chef d'entreprise de dix salariés ou plus. En province, la part de cadres dans les fonctions métropolitaines est seulement de 31 %.

En Île-de-France, la fonction « gestion » rassemble 1 031 000 emplois, soit la moitié des effectifs des fonctions métropolitaines. La prédominance de cette fonction s'explique par la présence, dans la région,

de sièges sociaux ou d'administrations d'entreprises, mais également d'activités financières, de banques ou d'assurances. Néanmoins, c'est dans cette même fonction que la part de cadres est la plus faible avec 38 % des emplois. À l'inverse, 84,5 % des emplois de la « conception-recherche », fonction à contenu technique élevé, sont occupés par des cadres.

	Fonctions métropolitaines		Commerce interentreprises		Conception-recherche		Culture-Loisirs		Gestion		Prestations intellectuelles	
	Nombre d'emplois	Part de cadres (%)	Nombre d'emplois	Part de cadres (%)	Nombre d'emplois	Part de cadres (%)	Nombre d'emplois	Part de cadres (%)	Nombre d'emplois	Part de cadres (%)	Nombre d'emplois	Part de cadres (%)
Île-de-France	2 100 000	49,9	287 000	47,4	274 000	84,5	215 000	58,3	1 031 000	37,8	293 000	56,6
Province	424 000	31,1	624 000	26,4	432 000	63,2	327 000	44,7	2 354 000	22,7	512 000	39,3

Source : Insee, recensement 2007 (exploitation complémentaire au lieu de travail).

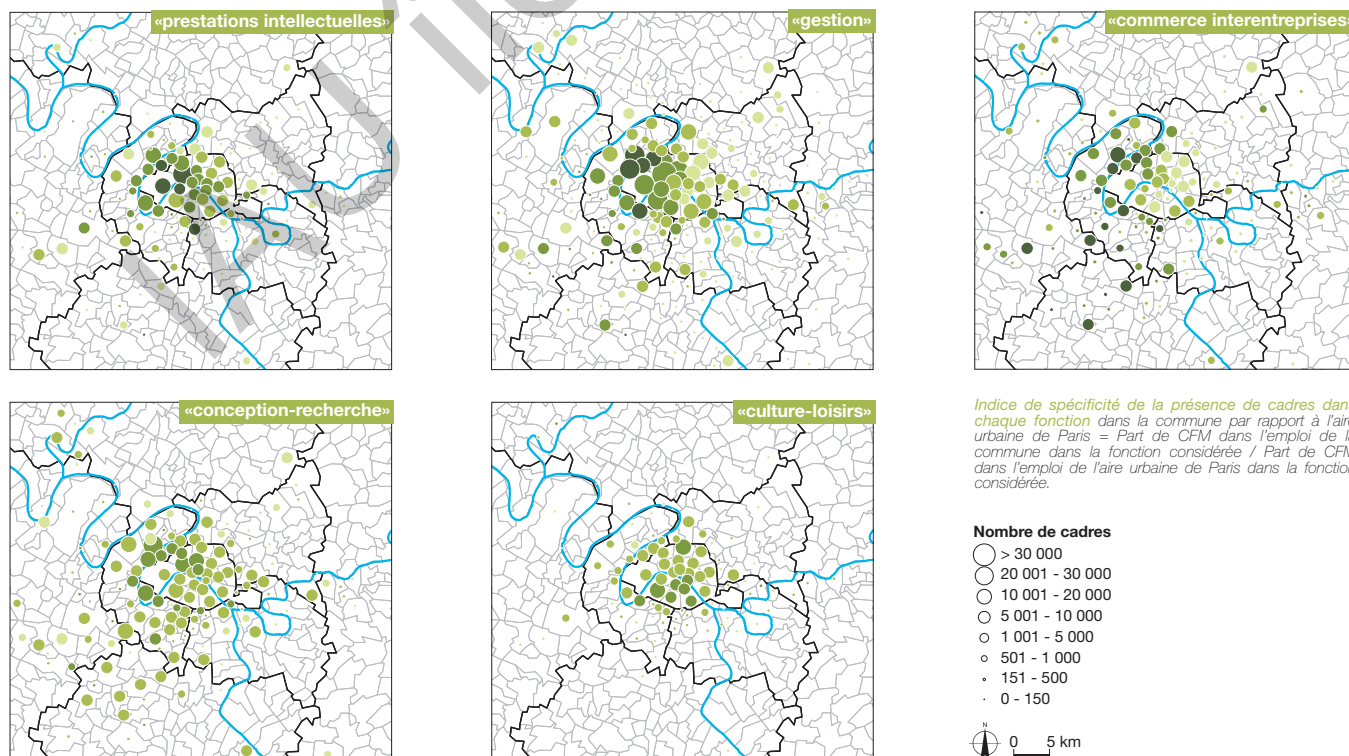
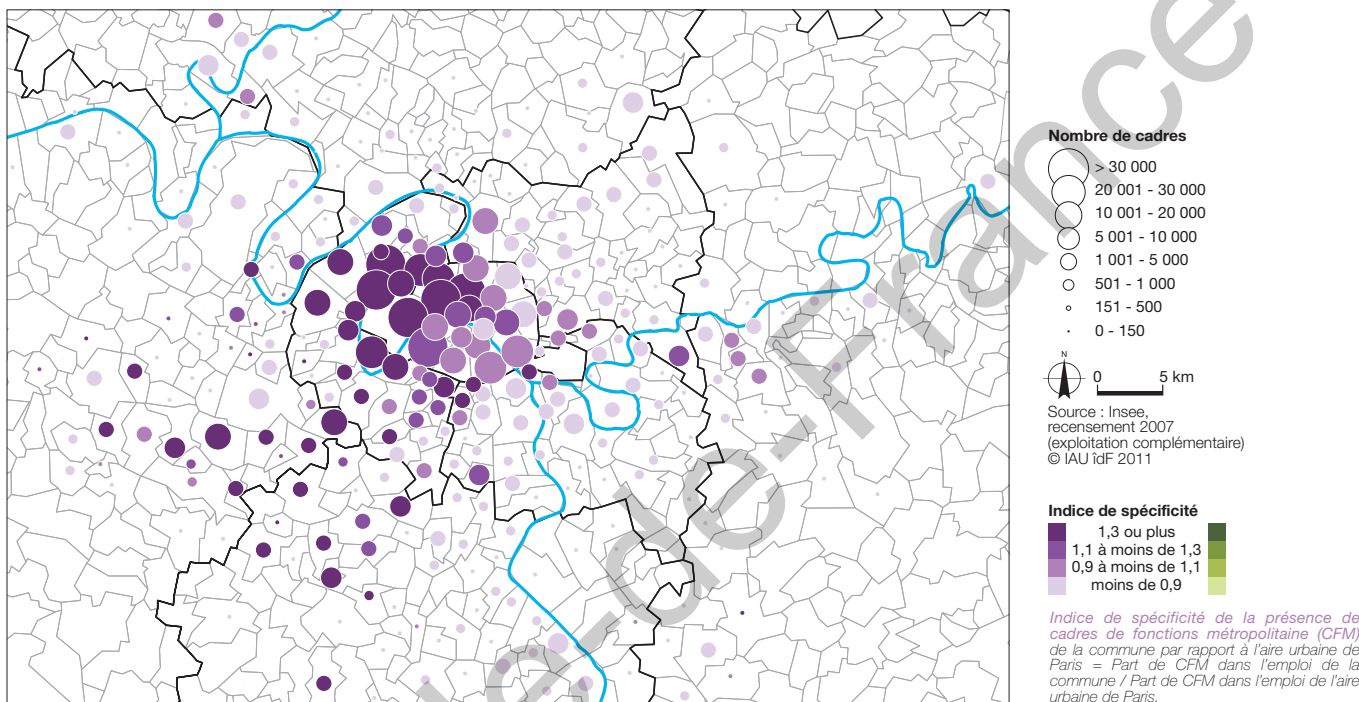
recherche dans la région Rhône-Alpes, l'aire urbaine de Lyon a également gagné de nombreux cadres dans la « conception-recherche ». L'aire urbaine de Marseille, quant à elle, abrite à la fois des zones très bien dotées en emplois stratégiques, portées par la « conception-recherche » et d'autres, en déficit de cadres de fonctions métropolitaines.

Les cadres des fonctions métropolitaines viennent de plus loin pour travailler

Près de 50 000 cadres des fonctions métropolitaines qui travaillent dans l'aire urbaine de Paris habitent en dehors de celle-ci. Un peu plus de 6 700 d'entre eux résident dans l'une des huit grandes aires du Bassin parisien (Rouen, Tours, Caen, Orléans, Le Mans, Reims, Le

Havre et Amiens). Ils proviennent pour 65 % des aires de Rouen, Orléans et Tours, alors que, toutes catégories professionnelles confondues, à peine 60 % des personnes habitent ces trois agglomérations. Les cadres des fonctions métropolitaines venant de Rouen exercent en « conception-recherche » pour 32 % d'entre eux, alors que les résidents de Tours et Orléans viennent

Cadres des fonctions métropolitaines dans l'aire urbaine de Paris



dans l'aire urbaine de Paris occuper essentiellement des fonctions de gestion.

Parmi les 50 000 cadres occupant des emplois stratégiques dans l'aire de Paris mais qui n'y habitent pas, 20 % résident dans une des onze autres aires métropolitaines de province et 50 % résident dans le Bassin parisien (hors aire urbaine de Paris). En revanche, les autres catégories professionnelles travaillant dans l'aire urbaine de Paris, mais n'y résidant pas, viennent plus souvent du Bassin parisien et beaucoup moins des onze autres aires.

L'aire urbaine de Paris polarise les mouvements de cadres des fonctions métropolitaines

L'aire urbaine de Paris attire des cadres des fonctions métropolitaines de chacune des onze aires de province. Les migrations résidentielles sont à chaque fois à l'avantage de l'aire de Paris.

C'est avec Lyon que l'intensité des échanges est la plus forte. Entre 2002 et 2007, 8 000 cadres des fonctions métropolitaines ont déménagé de l'aire urbaine de Lyon vers l'aire de Paris et 5 500 ont fait le chemin inverse. Ces échanges représentent 1,2 % des emplois de cadres des fonctions métropolitaines offerts dans ces deux aires. En province, l'intensité des échanges des cadres des fonctions métropolitaines est cependant plus forte entre certaines aires urbaines proches géographiquement. Ainsi, entre les aires urbaines de Lyon et de Grenoble, d'une part, et entre les aires urbaines de Rennes et de Nantes, d'autre part, ces mouvements représentent 1,9 % des emplois de cadres des fonctions métropolitaines.

Pour les autres catégories professionnelles, des aires urbaines comme celles de Nantes, Toulouse ou Nice restent davantage attractives que celle de

Paris. Elles sont recherchées en raison de prix de l'immobilier moins élevés et de la qualité de leur cadre de vie. ■

Définitions

Pour obtenir l'ensemble des cadres des fonctions métropolitaines, on a regroupé les cadres (au sens usuel du terme c'est-à-dire les professions libérales et assimilés, les cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et les cadres d'entreprise) des cinq fonctions métropolitaines auxquels on a ajouté les chefs d'entreprises de dix salariés ou plus dans ces mêmes fonctions. Ces cadres des fonctions métropolitaines occupent des emplois dits « stratégiques ».

Aire urbaine métropolitaine : parmi les 354 aires urbaines qui composent le territoire de la France métropolitaine, 12 aires sont qualifiées de métropolitaines. Il s'agit de Paris, Lyon, Marseille, Lille, Toulouse, Bordeaux, Nice, Nantes, Strasbourg, Rennes, Grenoble et Montpellier. Elles accueillent chacune plus de 500 000 habitants et 20 000 cadres des fonctions métropolitaines.

L'indice d'intensité des échanges entre deux aires urbaines (A et B) se définit par le rapport (en %) entre le flux d'actifs se déplaçant de A vers B et de B vers A et la somme des emplois offerts dans A et B. Un indice de 2 signifie que les flux d'actifs entre A et B représentent 2 % des emplois offerts dans ces aires.



L'analyse fonctionnelle des emplois

La répartition de l'emploi sur le territoire est le plus souvent analysée en fonction d'un découpage sectoriel, qui correspond à l'activité principale exercée par les établissements. Cette approche est complétée ici par une analyse des fonctions remplies par les actifs, résultant de la profession qu'ils occupent. Les professions sont réparties en quinze fonctions. Certaines d'entre elles interviennent dans les différentes étapes de la production, d'autres sont plutôt tournées vers les services à la population. Ces fonctions sont transversales par rapport aux secteurs d'activité.

Ainsi, un ingénieur de recherche ou un cadre d'études peuvent exercer la même fonction de conception dans une entreprise industrielle, dans un établissement de recherche (public ou privé) ou dans une société de services. De même, un responsable d'entrepôt remplira sensiblement la même fonction logistique, qu'il travaille dans une entreprise de transports, dans une unité de production industrielle, dans un supermarché ou dans un établissement du commerce de gros. L'analyse fonctionnelle permet donc de s'affranchir des choix d'organisation interne des entreprises. Les fonctions sont également transversales par rapport au statut (indépendant ou salarié, public ou privé) et peuvent associer plusieurs niveaux de qualification (un ingénieur de fabrication et un ouvrier, par exemple).

Les cinq fonctions métropolitaines

La répartition spatiale des fonctions n'est pas homogène sur le territoire. Cinq fonctions sont plus spécifiquement localisées dans les grandes aires urbaines (métropoles). Ce sont les fonctions métropolitaines :

- **Conception-recherche** : professions de la conception, de la recherche et de l'innovation. Dans l'industrie, elles recouvrent les phases préliminaires à la fabrication. Elle se distingue de la fonction

« prestations intellectuelles » par la dimension d'innovation incluse dans les travaux des métiers concernés.

- **Prestations intellectuelles** : professions de mise à disposition de connaissances spécifiques pour le conseil, l'analyse, l'expertise.
- **Commerce interentreprises** : professions en relation directe avec le commerce de gros et le commerce entre les entreprises, que ce soit pour l'achat ou la vente.
- **Gestion** : professions de la gestion d'entreprise, de la banque et de l'assurance.
- **Culture-loisirs** : professions de la culture et des loisirs, sportifs ou non.

Évolution annuelle moyenne des effectifs du nombre de cadres entre 1982 et 2007 (%)

Aire urbaine	Commerce interentreprises	Conception-recherche	Culture-loisirs	Gestion	Prestations intellectuelles	Fonctions métropolitaines
Paris	1,3	3,6	3,6	2,6	4,7	3,0
Lyon	1,9	5,7	5,0	3,2	5,4	3,8
Marseille	0,8	4,8	4,3	2,7	4,1	3,1
Toulouse	3,1	8,2	5,1	4,8	6,6	5,8
Lille	1,3	6,0	3,5	2,8	4,9	3,3
Bordeaux	1,7	4,7	4,3	3,4	5,1	3,7

Source : Insee, recensement 2007 (exploitation complémentaire au lieu de travail).



4.2. Près d'un emploi sur cinq est peu qualifié en Île-de-France

Les emplois peu qualifiés* représentent 18 % de l'emploi* francilien, part inférieure à celles des autres régions. Les employés peu qualifiés travaillent plus particulièrement là où les densités d'emploi et de population sont fortes. Les emplois d'ouvriers peu qualifiés sont davantage localisés en périphérie, sur de grandes emprises d'activité.

L'Île-de-France rassemble des activités économiques variées : des secteurs économiques de portée internationale, à forts contenus créatifs et intellectuels, ainsi que des activités répondant aux besoins des habitants, des voyageurs d'affaire et des touristes. Les emplois mobilisant des compétences pointues cohabitent ainsi avec des emplois peu qualifiés qui demandent peu ou pas de diplômes. Ces emplois assurent de nombreuses fonctions qui répondent aux besoins de la population et des entreprises. Ils nécessitent des compétences diversifiées, par ailleurs peu valorisées. Les emplois peu qualifiés, indispensables au fonctionnement de la métropole, procurent un emploi à près d'un million de personnes en Île-de-France.

Davantage d'employés peu qualifiés que d'ouvriers

Avec 972 600 emplois peu qualifiés en 2007, l'Île-de-France totalise 18 % d'emplois peu qualifiés pour une moyenne nationale de 23 %. Les autres régions françaises en comptent entre 21 % (Paca, Midi-Pyrénées) et 28 % (Picardie). La plus faible part des emplois peu qualifiés en Île-de-France s'explique par la surreprésentation des fonctions de décision et de conception-recherche. La plus faible présence de l'industrie a également un impact direct sur les effectifs d'ouvriers peu qualifiés : ils représentent 6 % de l'emploi francilien pour une moyenne nationale de 10 %. Au sein même de l'industrie, ils ne représentent que 14 % des effectifs (20 % en France). L'industrie francilienne est en effet, elle-même, très orientée vers les activités de conception et de recherche.

Au cours des quarante dernières années, l'emploi ouvrier a fortement diminué à la suite des fermetures d'établissements industriels. En Île-de-France, la part des ouvriers dans l'emploi peu qualifié a ainsi reculé de près de 11 points entre 1990 et 1999 passant de 46 % à 35 %. La baisse s'est enrayerée depuis. Les ouvriers peu qualifiés représentent 35 % des emplois peu qualifiés franciliens en 2007, un poids identique à celui de 1999.

Autrefois employés dans l'industrie, les actifs* peu qualifiés trouvent désormais, en grande partie, des débouchés dans les services. Le volume de postes d'employés est, davantage que pour les ouvriers, lié à la densité des emplois et de la population. Dès lors, leur proportion est relativement stable d'une région à l'autre, allant de 11 % (Île-de-France) à 14 % (Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon, Paca). En revanche, la part des ouvriers peu qualifiés offre davantage de contrastes variant de 6 % (Île-de-France) à 15 % (Picardie).

Des débouchés dans les services

Les ouvriers et employés peu qualifiés travaillent dans un petit nombre d'activités économiques. 64 % des postes d'employés peu qualifiés, 79 % des ouvriers peu qualifiés sont concentrés dans cinq secteurs d'activité économiques. Pour les employés, ces secteurs relèvent essentiellement des services. Les ouvriers peu qualifiés trouvent aussi des débouchés dans l'industrie et la construction, mais les activités industrielles sont désormais minoritaires dans leur emploi. Pour comparaison, 47 % des emplois, toutes catégories sociales confondues, se rassemblent dans cinq secteurs économiques.

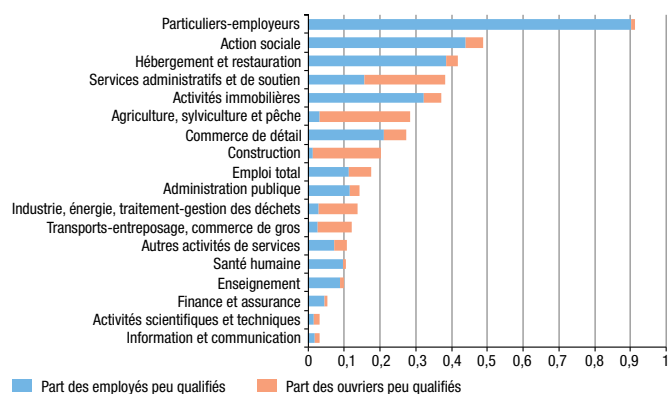
Les personnes peu qualifiées sont présentes dans tous les secteurs éco-

nomiques et, dans certains, elles sont largement majoritaires. Elles occupent notamment 91 % des emplois fournis par les particuliers-employeurs. Entre 40 % et 50 % des emplois de l'action sociale et de l'hébergement-restauration, sont peu qualifiés. À l'inverse, l'enseignement, la santé, les activités administratives ou les secteurs à haute valeur ajoutée nécessitent une faible proportion d'emplois de cette catégorie.

Seuls 14 % des emplois industriels sont peu qualifiés. Certaines industries ont un recours plus important à cette main-d'œuvre comme l'industrie alimentaire (31 %), l'industrie textile (23 %) et l'industrie du caoutchouc et plastique (20 %).

Parmi les 58 professions qui composent l'emploi peu qualifié, vingt comptent chacune plus de 15 000 emplois. Ces vingt professions totalisent 80 % de l'emploi peu qualifié francilien. Les professions les plus fréquentes pour les employés peu qualifiés sont des métiers d'aide à la personne : garde d'enfants, aide à domicile, conciergerie... (31 % d'entre eux). Ces professions sont très féminisées. Puis viennent les métiers de distribution-vente, d'agents de service des équipements, d'hôtellerie-restauration ou encore des métiers de la sécurité et d'accueil dans les entreprises (13 %). Et même si l'industrie emploie désormais peu d'ouvriers peu qualifiés, la moitié d'entre eux réalise des tâches de fabrication (industrielle,

Sept secteurs d'activité fonctionnent avec une proportion élevée d'emplois peu qualifiés



Source : Insee, recensement 2007 (exploitation complémentaire au lieu de travail).

* Voir glossaire.

bâtiment, agricole) puis de transport-manutention (31 %), essentiellement exercées par des hommes, et enfin de nettoyage (17 %).

Les emplois peu qualifiés sont faiblement rémunérés et s'exercent dans des conditions d'emploi généralement plus difficiles. Ils sont plus fréquemment à temps partiel (24 % contre 14 % pour l'ensemble des salariés franciliens) et de courte durée : 18 % des emplois peu qualifiés sont sous contrat à durée déterminée ou en intérim par exemple, contre 12 % pour l'ensemble des salariés franciliens. Les femmes sont sur-représentées parmi les personnes occupant un emploi peu qualifié : elles occupent 55 % des postes peu qualifiés pour une moyenne régionale de 48 %. C'est également le cas des personnes sans diplôme, des jeunes et des immigrés*.

Des opportunités d'emploi différenciées selon les départements

La localisation des emplois peu qualifiés s'inscrit dans trois dynamiques majeures : la concentration des emplois franciliens (39 communes et arrondissements regroupent la moitié de l'emploi régional), la spécialisation de l'Ouest parisien et des Hauts-de-Seine dans la production dite « abstraite » (recherche, gestion, commercialisation) avec ses prolongements dans les Yvelines, le desserrement des activités de production et de transport-logistique.

Du fait de la concentration des activités au cœur de l'agglomération, Paris totalise 31 % des employés peu qualifiés et 21 % des ouvriers peu qualifiés de la région. Ces emplois sont cependant sous-représentés dans la capitale, fortement orientée vers les activités à haute valeur ajoutée. La diversité des activités économiques parisiennes, le rôle culturel et touristique de la capitale conduisent à une orientation des emplois peu qualifiés vers les activités d'hébergement et de restauration, (17 % d'entre eux), les services administratifs et de soutien (12 %), le commerce de détail (10 %) et les activités immobilières. Paris accueille toujours un cinquième des emplois d'ouvriers peu qualifiés. Mais les activités industrielles et de logistique trouvant peu leur place dans la capitale, les ouvriers peu qualifiés sont sous-représentés au regard de leur poids dans l'emploi régional.

Le département des Hauts-de-Seine, spécialisé dans les fonctions de commandement, compte désormais une

part de cadres supérieure à celle de Paris. C'est le département où l'emploi peu qualifié est le moins présent. Il est orienté vers les activités de services (action sociale, administratifs) et les postes offerts par les particuliers employeurs, en lien avec le niveau de revenu de la population. Plus encore qu'à Paris, du fait du recul des activités de production, les ouvriers peu qualifiés sont sous-représentés. C'est aussi le seul département francilien où les employés peu qualifiés sont sous-représentés par rapport à la moyenne régionale.

La Seine-Saint-Denis est le département de petite couronne où la présence de l'emploi peu qualifié est la plus importante, notamment pour les ouvriers. Ceux-ci trouvent leur place dans une économie diversifiée. Ils se répartissent dans les services (administratifs et de soutien, action sociale), mais aussi dans le commerce de gros et le transport, l'industrie et la construction.

Les emplois peu qualifiés sont légèrement plus présents que la moyenne dans le Val-de-Marne. Les établissements du commerce de gros et des transports en sont les principaux employeurs (13 % des effectifs).

Les emplois peu qualifiés sont relativement plus présents dans deux autres départements franciliens : la Seine-et-Marne et le Val-d'Oise. En Seine-et-Marne, 12 % des emplois peu qualifiés sont dans l'industrie, une part plus élevée que la moyenne régionale. Elle est de 11 % dans les Yvelines, du fait de l'implantation de sites de production, mais l'emploi peu qualifié n'est pas très présent dans ce département qui est aussi tourné vers des activités à haute valeur technologique et de conception. À l'échelle départementale, la localisation et la part d'employés peu qualifiés ont peu évolué depuis 1999. En revanche, la localisation des ouvriers peu qualifiés tend à se déplacer vers la périphérie. La part de ces emplois, quasi stable à Paris, diminue dans les Hauts-de-Seine et plus encore dans le département de la Seine-Saint-Denis, alors que leur part dans l'emploi augmente dans tous les départements de grande couronne, notamment dans le Val-d'Oise.

Une géographie liée aux principaux pôles d'emploi

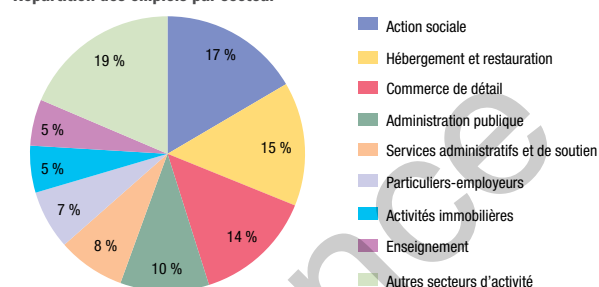
La concentration des lieux de travail des personnes peu qualifiées, notamment pour les ouvriers, est moins marquée que pour les professions plus qualifiées. Si les métiers d'ouvriers et

d'employés peu qualifiés sont parfois proches en termes de tâches réalisées, leurs lieux de travail restent différenciés. La localisation des emplois d'ouvriers apparaît davantage liée à l'implantation de sites industriels ou de zones d'activités économiques. Celle des

* Voir glossaire.

Huit secteurs d'activité emploient plus de 5 % d'employés peu qualifiés

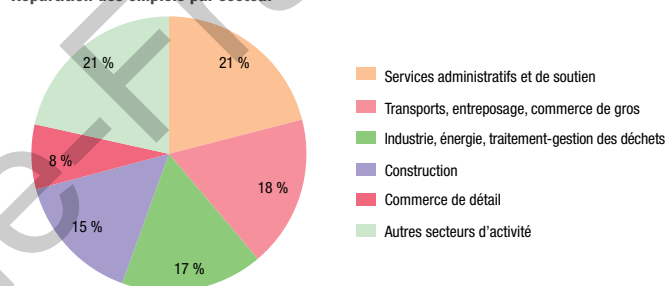
Répartition des emplois par secteur



Source : Insee, recensement 2007 (exploitation complémentaire au lieu de travail).

Cinq secteurs d'activité emploient plus de 5 % d'ouvriers peu qualifiés

Répartition des emplois par secteur



Source : Insee, recensement 2007 (exploitation complémentaire au lieu de travail).

Vingt professions peu qualifiées comptent chacune plus de 15 000 emplois

Profession	Effectifs d'emplois	Part des femmes (en %)
Assistantes maternelles, gardiennes d'enfants, familles d'accueil	68 100	99
Nettoyeurs	58 800	61
Serveurs, commis de restaurant, garçons (bar, brasserie, café, restaurant)	53 200	51
Agents civils de sécurité et de surveillance	51 300	12
Agents de service de la fonction publique (sauf écoles, hôpitaux)	51 000	67
Employés de maison et personnels de ménage chez des particuliers	47 000	95
Caissiers de magasin	46 300	86
Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales	46 200	97
Vendeurs non spécialisés	39 600	66
Agents de service hospitaliers (fonction publique ou secteur privé)	39 100	74
Conducteurs livreurs, coursiers (salariés)	36 000	3
Ouvriers du tri, de l'emballage, de l'expédition, non qualifiés	35 500	34
Concierges, gardiens d'immeubles	34 000	75
Ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment	33 700	8
Vendeurs en alimentation	27 500	68
Agents de service des établissements primaires	27 500	92
Manutentionnaires non qualifiés	24 600	21
Aides et apprentis de cuisine, employés polyvalents de la restauration	23 100	40
Ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment	21 487	1
Employés de libre-service du commerce et magasiniers	15 400	46

Source : Insee, recensement 2007 (exploitation complémentaire au lieu de travail).

employés est liée à la densité globale des emplois et de la population et reste plus dispersée.

Les principaux lieux de travail des employés peu qualifiés sont les pôles économiques majeurs de la région. Outre les arrondissements parisiens et La Défense, les principales communes d'emplois sont Roissy-en-France, Boulogne-Billancourt, Neuilly-sur-Seine, Levallois-Perret, Rueil-Malmaison, les villes préfectorales (Saint-Denis, Créteil, Versailles, Évry) ainsi qu'Argenteuil et Montreuil. Les communes où les employés peu qualifiés sont surreprésentés sont soit des communes résidentielles avec peu d'emplois, comme les pôles de vie de grande couronne, soit des communes présentant un tissu économique mixte ou spécialisé dans les secteurs de l'hôtellerie-restauration et du commerce de détail.

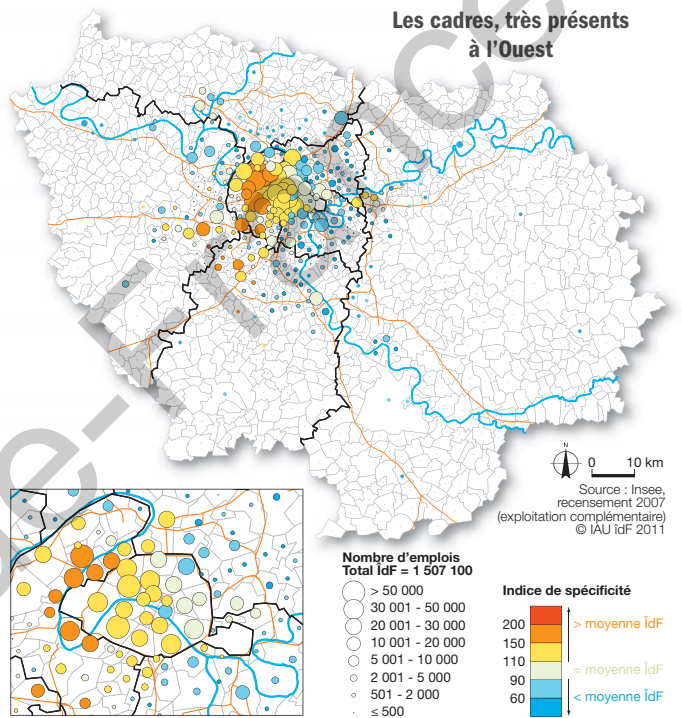
Les emplois d'ouvriers peu qualifiés sont davantage surreprésentés dans certaines communes de la région, offrant de nombreux emplois. Ces communes se situent au nord (jusqu'à Roissy) et à l'est de Paris (Saint-Denis, Aulnay-sous-Bois, Montreuil, Aubervilliers, Pantin), au nord des Hauts-de-Seine (Gennevilliers, Nanterre, Argenteuil), dans le secteur de la Seine-Amont (Vitry, Orly, Rungis) et le long de la vallée de la Seine (Poissy). Il s'agit notamment de territoires accueillant des infrastructures de transport majeures (ports, aéroports, sites logistiques), des sites de production industrielle ou ayant maintenu une activité de production-transformation.

(1) L'indice de spécificité correspond au ratio entre la part de l'emploi peu qualifié dans l'emploi total départemental et la part de l'emploi peu qualifié dans l'emploi total d'un territoire de référence, ici la région (multiplié par 100).

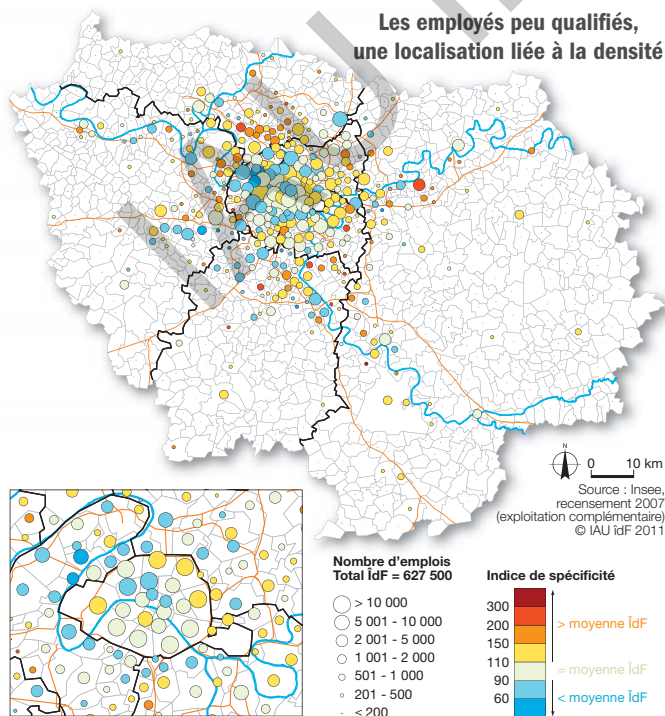
Les employés et les ouvriers peu qualifiés sont nombreux à travailler à Paris ou dans les Hauts-de-Seine, où les emplois de cadres sont fortement surreprésentés. En effet, les deux types d'emplois sont très liés. Par exemple, les emplois de serveurs dans les cafés-restaurants sont nombreux près des lieux de travail des cadres. Cependant, ce n'est pas au sein de ces territoires que les indices de spécificité⁽¹⁾ sont les plus élevés pour les ouvriers et les employés peu qualifiés. En effet, cer-

tains établissements employant des personnes peu qualifiées ont un lien direct avec les sites localisés dans les principaux pôles d'emplois mais ont des localisations excentrées. De plus, pour certaines de ces activités, les lieux d'emplois réels des personnes peuvent différer du lieu de localisation de leur établissement employeur. Par exemple, un établissement de recherche a besoin d'emplois assurant l'entretien ou la sécurité sur le site et peut faire appel à un prestataire extérieur. ■

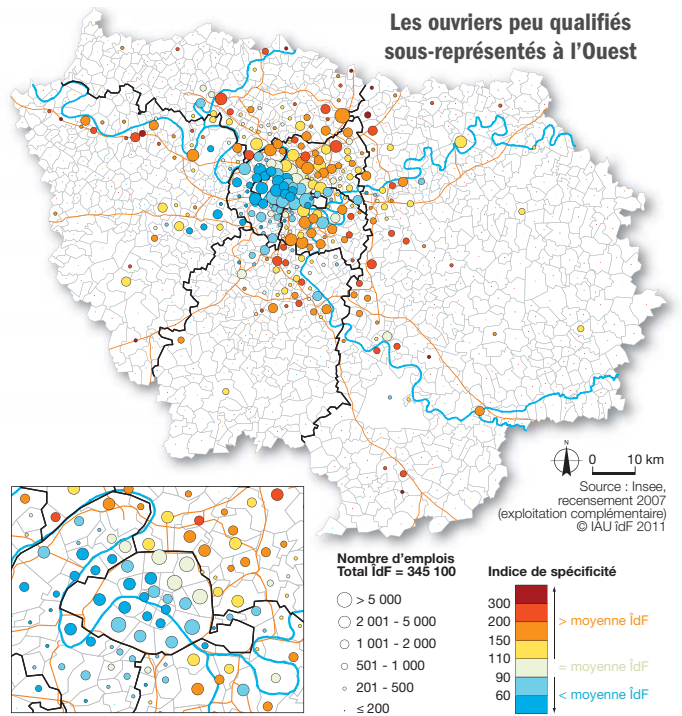
Les cadres, très présents à l'Ouest



Les employés peu qualifiés, une localisation liée à la densité



Les ouvriers peu qualifiés sous-représentés à l'Ouest



972 600 emplois peu qualifiés en Île-de-France en 2007

	Effectifs d'emplois	Part dans l'emploi régional
Agriculteurs exploitants	7 500	0,1 %
Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	249 500	4,5 %
Cadres, professions intellectuelles supérieures	1 507 100	27,1 %
Professions intermédiaires	1 480 400	26,6 %
Employés peu qualifiés	627 500	11,3 %
Employés qualifiés	888 300	15,9 %
Ouvriers peu qualifiés	345 100	6,2 %
Ouvriers qualifiés	465 000	8,3 %
Total emplois	5 570 400	100,0 %
Total emplois peu qualifiés	972 600	17,5 %

Source : Insee, recensement 2007 (exploitation complémentaire au lieu de travail).

Une part d'emplois peu qualifiés très supérieure à la moyenne régionale en Seine-et-Marne, dans le Val-d'Oise et en Seine-Saint-Denis

Département	Ouvriers peu qualifiés	Indice de spécificité ^(a)	Employés peu qualifiés	Indice de spécificité
Paris	73 800	68	193 300	98
Hauts-de-Seine	35 600	63	84 400	82
Seine-Saint-Denis	45 900	138	61 400	102
Val-de-Marne	38 300	121	62 500	106
Seine-et-Marne	43 600	161	58 500	119
Yvelines	35 900	106	64 000	104
Essonne	32 500	122	50 800	104
Val-d'Oise	39 500	146	54 400	111
Île-de-France	345 100	100	627 500	100

(a) L'indice de spécificité correspond au ratio entre la part de l'emploi peu qualifié dans l'emploi total départemental et la part de l'emploi peu qualifié dans l'emploi total d'un territoire de référence, ici la région (multiplié par 100).
Source : Insee, recensement 2007 (exploitation complémentaire au lieu de travail).

Les logiques de localisation varient selon le secteur d'activité

Les emplois peu qualifiés du transport, de la logistique et du commerce de gros se concentrent sur un axe allant du pôle de Roissy jusqu'au pôle d'Orly-Rungis, traversant la zone centrale et à proximité des principaux axes routiers. Les emplois peu qualifiés des services administratifs et de soutien suivent une même logique mais avec une concentration plus forte dans l'ouest de l'agglomération économique, attirés par les entreprises

nécessitant ce type de prestations. Les secteurs de l'hébergement-restauration et des particuliers-employeurs ont une géographie plus concentrée sur Paris et les Hauts-de-Seine. Le commerce de détail et l'industrie sont des secteurs ayant une localisation plus diffuse dans l'espace régional, liée à la présence de sites industriels ou commerciaux, ou encore des axes routiers.



4.3. La diversité des emplois créatifs : une richesse pour l'Île-de-France

Avec 45 % des emplois* nationaux, les industries créatives constituent un secteur stratégique et emblématique de l'Île-de-France et contribuent fortement à son attractivité internationale. Organisées autour d'un marché du travail atypique, ces activités sont concentrées au cœur de l'agglomération parisienne.

À la frontière de l'économie et de la culture, les industries créatives sont considérées comme un moteur de l'économie de la connaissance. Le concept s'est largement répandu dans les politiques de soutien des métropoles internationales et ces industries sont aujourd'hui identifiées comme une filière prioritaire par la Région Île-de-France.

Les industries créatives au croisement de l'économie et de la culture

Deux approches complémentaires permettent de définir les industries créatives. Le concept de classe créative, développé par Richard Florida⁽¹⁾, est très large et souvent controversé. Il met en évidence la coprésence d'entreprises innovantes et d'une forte communauté, la classe créative, qui inclut scientifiques, ingénieurs et artistes, dans les villes nord-américaines les plus dynamiques. Il sous-entend un lien direct entre leur présence et la croissance économique. Une autre approche, qui a guidé les analyses développées ci-après, s'intéresse au fonctionnement de la métropole créative, à son écosystème, à travers l'étude des emplois, des secteurs d'activité, des logiques d'implantation, des clusters créatifs...

Un secteur pourvoyeur d'emplois

Avec 309 000 emplois en 2007, les industries créatives franciliennes sont prépondérantes en France : la région concentre 45 % des emplois des industries créatives. Ils représentent 5,5 % de l'emploi francilien contre seulement 1,9 % en province. C'est autant que le secteur de la construction ou de l'hôtellerie-restauration. Les secteurs « cinéma/audiovisuel/photographie/musique » et « spectacle vivant » offrent plus de quatre emplois sur dix des industries créatives franciliennes.

Un emploi sur deux dans les industries créatives est occupé par un « créatif »

Parmi les actifs* travaillant dans les industries créatives, 53 % sont des

« créatifs » : ils exercent une profession créative spécifique à leur domaine. Cette part varie fortement d'un sous-secteur à l'autre : de 6 % dans l'édition de jeux vidéo et logiciels à 68 % dans l'architecture et 69 % dans le spectacle vivant. Les actifs créatifs sont le plus souvent journalistes, graphistes, stylistes, assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels, artistes dramatiques, cadres de la publicité, architectes, artistes plasticiens, musiciens, photographes, écrivains... Lorsqu'ils exercent un métier non créatif (47 %), il s'agit surtout d'ingénieurs et de cadres d'étude, recherche et développement en informatique, d'employés administratifs, de secrétaires. Par ailleurs, 144 000 actifs créatifs exercent leur activité en dehors des industries créatives (par exemple, un designer dans l'automobile). Au total, plus de 453 000 actifs créatifs exercent une profession créative et/ou travaillent dans le secteur des industries créatives en Île-de-France.

Des actifs plus jeunes, plus diplômés que la moyenne

Les emplois des industries créatives sont occupés par des actifs, créatifs ou non, plus jeunes qu'en moyenne tous secteurs confondus. C'est particulièrement le cas dans le secteur de l'édition de jeux vidéo-logiciels, où plus de la moitié a moins de 35 ans. Ils sont également plus diplômés : 44 % ont obtenu un diplôme de 2^e ou 3^e cycle contre

27 % en moyenne. Les plus diplômés travaillent dans l'architecture (71 % des actifs). En revanche, un actif sur quatre n'a pas le baccalauréat dans le spectacle vivant et la publicité. Cette part demeure largement inférieure à la moyenne francilienne (39%). Comme dans l'ensemble des secteurs, les femmes sont moins représentées que les hommes dans les industries créatives. Elles sont très présentes dans l'édition de livre et presse (56 %) et dans la publicité (51 %), mais ne sont que 28 % dans l'édition de jeux vidéo-logiciels.

Un secteur qui exige un marché du travail plus flexible

Les industries créatives fonctionnent souvent dans une logique de projet : un réseau se constitue pour la réalisation d'un film, d'un jeu vidéo, d'une pièce de théâtre puis se défait pour se reformer ensuite. En conséquence, la part des indépendants dans les industries créatives est trois fois plus élevée qu'en moyenne dans les autres secteurs. Les emplois sont de ce fait plus précaires, la flexibilité de l'emploi étant une caractéristique forte du secteur des industries créatives : seulement 62 % des actifs ont un contrat à durée indéterminée, contre 80 % en moyenne dans la région.

Une forte dualité précaires/qualifiés

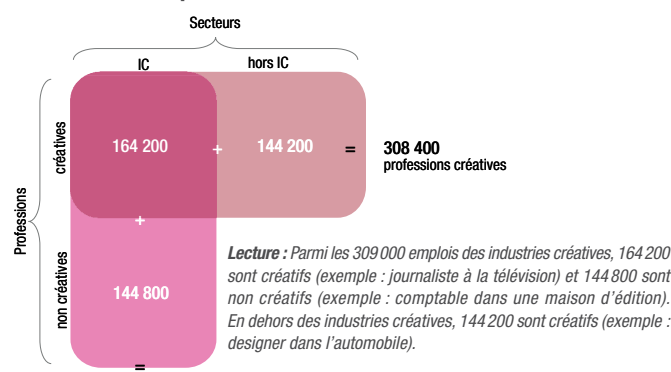
Le champ des industries créatives est hétérogène et les situations individuelles

* Voir glossaire.

(1) FLORIDA Richard, Who's Your City?: How the Creative Economy Is Making Where You Live the Most Important Decision of Your Life, New York, Basic Books, 2008.

Article élaboré dans le cadre d'un partenariat Insee-IAU idF.

Professions et emplois créatifs en Île-de-France



© IAU idF

309 000 emplois dans les industries créatives (IC)

Source : méthode et traitement IAU idF, à partir des fichiers du recensement 2007 Insee.

des actifs demeurent très diversifiées. Les contrats à durée déterminée sont particulièrement répandus dans le spectacle vivant (28 %) et dans l'audiovisuel (23 %). Ce sont aussi les secteurs où les intermittents, une des spécificités françaises du secteur culturel, sont les plus présents. Les CDD sont en revanche moins fréquents dans l'édition de jeux vidéo et logiciels (3 %) et dans la publicité (7 %). Plus souvent à temps partiel (20 % contre 14 % en moyenne), les emplois des industries créatives sont plus précaires que les autres, notamment dans le spectacle vivant où près d'un actif sur trois est non salarié ; ils cumulent souvent CDD (28 %) et temps partiel (35 %). En moyenne, la précarisation des emplois créatifs s'est

accentuée ces dernières années par le recours croissant à l'externalisation des activités.

Des actifs qui vivent à proximité de leur lieu de travail...

L'une des caractéristiques fortes des actifs du secteur est qu'ils résident souvent à proximité de leur lieu de travail : 34 % habitent et travaillent dans la même commune, contre 26 % tous secteurs d'activité confondus. Cette proximité entre domicile et espaces de travail rend plus facile l'accès aux partenaires, aux donneurs d'ordre. La frontière entre vie professionnelle et vie personnelle de ces actifs est souvent poreuse et cette proximité est à l'origine

de véritables lieux de gravitation artistiques. En effet, la ville est une véritable ressource pour l'économie créative qui tend à se territorialiser, à élire des espaces propices dans les métropoles où elle va disposer de réseaux et de centralité.

... et qui travaillent essentiellement au cœur de l'agglomération parisienne

Plus des trois quarts des emplois des industries créatives sont concentrés à Paris et dans les Hauts-de-Seine. Avec 7 % des emplois, la Seine-Saint-Denis bénéficie d'une forte dynamique depuis quelques années, stimulée par une volonté politique et une offre foncière attractive aux portes de Paris.

Définitions

L'économie de la connaissance s'articule autour du savoir, de l'innovation et de la créativité. Volonté politique de l'Union européenne, la stratégie de Lisbonne adoptée en 2000 affirme l'économie de la connaissance comme une priorité de développement pour les États membres. La nouvelle stratégie Europe 2020 s'inscrit dans sa continuité en favorisant une croissance « intelligente, durable et inclusive ».

Les industries créatives : les industries créatives ont été définies pour la première fois en 1998 par le ministère anglais de la Culture, des Médias et des Sports et concernent « les secteurs industriels qui trouvent leur origine dans la créativité individuelle, la compétence et le talent et qui offrent des potentialités de création de richesses et d'emplois à travers le soutien et l'exploitation de la propriété intellectuelle ».

L'IAU Île-de-France s'est appuyé sur cette définition pour la transposer au niveau francilien.

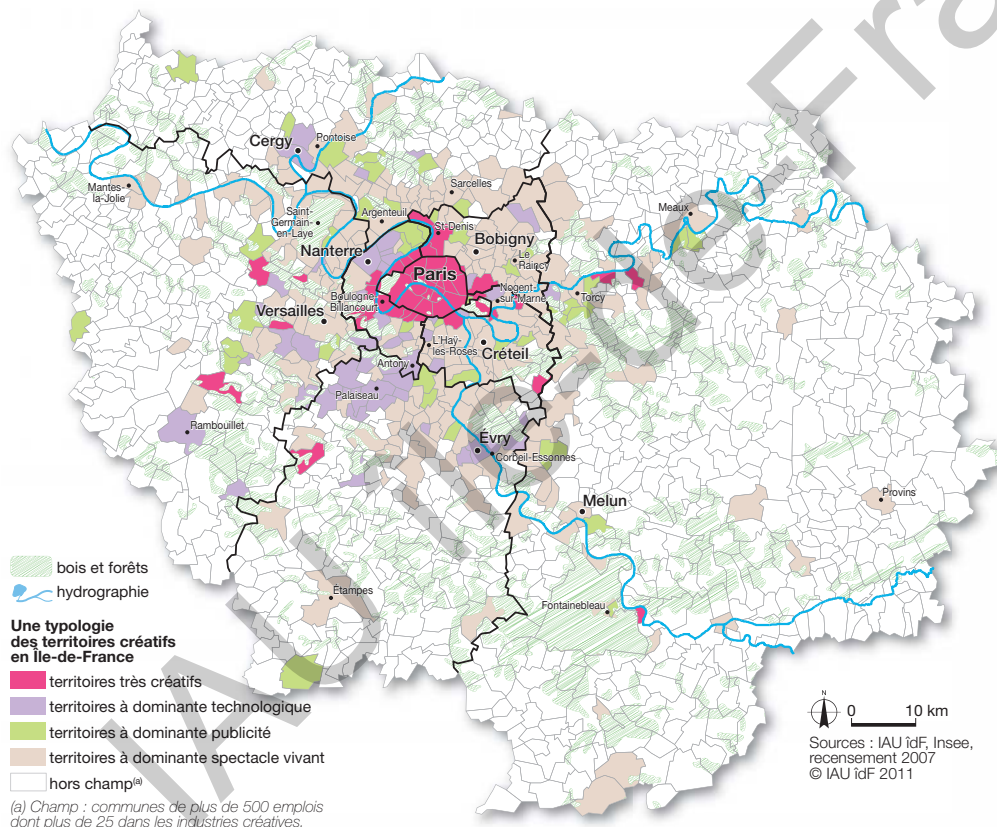
Les industries créatives sont composées de plusieurs secteurs d'activité économique^(a) : architecture ; cinéma, audiovisuel, photographie, musique ; édition de jeux vidéo, logiciels ; édition de livre et presse ; publicité ; spectacle vivant. Cette définition des industries créatives est cependant restrictive. Elle ne prend pas en compte les secteurs art-antiquités, mode, artisanat d'art et design, imparfaitement appréhendés dans les statistiques.

Les professions créatives : la définition des professions créatives s'appuie sur une méthode de sélection comprenant une mesure de la créativité occupationnelle (PCS 2003), afin de distinguer les professions créatives de celles qui ne le sont que peu ou pas.

Cluster créatif : concentration d'entreprises et d'actifs du secteur créatif géographiquement proches.

(a) Selon la nomenclature des activités française (révision 2).

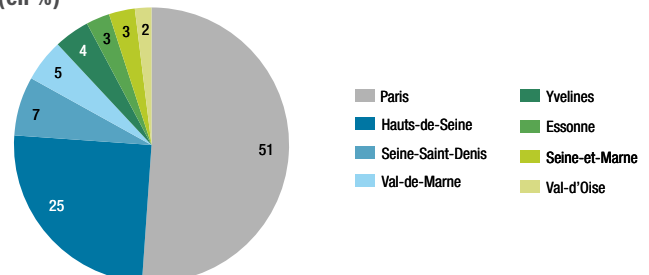
Les territoires créatifs en Île-de-France : une centralité avérée



La typologie fait ressortir le centre de l'agglomération parisienne : Paris intra-muros le long de la Seine en continuité avec Issy-les-Moulineaux et Boulogne-Billancourt et dans les arrondissements centraux de la rive droite en continuité avec Levallois-Perret, Neuilly-sur-Seine et les communes de la Défense.

À l'est de Paris, des communes comme Vincennes, Montreuil, Joinville et le pôle historique Bry-sur-Marne se singularisent. Au nord de Paris, Clichy, Saint-Ouen et Saint-Denis s'affirment. Au cœur de la métropole, on retrouve toutes les activités des industries créatives. La présence simultanée d'une main-d'œuvre spécialisée, des consommateurs et des producteurs de contenu, des donneurs d'ordre, des écoles spécialisées, des institutionnels et des organismes financiers crée les synergies et l'identité du cluster des industries créatives en Île-de-France.

Répartition des emplois des industries créatives par département (en %)



Source : IAU îdF, à partir du recensement 2007 Insee.

La typologie des territoires créatifs

L'analyse porte sur les communes d'Île-de-France offrant au minimum 500 emplois au lieu de travail dont au moins 25 emplois dans les industries créatives. L'objectif de la typologie, réalisée à l'aide d'une « classification ascendante hiérarchique », est de former des groupes homogènes de communes au regard des actifs créatifs qui y travaillent et des secteurs créatifs présents au sein de ces territoires. Cette méthode s'effectue par agrégation successive des communes. Les communes qui se ressemblent le plus sont regroupées, tout en préservant un maximum de différences entre les groupes.

La « classification ascendante hiérarchique » a été réalisée en prenant comme variables actives les indicateurs suivants : part des secteurs des industries créatives au lieu de travail, part des professions créatives au lieu de travail, part de chaque sous-secteur (édition de livre et presse, cinéma-audiovisuel-photographie-musique, spectacle vivant, édition de jeux vidéo et logiciels, architecture, publicité) dans les industries créatives.

Des territoires créatifs très typés

Une analyse typologique des territoires créatifs permet de mettre en évidence une certaine cohérence dans cet ensemble hétérogène. En effet, il existe des caractéristiques communes au sein des territoires créatifs en fonction des emplois occupés. Quatre familles de territoires se dégagent.

Les territoires très créatifs

Cette classe regroupe les vingt arrondissements parisiens, ainsi que leurs communes limitrophes et quelques communes plus isolées, dont certaines accueillent des pôles d'activités créatives emblématiques (par exemple, Disneyland® Paris à Chessy). Dans cette classe, les emplois des industries créatives représentent 9% de l'emploi total et 57% des actifs y occupent une profession créative. Si tous les secteurs des industries créatives sont très représentés, l'édition (livre, presse) et le cinéma, l'audiovisuel et la musique y sont particulièrement implantés. Le cœur du cluster créatif francilien se retrouve dans cette classe, avec des territoires caractérisés par leur héritage historique : l'édition de livre dans le VI^e arrondissement, la production cinématographique à Boulogne, les industries techniques du cinéma à Bry-sur-Marne, mais aussi des implantations plus récentes liées à des politiques ou à des effets d'aubaine comme le prix du foncier en proximité de Paris (les médias à Issy-les-Moulineaux, la publicité à Levallois-Perret, les studios d'enregistrement à la Plaine Saint-Denis). Cette classe reflète les contradictions des industries créatives et cristallise l'ensemble des problématiques du secteur, notamment les dualités très diplômés – faiblement diplômés, permanents – intermittents, indépendants – salariés. Le fonctionnement du marché du travail des industries créatives est spécifique : recours à une main-d'œuvre hautement qualifiée et motivée, flexibilité, importance des réseaux sociaux, marchés locaux de travail, coexistence grands groupes – très petites entreprises. Ces marchés complexes permettent la diversité des qualifications et des compétences, que les formes de travail non conventionnelles accompagnent : freelance, intermittents, indépendants.

À Paris, la proximité entre lieux de travail et de résidence est encore plus forte. Ainsi, 42% des actifs des industries créatives travaillent et habitent dans le même arrondissement, contre

28% tous secteurs confondus. Dans les communes limitrophes, les activités créatives sont également présentes, mais dans une proportion moindre, et la part des actifs des industries créatives travaillant et résidant dans la même commune est beaucoup plus faible qu'en moyenne en Île-de-France. La capitale est riche en lieux d'opportunité de rencontres et de travail (services culturels, bars, restaurants...). La polarisation autour de Paris est donc très forte. Pour ces raisons, le cœur de l'agglomération est très attractif pour les acteurs des industries créatives : 44% des Franciliens exerçant une profession créative habitent Paris.

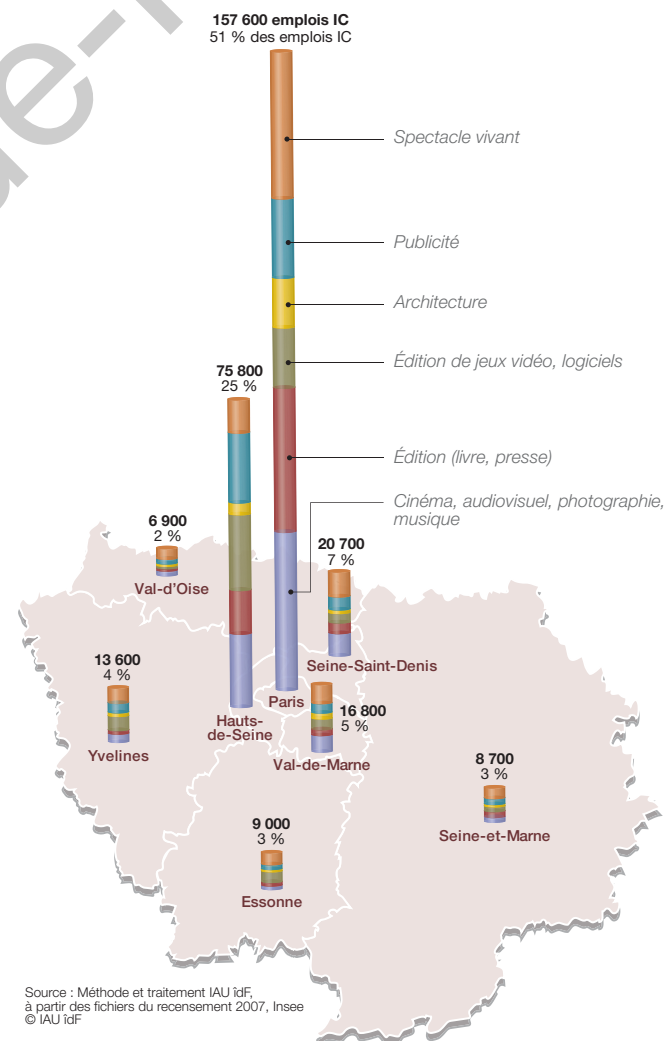
Les trois autres catégories sont composées de communes où les industries créatives sont peu présentes, mais où certaines activités prédominent.

Les territoires à dominante « high-tech »

Cette catégorie est constituée de communes majoritairement situées dans l'ouest de la région et dans les ex-villes nouvelles : Évry, Cergy-Pontoise, Saint-Quentin-en-Yvelines. Sa cartographie rejoint les localisations préférentielles des emplois des cadres des fonctions métropolitaines, notamment les fonctions conception-recherche, gestion et prestations intellectuelles. Dans cette famille de communes, la représentativité des industries créatives est proche de la moyenne régionale, mais les professions créatives sont moins présentes. Le secteur édition de logiciels et jeux vidéo, qui emploie peu d'actifs créatifs mais avec des compétences technologiques fortes, y est très représenté. Dans ces territoires, les actifs des industries créatives sont en majorité

Paris concentre plus de la moitié des emplois des industries créatives

Poids des départements par sous-secteur des industries créatives



Source : méthode et traitement IAU idF, à partir des fichiers du recensement 2007, Insee.

des hommes, très diplômés, salariés, en CDI et à temps complet.

Les territoires à dominante «publicité»

Cette famille regroupe des communes de la région sans continuité géographique. Les secteurs créatifs et les actifs exerçant des professions créatives sont moins présents qu'en moyenne dans la région. Cependant, le secteur de la publicité est très représenté dans cette classe. En revanche, le cinéma, l'audiovisuel et l'édition sont quasi absents. Les actifs des industries créatives sont majoritairement des hommes, en CDI, sous-diplômés par rapport à la moyenne dans les indus-

tries créatives (33 % contre 19 % n'ont pas le baccalauréat) ; les plus diplômés ne représentent que 28 % des actifs (contre 44 % dans la région).

Les territoires à dominante «spectacle vivant»

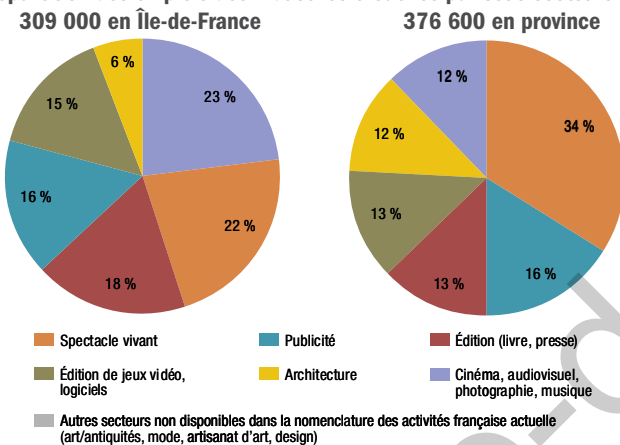
Dans cette catégorie, il y a peu d'emplois dans les secteurs des industries créatives et peu de professions créatives. Cependant, la part des secteurs créatifs est relativement importante dans les activités du spectacle vivant. Ces communes accueillent des théâtres, des salles de spectacles, pourvoyeurs d'emplois dans ces métiers. Les actifs du secteur sont moins diplômés qu'en moyenne : 31 % n'ont pas

le baccalauréat. Les emplois proposés sont aussi plus précaires : les actifs sont plus souvent indépendants et cumulent CDD et temps partiel. Cette flexibilité s'accompagne souvent de pluriactivité : il est fréquent dans le spectacle vivant de travailler pour plusieurs employeurs. Les actifs sont en moyenne plus âgés et moins souvent célibataires. Dans cette famille, les actifs sont nombreux à travailler et résider dans la même commune (38 % contre 27 % tous secteurs confondus). C'est particulièrement vrai le long des bords de Marne. Ainsi, à Alfortville par exemple, un actif résident de cette classe sur deux travaille sur place. ■

Une spécificité française, les intermittents

L'intermittence est le régime d'assurance chômage des salariés entrant dans le cadre des annexes 8 et 10 de la convention Unedic. Elle concerne les emplois en « CDD d'usage » accordés aux artistes et techniciens du spectacle vivant et enregistré et permet à ces derniers d'alterner des périodes travaillées et des périodes de non-activité pour lesquelles ils touchent des prestations de chômage. Elle constitue une exception alors que prédominant dans les autres pays, des formes plus classiques de marché du travail. Selon Audiens et la Commission du film d'Île-de-France, la région compte 117 400 intermittents en 2009 dans la production audiovisuelle et cinématographique. La plupart ont des revenus qui les apparentent à des travailleurs occasionnels ou à des figurants : 66 % d'entre eux ont un revenu annuel inférieur à 3 500 euros. En 2009, seuls 14 % perçoivent plus de 18 500 euros.

Répartition des emplois des industries créatives par sous-secteurs



Source : méthode et traitement IAU idF, à partir des fichiers du recensement 2007 Insee.

Caractéristiques des actifs en Île-de-France (en %)

	Industries créatives	Tous secteurs d'activités confondus
Nombre d'emplois	309 000	5 570 300
Part des créatifs (professions créatives)	53,1	5,5
Part des femmes	44,3	47,9
Part des moins de 35 ans	41,4	36,7
Part des plus diplômés (2 ^e et 3 ^e cycle universitaire)	43,9	27,2
Part des indépendants	20,5	7,7
Part des CDI	62,5	80,3
Part du temps partiel	19,6	14,1
Part de l'emploi stable (actifs résidant et travaillant dans la même commune – Paris = 20 communes)	33,7	26,1

Source : Insee, recensement 2007 (exploitation complémentaire), Traitement IAU idF.



Lireen Soete / www.flickr.com



C. Camors / IAU idF



B. Bassot / IAU idF

4.4. Emploi : extension des fonctions métropolitaines au sud-ouest de Paris

La localisation des emplois* liés aux fonctions métropolitaines (prestations intellectuelles, conception-recherche, commerce interentreprises, gestion, culture et loisirs) s'est étendue au sud-ouest de Paris. Depuis 1982, la progression de ces emplois a été moins rapide en Île-de-France que dans le reste de la France.

Début 2007, 5 570 000 personnes occupent un emploi en Île-de-France, soit 21 % du total français. L'emploi est concentré au cœur de la région (Paris et la proche couronne) ainsi que dans des pôles d'emplois de grande couronne (Cergy, Versailles, Marne-la-Vallée, Roissy...). L'activité économique des territoires est souvent appréciée au travers de celle des établissements présents. Connaître les professions des actifs* permet de compléter cette approche. En effet, un ingénieur de recherche peut exercer la même fonction dans une entreprise industrielle, un établissement de recherche, ou une société de service. Cette analyse apporte un éclairage supplémentaire pour les politiques d'aménagement du territoire.

Dans les territoires d'Île-de-France, les fonctions exercées par les actifs sont souvent « métropolitaines », caractéristiques des grandes aires urbaines*, ou « présentes », c'est-à-dire tournées vers les services dédiés à la population. En Île-de-France, comme dans les autres grandes régions françaises, la part des emplois de ces deux grandes fonctions a progressé entre 1982 et 2007. Elles rassemblent aujourd'hui chacune près de quatre emplois sur dix dans la région. En contrepartie, la part des fonctions de production concrète et des fonctions transversales a diminué.

Forte spécialisation sur les fonctions métropolitaines

En 2007, 2 100 000 personnes occupent un emploi relevant de fonctions métropolitaines en Île-de-France. Ces emplois correspondent aux fonctions de commerce interentreprises, conception-recherche, culture et loisirs, gestion et prestations intellectuelles. Ces fonctions métropolitaines représentent une part croissante de l'emploi francilien : 38 % en 2007 contre 33 % en 1982. Elles restent largement surreprésentées dans la région : seulement 21 % des emplois sont métropolitains en province. Cependant, l'écart avec les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca), Rhône-Alpes et Midi-Pyrénées, notam-

ment, se réduit entre 1982 et 2007. Ainsi, la spécialisation de l'Île-de-France dans les fonctions métropolitaines s'est-elle atténuée, l'indice de spécificité* passant de 168 à 152 en 2007. Dans les régions Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes, la part de ces fonctions a augmenté fortement entre 1982 et 2007. Comme dans le reste de la France, la fonction « gestion » regroupe la plus grande partie des emplois franciliens. Elle concentre ainsi 1 031 000 emplois, soit un emploi francilien sur cinq. Cette fonction comprend une grande variété de professions de gestion d'entreprise, de banque et d'assurance, comme par exemple les employés des services comptables et financiers, les secrétaires ou les cadres administratifs.

L'Île-de-France concentre la moitié des emplois nationaux de la fonction « culture et loisirs ». Les personnes qui occupent un emploi dans ces fonctions sont, par exemple, les concepteurs graphiques, de décoration ou de la mode, les journalistes, mais également les assistants techniques du spectacle vivant.

La fonction « conception-recherche » représente, quant à elle, 287 000 emplois dans la région, soit près de 40 % des effectifs du pays. Près de la moitié des emplois de cette fonction sont des emplois d'ingénieurs en recherche et développement informatique.

La fonction « prestations intellectuelles » est également très présente dans la région (293 000 emplois). Cette fonction regroupe les professions d'experts, de techniciens d'études, les conseillers en économie ou en recrutement, ou encore les avocats.

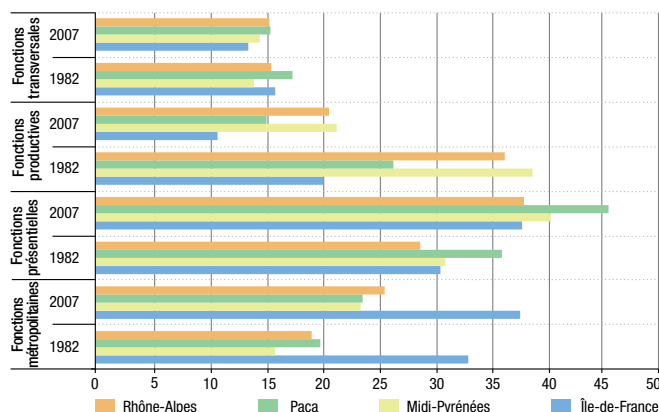
Progression plus modérée des fonctions présentes

En 2007, 2 108 000 personnes travaillant en Île-de-France occupent un emploi dans les fonctions présentes, c'est-à-dire en lien avec les services dédiés à la population. La part de cette fonction dans l'emploi a fortement augmenté en France depuis 1982, passant de 30 % à 40 % en vingt-cinq ans. En Île-de-France, où l'emploi métropolitain est également très présent, cette progression est moins importante. La part des emplois des fonctions présentes passe ainsi dans la région de 31 % en 1982 à 38 % en 2007, soit une progression de 7 points, alors qu'en Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées et Provence-Alpes-Côte d'Azur, elle progresse de 12 points ou plus.

Les fonctions présentes ont la particularité de répondre aux besoins des habitants (commerce, services...). Rappporter le nombre d'emplois présents à la population résidente permet de mesurer les inégalités territoriales

La part de l'emploi présentiel passe de 31 % à 38 % en 25 ans en Île-de-France

Part des grandes fonctions dans l'emploi de quatre grandes régions françaises, en 1982 et 2007



Source : Insee, recensement 1982, fichier au quart, et recensement 2007 (exploitation complémentaire au lieu de travail).

Lecture : la part des fonctions métropolitaines dans l'emploi de la région Midi-Pyrénées est passée de 16 % à 21 % entre 1982 et 2007.

* Voir glossaire.

d'accès aux services. La densité de l'emploi présentiel a augmenté en Île-de-France entre 1982 et 2007, passant de 143 à 182 emplois pour 1 000 habitants. Elle reste supérieure à la moyenne française, du fait de la forte densité de ces emplois à Paris. Les services de proximité sont les fonctions présentes les plus représentées en Île-de-France. Ils concernent 536 000 emplois : professions de ser-

VICES de la vie courante, comme par exemple les assistantes maternelles, les employés de maison à domicile ou les serveurs. L'administration publique, avec 517 000 emplois, est également très représentée en Île-de-France. Cela peut s'expliquer par la forte présence de l'administration centrale dans la région, en particulier dans la capitale. Dans la santé et l'action sociale (infirmiers, aides-soignants, animateurs,

etc.), les emplois présentsiels sont légèrement sous-représentés. Les emplois de distribution (caissiers, vendeurs, etc.) et d'éducation-formation (professeurs des écoles et du secondaire principalement) sont aussi proportionnellement moins nombreux dans la région.

Diminution de la part des fonctions productives

En 2007, 604 000 personnes occupent un emploi au sein des fonctions productives en Île-de-France. La part des fonctions productives (fabrication, BTP et agriculture), peu présentes en Île-de-France en 1982, a été divisée par deux ces vingt dernières années et reste très inférieure à la moyenne française. Cette diminution, en Île-de-France comme dans la plupart des régions françaises, est liée à la tertiarisation de l'économie. L'Île-de-France compte ainsi, en 2007, proportionnellement deux fois moins d'emplois dans le BTP que la région Midi-Pyrénées et deux fois moins d'emplois en fabrication que la région Rhône-Alpes. Les emplois de fabrication de la région-capitale sont souvent occupés par des cadres (ingénieurs en contrôle qualité, cadres de fabrication en mécanique et en électronique).

L'Île-de-France compte 758 000 emplois dans les domaines de l'entretien, des transports, de la logistique, etc. Les emplois de ces fonctions transversales représentent environ 15 % de l'emploi total dans toutes les régions françaises. Cette part est légèrement plus faible en Île-de-France où les fonctions d'entretien-réparation (nettoyeurs, agents d'entretien en milieu hospitalier, etc.) sont relativement moins présentes.

Hauts-de-Seine : un emploi sur deux est métropolitain

Parmi l'ensemble des personnes qui travaillent à Paris, 43 % occupent un emploi dans les fonctions métropolitaines. Cependant, depuis 1982, la localisation de ces emplois s'est étendue aux Hauts-de-Seine, au nord de l'Essonne et à l'est des Yvelines. En 2007, 53 % des emplois des Hauts-de-Seine sont métropolitains, et Paris n'est plus le département des Hauts-de-Seine le plus spécialisé. L'indice de spécificité des Hauts-de-Seine est de 139 contre 115 à Paris. Le nombre d'emplois dans la fonction « conception-recherche » est même supérieur à celui de Paris (82 000 emplois contre 69 000 emplois). Le nombre total d'emplois métropolitains reste cependant plus élevé dans la capitale. La concentration d'emplois dans la fonction « culture et loisirs » y

Analyse fonctionnelle des emplois

La répartition de l'emploi est le plus souvent analysée en fonction d'un découpage sectoriel, qui correspond à l'activité principale exercée par les établissements. Cette approche est complétée ici par une analyse des fonctions remplies par les actifs, résultant de la profession qu'ils occupent. Les professions sont réparties en quinze fonctions. Certaines d'entre elles interviennent dans les différentes étapes de la production, d'autres sont plutôt tournées vers les services à la population. Les fonctions exercées sont transversales par rapport aux secteurs d'activité. Elles ont été regroupées en quatre grands postes.

Fonctions métropolitaines. Ces fonctions sont définies comme celles qui se concentrent davantage dans les plus grandes aires urbaines. Ce sont les fonctions de gestion, de conception-recherche, de prestations intellectuelles, de commerce interentreprises et de culture-loisirs.

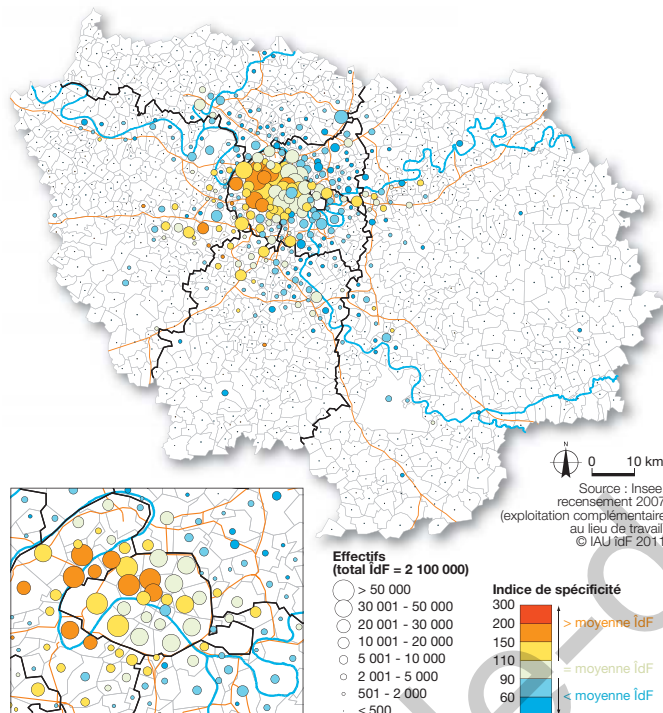
Fonctions présentesiels, « au service de la population ». Ce sont les fonctions de distribution, de services de proximité, d'éducation-formation, de santé-action sociale et d'administration publique. En ce qui concerne la fonction culture-loisirs, la priorité a été donnée à son caractère métropolitain par rapport à son caractère présentiel.

Fonctions de production concrète. Ce sont les fonctions qui assurent la production des biens matériels : l'agriculture, le BTP et la fabrication.

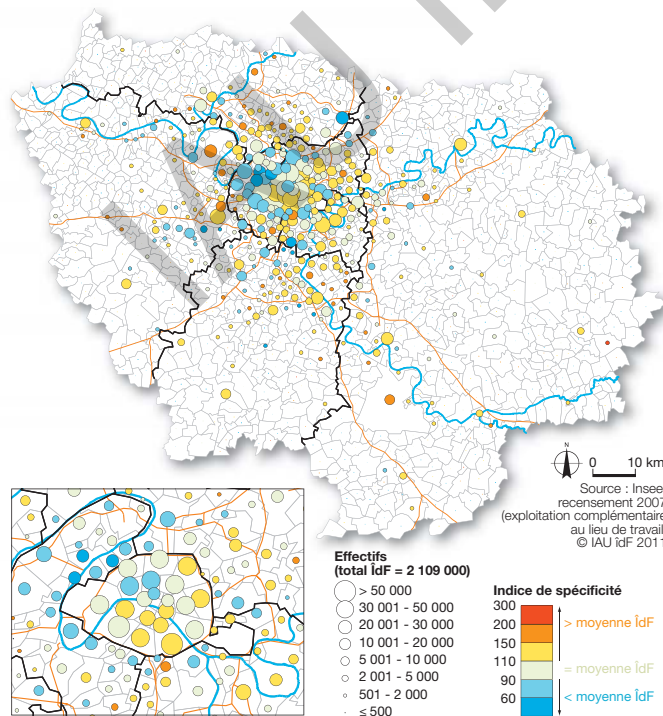
Fonctions transversales. Ce sont les fonctions de transport et logistique et d'entretien-réparation. Ces fonctions sont présentes dans tous les secteurs de l'économie. La gestion est également une fonction transversale, mais son caractère métropolitain a été privilégié par rapport à son caractère transversal.

Les évolutions de l'emploi par fonction (entre 1982 et 2007) sont à prendre avec précaution, certains concepts ayant évolué. Le changement de nomenclature des professions a entraîné une hausse significative pour les fonctions gestion (professions techniques des assurances), fabrication (métiers du contrôle qualité et méthode de production), prestations intellectuelles (une partie des informaticiens) et entretien-réparation (métiers de l'environnement) et un effet à la baisse sensible pour la conception-recherche et le commerce interentreprises.

L'emploi en 2007 dans les fonctions métropolitaines



L'emploi en 2007 dans les fonctions présentesiels



est particulièrement importante, avec 112 000 emplois, soit plus de la moitié des effectifs de la région. De plus, les emplois des fonctions « gestion » et « prestations intellectuelles » représentent 44 % de l'ensemble des emplois de Paris et des Hauts-de-Seine. À l'inverse, toutes les fonctions non métropolitaines sont sous-représentées à Paris et dans les Hauts-de-Seine par

rapport à la moyenne régionale, en particulier les fonctions productives et transversales.

Depuis 1982, la part des emplois relevant des fonctions métropolitaines a fortement augmenté dans tous les départements. Dans les Yvelines, elle passe de 25 % en 1982 à 34 % en 2007, et de 26 % à 31 % dans l'Essonne. Cette augmentation résulte

de la progression des emplois de la fonction « conception-recherche », très présente dans ces deux départements. Par ailleurs, les Yvelines et l'Essonne comptent de nombreux emplois dans les fonctions « fabrication », « entretien et réparation » (Peugeot, Renault...), parfois en lien avec ceux de la fonction « conception-recherche » (Guyancourt, Vélizy, Saclay).

604 000 emplois dans les fonctions productives en Île-de-France

Indices de spécificité (rapport part régionale dans l'emploi/part nationale dans l'emploi x 100)

Indices de spécificité	Île-de-France	Paca	Rhône-Alpes	Midi-Pyrénées	France (nombre d'emplois)
Fonctions métropolitaines					
Nombre d'emplois	2 100 000	440 000	656 000	273 000	6 443 000
Conception-recherche	180	87	117	135	710 000
Culture et loisirs	182	103	95	85	550 000
Commerce interentreprises	145	90	114	90	922 000
Gestion	140	97	100	88	3 446 000
Prestations intellectuelles	168	99	103	101	815 000
Total	152	96	104	95	100
Fonctions présentes					
Nombre d'emplois	2 108 000	845 000	971 000	469 000	10 438 000
Administration publique	104	123	82	96	2 315 000
Distribution	87	113	99	100	2 025 000
Éducation et formation	93	98	98	98	1 376 000
Santé et action sociale	87	113	101	113	2 190 000
Services de proximité	99	114	96	97	2 532 000
Total	94	114	95	101	100
Fonctions productives					
Nombre d'emplois	604 000	282 000	529 000	249 000	5 056 000
Agriculture	9	64	68	164	792 000
BTP	67	108	102	113	1 721 000
Fabrication	63	62	122	92	2 543 000
Total	56	78	107	110	100
Fonctions transversales					
Nombre d'emplois	758 000	288 000	395 000	169 000	4 068 000
Entretien et réparation	76	103	98	100	1 913 000
Transport et logistique	97	96	100	87	2 155 000
Total	87	99	99	93	100
Ensemble (nombre d'emplois)	5 570 000	1 854 000	2 551 000	1 161 000	26 006 000

Source : Insee, recensement 2007 (exploitation complémentaire au lieu de travail).

■ Fonctions surreprésentées ■ Fonctions sous-représentées

Lecture : la part des emplois dans la fonction culture et loisirs est 82 % plus élevée en Île-de-France que dans l'ensemble de la France.

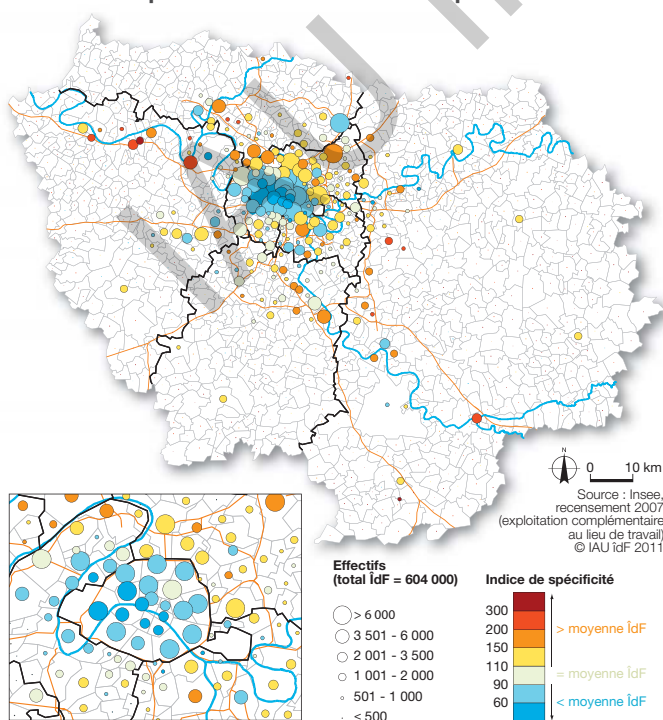
Renforcement des pôles productives et transversales

Les territoires spécialisés dans les fonctions productives et transversales se situent principalement en grande couronne.

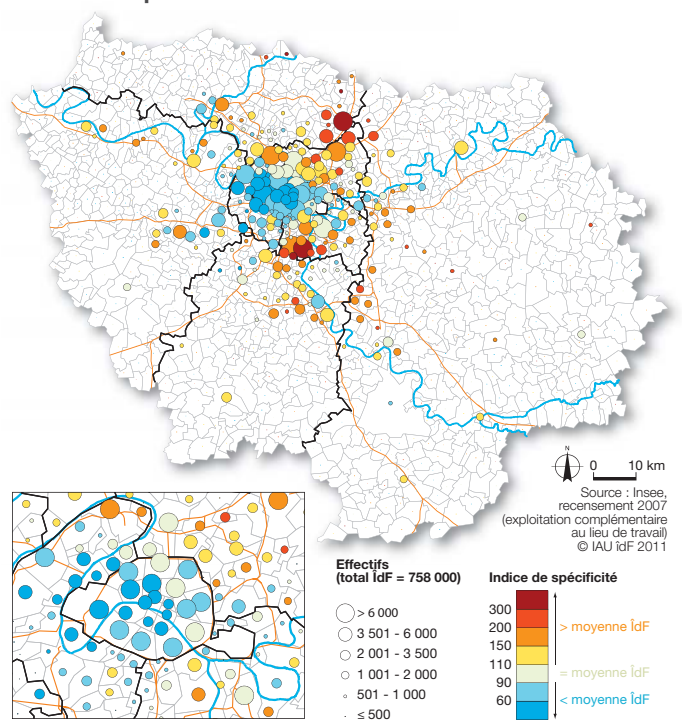
Les emplois de ces fonctions sont sous-représentés dans la partie centre-ouest (Paris, Hauts-de-Seine) et surreprésentés au nord des Hauts-de-Seine, en Seine-Saint-Denis et dans le Val-de-Marne, avec des prolongements en Seine-et-Marne et dans l'Essonne. La fonction transversale est par ailleurs très présente autour des aéroports, et la spécialisation des communes telles qu'Orly, Roissy-en-France et Le Bourget s'accroît.

Dans le Val-de-Marne, les fonctions transversales sont relativement plus présentes que dans le reste de la région, principalement dans la zone aéroportuaire d'Orly. La fonction « transport et logistique » est, quant à elle, très fortement implantée dans le Val-d'Oise (zone

L'emploi en 2007 dans les fonctions productives



L'emploi en 2007 dans les fonctions transversales



aéroportuaire de Roissy), avec, en proportion, deux fois plus d'emplois que la moyenne régionale. Cette surreprésentation est plus particulièrement prononcée depuis le début des années 2000. Les emplois dans les fonctions productives sont plus présents en Seine-et-Marne que dans l'ensemble de la région, avec un indice de spécificité de 147. De même, les emplois dans les fonctions transversales sont relative-

ment plus nombreux, avec un indice de spécificité de 135. Entre 1982 et 2007, les fonctions transversales se sont fortement développées du fait de la présence de la zone aéroportuaire de Roissy au nord-ouest du département. En Seine-Saint-Denis, les emplois dans le bâtiment sont plus présents que dans l'ensemble de la région, tout comme les emplois dans les fonctions transversales.

Faible densité des fonctions présentes au nord-est et à l'est de Paris

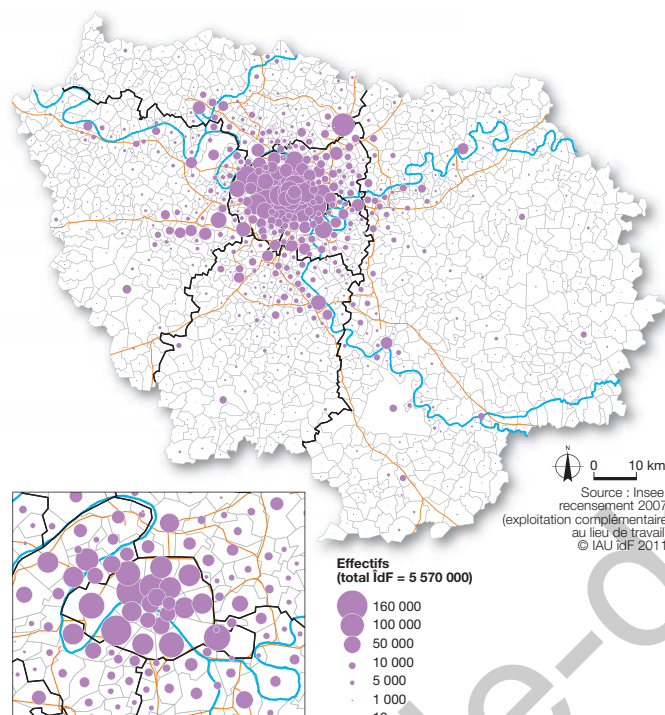
Les fonctions présentes, liées à la population, sont réparties dans l'ensemble du territoire et ont augmenté depuis 1982. L'augmentation est particulièrement forte en Seine-Saint-Denis. La fonction «éducation-formation» y est très présente, avec 30 % d'emplois de plus que la moyenne régionale. La surreprésentation des emplois dans la fonction «santé et action sociale» dans le Val-de-Marne (30 % de plus d'emplois en santé et action sociale que la moyenne régionale) s'explique par la présence d'un pôle santé aux environs de Créteil.

La densité d'emploi dans ces départements, ainsi qu'en Seine-et-Marne, reste cependant peu élevée. En effet, Paris compte 317 emplois présents pour 1 000 habitants, contre à peine 140 en Seine-Saint-Denis et en Seine-et-Marne. ■

L'emploi francilien : plus de cadres et de CDI

Les personnes travaillant dans la région sont plus souvent cadres qu'en province. Elles sont également plus diplômées que dans l'ensemble du pays. Plus du quart d'entre elles ont en effet un diplôme supérieur ou égal au niveau bac +3 contre seulement une personne en emploi sur six en France. De plus, elles occupent plus fréquemment, en Île-de-France, des emplois à durée indéterminée (CDI). Ainsi, 80 % des personnes sont-elles en CDI, soit 5 points de plus que la moyenne nationale. Les emplois à temps partiel sont moins fréquents : 14 % contre 16 % pour l'ensemble de la France. La part de non-salariés est plus faible dans la région.

Localisation de l'emploi en 2007



Les fonctions de prestations intellectuelles très présentes à Paris et dans les Hauts-de-Seine

Indices de spécificité (rapport part départementale dans l'emploi/part régionale dans l'emploi x 100)

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Île-de-France (nombre d'emplois)
Fonctions métropolitaines									
Conception-recherche	80	181	72	75	43	142	128	52	274 000
Culture et loisirs	165	103	79	68	60	55	49	43	215 000
Commerce interentreprises	82	150	91	95	82	103	100	97	287 000
Gestion	120	134	84	82	70	82	73	69	1 031 000
Prestations intellectuelles	127	136	70	78	53	92	74	60	293 000
Total	115	139	81	81	65	91	82	67	2 100 000
Fonctions présentes									
Administration publique	116	69	107	110	95	99	103	83	517 000
Distribution	100	71	103	105	128	108	108	107	375 000
Éducation et formation	79	75	131	110	125	113	127	119	273 000
Santé et action sociale	94	84	103	130	107	103	111	100	407 000
Services de proximité	119	84	87	91	103	95	89	99	536 000
Total	105	77	103	108	109	102	105	99	2 108 000
Fonctions productives									
Agriculture	34	35	34	57	437	186	159	131	16 000
BTP	70	69	144	128	147	108	125	119	245 000
Fabrication	70	98	118	92	133	135	120	114	343 000
Total	69	84	127	106	147	125	123	116	604 000
Fonctions transversales									
Entretien et réparation	68	79	126	122	133	123	123	134	312 000
Transport et logistique	71	60	119	128	137	82	116	214	446 000
Total	70	68	122	125	135	99	119	181	758 000
Ensemble (nombre d'emplois)	1 756 000	915 000	537 000	509 000	437 000	548 000	432 000	436 000	5 570 000

Source : Insee, recensement 2007 (exploitation complémentaire au lieu de travail).

Lecture : la part des emplois dans la fonction commerce interentreprises est 50 % plus élevée dans les Hauts-de-Seine que dans l'ensemble de la région.

4.5. Un actif sur deux travaille à proximité de chez lui

En Île-de-France, la concentration des emplois* par rapport à la localisation des actifs* génère de nombreux déplacements : des différences apparaissent selon les territoires ou les catégories d'actifs. Malgré tout, un actif francilien sur deux travaille à proximité de son domicile.

En 2006, l'Île-de-France compte près de 5,3 millions d'actifs occupés pour 5,5 millions d'emplois. Seulement 70 000 Franciliens travaillent en dehors de la région et environ 300 000 provinciaux viennent y travailler chaque jour, provenant majoritairement du Bassin parisien⁽¹⁾. On compte environ 105 emplois pour 100 actifs occupés à l'échelle de la région, équilibre qui s'observe pour les principales catégories socioprofessionnelles. Les catégories cadres, professions intermédiaires et employés comptent chacune un peu plus d'un quart des actifs. Les ouvriers sont moins représentés, avec 15 % des actifs environ. Depuis 1999, la part des cadres s'est sensiblement accrue tant en emplois qu'en nombre d'actifs, passant de 23 % à 27 %, tandis que celles des ouvriers et des employés baissaient de deux points chacune.

Des pôles d'emploi attractifs

Le bassin d'emploi francilien est structuré autour de pôles d'emplois, et les

lieux de résidence y sont beaucoup plus dispersés que les lieux d'emploi. Cette situation a peu évolué depuis 1999. Elle conduit à des ratios emplois/actifs très élevés sur les pôles attractifs, signe de flux de déplacements importants. Les taux maximum s'observent à Paris, qui compte 1,7 million d'emplois et un taux de 164 emplois pour 100 actifs, et dans le département des Hauts-de-Seine (900 000 emplois et un taux de 125 emplois pour 100 actifs). Dans les autres départements franciliens, le nombre d'emplois est inférieur au nombre d'actifs résidents, et le taux est en moyenne de 82 emplois pour 100 actifs. Les taux emplois/actifs ont peu évolué entre 1999 et 2006. Seul le Val-d'Oise a vu son nombre d'emplois croître plus vite que ses actifs : son taux d'emploi est aujourd'hui proche de celui des Yvelines, de la Seine-Saint-Denis ou du Val-de-Marne.

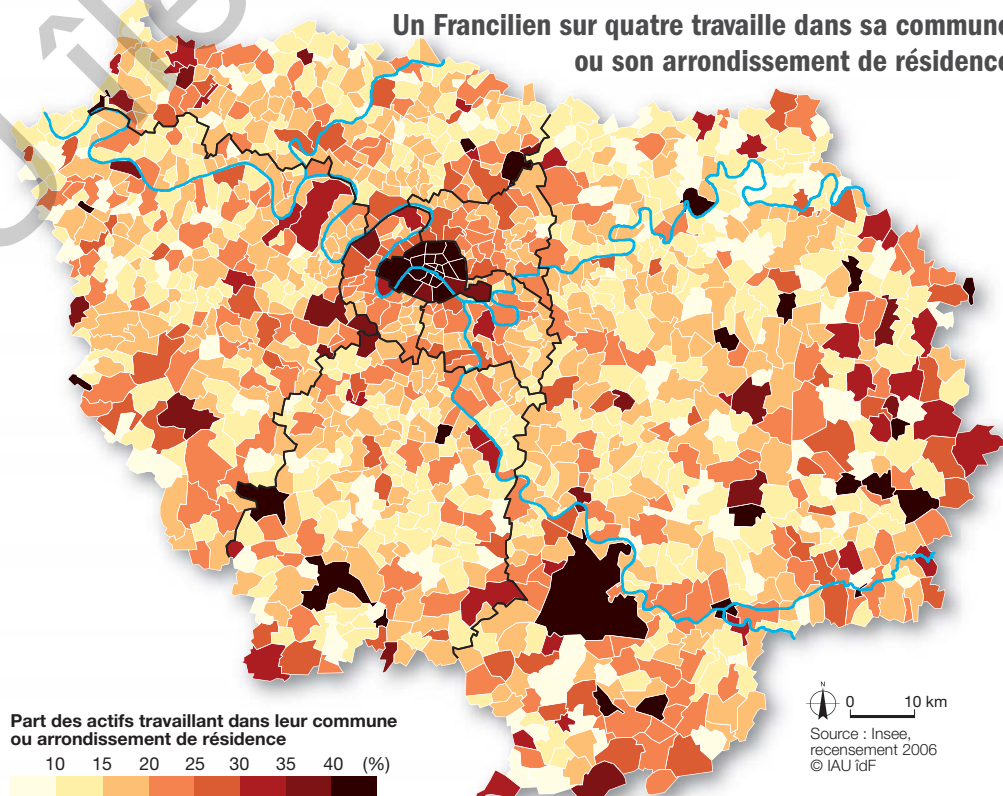
À Paris, les 8^e et 15^e arrondissements concentrent chacun plus de 160 000 emplois, mais seulement 19 000 actifs résident dans le 8^e, alors que le 15^e est

aussi un lieu d'habitat avec 120 000 actifs résidents. Dans la capitale, seuls les 18^e et 20^e arrondissements comptent plus d'actifs que d'emplois. Dans les Hauts-de-Seine, La Défense⁽²⁾ totalise plus d'un quart des emplois du département (et jusqu'à un tiers de ceux de cadres), pour 14 % de la population active. En grande couronne, à titre d'exemple, Saint-Quentin-en-Yvelines accueille 17 % des emplois du département pour 12 % des actifs. Le taux d'emploi est maximum à Roissy, qui procure 11 % des emplois de la Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise confondus.

Paris : un poids prépondérant dans les échanges domicile-travail

La forte orientation économique de Paris se décline différemment suivant les catégories sociales. La capitale compte un peu plus d'emplois de cadres que de cadres résidents (550 000 pour 460 000), mais les écarts sont beaucoup plus marqués pour les peu qualifiés.

Un Francilien sur quatre travaille dans sa commune ou son arrondissement de résidence



* Voir glossaire.

(1) Cf. article 1.6., page 32.

(2) L'étude étant réalisée à l'échelle de la commune, La Défense correspond aux communes de Courbevoie, Puteaux et Nanterre, Roissy correspond aux communes de Roissy-en-France (95) et Tremblay-en-France (93).

Il y a ainsi près de 500 000 postes d'employés dans la capitale pour seulement 220 000 résidents employés ; près de 180 000 postes d'ouvriers pour 80 000 ouvriers résidents. Dans le département des Hauts-de-Seine, le déséquilibre entre emplois de cadres et cadres résidents est plus fort que sur la capitale (340 000 pour 260 000). Il est du même ordre pour les professions intermédiaires (240 000 emplois pour 180 000 actifs).

Paris a un profil spécifique. D'un côté, la capitale a un poids prépondérant dans les échanges régionaux : 31 % des actifs franciliens travaillent à Paris et la proportion d'actifs entrants⁽³⁾ est maximale, 58 % des emplois étant occupés par des actifs extérieurs. De l'autre, elle détient la plus forte proportion d'actifs stables⁽⁴⁾ d'Île-de-France (68 % des Parisiens travaillent dans la capitale) et la plus faible proportion d'actifs sortants⁽⁵⁾ (32 % des Parisiens travaillent hors Paris).

Le département des Hauts-de-Seine est également très attractif en matière de mobilité, avec une part d'entrants quasi identique à celle de la capitale (57 %). La part de sortants est plus élevée (47 %) et la proportion d'actifs stables plus faible (53 %).

Des déplacements dus aux écarts de qualification entre actifs et emplois

Les départements de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne comptent plus d'actifs que d'emplois. Leur proximité de Paris fait que 29 % de leurs actifs y travaillent contre 16 % en moyenne dans les départements de grande couronne. Les parts d'actifs stables sont les plus faibles de la région :

46 % et 47 % des actifs résidents. En revanche, la part des sortants y est particulièrement forte (54 % en Seine-Saint-Denis et 53 % dans le Val-de-Marne). La part des entrants se situe à un niveau intermédiaire entre celle des départements de grande couronne et celle de Paris et des Hauts-de-Seine : 47 % en Seine-Saint-Denis et 45 % dans le Val-de-Marne.

En Seine-Saint-Denis, la dissymétrie entre la qualification des actifs résidents et des emplois offerts est élevée : le taux d'emploi net pour les cadres est le plus élevé de la région (1,38 emploi de cadre pour 1 actif cadre) et le taux

d'emploi net pour les ouvriers et les employés le plus bas (respectivement 0,75 et 0,69 emploi pour un actif).

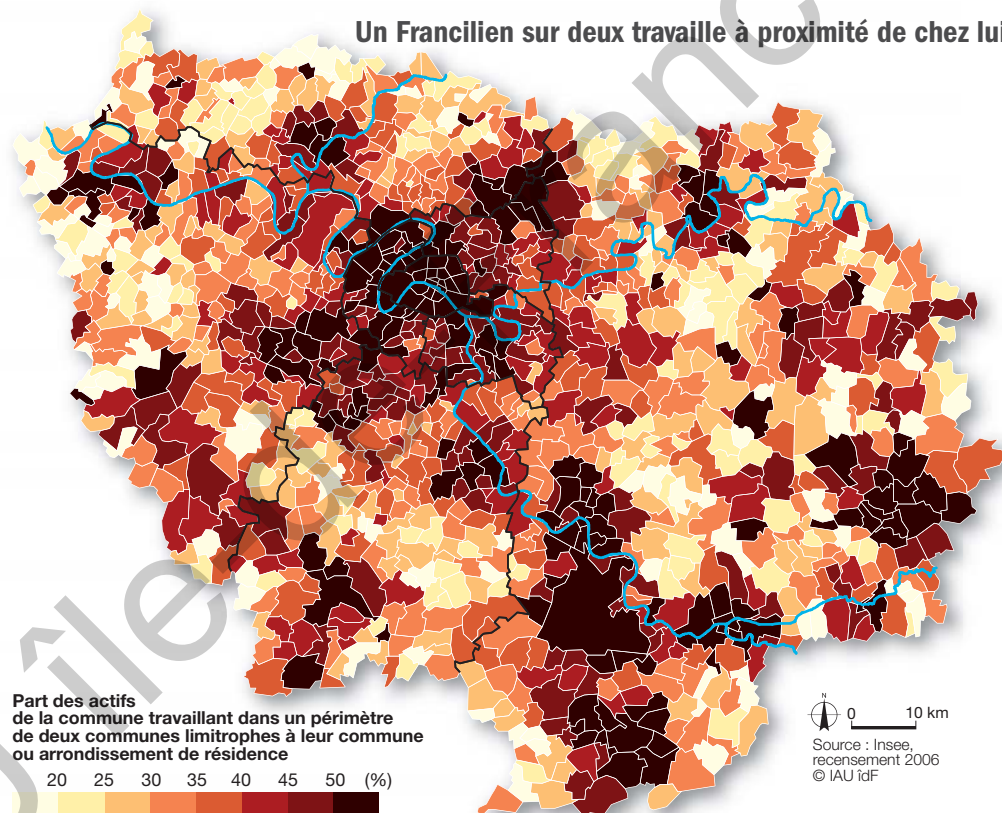
Cette situation génère de nombreux déplacements : 73 % des emplois de cadres du département sont occupés par des actifs originaires d'un autre département. *A contrario*, 23 % des actifs sont ouvriers (soit le taux le plus fort), mais moins d'un sur deux (46 %) travaille en Seine-Saint-Denis (soit la proportion la plus faible). Entre 1999 et 2006, le nombre de résidents cadres a augmenté sensiblement, mais à un rythme moins élevé que celui du nombre d'emplois correspondant.

(3) Les actifs entrants dans une zone sont ceux qui y travaillent mais qui n'y résident pas.

(4) Les actifs stables d'une zone sont ceux qui y résident et y travaillent.

(5) Les actifs sortants d'une zone sont ceux qui y résident mais qui n'y travaillent pas.

Un Francilien sur deux travaille à proximité de chez lui



Volume et qualification des emplois et des actifs en Île-de-France par département

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Île-de-France
Nombre d'actifs stables ^(a)	725 150	383 800	278 600	278 400	345 000	380 600	313 200	261 600	2 966 350
Nombre d'actifs sortants ^(b)	334 400	338 000	331 300	310 100	244 100	255 200	233 800	252 600	2 299 500
Nombre d'actifs entrants ^(c)	1 015 300	516 000	247 700	226 000	89 100	163 700	115 700	171 600	2 545 000
Part des actifs stables	68,4 %	53,2 %	45,7 %	47,3 %	58,6 %	59,9 %	57,3 %	50,9 %	56,3 %
Part des actifs sortants	31,6 %	46,8 %	54,3 %	52,7 %	41,4 %	40,1 %	42,7 %	49,1 %	43,7 %
Part des actifs entrants	58,3 %	57,3 %	47,1 %	44,8 %	20,5 %	30,1 %	27,0 %	39,6 %	46,2 %
Nombre d'emplois pour un actif	1,64	1,25	0,86	0,86	0,74	0,86	0,78	0,84	1,05
Nombre d'emplois de cadres pour un cadre résident	1,19	1,34	1,38	0,76	0,69	0,74	0,81	0,80	1,04
Nombre d'emplois professions intermédiaires pour un actif résident exerçant une profession intermédiaire	1,81	1,30	0,93	0,88	0,68	0,86	0,74	0,82	1,06
Nombre d'emplois d'ouvriers pour un ouvrier résident	2,27	1,20	0,75	1,00	0,86	1,03	0,86	0,93	1,06
Nombre d'emplois d'employés pour un employé résident	2,20	1,13	0,69	0,84	0,72	0,89	0,75	0,84	1,04
Part des actifs travaillant à Paris	68 %	28 %	29 %	29 %	15 %	14 %	16 %	19 %	31 %

(a) Actifs qui travaillent dans leur département de résidence. (b) Actifs qui travaillent en dehors de leur département de résidence. (c) Emplois du département occupés par des actifs extérieurs. Source : Insee, recensement 2006.

La part des actifs stables est plus faible dans le Val-d'Oise (51 %) que dans le reste de la grande couronne (59 %). Dans ce département, moins étendu et plus proche de Paris que l'Essonne, les Yvelines et la Seine-et-Marne, près d'un cinquième (19 %) des actifs travaille dans la capitale. Le Val-d'Oise est toutefois attractif : 40 % des emplois sont occupés par des personnes venant d'un autre département. La présence des pôles d'emplois de Roissy⁽⁶⁾ (plus de 100 000 emplois) et de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (90 000 emplois) favorise ces entrées. Parmi les actifs qui viennent travailler dans le Val-d'Oise, un sur trois est originaire d'un département de province (principalement de l'Oise). Dans les autres départements de grande couronne, la proportion d'actifs

stables est importante : 59 % en Seine-et-Marne, 60 % dans les Yvelines et 57 % dans l'Essonne. La part des entrants et des sortants est faible, l'influence de Paris s'atténue : moins de 15 % des actifs y travaillent. Les déséquilibres y sont également moins marqués, et surtout moins différenciés d'un territoire à l'autre. L'emploi ouvrier y apparaît comme le moins concentré, les ratios étant proches d'un emploi pour un actif dans la plupart des départements (voire supérieur à un dans les Yvelines).

10,3 km (10 km en 1999). Celle-ci varie fortement en fonction du lieu de résidence des actifs, mais également selon les caractéristiques sociodémographiques. La distance moyenne parcourue par un Parisien n'est que de 6,4 km, soit la distance la plus faible de tous les départements franciliens. Elle est trois fois plus faible que la distance parcourue par un actif résidant en Seine-et-Marne (18 km), cet écart s'étant accru depuis 1999. Ces mêmes actifs parcouraient alors respectivement 6,6 km et 17 km.

Les écarts entre les distances parcourues par les Franciliens selon le département de travail sont beaucoup plus faibles : les distances varient de 8,7 km en Seine-Saint-Denis à 11 km en Seine-et-Marne. Comme pour les distances selon le lieu de résidence, elles

10,3 km en moyenne entre le domicile d'un Francilien et son emploi

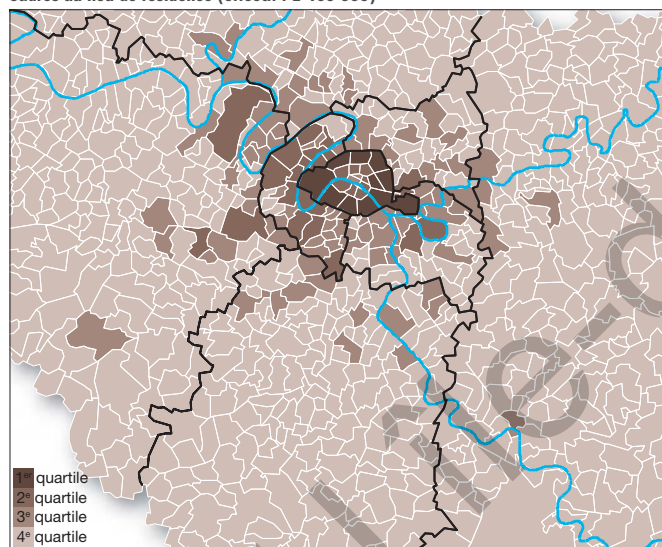
En 2006, la distance⁽⁷⁾ moyenne parcourue par un actif francilien pour rejoindre son lieu de travail est de

(6) Les emplois du pôle d'emplois de Roissy se situent dans neuf cas sur dix à Roissy-en-France (95).

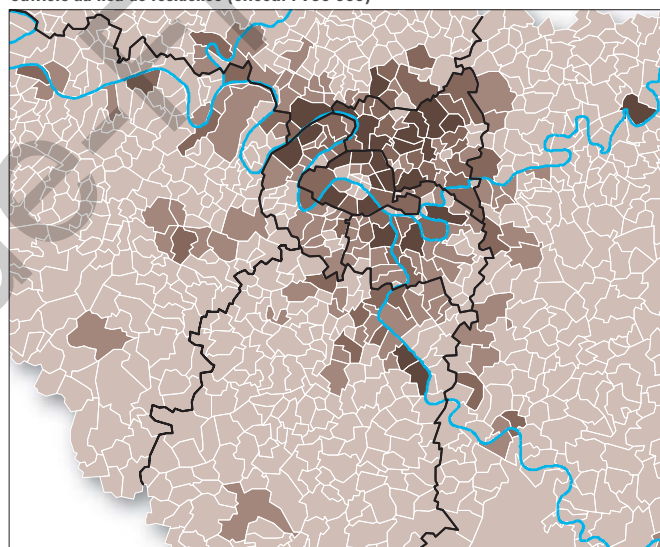
(7) Distance à vol d'oiseau entre le « centre de gravité » de la commune de résidence et le « centre de gravité » de la commune de travail. Pour les actifs travaillant dans leur commune de résidence, il a été appliqué une distance moyenne de 2 km. Les distances supérieures à 250 km ne sont pas prises en compte.

Répartition des actifs et des emplois cadres et ouvriers en Île-de-France

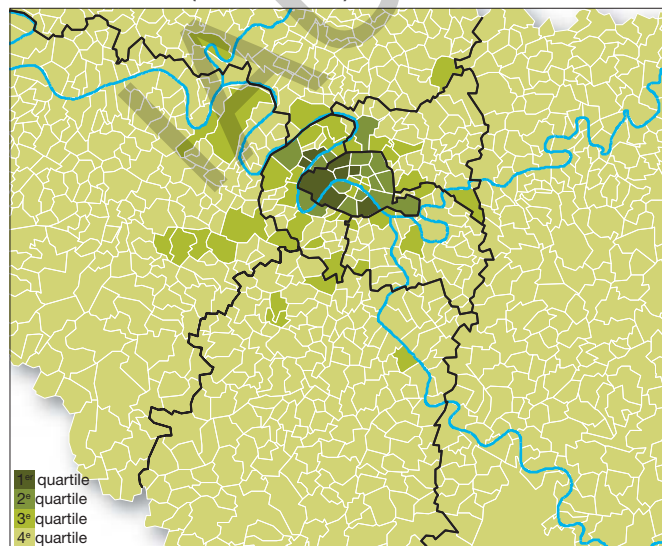
Cadres au lieu de résidence (effectif : 1 460 000)



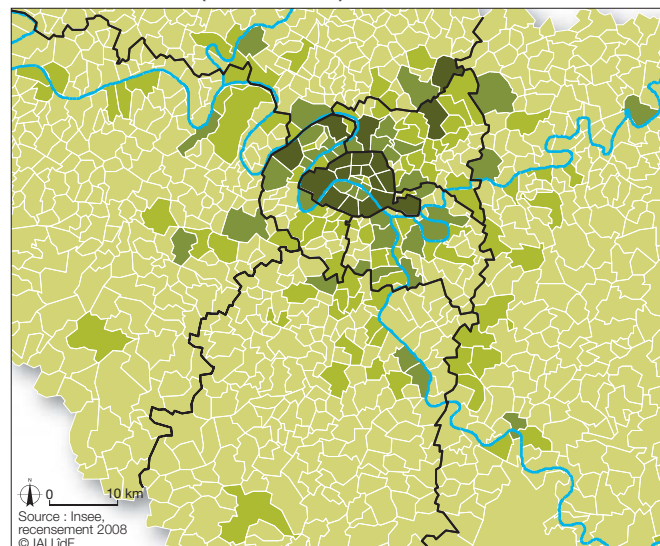
Ouvriers au lieu de résidence (effectif : 750 000)



Cadres au lieu de travail (effectif : 1 540 000)



Ouvriers au lieu de travail (effectif : 805 000)



Classement des communes selon l'importance des actifs occupés (ou des emplois) cadres ou ouvriers : des communes où ils sont les plus présents (25 % des effectifs dans le premier quartile) aux communes où les effectifs sont faibles (25 % des effectifs dans le quatrième quartile)

Lecture : les dix arrondissements périphériques de Paris regroupent 25 % des cadres franciliens (carte Cadres au lieu de résidence).

Champ : actifs ou emplois occupés par des personnes âgées de 15 à 64 ans

se sont davantage accrues en Seine-et-Marne (+ 9,5 %) et dans le Val-d'Oise (+ 8,9 %) qu'à Paris (- 0,4 %) ou dans les Hauts-de-Seine (+ 2,6 %). Concernant les caractéristiques socio-démographiques des actifs, les hommes parcourent en moyenne deux kilomètres de plus que les femmes (11,6 km contre 9,3 km)⁽⁸⁾. Les cadres et les actifs exerçant une profession intermédiaire parcourent les distances les plus longues (respectivement 11,7 km et 11 km). Toutefois, ces distances n'ont pas augmenté depuis 1999, tandis que, pour les ouvriers dont les effectifs d'actifs et d'emplois ont diminué depuis 1999, les distances à parcourir ont fortement augmenté (+ 7,5 % entre 1999 et 2006), passant d'une moyenne de 9,9 km à 10,6 km.

Un actif sur deux travaille à proximité⁽⁹⁾ de son domicile

En 2006, 1,6 million d'actifs travaillent et habitent dans la même commune (ou le même arrondissement pour les Parisiens). Ils représentent 25,9 % des actifs occupés de la région, soit une proportion stable par rapport à 1999 (25,5 %). Ce taux est nettement plus élevé en province où il atteint 38 %.

Au sein de la région, c'est à Paris que cette proportion est la plus élevée (43 %). Pour les autres départements franciliens, elle varie de 19,9 % dans le Val-d'Oise à 23,5 % dans les Hauts-de-Seine. Hors Paris, l'évolution est sensiblement à la baisse (- 2 points depuis 1999).

En prenant en compte les communes voisines de leur commune de résidence, ce sont près de quatre actifs sur dix qui travaillent à proximité de leur domicile.

En élargissant à la seconde couronne de communes limitrophes autour du domicile, cette proportion passe à près de 50 %. Elle atteint plus de 60 % si on va jusqu'à la troisième couronne de communes limitrophes.

La localisation géographique des actifs et/ou des emplois impacte fortement la probabilité de travailler à proximité ou non. Si, en moyenne, la moitié des actifs franciliens travaillent dans leur commune de résidence ou dans un périmètre de deux communes contiguës à celle-ci, cette proportion décroît en s'éloignant du centre de l'agglomération centrale, notamment de Paris et des Hauts-de-Seine : 66 % des Parisiens sont dans cette situation, 56 % des Alto-séquanais, 47 % des actifs de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne et de 40 % à 44 % pour les actifs de grande couronne. À l'échelle de la commune, dans la quasi-totalité de celles de proche

couronne, ce sont plus de 40 % des actifs qui travaillent dans un périmètre de deux couronnes de communes contiguës à la commune de résidence. Dans les départements de grande couronne, les actifs des principaux pôles d'emplois (Roissy, Cergy-Pontoise, Saint-Quentin-en-Yvelines, Évry) et de leurs alentours sont plus nombreux à travailler à proximité. C'est également le cas de pôles secondaires, situés plus en périphérie, tels que Meaux, Coulommiers, Provins, Montreuil-Fault-Yonne, Nemours, Étampes, Rambouillet ou Mantes-la-Jolie.

Les actifs franciliens sont plus de deux millions (39 %) à travailler dans un périmètre supérieur à la troisième couronne de communes successives autour du lieu de résidence. Cette proportion est minimale pour les Parisiens (22 %) et les Alto-séquanais (29 %). Elle est maximale dans les départements de grande couronne, notamment en Seine-et-Marne (51 %) et dans le Val-d'Oise (50 %).

Les relations complexes entre lieux de travail et de résidence

Les femmes travaillent plus souvent dans leur commune de résidence (28 %) que les hommes (24 %). Pour ces derniers, la proportion est plus élevée lorsqu'ils vivent seuls (29 %), elle est minimale lorsqu'ils appartiennent à un couple bi-actifs (21 %). Pour les femmes, cette proportion s'accroît avec l'âge (22 % entre 25 et 29 ans, 27 % entre 35 et 39 ans, plus de 30 % après 50 ans). Elle est plus élevée pour les femmes seules (30 %) et les mères isolées (31 %), elle est plus faible dans les couples bi-actifs (26 %).

Près de la moitié des actifs non salariés (48,5 %) travaillent dans leur commune de résidence. C'est le cas des commerçants, des artisans et des chefs d'entreprise (47 %). Les cadres et les actifs exerçant une profession intermédiaire sont moins nombreux à exercer leur activité dans leur commune de résidence (respectivement 20,5 % et 22 %). Toutefois, cette proportion est en hausse de deux points depuis 1999. Les employés et les ouvriers occupent une position intermédiaire : 31 % des employés et 25 % des ouvriers travaillent dans leur commune. Cette proportion n'est en baisse que pour les actifs ouvriers (26,5 % en 1999), en lien avec la diminution des emplois dans l'industrie francilienne qui oblige les ouvriers à aller chercher de l'emploi plus loin. Ces spécificités sont similaires si on étend la proximité à la seconde cou-

ronne de résidence. Une analyse de type « toutes choses égales par ailleurs » permet toutefois de hiérarchiser les différents facteurs influents. Ce sont, d'abord et fort logiquement, le lieu de travail et le lieu de résidence qui ont les rôles les plus importants. Ces deux paramètres ont des effets opposés : plus on réside loin du centre, plus la probabilité de travailler à proximité de son domicile diminue⁽¹⁰⁾ ; inversement, plus son lieu de travail est éloigné du centre, plus on a de chance que celui-ci soit à proximité de son domicile. Parce que les emplois sont moins nombreux en zone périphérique, un résident de grande couronne a, en moyenne, cinq à dix fois moins de chances qu'un Parisien de travailler dans sa commune (ou arrondissement) de résidence ou dans une commune proche. Mais les emplois de grande couronne sont entre trois et sept fois plus souvent occupés par des actifs résidant à proximité que les emplois localisés à Paris.

C'est ensuite le statut professionnel qui a le plus d'impact sur la probabilité de travailler à proximité de son lieu de résidence : un non-salarié a ainsi trois fois plus de chance qu'un salarié d'être dans une telle situation. La catégorie sociale est loin d'être neutre : un employé a ainsi près de deux fois plus de chances qu'un cadre de travailler à proximité de son domicile, et pour un ouvrier ce rapport est de 1,8. Le genre, enfin, joue sensiblement sur cette probabilité, les femmes ayant 1,4 fois plus de chances de travailler à proximité de leur domicile que les hommes. D'autres caractères tels que l'âge ou le type de foyer auquel appartient l'individu exercent également une influence, mais de manière nettement moins marquée que les précédents. ■

(8) Toutefois, si les femmes travaillent plus près de leur domicile que les hommes, la durée de leur déplacement domicile-travail reste aussi longue, soit environ 34 minutes. Cette situation tient au fait que les femmes recourent plus souvent à des modes moins rapides (marche à pied et transport en commun contre voiture et deux-roues motorisés pour les hommes). CAENEN Yann, COUREL Jérémie, PAULO Christelle, SCHMITT Denise, « Les Franciliens utilisent autant les transports en commun que la voiture pour se rendre au travail », *Note rapide*, n° 542, IAU îdF, avril 2011.

(9) La « proximité » entre le lieu de résidence et le lieu de travail a été calculée à partir des actifs travaillant dans leur commune de résidence, dans une commune limitrophe à leur commune de résidence puis dans un périmètre de deux puis de trois communes limitrophes à leur commune de résidence. Seules les communes d'Île-de-France ont été utilisées pour cette analyse. Par conséquent, la proportion d'actifs travaillant « à proximité » dans les communes situées à la périphérie de la région peut être légèrement sous-estimée dans la mesure où les actifs travaillant dans une couronne de communes limitrophes (que ce soit à une échelle d'une, de deux ou trois communes) ne sont pas considérés comme tels si la commune se situe en dehors de la région Île-de-France.

(10) La mesure de la probabilité plus faible des actifs de travailler à proximité de leur domicile lorsqu'ils résident loin du centre de l'agglomération est issue d'une analyse statistique mettant en œuvre des régressions logistiques. Cette méthode statistique permet d'isoler l'effet propre du lieu de résidence au sein d'un ensemble de facteurs explicatifs dans l'analyse d'un comportement. Dans le cas présent, le lieu de travail, le statut professionnel, la catégorie socioprofessionnelle, le sexe, l'âge ou le mode de cohabitation relèvent des facteurs explicatifs, le comportement désignant la probabilité de travailler à proximité.



J.-C. Patacchini / Urban Images / IAU ÎdF

L. Mignaux / Net-Médias

4.6. Suppression de la taxe professionnelle : l'heure des premiers bilans

La loi de finances pour 2010 a institué la suppression de la taxe professionnelle (TP) et l'instauration de la contribution économique territoriale (CET). Les enjeux sur l'évolution des ressources économiques des territoires sont considérables. À ceci vient s'ajouter une reconfiguration de l'intercommunalité.

Essentielle dans le financement des collectivités territoriales, la réforme instituée par la loi du 30 décembre 2009 est destinée en tout premier lieu à favoriser la compétitivité des entreprises via un allègement de leur contribution fiscale. Ceci concerne en priorité le secteur industriel qui, depuis la suppression de la part « salaires » de la TP, supportait une part excessive de la fiscalité locale.

Un second objectif apparu au moment du dépôt du projet de loi consistait à davantage spécialiser la fiscalité locale. Pour l'essentiel, dans le projet initial, la fiscalité locale devenait celle du secteur communal (communes et intercommunalités), tandis que les départements et les régions relevaient d'une nouvelle fiscalité reposant sur la valeur ajoutée produite par les entreprises. La réforme est intervenue en deux temps :

- Depuis le 1^{er} janvier 2010, la suppression de la taxe professionnelle est effective pour les entreprises. Elle est partiellement remplacée par une contribution économique territoriale et, pour quelques grandes entreprises, une « imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (Ifer) ».
- Depuis le 1^{er} janvier 2011, la réforme est effective pour les collectivités territoriales qui perçoivent de nouvelles recettes.

Trois ans après la mise en place du processus, les collectivités territoriales appréhendent encore mal l'incidence à court et moyen terme de cette réforme sur le dynamisme de leurs recettes futures.

Une évaluation globale et réaliste nous est régulièrement promise. Elle paraît d'autant plus nécessaire qu'une refonte du paysage institutionnel est en cours : la couverture du territoire national et donc francilien⁽¹⁾ par des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) entraînera des modifications de périmètres et des fusions qui auront une incidence centrale en termes de ressources.

Les nouvelles recettes des collectivités territoriales

En 2009, la TP représentait 30 Md€. Elle est remplacée « à l'euro près » à compter de 2011 par :

- la contribution économique territoriale (CET) qui regroupe :
 - une cotisation foncière des entreprises (CFE), qui correspond à l'ancienne part foncière de la TP (6 Md€), destinée au seul secteur communal,
 - une cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) partagée entre les trois niveaux de collectivités (15 Md€) ;
- d'autres ressources qui viennent compléter le financement (9 Md€) :
 - une imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (Ifer), qui concerne quelques très grandes entreprises largement gagnantes à la réforme (EDF, opérateurs de téléphonie mobile, SNCF...),
 - des transferts de recettes d'État : droits de mutation, taxe spéciale sur les conventions d'assurances...

À ceci s'ajoutent, dans le cadre de la spécialisation évoquée précédemment, des transferts de fiscalité entre les trois

niveaux de collectivités :

- la taxe d'habitation des départements va au secteur communal (communes et intercommunalités) ;
 - la taxe foncière non bâtie (TFNB) des régions et départements va au secteur communal ;
 - la taxe foncière des régions va aux départements.
- Dit autrement, à compter de 2011 :
- les régions n'ont plus de recette fiscale locale (exceptée une part de CVAE) ;
 - les départements disposent d'une taxe foncière bâtie (et d'une part de CVAE) ;
 - le secteur communal (communes et/ou EPCI) dispose d'une taxe d'habitation, d'une taxe foncière bâtie, de la taxe foncière non bâtie, de la cotisation foncière des entreprises (et d'une part de CVAE).

L'équilibre financier global de la réforme pour les communes et EPCI

Sur un total de 30 Md€ de TP estimés en 2009, 17,9 Md€ allaient au secteur communal. Le tableau décrit les différentes recettes venant compenser la perte de cette recette à compter de 2011 :

- la cotisation foncière des entreprises (CFE) va en totalité au secteur communal, elle est acquittée par les entreprises et le taux d'imposition peut en être modulé ;
- la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est également à la charge des entreprises, mais à taux fixe de 1,5 % ;
- les recettes d'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (Ifer) sont partagées entre les régions, les départements et le secteur communal et sont également à taux fixe ;
- les recettes de taxe d'habitation correspondent à la part départementale de 2009, celles de taxe foncière non bâtie aux parts départementales et régionales de 2009 ;
- les autres recettes proviennent du budget de l'État (les dotations budgétaires correspondent aux dotations de compensation de la réforme de la TP (DCRTP) évoquées plus loin).

Équilibre général de la réforme pour les communes et EPCI

Milliards d'euros		Perte de recettes	Ressources nouvelles
Taxe professionnelle		17,9	
Nouveaux impôts locaux	Cotisation foncière des entreprises (CFE)		5,9
	Cotisation valeur ajoutée (CVAE)		4,1
	Ifer		0,4
Ressources transférées par l'État	Frais de gestion		0,8
Transferts d'impôts locaux	Taxe d'habitation (D) ^(a) et TFNB (D et R)		5,6
	Dotations budgétaires		1,1
Total		17,9	17,9

(1) Petite couronne mise à part, hors Paris.

(a) D et R : départements et régions.

Il est possible, à partir de ce tableau, de faire trois observations :

- 100 % de la TP étaient à la charge des entreprises en 2011. Ce ne sera plus le cas que pour 60 % des nouvelles recettes (CFE, CVAE et Ifer).
- 100 % de la TP dépendaient d'un taux d'imposition modulable par la collectivité en 2011. Ce n'est plus le cas que pour les deux tiers de la recette (CFE, TH et TFNB).
- En 2009, 20 % de la base TP correspondaient à la valeur locative foncière. En 2011, ce sont les deux tiers qui dépendent d'évaluations-revalorisations forfaitaires des valeurs cadastrales.

Autrement dit, cette réforme ne consiste pas uniquement à alléger la charge des entreprises, objectif affiché initialement, mais aboutit également à réduire la marge de manœuvre fiscale des collectivités.

Les deux objectifs de la réforme

La réforme vise deux objectifs : alléger la charge fiscale des entreprises et contraindre la marge de manœuvre financière des collectivités.

Alléger la charge fiscale des entreprises

Il s'agit du principal objectif de la réforme. Il a incontestablement été atteint même si, à ce jour, les spécialistes hésitent encore à chiffrer avec précision l'incidence de la réforme sur l'équilibre budgétaire de l'État.

Selon les déclarations initiales du gouvernement à la fin de 2009, l'allègement de charge des entreprises devait représenter 6,3 Md€ par an (et 12,3 Md€ en 2010 en raison d'effets de décalage dans le temps liés à la transition entre l'ancien et le nouveau système).

À la fin de 2010, le conseil constitutionnel a censuré les dispositions prévoyant la reconduction du dispositif imposant les « titulaires de bénéfices non commerciaux de moins de 5 salariés ». Après avoir envisagé de soumettre immédiatement un nouveau projet de loi au Parlement, le gouvernement a renoncé à relégiférer.

Ces 518 000 contribuables (professions libérales – médecins, infirmières, pharmaciens – ou titulaires de charges – notaires, commissaires-priseurs...) ont ainsi vu leur charge fiscale allégée de 780 millions d'euros (avant impôt sur le revenu). Le rapporteur général du budget⁽²⁾ estimait déjà en 2010 que le coût global de la réforme pour l'État pourrait atteindre 7 Md€ : « *La réforme de la taxe professionnelle apparaît donc comme un allègement historique de la*

pression fiscale pesant sur les entreprises. À titre de comparaison, cet allègement d'impôt serait d'un montant comparable à celui des baisses cumulées d'impôt sur les sociétés adoptées entre 2000 et 2009 ». Un rapport récent du ministère des Finances porte ce montant à 7,5 Md €⁽³⁾.

À noter que cet argument d'allègement de la charge des entreprises s'appuyait également sur le fait que la taxe professionnelle apparaissait une exception française en Europe⁽⁴⁾.

Contraindre la marge de manœuvre financière des collectivités françaises

Ce n'est pas un des objectifs mis en avant dans la réforme, mais M. Carrez, alors rapporteur du budget à l'Assemblée nationale et président du

comité des finances locales (CFL), décrivait sans détour, le 17 mars 2011⁽⁵⁾, le rôle attribué aux collectivités territoriales dans la maîtrise des déficits publics.

Le ministère des Finances envisageait, depuis très longtemps, l'édiction de normes impératives de progression des dépenses pour les collectivités locales. Ceci pouvant s'accompagner d'ajustements du niveau de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de la collectivité en cas de non-respect. Cette option a été éliminée d'entrée de jeu, mais une autre prévaut : « raréfier, réduire le débit du tuyau de la ressource ».

Or la réforme de la taxe professionnelle peut se résumer à remplacer 30 Md€ de taxe professionnelle par, entre autres, 5,8 Md€ de cotisation foncière des entreprises (CFE) dont le taux est modu-

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Il s'agit de la principale innovation de cette réforme. Quand bien même, il y a trente ans, la loi du 10 janvier 1980 prévoyait que le moment venu la taxe professionnelle serait basée sur la valeur ajoutée. Et qu'en 2004 une commission présidée par M. Olivier Fouquet préconisait de nouveau de retenir la valeur ajoutée comme assiette de la TP.

Cette CVAE est acquittée par les entreprises dont le chiffre d'affaires (CA) est supérieur à 500 000 €. Le taux de cotisation est progressif de 0 % pour les entreprises de moins de 500 000 € à 1,5 % pour celles de plus de 50 M€ de CA.

Un problème central intervient pour la localisation de l'assiette de la valeur ajoutée. En effet, celle-ci ressort de la comptabilité générale et ne peut être répartie entre les différents sites de l'entreprise. Il convient donc de fixer une clé arbitraire de répartition en cas d'entreprises multisites.

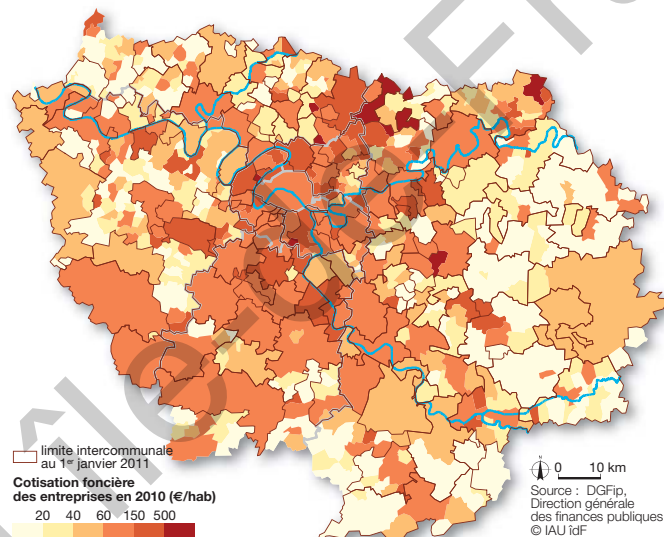
Il s'agissait, dans un premier temps, des effectifs salariés dans chaque site (avec une pondération majorée pour les établissements dotés d'importantes immobilisations industrielles^(a)). Mais ceci est apparu encore trop défavorable aux sites industriels qui se caractérisaient par des immobilisations importantes et des effectifs salariés relativement réduits. Il a été décidé que les effectifs salariés ne comptent plus que pour les deux tiers, et la valeur locative des immobilisations pour un tiers.

Une fois la CVAE calculée pour chaque établissement, cette recette est affectée à 25 % à la Région, à 48,5 % au département et à 26,5 % à la commune.

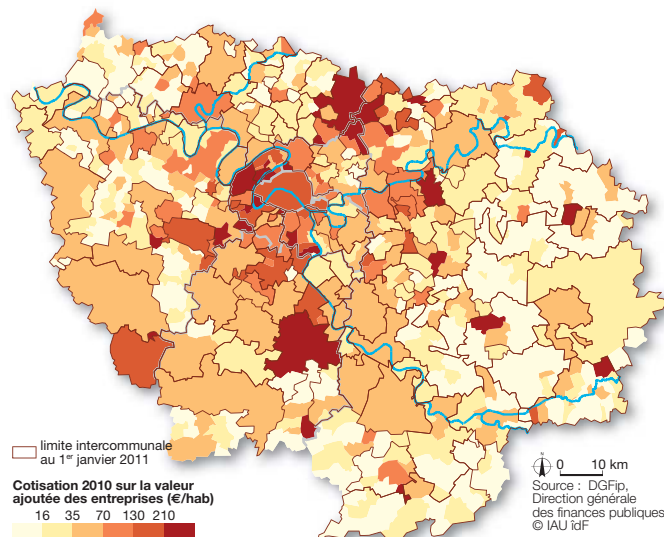
Remarquons que tant la définition de la valeur ajoutée que la répartition de celle-ci entre les sites réintroduisent, en l'amplifiant, l'effet de la masse salariale sur la cotisation des entreprises : en 1998, juste avant la suppression de la part « salaires », la masse salariale représentait 35 % de la base TP, alors qu'elle constitue 65 % de la valeur ajoutée nationale.

(a) Si les valeurs locatives des immobilisations industrielles représentent plus de 20 % des immobilisations passibles de la CFE.

Cotisation foncière des entreprises en 2010 (CFE)



Cotisation 2010 sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)



(2) Assemblée nationale : rapport n° 2944 sur le projet de loi de finances rectificative pour 2010.

(3) Rapport au Comité des finances locales (CFL) du 6 novembre 2012.

(4) En réalité l'Italie (Impôt sur le revenu des activités productives-IRAP) et surtout l'Allemagne (*Gewerbesteuer*) disposent d'impôts locaux similaires à la taxe professionnelle.

(5) Colloque de la *Gazette des communes* à l'Hôtel de ville de Paris.

L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (Ifer)

Elle comprend huit composantes, dont six sont partagées entre les départements et le secteur communal et deux destinées aux seules régions. Aucune indexation des tarifs n'est prévue. Ces Ifer sont les suivantes :

- éoliennes et hydroliennes terrestres,
- installations de production d'électricité nucléaires ou thermiques,
- centrales de production d'énergie électrique photovoltaïque ou hydraulique,
- transformateurs électriques (réseaux de transport ou d'électricité),
- stations radioélectriques « antennes relais »,
- matériel roulant affecté au transport de voyageurs sur le réseau ferré national,
- répartiteurs principaux de la boucle locale cuivre,
- installations de gaz naturel liquéfié.

lable par les communes et les EPCI, et 15 Md€ dont le taux est uniforme au niveau national. Globalement ce sont près de 60 % des nouvelles recettes qui ne dépendent plus du vote d'un taux local.

Ainsi que le soulignait M. Carrez, la liberté de taux est (ou était) une singularité française. Mais il demeure la dynamique de l'assiette dont la CVAE est *a priori* la meilleure garante.

Des difficultés pour mesurer l'incidence de la réforme

Pour concrétiser ses engagements lors de la discussion budgétaire, le ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi a mis en ligne, dès les premiers jours de 2010, un ensemble de simulations par collectivité.

Dans un second temps, à l'été 2010⁽⁶⁾, il a diffusé de nouvelles simulations pour la période 2010-2015. Assises sur les hypothèses économiques transmises à l'Union européenne, ces dernières s'avèrent relativement optimistes.

Il s'agit à ce jour (décembre 2012), de la seule source exhaustive disponible au niveau communal et supracommunal. Ce déficit d'information explique qu'à l'automne 2012, les PME et artisans aient découvert des augmentations sensibles de leur contribution foncière des entreprises (CFE)⁽⁷⁾ qui illustrent le manque d'informations des collectivités territoriales sur leurs bases fiscales réelles. Ceci a conduit le gouvernement à permettre aux collectivités de redélibérer en la matière.

C'est en 2011 que l'ensemble de la réforme a pris effet pour les collectivités territoriales. De nouveaux taux d'imposition ont été calculés et notifiés, prenant en compte les modifications d'affectation des différentes taxes aux collectivités territoriales.

Ils intègrent également différentes mesures (suppression de l'abattement

de 16 % de la base TP et transfert de frais de gestion de la fiscalité directe de l'État aux collectivités territoriales). C'est à l'automne 2012 qu'ont été définitivement calculées, pour chaque collectivité, deux dotations destinées à lui assurer une neutralité de la réforme à compter de 2011 :

- Pour les collectivités « perdantes » (pour lesquelles les ressources nouvelles sont inférieures à leurs recettes de TP 2009), une dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP). Ceci correspond aux dotations budgétaires inscrites dans l'équilibre général de la réforme du tableau précédent et clôt donc l'équilibre global du secteur.
- Une contribution ou un prélèvement au titre d'un fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR). Celui-ci joue le rôle de « chambre de compensation » entre régions d'une part, entre départements d'autre part et, enfin, entre entités du secteur communal, puisque, si l'équilibre est garanti globalement pour chacune de ces trois catégories, il n'en est rien pour chaque collectivité en tant que telle.

Quelles premières incidences pour l'Île-de-France ?

À partir des données disponibles à l'automne 2011, c'est-à-dire avant la prise en compte de la nouvelle répartition de la CVAE en faveur des immobilisations industrielles, il est possible de décrypter l'incidence de la réforme sur les communes ou EPCI franciliens. Ceci, pour les deux principales ressources introduites par la réforme : la cotisation foncière des entreprises (CFE, qui correspond à la part restante de la taxe professionnelle) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Il s'agit là des deux seules ressources véritablement dynamiques et provenant

des entreprises implantées sur le territoire, au-delà de celles touchant les ménages (ex taxe d'habitation départementale) et de celles *a priori* immobilières (DCRTP et FNGIR ci-dessus). Ces recettes sont donc, selon le cas, augmentées ou diminuées au travers de l'action du FNGIR de manière à assurer la neutralité de la réforme. Cependant, un niveau relativement élevé de CVAE garanti à la collectivité un dynamisme de sa recette dans le futur.

Les deux cartes présentent la recette par habitant de ces nouvelles taxes locales pour chaque territoire (commune ou EPCI) francilien. Pour les intercommunalités instituées en EPCI à fiscalité professionnelle unique (FPU, ex TPU), la recette correspond à l'ensemble du territoire et est répartie de manière uniforme au sein de celui-ci. La cotisation foncière des entreprises (CFE) représente en moyenne 114 € par habitant. Elle concerne la valeur locative des terrains et bâtiments industriels et apparaît relativement uniforme sur le centre de l'agglomération.

À l'inverse, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), d'un niveau similaire en moyenne régionale (115 €), est davantage concentrée sur quelques parties du territoire (Paris et centre des Hauts-de-Seine, Roissy, San du Val-d'Europe notamment). La prise en compte de la masse salariale au travers de la CVAE avantage globalement l'Île-de-France.

Au final, l'évolution des ressources économiques des territoires résultera de :

- la composition et la variation du tissu économique, principalement au travers de la territorialisation de la ressource de CVAE,
- l'avenir des dotations ou versements 2011 aux FNGIR,
- l'incidence des différents mécanismes de péréquation. ■

(6) L'article 76 de la loi de finances pour 2010 du 30 décembre 2009 prévoyait avant le 1^{er} juin 2010 la transmission par le gouvernement d'un rapport présentant « par catégorie de collectivités et pour chaque collectivité, des simulations détaillées des recettes ainsi qu'une estimation de leur variation à court, moyen et long termes ». Le rapport sur l'Évaluation des effets de la réforme de la taxe professionnelle sur la fiscalité des collectivités et sur les entreprises supervisé par MM. Durieux et Subremon en mai 2010 répond pour l'essentiel à ces objectifs. Il est accompagné pour chaque collectivité d'une projection des ressources sur la période 2010-2015.

(7) Cf. *Les Echos* du 19 novembre 2012.



4.7. Franciliens : plus actifs qu'en province, surtout les femmes et les seniors

Bénéficiant de la richesse et de la taille du marché de l'emploi métropolitain, les Franciliens ont des emplois* de plus en plus qualifiés, des taux d'activité* plus élevés, et des conditions d'emplois relativement plus stables que dans le reste de la France. Cependant, les différences locales persistent, reflétant les disparités sociales des communes franciliennes.

La population active* francilienne résidente compte 5,958 millions d'actifs en 2007. Les opportunités d'emploi sont à l'échelle de la région-capitale et favorisent l'activité : 75 % des Franciliens âgés de 15 à 64 ans sont actifs contre 71 % dans le reste de la France. Au total, 21 % de la population active française réside en Île-de-France pour 18,5 % de la population totale.

Enfin, l'écart est encore plus marqué si l'on considère le taux d'emploi, c'est-à-dire les personnes qui occupent un emploi parmi les personnes en âge de travailler. En 2007, avec un taux d'emploi des 15-64 ans de 89 %, l'Île-de-France se situe au-dessus des objectifs du Conseil européen de Lisbonne de mars 2000 qui fixe un taux d'emploi de la population active européenne de 70 % en 2010. En province, ce taux est de 63 %.

Une activité très élevée, caractéristique de la métropole

Conséquence des spécificités du marché du travail francilien, les taux d'activité sont donc plus élevés que dans le reste de la France pour la majorité des tranches d'âges, excepté celles des moins de 25 ans. Ce taux est de 41 % en Île-de-France et de 43 % en province. L'entrée des jeunes sur le marché du travail est retardée en Île-de-France car les taux de scolarité sont systématiquement plus élevés qu'en province et la poursuite d'études longues est plus fréquente.

Ce faible taux d'activité des jeunes Franciliens est plus que compensé par une activité beaucoup plus importante des femmes au-delà de 25 ans et des hommes après 50 ans. La forte présence d'emplois tertiaires dans l'économie francilienne, une qualification plus élevée facilitent en effet l'intégration des femmes sur le marché du travail, mais les écarts avec le reste de l'Hexagone* tendent à se réduire. En 2007, 49 % de la population active francilienne est féminine (47 % en province). Au-delà de 50 ans, les Franciliens sont plus actifs que dans le reste de la France en raison de la plus forte por-

portion de cadres. Le taux d'activité des 50 ans et plus s'élève à 40 % contre 29 % en province et la différence est encore plus marquée pour les 55-64 ans (53 % contre 39 %). Globalement, les écarts de structure par âge dans la population totale et de taux d'activité se compensent et la structure par âge de la population active est quasiment la même en Île-de-France et dans le reste de la France.

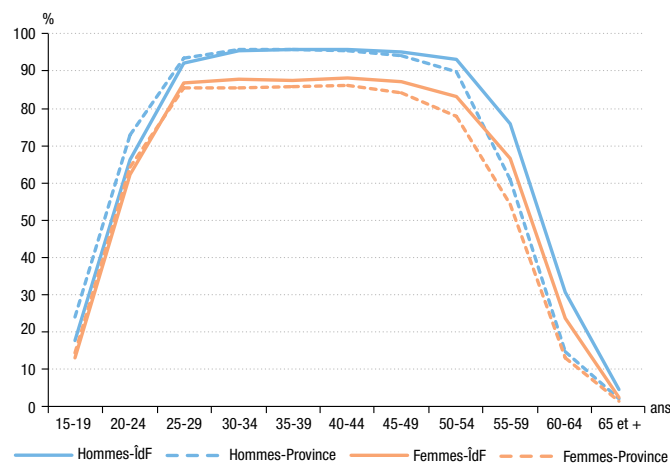
Effectifs en hausse surtout chez les seniors

L'évolution de la population active dépend à la fois de l'évolution de la population en âge de travailler (effectifs et structure par sexe et âge) et des comportements d'activité. Ceux-ci sont influencés par plusieurs facteurs. La législation détermine la durée légale de l'activité, les règles de retraite, les

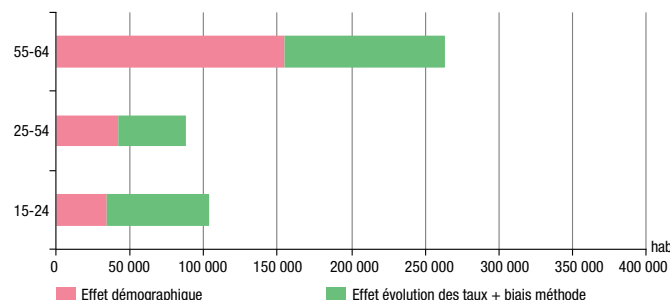
conditions d'apprentissage, etc. Les facteurs individuels sociologiques sont liés à l'évolution de la société comme, par exemple, la féminisation des emplois. Enfin, la situation conjoncturelle de l'emploi, ou des difficultés à concilier vie professionnelle et vie privée (garde d'enfants, trajets domicile-travail,...) peuvent entraîner le retrait du marché du travail par découragement, ou l'inactivité par choix.

Entre 1999 et 2007, l'évolution totale pour les 15-64 ans est de + 455 000 actifs. On peut distinguer deux effets, celui de la croissance démographique (+ 231 000) et celui de l'évolution des taux d'activité, indissociable du biais dû au changement de méthode (+ 224 000 - cf. encadré page suivante). Les deux effets sont de même ampleur, mais cela n'est pas le cas pour toutes les tranches d'âge. La crois-

Des taux d'activité plus importants en Île-de-France qu'en province



Évolution de la population active entre 1999 et 2007 : les premiers effets du vieillissement



* Voir glossaire.

Activité

Le concept d'activité a changé avec le nouveau recensement. L'évolution de la population active tient compte du nouveau concept qui permet, entre autres, de mieux apprécier les situations mixtes (cumul emploi-retraite chez les jeunes ou cumul emploi-retraite chez les plus âgés). Il est donc difficile de mesurer une évolution « pure » de la population active entre 1999 et 2007, sauf si on se concentre sur les âges de forte activité, 25-54 ans.

sance démographique des 55-64 ans due à l'avancée en âge des premières générations du baby-boom est très importante. Elle représente à elle seule 34 % de l'évolution totale de la population active. L'effet « évolution des taux + biais » est également fort (41 % de leur évolution) pour cette tranche d'âge, en partie à cause du changement de définition de la population active (cumul emploi-retraite). Cet effet est prépondérant chez les 15-24 ans où il représente 67 % de leur évolution totale. Enfin, les effectifs de 25-54 ans qui constituent le socle de la population active (77,5 %) évoluent très peu : leur augmentation ne représente que 20 % de l'évolution totale des actifs.

Un tiers des cadres réside en Île-de-France

L'organisation du tissu productif en France concentre les fonctions économiques à fort contenu intellectuel en Île-de-France. En 2007, 36 % des actifs cadres et professions intellectuelles supérieures résident en Île-de-France pour 21 % des actifs, toutes catégories sociales confondues. Depuis 1968, le nombre de cadres n'a cessé d'y progresser avec, entre 1999 et 2007, un gain plus de deux fois plus élevé que celui constaté pour les professions intermédiaires (+ 341 000 pour + 156 000). Les effectifs de cadres progressent plus rapidement en province (+ 36 % en province, + 31 % en Île-de-France), mais la part des actifs cadres demeure largement supérieure en Île-de-France (27 % des actifs occupés pour 13 % en province) et la différence avec le reste de la France s'accroît. Le rattrapage de la province concerne davantage les professions intermédiaires, dont les effectifs progressent plus rapidement qu'en Île-de-France et dont la part parmi les actifs gagne 2 points, alors qu'elle est stable dans la région-capitale. Les employés ont une évolution très modérée : leur nombre se stabilise en Île-de-France et leur part diminue essentiellement du fait de la croissance des cadres. Dans le reste de la France, les effectifs d'employés progressent mais leur part reste stable. Enfin, la part des ouvriers continue de baisser en Île-de-France et pour la première fois, entre 1999 et 2007, elle diminue aussi en province (- 3 points). En 2007, 14 % des actifs occupés franciliens sont ouvriers pour une moyenne de 25 % dans les autres régions. La part des agriculteurs est très faible en Île-de-France, malgré la présence d'une

activité agricole, céréalière notamment, et ils ne représentent plus que 2 % des actifs en province. Les artisans, commerçants et chefs d'entreprises occupent une place sensiblement égale en Île-de-France et en province.

Au final, l'Île-de-France poursuit son évolution vers une plus grande qualification de ses emplois. Désormais, les effectifs de cadres ont rejoint ceux des professions intermédiaires et quasiment ceux des employés. Ainsi, les écarts avec la province sont maximum pour les cadres (+ 14 points) et les ouvriers (- 11 points).

À un niveau plus détaillé, une trentaine de professions sont très spécifiques de la structure de l'emploi en Île-de-France⁽¹⁾. Ces professions sont liées aux activités financières, artistiques, de la communication et de l'édition, du spectacle et de l'information. Toutes sont des professions de cadres, à l'exception des gardiens d'immeubles et des concierges, professions courantes dans les immeubles des grandes villes, ainsi que des hôtesses de l'air et stewards, emplois suscités par la forte activité aéroportuaire de la région-capitale.

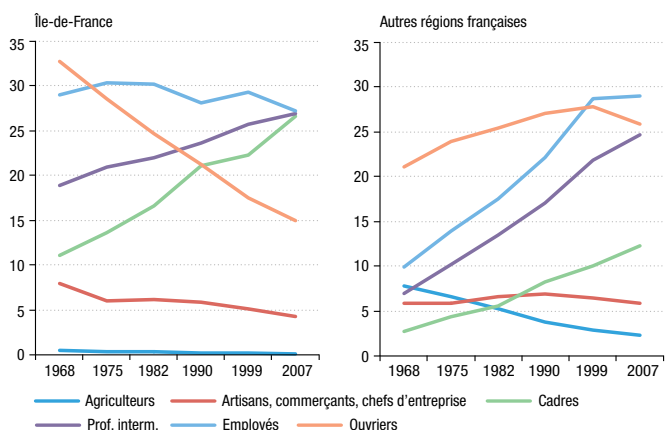
Par ailleurs, la spécialisation de l'Île-de-France sur les fonctions supérieures se confirme. Les emplois dits straté-

giques⁽²⁾, à contenu décisionnel élevé, représentent 19 % de l'emploi francilien contre 9 % en France métropolitaine. Cependant, la progression a été moins marquée dans l'aire urbaine* de Paris que dans les autres principales aires urbaines en France.

Une activité salariée plus présente, moins de précarité qu'en province

Être non salarié est moins fréquent en Île-de-France que dans le reste de la France. Les 502 900 non-salariés - indépendants, employeurs et aides familiaux - représentent 9,5 % des actifs occupés en Île-de-France au lieu de 12 % en province. En recul depuis une longue période en France, la part du non-salariat augmente légèrement en Île-de-France entre 1999 et 2007 (+ 1,2 point), alors que sa diminution se poursuit en province, passant de 13 % à 12 %. L'Île-de-France ne compte que 2 % d'agriculteurs parmi les non-salariés, pour 22 % en province, et une part plus faible d'aides familiaux (2 % pour 3 %). Le profil des non-salariés franciliens est caractéristique de la métropole : peu d'agriculteurs et davantage de professions libérales (24 % pour 12 % en province). Les commerçants sont éga-

Les catégories socioprofessionnelles aux âges de forte activité (25-54 ans) : des évolutions très contrastées entre l'Île-de-France et la province (en %)



Source : Insee, recensements, traitement IAU.

Champ : actifs ayant un emploi et chômeurs ayant déjà eu un emploi, âgés de 25 à 54 ans.

Population active de 15 à 64 ans selon la catégorie socioprofessionnelle

	Île-de-France		Province	Écarts (en points)
	Effectifs	Proportion	Proportion	
Agriculteurs exploitants	6 400	0,1	2,5	- 2,3
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	235 400	4,5	6,2	- 1,7
Cadres et professions intellectuelles sup.	1 435 100	27,2	12,8	14,4
Professions intermédiaires	1 394 100	26,4	24,4	2,0
Employés	1 442 800	27,4	28,7	- 1,4
Ouvriers	758 800	14,4	25,4	- 11,0
Total	5 272 600	100,0	100,0	

Source : Insee, recensement 2007.

* Voir glossaire.

(1) Sur les 500 professions détaillées par le système statistique au recensement de population.

(2) Cf. article 4.1., page 162.

lement plus présents (24 % pour 23 % en province) ainsi que les chefs d'entreprise (8 % pour 6 % en province). Les salariés franciliens ont des formes d'emploi plus stables en moyenne que ceux résidant en province : 87 % sont en CDI ou titulaires de la fonction publique contre 84 %. Après la forte progression des formes d'emploi temporaire et du temps partiel dans les années 1980 en France, la période intercensitaire récente marque une accalmie en Île-de-France. Le taux d'emplois temporaires⁽³⁾ (ou à durée limitée) se stabilise à 13 %, tandis qu'il progresse en province où il atteint 15,5 % en 2007. Le taux d'emploi temporaire atteint 23,5 % parmi les actifs occupant un emploi peu qualifié*. Les jeunes sont aussi très concernés, y compris si l'on exclut l'apprentissage et les formes d'emplois à durée limitée : 26 % des salariés de 15-24 ans sont employés à durée limitée et 25 % sont en apprentissage. La part des salariés travaillant à temps partiel s'est stabilisée entre 1999 et 2007 aux alentours de 14 %, après l'envolée des années 1980 et 1990. Malgré une hausse chez les hommes, trois quarts des actifs travaillant à temps partiel sont des femmes. L'importance des métiers de personnels des services aux particuliers (39 % de postes) et des métiers dans le commerce explique en partie la prépondérance du temps partiel féminin. Il est moins fréquent pour les postes les plus qualifiés, pour les femmes comme pour les hommes, et ne concerne que 10 % des cadres ; 32 % des employées non qualifiées sont occupées à temps partiel pour 16 % des femmes cadres. Les jeunes

sont plus exposés que la moyenne (25 % des 15-24 ans), ce rythme de travail étant plus fréquent dans les « petits boulots » qui accompagnent les études ou qui marquent l'entrée dans la vie professionnelle. Le temps partiel est plus développé en province, pour les hommes comme pour les femmes. Même si l'écart tend à se resserrer sur le long terme, les actifs franciliens sont, en moyenne, globalement moins touchés que ceux de province par le chômage*. Les statistiques du chômage du ministère du Travail donnent un taux de 8,4 % en Île-de-France pour une moyenne nationale de 9,6 % (1^{er} trimestre 2012). Les données du recensement, qui dénombrent les actifs se déclarant au chômage, constatent un avantage relatif du même ordre avec 10,7 % des actifs franciliens au chômage pour une moyenne de 12 % en province. Les jeunes sont beaucoup plus exposés que leurs aînés : 17 % des moins de 30 ans sont au chômage en Île-de-France. L'insertion des jeunes est relativement plus aisée en Île-de-France où les jeunes sont plus qualifiés, et l'écart est plus marqué pour les 20-24 ans : 18 % au lieu de 24 % en province. La qualification permet une meilleure insertion sur le marché du travail : les cadres ont un taux de chômage de 4,3 %, les professions intermédiaires de 9,3 %, tandis qu'il s'élève à 16,1 % pour les ouvriers et 12,6 % pour les employés. Les immigrés ont également un taux supérieur à la moyenne (18 %). Les Franciliennes ont un taux de chômage de 11 %, moins élevé qu'en province et l'écart avec les hommes, qui se resserre au cours des recensements, est également moins marqué. Seuls les seniors sont plus

affectés en Île-de-France : 9,2 % en Île-de-France et 8,5 % en province pour les 55-64 ans, avec un taux de chômage inférieur à la moyenne, tous âges confondus dans les deux cas.

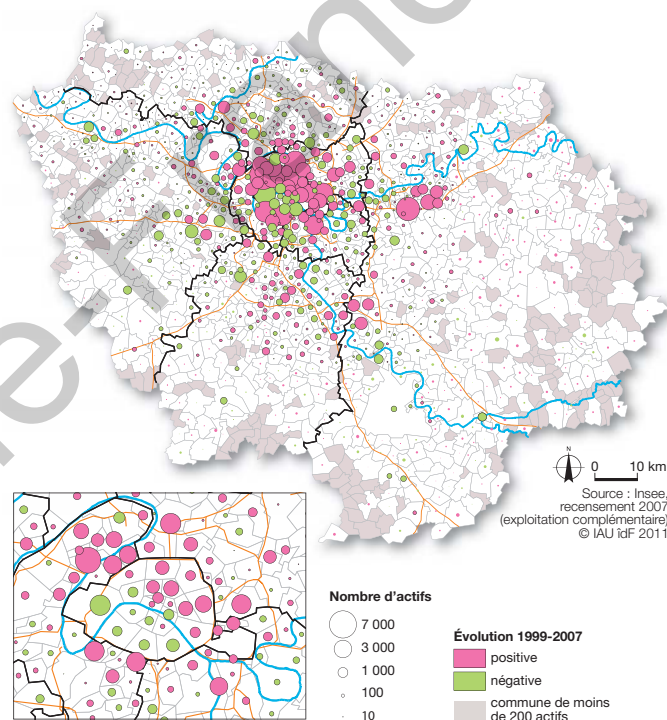
Un niveau d'activité lié au profil sociologique des départements

Tous les départements franciliens ont des taux d'activité supérieurs au taux d'activité moyen de province qui s'élève à 71 %. Cela est également vrai pour le taux d'activité des femmes et des seniors (55-64 ans). Concernant les

* Voir glossaire.

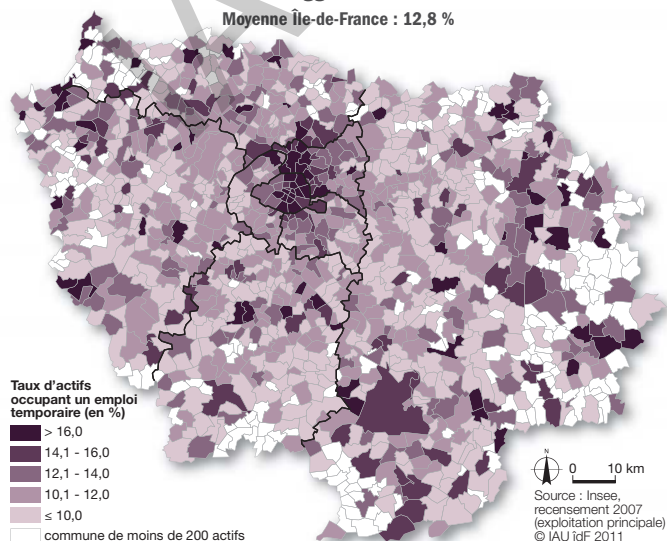
(3) Au sens large, soit toutes les formes d'emploi (y compris intérim, apprentissage...) qui ne sont ni en CDI, ni titulaires de la fonction publique.

Évolution du nombre d'actifs de 25 à 54 ans entre 1999 et 2007



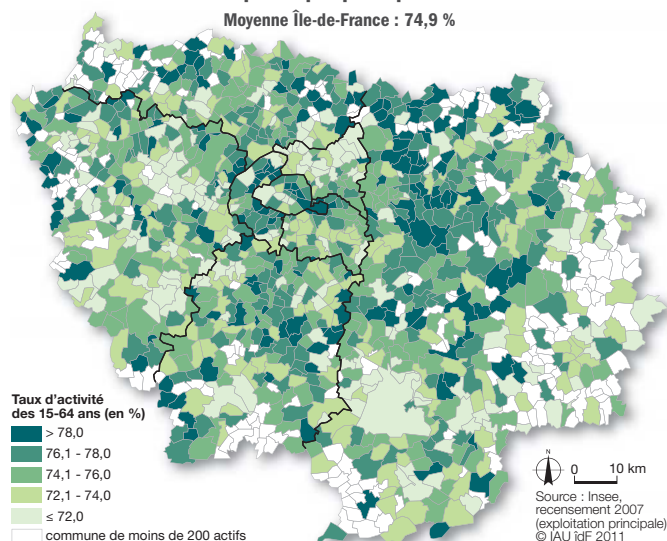
Davantage d'actifs en emploi temporaire au cœur nord-est de l'agglomération

Moyenne Île-de-France : 12,8 %



Des taux d'activité moins élevés en Seine-Saint-Denis et dans les espaces périphériques aisés

Moyenne Île-de-France : 74,9 %



Des cadres de la finance aux gardiens d'immeubles : dix professions caractéristiques de l'Île-de-France

Dix professions ont une part au minimum 2,5 fois plus élevée qu'en France :

cadres des marchés financiers (6 900 actifs) ; cadres de la documentation, de l'archivage (hors fonction publique : 2500) ; cadres artistiques et technico-artistiques de la réalisation de l'audiovisuel et des spectacles (13 100) ; cadres de la publicité (12 500) ; cadres des relations publiques et de la communication (14 500) ; directeurs de journaux, administrateurs de presse, directeurs d'éditions (4 100) ; cadres chargés d'études économiques, financières, commerciales (13 600) ; concierges, gardiens d'immeubles (33 400) ; ingénieurs et cadres technico-commerciaux en informatique et télécommunications (13 100) ; cadres des opérations bancaires (17 000).

Source : Insee, recensement 2007 (exploitation complémentaire), professions classées par indice de spécificité*.

* Voir glossaire.

jeunes, pourtant moins actifs en Île-de-France, la Seine-et-Marne et le Val-d'Oise enregistrent toutefois un taux supérieur à celui de province. Enfin, si l'on considère les âges de forte activité (25-54 ans), la Seine-Saint-Denis se distingue par un taux inférieur à celui de la province. Fait inquiétant, ce taux est en recul par rapport à celui de 1990. Il a fortement chuté (- 1,2 point) sur la période récente (1999-2006), alors que les autres départements franciliens progressaient : Yvelines et Seine-et-Marne (+ 2 points), Essonne et Hauts-de-Seine (+ 1,2 point), Val-d'Oise (+ 1), stabilité pour Paris et le Val-de-Marne.

Ces différences entre taux d'activité deviennent encore plus disparates localement. Elles dépendent de la composition de la population locale (répartition par sexe et âge, niveau de qualification) et des comportements d'activité. Ce sont les taux d'activité aux âges extrêmes ainsi que celui des femmes qui marquent le plus les différences entre les départements. Par exemple,

les Franciliennes, bien que très actives, le sont plus dans les Hauts-de-Seine, à Paris ou dans les espaces périurbains où les professions intermédiaires dominent. Dans certains espaces aisés, notamment dans l'ouest de l'Île-de-France, la situation professionnelle très favorable du conjoint dissuade plus qu'ailleurs les femmes de travailler bien

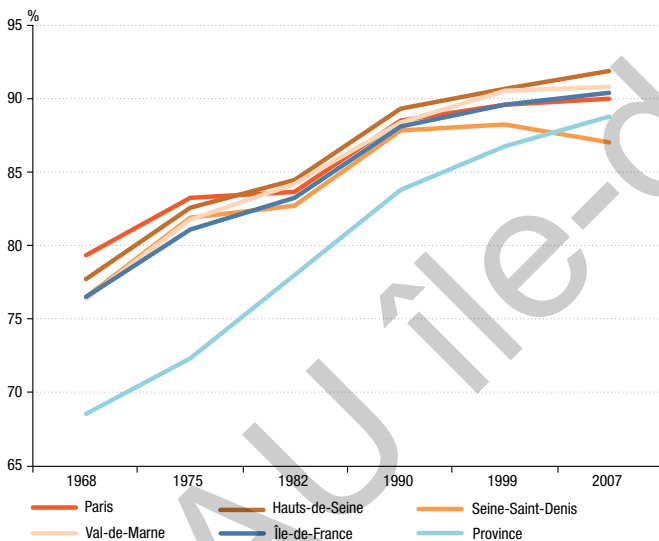
Taux d'activité des 15-64 ans en 2007 (départements, par ordre décroissant) en %

Hauts-de-Seine	77,1
Paris	75,8
Val-de-Marne	75,1
Seine-et-Marne	75,0
Île-de-France	74,9
Essonne	74,4
Yvelines	74,3
Val-d'Oise	74,0
Seine-Saint-Denis	72,3
Province	70,6

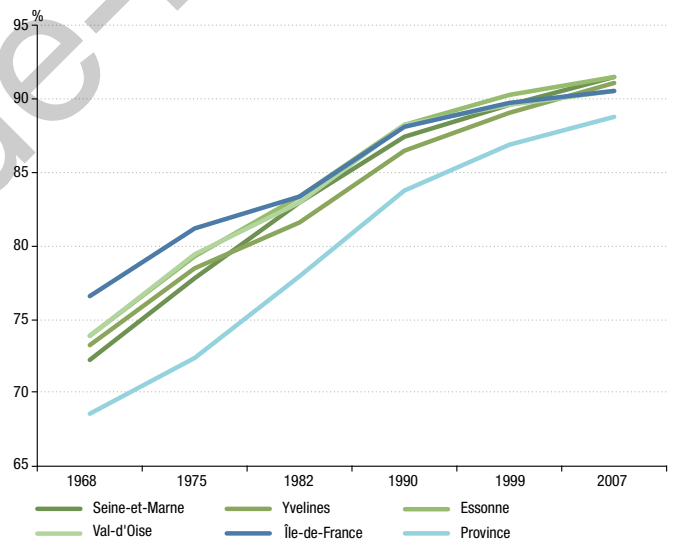
Source : Insee, recensement 2007.

qu'elles soient diplômées. En Seine-Saint-Denis, le taux d'activité féminin est le plus faible de la région (68 %), bien qu'en progression (+ 10 points depuis 1990). Mais l'inactivité est contrainte : femmes sans diplômes, étrangères, ou mères au foyer sont nombreuses. Concernant les jeunes, le taux d'activité des 15-24 ans est inférieur à la moyenne régionale à Paris et dans les Hauts-de-Seine car la proportion d'étudiants y est plus importante. Mais les taux d'activité des 55-64 ans y sont les plus élevés du fait de la forte présence de cadres en fin de carrière (ou à hautes responsabilités). Ainsi, les contrastes locaux perçus à travers les différences de taux d'activité résultent de plusieurs facteurs qui reflètent les disparités sociales entre les communes. À cela s'ajoutent des effets locaux tels que la construction de logements neufs qui peut conditionner l'arrivée de nouveaux ménages d'actifs, mais également l'accessibilité et l'offre d'emploi des territoires. ■

Rétrospective des taux d'activité des 25-54 ans (âges de forte activité) par département



Source : Insee, recensements de la population.
Champ : individus actifs, âgés de 25 à 54 ans.



B. Basset / AUI d'IF



C. Dagremont / AUI d'IF

4.8. L'emploi des femmes : plus qualifié, plus contrasté

Actives* et diplômées, les Franciliennes occupent de plus en plus de postes de cadres. Elles ont bénéficié, ces dix dernières années, d'importants gains d'emplois* dans les activités de conseils aux entreprises. Toutefois, en termes de diversification et de rémunération, la parité n'est pas encore atteinte.

Plus de 5,96 millions de femmes ont été recensées en Île-de-France en 2006 pour 5,57 millions d'hommes. Avec 1 070 femmes pour 1 000 hommes, la région-capitale apparaît sensiblement plus féminisée que la province. L'activité des Franciliennes, plus élevée que la moyenne, s'explique par des facteurs démographiques mais aussi par la structure de l'emploi dans la région. Les Franciliennes en âge de travailler sont plus nombreuses, vivent plus souvent seules, sont plus diplômées et les opportunités qu'offre le vaste marché de l'emploi francilien facilitent leur intégration professionnelle.

Des Franciliennes très actives...

L'Île-de-France compte, en 2006, 2,88 millions de femmes actives occupées ou en recherche d'emploi. L'activité féminine poursuit sa progression, à un rythme cependant ralenti par rapport à l'explosion des années 1970-1980. Le taux d'activité des Franciliennes⁽¹⁾ passe de 68,2 % en 1999 à 71,3 % en 2006. Il tend à se rapprocher de celui des hommes (78,2 %), tout en demeurant au-dessus de la moyenne féminine nationale (67 %). Les femmes diplômées et les femmes seules, nombreuses en Île-de-France, sont plus souvent actives que les autres. Les Franciliennes, plus encore que les Françaises, sont particulièrement actives entre 25 et 49 ans (87 %). La forte implication des femmes dans la vie professionnelle et leur plus haut taux de fécondité constituent des spécificités françaises au sein de l'Union européenne.

... et plus diplômées

Quelle que soit la tranche d'âge observée, la population féminine est plus nombreuse à être scolarisée que celle des hommes. Les femmes sont aussi plus diplômées : en 2006, près de 53 % possèdent un baccalauréat ou un diplôme supérieur, contre 48 % des hommes. Cependant, les femmes ont moins fréquemment que les hommes un diplôme universitaire du deuxième ou troisième cycle. Les différences

entre les filières restent marquées et conditionnent l'éventail des emplois possible. En 2005-2006, parmi les formations dispensées dans les universités franciliennes, les lettres et sciences humaines, par ailleurs les plus suivies, sont les plus féminisées (75 %), devant les formations artistiques (61 %) et le droit-économie (60 %). En revanche, seulement 37 % de filles sont inscrites dans les filières scientifiques⁽²⁾.

Des différences dans l'apprentissage

Peu de femmes possèdent un certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou un brevet d'études professionnelles (BEP), diplômes davantage ancrés dans des filières « masculines ». Les résultats de l'apprentissage, en Île-de-France, montrent cependant une progression féminine : en 2008, 37 % des 75 000 apprentis étaient des femmes, contre 32 % en 1991⁽³⁾. Les jeunes filles en

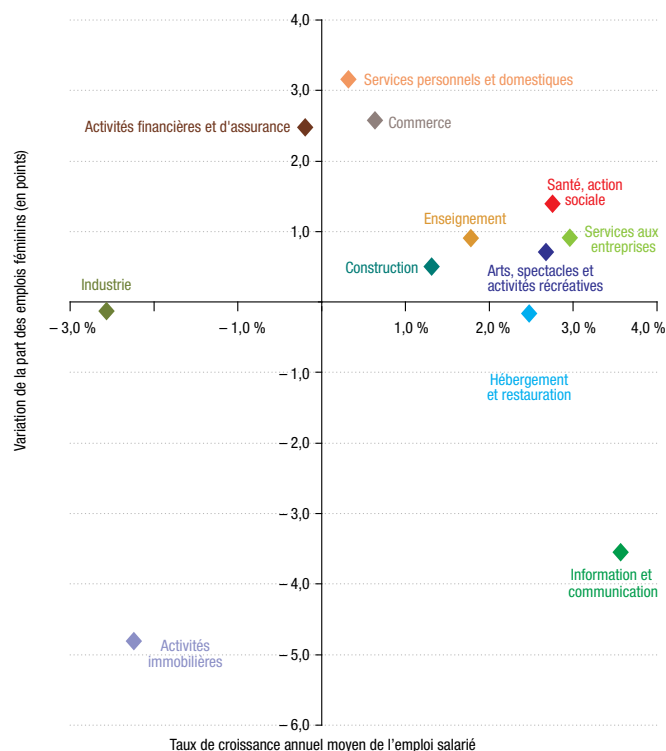
Près de la moitié de la population active francilienne est féminine

	Effectif	Part des femmes (%)
Population active	5 913 100	48,6
- ayant un emploi	5 265 000	48,4
- au chômage	648 100	50,7
Population inactive	3 370 900	58,9
- dont inactifs de 65 ans ou plus	1 383 100	60,5
Population de 15 ans ou plus	9 284 000	52,4

Source : Insee, recensement 2006 (exploitation principale).

Féminisation et créations d'emplois salariés (1998-2008)

La part des femmes augmente dans les secteurs en croissance



Source : Pôle emploi, 1998, 2008.

Lecture : entre 1998 et 2008, le nombre de salariés dans le secteur de la santé et de l'action sociale a augmenté de 3 %, en moyenne, chaque année. La part de l'activité féminine a augmenté de 1,4 point en dix ans.

* Voir glossaire.

(1) Le taux d'activité des femmes définit la part des femmes actives, âgées de 15 à 64 ans, dans la population féminine.

(2) Source : Service académique d'information et d'orientation (SAIO) de Versailles, janvier 2008.

(3) Source : région Île-de-France, unité Développement, Panorama 2009 de l'apprentissage en Île-de-France.

Les Franciliennes, parmi les plus actives des régions de l'Union européenne

Le taux d'emploi (part des actifs ayant un emploi au sein de la population des 15 à 64 ans) est utilisé par l'Union européenne pour mesurer la capacité d'une économie d'utiliser ses ressources en main-d'œuvre.

En 2008, le taux d'emploi des 27 pays de l'Union européenne s'élève à 65,9 %. Quelle que soit la région, le taux d'emploi masculin (72,8 % en moyenne) est supérieur au taux d'emploi féminin (59,1 %). Ce dernier varie fortement entre les différentes régions européennes, de plus de 75 % dans les régions scandinaves, à moins de 50 % dans les régions du sud de l'Europe. L'Île-de-France se situe au-dessus de la moyenne européenne, avec un taux d'emploi féminin de 64,5 %, remplissant un des objectifs de la stratégie de Lisbonne qui prévoit d'atteindre en 2010 un taux d'emploi féminin de 60 %. Le modèle français, qui combine des taux de fécondité élevés et une forte implication des femmes dans la vie professionnelle, est atypique.

Source : Eurostat

(4) Source : Pôle emploi (Garp). Ces données permettent d'étudier le secteur privé (75 % des emplois salariés féminins). Il n'existe pas de données permettant d'évaluer la part des femmes et leur évolution dans le secteur public.

(5) Il s'agit d'activités liées à l'informatique, aux services professionnels (activités juridiques, comptables, relations publiques et communication, conseil en formation), à l'administration d'entreprises, la publicité et les études de marché, l'architecture et l'ingénierie.

(6) L'enquête Sine (Système d'information sur les nouvelles entreprises) permet de suivre les entrepreneurs au cours du temps.

formation sont cependant sous-représentées aux deux extrémités de la pyramide des niveaux. Elles ne représentent que 35 % des apprentis de niveau I (master, ingénieur) et 30 % de niveau V (CAP, BEP). *A contrario*, près de 50 % des apprentis de niveau II (licence pro) ou III (brevet de technicien supérieur – BTS – ou diplôme universitaire de technologie – DUT) sont des femmes. Cette part varie fortement selon le domaine de formation, avec une nette prédominance des services (57 %) par rapport aux formations de la production (10 %).

Une bipolarisation croissante des emplois féminins

En 2008, 4,15 millions d'emplois franciliens relèvent de la sphère salariée privée⁽⁴⁾. Les femmes occupent 44 % de ces emplois, ce qui représente une augmentation de 1 point par rapport à 1998. Le secteur tertiaire est le principal gisement d'emplois, aussi bien pour les hommes (76 %) que pour les femmes (90 %). Le taux de féminisation a augmenté dans la construction et les services ; il s'est stabilisé dans l'industrie. L'activité féminine salariée est fortement concentrée dans un éventail restreint d'activités. Le commerce, les activités de services administratifs et de soutien, les activités de conseil et d'assistance⁽⁵⁾, la santé humaine et

l'action sociale regroupent 53 % des emplois féminins. Le taux de féminisation est particulièrement élevé dans les secteurs de la santé et de l'action sociale (près de huit emplois sur dix). Il est, en revanche, beaucoup plus faible dans les activités liées à l'industrie, au transport et à la construction, où les emplois sont à dominante masculine. Bien représentées dans les secteurs de l'enseignement, de l'immobilier et dans celui des assurances, les femmes atteignent juste la parité avec les hommes dans les activités de conseil et assistance aux entreprises. Depuis une dizaine d'années, on assiste à une bipolarisation croissante des emplois féminins entre des secteurs d'activités peu valorisés, proposant des emplois peu qualifiés et souvent plus précaires (secteur social, aide à la personne...), et d'autres secteurs plus qualifiés, à haute valeur ajoutée (conseils aux entreprises).

Les femmes ont bénéficié de plus de la moitié des gains d'emplois observés sur la période 1998-2008 (255 000 emplois salariés sur 500 000).

Les emplois féminins se sont développés essentiellement dans trois secteurs d'activités : les services aux entreprises (activités de conseils juridiques, comptables et financiers, conseil en communication, publicité, études de marché), les activités liées à la santé

et à l'action sociale (activités hospitalières, accueil de jeunes enfants, de personnes âgées, aide à domicile, action sociale, activités associatives) et les activités de commerce. Ces secteurs totalisent 85 % des gains d'emplois féminins. Cet essor a largement compensé les pertes observées dans l'industrie et dans l'immobilier (respectivement – 45 000 et – 15 300 emplois).

Une entreprise sur quatre est créée par une femme

En 2006, selon l'enquête Sine⁽⁶⁾ de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), près de trois créateurs d'entreprises franciliens sur quatre sont des hommes. Malgré une nette progression entre 2002 et 2006, la part des femmes reste en moyenne plus faible en Île-de-France (28 %) qu'en France (30 %), et nettement inférieure à leur poids dans la population active. Cependant, elles sont aussi nombreuses que les hommes dans les « services aux particuliers » et plus nombreuses dans le secteur « éducation, santé et action sociale ». Pour elles, la création d'entreprises relève plus souvent d'une opportunité, quand elle ne représente pas une solution leur permettant d'accéder à l'emploi. Les entreprises qu'elles créent sont un peu moins pérennes que les autres : le taux de survie à trois ans des entreprises créées par les femmes est de 54 % en Île-de-France, soit 6 points de moins que celles créées par les hommes. Une partie de cet écart s'explique par la plus petite taille des entreprises concernées. Il convient également de noter que les femmes optent plus souvent pour le statut associatif.

Des professions très féminisées

L'emploi féminin se polarise sur un nombre restreint de professions. Les trois quarts des effectifs sont concen-

Emplois féminins par secteurs d'activité en 2008

	Emploi féminin	En %	Emploi salarié total	Part des femmes (en %)
Industrie	145 900	8,0	457 800	31,9
Construction	33 700	1,8	274 900	12,3
Commerce	327 100	17,8	699 700	46,8
Transports et entreposage	54 600	3,0	204 100	26,8
Services	1 274 200	69,4	2 511 000	50,7
dont services aux entreprises	472 300	25,7	990 200	47,7
santé, action sociale	179 300	9,8	231 500	77,4
activités financières	163 800	8,9	297 100	55,1
information et communication	118 700	6,5	337 600	35,2
Ensemble	1 835 500	100	4 147 000	44,3

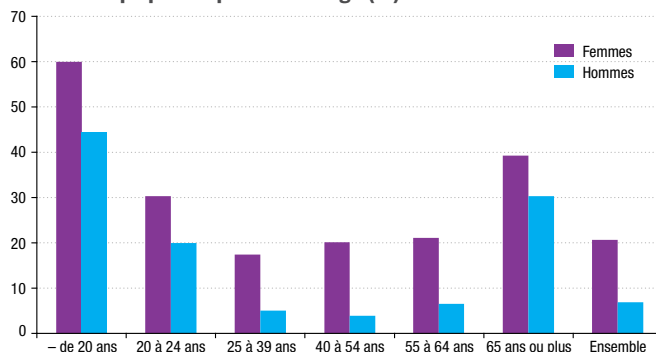
Source : Pôle emploi.

Neuf professions concentrent les trois quarts de l'emploi féminin

	Effectifs féminins	Taux de féminisation (en %)	Poids de la profession dans l'emploi féminin (en %)
Actifs ayant un emploi	2 634 200	47,8	-
Prof. intermédiaires admin. d'entreprise	360 800	59,1	13,7
Employés administratifs d'entreprise	332 600	78,9	12,6
Agents de service de la fonction publique	303 300	75,3	11,5
Personnels services aux particuliers	251 200	79,4	9,5
Cadres admin. et commerciaux d'entreprise	222 000	45,9	8,4
Professions intermédiaires santé social	170 500	77,5	6,5
Employés de commerce	162 100	69,3	6,2
Professeurs des écoles, instituteurs	127 200	69,2	4,8
Professeurs, professions scientifiques	99 300	55,2	3,8

Source : Insee, recensement 2006 (exploitation complémentaire).

Taux de temps partiel par sexe et âge (%)



Source : Insee, recensement 2006 (exploitation complémentaire).

trés dans neuf professions sur trente-et-une, contre quinze pour les hommes. Elles ne sont majoritaires que dans ces professions, parmi lesquelles les « personnels des services aux particuliers » (79,4 % de femmes), les « employés administratifs d'entreprise » (78,9 %) et les « professions intermédiaires de santé sociale » (77,5 %). Ces métiers requièrent, pour l'essentiel, un contact avec des patients, des élèves ou des clients.

Les femmes font souvent partie de la catégorie des « employés » (40 %, contre 15 % des hommes). Elles occupent plus rarement des postes « ouvriers » (5 %) et sont encore moins nombreuses parmi les « artisans, commerçants ou chefs d'entreprise » (2 %). En revanche, la catégorie « professions intermédiaires » regroupe 30 % de personnel féminin. Sur la période 1999-2006, la progression des emplois qualifiés se poursuit. La part des femmes augmente chez les « cadres » et passe de 18 % à 22 % (soit 10 points de plus qu'au niveau national). Parce qu'elle est orientée sur des secteurs à haute valeur ajoutée, la structure de l'activité économique offre des emplois plus qualifiés en Île-de-France.

Si la part des femmes a augmenté parmi les « cadres », elles y demeurent cependant sous-représentées : 40 % des effectifs. La parité est atteinte pour les « professeurs, professions scientifiques » (55 % de femmes). Le taux de féminisation est plus élevé parmi les cadres âgés de 20 à 39 ans (42 %). Ceci résulte de l'arrivée sur le marché du travail d'actives plus diplômées accédant à des postes plus qualifiés. À l'inverse, la moindre féminisation des cadres de plus de 40 ans est liée à une qualification moins élevée des générations antérieures, mais aussi à des carrières féminines plus contraintes : interruptions d'activité dues aux maternités, moindre accès aux postes les plus prestigieux. En France, seulement 8 % de femmes font partie des conseils d'administration dans les 500 premières sociétés françaises⁽⁷⁾.

Temps partiel : souvent porteur de précarité

Les femmes sont majoritairement salariées : 95 % pour 89 % des hommes en 2006. La part des emplois à durée limitée – contrat à durée déterminée, emplois aidés, intérim – est sensiblement du même ordre pour les salariés masculins et féminins (respectivement 12 % et 13 %). En revanche, les femmes cumulent plus souvent temps

partiel et contrat à durée limitée (5,7 % pour 3,7 %). De plus, elles occupent moins fréquemment les postes « les plus stables » : 71 % ont un contrat à durée indéterminée et à temps plein, contre 85 % des hommes. Par ailleurs, le taux de sous-emploi⁽⁸⁾ est deux fois plus élevé pour les femmes : 5 % contre 2,6 % pour les hommes en Île-de-France en 2007.

Les actives travaillent beaucoup plus souvent à temps partiel que leurs homologues masculins : respectivement 21 % et 7 % en 2006. Le temps partiel est plus développé chez les jeunes actives : 61 % des moins de 20 ans et 31 % des 20-24 ans. Il est moins fréquent chez les femmes de 25 à 49 ans (18 % en 2006), à un âge où on élève souvent des enfants.

Une grande partie de la croissance des emplois féminins a reposé sur le développement massif des postes à temps partiel du tertiaire. Ce développement concerne un salarié sur trois dans les services aux particuliers, un secteur occupé pour près de la moitié par des immigrées (47 %).

Chômage* : l'écart hommes-femmes se réduit

Une meilleure qualification et les créations d'emplois dans le tertiaire ont amélioré l'accès des Franciliennes à l'emploi. Dans les années 2000, l'écart entre le taux de chômage des hommes et des femmes s'est considérablement réduit, passant de 2 points en 1982 à 0,9 point en 2006⁽⁹⁾. Il demeure cependant élevé pour les 25-39 ans (2,2 points). Quel que soit le sexe, mais plus encore pour les hommes, le chômage des jeunes est supérieur à la moyenne.

La crise a provoqué une accélération du nombre d'inscriptions au chômage à partir de septembre 2008 en Île-de-France. Le rythme de croissance du nombre de demandeurs d'emploi (catégorie A) entre septembre 2008 et septembre 2009 est moins élevé pour

les femmes (+19 %) que pour les hommes (+29 %), et ce dans toutes les tranches d'âge. Les moins de 25 ans sont les plus touchés (+40 % pour les demandeurs d'emploi masculins et +29 % des demandeurs d'emploi féminins).

Salaires : des inégalités qui persistent

En 2006, en Île-de-France, le salaire annuel moyen net à temps complet est de 20 467 euros pour une femme. Avec 27 751 euros, un homme touche un salaire supérieur, en moyenne, de 26 %⁽¹⁰⁾. Ces écarts reflètent les différences d'emplois (plus grande proportion d'actives occupant des postes moins qualifiés) et de carrières (interruptions féminines plus fréquentes). La prise en compte du temps partiel accentuerait la différence. Même à caractéristiques voisines, les femmes ont, en moyenne, des salaires horaires inférieurs. Dans toutes les catégories socioprofessionnelles, les hommes gagnent davantage, à l'exception de la catégorie « employés », extrêmement féminisée, où le salaire moyen est du même ordre. Ce différentiel atteint 30 % chez les cadres. L'écart de rémunération entre les hommes et les femmes s'est légèrement résorbé en Île-de-France entre le milieu des années 1990 (+32 % pour les hommes) et le début des années 2000 (+30 %). Il varie peu depuis 2004. Si les Franciliennes ont un salaire moyen supérieur au salaire féminin national, les différences sexuelles sont moins marquées en province : –20 % contre –30 %.

À l'âge de la retraite, les inégalités se poursuivent. En France, en 2004, les femmes perçoivent une retraite inférieure de 46 % à celle des hommes. Seulement 41 % des retraitées avaient pu faire valider une carrière complète (contre 86 % des hommes) et bénéficier ainsi d'une retraite à taux plein. Beaucoup de femmes âgées vivent en dessous du seuil de pauvreté* du fait

* Voir glossaire.

(7) Source : Rapport Gresy, juillet 2009 page 26. Depuis, une loi prévoyant l'instauration progressive de quotas pour aller vers la féminisation des instances dirigeantes des grandes entreprises a été adoptée le 13 janvier 2011. Sont concernés les conseils d'administration et les conseils de surveillance (pas les comités exécutifs) des entreprises cotées en bourse et des entreprises publiques.

(8) Le sous-emploi regroupe l'ensemble des personnes travaillant à temps partiel, souhaitant travailler davantage, disponibles pour le faire et cherchant ou non un autre travail.

(9) Les enquêtes annuelles d'emploi de l'Insee montrent aussi une réduction de l'écart hommes-femmes. En 2007, le taux de chômage des femmes est de 8,3 % et celui des hommes de 8,1 %.

(10) Source : déclaration annuelle des données sociales (DADS) des entreprises d'Île-de-France en 2007.

Population active occupée par sexe et catégorie socioprofessionnelle en 2006

	Répartition en 2006 (en %)		Taux de féminisation (en %)		Évolution annuelle des effectifs ⁽⁹⁾ (en %) 1999-2006	
	Femmes	Hommes	1999	2006	Femmes	Hommes
Agriculteurs exploitants	0,1	0,2	30,8	26,5	1,5	0,0
Artisans, commerçants, chefs entreprise	2,3	6,7	25,0	24,7	-1,2	-1,1
Cadres, professions intellectuelles supérieures	22,3	31,2	37,4	40,1	4,7	3,0
Professions intermédiaires	29,6	23,4	52,1	54,3	2,2	0,9
Employés	40,5	15,4	72,5	71,2	0,0	0,9
Ouvriers	5,2	23,2	17,3	17,4	-0,6	-0,7
Ensemble	100	100	47,5	48,4	1,5	0,9

(a) Taux de croissance annuel moyen.

Source : Insee, recensement 2006 (exploitation complémentaire).

de petites pensions et de la faiblesse du minimum vieillesse (677 euros par mois pour une personne seule). Par ailleurs, le rapport du Secours catholique sur la pauvreté féminine en 2008⁽¹¹⁾ montre que les femmes françaises sont deux fois plus touchées que les hommes par la pauvreté. Il relève, parmi les facteurs de pauvreté, le fait de vivre seule, en famille monoparentale, de ne pas avoir d'activité professionnelle ou

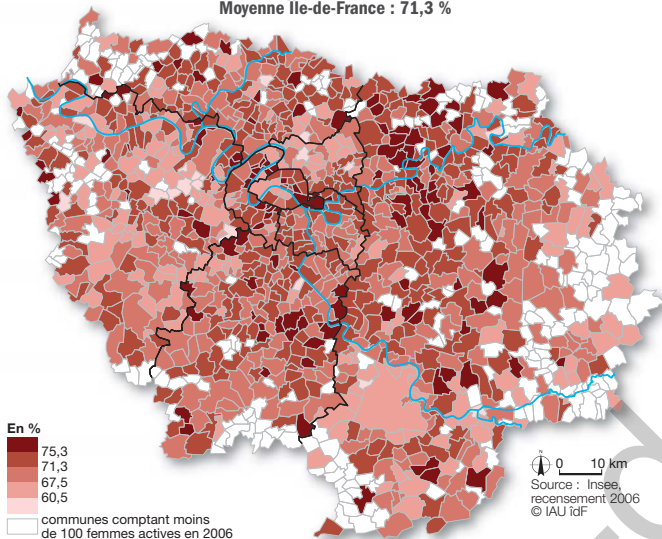
d'avoir un emploi de mauvaise qualité. En conclusion, on constate que la situation des femmes en Île-de-France est globalement plus favorable qu'en province. Elle s'est améliorée sur de nombreux points depuis une dizaine d'années. Les Franciliennes sont en moyenne plus diplômées, accèdent plus souvent à des postes de cadres et occupent des emplois à plus haute valeur ajoutée. Cependant, des inéga-

lités importantes persistent et la situation professionnelle des femmes doit encore progresser, notamment dans l'orientation professionnelle, les conditions d'emplois des secteurs des services à la personne, dans le déroulement des carrières, l'accès à des postes à responsabilités et dans le niveau des salaires à compétences égales. ■

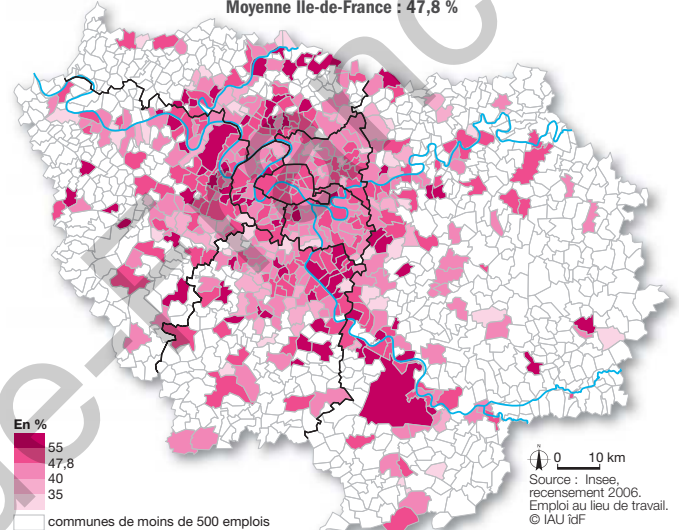
(11) À consulter à l'adresse suivante : <http://www.secours-catholique.org/telechargements/Rapport-Statistique-2008-Secours-Catholique.pdf>

Des femmes très actives en Île-de-France

Taux d'activité des femmes de 15 à 64 ans à la commune
Moyenne Île-de-France : 71,3 %



Part des femmes dans l'emploi
Moyenne Île-de-France : 47,8 %



Le taux d'activité des femmes est nettement plus faible dans les espaces d'une part les plus aisés et d'autre part les plus modestes. Ainsi, l'activité des femmes est faible en Seine-Saint-Denis où les proportions de femmes étrangères, de sans diplôme et de mères avec enfants sont importantes. L'activité des femmes est également modeste dans certaines communes situées en aval de la Seine, présentant les mêmes caractéristiques (Mantes-la-Jolie, Les Mureaux). En revanche, dans les espaces aisés de l'Ouest francilien, la situation professionnelle du conjoint dissuade souvent les femmes de travailler, même si elles sont diplômées. Dans les espaces périurbains, où les professions intermédiaires dominent, les femmes se portent plus souvent sur le marché du travail.

La part des femmes dans l'emploi en 2006 varie de 45 % à 50 % selon les départements, de moins de 20 % à près des trois quarts de l'emploi dans les communes de plus de 500 salariés.

Le taux de féminisation de l'emploi est inférieur à la moyenne en Seine-Saint-Denis, dans un département qui compte encore une part importante d'emplois de production et d'emplois ouvriers. Le département des Yvelines est également en-dessous de la moyenne, à l'exception des communes situées entre Saint-Germain-en-Laye et Versailles. L'orientation industrielle de ce département, y compris sur des activités de haute valeur ajoutée, pourrait expliquer ce décalage. On note aussi que ces départements ont des taux d'activité féminine peu élevés (cf. carte des taux d'activité). La parité est atteinte à Paris, la capitale offrant un grand nombre d'emplois de catégories « employés » et d'emplois publics (enseignement, santé, administration...) ainsi que des activités de services aux entreprises qui ont contribué à l'essor de l'emploi féminin.



Indicateurs par département

	Taux d'activité féminine	Taux de chômage des femmes : écart à la moyenne régionale	Part des femmes dans l'emploi	Part des femmes dans l'emploi « cadre »	Part des femmes dans l'emploi « employé »
Paris	72,3	0,2	50,2	38,9	28,1
Seine-et-Marne	71,3	-1,3	47,5	11,6	47,7
Yvelines	70,0	-2,5	45,8	21,5	40,1
Essonne	71,3	-1,9	46,7	16,1	44,1
Hauts-de-Seine	73,9	-1,1	47,6	29,6	35,6
Seine-Saint-Denis	68,0	5,7	45,1	11,0	51,4
Val-de-Marne	72,4	-0,1	47,2	19,1	43,1
Val-d'Oise	70,3	0,5	46,1	13,1	47,6
Île-de-France	71,3	0,0	47,8	22,3	40,6

Source : Insee, recensement 2006 (exploitation complémentaire).

4.9. Emploi peu qualifié : femmes et immigrés en première ligne

Plus de six millions d'actifs* exercent des professions peu qualifiées en France, 940 000 habitent en Île-de-France, la plupart en Seine-Saint-Denis, mais aussi à Paris. Cette population peu diplômée, souvent immigrée*, plus féminisée et plus jeune que la moyenne, exerce des métiers diversifiés.

Les actifs peu qualifiés représentent 18 % de la population active occupée francilienne. Deux tiers d'entre eux sont « employés ». Ils exercent le plus souvent des métiers d'aide à la personne, de distribution-vente, ou encore d'agents de service des équipements. Moins fréquemment, ils travaillent dans l'hôtellerie-restauration, la sécurité et l'accueil. Les autres actifs peu qualifiés sont ouvriers de la fabrication (agricole, industrielle, bâtiment), du transport-manutention ou du nettoyage.

La part des ouvriers parmi les actifs peu qualifiés est nettement supérieure en province, où ils représentent presque la moitié des effectifs. La proportion d'ouvriers peu qualifiés par région se situe entre 34 % et 56 %. Les régions méridionales ont la structure de la population active peu qualifiée la plus proche de celle de l'Île-de-France.

Qui occupe un emploi peu qualifié* ?

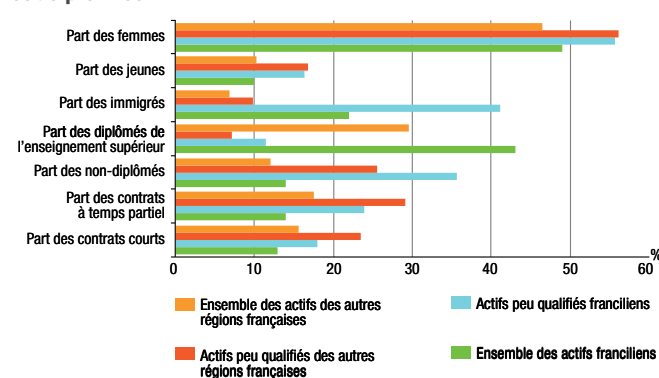
La première caractéristique des actifs peu qualifiés est l'absence de diplôme. 32 % des employés peu qualifiés et 45 % des ouvriers peu qualifiés sont non diplômés pour une moyenne régionale de 14 %. La différence avec leurs homologues qualifiés est élevée : seuls 9 % des employés qualifiés et 27 % des ouvriers qualifiés ne détiennent aucun diplôme. Ceci illustre la difficulté rencontrée par les actifs peu qualifiés pour accéder à des emplois plus valorisés. Aux non-diplômés s'ajoutent ceux

dont le niveau de formation est très bas (inférieur au niveau V). Ils représentent 14 % des actifs peu qualifiés. Sans accompagnement personnalisé et formations complémentaires, leurs perspectives d'évolution vers d'autres métiers seront également difficiles. En 2007, les professions peu qualifiées sont assurées pour moitié par des actifs diplômés du niveau V (CAP-BEP) à III (bac + 2) et à hauteur de 11 % par des diplômés de l'enseignement supérieur. Ce phénomène s'accroît : la part des diplômés de l'enseignement supérieur est passée de moins de 2 % à 7 % entre 1990 et 1999. Elle a continué de croître au cours de la dernière période intercensitaire. Chômage*, débuts de vie professionnelle difficiles et discriminations conduisent certains actifs à accepter ce type d'emploi. Le report des diplômés vers les emplois peu qua-

liés restreint les possibilités d'insertion et de trajectoires des personnes sans diplôme.

Les professions peu qualifiées sont une voie d'insertion sur le marché du travail pour une partie des étrangers* vivant en France et plus généralement des immigrés⁽¹⁾. 25 % des actifs peu qualifiés sont de nationalité étrangère pour 11 % des actifs franciliens. Les immigrés sont également surreprésentés : 41 % des actifs peu qualifiés pour une moyenne régionale de 22 %. Certaines professions sont très majoritairement assurées par des personnes immigrées : entre 66 % et 78 % des employés d'étage de l'hôtellerie, employés de maison, ouvriers non qualifiés du bâtiment, du textile, nettoyeurs. Les immigrés sont plus fréquemment sans diplôme que les autres actifs peu qualifiés (41 % des Français par acqui-

Profils comparés des actifs peu qualifiés d'Île-de-France et de province



Source : Insee, recensement 2007 (exploitation complémentaire), actifs ayant un emploi au lieu de résidence.

Évolution des caractéristiques des actifs occupant des emplois peu qualifiés entre 1990 et 2007 (en %)

Actifs peu qualifiés	1990	1999	2007
Employés peu qualifiés			
Part de femmes	72	71	71
Part de jeunes	15	12	16
Part de non-diplômés	37	29	32
Part des diplômés de l'enseignement supérieur	2	8	13
Part d'étrangers	22	24	23
Ouvriers peu qualifiés			
Part de femmes	29	28	25
Part de jeunes	18	14	17
Part de non-diplômés	56	42	45
Part des diplômés de l'enseignement supérieur	2	5	7
Part d'étrangers	41	35	31

Source : Insee, recensement 2007 (exploitation complémentaire), actifs ayant un emploi au lieu de résidence.

* Voir glossaire.

(1) Les immigrés rassemblent les étrangers et les personnes nées étrangères ayant acquis la nationalité française. 38 % des immigrés franciliens ont acquis la nationalité française Cf. SAGOT Mariette, « Les minorités visibles les plus exposées aux discriminations », Note rapide, n° 545, IAU IdF, mai 2011.

sition et 59 % des étrangers), et ils représentent 60 % des actifs peu qualifiés sans diplôme. Ils sont par ailleurs détenteurs d'un diplôme de l'enseignement supérieur dans les mêmes proportions que les autres actifs peu qualifiés. La forte présence des immigrés parmi les actifs peu qualifiés est une spécificité francilienne : seuls 10 % des actifs peu qualifiés de province sont immigrés. Ceci semble lié à la fonction d'accueil

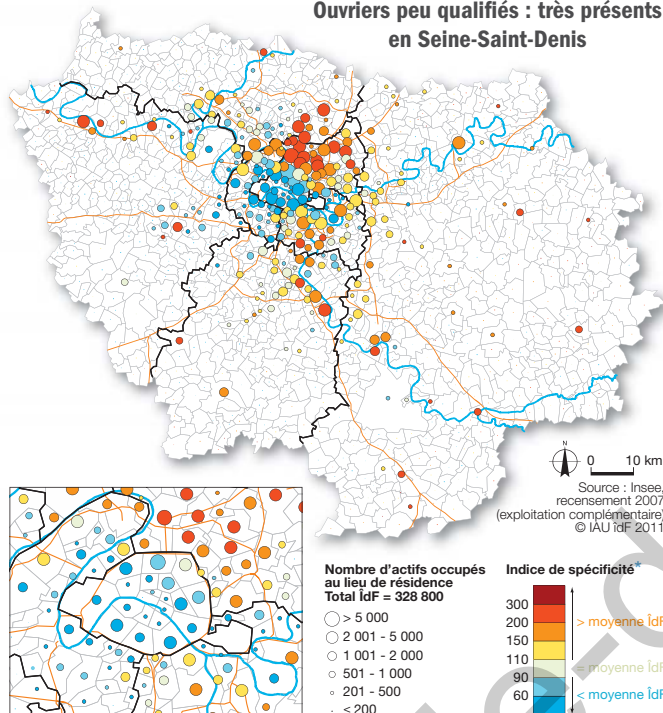
de la région-capitale, puisque 44 % des immigrés vivant en France, peu qualifiés ou qualifiés, résident en Île-de-France. Troisième caractéristique, les femmes, qui constituent près de la moitié de la population active francilienne, représentent 56 % des actifs peu qualifiés et 71 % des employés peu qualifiés. La part des femmes dans l'emploi peu qualifié, qui avait augmenté dans les années 1980 en raison de l'explosion

du nombre d'emplois de service et de la forte régression des emplois industriels, occupés par des hommes, s'est stabilisée depuis 1990.

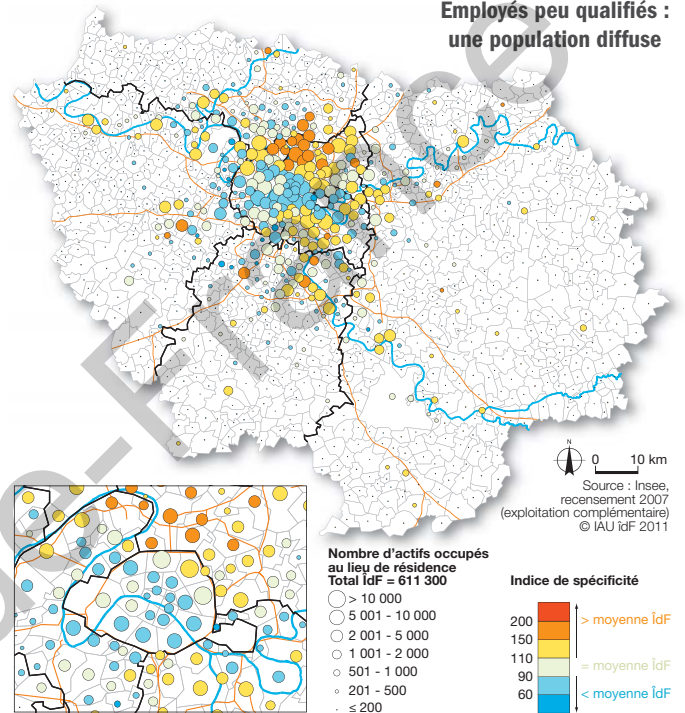
Certains métiers d'employés, qualifiés ou non, dans les services à la personne, affichent une forte présence féminine. Ainsi, parmi les professions peu qualifiées, le taux de féminisation des assistantes maternelles et des gardiennes d'enfants est de 99 % ; celui des aides

* Voir glossaire.

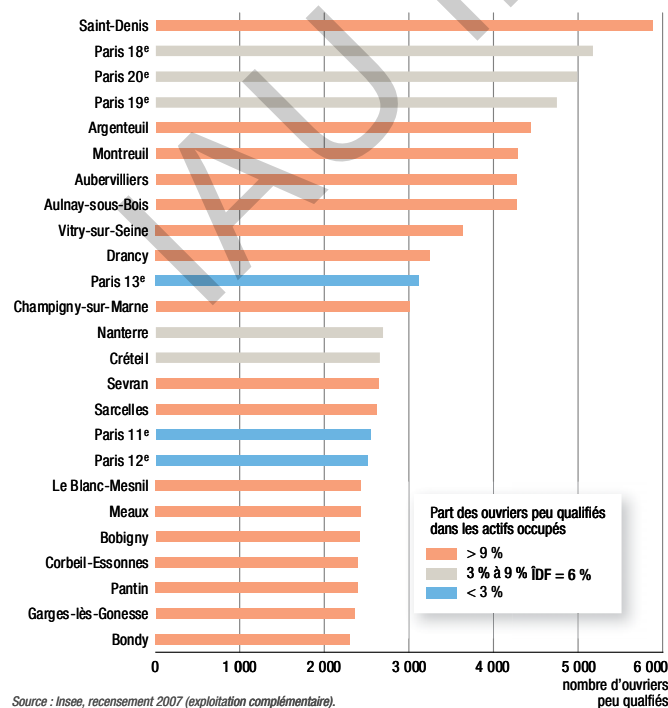
Ouvriers peu qualifiés : très présents en Seine-Saint-Denis



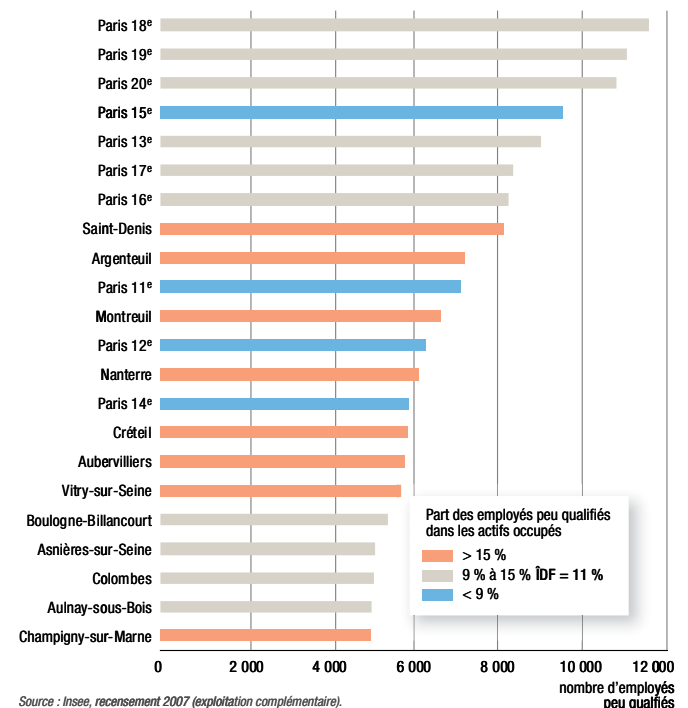
Employés peu qualifiés : une population diffuse



Un quart des ouvriers peu qualifiés réside dans 25 communes



Un quart des employés peu qualifiés réside dans 22 communes



à domicile, de 97 % ; des employés de maison et personnel de ménage, de 95 %.

Les femmes qui occupent des postes d'employés et d'ouvriers sont, plus fréquemment, actifs adultes d'une famille monoparentale* (13 % des femmes peu qualifiées pour 7 % des actifs franciliens). Ceci peut engendrer des difficultés d'organisation de vie quotidienne lorsque ces femmes cumulent un emploi en horaires décalés, éloigné de leur domicile...

Bien que, en général, les femmes aient une meilleure réussite scolaire et soient plus diplômées⁽²⁾, celles qui occupent un emploi peu qualifié sont plus souvent sans diplôme que les hommes et moins souvent détentrices d'un diplôme du supérieur, à type de métier comparable. Les actifs peu qualifiés comptent davantage de jeunes (16 % ont moins de 25 ans pour 10 % des actifs occupés). Si les jeunes peu qualifiés sont en moyenne plus diplômés que leurs aînés, il n'en reste pas moins que 22 % d'entre eux ne détiennent aucun diplôme pour 12 % des moins de 25 ans. Par ailleurs, il est plus fréquent pour les jeunes d'occuper un emploi peu qualifié en étant diplômés : 26 % détiennent un diplôme de niveau IV pour 15 % tous âges confondus. Les jeunes sont légèrement surreprésentés dans certaines professions où ils occupent plus du quart des emplois : caissiers et métiers peu qualifiés de la vente, hôtellerie-restauration, ouvriers peu qualifiés de l'électricité, du bâtiment, réparateurs, manutentionnaires... Mais il n'existe pas de professions peu qualifiées exclusivement tournées vers les jeunes comme c'est le cas pour les femmes et les personnes immigrées.

Des lieux de résidence plus dispersés que l'emploi

Les ouvriers peu qualifiés résident avant tout en proche couronne, au nord, dans le département de Seine-Saint-Denis et dans des communes situées dans la partie est du Val-d'Oise. Ils sont également nombreux au sud de la capitale, autour d'un axe allant de Créteil vers Rungis et se prolongeant en Essonne (voir carte). Le département de la Seine-Saint-Denis accueille 20 % des actifs ouvriers peu qualifiés de l'Île-de-France, deux fois plus que les autres départements de proche ou de grande couronne, à l'exception du département de Seine-et-Marne (15 %). La présence des ouvriers peu qualifiés en Seine-Saint-Denis s'est renforcée entre 1999 et 2007, un phénomène atypique en

zone centrale. Elle augmente aussi en grande couronne, essentiellement en Seine-et-Marne et dans le Val-d'Oise. Les employés peu qualifiés résident essentiellement à Paris et dans le département de la Seine-Saint-Denis (respectivement 17 % et 16 % du total francilien). Mais, alors que la part des employés peu qualifiés diminue à Paris, elle augmente dans le département de Seine-Saint-Denis, seul département où leur part est supérieure à la moyenne régionale. Les autres départements accueillent chacun entre 10 % et 13 % des employés peu qualifiés franciliens. Leur situation est restée relativement stable entre 1999 et 2007. Les oppositions sociales sont inscrites sur le territoire : les ouvriers peu qualifiés vivent majoritairement dans les espaces défavorisés du nord-est et du sud-est, tandis que les cadres sont très présents dans les espaces aisés de l'ouest et la capitale. Les employés peu qualifiés ont des lieux d'habitation plus proches des ouvriers peu qualifiés que des cadres. Ils sont deux fois plus nombreux que les ouvriers peu qualifiés, mais leur localisation est moins contrastée. La Seine-Saint-Denis est ainsi le premier département francilien pour le logement des actifs peu qualifiés, dans un environnement où les autres catégories sociales sont moins présentes. Malgré la cherté du logement, Paris arrive en deuxième position.

La concentration de l'emploi au sein de polarités, surtout situées à Paris et dans les Hauts-de-Seine, explique pour partie ces logiques de localisation résidentielle. Les actifs peu qualifiés sont plus contraints d'habiter dans des zones desservies par les transports en commun, car posséder et entretenir une voiture pèse plus sur leurs ressources que pour d'autres catégories sociales mieux rémunérées. Ils sont d'ailleurs plus souvent sans voiture. C'est le cas de 29 % des employés peu qualifiés et 25 % des ouvriers peu qualifiés pour une moyenne régionale de 22 %. Pour les catégories modestes, l'accès à l'emploi est compliqué en Île-de-France, car la déconnexion entre lieux de travail et lieux de résidence est, en moyenne, plus importante que pour d'autres catégories sociales. De plus, les emplois potentiellement accessibles en une heure de déplacement sont moins nombreux pour les ouvriers et les employés franciliens que pour les cadres⁽³⁾.

Néanmoins, les employés peu qualifiés sont plus nombreux à habiter et travailler dans la même commune que les

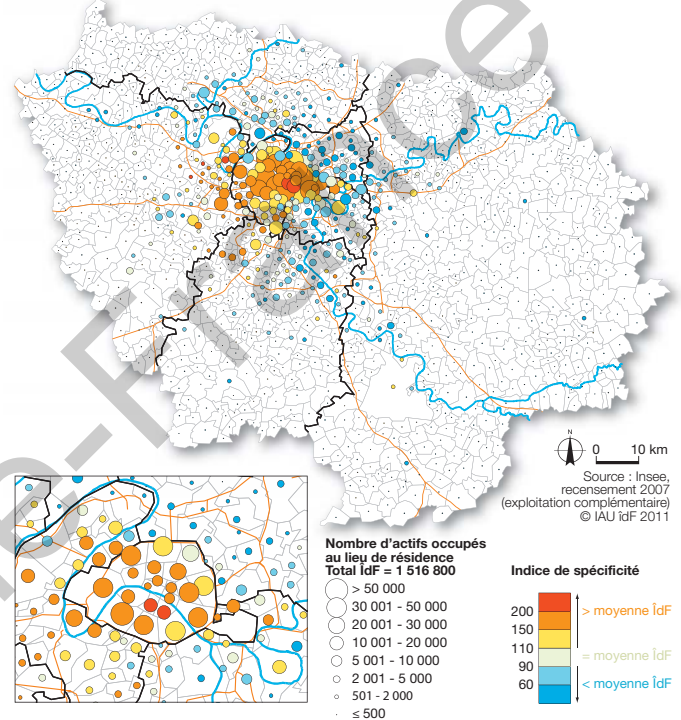
autres catégories sociales : 42 % pour une moyenne régionale de 26 %. Ce taux atteint 27 % pour les ouvriers peu qualifiés : ces derniers travaillent souvent dans de grandes emprises d'activité peu compatibles avec le logement (ports, aéroports, sites industriels). L'écart entre employés et ouvriers tient également à la féminisation très forte des métiers d'employés : 45 % des femmes travaillent et résident dans la

* Voir glossaire.

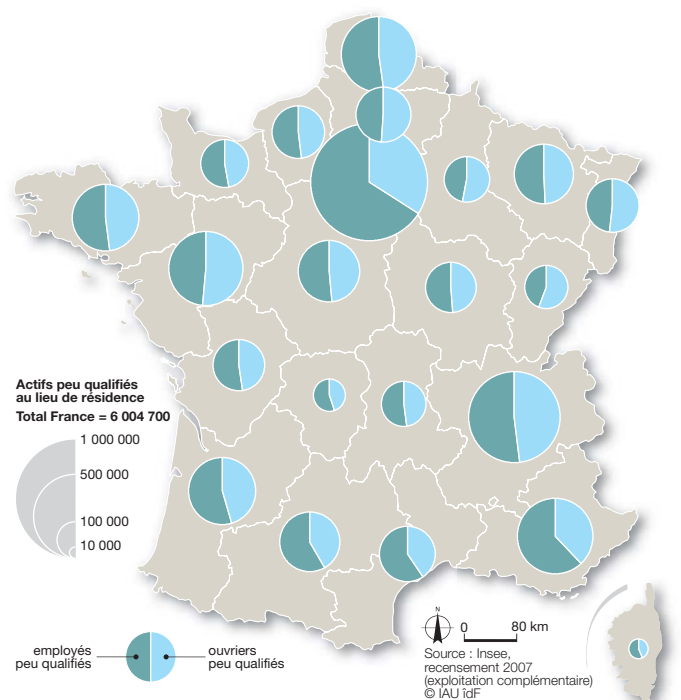
(2) Les femmes en Île-de-France, regards sur l'égalité entre les femmes et les hommes, IAU idF, édition 2011. http://www.iau-idf.fr/fileadmin/Etudes/etude_664

(3) WENGLINSKY Sandrine, LVMT - Inrets, « Regards sur la mobilité au travail des classes populaires. Une exploration du cas parisien », Les Cahiers scientifiques du transport, n° 49, 2006.

Un tiers des cadres réside à Paris



Actifs peu qualifiés : plus d'employés en Île-de-France



Qu'entend-on par emploi peu qualifié ?

La notion de qualification renvoie à la fois à des caractéristiques de l'emploi occupé (tâches réalisées, reconnaissance statutaire et salariale, degré de responsabilité...) et à celles des personnes (niveau de diplôme, d'expérience). Nous privilégions ici l'analyse de l'emploi peu qualifié et des actifs occupant ce type d'emploi. L'emploi peu qualifié peut être défini comme le premier degré d'emploi sur l'échelle des qualifications ne nécessitant pas un niveau ou une spécialité de diplôme spécifique. Les emplois considérés comme peu qualifiés nécessitent de nombreuses compétences. Ces dernières, méconnues ou non valorisées, restent peu visibles. Il n'existe pas d'indicateur synthétique permettant de saisir l'ensemble des composantes constituant la qualification. Les emplois et les actifs peu qualifiés sont ici identifiés à partir de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS). La distinction selon la qualification est déjà établie pour les ouvriers. Les livreurs ont été intégrés dans la catégorie des ouvriers peu qualifiés. La classification établie par Olivier Chardon (Dares) est utilisée pour distinguer les employés qualifiés et peu qualifiés. Avec cette démarche, 58 PCS sont retenues (24 PCS d'employés peu qualifiés et 34 PCS d'ouvriers peu qualifiés).

même commune pour 28 % des hommes peu qualifiés. Ce constat ne se vérifie pas pour les autres catégories sociales où hommes et femmes travaillent et résident dans la même commune dans les mêmes proportions. On remarque que c'est à Paris, dans les Hauts-de-Seine et les Yvelines que la part des peu qualifiés résidant et travaillant dans la même commune, ou arrondissement pour Paris, est la plus forte : respectivement 58 %, 40 % et 39 %. Le département qui a le taux le plus bas est la Seine-Saint-Denis (27 %). Il semblerait donc que, si une partie des personnes peu qualifiées travaillent dans la même commune, la majeure partie des actifs peu qualifiés doivent se déplacer davantage que les autres catégories, leurs lieux de résidence restant plus dispersés dans l'espace régional que l'emploi. Le manque de moyens pour disposer d'une voiture et l'éloignement des pôles d'emploi peuvent devenir de véritables obstacles au maintien ou au retour à l'emploi.

Des actifs plus contraints, plus exposés sur le marché du travail

Les actifs peu qualifiés sont à la fois plus contraints dans leur quotidien et plus exposés sur le marché du travail. En premier lieu, ils ont des revenus bas. En Île-de-France, un ouvrier non qualifié perçoit, en 2008, un revenu salarial annuel moyen de 12 200 euros et un employé⁽⁴⁾, 14 600 euros, soit respectivement 50 % de moins et 41 % de moins que la moyenne des salariés franciliens. Ils affrontent la cherté de la vie en région parisienne – en particulier le logement – avec des salaires certes supérieurs à ceux de province, mais avec des écarts faibles au regard de ceux constatés pour les catégories plus qualifiées et mieux rémunérées. En effet, si les cadres franciliens perçoivent des revenus supérieurs de + 26 % à ceux de leurs homologues

résidant en province, l'écart n'est plus que de + 3 % pour les ouvriers peu qualifiés et + 9 % pour les employés. Les salariés peu qualifiés ont plus souvent des contrats de travail à durée limitée (CDD, intérim) : 14 % pour une moyenne régionale de 10 %. On note aussi qu'une grande partie des salariés peu qualifiés sont occupés à temps partiel (24 % pour une moyenne régionale de 14 %). Pour une partie d'entre eux, notamment ceux cherchant temporairement un complément de revenu, le temps partiel peut être un choix. Ainsi, une partie des actifs cumulent un emploi et un autre statut (8,5 % des peu qualifiés pour 6 % de l'ensemble des actifs franciliens). 39 % des actifs peu qualifiés dans ce cas sont en cours d'études, 7 % sont des retraités. Pour d'autres, occuper un emploi peu qualifié reste la seule source de revenu ou sert à pallier des situations de vie où les ressources sont insuffisantes. Les femmes employées peu qualifiées sont particulièrement concernées par le temps partiel (32 %). Il s'agit souvent d'un temps partiel non choisi, de courte durée : 23 % des personnels des services directs aux particuliers, 24 % des ouvriers non qualifiés travaillent à mi-temps ou moins⁽⁵⁾. Les temps de travail peuvent par ailleurs être fractionnés, avec des durées d'interruption importantes, des horaires décalés (tard le soir, tôt le matin), en particulier dans le commerce de détail. Les hommes, toutes catégories confondues, qui travaillent à temps partiel sont rares (8 %). Parmi les peu qualifiés, leur proportion augmente (14 %), ce qui illustre aussi que le temps partiel est bien une composante de ces emplois. Enfin, dernier élément de fragilité sur le marché du travail, les actifs peu qualifiés sont plus exposés au chômage. En 2008, le taux de chômage, au sens du Bureau international du travail (BIT)⁽⁶⁾, des ouvriers non qualifiés est de 15 % pour une moyenne francilienne de

7,3 %, celui des employés est de 9 %. Les personnels des services directs aux particuliers ont un taux de chômage de 8,4 % et les employés de commerce, 11,6 %. Dans ces deux catégories, la part des emplois peu qualifiés est respectivement de 92 % et de 60 %.

Agir sur tous les fronts

Occuper un emploi peu qualifié ne va pas sans difficulté. Des dispositifs d'accompagnement sont nécessaires pour améliorer la vie des actifs en emploi peu qualifié ou pour leur permettre d'occuper un emploi de meilleure qualité. Les actions de formation, en particulier, facilitent l'accès à l'emploi et peuvent permettre de consolider des parcours professionnels. Mais le sujet est complexe, dépassant l'unique question du diplôme. Par exemple, si les évolutions sociétales et économiques incitent à des niveaux de formation de plus en plus élevés, de nombreuses personnes occupent des emplois où elles sont surqualifiées. Ou encore, l'éloignement des ménages à faibles revenus vers les zones d'habitat périphériques pose de façon accrue la question des déplacements, et plus encore dans le cas d'emplois en horaires décalés. Des améliorations pourraient être trouvées dans des actions prenant en compte la formation et le développement économique, mais aussi les conditions de travail, les transports, la garde des enfants, le logement, pour répondre à des situations de vie complexes. De plus, l'amélioration de la connexion en transports en commun des lieux de résidence aux principaux pôles d'emploi des personnes peu qualifiées est essentielle, et d'autant plus efficace qu'elle intègre les temps de travail atypiques. Mais aussi la programmation, à proximité, de logements financièrement accessibles à ces catégories, avec idéalement, des solutions pour la garde des enfants. ■

(4) Source : Insee, Dads 2008. Cette source ne permet pas d'isoler les employés peu qualifiés des employés qualifiés.

(5) Source : Insee, enquête Emploi 2008

(6) Source : Insee, enquête Emploi 2008. Les chiffres sont fournis pour les employés et les catégories regroupant le plus de professions peu qualifiées, les données n'étant pas significatives pour les employés peu qualifiés.

La Seine-Saint-Denis, premier département de résidence des actifs occupant des emplois peu qualifiés

Département	Ouvriers peu qualifiés	Part régionale (en %)	Indice de présence	Taux d'emploi	Employés peu qualifiés	Part régionale (en %)	Indice de présence	Taux d'emploi
Paris	36 100	11	54	2,0	103 700	17	85	1,9
Hauts-de-Seine	29 600	9	66	1,5	77 300	13	93	1,1
Seine-Saint-Denis	65 900	20	173	0,5	97 700	16	137	0,6
Val-de-Marne	37 800	11	103	0,9	71 000	12	104	0,9
Seine-et-Marne	48 400	15	131	0,7	69 800	11	102	0,8
Yvelines	34 000	10	86	1,4	65 700	11	89	1,0
Essonne	36 400	11	107	1,1	61 300	10	96	0,8
Val-d'Oise	40 600	12	127	1,0	64 800	11	108	0,8
Île-de-France	328 800	100	100	1,0	611 300	100	100	1,0

Source : Insee, recensement 2007 (exploitation complémentaire), actifs ayant un emploi au lieu de résidence.

4.10. Avoir moins de 30 ans et travailler en Île-de-France

Être jeune sur le marché du travail, c'est avant tout être en transition entre les études et l'emploi stable. En 2007, sur les 2,5 millions de jeunes Franciliens de moins de 30 ans, la moitié ont un emploi*. Des études plus longues, les dysfonctionnements du marché du travail ralentissent l'insertion d'actifs* pourtant plus diplômés que leurs aînés. Le diplôme creuse l'écart, tandis que les différences spatiales, sociales et sexuées perdurent.

En Île-de-France, la population en âge de travailler est beaucoup plus jeune que dans le reste de la France : 31 % des personnes âgées de 15 à 64 ans ont moins de 30 ans, pour 17 % en province. La métropole parisienne attire beaucoup de jeunes, notamment de l'ouest de la France, qui viennent y terminer leurs études ou commencer leur vie professionnelle. Sur l'ensemble des Franciliens de 15 à 29 ans, 49 % travaillent⁽¹⁾, 37 % sont scolarisés ou étudiants*, 9 % sont au chômage* et 5 % dans des situations diverses d'inactivité.

De l'école à l'entrée dans la vie active

Les taux d'activité* des jeunes ont régulièrement baissé au cours des trente dernières années. Entre 1975 et 1999, le taux des 20-24 ans a perdu près de 20 points, celui des 15-19 ans environ 13 points, les jeunes poursuivant leurs études plus longtemps. Entre 1999 et 2006, la prise en compte des situations mixtes, études et emploi, fait mécaniquement remonter le taux d'activité des jeunes.

Les jeunes qui résident en Île-de-France sont plus nombreux à être inscrits dans des scolarités longues et les taux d'activité des jeunes sont plus faibles qu'en province. L'écart se réduit dès que l'on avance en âge et, à partir de 30 ans, les Franciliens sont plus actifs.

Les faibles taux d'activité des jeunes en France par rapport aux autres pays européens s'expliquent par des différences culturelles. En France, la formation initiale se déroule majoritairement en étant inactif*, et l'accès à un diplôme élevé reste la voie privilégiée de l'insertion professionnelle. Au Royaume-Uni, la quête de l'indépendance financière est précoce et se fait au détriment d'études longues. En Allemagne, la formation initiale en alternance est beaucoup plus développée. Les étudiants sont ainsi souvent considérés comme actifs.

Les sorties du système scolaire sont rares avant l'âge de 17 ans, la quasi-totalité (91 %) des jeunes de 15 à 17 ans étant scolarisés, et ceux qui

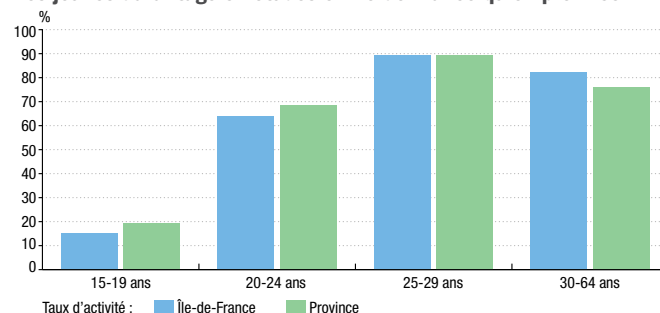
sont en emploi au recensement sont à 57 % des apprentis. À partir de 18 ans, âge courant d'obtention du baccalauréat, les entrées sur le marché du travail se multiplient. À 20 ans, 35 % des Franciliens ont un emploi, ils sont 52 % à 22 ans et 81 % à 29 ans. La part des jeunes au chômage augmente entre 16 et 19 ans et se situe autour de 12 % entre 21 ans et 29 ans. À tous les âges, les garçons sont un peu moins scolarisés que les filles, mais l'écart diminue avec l'âge (5 points avant 20 ans, 1 point après 24 ans).

Un tiers des étudiants cumulent emploi et études

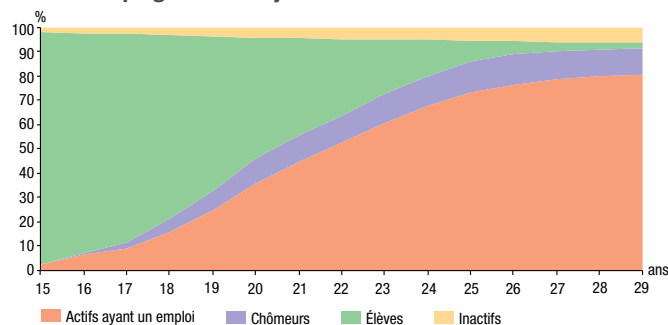
En 2007, au recensement de population, un tiers des étudiants franciliens de moins de 30 ans sont « actifs ». Le travail étudiant est une réalité difficile à cerner et d'autres sources proposent des estimations plus élevées. Ainsi, selon l'enquête « conditions de vie des étudiants »⁽²⁾, 78 % des étudiants ont déclaré en 2006 avoir exercé une activité rémunérée⁽³⁾ au cours de l'année

et/ou durant les dernières vacances d'été. La part des actifs occupés parmi les étudiants est passée de 19 % à 29 % entre les recensements de 1999 et 2007, une progression que l'on peut relier à une meilleure appréhension statistique du cumul emploi-études mais aussi à la situation économique, les difficultés financières des étudiants s'accroissant en période de crise. En 2009, le Secours Populaire note une affluence des étudiants dans ses permanences, et ceux-ci représentent désormais 20 % de la population reçue. Par ailleurs, le Centre d'études et de recherches pour les qualifications (Céreq) note que les jeunes actifs – notamment la dernière génération étudiante, sortie du système scolaire en 2004 (voir encadré) – subissent une conjoncture économique dégradée et ont tendance à reprendre leurs études ou à se former hors du cadre du travail. Une partie des emplois occupés par ces étudiants est liée à la formation suivie : 35 % des étudiants comptés parmi les actifs occupés au recense-

Des jeunes davantage en études en Île-de-France qu'en province



Une entrée progressive des jeunes Franciliens sur le marché du travail



Source : Insee, recensement 2007 (exploitation complémentaire au lieu de travail).

Lecture : à 20 ans, 35 % des Franciliens sont des actifs ayant un emploi.

* Voir glossaire.

(1) On peut estimer ce taux à 47 % si l'on exclut les actifs ayant un emploi qui sont aussi élèves/étudiants.

(2) Enquête « Conditions de vie des étudiants 2006 », Observatoire de la vie étudiante (OVE), 2006.

(3) Corinne De Berwé, *Les étudiants franciliens en situation de précarité*, IAU IdF, mai 2009.

ment sont en apprentissage, emplois aidés ou stages rémunérés. La part de ceux qui occupent un emploi en contrat à durée indéterminée (CDI) est de 34 %, un emploi temporaire ou en intérim de 28 %. Seulement 5 % d'entre eux sont des non-salariés. Et, contrairement à une idée reçue sur les jobs étudiants, tous ne sont pas à temps partiel. En effet 42,5 % des étudiants en CDI ou contrat à durée déterminée (CDD) occupent un temps complet.

En 2007, environ 90 000 emplois dans le commerce de détail, la restauration... sont pourvus par des actifs qui sont également élèves/étudiants. La plupart occupe des jobs d'étudiants « clas-

siques » : caissiers, serveurs, vendeurs... du commerce et de la restauration ainsi que des métiers liés à la vie scolaire : surveillants, aides éducateurs scolaires. On y trouve aussi des professions du secteur public dont la formation initiale inclut la pratique de l'activité professionnelle : chercheurs de la recherche publique, internes en médecine, professeurs agrégés du secondaire⁽⁴⁾.

Le chômage des jeunes est renforcé par la crise

Lorsque les jeunes quittent le système scolaire, ils entrent sur un marché du travail où, depuis les années 1980, le niveau de chômage est élevé. Sur les

trente dernières années, le chômage des moins de 30 ans est toujours supérieur à la moyenne des actifs. L'écart diminue au recensement de 1990, dans une période de création d'emplois, où les jeunes se sont insérés plus facilement. En 1975, un jeune Francilien démarrait dans la vie active avec un taux de chômage* régional de 4,2 %, et un taux de chômage des 20-24 ans de 6,8 %. En 2007, il affronte des niveaux de chômage trois fois supérieurs 11 % au niveau régional, 18 % pour les 20-24 ans. Le sur-chômage des jeunes est commun à de nombreux pays européens⁽⁵⁾, notamment les pays latins. Les plus jeunes (15-19 ans) sont

* Voir glossaire.

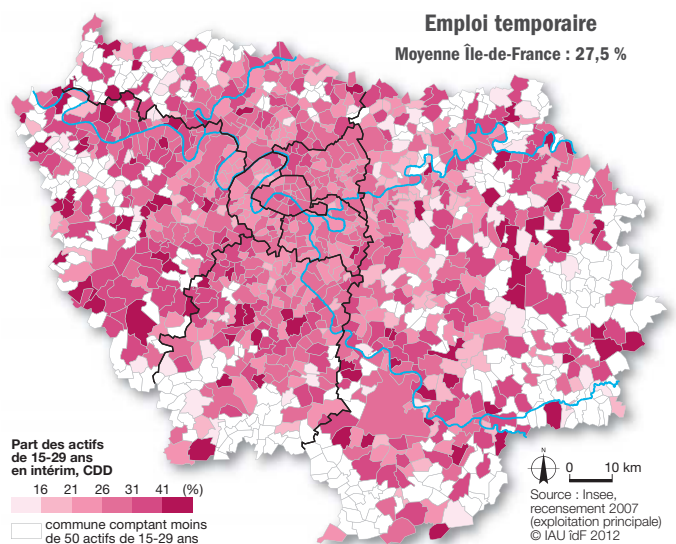
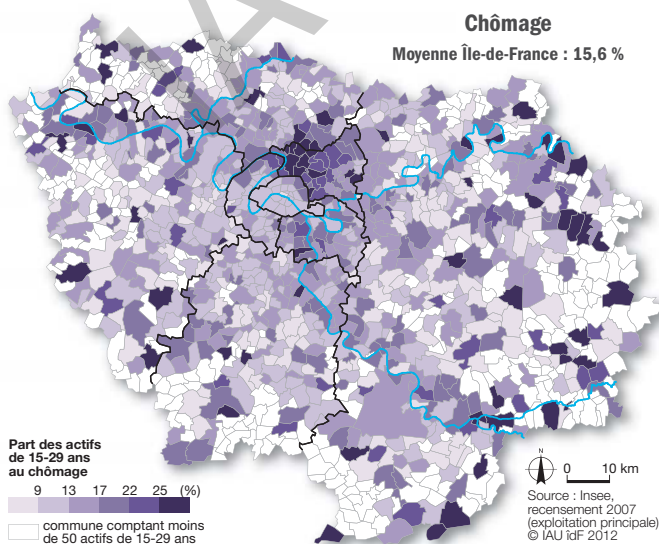
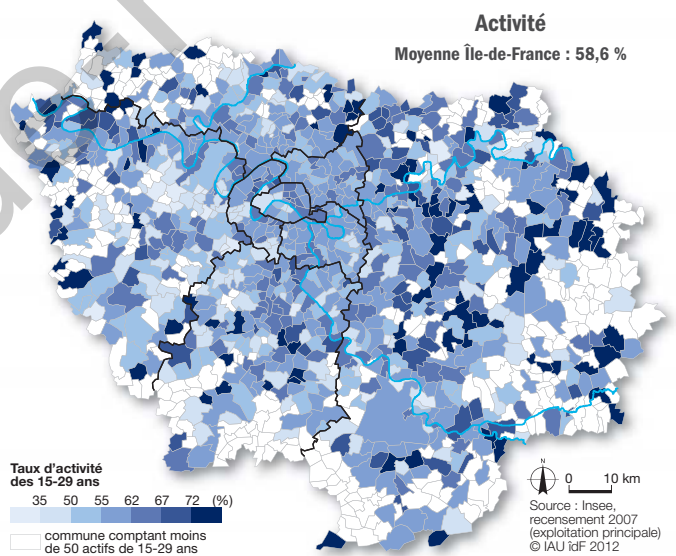
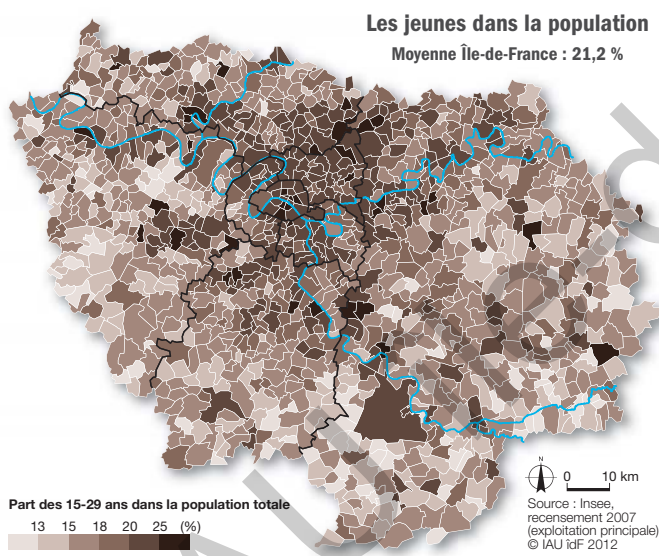
(4) Actes de l'atelier méthodologique sur le recensement de la population, Cries Île-de-France, mars 2011.

(5) LEFRESNE Florence, Les jeunes et l'emploi, Paris, La Découverte, coll. Repères, 2003.

Les jeunes de 15-29 ans sur le marché du travail en 2007

L'Île-de-France compte en moyenne 21,2 % de jeunes de 15 à 29 ans dans sa population. Les étudiants et les jeunes actifs sont nombreux dans la capitale. Ces jeunes urbains ont un niveau de diplôme élevé et leur taux de chômage est inférieur à la moyenne régionale. Cette situation plus favorable des jeunes se prolonge en proche couronne (moitié sud des Hauts-de-Seine) et périurbain ouest (Yvelines, Essonne).

En proche couronne nord, la population est également jeune, mais les moins de 30 ans sont plus nombreux à être sans diplôme, et plus souvent au chômage. Dans les autres territoires, les jeunes sont dans une situation plus proche de la moyenne. Dans certaines communes rurales, ils rencontrent des difficultés d'insertion sur le marché du travail supérieures à la moyenne générale.



très impactés mais ils sont peu nombreux, cette classe d'âge étant largement scolarisée. Les 25-29 ans, plus expérimentés ou plus diplômés, sont proches de l'insertion durable et de la moyenne des actifs.

Le niveau de chômage des jeunes Franciliens de 20-24 ans est moins élevé qu'en province (18 % pour 21 %) et l'écart avec la moyenne des actifs tous âges confondus y est moindre (+7 points en Île-de-France, +10 points en province). Comme celui des seniors, l'emploi des moins de 25 ans est très sensible à la conjoncture, en Île-de-France plus qu'en province. Les jeunes sont davantage touchés par la crise : en période de hausse du chômage, le nombre des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans croît à un rythme plus rapide que celui de l'ensemble des actifs. Inversement, le chômage des jeunes décroît plus rapidement en période de croissance économique. Leur plus grande instabilité sur le marché du travail est liée à leur manque d'expérience et à leur plus forte exposition aux emplois temporaires, eux-mêmes sensibles à la conjoncture économique. La dégradation du marché du travail se traduit par plus de chômage pour les jeunes hommes et plus de précarité pour les jeunes femmes (contrats temporaires, temps partiel, rémunération faible).

Les 15-29 ans faiblement ou non diplômés sont beaucoup plus exposés au chômage avec un taux de chômage de 33 %, soit un écart de 18 points avec la moyenne.

Le diplôme garantit une meilleure insertion

Les jeunes Franciliens sont beaucoup plus nombreux que les jeunes des

années 1960 (qui ont plus de 55 ans aujourd'hui) à posséder le bac, et les sorties du système scolaire sans diplôme ont considérablement diminué. En 2007, 67 % des actifs Franciliens de 15 à 29 ans ont un niveau égal ou supérieur au bac pour 57 % des plus de 30 ans ; 11 % seulement sont entrés dans la vie active sans diplôme pour 15 % des plus de 30 ans. Parmi les actifs de moins de 30 ans, les plus jeunes, sortis tôt du système scolaire sont les moins diplômés : 30 % des actifs de moins de 19 ans n'ont aucun diplôme et 78 % ont un niveau inférieur au bac. Ce sont des jeunes qui possèdent le plus souvent un CAP, un brevet de compagnon ou un BEP. 19 % d'entre eux ont un certificat de fin d'études secondaires. Plus de la moitié des actifs âgés de 25 à 29 ans ont un diplôme universitaire. Les femmes sont plus diplômées que les hommes. Les carrières professionnelles ne dépendent pas seulement du diplôme. Elles sont influencées par d'autres facteurs : formation professionnelle, promotion interne, mobilité professionnelle... Cependant, en France, l'analyse des trajectoires montre que la place de chacun est souvent assignée de façon durable par le niveau de diplôme à la sortie du système scolaire. Par exemple, 70 % des personnes sorties depuis 1 à 4 ans de formation initiale et détenant un diplôme de l'enseignement supérieur long en CDI pour 58 % de celles détenant un bac et équivalents et 51 % des personnes ayant un brevet, un CEP ou aucun diplôme (France, enquête Emploi 2010).

La valeur du diplôme dépend également de la génération et des ressources sociales de l'individu. Avoir le bac aujourd'hui ne garantit pas la même

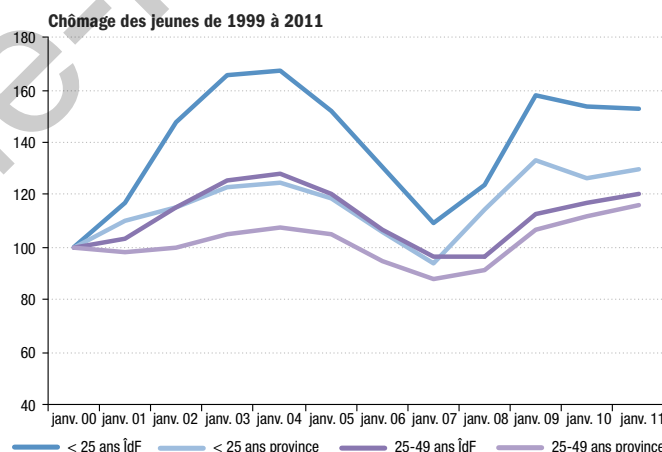
insertion qu'il y a trente ans. L'origine géographique ou sociale des parents peut être un facteur discriminant. Être une femme ou un homme oriente les études et la position sur le marché du travail.

Dans le contexte actuel, où le taux de chômage est inversement proportionnel au niveau de diplôme, il vaut mieux faire de longues études. La relation entre diplôme et conditions d'emploi est plus nuancée. C'est surtout à partir du niveau universitaire que celles-ci s'améliorent, que les taux de précarité de l'emploi et de temps partiel sont les moins élevés. Ainsi 73 % des personnes possédant un niveau universitaire (de 1^{er} ou 2^e cycle) ont un emploi en CDI ou sont titulaires de la fonction publique et 14 % d'entre elles sont à temps partiel. Les moins de 30 ans qui n'ont aucun diplôme sont plus souvent en CDI ou à temps complet que ceux possédant un certificat d'études, mais elles ont un taux de chômage plus élevé.



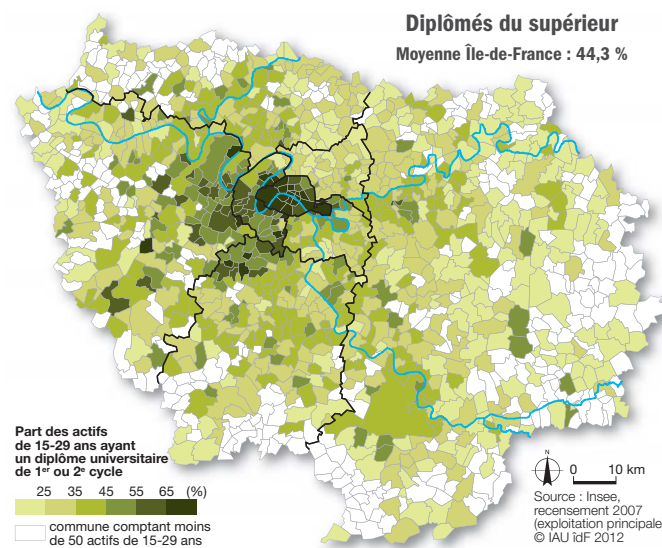
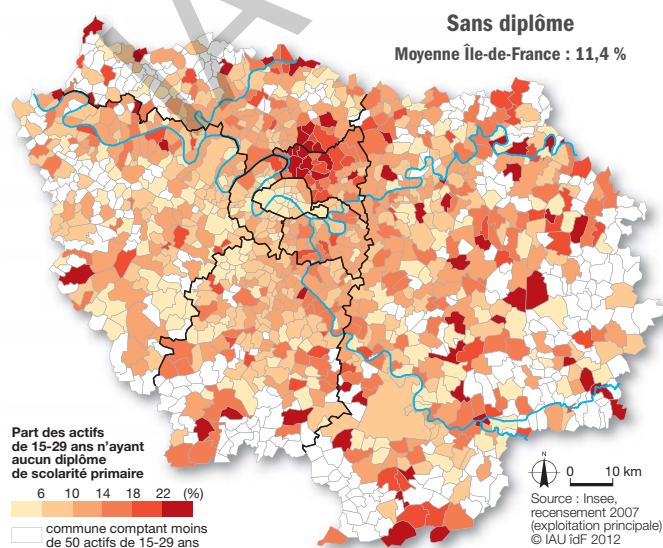
P. Montillet / IAU IdF

Chômage des jeunes : plus sensible aux retournements de conjoncture en Île-de-France



Source : STMT - Pôle emploi, Dares.

Champ : demandeurs d'emploi de catégorie A en fin de mois.



Les trajectoires d'entrée des jeunes Franciliens dans la vie active

Les trajectoires d'entrée des jeunes Franciliens dans la vie active observées à partir de l'enquête « Génération 2004 » sont comparables à la moyenne française^(a). La majorité (56 %) a un accès rapide et durable à l'emploi : ces jeunes ont passé en moyenne 34 mois en emploi et seulement un mois au chômage au cours des trois premières années de leur vie active. 16 % ont un accès différé à l'emploi, après une période de chômage, d'inactivité ou de formation d'une année en moyenne. 8 % sont en situation de décrochage de l'emploi au moment de l'enquête, bien qu'ils aient travaillé en moyenne 2 ans au cours de la période. 8 % restent éloignés de l'emploi : dès la sortie du système scolaire, ils connaissent majoritairement soit le chômage, soit l'inactivité. Enfin 7 % sont retournés en formation ou ont repris des études peu après avoir quitté le système scolaire.

Le niveau de diplôme a un effet sensible sur les trajectoires des jeunes. 69 % des diplômés de l'enseignement supérieur ont un accès rapide et durable à l'emploi, contre 28 % seulement des personnes sorties sans diplôme, dont les trajectoires sont souvent marquées par l'éloignement de l'emploi. Les retours en formation sont fréquents pour les titulaires d'un baccalauréat général et les jeunes sortis sans diplôme de l'enseignement supérieur. L'insertion des jeunes franciliens diplômés du supérieur est marquée par un niveau de rémunération élevé au bout de trois ans de vie active (1700 € pour une moyenne nationale de 1520 €). Les situations sont moins contrastées pour les autres niveaux de formation.

(a) Quand l'école est finie... Premiers pas dans la vie active de la Génération 2004, Première interrogation, Printemps 2007, Céreq, 2008.

Le bac général, qui a eu un rôle intégrateur, protège désormais moins de l'emploi précaire que le bac technologique ou que les diplômes universitaires. 22 % des jeunes possédant un bac général sont en intérim ou en CDD pour une moyenne de 18 % tous diplômés confondus, 32 % sont à temps partiel pour une moyenne de 13 %. Enfin, les jeunes sont moins souvent non salariés (c'est-à-dire indépendants, chefs d'entreprises, aides familiaux) 3,5 %, pour 8,8 % en moyenne. Cette proportion progresse avec l'âge : 4,4 % des 25-29 ans sont non salariés.

L'accès aux professions les plus qualifiées progresse avec l'âge

Les actifs de 15 à 19 ans occupent des emplois de faible qualification, avec des métiers très ciblés selon le sexe. Trois quarts des femmes de 15-19 ans sont employées (76 % pour une moyenne de 40 % tous âges confondus), et plus couramment coiffeuses salariées, caissières de magasin, serveuses. Les hommes de 15-19 ans sont pour plus de la moitié des ouvriers (57 % pour une moyenne de 23 % tous âges confondus), le plus souvent des ouvriers non qualifiés du bâtiment, puis des réparateurs en mécanique.

Les jeunes actifs de 20-24 ans exercent plus fréquemment une profession intermédiaire. Ils sont aussi plus nombreux

à être cadres. Par rapport aux plus jeunes, apparaissent dans les professions les plus représentées des professions nouvelles : employés administratifs ou comptables, secrétaires, animatrices, infirmières pour les femmes, ingénieurs et cadres d'études, cuisiniers, agents de sécurité, experts salariés pour les hommes... Le groupe des 25-29 ans montre une réelle entrée dans des métiers beaucoup plus qualifiés : 28 % d'entre eux sont cadres. La profession la plus courante pour les hommes de cette classe d'âge est de loin ingénieurs et cadres d'études, recherche et développement en informatique (5,6 % des effectifs en 2007). Cette profession ne compte que 23 % de femmes parmi les 25-29 ans.

La comparaison des professions occupées par des femmes avant et après 30 ans montre que sur certains points la situation évolue peu entre les générations : accès plus restreint aux métiers les plus qualifiés pour les femmes, gamme des métiers plus étroite, persistance des stéréotypes. Ainsi certaines professions, comme par exemple ouvriers peu qualifiés du bâtiment ou de la mécanique, sont exclusivement masculines (plus de 97 % d'hommes parmi les moins de 30 ans), d'autres comme assistantes maternelles, coiffeuses salariées sont exclusivement féminines (respectivement 98 % et 91 %) ou très féminines (71 % de femmes

parmi les vendeurs en habillement de cette classe d'âge). La concentration des femmes sur un plus petit nombre de métiers que les hommes se vérifie aussi pour les moins de 30 ans, notamment les plus jeunes d'entre eux. Malgré cette inertie, les jeunes femmes de 25-29 ans, plus diplômées, exercent des métiers plus qualifiés que leurs aînées. Elles sont plus nombreuses dans certaines professions de cadres ou professions intermédiaires. En particulier, le taux de féminisation entre les moins et les plus de 30 ans augmente pour les cadres des ressources humaines (+16 points), les juristes, les chefs d'établissements de l'enseignement secondaire, les architectes salariés, les ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne (+10/+11 points), mais aussi parmi les chefs d'entreprises (+18 points). Ces professions comptent entre 40 % et 70 % de femmes de 25 à 29 ans, et emploi chacune plus de 3 000 actives de 25-29 ans. La progression des femmes dans des métiers techniques du bâtiment est à noter, même si elle concerne des effectifs plus réduits et que les femmes y sont minoritaires : techniciens d'installation, agents de fabrication de matériel électrique, ingénieurs de fabrication en mécanique.

En 2008, en France, un salarié de moins de 30 ans perçoit un salaire net annuel moyen inférieur de 18 % à celui de la moyenne des salariés, tous âges confondus. Les jeunes femmes ont un salaire net annuel moyen inférieur de 4 % à celui des hommes de moins de 30 ans, l'écart s'accroissant avec l'âge : une femme en France gagne en moyenne 23 % de moins qu'un homme. Les emplois les moins qualifiés, les conditions d'emplois les plus précaires concernent les jeunes actifs de 15-19 ans. La classe de 20-24 ans est dans une situation intermédiaire, elle offre plus de diversité dans les diplômes acquis et les professions exercées. Enfin, entre 25 et 29 ans, les résultats tendent à se rapprocher de la moyenne des actifs. Les plus qualifiés, qui ont acquis des connaissances récentes sont plus attractifs sur le marché du travail. ■

L'activité des jeunes Franciliens en 2007

	15-19 ans		20-24 ans		25-29 ans		15-64 ans	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Nombre d'actifs (milliers)	66,2	47,3	260,8	260,6	437,2	403,5	3 026,0	2 883,1
Taux d'activité (%)	17,7	12,9	66,1	62,1	92	86,8	78,3	71,6
Taux d'emploi (%)	13,4	10,0	53,6	51,6	80,4	75,1	70,2	63,5
Taux de chômage (%)	24,2	22,3	19,0	16,8	12,6	13,4	10,4	11,2
Apprent. stage en entr., empl. aidés (%)	46,4	37,0	15,3	16,0	2,4	2,7	2,9	2,8
Intérim, CDD, (%)	18,6	25,5	22,1	25,3	13,8	15,4	14,5	16,4
Temps partiel (%)	45,2	60,3	21,1	31,6	7,2	12,9	7,4	22,5
Catégorie sociale (en %)								
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	1,6	1,5	1,8	0,7	2,7	1,0	6,6	2,3
Cadres, prof. intellectuelles supérieures	1,2	1,2	13,1	9,9	31,0	25,1	31,4	22,8
Professions intermédiaires	12,0	13,6	27,3	30,7	26,9	34,1	23,4	29,6
Employés	28,8	76,2	27,8	54,4	19,1	36,6	15,4	40,1
Ouvriers	56,5	7,6	30,0	4,2	20,3	3,2	23,2	5,1
Diplôme (en %)								
Sans diplôme	34,8	22,5	14,4	8,5	10,9	6,8	15,7	12,9
Diplôme du supérieur ^(a)	2,4	3,3	29,0	41,2	50,8	61,3	39,8	43,4

(a) 2^e ou 3^e cycle universitaire, diplôme d'ingénieur, d'une grande école, etc.

Source : Insee, recensement 2007 (exploitation complémentaire au lieu de travail).

Diplôme et conditions d'emploi des jeunes Franciliens en 2007 (en %)

	Salariés en CDI, titulaires de la fonction publique	Salariés en apprentissage, emplois aidés, stagiaires	Salariés en intérim, emplois à durée limitée	Salariés à temps partiel	Part des chômeurs
Pas de scolarité, aucun diplôme scolarité primaire	63	13	20	25	33
Certificat d'études primaires, BEPC, brevet	58	19	20	29	25
Cap, brevet de compagnon, BEP	69	11	17	18	20
Bac général, brevet sup, bac techno	66	12	19	24	15
Diplôme universitaire de 1 ^{er} ou 2 ^e cycle	73	7	17	14	9

Source : Insee, recensement 2007 (exploitation complémentaire au lieu de travail).

Lecture : 63 % des jeunes salariés de 15 à 29 ans n'ayant aucun diplôme sont en CDI.

4.11. La place des immigrés dans l'emploi francilien

Un actif* francilien sur cinq est immigré*. Cette population se féminise et supplée pour moitié à la hausse des emplois en Île-de-France depuis les années 1980. Plus diplômés qu'auparavant, toujours fortement présents dans la construction, les immigrés s'orientent aujourd'hui vers les activités de service à la personne et les services opérationnels.

En 2006, sur 5,9 millions d'actifs franciliens, 1,2 million sont immigrés, soit un actif sur cinq. Depuis un quart de siècle, le recours à la population immigrée a fortement contribué au développement de l'économie régionale, puisque 46 % de la hausse des emplois observée entre 1982 et 2006 (+ 705 000) a été pourvue par des immigrés. La population active immigrée s'est fortement féminisée : sept nouveaux actifs sur dix sont des femmes et les trois quarts des nouveaux emplois occupés par des immigrés le sont par des femmes.

Sur la période récente, entre 1999 et 2006, les immigrés continuent de suppléer au même rythme aux nouveaux emplois, en occupant 46,6 % des 422 000 emplois supplémentaires de la région. Mais ils se heurtent toujours à des difficultés sur le marché du travail : ils représentent 20,7 % des actifs, mais 23,1 % des personnes ayant un emploi précaire et 34 % des chômeurs*. Cette situation ne s'explique que partiellement par les types d'emplois occupés et les niveaux de diplôme.

L'accès des femmes immigrées à l'emploi progresse, celui des hommes s'érode

Les immigrés ont fortement pâti des restructurations de l'industrie francilienne depuis le premier choc pétrolier. Entre 1982 et 1999, le taux de chômage*

des hommes immigrés a augmenté deux fois plus que celui des natifs entre 25 et 54 ans⁽¹⁾ (+ 9,2 points contre + 4,2 points) conduisant à un net recul de leur taux d'emploi* (- 6,4 points) dans les années 1990. Ils ont, ensuite, bénéficié du recul du chômage jusqu'en 2006, mais leur taux d'activité a baissé (- 2,6 points entre 1999 et 2006) et leur taux d'emploi s'est stabilisé. Ces évolutions témoignent d'une certaine érosion de l'accès à l'emploi* des hommes immigrés, due au recul de l'industrie francilienne, qui a pris successivement deux visages : l'extension du chômage puis la réduction de l'activité. Cette réduction peut être liée au développement de formes d'activité plus informelles. L'évolution est toute autre chez les femmes immigrées. La progression de leur activité entre 25 et 54 ans a été plus soutenue que celle des natives : + 20,4 points entre 1982 et 2006 contre + 15 points. Comme elles rencontrent plus de difficultés d'insertion sur le marché du travail, leur taux d'emploi a progressé un peu moins vite que celui des natives (+ 11,1 points contre + 12,1 points).

En 2006, les immigrés sont particulièrement présents dans les secteurs de l'habillement où ils constituent la moitié des actifs franciliens occupés, les services personnels et domestiques (45 %), la construction (39 %), l'hôtellerie-restauration (38 %), les services

opérationnels relevant entre autres de la sécurité, du nettoyage, de l'assainissement ou de la gestion de déchets (34 %), les activités immobilières (25 %) ou encore le commerce de détail et la réparation (23 %). L'ensemble de ces secteurs représente un peu plus du quart des emplois franciliens. Hier cheville ouvrière de la métropole, toujours fortement présents dans la construction, les immigrés se sont aujourd'hui orientés vers les activités de service à la personne, avec le développement de l'activité féminine, et les services opérationnels indispensables au fonctionnement de la métropole.

Une activité plus faible, un risque de chômage plus élevé

En 2006, les immigrés, surtout les femmes, se portent moins sur le marché du travail que les natifs. Ils sont aussi plus souvent au chômage. En conséquence, leur participation réelle à l'économie francilienne est beaucoup plus faible que celle des natifs : 69 % des hommes immigrés de 15 à 64 ans occupent un emploi et 55 % seulement des immigrées, soit respectivement 9 points et 17 points de moins que les natifs du même sexe.

Le taux de chômage plus élevé des immigrés, quel que soit l'âge, est le premier signe patent des difficultés qu'ils rencontrent sur le marché du travail. Avec un taux de chômage de

L'activité des immigrés en 2006

	Immigrés		Natifs		Ensemble Île-de-France	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Nombre d'actifs	654 642	568 389	2 384 079	2 309 547	3 038 722	2 877 936
Taux d'activité des 15-64 ans	82,0	69,4	85,6	79,5	84,8	77,2
Taux d'emploi des 15-64 ans	69,1	54,9	78,1	72,3	76,1	68,5
Taux de chômage	15,7	20,8	9,1	9,2	10,5	11,4
Part des emplois en intérim, CDD	10,8	14,0	7,4	9,2	8,3	12,2
Part de temps partiel	9,4	29,0	7,1	19,7	7,5	21,3
Taux de sous-emploi	4,1	10,6	1,6	3,8	2,1	5,0
Répartition par catégorie sociale (%)						
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	10,1	3,0	5,8	2,2	6,7	2,3
Cadres, professions intellectuelles supérieures	17,8	13,7	34,6	24,1	31,2	22,2
Professions intermédiaires	16,5	17,7	25,1	32,1	23,4	29,6
Employés	16,2	53,1	15,1	37,9	15,4	40,6
Ouvriers	39,3	12,5	19,1	3,6	23,2	5,2
Diplôme le plus élevé (%)						
Sans diplôme	36,2	35,0	10,4	7,8	15,9	13,2
Supérieur ^(a)	19,8	18,6	28,3	26,7	26,5	25,1

* Voir glossaire.

(1) Le concept d'activité a changé avec le nouveau recensement. Il permet de mieux apprécier les situations mixtes : cumul emploi-études chez les jeunes ou cumul emploi-retraite chez les plus âgés. Compte tenu de ce changement, les évolutions rétrospectives se focalisent sur les âges de forte activité, entre 25 et 54 ans.

(a) 2^e ou 3^e cycle universitaire, diplôme d'ingénieur, d'une grande école, etc.
Source : Insee, recensement 2006 (exploitation complémentaire) et enquête Emploi 2008.

20,8 % en 2006, les femmes immigrées sont deux fois plus souvent au chômage que les natives. L'écart est important aussi chez les hommes (15,7 % contre 9,1 %). Les jeunes sont les plus exposés, qu'ils soient immigrés (24,9 %) ou non (16,7 %). Le risque est amplifié pour les nouveaux arrivants : le chômage des immigrés arrivés depuis moins de cinq ans en France est deux fois plus élevé que celui des immigrés installés depuis plus de vingt ans (28 % contre 15 %).

Ces écarts s'expliquent pour beaucoup par les types d'emploi occupés. Toutefois, la surexposition des immigrés au chômage se vérifie quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle et tend à s'accroître avec la qualification. Les ouvriers non qualifiés ont un risque accru de 4 % quand ils sont immigrés, les employés de commerce de 15 % et les actifs au service des particuliers de 19 %. Le risque s'accroît de 44 % pour les ouvriers qualifiés et davantage pour les autres catégories : il est deux fois plus élevé chez les cadres.

Des emplois encore peu qualifiés*, des conditions d'emploi plus précaires

Autre signe des difficultés rencontrées sur le marché du travail, les immigrés travaillent plus souvent dans des conditions précaires : 29 % des emplois en intérim sont occupés par des immigrés et 25 % des contrats à durée limitée (CDD, vacations)⁽²⁾. Qu'ils soient natives ou immigrés, les femmes sont davantage en situation précaire que les hommes, en termes de statut ou d'horaires. Les immigrées se retrouvent ainsi doublement pénalisées face à l'emploi du fait de leur origine et de leur sexe. En 2006, elles sont à la fois

plus souvent en CDD, vacation ou intérim (14 %), à temps partiel (29 %), et davantage confrontées au sous-emploi⁽³⁾. 10,6 % souhaiteraient travailler davantage. Pour s'insérer sur le marché de l'emploi, les hommes immigrés optent plutôt pour le non-salariat (13,4 %) que les natifs (10,6 %) ou les femmes immigrées (5,5 %).

Ces conditions ont trait aux types d'emploi occupés. Les immigrés exercent plus souvent un métier faiblement qualifié⁽⁴⁾, 31 % d'entre eux contre 13 % des natifs. Les trois quarts des employés de maison sont des immigrés, c'est le cas de plus de 70 % du personnel de nettoyage, des maçons qualifiés ou des ouvriers non qualifiés du gros œuvre. Les femmes occupent majoritairement des postes d'employées (53 %) et les hommes surtout des postes d'ouvriers (39 %). Une active immigrée sur sept est employée de maison, garde d'enfants, aide à domicile ou aide-ménagère, nettoyeuse, secrétaire ou caissière. Les hommes sont fréquemment agents de sécurité, nettoyeurs, cuisiniers, maçons qualifiés, ouvriers non qualifiés du gros œuvre, mais aussi ingénieurs du développement informatique.

De plus en plus de diplômés

La faiblesse relative des niveaux de formation est la principale raison évoquée pour rendre compte de l'insertion plus difficile des immigrés. En 2006, la moitié des actifs franciliens sans diplôme sont, en effet, des immigrés. Ils sont quatre fois plus souvent sans diplôme que les natifs. L'écart est marqué entre les immigrés étrangers (43,1 %) et ceux qui ont acquis la nationalité française (25,1 %). Ces derniers sont, en moyenne, arrivés depuis plus

longtemps et certains – notamment les immigrés arrivés enfants – ont pu faire des études en France. Pour autant, une part importante des actifs immigrés est dotée d'un diplôme élevé. Un immigré actif sur cinq (19,2 %) a un diplôme de 2^e, 3^e cycle universitaire ou de grande école, contre 27,5 % des actifs français de naissance. Le niveau de diplôme varie peu selon le sexe.

La figure de l'immigré peu diplômé doit donc être relativisée, d'autant que les nouveaux arrivés sont plus diplômés que les anciens. La part des sans diplôme est de 25,5 % pour les immigrés arrivés depuis moins de cinq ans contre 36,7 % pour ceux arrivés il y a entre dix et vingt ans. Symétriquement, les plus diplômés sont de plus en plus nombreux : 32,2 % des actifs arrivés en France depuis moins de cinq ans ont un niveau de diplôme du supérieur – davantage que les actifs français de naissance (27,5 %) – et nettement plus que les actifs immigrés arrivés depuis dix à vingt ans (20 %). L'immigration récente revêt ainsi deux visages opposés, celui d'actifs très diplômés, très mobiles, souvent originaires de l'OCDE, et celui de migrants peu qualifiés venant tenter leur chance dans la métropole francilienne.

Des situations très variables selon l'origine

La faiblesse des diplômes ne suffit pas à expliquer les difficultés rencontrées par les immigrés sur le marché du travail. La variabilité des situations selon l'origine en témoigne. Les immigrés d'origine portugaise, dont le taux de chômage est le plus faible (6,8 %) chez les hommes comme chez les femmes, comptent parmi les moins diplômés : près de six actifs sur dix sont sans diplôme. La part des sans diplôme

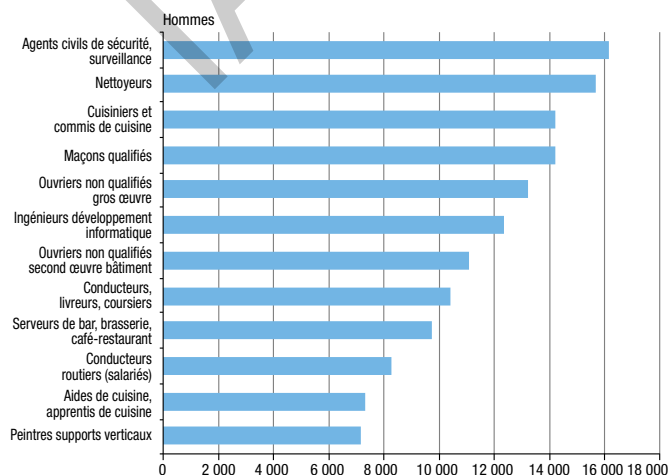
* Voir glossaire.

(2) Les statuts précaires qui concernent surtout les jeunes – contrats d'apprentissage, les emplois-jeunes, les contrats de qualification ou les stages rémunérés en entreprise – ne sont pas pris en compte ici. La part des immigrés parmi les stagiaires ou les emplois-jeunes est conforme à leur poids dans la population. En revanche, ils sont sous-représentés au sein des apprentis.

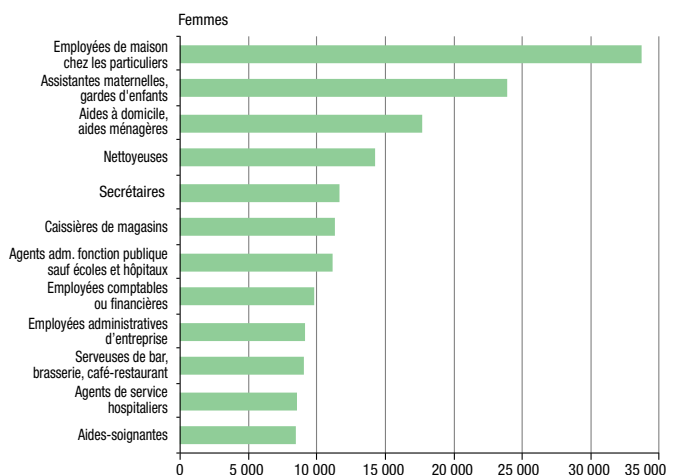
(3) Le sous-emploi regroupe l'ensemble des personnes travaillant à temps partiel, souhaitant travailler davantage et disponibles pour le faire.

(4) On comprend ici, dans les métiers non qualifiés, les employés de commerce, le personnel de service direct aux particuliers et les ouvriers non qualifiés.

Principaux métiers exercés par les immigrés en 2006



Source : Insee, recensement 2006 (exploitation complémentaire).



parmi les immigrés maghrébins est plus faible (36 %), mais leur taux de chômage est parmi les plus élevés (22,6 %). D'autres facteurs influent comme la spécificité des métiers exercés, leur plus ou moins grande exposition à la conjoncture ou les réseaux de solidarité. Parmi les hommes, les immigrés venus du Portugal se sont fortement investis dans les métiers de la construction (44 %). C'est aussi le cas des immigrés venant de Turquie (31 %) et des pays européens ne faisant pas partie de l'UE (24 %). Mais les immigrés portugais, plus anciennement installés, ont développé un réseau social dense facilitant l'intégration des nouveaux venus. Les actifs venant d'Asie (hors Turquie) ont privilégié les métiers de la restauration (19 %). Les originaires du Maghreb sont assez dispersés entre les secteurs d'activité contrairement aux actifs venus des autres pays d'Afrique qui ont trouvé dans les services opérationnels une voie d'insertion sur le marché du travail (21,9 %). Chez les femmes, les actives venues du Portugal se différencient par une nette spécialisation dans les métiers d'employée de maison (une sur cinq) ou de concierge (une sur six). Les femmes originaires du Maghreb sont plutôt assistantes maternelles (une sur

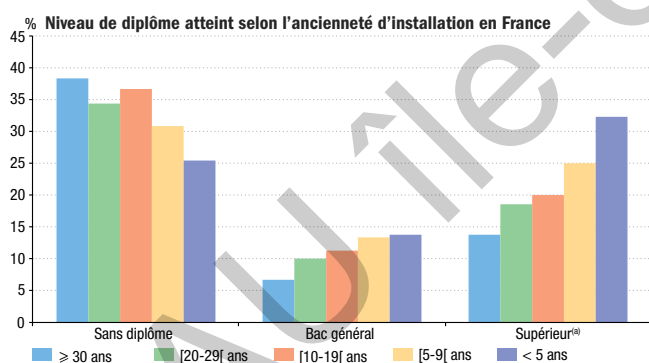
dix), aide-ménagère ou employée de maison (une sur dix). Ce sont aussi des métiers fréquemment occupés par les immigrées du reste de l'Afrique. Le nettoyage est aussi un secteur qui emploie beaucoup de femmes venues du Portugal ou de l'Afrique. Près d'une immigrée turque sur dix travaille dans le textile comme ouvrière non qualifiée. L'activité des femmes venues d'Asie est beaucoup plus dispersée.

L'origine n'est pas neutre sur le marché de l'emploi

La diversité des facteurs exposant au chômage ou à la précarité de l'emploi, comme l'âge, le sexe, le niveau de diplôme ou la catégorie sociale, brouille l'effet de l'origine ou de l'ancienneté d'installation. Les analyses « toutes choses égales par ailleurs » permettent de démêler ces différents éléments. Elles attestent bien que le fait d'être jeune ou sans diplôme accroît le risque d'être au chômage. Comparativement, le sexe influe peu mais l'impact de la catégorie sociale est primordial. Les chefs d'entreprise ont cinq fois moins de risque d'être au chômage que les cadres d'entreprise. Le risque est trois fois plus élevé, en revanche, pour les employés administratifs d'entreprise

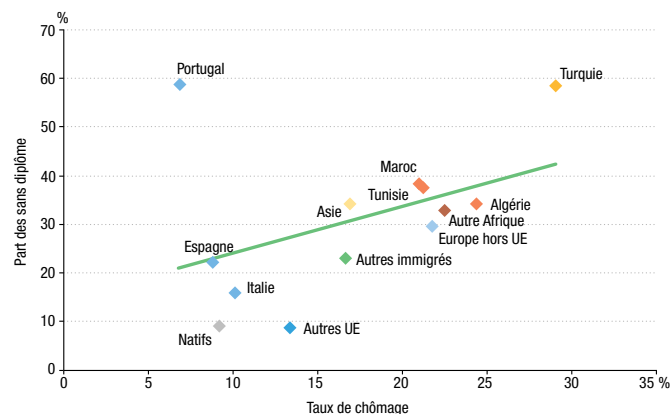
ou les ouvriers qualifiés. L'effet de l'immigration peut se lire à travers l'ancienneté de la présence en France, les immigrés arrivés récemment pouvant se heurter à la barrière de la langue, à des difficultés de déplacement, à la méconnaissance du fonctionnement du marché du travail, autant d'éléments qui handicapent leur insertion professionnelle. Le risque d'être au chômage est, en effet, plus élevé pour les immigrés arrivés depuis moins de cinq ans, il est supérieur des deux tiers à celui des natifs. Mais s'il diminue avec l'ancienneté d'installation, il ne s'aligne pas sur celui des natifs avec le temps. Les difficultés d'intégration ne suffisent donc pas à expliquer l'exposition plus forte des immigrés, d'autant moins que l'origine se surajoute à ce premier effet. L'origine offre une grande variété de situations, les étrangers ayant un risque un peu plus élevé que les naturalisés, à l'exception des originaires du Portugal. Ce sont les Portugais qui sont les moins exposés, avec un risque divisé par 2,5 par rapport aux natifs. Les Turcs et les Européens hors UE27 le sont le plus, avec un risque deux fois plus élevé que les natifs, toutes choses égales par ailleurs. Celui des Africains est 1,7 fois plus élevé que celui des natifs.

Les immigrés actifs sont de plus en plus diplômés



(a) Diplôme universitaire de 2^e ou 3^e cycle, d'ingénieur, etc.
Source : Insee, recensement 2006 (exploitation complémentaire).

Diplôme et chômage selon le pays d'origine



Activité, chômage et diplôme selon l'origine des immigrés

Pays d'origine	Actifs		Taux d'activité (15-64 ans)		Taux de chômage		Niveau de diplôme des actifs			
	Hommes	Femmes	Taux actif hommes	Taux actif femmes	Hommes	Femmes	Sans diplôme H.	Sans diplôme F.	Supérieur ^(a) H.	Supérieur F.
Portugal	90 899	88 635	85,0	80,9	6,5	7,0	58,3	59,3	3,9	4,4
Italie	14 200	12 021	77,2	68,7	9,7	10,6	18,2	13,5	30,1	35,5
Espagne	11 775	13 949	77,3	70,6	7,7	9,8	20,1	23,8	22,4	23,0
Autre UE 27	39 274	50 633	83,2	70,3	12,4	14,2	10,8	7,2	48,7	45,5
Autre Europe	14 072	15 605	76,1	69,3	21,0	22,4	28,7	30,5	20,0	21,8
Algérie	86 925	63 197	77,4	62,7	21,0	29,0	34,0	34,8	17,3	15,9
Maroc	75 947	56 632	81,4	63,5	16,9	26,6	36,4	40,0	18,2	13,2
Tunisie	40 024	19 766	83,5	58,3	18,9	25,9	36,8	36,8	18,0	15,6
Autre Afrique	129 550	115 309	82,1	75,5	19,0	26,4	32,9	33,0	18,8	11,0
Turquie	25 326	13 341	84,3	53,8	22,3	41,7	59,4	56,0	7,4	8,0
Autre Asie	99 426	85 828	84,4	65,6	13,7	20,7	35,2	32,4	25,7	26,1
Autres	27 225	33 474	83,0	73,1	14,6	18,2	22,0	23,6	35,4	32,2
Total général	654 642	568 389	82,0	69,4	15,7	20,8	36,2	35,0	19,8	18,6

(a) Diplôme universitaire de 2^e ou 3^e cycle, d'ingénieur, etc.
Source : Insee, recensement 2006 (exploitation complémentaire).

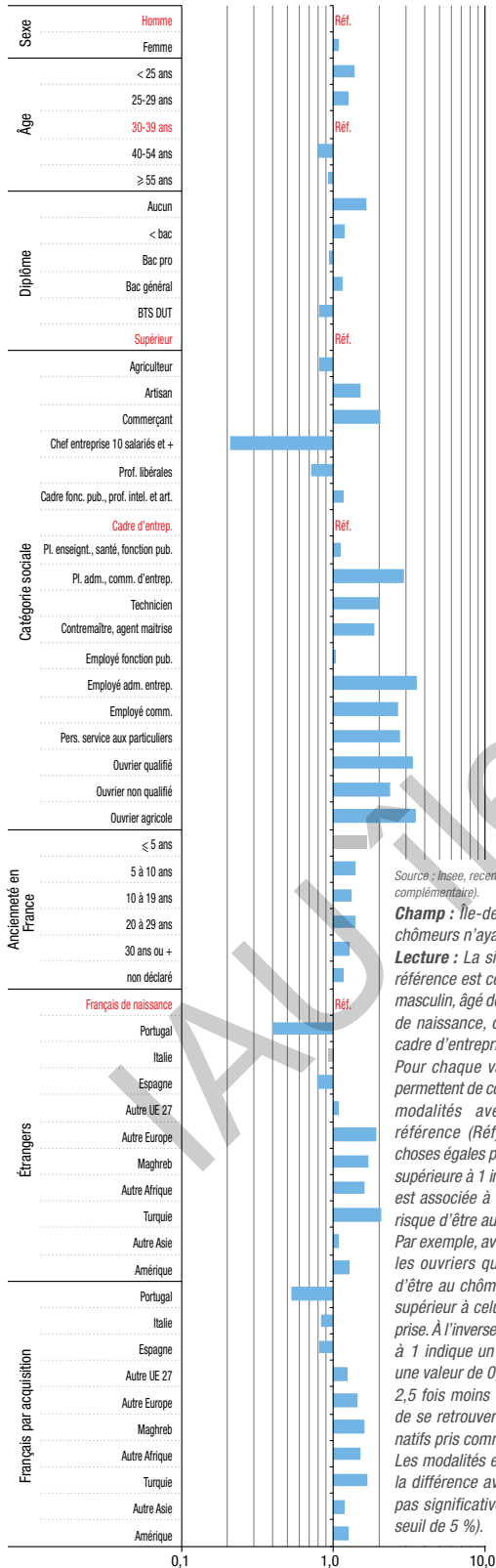
La même analyse portant sur l'emploi précaire produit des résultats assez similaires. L'âge et la catégorie sociale sont les deux éléments qui exposent le plus à la précarité du statut. Si la probabilité d'occuper un tel emploi diminue

sensiblement avec l'ancienneté de la présence en France, l'origine n'en reste pas moins un élément discriminant. Les immigrés portugais ont un moindre risque d'être en statut précaire que les natifs, mais le risque des Africains hors Maghreb est multiplié par 1,8, toutes choses égales par ailleurs.

Ces résultats attestent bien d'effets spécifiques liés à l'origine, au-delà même des questions d'intégration, et soulèvent la question des discriminations vis-à-vis des originaires de l'Afrique notamment. Ils corroborent les résultats de l'enquête Trajectoire et Origine de l'Insee et de l'Ined qui mettent en évidence des différences de traitement au regard de l'emploi des immigrés et de leurs descendants.

à Paris (22,3 %) ou en Seine-Saint-Denis (20 %). Cette population représente le tiers des actifs en Seine-Saint-Denis (33,5 %) et moins du quart à Paris (22,8 %). Elle n'offre pas le même visage dans les deux départements. Les actifs immigrés de Seine-Saint-Denis sont beaucoup plus souvent originaires de l'Afrique (57,5 % contre 39,2 % à Paris) et faiblement diplômés : 45 % sont sans diplôme et moins d'un sur dix a un diplôme du supérieur long. Par contraste, Paris accueille la plus forte part d'immigrés diplômés du supérieur long (32 %), devant les Hauts-de-Seine (25 %), et la plus faible part de non diplômés (30 % contre 31 % dans les Hauts-de-Seine). Ces différences se répercutent sur la situation des immigrés sur le marché du travail. Les immigrés de Seine-Saint-Denis sont le plus souvent au chômage (23,4 %) devant ceux du Val-d'Oise (19,1 %). La part des immigrés occupant un travail précaire est plus forte à Paris (16,2 %) qu'en

Analyse « toutes choses égales par ailleurs » du risque d'être au chômage



Source : Insee, recensement 2006 (exploitation complémentaire).

Champ : Île-de-France ; actifs hors chômeurs n'ayant jamais travaillé.

Lecture : La situation prise comme référence est celle d'un actif de sexe masculin, âgé de 30 à 39 ans, français de naissance, diplômé du supérieur, cadre d'entreprise.

Pour chaque variable, les résultats permettent de comparer les différentes modalités avec la modalité de référence (Réf.) qui vaut 1. Toutes choses égales par ailleurs, une valeur supérieure à 1 indique qu'une modalité est associée à une augmentation du risque d'être au chômage.

Par exemple, avec une valeur de 3,33, les ouvriers qualifiés ont un risque d'être au chômage plus de trois fois supérieur à celui des cadres d'entreprise. À l'inverse, une valeur inférieure à 1 indique un moindre risque. Avec une valeur de 0,399 les Portugais ont 2,5 fois moins de chances (1/0,399) de se retrouver au chômage que les natifs pris comme référence.

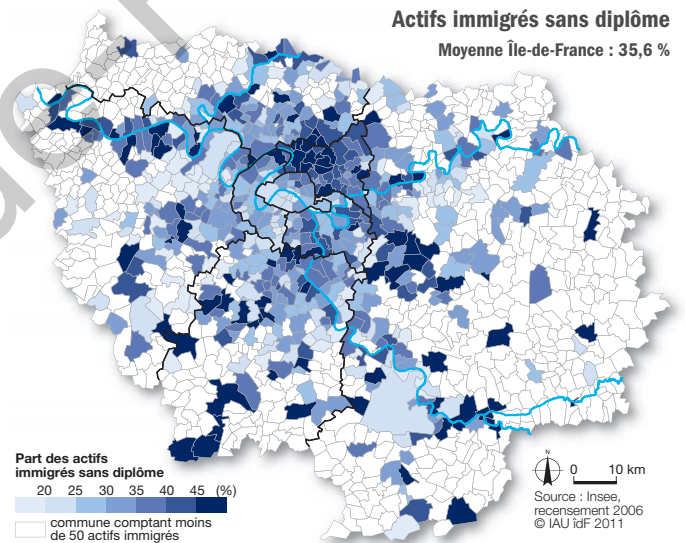
Les modalités en gris indiquent que la différence avec la référence n'est pas significative statistiquement (au seuil de 5 %).

Les immigrés de Seine-Saint-Denis les plus en difficultés

La répartition des immigrés est loin d'être uniforme dans la région. En 2006, quatre immigrés actifs sur dix résident

Actifs immigrés sans diplôme

Moyenne Île-de-France : 35,6 %



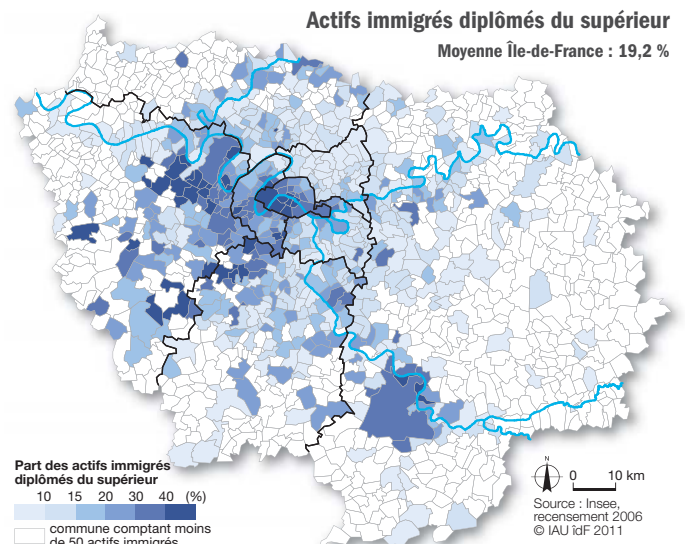
Part des actifs immigrés sans diplôme
20 25 30 35 40 45 (%)

commune comptant moins de 50 actifs immigrés

Source : Insee, recensement 2006 © IAU idF 2011

Actifs immigrés diplômés du supérieur

Moyenne Île-de-France : 19,2 %



Part des actifs immigrés diplômés du supérieur
10 15 20 30 40 (%)

commune comptant moins de 50 actifs immigrés

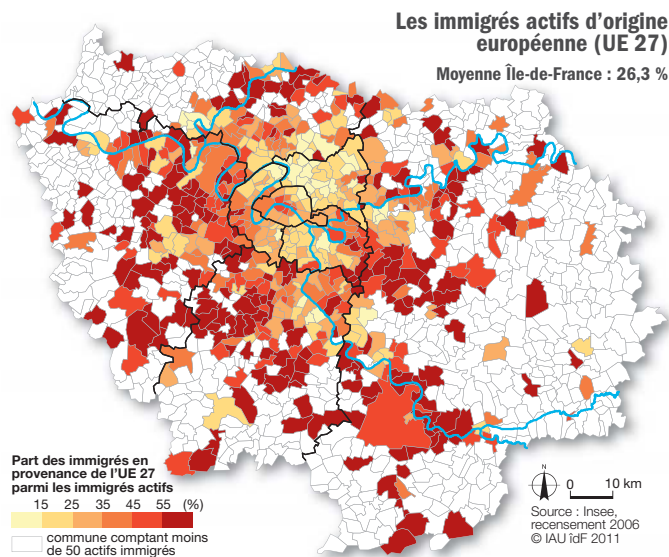
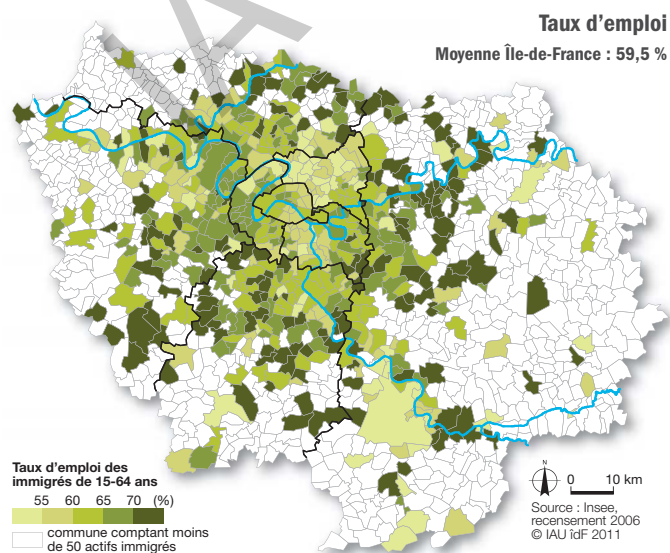
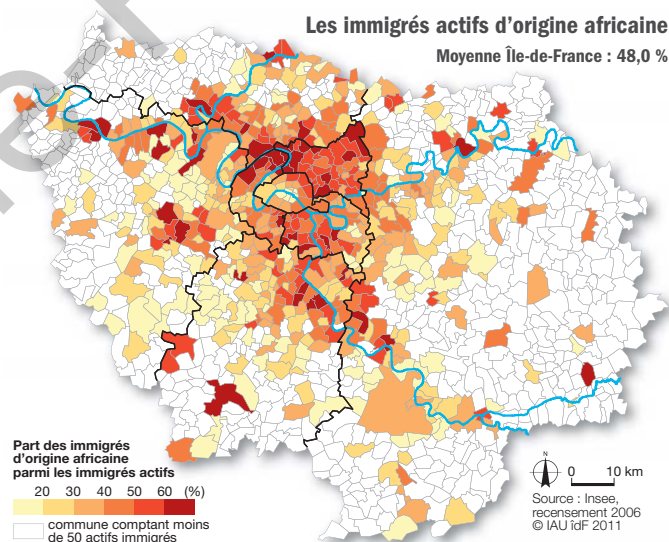
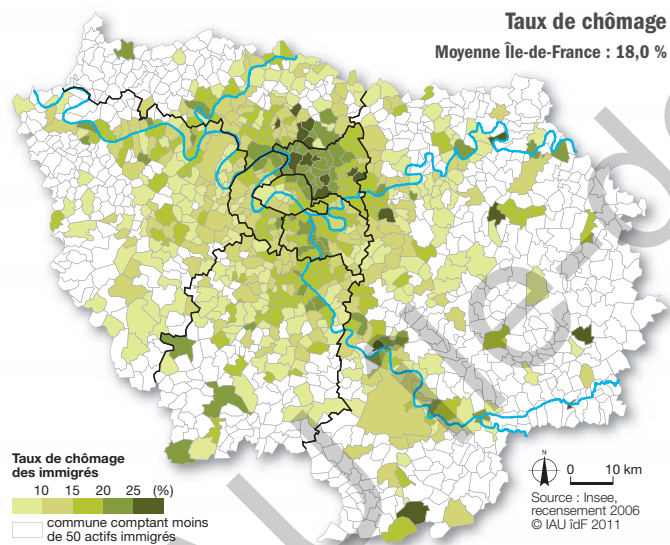
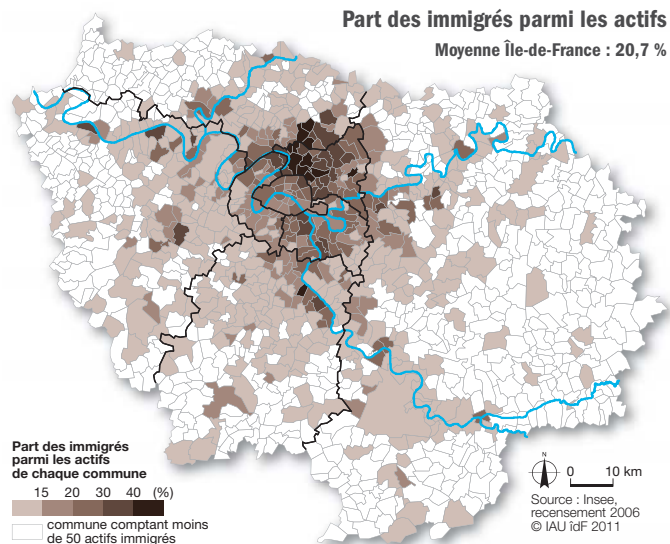
Source : Insee, recensement 2006 © IAU idF 2011

Seine-Saint-Denis (14,9 %) en raison d'une part importante de jeunes dans la capitale. C'est aussi en Seine-Saint-Denis que les taux d'emploi sont les

plus faibles chez les hommes comme chez les femmes : 54,4 % des immigrés âgés de 15 à 64 ans y occupent un emploi contre un maximum de

63 % en Seine-et-Marne et 62 % dans les Yvelines, deux départements où les immigrés venant du Portugal sont surreprésentés. ■

L'activité des immigrés en 2006



4.12. 55-64 ans : de l'emploi à la retraite, une grande diversité de situations

Les seniors occupent plus d'un emploi* sur dix en Île-de-France pour des postes plus qualifiés et plus stables que la moyenne des actifs*. Leur taux d'emploi*, en légère augmentation, est encore faible et, récemment, les seniors accusent les effets de la crise économique. Les difficultés s'accroissent pour les moins qualifiés.

Dans un contexte de vieillissement démographique propre à beaucoup de pays industrialisés d'Europe, l'augmentation de la participation des seniors au marché de l'emploi fait partie intégrante des objectifs du Conseil européen de Lisbonne. Ainsi, en mars 2001, le Conseil de Stockholm fixait comme objectif aux États membres de relever à 50 %, d'ici 2010, le taux d'emploi des seniors, c'est-à-dire des personnes âgées de 55 à 64 ans. Si cet objectif était ambitieux pour l'ensemble des pays de l'UE, la France est cependant à la traîne. Le taux d'emploi passe de 29,9 % en 2000 à 39,7 % en 2010, alors que la moyenne pour l'UE passe de 36,9 % à 46,3 %. L'Île-de-France, pourtant en tête des régions françaises avec un taux d'emploi des seniors de 48,7 %, selon Eurostat⁽¹⁾, reste en deçà des objectifs européens.

Emploi des seniors, variable d'ajustement ?

Les taux d'emploi des seniors, en France, ont chuté au début des années 1980. L'abaissement de l'âge légal de la retraite à 60 ans ainsi que les recours massifs aux dispositifs de préretraite, de retraite anticipée ou encore d'invalidité ont fortement contribué à cette évolution. Dans les années 1990, le phénomène s'est poursuivi, mais à un rythme plus lent. Au début des années 2000, l'équilibre des systèmes de retraite par répartition est mis en péril par l'arrivée en retraite de la génération du baby-boom, l'allongement de la durée de vie et le fonctionnement du marché du travail. Malgré un allongement de la durée de cotisation prévu dans la réforme des retraites de 2003, les taux d'emploi des plus de 55 ans ne se sont pas améliorés autant qu'espéré. Le marché du travail n'a pas forcément permis aux seniors de rester en emploi. Le plan national pour l'emploi des seniors mis en place au 1^{er} janvier 2010 prévoit un ensemble de mesures visant à inciter les entreprises à garder les travailleurs âgés : suppression des mises à la retraite d'office, diminution des conditions d'éligibilité à la dispense

de recherche d'emploi et suppression de la dispense en 2012, assouplissement des conditions de cumul emploi-retraite, passage du taux de surcote⁽²⁾ à 5 % dès la première année, obligation pour les entreprises de 50 salariés et plus de signer un accord d'entreprise ou de branche afin d'améliorer le maintien des seniors en emploi.

Malgré ces différentes mesures, l'emploi des seniors continue de servir de variable d'ajustement afin de pallier notamment les effets de la crise sur le marché du travail. Selon un rapport de recherche du Centre d'études de l'emploi⁽³⁾, au début des années 2000, les travailleurs âgés ont été les premiers concernés en France par les licenciements économiques, les plans sociaux, ainsi que par les pratiques de négociation individualisée de sortie anticipée via le licenciement. Les licenciements pour motif personnel, les arrêts pour maladie de longue durée et les sorties d'emploi pour inaptitude et invalidité sont en augmentation parmi les quinquagénaires. Les auteurs du rapport voient dans ces tendances « autant de moyens officieux de remplacer les préretraités ».

En Île-de-France, une note de 2011 de la Direccte⁽⁴⁾ évoque une « surreprésen-

tation des licenciements économiques et des ruptures conventionnelles dans les motifs de sortie de l'emploi des seniors, hors départs en retraite ».

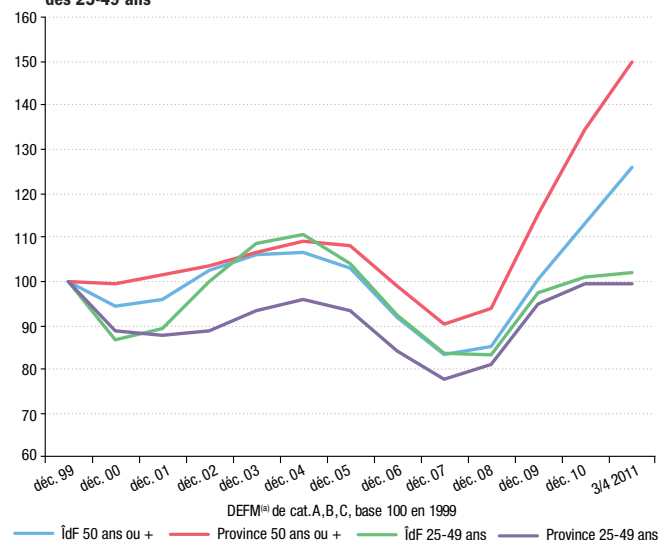
L'évolution comparée du nombre annuel de demandeurs d'emploi entre 1999 et 2011, en Île-de-France, montre une progression plus rapide des demandes émanant de seniors que des 25-49 ans, à partir de la fin de l'année 2008. Plusieurs raisons semblent en jeu : la disparition progressive de la dispense de recherche d'emploi, l'impact de la crise, plus forte sur les populations fragiles (les seniors et les jeunes) et, indirectement, la hausse de population de plus de 55 ans sous l'effet du baby-boom.

Les 55-64 ans : la transition vers l'inactivité

L'une des mesures de la dernière réforme des retraites de 2010 a été de reculer l'âge légal de la retraite de 60 à 62 ans. En 2009, l'âge moyen de départ en retraite se situe à 61,5 ans, en France⁽⁵⁾. Mais en France, comme dans tous les pays de l'OCDE, l'âge effectif de cessation d'activité est en général inférieur. La personne n'ouvre pas encore forcément ses droits à la retraite, mais se retrouve au chômage*,

Évolution du nombre de demandeurs d'emploi selon l'âge : Île-de-France et province (base 100 en décembre 1999)

Seniors : une croissance des demandeurs d'emploi plus élevée que celle des 25-49 ans



(a) DEFM : demandeurs d'emploi en fin de mois. Source : Insee, taux de chômage localisés.

* Voir glossaire.

(1) La suite de l'article est fondée sur l'exploitation du recensement 2007, ce qui explique la différence que l'on peut observer dans les taux d'emploi entre les deux sources.

(2) Le taux de surcote majore les pensions des assurés continuant à travailler, alors qu'ils pourraient liquider leur retraite à taux plein.

(3) HUYEZ-LEVRAT Guillaume, *Le faux consensus sur l'emploi des seniors*. Centre d'études de l'emploi, rapport de recherche, janvier 2008.

(4) « L'emploi des seniors en Île-de-France ». *Bref*, n° 25. Direccte Île-de-France, mai 2011.

(5) Source Cnav.

en préretraite ou en invalidité. Cet âge était estimé à 58,5 ans pour les hommes et 59,2 ans pour les femmes en 2005. Ainsi, la classe d'âge des 55-64 ans, qui englobe l'âge légal de la retraite et l'âge effectif de cessation d'activité, représente une classe d'âge « charnière » de transition vers la retraite. Entre les 50-54 ans et les 55-59 ans, la proportion d'actifs en emploi chute de 81 % à 64,3 %.

Puis un réel basculement s'opère entre les 55-59 ans, dont quasiment les deux tiers sont encore en emploi, et les 60-64 ans dont les deux tiers sont à la retraite.

Par ailleurs, le taux de chômage* des 55-59 ans (7 %), encore proche de celui des moins de 50 ans, n'est plus que de 2 % parmi les 60-64 ans. Les situations d'inactivité sont également moins fréquentes parmi les seniors les plus âgés. Les 55-64 ans composent donc une classe d'âge très hétérogène par rapport à l'emploi. Le parcours professionnel et l'histoire personnelle de chacun déterminent leur situation à la date T : cotisation suffisante pour pouvoir partir en retraite, départ en retraite anticipé avec un niveau de pension plus bas (par choix ou contrainte), maladie provoquant l'incapacité de travailler, chômage, contrainte de travailler encore pour gagner un peu plus à la retraite, mais aussi nécessité de partir car il faut s'occuper d'une personne dépendante... toute une diversité de situations entre chômage, inactivité, retraite, activité. Et, comme pour l'ensemble des actifs de 15-64 ans, il existe des disparités de situation entre les hommes et les femmes. Les taux d'emploi masculins sont plus élevés : écart de 8 points pour

les 55-59 ans et de 6 pour les 60-64 ans, contre 6,6 pour l'ensemble des 15-64 ans. La proportion de personnes au chômage est plus élevée chez les hommes (écart de 1,5 chez les 55-59 ans et 1,1 chez les 60-64 ans). Si la proportion de femmes « seniors » se déclarant à la retraite est plus faible de 3 points, la proportion d'inactives est très élevée (écart de 12 à 10 points avec les hommes). Cet écart s'explique essentiellement par la proportion de femmes se déclarant « au foyer ». Cette situation soulève le problème des retraites à taux plein pour les femmes.

Les seniors en emploi : moins diplômés mais plus qualifiés

Les 55-64 ans ont bénéficié, à leurs débuts sur le marché du travail, d'un contexte économique moins exigeant sur les diplômes et des créations importantes de postes de cadres, favorisant leur insertion dans le travail et alimentant positivement l'ascenseur social en France. Les actifs plus avantagés en termes de mobilité sociale – réussir mieux que ses parents dans la hiérarchie sociale – sont les actifs nés dans les années 1940, puis cette mobilité s'est dégradée pour les générations leur succédant.

* Voir glossaire.

Répartition de la population de 15 ans et plus selon le statut emploi en 2007 (%)

	Actifs ayant un emploi	Chômeurs	Retraités ou préretraités	Élèves étudiants	Au foyer	Autres inactifs	Total
15-24 ans	33,1	7,7	0	55,4	0,8	3	100
25-49 ans	81,8	9,3	0,2	1,3	3,9	3,6	100
50-54 ans	80,9	7,1	1,5	0	5,6	4,8	100
55-59 ans	64,3	6,7	13,6	0	6,5	8,9	100
60-64 ans	24,9	2,3	62,9	0	5,7	4,2	100
65 ans et plus	3,1	0,2	91,3	0	4,1	1,4	100
Population de 15 ans et plus	56,9	6,8	18,8	9,8	3,8	3,7	100

Source : Insee, recensement 2007 (exploitation complémentaire).

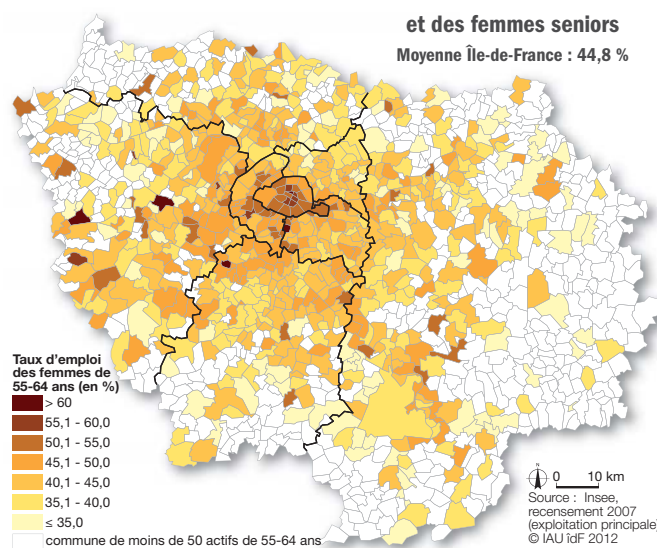
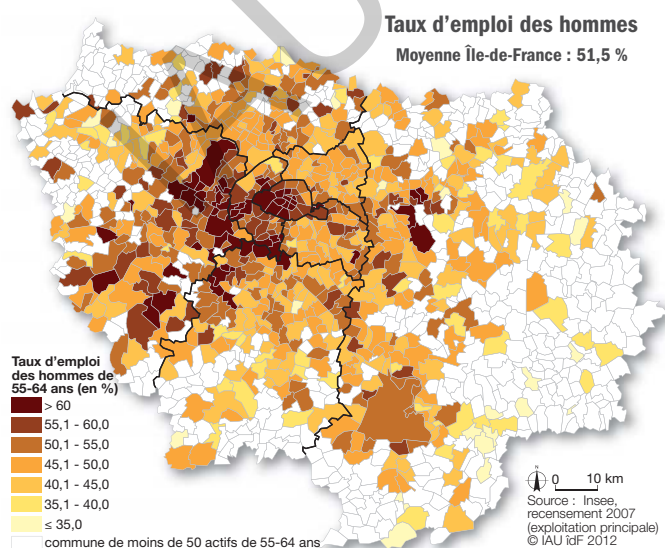
Lecture : 33,1 % des 15-24 ans sont des actifs ayant un emploi.

L'inactivité : des différences marquées entre les hommes et les femmes

	En %	55-59 ans	60-64 ans	Total 55-64 ans
Actifs ayant un emploi	Hommes	68,3	27,9	51,5
	Femmes	60,6	21,9	44,8
	Écart H/F (en points)	7,7	5,9	les deux sexes
Chômeurs	Hommes	7,4	2,9	5,5
	Femmes	5,9	1,8	4,2
	Écart H/F (en points)	1,5	1,1	les deux sexes
Retraités	Hommes	15,0	64,7	35,6
	Femmes	12,3	61,3	32,4
	Écart H/F (en points)	2,7	3,4	les deux sexes
Autres inactifs	Hommes	9,3	4,6	0,3
	Femmes	21,1	15,0	11,8
	Écart H/F (en points)	-11,9	-10,4	les deux sexes
dont « au foyer »	Hommes	0,3	0,2	7,1
	Femmes	12,4	10,9	6,8
	Écart H/F (en points)	-12,1	-10,7	les deux sexes

Source : Insee, recensement 2007 (exploitation complémentaire).

Lecture : 68,3 % des hommes de 55-59 ans sont des actifs ayant un emploi.



Les femmes se retirent plus tôt du marché du travail et les hommes poursuivent leur activité plus longtemps, notamment à l'ouest.

En Île-de-France, les seniors occupent des emplois plus qualifiés en moyenne que les jeunes générations, alors qu'ils sont dans l'ensemble moins diplômés. 17 % des seniors franciliens n'ont pas suivi de scolarité ou ne possèdent aucun diplôme de scolarité primaire pour 13 % des 25-49 ans ; ils sont proportionnellement plus nombreux (16 %) à détenir un certificat d'études primaires, un BEPC, ou un brevet (6 % des 25-49 ans). Le rapport s'inverse ensuite pour les diplômes plus élevés : 14 % des 55-64 ans ont le bac pour 17 % des 25-49 ans ; seulement 36 % des 55-64 ans pour 46 % des 25-49 ans détiennent un diplôme universitaire.

Les femmes de 55-64 ans sont moins nombreuses que les hommes à détenir un diplôme de niveau universitaire (- 3 points), mais ont un peu plus fréquemment le niveau bac (+ 1 point). Elles sont moins qualifiées que celles de 25-49 ans, qui sont désormais plus

nombreuses que les hommes à détenir un diplôme universitaire.

Malgré ces constats, les seniors occupent plus fréquemment un emploi cadre, pour les raisons évoquées précédemment : 31 % des actifs occupés de 55-59 ans, 38 % des 60-64 ans, pour une moyenne de 27 % parmi les actifs occupés de 15 à 64 ans. Les femmes seniors sont plus souvent cadres que les femmes plus jeunes, mais l'écart avec les hommes est très important. Il est particulièrement marqué pour les 60-64 ans : seulement 29 % des femmes sont cadres pour 45 % des hommes du même âge. Un peu moins diplômées que les hommes au départ, les femmes ont aussi des parcours professionnels plus contraints – en raison des ruptures d'activité liées à l'arrivée d'enfants, ou en raison de préjugés leur fermant l'accès aux postes les plus élevés.

Au final, le taux de seniors est plus élevé dans certaines professions (de plus de 10 000 emplois en Île-de-

France), notamment de la santé. Les médecins libéraux généralistes sont à 31 % des seniors, on dénombre 25 % de seniors parmi les psychologues, psychanalystes, psychothérapeutes, 22 % parmi les médecins hospitaliers. C'est aussi le cas des professions de l'enseignement, de la recherche, du conseil, ou encore des artistes... mais aussi des professions d'employés. En effet, un quart des concierges et gardiens d'immeubles a plus de 55 ans, comme 20 % des personnels de maison et de ménage chez les particuliers. On notera aussi que 24 % des conducteurs de taxi et ambulanciers ont plus de 55 ans.

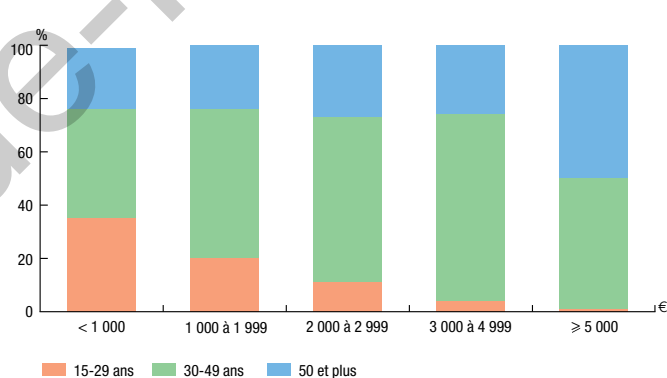
À l'inverse, certaines professions se distinguent par un faible taux de personnes de plus de 55 ans. En dehors des agents de police de l'État ou des pompiers (accords professionnels particuliers), on note des professions d'employés du commerce et des services à la personne (par exemple, 4 %

Niveau de formation par âge

En %	20-24 ans (deux sexes)	25-49 ans (deux sexes)	Seniors (deux sexes)	Seniors femmes
Pas de scolarité, aucun diplôme de scolarité primaire	11	13	17	15
Certificat d'études primaires, BEPC, brevet	6	6	16	20
CAP, brevet de compagnon, BEP	19	18	17	17
Bac général, brevet sup., bac techno	28	17	14	15
Diplôme universitaire de 1 ^{er} ou 2 ^e cycle	35	46	36	33
Tous niveaux confondus	100	100	100	100

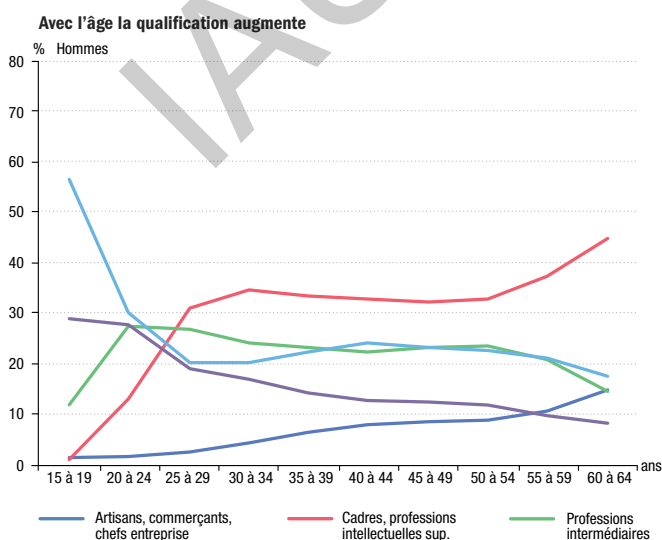
Source : Insee, recensement 2007 (exploitation complémentaire).

La part des salariés les mieux payés augmente avec l'âge

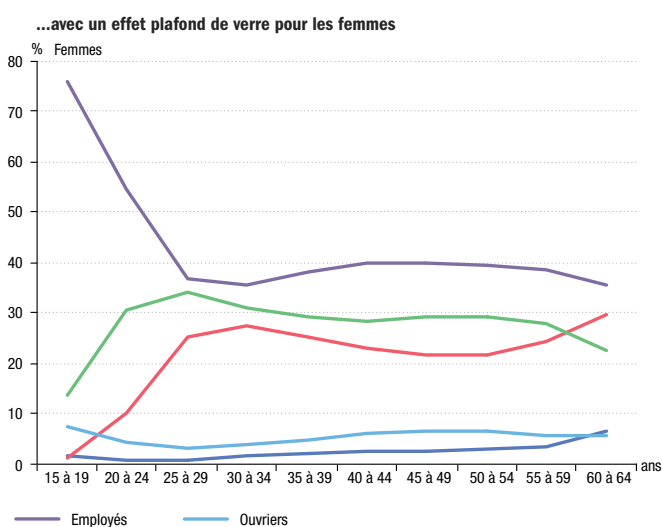


Source : Insee, enquête Emploi 2009.

Répartition des actifs ayant un emploi par âge et par catégorie sociale



Source : Insee, recensement 2007 (exploitation complémentaire).



des coiffeurs salariés, 5 % des auxiliaires de puériculture ont plus de 55 ans) ou des professions intermédiaires (3 % des techniciens en installation informatique, 4 % des animateurs socioculturels et de loisirs...). Dans les professions plus qualifiées, les ingénieurs et cadres d'études ne comptent que 5 % de plus de 55 ans.

De meilleures conditions d'emploi que les jeunes

La surreprésentation des plus de 55 ans dans les professions qualifiées se traduit par de meilleures conditions d'emploi. Leurs emplois sont moins instables : seulement 6 % des seniors sont en intérim ou en contrat à durée limitée pour 10 % des salariés franciliens. Ils travaillent un peu plus fréquemment à temps partiel (14 % des 55-64 ans, 12 % chez les actifs de 25 à 49 ans). Il semblerait que, comme les jeunes, mais à un niveau cependant inférieur, le temps partiel des seniors soit le signe de conditions d'emploi particulières (emplois aidés, préretraites). En effet, on note une proportion d'hommes à temps partiel plus élevée parmi les plus de 55 ans et les moins de 25 ans, alors que le temps partiel est par ailleurs essentiellement féminin.

Autre caractéristique de leur activité professionnelle, 14,6 % des actifs occupés de 55 à 64 ans sont non salariés, soit près de deux fois plus que les 25-49 ans. Les chiffres sur la création d'entreprise en Île-de-France confirment le dynamisme de cette classe d'âge : 18 % des créateurs franciliens ont plus de 50 ans (16 % en France). Leurs entreprises sont par ailleurs plus pérennes que la moyenne⁽⁶⁾.

La position des seniors dans l'emploi leur confère généralement des rémunérations en moyenne plus élevées. En Île-de-France, en 2009, 22 % des plus de 50 ans gagnent plus de 5 000 euros par mois, pour seulement 17 % des 29-49 ans et 7 % des moins de 25 ans. La progression des salaires avec l'âge, en France, concerne avant tout les très qualifiés, le salaire des personnes non qualifiées variant très peu avec l'âge. Par exemple, les seniors cadres gagnent 21 % de plus que la moyenne des cadres⁽⁷⁾. Les Franciliens de 50 ans et plus sont plus nombreux à être dans les tranches de salaires extrêmes : moins de 500 euros et plus de 6 000 euros, illustrant encore une fois la diversité de situations de cette tranche d'âge. Les écarts de salaire entre les hommes et les femmes sont maximum pour les seniors : les hommes gagnent 35 % de

plus que les femmes pour les plus de 55 ans, au lieu de + 23 % pour les 29-49 ans en France.

Chômage, fin de carrière : la qualification fait la différence

Si la plupart des actifs de plus de 55 ans en emploi ont une position satisfaisante sur le marché du travail au regard des indicateurs évoqués précédemment, d'autres indicateurs attestent de la fragilité des seniors sur le marché de l'emploi. En particulier, la probabilité de retrouver un emploi après une période de chômage est plus faible pour les seniors. Ils connaissent des périodes de chômage beaucoup plus longues : 22 % des Franciliens de 50 ans et plus sont au chômage depuis plus de trois ans, pour 10 % des 30-49 ans. Inversement, moins de la moitié sont inscrits depuis moins d'un an pour 62 % des 30-49 ans. Par ailleurs, à partir de 45 ans, la formation des demandeurs d'emploi diminue. En Île-de-France, selon Pôle emploi, seulement 4,7 % ont suivi une formation pour 12 % des jeunes. La formation continue diminue aussi régulièrement avec l'âge, avec une rupture à l'âge de 55 ans. En 2010-2011, en France, seulement 9 % des personnes de 55-64 ans ont suivi une formation dans les douze derniers mois, pour 21 % des 45-54 ans⁽⁸⁾. Depuis le début des années 2000, une grande mobilité des seniors sur le mar-

ché du travail (entrées et sorties) est observée. Elle s'accompagne d'une plus grande instabilité de l'emploi car, dans le cas d'une embauche, les salariés plus âgés sont plus exposés au CDD que la moyenne. Entre 2001 et 2006, les recrutements en CDD représentent 67 % des embauches de personnes de plus de 50 ans dans les établissements de plus de 50 salariés, en Île-de-France. Cette proportion n'est que de 58 % pour les personnes âgées de 25 à 49 ans⁽⁹⁾. L'hétérogénéité de ce groupe d'âge explique ces regards contrastés. Ainsi, les cadres passent deux fois plus fréquemment que les ouvriers directement de l'emploi à la retraite⁽¹⁰⁾, les ouvriers connaissant plus souvent une période de chômage ou d'inactivité avant l'âge légal de la retraite. D'après le recensement 2007, 16 % des ouvriers franciliens de 55-59 ans sont au chômage, contre 5,2 % des cadres (respectivement 17,5 % et 5 % pour les 60-64 ans). Les professions intermédiaires et les employés sont entre les deux, autour de 9-10 %.

Les carrières évoluent différemment selon la catégorie socioprofessionnelle de l'emploi occupé et indirectement du diplôme de la personne et, selon le Centre d'études de l'emploi, la réelle différence entre pays de l'Union européenne porte sur le taux d'emploi des moins qualifiés, à peine supérieur à 30 % en France. ■

(6) Source : système informatique pour le répertoire des entreprises et de leurs établissements (Sirene).

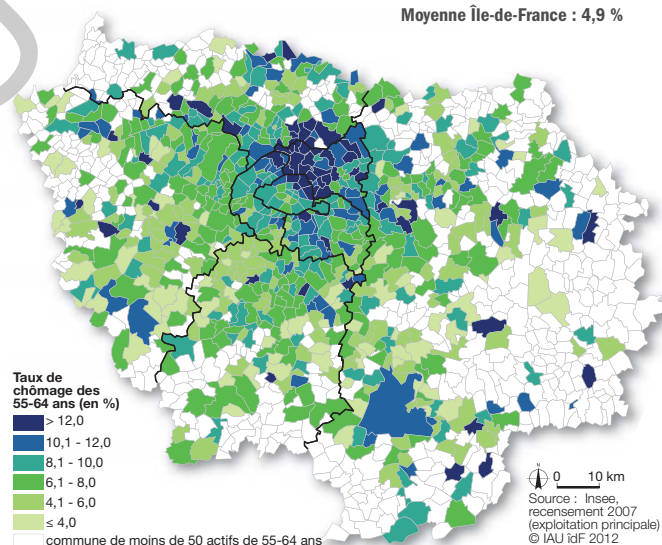
(7) Salaire net annuel moyen des cadres dans le privé et le semi-public.

(8) Source : Insee, enquête Emploi 2010, France.

(9) Source : « Les seniors franciliens : peu mobiles et souvent embauchés en CDD ». À la page, Insee Île-de-France, octobre 2007, n° 285.

(10) Cf. note de bas de page 3, page 206.

Chômage des seniors
Moyenne Île-de-France : 4,9 %



Les taux de chômage des seniors sont plus élevés dans les espaces où la population est peu qualifiée : arrondissements nord-est de Paris, nord-est des Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et partie ouest du Val-de-Marne.

IAU île-de-France

Annexes

Méthodologie

Le recensement rénové de la population

Glossaire

Chiffres clés

Sources complémentaires

Bibliographie

Méthodologie | Le recensement rénové de la population :

Le dernier recensement général de la population a eu lieu au début de l'année 1999. Il permettait, grâce à un comptage traditionnel organisé tous les six à neuf ans, de disposer d'une photographie exhaustive de la population française à une date précise.

Toutefois, l'Insee a été amené à rénover la méthode de recensement : la lourdeur et les coûts importants de l'opération rendaient l'intervalle entre deux recensements de plus en plus long.

Depuis 2004, une nouvelle méthode de collecte est mise en œuvre. Grâce à des enquêtes annuelles, le recensement s'organise par cycles successifs de cinq ans « glissants » permettant, chaque année, le recensement d'une fraction de la population française.

Les communes se distinguent en fonction d'un seuil de population fixé par la loi à 10 000 habitants. Les communes de moins de 10 000 habitants sont enquêtées une fois tous les cinq ans et, comme par le passé, de façon exhaustive. Les communes de 10 000 habitants ou plus réalisent tous les ans une enquête par sondage auprès d'un échantillon de logements représentant 8 % de leur population. Au final, en cinq ans, un échantillon d'adresses représentant environ 40 % de la population est enquêté.

Les informations ainsi collectées sont ramenées à une même date pour toutes les communes afin d'assurer l'égalité de traitement entre elles. Pour des raisons de robustesse statistique, l'Insee a décidé que l'année de référence serait l'année médiane du cycle quinquennal de collecte. Pour le cinquième des communes de moins de 10 000 habitants enquêtées l'année médiane, c'est exactement le résultat de l'enquête qui est pris en compte. Pour les autres communes de moins de 10 000 habitants, l'Insee détermine les populations légales par extrapolation ou interpolation des résultats obtenus par l'enquête de recensement la plus récente. Ces calculs consistent, pour l'extrapolation, à prolonger des tendances observées en s'appuyant sur le nombre de logements fourni par la taxe d'habitation et, pour l'interpolation, à établir les chiffres intermédiaires entre deux années dont on connaît les populations. Dans les communes de 10 000 habitants ou plus, où les enquêtes de recensement

ont lieu tous les ans par sondage, le principe du calcul consiste à ajuster les observations collectées au cours des cinq dernières années sur l'année médiane en se référant au nombre de logements du milieu de la période, connu par le répertoire d'immeubles localisés.

L'Insee a publié les premiers résultats complets du recensement au cours de l'année 2009. Ils étaient issus des informations collectées au cours des cinq premières enquêtes annuelles de recensement successives (de l'année 2004 à l'année 2008 incluse). Les résultats sont datés du milieu de la période de cinq ans prise en compte (année 2006). L'*Atlas des Franciliens* est composé, pour partie, de *Note rapide* déjà éditées qui, en fonction de leur date de rédaction, peuvent s'appuyer sur les premiers résultats parus (recensement de la population de 2006 correspondant aux enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2008), sur les derniers résultats parus (recensement de la population de 2009 correspondant aux enquêtes annuelles de recensement de 2007 à 2011) ou sur un des deux recensements intermédiaires (recensement de la population de 2007 ou de 2008).

Les comparaisons entre recensements

Nécessité d'un intervalle d'au moins cinq ans

La nouvelle méthode de recensement est basée sur des cycles de collecte de cinq ans. Les données qui ont servi à calculer les populations de 2007 sont donc en partie les mêmes que celles qui ont servi à calculer celles de 2006. De ce fait, d'un point de vue technique, la comparaison 2006-2007 ne correspond pas exactement à l'évolution de la population entre 2006 et 2007. Ces comparaisons seront rigoureusement possibles sur des périodes de cinq années au moins, donc à partir de la comparaison entre 2011 et 2006. En attendant, il est préférable de comparer les chiffres du nouveau recensement à ceux de 1999.

Tenir compte de l'ajustement

Sur la base du recensement de 1999, la population française s'établissait à 60,1 millions en France au 1^{er} janvier

1999. Entre le 1^{er} janvier 1999 et le 1^{er} janvier 2006, la population observée a augmenté de 3,1 millions de personnes. Selon les statistiques de l'état civil, le mouvement naturel (naissances moins décès) contribue à cette hausse pour 1,8 million d'habitants. Le solde migratoire (arrivées moins départs) y contribuerait, pour sa part, pour 0,6 million. Pour faire coïncider la variation de la population observée entre les deux recensements et la variation de population déduite du solde naturel et du solde migratoire, un ajustement (composante fictive de la variation de population liée pour partie au changement méthodologique) de 661 000 a été introduit. Bien que l'Insee ne décline pas cet ajustement à un niveau infranational, l'IAU îdF a estimé un ajustement pour l'Île-de-France équivalent à 31,9 % de l'ajustement métropolitain, en partant de l'hypothèse que, à l'échelle de chaque région, celui-ci est proportionnel à la population vivant dans des communes de plus de 10 000 habitants en 1999, les seules pour lesquelles le mode de recensement a foncièrement changé par rapport à celui de 1999. L'introduction de cet ajustement minore les évolutions de la population francilienne au cours de la période récente.

Exploitation principale et exploitation complémentaire

Comme lors des recensements antérieurs, l'exploitation statistique est réalisée en deux temps : l'exploitation « principale » puis l'exploitation « complémentaire ». Mais, contrairement au passé, le délai qui sépare les deux exploitations est très court et les résultats qui en sont issus sont diffusés simultanément.

L'exploitation « principale » porte, après leur réception et leur contrôle, sur l'ensemble des questionnaires collectés. Elle est exhaustive pour les communes de moins de 10 000 habitants et porte sur environ 40 % des logements dans les communes de 10 000 habitants ou plus. Elle permet de produire un « fichier détail » contenant l'ensemble des logements et des individus recensés. Ces observations sont assorties d'un système de pondération spécifique à l'exploitation principale.

La seconde phase de l'exploitation

un nouveau mode de collecte

statistique, dite « complémentaire », est destinée à produire les variables dont l'élaboration est complexe. Il s'agit de celles qui décrivent la structure familiale des ménages, les secteurs d'activité dans lesquels les emplois sont exercés, la profession et la catégorie socioprofessionnelle des personnes, notamment de celles qui exercent un emploi.

L'élaboration de ces informations fait appel à des traitements lourds, par exemple la consultation du répertoire des entreprises et des établissements Sirene, qui ont en commun de nécessiter le recours à des interventions humaines, pour lesquelles les procédures automatiques sont insuffisantes. Ces traitements sont donc longs et coûteux, et c'est la raison pour laquelle ils ne portent que sur un échantillon des questionnaires collectés.

Les résultats issus de l'exploitation principale ont une précision supérieure, surtout pour les communes de moins de 10 000 habitants et les zones qui en englobent, quand l'exploitation complémentaire fournit des résultats plus complets et améliore la qualité de quelques variables.

Précision des résultats

L'exploitation principale porte, dans les communes de 10 000 habitants ou plus, sur un échantillon d'adresses représentant à peu près 40 % de la population. Le sondage entraîne une incertitude sur les résultats. À titre indicatif, un effectif de 1 000 habitants est estimé avec une précision (coefficient de variation) de l'ordre de 5 %. Pour un effectif de 10 000 habitants, la précision est de l'ordre de 2,5 %. En toute rigueur, la précision dépend, pour chaque commune, de la structure de l'habitat car les adresses de grande taille (au moins 60 logements) et les adresses nouvelles sont enquêtées exhaustivement. Seules les « petites adresses connues » font l'objet d'un sondage.

Le tableau suivant donne quelques conseils pratiques pour la lecture d'un nombre dans un tableau :

Effectif	Conseil
Moins de 50	Danger
De 50 à 100	Vigilance
De 100 à 200	Un peu de prudence
Plus de 200	Normalement pas de problème

Les communes de moins de 10 000 habitants sont enquêtées exhaustivement : il n'y a donc pas d'imprécision liée au sondage. Les résultats portant sur des zones contenant à la fois des communes de moins de 10 000 habitants et des communes de 10 000 habitants ou plus ont une précision qui dépend de la part relative de chaque catégorie de commune.

Les variables conjoncturelles du recensement

Bien que les résultats du recensement soient publiés chaque année, le recensement n'est pas, pour autant, devenu une source conjoncturelle. Le recensement reste une source d'information qui renseigne sur les structures de la population et des logements. L'analyse des variables fortement influencées par la conjoncture, comme le chômage, doit tenir compte du fait qu'elles sont élaborées à partir de données collectées sur cinq ans. Par conséquent, les comparaisons entre communes ou entre zones peu peuplées peuvent en être affectées. Les classements et les positionnements relatifs doivent être privilégiés aux comparaisons en niveau.

Les principaux changements de définitions

Le champ de la population

Le rattachement de certaines catégories de population vivant en communauté a été modifié. Cela concerne le rattachement des élèves et étudiants majeurs en internat et des militaires logés en caserne et ayant une résidence personnelle. Ils sont désormais comptés dans la population hors ménage de la commune de leur établissement. Auparavant, ils étaient rattachés à leur résidence familiale, donc comptés dans la population des ménages de la commune de leur résidence familiale. Cette modification peut avoir deux types de conséquences :

- Au plan local, notamment dans les communes sièges de tels établissements, elle peut expliquer une partie de l'évolution de la population. Au niveau national, elle n'a aucune incidence sur le chiffre de la population.
- Elle entraîne un transfert de la population des ménages vers la population

des communautés, mais, sauf exception, cet impact est de second ordre car les effectifs concernés sont faibles.

A contrario, les mineurs sont désormais tous comptés chez leurs parents lorsqu'ils logent en cité universitaire.

L'âge

Les résultats du recensement rénové sont diffusés en âge révolu, alors que ceux des recensements précédents utilisaient l'âge en différence de millésimes. Pour les personnes nées entre le 1^{er} janvier et la date de référence du recensement (le 3^e jeudi de janvier pour la population des ménages), l'âge selon les deux concepts est le même. Pour les autres, l'âge révolu est égal à l'âge en différence de millésimes moins un an.

Ce changement a été adopté pour se conformer aux recommandations internationales. Par ailleurs, l'âge révolu est celui auquel on fait généralement référence dans la vie courante, notamment en matière de réglementation.

Âges et générations

Lors des recensements traditionnels, il y avait correspondance entre l'âge d'une personne et la génération à laquelle elle appartient. Ainsi, au recensement de 1999, les personnes ayant 10 ans (en différence de millésimes) étaient toutes nées en 1989.

Désormais, du fait de l'étalement de la collecte sur cinq ans, les personnes ayant 10 ans au recensement de 2006 (en âge révolu) appartiennent à cinq générations : la génération 1993 enquêtée en 2004, la génération 1994 enquêtée en 2005, etc.

La pyramide des âges correspondante est donc « lissée » : certaines irrégularités y sont atténuées (incidence des guerres, baby-boom...).

Actifs, actifs ayant un emploi

Les questions permettant de mesurer l'emploi, le chômage et l'activité ont été modifiées pour se rapprocher des concepts internationaux édictés par le Bureau international du travail (BIT). Le nouveau questionnaire permet de mieux prendre en compte, parmi les actifs ayant un emploi, les étudiants, les retraités et les chômeurs qui exercent une activité, fût-elle occasionnelle

Méthodologie | Le recensement rénové de la population : un nouveau mode de collecte

ou de très courte durée. Le nouveau recensement permet donc d'appréhender les personnes qui sont dans des situations mixtes ou intermédiaires au regard de l'activité, de l'emploi ou du chômage. Pour autant, s'ils s'en rapprochent, les concepts au sens du recensement ne sont pas exactement ceux du BIT. Cela contribue à expliquer des écarts avec la mesure de l'emploi, et surtout du chômage, donnée au niveau national, par l'enquête Emploi. Cette dernière, en outre, ne porte que sur les personnes vivant en ménage ordinaire à la différence du recensement qui intègre aussi la population des collectivités.

Le nouveau recensement cerne mieux les situations de cumul emploi-études ou emploi-retraite, ce qui conduit à gonfler l'évolution de l'activité des jeunes et des « jeunes » retraités depuis 1999. On ne peut donc mesurer l'évolution de l'activité et de l'emploi à l'entrée et à la sortie de la vie active depuis le dernier recensement de 1999. Le nouveau questionnaire a aussi une incidence, plus ou moins marquée, sur la répartition des actifs ayant un emploi selon le temps de travail, le statut ou la catégorie socioprofessionnelle. L'effet est plus marqué pour les jeunes (hommes de 15 à 24 ans et femmes de 15 à 29 ans) et les seniors (hommes de plus de 60 ans et femmes de plus de 55 ans).

Dans ce domaine, il est conseillé de raisonner, comme pour les recensements précédents, en structure ou en positionnement relatif (par exemple,

comparer sa région à la moyenne française) à une date donnée.

Migrations résidentielles

On appelle migrations résidentielles les changements de lieu de résidence. Dans le passé, la résidence antérieure était celle au 1^{er} janvier de l'année du précédent recensement : les deux dernières périodes intercensitaires, 1982-1990 et 1990-1999 étaient respectivement de huit ans et de neuf ans. Désormais, la résidence antérieure est celle au 1^{er} janvier cinq ans auparavant. Il en résulte plusieurs effets. La période observée est plus courte, donc elle permet de « coller » de plus près aux migrations. En effet, le recensement ne saisit pas les migrations intermédiaires. La probabilité d'enchaîner plusieurs migrations est plus forte sur une période de huit ou neuf ans que sur une période de cinq ans. On peut penser aussi que la question faisant référence à une situation moins ancienne, la déclaration est plus fiable. La durée de la période considérée changeant, les flux de migrants, entrants ou sortants, ne sont pas directement comparables avec ceux de la période 1990-1999. En effet, les flux mesurés ne sont pas proportionnels à la durée de la période car les migrations intermédiaires sont plus nombreuses si la période est plus longue.

Nationalité, immigration

Les personnes nées en France de deux parents étrangers ont le droit à la nationalité française (droit du sol), mais, à

leur naissance, elles sont étrangères. La nationalité française leur sera automatiquement attribuée à 18 ans, sauf si elles la refusent. De plus, depuis 1998, la loi offre aux mineurs dans cette situation la possibilité, à partir de 13 ans, de faire une demande anticipée d'acquisition de la nationalité française. Ce changement de la législation a entraîné une adaptation des traitements statistiques qui, mieux que par le passé, rectifient les déclarations incohérentes. Au recensement de 1999, ces enfants lorsqu'ils étaient nés en France, étaient souvent déclarés français à tort. Leur déclaration n'avait pas été rectifiée, contrairement à 2006. Ce redressement augmente donc virtuellement le nombre d'enfants étrangers de moins de 13 ans et le nombre de Français par acquisition âgés de 13 à 18 ans.

D'autres modifications portant sur le questionnaire ont été introduites (par exemple, modification des modalités pour les questions sur les diplômes et les modes de transport utilisés pour aller travailler, introduction d'une variable sur la vie en couple...). Pour plus de détails, se référer aux documents ci-dessous.

Pour en savoir plus

Actes de l'atelier méthodologique sur le recensement de la population : *Usages et limites du recensement de 2006*, Cries, mars 2011.

Site de l'Insee, précautions générales d'utilisation des données :

http://www.insee.fr/fr/publics/default.asp?page=communication/recensement/particuliers/conseils_utilisation.htm ■

Actif (population active)

La population active comprend les actifs ayant un emploi ou occupés (y compris les apprentis), les chômeurs et, depuis le recensement de 1990, les militaires du contingent. La population active est composée de personnes âgées de 15 ans ou plus.

Les actifs ayant un emploi sont les personnes qui ont une profession et l'exercent au moment du recensement. Les personnes qui déclarent aider un membre de leur famille dans son travail y sont également comptabilisées si la personne aidée n'est pas salariée (exploitant agricole, artisan, commerçant, profession libérale, etc.). Les apprentis sous contrat, les stagiaires rémunérés et les personnes qui, tout en poursuivant leurs études, exercent une activité professionnelle font également partie de la population active ayant un emploi.

Aire urbaine

Une aire urbaine ou « grande aire urbaine » est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Le zonage en aires urbaines 2010 distingue également :

- les « moyennes aires », ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle (unité urbaine) de 5 000 à 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci ;
- les « petites aires », ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle (unité urbaine) de 1 500 à moins de 5 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Chômage / chômeur

Au recensement, les chômeurs sont des personnes qui se sont déclarées au chômage, qu'elles soient inscrites ou pas à Pôle emploi. Le taux de chômage trimestriel de l'Insee repose sur les demandeurs d'emploi enregistrés par Pôle emploi.

Couple avec enfants

Un couple avec enfants au sens du recensement est une famille formée d'un homme et d'une femme qui vivent en couple, mariés ou non, avec leurs enfants, communs ou non, dans la même résidence principale.

Déciles et rapport interdécile

Si on ordonne une distribution de la valeur la plus petite à la valeur la plus élevée, les déciles sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties égales.

Les déciles du revenu fiscal par unité de consommation (UC) décrivent la distribution des revenus par tranches de 10 % des personnes. La médiane constitue le cinquième décile. Les déciles les plus couramment utilisés pour décrire les disparités des revenus sont le premier et le dernier décile :

- Le premier décile (D1) du revenu fiscal par UC est tel que 10 % des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par UC inférieur à cette valeur et 90 % présentent un revenu supérieur.

- Le dernier décile (D9) du revenu fiscal par UC est tel que 90 % des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par UC inférieur à cette valeur et 10 % présentent un revenu supérieur.

Le rapport interdécile (D9/D1) du revenu fiscal par unité de consommation établit le rapport entre les revenus par UC les plus élevés et les revenus par UC les plus faibles, en ôtant de chaque côté les 10 % de personnes aux revenus les plus extrêmes. Cet indicateur mesure la disparité relative entre les plus hauts et les plus bas revenus fiscaux, sans être déformé par les revenus les plus extrêmes. Il permet donc d'étudier les disparités des revenus par UC au sein d'une zone, mais aussi entre les zones.

Degré de peuplement dans les logements

Le degré de peuplement est établi en comparant le nombre de pièces du logement à une « norme d'occupation », (cf. article 2.10., encadré page 81). Le logement est considéré comme :

- sous-peuplé, lorsqu'il a au moins une pièce de plus que la norme ;
- peuplé normalement : lorsque le nombre de pièces est égal à la norme ;
- surpeuplé, lorsqu'il manque au moins une pièce par rapport à la norme.

Déplacement domicile-travail

Voir [Navette domicile-travail](#).

Emploi

Les personnes « en emploi » au sens du recensement de la population sont celles ayant déclaré avoir un emploi dans le formulaire du recensement. Cet emploi est comptabilisé soit dans la commune du lieu de travail, soit dans la commune de résidence. Cette notion est différente de celle de l'emploi au sens du Bureau international du travail (BIT) qui concerne toutes les personnes ayant travaillé pendant une durée quelconque, ne serait-ce qu'une heure, au cours d'une semaine donnée (appelée semaine de référence). La notion d'emploi au sens du recensement est donc plutôt restrictive par rapport à celle retenue par le BIT. Certaines personnes peuvent, en effet, ne pas considérer que des emplois occasionnels méritent déclaration au recensement. Néanmoins, certaines activités, principalement bénévoles, peuvent être déclarées au recensement de la population.

Emploi peu qualifié

La notion de qualification renvoie à la fois à des caractéristiques de l'emploi occupé (tâches réalisées, reconnaissance statutaire et salariale, degré de responsabilité...) et à celles des personnes (niveau de diplôme, d'expérience). Nous privilégions ici l'analyse de l'emploi peu qualifié et des actifs occupant ce type d'emploi. L'emploi peu qualifié peut être défini comme le premier degré d'emploi sur l'échelle des qualifications ne nécessitant pas un niveau ou une spécialité de diplôme spécifique. Les emplois considérés comme peu qualifiés nécessitent de nombreuses compétences, mais celles-ci ne sont pas reconnues ou valorisées, raison pour laquelle elles restent peu visibles. Il n'existe pas d'indicateur synthétique permettant de sai-

sir l'ensemble des composantes constituant la qualification. L'emploi peu qualifié est identifié à partir de la nomenclature des PCS (professions et catégories socioprofessionnelles). La distinction selon la qualification de l'emploi est déjà établie pour les ouvriers. Les livreurs ont été intégrés dans les ouvriers peu qualifiés. La classification établie par Olivier Chardon (Dares) est utilisée pour distinguer les employés qualifiés et peu qualifiés. Avec cette démarche, 58 PCS sont retenues (24 PCS d'employés peu qualifiés et 34 PCS d'ouvriers peu qualifiés).

Enfant

Un enfant au sens du recensement est une personne célibataire qui habite avec au moins un de ses parents et qui n'est lui-même ni parent, ni conjoint d'un autre habitant de sa résidence principale. En cas de séparation des parents, même si l'enfant est hébergé tantôt chez l'un tantôt chez l'autre parent, il n'est rattaché qu'à un seul ménage, pour ne compter chacun qu'une fois. C'est le ménage du parent chez qui il séjourne le plus souvent. À défaut, il est rattaché au ménage où il est présent le jour du recensement. Cette définition n'impose aucune limite d'âge.

Espérance de vie à la naissance

L'espérance de vie à la naissance est égale à la durée de vie moyenne d'une génération fictive qui connaîtrait tout au long de son existence les conditions de mortalité par âge de l'année considérée.

Étranger

La notion d'étranger fait référence à la nationalité et au droit. La loi n° 98-170 du 16 mars 1998 stipule que, sauf refus explicite, « tout enfant né en France de parents étrangers acquiert la nationalité française à sa majorité si, à cette date, il a en France sa résidence et s'il a eu sa résidence habituelle en France pendant une période continue ou discontinuée d'au moins cinq ans, depuis l'âge de onze ans ». L'acquisition peut être anticipée, sur demande des parents entre 13 ans et 16 ans, ou de l'enfant lui-même à 16 ans ou 17 ans. Tous les enfants nés en France de parents étrangers sont donc étrangers au moins jusqu'à 13 ans.

Étudiant

Un étudiant est une personne âgée de 16 ans à 29 ans, inscrite dans un établissement d'enseignement et titulaire d'un diplôme de niveau baccalauréat ou supérieur.

Famille

Une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée :

- soit d'un couple, marié ou non, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ;
- soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage.

Pour qu'une personne soit enfant d'une famille, elle doit être célibataire et ne pas avoir de conjoint ou d'enfant faisant partie du même ménage. Un ménage peut comprendre zéro, une ou plusieurs familles.

Famille monoparentale

Une famille monoparentale est formée d'un parent et d'un ou plusieurs de ses enfants qui ont la même résidence principale. Le parent ne partage pas sa résidence principale avec un conjoint.

Glossaire

Hexagone

Il s'agit des vingt-deux régions métropolitaines, incluant la Corse.

Immigré

La notion d'immigré fait référence à la nationalité et au pays de naissance. Est considérée comme immigrée toute personne née avec une nationalité étrangère à l'étranger. On reste donc toute sa vie immigré. En 2006, 39 % des immigrés français ont acquis la nationalité française.

Inactif

Les inactifs comprennent les retraités et retirés des affaires, les élèves, étudiants ou stagiaires non rémunérés (sauf ceux qui exercent simultanément une activité professionnelle), les autres inactifs (personnes sans activité professionnelle et qui ne recherchent pas d'emploi : personnes au foyer, personnes ayant cessé leur activité pour des raisons de santé, anciens salariés licenciés en fin de carrière et n'espérant plus pouvoir trouver un emploi...).

Indicateur conjoncturel de fécondité

L'indicateur conjoncturel de fécondité est la somme des taux de fécondité par âge observés une année donnée. Cet indicateur donne le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés actuellement à chaque âge demeuraient inchangés.

Indice de dissimilarité

L'indice de dissimilarité mesure la proportion d'une sous-population donnée A (immigrés, catégorie sociale...) qui devrait changer de commune afin d'obtenir la même distribution géographique qu'un groupe B pris comme référence (ensemble de la population, Français de naissance, autre catégorie sociale, etc.). L'indice se calcule de la façon suivante :

$$\frac{1}{2} \sum [(A_i/A) - (B_i/B)]$$

A_i : population A dans la commune i

B_i : population B de la commune i

A et B sont respectivement l'ensemble de la population du sous-groupe A et celle du groupe B.

Indice de Gini

L'indice de Gini est un indicateur d'inégalités, des revenus par exemple. Il varie entre 0 et 1. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite où tous les revenus sont égaux. Il est égal à 1 dans la situation la plus inégalitaire où tous les revenus sauf un sont nuls. L'inégalité est d'autant plus forte que l'indice est élevé.

Indice de spécificité

Il permet d'identifier les catégories qui sont sur-représentées (ou sous-représentées) par rapport au profil moyen de l'ensemble de référence. Il est calculé en rapportant le poids d'une catégorie sur un territoire (commune, département...) au poids de la même catégorie dans le territoire de référence (région, France...).

Iris

L'Iris constitue la brique de base en matière de diffusion de données infracommunales. Les communes d'au moins 10 000 habitants et une forte proportion des communes de 5 000 à 10 000 habitants sont découpées en Iris. Leur population se situe en général entre 1 800 et 5 000 habitants. Ils sont homogènes quant au type d'habitat et

leurs limites s'appuient sur les grandes coupures du tissu urbain (voies principales, voies ferrées, cours d'eau...).

Logement

Le logement est un local séparé et indépendant utilisé pour l'habitation.

Logement inconfortable

Logement qui ne possède ni baignoire ni douche ou qui dispose d'une baignoire ou d'une douche installée dans un lieu non prévu pour la toilette.

Logement inoccupé

Logement non occupé au titre de la résidence principale. Le logement peut être un logement vacant, une résidence secondaire ou un logement occasionnel.

Logement occasionnel

Il s'agit d'un logement ou d'une pièce indépendante utilisée occasionnellement pour des raisons professionnelles par une personne ayant sa résidence principale ailleurs (par exemple, le pied-à-terre d'une personne qui ne rentre chez elle qu'en fin de semaine).

La distinction entre résidence secondaire et logement occasionnel étant difficile à établir, ils sont souvent regroupés sous la dénomination « parc secondaire » ou « logements secondaires ».

Voir [Résidence secondaire](#).

Logement surpeuplé

Un logement surpeuplé est un logement auquel il manque au moins une pièce par rapport à la norme définie par l'Insee. Le surpeuplement est dit « modéré » quand il manque une pièce par rapport à la norme, et « accentué » lorsqu'il en manque au moins deux.

Voir [Degré de peuplement dans les logements](#).

Logement vacant

Un logement vacant est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants :

- proposé à la vente, à la location ;
- déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation ;
- en attente de règlement de succession ;
- conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ;
- gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (par exemple un logement vétuste).

Dans les deux premiers cas, la période de vacance entre deux occupants est courte, cette vacance temporaire est dite « conjoncturelle » ; dans les autres cas, elle est qualifiée de « structurelle ».

Médiane

Si on ordonne une distribution de la valeur la plus petite à la valeur la plus élevée, la médiane est la valeur qui partage cette distribution en deux parties égales.

La médiane du revenu fiscal par unité de consommation partage les personnes en deux groupes : la moitié des personnes appartient à un ménage qui déclare un revenu par UC inférieur à cette valeur et l'autre moitié présente un revenu par UC supérieur. Cet indicateur permet donc de mesurer le niveau central des revenus par UC au sein d'une zone.

Ménage

Un ménage au sens du recensement, désigne l'ensemble des personnes qui partagent le même

logement de façon habituelle et à titre principal, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté.

Ménage fiscal

Dans les fichiers des impôts, le « ménage fiscal » est un ménage ordinaire constitué par le regroupement des foyers fiscaux (ensembles des personnes inscrites sur une même déclaration de revenus) répertoriés dans un même logement. Son existence, une année donnée, tient au fait que coïncident une déclaration indépendante de revenus et l'occupation d'un logement connu à la taxe d'habitation. De ce fait, en sont exclus :

- les ménages de contribuables concernés par plusieurs événements de type mariage, décès ou séparation ou par un seul au mois de décembre de l'année de référence ;
- les contribuables vivant en collectivité ;
- les sans-abri.

Les ménages constitués de personnes ne disposant pas de leur indépendance fiscale (essentiellement des étudiants) sont comptés dans les ménages où ils déclarent leurs revenus, même s'ils occupent un logement indépendant.

Jusqu'aux revenus 2006, les ménages contribuables concernés par un événement de type mariage, décès ou séparation au cours de l'année de référence étaient exclus du champ d'étude des revenus fiscaux. Depuis les revenus 2007, une partie de ces ménages est réintégrée. Ce sont les ménages concernés par un seul événement de type mariage, décès ou séparation, ayant eu lieu entre le 1^{er} janvier et le 30 novembre de l'année de référence.

Les données de 2007 sont également publiées pour l'ancien champ.

Le « ménage fiscal » ne coïncide pas avec la notion habituelle de ménage définie dans le cadre du recensement de la population.

Migrant

Un migrant, au sens du recensement de la population à partir de 2006, est une personne recensée dans une résidence différente de celle qu'elle occupait cinq ans auparavant.

Trois catégories de migrants ne sont pas comptabilisées : ceux partis à l'étranger au cours de la période, ceux décédés au cours de la période, ceux ayant fait au cours de la période plusieurs migrations terminées par un retour à la zone de départ.

Migration

Une migration est un déplacement conduisant à un changement durable de résidence.

Le trajet origine-destination identifié avec le recensement est la résultante de l'ensemble des migrations effectuées. Les individus peuvent avoir effectué des étapes intermédiaires qui ne sont pas observables. Pour les échanges avec l'étranger, seuls les entrants sont connus.

Navette domicile-travail

Une navette domicile-travail correspond à un déplacement d'un actif occupé entre son lieu de résidence et son lieu de travail.

Niveau de vie

Le niveau de vie d'un individu est le rapport entre le revenu disponible du ménage auquel l'individu appartient et le nombre d'unités de

consommation de ce ménage. Par convention, tous les individus d'un même ménage ont le même niveau de vie.

Voir [Revenu disponible / Unité de consommation](#).

Parc inoccupé

Le parc inoccupé est composé du parc vacant (70 % du total) et du parc secondaire. Le parc vacant désigne la fraction du parc vide d'occupant à la date du recensement et correspond pour l'essentiel aux logements mis en vente ou en location et qui n'ont pas encore trouvé preneur.

Voir [Parc secondaire / Logement vacant](#).

Parc locatif privé

Cette dénomination regroupe les logements du secteur locatif libre, les logements soumis à la loi de 1948 ainsi que les sous-locations, les meublés et chambres d'hôtel.

Parc (locatif) social

Il est composé de logements construits avec l'aide spécifique de l'État ou gérés par des organismes HLM : offices publics de l'habitat (OPH, ex OPHLM ou OPAC) HLM, Opac, entreprises sociales pour l'habitat (ESH, ex SAHLM), entreprises publiques locales (EPL, ex Sem), à l'exclusion des logements-foyers, résidences universitaires, etc.

Parc principal

Le parc principal regroupe l'ensemble des logements dits « ordinaires » occupés à titre principal. Ce parc ne comprend pas l'habitat spécifique (comme les structures-foyers, l'hébergement d'urgence ou de réinsertion sociale, ou les habitations collectives de type internat, caserne ou prison).

Voir [Résidence principale](#).

Parc secondaire

Le parc secondaire regroupe les résidences secondaires et les logements occasionnels.

Parc total

Le parc total comprend le parc occupé (principal) et le parc inoccupé (logements vacants et résidences secondaires ou occasionnelles).

Parc vacant

C'est le parc qui regroupe l'ensemble des logements vacants.

Voir [Logement vacant](#).

Personne de référence

Une personne de référence et une seule est définie pour chaque ménage. Il s'agit le plus souvent de la personne de référence de la famille quand elle existe, et sinon, de l'homme le plus âgé, en donnant la priorité à l'actif le plus âgé. La personne de référence de la famille est l'homme du couple, si la famille comprend un couple, ou le parent de la famille monoparentale.

Renouvellement du parc

Le renouvellement du parc correspond au remplacement du parc démolit, désaffecté ou fusionné par une partie du parc neuf. Une part de l'accroissement du parc principal provient aussi de la division de logements et de la transformation de locaux professionnels (bureaux, entrepôts) en logements. Le renouvellement est le solde de tous ces mouvements.

Résidence principale

Une résidence principale est un logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage. Il y a ainsi égalité entre le nombre de résidences principales et le nombre de ménages.

Résidence secondaire

Une résidence secondaire est, au sens de l'Insee, un logement utilisé pour les week-ends, les loisirs ou les vacances. Sa durée d'occupation par une même personne ne doit pas excéder six mois par an. Les logements meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques sont également classés en résidences secondaires.

La distinction entre résidence secondaire et logement occasionnel étant difficile à établir, ils sont, souvent regroupés sous la dénomination « parc secondaire » ou « logements secondaires ».

Voir **Logement occasionnel**.

Retraité

Personne inactive qui s'est retirée d'un emploi et qui a droit à une pension après avoir atteint l'ancienneté requise (ou à une allocation si elle s'est retirée avant l'âge normal de la retraite, dans le cas des préretraités). Le recensement permet désormais de connaître les retraités ayant par ailleurs un emploi.

Revenu déclaré

Le revenu déclaré est la somme des ressources déclarées par un ménage au fisc, avant abattement. Il comprend les traitements et les salaires, les indemnités de chômage, les bénéfices, les retraites, les pensions, les revenus du patrimoine (quand ils sont soumis à déclaration).

Revenu disponible

Le revenu disponible est un revenu après redistribution. C'est le revenu déclaré auquel sont ajoutées les prestations reçues (prestations familiales, aides au logement, minima sociaux) et duquel sont déduits les impôts directs (sur le revenu, taxe d'habitation) et les prélèvements sociaux (CSG et CRDS).

Voir **Revenu déclaré**.

Revenu de solidarité active (RSA)

Le revenu de solidarité active a été créé par la loi du 1^{er} décembre 2008 et mis en place en juin 2009. C'est une prestation dégressive cofinancée par le département et l'État. La part financée par le département est appelée « RSA socle », la part financée par l'État, « RSA activité ». Elle complète les ressources du foyer pour qu'elles atteignent le niveau d'un revenu garanti. Le RSA est attribué à un foyer remplissant certaines conditions administratives (déclaration de ressources, fiches de paie) et dont les revenus sont inférieurs à un plafond qui dépend de sa configuration familiale et de sa situation vis-à-vis du marché du travail. Le montant du RSA correspond à la différence entre le montant maximal de RSA (montant forfaitaire + 62 % des revenus d'activité du foyer) et l'ensemble des ressources du foyer (incluant le forfait d'aide au logement).

Au 1^{er} janvier 2013, le montant forfaitaire est de 483 euros pour une personne seule et de 870 euros pour un couple avec un enfant.

Secteur locatif libre

Il s'agit des logements relevant du secteur privé (hors loi de 1948) dont les propriétaires sont soit

des sociétés ou organismes privés (banques, assurances ou autres), soit des particuliers.

Voir **Parc locatif privé**.

Secteur locatif privé

Voir **Parc locatif privé**.

Seuil et taux de pauvreté

Le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie (revenu par UC) de l'ensemble de la population. Eurostat et les pays européens utilisent en général un seuil de 60 % de la médiane des niveaux de vie. Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

Voir **Niveau de vie**.

Statut d'occupation

Le statut d'occupation définit le mode d'occupation d'un logement principal selon que le résidant est :

- propriétaire de son logement ;
- locataire ou sous locataire d'un logement du secteur privé quand le loyer relève de la législation privée ;
- locataire du secteur social, quand le loyer relève de la législation HLM ;
- un occupant logé gratuitement quand le logement est prêté par un propriétaire sans versement de loyer. L'occupant peut toutefois payer les charges.

Surpeuplement

Voir **Logement surpeuplé**.

Taux d'activité

C'est le pourcentage de personnes actives dans la population totale. Dans le cas d'un taux d'activité d'une classe d'âge, il s'agit du pourcentage des personnes actives dans cette classe d'âge.

Taux de chômage

Le taux de chômage correspond au pourcentage de chômeurs dans la population active. Il peut être calculé par sexe et âge.

Taux d'emploi

Ce vocable désigne deux types de mesures différentes. La première est relative à un territoire. C'est le rapport entre l'effectif des emplois offerts et celui des actifs résidents. Le taux d'emploi net rapporte l'effectif des emplois à celui des actifs ayant un emploi. La deuxième mesure appréhende la part d'une population ou d'une classe d'âge exerçant un emploi. Elle est définie comme le rapport entre les actifs ayant un emploi et la population totale.

Taux (annuel) de migration nette

Le taux de migration nette est égal à la différence entre les départs et les arrivées de la zone considérée rapportée à sa population moyenne.

Si une zone reçoit plus de personnes qu'elle n'en voit partir, on appelle arrivées nettes la différence entre les arrivées et les sorties. Elles correspondent à l'augmentation de la population de la zone due aux migrations. À l'inverse, si la zone connaît plus de départs que d'arrivées, on considérera les départs nets, différence entre les départs et les arrivées.

Taux de population à bas revenus

La pauvreté monétaire établie par les Caf diffère

de celle mesurée par l'Insee. Les Caf utilisent la notion de bas revenus et calculent un seuil et un taux de bas revenus en se limitant au champ des allocataires, c'est-à-dire aux personnes percevant des prestations, âgées de moins de 65 ans et non agriculteurs et aux seuls étudiants percevant une prestation sociale ou familiale. Par ailleurs, les Caf prennent en compte les revenus avant impôts des foyers allocataires auxquels sont ajoutées les prestations familiales et sociales, et utilisent, pour le calcul des unités de consommation, l'échelle d'équivalence de l'OCDE modifiée avec + 0,2 unité de consommation si la famille est monoparentale.

Voir **Unité de consommation**.

Troisième couronne

La troisième couronne correspond aux huit départements limitrophes de l'Île-de-France c'est-à-dire l'Aisne, l'Aube, l'Eure, l'Eure-et-Loir, le Loiret, la Marne, l'Oise et l'Yonne.

Unité de consommation (échelle OCDE)

Les unités de consommation (UC) d'un ménage permettent de tenir compte des économies d'échelle résultant de la vie en groupe. Dans chaque ménage, le premier adulte compte pour 1 UC, les autres personnes de plus de 14 ans pour 0,5 UC chacune, et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3 UC chacun.

Voir **Niveau de vie**.

Unité urbaine

La notion d'unité urbaine repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

Si l'unité urbaine se situe sur une seule commune, elle est dénommée ville isolée. Si l'unité urbaine s'étend sur plusieurs communes, et si chacune de ces communes concentre plus de la moitié de sa population dans la zone de bâti continu, elle est dénommée agglomération multicommunale.

Sont considérées comme rurales les communes qui ne rentrent pas dans la constitution d'une unité urbaine : les communes sans zone de bâti continu de 2 000 habitants, et celles dont moins de la moitié de la population municipale est dans une zone de bâti continu.

Ces seuils, 200 mètres pour la continuité du bâti et 2 000 habitants pour la population des zones bâties, résultent de recommandations adoptées au niveau international.

En France, le calcul de l'espace entre deux constructions est réalisé par l'analyse des bases de données sur le bâti de l'Institut géographique national (IGN). Il tient compte des coupures du tissu urbain telles que cours d'eau en l'absence de ponts, gravières, dénivelés importants. Depuis le découpage de 2010, certains espaces publics (cimetières, stades, aérodromes, parcs de stationnements...), terrains industriels ou commerciaux (usines, zones d'activités, centres commerciaux...) ont été traités comme des bâtis avec la règle des 200 mètres pour relier des zones de construction habitées, à la différence des découpages précédents où ces espaces étaient seulement annulés dans le calcul des distances entre bâtis. ■

Chiffres clés | Population et mobilité

Population, évolution du solde naturel 1975-2009

Département	Population totale			Variation annuelle moyenne		Taux annuel moyen de variation	
	1975	1990	2009	1975-1990	1990-2009	1975-1990	1990-2009
Paris	2 298 830	2 152 423	2 234 105	- 9 801	4 338	- 0,44	0,20
Hauts-de-Seine	1 438 930	1 391 658	1 561 745	- 3 143	9 033	- 0,22	0,61
Seine-Saint-Denis	1 322 127	1 381 197	1 515 983	3 928	7 158	0,29	0,49
Val-de-Marne	1 215 713	1 215 538	1 318 537	- 12	5 470	0,00	0,43
Petite couronne	3 976 770	3 988 393	4 396 265	773	21 661	0,02	0,52
Seine-et-Marne	755 762	1 078 166	1 313 414	21 436	12 493	2,34	1,04
Yvelines	1 082 255	1 307 150	1 407 560	14 953	5 332	1,25	0,39
Essonne	923 063	1 084 824	1 208 004	10 755	6 542	1,07	0,57
Val-d'Oise	840 885	1 049 598	1 168 892	13 877	6 335	1,47	0,57
Grande couronne	3 601 965	4 519 738	5 097 870	61 022	30 703	1,50	0,64
Île-de-France	9 878 565	10 660 554	11 728 240	51 994	56 701	0,51	0,51
Province	42 713 019	45 954 601	50 737 469	215 531	254 003	0,49	0,53
France métropolitaine	52 591 584	56 615 155	62 465 709	267 525	310 704	0,49	0,52

Sources : recensements de la population de 1975 à 1990 (dénombrement), 2009 (exploitation principale).

Solde migratoire 1975-2009

Département	Solde naturel annuel moyen		Solde migratoire apparent annuel moyen		Variation totale annuelle moyenne	
	1975-1990	1990-2009	1975-1990	1990-2009	1975-1990	1990-2009
Paris	8 254	14 158	- 18 055	- 9 820	- 9 801	4 338
Hauts-de-Seine	9 328	13 390	- 12 471	- 4 357	- 3 143	9 033
Seine-Saint-Denis	12 698	16 016	- 8 770	- 8 858	3 928	7 158
Val-de-Marne	8 398	10 667	- 8 410	- 5 197	- 11	5 470
Petite couronne	30 424	40 073	- 29 651	- 18 412	773	21 661
Seine-et-Marne	6 183	9 323	15 253	3 170	21 437	12 493
Yvelines	11 468	11 607	3 485	- 6 274	14 953	5 332
Essonne	8 819	10 111	1 936	- 3 570	10 755	6 542
Val-d'Oise	8 619	10 577	5 259	- 4 242	13 877	6 335
Grande couronne	35 089	41 619	25 933	- 10 916	61 022	30 703
Île-de-France	73 767	95 850	- 21 773	- 39 148	51 995	56 701
Province	146 552	130 411	68 979	123 591	215 531	254 003
France métropolitaine	220 319	226 261	47 205	84 443	267 525	310 704

Sources : recensements de la population de 1975 à 1990 (dénombrement), 2009 (exploitation principale).

Évolution du nombre de migrants⁽¹⁾ (hors Dom-Com et l'étranger) 1982-2008

Département	Nombre d'arrivants de province			Nombre de partants vers la province			Solde migratoire annuel avec les régions de province		
	1982-1990	1990-1999	2003-2008	1982-1990	1990-1999	2003-2008	1982-1990	1990-1999	2003-2008
Paris	28 041	26 054	33 516	37 152	30 678	38 163	- 9 112	- 4 624	- 4 648
Hauts-de-Seine	14 681	13 035	15 304	20 937	18 014	22 465	- 6 256	- 4 979	- 7 161
Seine-Saint-Denis	9 172	6 289	7 418	18 209	16 078	16 521	- 9 037	- 9 790	- 9 103
Val-de-Marne	10 115	8 179	9 280	15 925	14 090	16 571	- 5 810	- 5 910	- 7 291
Seine-et-Marne	8 411	7 554	8 705	11 565	13 286	19 750	- 3 154	- 5 732	- 11 045
Yvelines	14 042	11 409	12 303	20 691	19 770	24 830	- 6 649	- 8 361	- 12 527
Essonne	9 622	7 398	8 366	14 186	14 630	18 105	- 4 563	- 7 232	- 9 738
Val-d'Oise	8 300	6 353	6 865	14 424	14 916	18 322	- 6 124	- 8 563	- 11 457
Île-de-France	102 384	86 270	101 757	153 089	141 462	174 727	- 50 706	- 55 192	- 72 970

Sources : recensements de la population de 1990 à 2008 (exploitation complémentaire).

(1) On appelle migrant toute personne dont le lieu de résidence a changé entre deux dates. Dans le passé, la résidence antérieure était celle au 1^{er} janvier de l'année du précédent recensement ; les deux dernières périodes intercensitaires, 1982-1990 et 1990-1999 étaient respectivement de 8 ans et de 9 ans. Désormais, la résidence antérieure est celle au 1^{er} janvier cinq ans auparavant. Cela a plusieurs conséquences. Les migrations sont d'autant mieux mesurées que la période retenue est courte puisque le recensement ne saisit pas les migrations intermédiaires. En effet, une personne qui habite la même commune aux deux dates peut très bien avoir changé de commune de résidence entre-temps. La probabilité d'un tel événement ou d'enchaîner plusieurs migrations est plus forte sur une période de huit ou neuf ans que sur une période de cinq ans. On peut penser aussi que la question faisant référence à une situation moins ancienne, la déclaration est plus fiable. Autre conséquence : la durée de la période considérée changeant, les flux de migrants, entrants ou sortants, ne sont pas comparables entre eux. En effet, les flux mesurés ne sont pas proportionnels à la durée de la période car les migrations intermédiaires sont plus nombreuses si la période est plus longue. De plus, depuis les résultats du recensement de 2006, le lieu de résidence n'est pas renseigné pour les enfants de moins de cinq ans. Ils ne sont donc jamais considérés comme migrants après 2006. Au contraire, au recensement de 1999, on considèrerait que les enfants nés à partir de 1990 avaient migré avec leur mère, qu'ils soient nés avant ou après la migration. Dans ces chiffres clés, le champ retenu pour les périodes 1990-1999 (et 1982-1990) a donc été restreint afin d'être le plus proche possible de celui de la période récente. Les enfants de moins de cinq ans et les enfants de cinq à neuf ans (ou cinq à huit ans) dont la région de résidence actuelle est la région de naissance ne sont pas considérés ici comme des migrants.

Arrivées⁽¹⁾ récentes d'immigrés⁽²⁾ de l'étranger 1982-2008

Département	Arrivées annuelles d'immigrés de l'étranger			Répartition des immigrés arrivés récemment (%)		
	1982-1990	1990-1999	2003-2008	1982-1990	1990-1999	2003-2008
Paris	12 401	9 940	13 197	36	34	33
Hauts-de-Seine	4 902	4 030	5 423	14	14	14
Seine-Saint-Denis	4 907	4 588	6 339	14	16	16
Val-de-Marne	3 429	2 804	4 025	10	10	10
Seine-et-Marne	1 677	1 573	2 392	5	5	6
Yvelines	2 822	2 372	3 323	8	8	8
Essonne	1 962	1 768	2 784	6	6	7
Val-d'Oise	2 516	2 063	2 631	7	7	7
Île-de-France	34 617	29 138	40 114	100	100	100

Sources : recensements de la population de 1990 à 2008 (exploitation complémentaire).

(2) Personnes étrangères à la naissance et nées à l'étranger résidant à l'étranger au 1^{er} janvier du recensement précédent pour les recensements de 1990 et de 1999 et qui résidaient à l'étranger cinq ans auparavant pour le recensement de 2008.

Évolution du nombre de migrants⁽¹⁾ par tranche d'âges⁽³⁾ des 18-29 ans (hors Dom-Com et l'étranger) 1982-2008

Département	Arrivées annuelles des 18-29 ans			Départs annuels des 18-29 ans			Solde migratoire annuel des 18-29 ans		
	1982-1990	1990-1999	2003-2008	1982-1990	1990-1999	2003-2008	1982-1990	1990-1999	2003-2008
Paris	17 187	15 559	21 280	5 528	3 791	8 752	11 660	11 769	12 528
Hauts-de-Seine	7 941	6 520	8 834	2 758	2 217	3 562	5 183	4 303	5 272
Seine-Saint-Denis	4 535	2 754	4 008	2 498	2 148	2 651	2 037	606	1 357
Val-de-Marne	4 957	3 737	5 174	2 212	1 835	2 683	2 745	1 902	2 491
Seine-et-Marne	2 963	2 567	2 705	2 093	2 537	3 503	870	31	- 797
Yvelines	5 200	3 846	4 243	3 449	3 336	4 146	1 751	511	96
Essonne	3 889	2 855	3 461	2 322	2 369	3 020	1 567	487	441
Val-d'Oise	3 190	2 362	2 706	2 253	2 338	3 153	937	24	- 447
Île-de-France	49 864	40 202	52 411	23 114	20 570	31 470	26 749	19 632	20 942

Sources : recensements de la population de 1990 à 2008 (exploitation complémentaire).

(3) Âge révolu pour les recensements de 1999 à 2008, approximation de l'âge révolu pour 1990 en prenant l'âge en différence de millésime plus une année.

Évolution du nombre de migrants⁽¹⁾ par tranche d'âges⁽³⁾ des 30-59 ans (hors Dom-Com et l'étranger) 1982-2008

Département	Arrivées annuelles des 30-59 ans			Départs annuels des 30-59 ans			Solde migratoire annuel des 30-59 ans		
	1982-1990	1990-1999	2003-2008	1982-1990	1990-1999	2003-2008	1982-1990	1990-1999	2003-2008
Paris	7 416	7 942	8 752	14 233	16 274	19 336	- 6 817	- 8 331	- 10 584
Hauts-de-Seine	4 266	4 772	4 883	7 808	8 530	11 254	- 3 542	- 3 758	- 6 371
Seine-Saint-Denis	2 686	2 364	2 835	6 760	7 202	7 446	- 4 074	- 4 837	- 4 612
Val-de-Marne	3 100	2 989	3 242	6 005	6 500	7 923	- 2 905	- 3 511	- 4 681
Seine-et-Marne	2 933	3 087	2 177	4 343	5 930	8 998	- 1 411	- 2 843	- 6 821
Yvelines	5 026	4 896	4 110	7 753	8 860	11 438	- 2 727	- 3 964	- 7 328
Essonne	3 250	2 906	2 564	5 383	6 546	8 224	- 2 132	- 3 641	- 5 660
Val-d'Oise	2 819	2 499	2 119	5 411	6 704	8 338	- 2 592	- 4 205	- 6 219
Île-de-France	31 494	31 455	30 682	57 695	66 546	82 957	- 26 201	- 35 091	- 52 275

Sources : recensements de la population de 1990 à 2008 (exploitation complémentaire).

Évolution du nombre de migrants⁽¹⁾ par tranche d'âges⁽³⁾ des 60 ans et plus (hors Dom-Com et l'étranger) 1982-2008

Département	Arrivées annuelles des 60 ans ou plus			Départs annuels des 60 ans ou plus			Solde migratoire annuel des 60 ans ou plus		
	1982-1990	1990-1999	2003-2008	1982-1990	1990-1999	2003-2008	1982-1990	1990-1999	2003-2008
Paris	1 056	981	1 129	7 152	5 864	5 597	- 6 096	- 4 882	- 4 467
Hauts-de-Seine	620	544	721	4 390	3 774	3 606	- 3 770	- 3 230	- 2 885
Seine-Saint-Denis	402	338	363	3 430	3 369	3 169	- 3 028	- 3 031	- 2 806
Val-de-Marne	553	576	489	3 239	2 993	2 921	- 2 686	- 2 417	- 2 432
Seine-et-Marne	536	592	427	1 464	1 891	2 931	- 928	- 1 300	- 2 504
Yvelines	694	630	604	2 744	3 197	3 910	- 2 050	- 2 567	- 3 306
Essonne	462	448	496	2 177	2 584	3 206	- 1 716	- 2 136	- 2 710
Val-d'Oise	480	424	406	2 101	2 471	3 010	- 1 621	- 2 047	- 2 604
Île-de-France	4 802	4 533	4 636	26 696	26 142	28 351	- 21 894	- 21 609	- 23 715

Sources : recensements de la population de 1990 à 2008 (exploitation complémentaire).

Chiffres clés | Logement

Évolution du parc de logements 1982-2009

	Résidences principales				Résidences secondaires et logements occasionnels				Logements vacants				Parc total			
	1982	1990	1999	2009	1982	1990	1999	2009	1982	1990	1999	2009	1982	1990	1999	2009
Paris	1 097 452	1 095 108	1 110 912	1 159 952	56 416	90 927	75 074	87 364	125 456	118 296	136 554	105 720	1 279 324	1 304 331	1 322 540	1 353 036
Hauts-de-Seine	570 604	590 946	624 926	689 130	12 080	22 327	18 195	18 915	43 156	43 578	59 337	47 441	625 840	656 851	702 458	755 486
Seine-Saint-Denis	478 564	508 631	524 387	578 228	5 540	9 722	6 976	4 659	39 716	33 333	49 116	32 042	523 820	551 686	580 479	614 930
Val-de-Marne	446 716	471 503	499 404	552 446	6 508	11 329	9 603	7 010	28 680	27 896	41 147	30 113	481 904	510 728	550 154	589 569
Petite couronne	1 495 884	1 571 080	1 648 717	1 819 804	24 128	43 378	34 774	30 585	111 552	104 807	149 600	109 597	1 631 564	1 719 265	1 833 091	1 959 985
Seine-et-Marne	300 436	369 604	432 351	501 051	31 448	27 914	22 114	17 068	24 748	22 894	31 888	33 080	356 682	420 412	486 353	551 199
Yvelines	404 756	459 396	503 096	548 804	17 668	17 250	14 491	12 069	26 660	26 246	34 143	29 817	449 084	502 892	551 730	590 689
Essonne	329 476	379 272	420 603	467 035	13 100	13 259	9 759	6 794	22 188	20 156	30 391	25 779	364 764	412 687	460 753	499 608
Val-d'Oise	309 008	358 231	394 690	435 817	8 644	8 867	6 583	4 869	22 652	19 095	26 915	22 076	340 304	386 193	428 188	462 761
Grande couronne	1 343 676	1 566 503	1 750 740	1 952 707	70 860	67 290	52 947	40 799	96 248	88 391	123 337	110 752	1 510 784	1 722 184	1 927 024	2 104 257
Île-de-France	3 937 012	4 232 691	4 510 369	4 932 463	151 404	201 595	162 795	158 748	333 256	311 494	409 491	326 068	4 421 672	4 745 780	5 082 655	5 417 279
France métropolitaine	19 588 924	21 535 677	23 810 161	27 373 041	2 265 672	2 814 291	2 902 093	3 115 602	1 854 528	1 895 627	1 989 758	2 261 409	23 709 124	26 245 595	28 702 012	32 750 052

Évolution du parc de résidences principales selon le statut d'occupation 1982-2009

	Propriétaires				Locataires du parc privé ^(a)				Locataires du parc HLM				Logés gratuitement			
	1982	1990	1999	2009	1982	1990	1999	2009	1982	1990	1999	2009	1982	1990	1999	2009
Paris	278 964	310 247	329 113	383 910	589 604	555 420	515 606	515 443	125 180	134 455	185 328	195 495	103 704	94 986	80 865	65 104
Hauts-de-Seine	184 104	209 480	232 244	290 894	227 828	211 867	199 804	208 565	115 084	137 468	165 563	168 459	43 588	32 131	27 315	21 212
Seine-Saint-Denis	175 544	200 191	207 397	237 236	137 704	123 736	110 999	139 460	136 612	163 923	188 055	187 335	28 704	20 781	17 936	14 198
Val-de-Marne	176 084	201 160	217 409	253 593	141 524	127 772	116 695	135 378	97 568	118 937	144 778	148 192	31 540	23 634	20 522	15 283
Petite couronne	535 732	610 831	657 050	781 723	507 056	463 375	427 498	483 403	349 264	420 328	498 396	503 986	103 832	76 546	65 773	50 693
Seine-et-Marne	172 276	227 771	263 832	316 583	53 732	55 479	72 734	90 210	48 968	68 474	79 812	82 976	25 460	17 880	15 973	11 282
Yvelines	201 860	248 885	280 118	327 300	96 424	100 505	100 227	102 529	74 064	86 196	102 988	104 330	32 408	23 810	19 763	14 645
Essonne	178 644	218 937	245 118	283 675	64 712	68 033	72 827	82 295	63 208	76 085	88 733	91 260	22 912	16 217	13 925	9 806
Val-d'Oise	158 816	199 590	221 436	251 980	61 376	57 334	60 543	70 638	66 504	86 070	99 761	104 206	22 312	15 237	12 950	8 992
Grande couronne	711 596	895 183	1 010 504	1 179 538	276 244	281 351	306 331	345 672	252 744	316 825	371 294	382 772	103 092	73 144	62 611	44 724
Île-de-France	1 526 292	1 816 261	1 996 667	2 345 171	1 372 904	1 300 146	1 249 435	1 344 517	727 188	871 608	1 055 018	1 082 253	310 628	244 676	209 249	160 521
France métropolitaine	9 920 400	11 721 640	13 034 632	15 768 821	5 410 012	5 397 772	5 880 950	6 879 151	2 639 080	3 133 534	3 804 810	3 990 771	1 619 432	1 282 731	1 089 769	734 298

Évolution du nombre moyen de personnes par logement 1982-2009

	Propriétaires				Locataires du parc privé ^(a)				Locataires du parc HLM				Logés gratuitement				Ensemble des résidences principales			
	1982	1990	1999	2009	1982	1990	1999	2009	1982	1990	1999	2009	1982	1990	1999	2009	1982	1990	1999	2009
Paris	2,00	1,95	1,90	1,93	1,82	1,82	1,74	1,72	2,29	2,29	2,20	2,25	2,03	1,86	1,79	1,79	1,94	1,92	1,87	1,88
Hauts-de-Seine	2,45	2,36	2,32	2,33	2,13	2,08	1,99	1,95	2,72	2,60	2,45	2,41	2,39	2,11	2,11	2,06	2,37	2,30	2,24	2,22
Seine-Saint-Denis	2,70	2,70	2,63	2,61	2,38	2,34	2,26	2,29	3,08	2,90	2,76	2,74	2,61	2,41	2,28	2,29	2,71	2,66	2,59	2,57
Val-de-Marne	2,63	2,58	2,44	2,39	2,32	2,23	2,09	2,04	2,96	2,75	2,60	2,55	2,53	2,31	2,19	2,16	2,60	2,51	2,40	2,34
Petite couronne	2,59	2,54	2,46	2,43	2,25	2,19	2,09	2,07	2,93	2,76	2,61	2,57	2,49	2,25	2,18	2,16	2,55	2,48	2,40	2,37
Seine-et-Marne	2,98	3,03	2,86	2,70	2,56	2,36	2,22	2,06	3,08	2,87	2,79	2,69	2,60	2,43	2,37	2,22	2,89	2,87	2,72	2,58
Yvelines	2,97	2,90	2,73	2,60	2,54	2,44	2,23	2,11	3,21	2,97	2,84	2,66	2,65	2,46	2,39	2,31	2,89	2,79	2,64	2,51
Essonne	2,97	2,87	2,71	2,59	2,60	2,42	2,22	2,10	3,19	2,92	2,77	2,71	2,66	2,44	2,33	2,24	2,92	2,78	2,63	2,52
Val-d'Oise	2,93	2,95	2,82	2,71	2,61	2,50	2,36	2,22	3,19	3,01	2,83	2,75	2,67	2,43	2,42	2,34	2,90	2,87	2,74	2,63
Grande couronne	2,96	2,94	2,78	2,65	2,57	2,43	2,25	2,12	3,17	2,95	2,81	2,70	2,64	2,44	2,38	2,28	2,90	2,83	2,68	2,56
Île-de-France	2,66	2,64	2,53	2,46	2,13	2,09	1,99	1,95	2,90	2,75	2,61	2,56	2,39	2,16	2,09	2,04	2,50	2,46	2,38	2,33
France métropolitaine	2,87	2,75	2,55	2,42	2,36	2,21	2,05	1,97	2,94	2,69	2,53	2,40	2,47	2,19	2,08	2,09	2,70	2,57	2,40	2,29

(a) Inclut les secteurs locatif libre, social non-HLM, de la loi de 1948, de la sous-location, des meublés et des hôtels.
Sources : Insee, recensements 1982 (1/4), 1990 (exhaustif), 1999 et 2009 (exploitation principale).

La progression du parc 1982-2006

Recensements		1982	1990	1999	2006	Évolution entre					
						1982 et 1990 (8,005 ans)		1990 et 1999 (9,01 ans)		1999 et 2006 (6,82 ans)	
						Pour la période	Par an	Pour la période	Par an	Pour la période	Par an
Paris	Parc total ^(a)	1 279 324	1 304 324	1 322 219	1 334 814	25 000	3 123	17 895	1 986	12 595	1 848
	Parc construit ^(b)		44 938	55 989	27 103	44 938	5 614	55 989	6 214	27 103	3 976
	Parc renouvelé ^(b)		- 19 938	- 38 094	- 27 385	- 19 938	- 2 491	- 38 094	- 4 228	- 27 385	- 4 018
	Ajustement				+ 12 877					+ 12 877	+ 1 889
	Parc inoccupé ^(a)	- 181 872	- 209 336	- 211 617	- 203 219	- 27 464	- 3 431	- 2 281	- 253	8 398	1 232
	Parc principal ^(a)	1 097 452	1 094 988	1 110 602	1 131 595	- 2 464	- 308	15 614	1 733	20 993	3 080
	en % colonne	27,9	25,9	24,6	23,4	- 0,8		5,6		6,6	
Petite couronne	Parc total ^(a)	1 631 564	1 719 348	1 833 005	1 926 657	87 784	10 966	113 657	12 615	93 652	13 739
	Parc construit ^(b)		138 504	165 562	105 954	138 504	17 302	165 562	18 375	105 954	15 544
	Parc renouvelé ^(b)		- 50 720	- 51 905	- 34 420	- 50 720	- 6 336	- 51 905	- 5 761	- 34 420	- 5 050
	Ajustement				+ 22 119					+ 22 119	+ 3 245
	Parc inoccupé ^(a)	- 135 680	- 148 392	- 184 373	- 136 591	- 12 712	- 1 588	- 35 981	- 3 993	47 782	7 010
	Parc principal ^(a)	1 495 884	1 570 956	1 648 632	1 790 066	75 072	9 378	77 676	8 621	141 434	20 749
	en % colonne	38,0	37,1	36,6	37,1	25,4		28,0		44,2	
Grande couronne	Parc total ^(a)	1 510 784	1 722 100	1 926 687	2 047 540	211 316	26 398	204 587	22 707	120 853	17 730
	Parc construit ^(b)		253 157	225 112	130 081	253 157	31 625	225 112	24 985	130 081	19 083
	Parc renouvelé ^(b)		- 41 841	- 20 525	- 14 281	- 41 841	- 5 227	- 20 525	- 2 278	- 14 281	- 2 095
	Ajustement				+ 5 054					+ 5 054	+ 741
	Parc inoccupé ^(a)	- 167 108	- 155 444	- 176 298	- 139 845	11 664	1 457	- 20 854	- 2 315	36 453	5 348
	Parc principal ^(a)	1 343 676	1 566 656	1 750 389	1 907 695	222 980	27 855	183 733	20 392	157 306	23 077
	en % colonne	34,1	37,0	38,8	39,5	75,4		66,3		49,2	
Total	Parc total ^(a)	4 421 672	4 745 772	5 081 911	5 309 011	324 100	40 487	336 139	37 307	227 100	33 317
	Parc construit ^(b)		436 599	446 662	263 138	436 599	54 541	446 662	49 574	263 138	38 603
	Parc renouvelé ^(b)		- 112 499	- 110 523	- 76 087	- 112 499	- 14 054	- 110 523	- 12 267	- 76 087	- 11 162
	Ajustement				+ 40 049					+ 40 049	+ 5 875
	Parc inoccupé ^(a)	- 484 660	- 513 172	- 572 288	- 479 655	- 28 512	- 3 562	- 59 116	- 6 561	92 633	13 590
	Parc principal ^(a)	3 937 012	4 232 600	4 509 623	4 829 356	295 588	36 925	277 023	30 746	319 733	46 906
	en % colonne	100	100	100	100	100		100		100	

(a) À la date du recensement.

(b) Entre la date du recensement et la date du recensement précédent.

Sources : Insee, recensements 1982 (1/4), 1990 (1/4), 1999 (exploitation complémentaire) et 2006 (exploitations complémentaire et principale pour le parc total), et DGI, fichier Filocom 2007 (parc construit et parc renouvelé en 2006).

Lecture : hausse du parc principal francilien entre 1990 et 1999 (+ 277 023, soit + 30 746 par an).

Cette hausse résulte :

- 1) de la construction : + 446 662 logements construits par an entre les deux recensements, soit + 49 574 par an (446 662/9,01 ans) ;
- 2) de la ponction due aux disparitions nettes de logements (appelée aussi renouvellement immobilier) : - 110 253 logements ont disparu entre les deux recensements [4 745 772 (parc total de 1990) + 446 662 (construction totale entre les deux recensements) - 5 081 911 (parc total de 1999)], soit une perte de - 12 267 par an (- 110 523/9,01 ans) ;
- 3) de l'importance du nombre de logements inoccupés (vacants ou secondaires). En 1990, le parc inoccupé réduisait le parc total de 513 172 logements ; en 1999, ce parc plus important réduisait le parc total de 572 288 logements, soit une perte de 59 116 logements pour le parc principal, soit - 6 561 par an (- 59 116/9,01 ans).

Compte tenu du changement de méthode mis en œuvre pour le recensement de 2006, le renouvellement et la construction pris en compte entre 1999 et 2006 sont issus du fichier Filocom 2007 (il s'agit des moyennes annuelles observées entre 1999 et 2007), ce qui nécessite, au niveau régional, un ajustement d'une valeur de + 40 049, soit 5 875 par an (40 049/6,82 ans) pour assurer la cohérence avec les données du recensement (Cf. Insee première n° 1060, janvier 2006).

* Voir glossaire.

Chiffres clés | Structures sociales et modes de vie

Évolution de la composition des ménages 1999-2009

Département	Personnes seules		Autres ménages sans famille		Familles principales comprenant un(e)						Ensemble des ménages	
					couple sans enfant		couple avec enfant(s)		famille monoparentale			
	1999	2009	1999	2009	1999	2009	1999	2009	1999	2009	1999	2009
Paris	581 650	594 434	48 220	61 416	205 422	216 706	196 238	198 542	79 072	88 747	1 110 602	1 159 844
Hauts-de-Seine	237 647	267 419	15 359	21 729	138 432	144 480	178 090	187 819	55 370	67 655	624 898	689 103
Seine-Saint-Denis	158 511	179 041	13 007	22 129	106 334	109 375	186 555	191 111	60 031	76 555	524 438	578 211
Val-de-Marne	161 823	191 377	11 359	19 065	112 768	117 834	163 599	162 168	49 747	61 972	499 296	552 415
Petite couronne	557 981	637 837	39 725	62 923	357 534	371 689	528 244	541 097	165 148	206 183	1 648 632	1 819 729
Seine-et-Marne	99 237	129 404	6 401	12 008	104 608	124 417	185 082	185 617	37 093	49 468	432 421	500 914
Yvelines	126 480	153 949	7 960	11 962	123 907	138 989	203 513	193 716	41 208	50 162	503 068	548 778
Essonne	102 741	129 079	6 285	10 823	103 870	115 551	170 020	164 317	37 449	47 281	420 365	467 050
Val-d'Oise	93 395	115 506	6 638	11 260	89 206	97 582	166 798	162 072	38 498	49 401	394 535	435 821
Grande couronne	421 853	527 938	27 284	46 052	421 591	476 540	725 413	705 722	154 248	196 312	1 750 389	1 952 564
Île-de-France	1 561 484	1 760 210	115 229	170 391	984 547	1 064 934	1 449 895	1 445 361	398 468	491 242	4 509 623	4 932 138
Province	5 818 625	4 272 838	370 365	533 648	5 220 733	6 228 443	6 375 634	6 057 285	1 513 092	1 812 261	19 298 449	21 933 846
France métropolitaine	7 380 109	5 295 321	485 594	704 039	6 205 280	7 293 378	7 825 529	7 502 646	1 911 560	2 303 503	23 808 072	26 865 984

Source : Insee, recensements 1999 et 2009 (exploitation complémentaire).

Évolution des ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence 1999-2009

Département	Agriculteurs exploitants		Indépendants ^(a)		Cadres supérieurs		Professions intermédiaires		Employés		Ouvriers		Retraités		Autres inactifs		Ensemble	
	1999	2009	1999	2009	1999	2009	1999	2009	1999	2009	1999	2009	1999	2009	1999	2009	1999	2009
Paris	193	581	52 999	46 630	287 370	371 154	167 608	181 102	150 364	140 484	84 389	67 630	248 050	253 638	119 629	98 624	1 110 602	1 159 844
Hauts-de-Seine	82	317	28 433	27 929	140 395	194 405	102 906	114 856	92 982	93 103	69 153	57 546	152 060	167 489	38 887	33 458	624 898	689 103
Seine-Saint-Denis	77	65	23 711	25 538	43 271	59 416	81 748	92 401	95 182	106 576	121 239	116 828	124 220	138 675	34 990	38 713	524 438	578 211
Val-de-Marne	126	145	24 062	23 954	74 043	100 223	87 111	98 732	80 572	87 337	78 654	71 360	125 515	143 006	29 213	27 657	499 296	552 415
Petite couronne	285	528	76 206	77 420	257 709	354 044	271 765	305 989	268 736	287 016	269 046	245 735	401 795	449 170	103 090	99 828	1 648 632	1 819 729
Seine-et-Marne	2 588	2 137	22 949	22 316	51 713	68 875	82 599	96 577	59 451	71 622	92 163	89 056	99 930	131 632	21 028	18 699	432 421	500 914
Yvelines	803	836	24 433	22 224	109 476	135 013	91 254	94 585	62 731	65 150	71 578	61 354	119 392	151 113	23 401	18 504	503 068	548 778
Essonne	859	809	18 684	18 105	68 555	83 205	82 394	88 981	57 785	63 903	72 705	67 702	100 158	127 875	19 225	16 470	420 365	467 050
Val-d'Oise	585	512	19 393	18 694	51 766	64 774	75 897	82 096	59 323	65 618	77 530	72 562	89 049	112 165	20 992	19 401	394 535	435 821
Grande couronne	4 835	4 293	85 459	81 338	281 510	351 868	332 144	362 238	239 290	266 293	313 976	290 673	408 529	522 786	84 646	73 074	1 750 389	1 952 564
Île-de-France	5 313	5 402	214 664	205 389	826 589	1 077 066	771 517	849 329	658 390	693 793	667 411	604 038	1 058 374	1 225 595	307 365	271 526	4 509 623	4 932 138
Province	372 341	317 864	975 302	1 023 703	1 457 396	1 994 824	2 577 758	3 075 485	2 074 571	2 453 347	3 959 922	4 022 392	6 085 462	7 610 042	1 795 697	1 436 191	19 298 449	21 933 846
France métropolitaine	377 654	323 266	1 189 966	1 229 091	2 283 985	3 071 890	3 349 275	3 924 814	2 732 961	3 147 140	4 627 333	4 626 430	7 143 836	8 835 637	2 103 062	1 707 716	23 808 072	26 865 984

(a) Artisans, commerçants, chefs d'entreprise.

Source : Insee, recensements 1999 et 2009 (exploitation complémentaire).

Évolution de la population immigrée 1982-2009

Département	Nombre d'immigrés				Part des immigrés dans la population (en %)				Part des immigrés naturalisés Français (en %)			
	1982	1990	1999	2009	1982	1990	1999	2009	1982	1990	1999	2009
Paris	400 184	399 433	386 398	453 364	18,4	18,6	18,2	20,3	22,4	25,7	29,9	36,0
Hauts-de-Seine	187 220	195 268	205 432	259 465	13,5	14,0	14,4	16,6	20	24,1	31,4	41,0
Seine-Saint-Denis	207 044	257 370	301 322	415 476	15,6	18,6	21,8	27,4	18,8	19,8	27,4	37,5
Val-de-Marne	153 368	171 804	187 946	248 680	12,9	14,1	15,3	18,9	22,2	25,5	34,3	43,1
Petite couronne	547 632	624 442	694 700	923 622	14,0	15,7	17,2	21,0	20,2	22,7	30,4	40,0
Seine-et-Marne	76 436	98 212	115 878	152 188	8,6	9,1	9,7	11,6	21,9	27	35,2	46,0
Yvelines	120 952	133 552	141 017	170 313	10,1	10,2	10,4	12,1	19,1	23,1	29	38,9
Essonne	89 488	105 488	121 367	162 119	9,1	9,7	10,7	13,4	23	26,8	35,5	43,3
Val-d'Oise	101 252	127 655	151 648	197 487	11,0	12,2	13,7	16,9	25,3	28,8	34,6	46,3
Grande couronne	388 128	464 907	529 910	682 107	9,7	10,3	11,1	13,4	22,1	26,3	33,4	43,7
Île-de-France	1 335 944	1 488 782	1 611 008	2 059 092	13,3	14,0	14,7	17,6	21,4	24,6	31,3	40,3
Province	2 701 936	2 677 170	2 697 519	3 270 590	6,1	5,8	5,6	6,4	32,6	35,2	39	41,6
France métropolitaine	4 037 092	4 165 952	4 308 527	5 329 682	7,4	7,4	7,3	8,5	28,9	31,4	36,1	41,1

Source : Insee, recensements de la population de 1982 (1/4), 1990 (1/4), 1999 et 2009 (exploitation complémentaire).

Niveau de vie* par département et type de ménage en euros, 2009

Département	Ensemble de la population			Type de ménage (médiane)					
	1 ^{er} décile*	Médiane*	9 ^e décile*	Famille monoparentale	Couple sans enfant	Couple avec enfant	Ménage complexe	Femme seule	Homme seul
Paris	9 969	24 246	57 684	16 648	32 953	26 753	13 041	22 363	23 359
Hauts-de-Seine	11 415	24 105	51 886	16 481	30 681	25 866	15 380	21 696	23 064
Seine-Saint-Denis	8 727	16 651	31 563	13 902	22 794	16 853	12 793	18 146	18 385
Val-de-Marne	10 512	20 728	40 606	15 641	26 585	21 480	14 896	19 942	20 530
Seine-et-Marne	11 638	20 956	36 473	15 542	25 408	21 380	17 083	18 557	19 649
Yvelines	12 474	23 942	46 236	16 627	29 435	24 738	17 049	20 763	21 981
Essonne	11 658	21 962	39 326	15 891	27 191	22 471	16 026	19 841	20 830
Val-d'Oise	10 457	20 177	36 569	15 501	25 873	20 861	14 466	19 213	20 019
Île-de-France	10 567	21 482	43 781	15 711	27 827	22 204	14 599	20 503	21 299
Province	10 380	18 650	33 868	14 006	21 477	19 125	16 801	16 156	17 173
France métropolitaine	10 410	19 074	35 839	14 346	22 212	19 558	16 132	16 901	17 760

Source : Insee, revenus disponibles localisés 2009.

Champ : ménages fiscaux (hors ménages en logement collectif et sans abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Pauvreté par département, type de ménage et âge, 2009

Département	Taux de pauvreté* à 60 % selon l'âge des individus						Taux de pauvreté à 60 % selon le type de ménage					
	Ensemble	0-19 ans	20-24 ans	25-29 ans	30-64 ans	65 ans et +	Famille monoparentale	Couple sans enfant	Couple avec enfant	Ménage complexe	Femme seule	Homme seul
Paris	14,0	20,5	23,1	12,1	13,0	7,2	22,9	6,1	12,3	39,0	10,9	13,7
Hauts-de-Seine	10,1	13,7	15,5	8,5	9,1	5,9	19,3	4,7	8,8	27,4	7,6	10,0
Seine-Saint-Denis	22,7	31,5	27,3	18,8	20,2	10,9	31,2	10,4	22,1	39,0	12,2	17,0
Val-de-Marne	12,8	18,3	18,1	11,7	11,3	6,0	21,8	5,2	11,6	28,9	8,9	12,2
Seine-et-Marne	9,4	13,5	12,2	8,6	7,9	5,5	21,8	3,6	8,1	19,6	10,5	10,8
Yvelines	7,4	10,4	10,4	7,3	6,4	3,8	17,0	2,8	6,3	20,0	7,2	8,5
Essonne	9,4	14,0	12,4	8,9	7,9	4,2	19,7	3,4	8,2	24,1	7,8	9,4
Val-d'Oise	13,0	18,7	15,7	11,1	11,2	6,5	22,0	4,8	11,4	30,7	9,0	10,9
Île-de-France	12,5	17,8	17,2	11,1	11,1	6,3	22,4	5,1	11,0	31,0	9,5	12,0
Province	13,8	19,1	18,3	13,0	12,1	10,0	31,7	6,9	11,8	22,2	18,4	18,5
France métropolitaine	13,5	18,8	18,1	12,6	11,9	9,5	29,8	6,7	11,7	25,1	16,7	17,2

Source : Insee, revenus disponibles localisés 2009.

Champ : ménages fiscaux (hors ménages en logement collectif et sans abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Bénéficiaires du RSA et population couverte par le RSA au 31/12/2011

Département	Bénéficiaires du RSA					Personnes couvertes par le RSA	
	RSA socle*	Dont RSA socle seul	Dont RSA socle et activité	RSA activité* seul	Total RSA*	Personnes couvertes par le RSA	Part des personnes couvertes par le RSA
Paris	61 007	51 812	9 195	13 945	74 952	125 579	5,7 %
Hauts-de-Seine	27 498	23 614	3 884	8 005	35 503	68 012	4,4 %
Seine-Saint-Denis	66 635	59 490	7 145	14 365	81 000	179 431	11,9 %
Val-de-Marne	34 638	30 575	4 063	7 674	42 312	85 034	6,5 %
Seine-et-Marne	22 386	19 214	3 172	6 933	29 319	64 885	5,0 %
Yvelines	18 032	15 671	2 361	5 628	23 660	48 420	3,4 %
Essonne	19 826	16 944	2 882	5 719	25 545	55 975	4,6 %
Val-d'Oise	25 632	22 328	3 304	6 830	32 462	72 331	6,2 %
Île-de-France	275 654	239 648	36 006	69 099	344 753	699 667	6,0 %

Source : Ctrad pour les Caf d'Île-de-France.

* Voir glossaire.

Chiffres clés | Activité et emploi

Emplois en 2009

Département	Emplois totaux		Salariés		Non salariés		Contrat à durée déterminée	
	Effectifs	Répartition (en %)	Effectifs	% des emplois	Effectifs	% des emplois	Effectifs	% des emplois
Paris	1 790 542	31,7	1 602 686	89,5	187 856	10,5	1 379 759	77,1
Hauts-de-Seine	934 469	16,6	873 081	93,4	61 387	6,6	777 962	83,3
Seine-Saint-Denis	544 338	9,6	504 447	92,7	39 890	7,3	437 975	80,5
Val-de-Marne	515 781	9,1	476 064	92,3	39 717	7,7	418 705	81,2
Seine-et-Marne	442 098	7,8	403 895	91,4	38 203	8,6	350 254	79,2
Yvelines	546 918	9,7	503 525	92,1	43 394	7,9	442 588	80,9
Essonne	433 509	7,7	401 340	92,6	32 169	7,4	348 802	80,5
Val-d'Oise	437 822	7,8	407 637	93,1	30 186	6,9	357 108	81,6
Île-de-France	5 645 478	100,0	5 172 676	91,6	472 803	8,4	4 513 154	79,9
Province	20 072 693	n	17 744 435	88,4	2 328 258	11,6	14 974 461	74,6
France métropolitaine	25 718 171	n	22 917 110	89,1	2 801 061	10,9	19 487 615	75,8

Source : Insee, recensement 2009 (exploitation complémentaire au lieu de travail).

Structure de l'emploi par secteurs économiques (NA5 ou NES5) en 2009

Département	Agriculture		Industrie		Construction		Commerce & Services		Administrations		Ensemble	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Paris	1 276	0,1	84 596	4,7	59 251	3,3	1 206 059	67,4	439 361	24,5	1 790 543	100
Hauts-de-Seine	418	0,0	95 361	10,2	37 566	4,0	608 454	65,1	192 670	20,6	934 469	100
Seine-Saint-Denis	238	0,0	50 917	9,4	40 329	7,4	284 358	52,2	168 495	31,0	544 337	100
Val-de-Marne	516	0,1	38 085	7,4	33 594	6,5	279 661	54,2	163 925	31,8	515 781	100
Seine-et-Marne	4 997	1,1	54 693	12,4	31 542	7,1	215 625	48,8	135 241	30,6	442 098	100
Yvelines	2 382	0,4	87 785	16,1	33 530	6,1	265 476	48,5	157 745	28,8	546 918	100
Essonne	1 929	0,4	45 895	10,6	28 182	6,5	222 249	51,3	135 254	31,2	433 509	100
Val-d'Oise	1 260	0,3	43 987	10,0	27 323	6,2	242 250	55,3	123 003	28,1	437 823	100
Île-de-France	13 017	0,2	501 318	8,9	291 318	5,2	3 324 132	58,9	1 515 694	26,8	5 645 479	100
Province	740 911	3,7	3 074 366	15,3	1 488 151	7,4	8 394 150	41,8	6 375 114	31,8	20 072 692	100
France métropolitaine	753 929	2,9	3 575 684	13,9	1 779 468	6,9	11 718 282	45,6	7 890 808	30,7	25 718 171	100

Source : Insee, recensement 2009 (exploitation complémentaire au lieu de travail).

Cadres métropolitains, emplois peu qualifiés et industries créatives en 2009

Département	Cadres métropolitains			Emplois peu qualifiés			Emplois des industries créatives		
	Effectifs	En % des emplois	Répartition (en %)	Effectifs	En % des emplois	Répartition (en %)	Effectifs	En % des emplois	Répartition (en %)
Paris	428 990	24,0	38,9	275 215	15,4	28,5	160 632	9,0	51,0
Hauts-de-Seine	299 184	32,0	27,1	119 831	12,8	12,4	76 084	8,1	24,2
Seine-Saint-Denis	73 063	13,4	6,6	102 988	18,9	10,7	21 339	3,9	6,8
Val-de-Marne	37 247	7,2	3,4	95 718	18,6	9,9	16 772	3,3	5,3
Seine-et-Marne	93 244	21,1	8,4	100 037	22,6	10,4	8 734	2,0	2,8
Yvelines	62 480	11,4	5,7	96 899	17,7	10,0	14 742	2,7	4,7
Essonne	69 537	16,0	6,3	81 785	18,9	8,5	9 276	2,1	2,9
Val-d'Oise	40 174	9,2	3,6	92 539	21,1	9,6	7 053	1,6	2,2
Île-de-France	1 103 920	19,6	100,0	965 012	17,1	100,0	314 833	5,6	100,0
Province	1 400 573	7,0		4 737 716	23,6		391 595	2,0	
France métropolitaine	2 504 493	9,7		5 702 728	22,2		706 428	2,7	

Source : Insee, recensement 2009 (exploitation complémentaire au lieu de travail).

Population active par sexe en 2009

Département	Actifs (15-64 ans)					Hommes		Femmes	
	Effectifs	Répartition	% hommes	% femmes	Taux d'activité en (%)	Actifs	Taux d'activité en (%)	Actives	Taux d'activité en (%)
Paris	1 216 529	20,3	50,0	50,0	76,2	608 122	79,4	608 407	73,3
Hauts-de-Seine	811 699	13,6	50,0	50,0	77,4	406 176	80,1	405 522	74,8
Seine-Saint-Denis	738 648	12,4	52,1	47,9	72,5	385 095	76,6	353 553	68,5
Val-de-Marne	670 167	11,2	50,3	49,7	75,5	336 942	78,1	333 225	73,0
Seine-et-Marne	665 051	11,1	51,6	48,4	75,2	343 489	78,6	321 562	72,0
Yvelines	694 633	11,6	51,9	48,1	74,7	360 229	78,6	334 404	70,9
Essonne	599 993	10,0	51,6	48,4	74,7	309 323	77,5	290 670	71,9
Val-d'Oise	583 397	9,8	51,4	48,6	74,1	299 797	77,8	283 600	70,6
Île-de-France	5 980 116	100,0	51,0	49,0	75,2	3 049 172	78,4	2 930 944	72,0
Province	23 154 577	//	52,4	47,6	71,1	12 141 284	75,1	11 013 293	67,2
France métropolitaine	29 134 693	//	52,1	47,9	71,9	15 190 457	75,7	13 944 236	68,1

Source : Insee, recensement 2009 (exploitation complémentaire).

Actifs selon la situation d'emploi, l'âge et le niveau de diplôme en 2009

Département	Actifs ayant un emploi		Chômeurs		Total Actifs		15-29 ans		55-64 ans		Non diplômés		Diplômés supérieur	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	% des actifs	Effectifs	% des actifs	Effectifs	% des actifs	Effectifs	% des actifs
Paris	1 082 391	89,0	134 138	11,0	1 216 529	100,0	315 873	26,0	161 133	13,2	122 406	10	764 611	63
Hauts-de-Seine	733 608	90,4	78 091	9,6	811 699	100,0	186 831	23,0	96 345	11,9	61 302	15	121 994	31
Seine-Saint-Denis	616 991	83,5	121 657	16,5	738 648	100,0	188 515	25,5	80 480	10,9	67 614	12	259 787	46
Val-de-Marne	595 833	88,9	74 334	11,1	670 167	100,0	159 598	23,8	77 580	11,6	63 336	14	161 811	37
Seine-et-Marne	602 946	90,7	62 105	9,3	665 051	100,0	161 436	24,3	69 540	10,5	88 946	11	434 476	54
Yvelines	636 744	91,7	57 890	8,3	694 633	100,0	154 047	22,2	85 190	12,3	174 919	24	198 454	27
Essonne	545 928	91,0	54 065	9,0	599 993	100,0	139 247	23,2	66 720	11,1	96 626	15	265 127	40
Val-d'Oise	516 736	88,6	66 661	11,4	583 397	100,0	144 606	24,8	64 036	11,0	87 843	18	157 311	31
Île-de-France	5 331 176	89,1	648 940	10,9	5 980 116	100,0	1 450 153	24,2	701 023	11,7	762 991	14	2 363 571	44
Province	20 530 774	88,7	2 623 803	11,3	23 154 577	100,0	5 418 826	23,4	2 538 015	11,0	3 150 656	13	7 069 985	30
France métropolitaine	25 861 950	88,8	3 272 743	11,2	29 134 693	100,0	6 868 978	23,6	3 239 038	11,1	3 983 387	13	9 655 728	32

Source : Insee, recensement 2009 (exploitation complémentaire).

Actifs par PCS en 2009

Département	Agriculteurs		Artisans, commerçants et chefs d'entreprises		Cadres et professions intellectuelles supérieures		Professions intermédiaires		Employés		Ouvriers		Total	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Paris	727	0,1	55 008	5,0	496 291	45,0	251 921	22,8	220 531	20,0	78 639	7,1	1 103 117	100
Seine-et-Marne	475	0,1	33 114	4,5	277 124	37,4	185 331	25,0	176 638	23,8	68 478	9,2	741 160	100
Yvelines	89	0,0	29 807	4,8	86 631	13,9	153 214	24,7	211 600	34,1	139 841	22,5	621 181	100
Essonne	201	0,0	28 346	4,7	145 038	24,1	164 459	27,4	175 640	29,2	86 989	14,5	600 673	100
Hauts-de-Seine	2 862	0,5	28 618	4,7	98 584	16,3	175 579	29,0	183 456	30,3	116 619	19,3	605 719	100
Seine-Saint-Denis	1 180	0,2	27 968	4,4	194 083	30,2	176 402	27,5	160 623	25,0	81 394	12,7	641 650	100
Val-de-Marne	1 120	0,2	22 850	4,2	121 476	22,1	161 297	29,4	154 334	28,1	87 959	16,0	549 035	100
Val-d'Oise	683	0,1	23 198	4,5	94 258	18,1	149 019	28,7	159 530	30,7	92 946	17,9	519 633	100
Île-de-France	7 337	0,1	248 909	4,6	1 513 484	28,1	1 417 221	26,3	1 442 353	26,8	752 865	14,0	5 382 168	100
Province	483 069	2,3	1 319 566	6,4	2 751 952	13,3	5 112 434	24,7	5 928 918	28,7	5 081 166	24,6	20 677 104	100
France métropolitaine	490 406	1,9	1 568 475	6,0	4 265 436	16,4	6 529 654	25,1	7 371 270	28,3	5 834 031	22,4	26 059 273	100

Source : Insee, recensement 2009 (exploitation complémentaire).

Salariés par type de contrat en 2009

Département	Salariés en emplois temporaires		Salariés en CDI		Total salariés	
	Effectifs	% des salariés	Effectifs	% des salariés occupés	Effectifs	% des salariés occupés
Paris	155 535	16	792 164	84	947 699	100
Hauts-de-Seine	76 955	11	595 063	89	672 018	100
Seine-Saint-Denis	84 372	15	492 322	85	576 694	100
Val-de-Marne	66 638	12	482 921	88	549 559	100
Seine-et-Marne	63 679	11	496 174	89	559 853	100
Yvelines	65 898	11	523 092	89	588 990	100
Essonne	60 281	12	450 516	88	510 797	100
Val-d'Oise	59 978	12	423 228	88	483 206	100
Île-de-France	633 335	13	4 255 481	87	4 888 816	100
Province	2 805 644	15	15 427 261	85	18 232 905	100
France métropolitaine	3 438 981	15	19 682 742	85	23 121 723	100

Source : Insee, recensement 2009 (exploitation complémentaire).

Sources complémentaires

Les données de la Chambre des notaires de Paris

À partir des actes de vente passés dans les études de notaires, la Chambre des notaires de Paris constitue une base de données, la Base Bien (base d'informations économiques notariales), dont sont issues les données chiffrées présentant les prix de l'immobilier ancien (plus de cinq ans) en Île-de-France. Pour les appartements et maisons, il s'agit des biens anciens, vendus de gré à gré en pleine propriété, à usage d'habitation et libres d'occupation.

Les prix exprimés à l'échelon d'un territoire (commune, département...) correspondent à des médianes. Le prix médian est la valeur qui sépare en deux les ventes de l'année : la moitié des ventes ont eu lieu à un prix plus élevé et l'autre moitié à un prix moindre. Ces prix médians sont calculés lorsque le nombre de transactions enregistré au cours de l'année est suffisant (minimum de cinq ventes). Ces médianes portent parfois sur de faibles volumes et sont tributaires de la qualité des biens vendus (les effets de structure ne sont pas corrigés). Les statistiques peuvent donc être volatiles et sont à prendre avec précaution.

www.paris.notaires.fr  Notaire

Les enquêtes Emploi

L'enquête Emploi, réalisée par l'Insee depuis 1950, vise à observer de manière structurelle et conjoncturelle la situation des personnes sur le marché du travail. C'est la seule source fournissant une mesure des concepts d'activité, chômage, emploi et inactivité tels qu'ils sont définis par le Bureau international du travail (BIT).

Les questions portent sur l'emploi, le chômage, la formation, l'origine sociale, la situation un an auparavant, et la situation principale mensuelle sur les douze derniers mois. Depuis 2001, l'enquête est trimestrielle et sa collecte auprès d'un échantillon de ménages est réalisée en continu, toutes les semaines de chaque trimestre. Un même ménage est interrogé six fois (les différentes vagues étant espacées

exactement d'un trimestre).

Au final, les fichiers d'enquête comptent environ 108 000 personnes de 15 ans ou plus répondant chaque trimestre, réparties dans 57 000 ménages, résidant en France.

www.insee.fr 

Les enquêtes nationales sur le Logement (ENL)

L'enquête Logement est une des principales enquêtes de l'Insee par son ancienneté (1955), sa fréquence (tous les quatre à six ans), la taille de son échantillon (48 000 logements en 2006) et la portée de ses résultats. L'enquête de 2006 fait suite à une longue série d'enquêtes analogues, les dernières datant de 1988, 1992, 1996 et 2002. L'enquête Logement constitue la seule source intercentrale pour décrire le parc de logements et les conditions d'occupation par les ménages de leur résidence principale. Elle permet également de mesurer le coût du logement que supportent les différents types de ménages.

L'échantillon national est représentatif du parc de logements de la métropole. Pour disposer d'échantillons représentatifs à l'échelle régionale, des extensions sont effectuées à la demande de partenaires locaux. En Île-de-France et pour l'enquête de 2006, cette extension a été réalisée dans le cadre d'un partenariat entre l'Insee, la direction régionale de l'Équipement d'Île-de-France (devenue Driea et Drihl depuis), l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France (IAU îdF) et l'Atelier parisien d'urbanisme (Apar).

En 2006, l'échantillon francilien comprenait 13 655 fiches adresses dont 12 032 correspondaient à des résidences principales. Au total, 8 539 ménages ont répondu à l'enquête soit un taux d'acceptation de l'enquête de 71 %.

www.insee.fr

Les enquêtes sur le parc locatif social (EPLS)

L'enquête annuelle « Parc locatif social » (EPLS) réalisée depuis 1987 par le

Service de l'observation et des statistiques (SoeS) jusqu'en 2010 (dernière année) avait pour objet de recenser les programmes de logements locatifs sociaux au 1^{er} janvier de chaque année. S'y ajoutait une description du parc à travers une série de caractéristiques conjoncturelles et structurelles ainsi que la prise en compte des modifications intervenues au cours de l'année. L'enquête était presque exhaustive en ce qui concerne les logements sociaux ordinaires. Elle était réalisée auprès de l'ensemble des bailleurs sociaux (propriétaires ou gestionnaires) : offices publics de l'habitat, entreprises sociales locales, associations et fondations d'HLM.

Le champ couvert par cette enquête ne correspond pas à l'inventaire réalisé dans le cadre de la loi Solidarité et renouvellement urbains. Il couvre les logements locatifs, conventionnés ou non, faisant l'objet d'un contrat de location et qui appartiennent à un organisme d'HLM ou une EPL de construction, quel que soit leur gestionnaire, ou bien qui appartiennent à des collectivités territoriales, investisseurs, chambres de commerce, etc., s'ils sont gérés par un organisme d'HLM, une EPL de construction, ou un organisme agréé. Les logements dits très sociaux, d'insertion ou d'urgence, appartenant à ces organismes, étaient inclus dès lors qu'ils n'étaient pas gérés comme des logements-foyers. Les logements-foyers, les résidences pour personnes âgées ou étudiants, les casernes, les gendarmeries et les logements de fonction n'étaient pas enquêtés.

L'enquête EPLS a été remplacée au 1^{er} janvier 2011 par le répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux.

www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr



Les enquêtes sur les revenus

L'Insee diffuse les revenus disponibles des ménages au niveau national à partir de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) et les revenus déclarés des

ménages au niveau local à partir de la source Revenus fiscaux localisés des ménages (RFL). Le dispositif Revenus disponibles localisés (RDL) permet le calcul des revenus disponibles au niveau départemental, depuis 2006, sur le champ des ménages fiscaux ordinaires. L'exploitation RDL 2009 a été réalisée à partir des revenus 2009 déclarés en 2010 et de la taxe d'habitation au 1^{er} janvier 2010. Les différents impôts payés sont connus par la source fiscale. Les prestations sociales sont imputées au niveau départemental ; le nombre d'allocataires et les montants imputés sont ensuite confrontés aux données fournies par les Caf. Les revenus financiers qui ne sont pas déclarés (livrets d'épargne, contrats d'assurance vie...) sont estimés à partir de l'enquête patrimoine. Un ensemble de contrôles permet une mise en cohérence avec la source nationale (ERFS).
Source : www.insee.fr

État civil

Le code civil oblige à déclarer tout événement relatif à l'état civil (naissances, mariages, décès, reconnaissances) à un officier d'état civil dans des délais prescrits. Ce sont les maires qui sont officiers d'état civil de droit. Ils enregistrent tous les événements d'état civil qui ont lieu dans leur commune. Ces informations sont ensuite transmises à l'Insee par les mairies. L'Insee s'assure de l'exhaustivité et de la qualité des données avant de produire les fichiers statistiques d'état civil.

Les fichiers de la Caf

Les fichiers de la Caf renseignent sur le nombre d'allocataires bénéficiaires de minima sociaux, d'aides au logement ou de prestations familiales, sur les populations des foyers allocataires et sur les foyers et populations à bas revenus. Il existe six minima sociaux, le revenu de solidarité active (RSA), l'allocation adulte handicapé (AAH), l'allocation de solidarité spécifique (ASS), l'allocation transitoire de solidarité (ATS), l'allocation temporaire d'attente (ATA) et l'allocation équivalent retraite (AER).



Le fichier des logements par commune, Filocom

Le système d'observation statistique des logements, Filocom, correspond à un traitement automatisé de données issues des fichiers fiscaux et fonciers. Ses principales finalités sont l'aide à la définition et à la mise en œuvre des politiques locales de l'habitat, l'aide à la programmation du logement social, à l'observation et à l'évaluation des politiques publiques.

Le fichier Filocom est un fichier construit par la direction générale des Impôts (DGI). Il ne concerne que la France métropolitaine (à l'exclusion des Dom). Il est constitué par le rapprochement du fichier de la taxe d'habitation (TH), du fichier foncier (pour ce qui concerne les propriétés bâties soumises à la TH), du fichier des propriétaires (idem) et du fichier de l'impôt sur les revenus des personnes physiques (IRPP ou IR). Les ménages pris en compte dans ce fichier sont ceux qui acquittent un impôt local (TH ou foncier bâti).

La DGI fournit une nouvelle version mise à jour tous les deux ans, la première étant celle de l'année 1995. Du fait de l'enrichissement progressif du fichier par de nouvelles variables ou de nouvelles modalités, des différences existent entre les versions successives. Ces différences sont indiquées dans les documents téléchargeables sur le site du Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (Certu).

Le champ couvert est celui des locaux à usage d'habitation assujettis à la TH (occupés et imposés ou occupés et exonérés), ou non assujettis (vacants ou, à partir de la version 1997, meublés soumis à la taxe professionnelle et relevant maintenant de la contribution économique territoriale).

www.observation-urbaine.fr

certu.equipement.gouv.fr



Le répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS)

Créé par l'article 112 de la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion, le RPLS a été mis en place au 1^{er} janvier 2011 en lieu et place de l'enquête sur le parc locatif social (EPLS) qui a été réalisée pour la dernière fois en 2010. Le répertoire se distingue de l'enquête EPLS, notamment sur un point important : l'information nécessaire à l'alimentation et à la mise à jour du répertoire sera fournie par les bailleurs logement par logement, alors que pour l'enquête EPLS les réponses de la plupart des bailleurs portent sur des ensembles de logements situés à la même adresse et ayant fait l'objet d'un même financement initial.

Le RPLS a pour objectif de dresser l'état global du parc de logements locatifs au 1^{er} janvier d'une année (nombre de logements, modifications intervenues au cours de l'année écoulée, localisation, taux d'occupation, mobilité, niveau des loyers, financement et conventionnement). Il est alimenté par les informations transmises par les bailleurs sociaux. Celles-ci concernent les logements locatifs sur lesquels les bailleurs sociaux sont titulaires d'un droit réel immobilier ou usufruitiers.

Ne figurent donc pas, dans le répertoire, les logements gérés par des bailleurs sociaux mais qui appartiennent à des communes.

Comme l'EPLS, le répertoire ne couvre pas les logements-foyers de personnes âgées, de personnes handicapées, de jeunes travailleurs, de travailleurs migrants, ni les résidences sociales.

Le répertoire est mis à jour chaque année. Le SOeS est chargé de la tenue de ce répertoire.

www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr ■

Bibliographie

A

- AERTS Anne-Thérèse, CHIRAZI Sandra, « Les revenus des ménages entre 2002 et 2007, un rééquilibrage entre territoires mais des disparités dans les pôles urbains », *Insee Première*, n° 1309, août 2010.
- ALGAVA Elisabeth, LE MINZ Sylvie, BRESSE Sophie, PLA Anne, « Les familles monoparentales et leurs conditions de vie », *Études et Résultats*, n° 389, Drees, avril 2005.
- AMOSSE Thomas, CHARDON Olivier, « Les travailleurs non qualifiés : une nouvelle classe sociale ? », *Économie et statistiques*, n° 393-394, Insee, novembre 2006.
- ANACT, *Genre et conditions de travail : mixité, organisation du travail, santé et gestion des âges*, coord. Florence CHAPPERT, Lyon, Anact, octobre 2009.
- APUR, RÉGION ÎLE-DE-FRANCE, *Les jeunes actifs et leur accès au logement à Paris*, Paris, Apur, novembre 2006.
- ARMAND Ludovic, FRANCASTEL Séverine, *Les résidences secondaires dont le propriétaire ne réside pas en France. État des lieux en 2005*, ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi, direction du Tourisme, novembre 2007.
- ATOUT FRANCE, *La résidence secondaire en France. Fonctionnement économique, mise en marché, services d'intendance*, Paris, Atout France, coll. Observation touristique, décembre 2010.

B

- BACCAINI Brigitte, « Baisse des arrivées de jeunes provinciaux en Île-de-France », *Atlas des Franciliens*, tome 3, Paris, laurif, Insee, 2002.
- BEAUFILS Sandrine, « Le logement des ménages immigrés à travers l'enquête logement de 2006 », *Note rapide*, n° 481, IAU îdF, juillet 2009.
- BEAUFILS Sandrine, « L'excédent naturel s'accroît en Île-de-France entre 1999 et 2006 », *Note rapide*, n° 473, IAU îdF, juin 2009.
- BEAUFILS Sandrine, LOUCHART Philippe, TIRATAY Laetitia, « L'extension de "l'aire urbaine de Paris" n'est pas synonyme d'étalement urbain », *Note rapide*, n° 333, IAU îdF, mai 2003.
- BEER Sandra, PERARNAUD Vincent, RABAI Yacine, *Les attributions dans le parc social francilien en 2009*, OLS-Drhif, janvier 2011.
- BEFFY Magali, PERELMUTER Delphine, « Depuis vingt-cinq ans, une population de plus en plus diplômée, mais avec des disparités selon le milieu social encore importantes », *France, portrait social*, édition 2008, Insee, 2008.
- BESSY Pascale, GUILLOUET Jean-Jacques, SOULIGNAC Françoise, *Construction neuve et déménagements en chaîne*, Paris, laurif, 1995.
- BODIER Marceline, NOUËL de BUZONNIÈRE Cédric, VIDALENC Joëlle, « Des spécificités socioprofessionnelles régionales », *Insee Première*, n° 1317, Insee, novembre 2010.
- BOUHIA Rachid, GARROUSTE Maïmon, LEBRÈRE Alexandre, RICROCH Layla, DE SAINT POL Thibaut, « Être sans diplôme aujourd'hui en France : quelles caractéristiques, quel parcours et quel destin ? », *Économie et statistique*, n° 443, Insee, décembre 2011.
- BOURGUIGNON François, *Comité national d'évaluation du RSA - Rapport final*, rapport public, La Documentation française, mai 2010.
- BREUIL-GENIER Pascale, « Dix ans de recensement de la population : de plus en plus de petits ménages dans les régions », *Insee Première*, n° 1410, août 2012.
- BRUTEL Chantal, « Un maillage du territoire français : 12 aires métropolitaines, 29 grandes

aires urbaines », *Insee première*, n° 1333, Insee, janvier 2011.

C

- CAENEN Yann, COUREL Jérémy, PAULO Christelle, SCHMITT Denise, « Les Franciliens utilisent autant les transports en commun que la voiture pour se rendre au travail », *Note rapide*, n° 542, IAU îdF, mai 2010.
- CALZADA Christian, « Les territoires de la créativité », *Insee Lorraine*, n° 231-232, Insee, août 2010.
- CAMORS Carine, SOULARD Odile, « Créativité et développement économique : une synergie prometteuse », *Note rapide*, n° 523, IAU îdF, novembre 2010.
- CAMORS Carine, SOULARD Odile, *Les industries créatives en Île-de-France, un nouveau regard sur la métropole*, Paris, IAU îdF, mars 2010.
- CHARDON Olivier, DAGUET Fabienne, « Les familles monoparentales, des difficultés à travailler et à se loger », *Insee Première*, n° 1195, juin 2008.
- CHARDON Olivier, DAGUET Fabienne, « Enfants des couples, enfants des familles monoparentales, des différences marquées pour les jeunes enfants », *Insee Première*, n° 1216, janvier 2009.
- CHARRIER Rémi, « Recensement de la population 2006 - Les migrations ralentissent le vieillissement en Île-de-France », *Insee Île-de-France à la page*, n° 319, Insee, juillet 2009.
- CHARRIER Rémi, GUILLOUET Jean-Jacques, PAUQUET Philippe, TURPIN Mathilde, *Les conditions de logement en Île-de-France en 2006*, Paris, IAU îdF, Insee, Dreif, édition 2009.
- CHARRIER Rémi, « Les conditions de logement en Île-de-France en 2006 », *Note rapide*, n° 450, IAU îdF, juillet 2008.
- CHAULIN Jean-Pierre, « Suppression de la taxe professionnelle : où en sommes-nous ? », *Note rapide*, n° 575, IAU îdF, octobre 2011.
- COLLOBERT Jean, « Les cadres des fonctions métropolitaines, des emplois stratégiques pour l'aire urbaine de Nantes », *Informations Statistiques*, n° 373, Insee Pays de la Loire, août 2010.
- COMMISSION EUROPÉENNE, *Progrès sur la voie des objectifs de Lisbonne dans le domaine de l'éducation et de la formation. Indicateurs et points de référence 2010/11*, avril 2011.
- COMMISSION EUROPÉENNE, EUROSTAT, *La vie des femmes et des hommes en Europe : Un portrait statistique*, édition 2008, Luxembourg, Bureau des publications officielles de la Communauté européenne, 2008.
- CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL, *Le travail des étudiants*, rapport présenté par M. Laurent Bérail, Paris, Les éditions des Journaux Officiels, novembre 2007.
- CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITÉS, *Augmenter le taux d'emploi des seniors, les enseignements des expériences étrangères*, colloque tenu le 29 novembre 2007 à la Maison de la Chimie, Paris, La Documentation française, 2008.
- COUREL Jeremy, FRAJIN Jean-Raymond, PRETARI Alexia, « Emploi du temps des actifs franciliens et leurs moyens de transport », Paris, IAU îdF, mars 2010.

D

- DANZIN Elisabeth, SIMONNET Véronique, TRANCART Danièle, « Quels effets de la crise sur les trajectoires professionnelles des jeunes ? », *Connaissance de l'emploi*, n° 82, Centre d'études de l'emploi, juillet 2011.
- DAVY Anne-Claire, JOINET Hélène, « Le logement étudiant en Île-de-France : éléments pour un

schéma régional », *Note rapide*, n° 454, IAU îdF, octobre 2008.

- DE BERNY Corinne, *Les étudiants franciliens en situation de précarité*, Paris, IAU îdF, mai 2009.
- DE BERNY Corinne, SAGOT Mariette, *Les jeunes issus de l'immigration. Politiques et bonnes pratiques en matière de formation et d'insertion*, Paris, IAU îdF, février 2010.
- DE BERNY Corinne, « Le logement étudiant à travers l'enquête "Conditions de vie" 2006 », *Note rapide*, n° 455, IAU îdF, octobre 2008.
- DELAY Béatrice, DUMOULIN Céline, BOUFFIN Sandrine, JAMES Nathalie, « Métiers non qualifiés en Île-de-France : un accès plus difficile pour les peu diplômés », *Focale*, n° 16, Défi métiers, octobre 2011.
- DESPLANQUES Guy, *Analyse des écarts entre les résultats du recensement de 1999 et les estimations fondées sur le recensement de 1990. Population métropolitaine : 480 000 personnes de moins que prévu*, Insee, document de travail n° F0403, février 2004.
- DIRECCTE ÎLE-DE-FRANCE, « L'emploi des seniors en Île-de-France », *Bref thématique*, n° 25, mai 2011.
- DURIEX Bruno, SUBREMON Patrick, DUGOS Pascale, JUERY Jean-François, BERGES Pierre, OHIER Mickaël, REVAL Thomas, *Évaluation des effets de la réforme de la taxe professionnelle sur la fiscalité des collectivités locales et sur les entreprises*, rapport public du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, La Documentation française, mai 2010.
- DRIANT Jean-Claude, « Le logement des jeunes : une approche statistique », *La Lettre*, Onpes, n° 3, février 2008.

E

- ERMONT Gilles, avec la collaboration de DROULZ Nathalie, *Logement, pronostic vital engagé*, Paris, Economica, 2012.

F

- FERRER Aurélie et MARTIN Jean-Philippe (Insee Île-de-France), RAGEAU François et STEPIEN Christelle (DRTEFF), « Les seniors franciliens : peu mobiles et souvent embauchés en CDD », *Île-de-France à la page*, n° 285, Insee, octobre 2007.
- FLORIDA Richard, *Who's Your City?: How the Creative Economy Is Making Where You Live the Most Important Decision of Your Life*, New York, Basic Books, 2008.
- FLORIDA Richard, *The Rise of the Creative Class. And How It's Transforming Work, Leisure and Everyday Life*, New York, Basic Books, 2002.
- FONDATION ABBÉ-PIERRE POUR LE LOGEMENT DES DÉFAVORISÉS, *L'État du mal-logement en France*, rapport annuel, Paris, Librairie artésienne, 2006.
- FOURNIÉ Dominique, GUITTON Christophe, « Des emplois plus qualifiés, des générations plus diplômées : vers une modification des normes de qualification », *Bref*, n° 252, Céreq, mai 2008.
- FUSTIER Bernard, « Les interactions spatiales », dans PONSARD Claude, *Analyse économique spatiale*, Paris, Puf, 1988.

G

- GIRAULT Olivier, « Travailleurs à bas revenus et bénéficiaires du RSA activés en régions Rhône-Alpes et Auvergne. Une approche comparative des deux catégories en 2009 », *Politiques sociales et familiales, Synthèses et statistiques*, n° 104, Cnaf, juin 2011.
- GODINOT Alain, « Pour comprendre le recensement de la population », *Insee Méthodes*, hors-série, Insee, mai 2005.

- GREGOIR Stéphane, HUTIN Mathieu, MAURY Tristan-Pierre, PRANDI Geneviève, *Quels sont les rendements de l'immobilier résidentiel en Île-de-France ?*, Paris, Olap, Edhec Business School, mai 2010.
- GRÉSY Brigitte, *Rapport préparatoire à la concertation avec les partenaires sociaux sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes*, rapport public du ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville, La Documentation française, juillet 2009.
- GUERY Pascale, LEROI Pascale, *Tendances et dynamiques économiques en Île-de-France. Synthèse cartographique 2010*, Paris, IAU idF, mars 2010.
- GUILLOUET Jean-Jacques, PAUQUET Philippe, « Logement : quelle offre pour les locataires à revenus moyens ? » *Note rapide*, IAU idF, n° 530, décembre 2010.
- GUILLOUET Jean-Jacques, PAUQUET Philippe, « Les ménages franciliens plus satisfaits de leur logement en 2006 qu'en 1984 », *Note rapide*, n° 475, IAU idF, juin 2009.
- GUILLOUET Jean-Jacques, PAUQUET Philippe, « Mobilité résidentielle des Franciliens : ralentissement entre 1984 et 2006 », *Note rapide*, n° 463, IAU idF, janvier 2009.
- GUILLOUET Jean-Jacques, PAUQUET Philippe, « La demande de logements locatifs sociaux en Île-de-France en 2006 », Paris, laurif, mars 2007.
- GUILLOUET Jean-Jacques, PAUQUET Philippe, « Les logements vacants en Île-de-France. Un parc qui participe très largement au fonctionnement du marché », *Supplément Habitat*, n° 40, laurif, février 2006.
- GUILLOUET Jean-Jacques, LÉPINE Stéphane, *La demande de logements locatifs sociaux en Île-de-France en 2000*, IAU idF, juillet 2001.
- GUY TAIEB CONSEIL, ARTHÉMIS, *Qui habite dans le logement social francilien en 2009 ?*, préfecture de la Région Île-de-France, OLS, Drihl, mai 2010.
- H**
- HUYEZ-LEVRAT Guillaume, *Le faux consensus sur l'emploi des seniors*, Centre d'études de l'emploi, rapport de recherche, janvier 2008.
- I**
- IAU idF, APUR, *Le logement. Un champ d'étude et d'action pour Paris Métropole*, Paris, IAU idF, juin 2010.
- IAU idF, INSEE, *Atlas des Franciliens*, Territoire et population, tome 1, Paris, laurif, 2000.
- IAU idF, INSEE, *Atlas des Franciliens*, Logement, tome 2, Paris, laurif, 2001.
- IAU idF, INSEE, *Atlas des Franciliens*, Population et mode de vie, tome 3, Paris, laurif, 2002.
- IAU idF, INSEE, *Atlas des Franciliens*, Activité et emploi, tome 4, Paris, laurif, 2003.
- INSEE, *Femmes et hommes, regards sur la parité*, édition 2008, Paris, Insee, coll. Insee références, février 2008.
- INSEE ÎLE-DE-FRANCE, FASILD, *Atlas des populations immigrées en Île-de-France : regards sur l'immigration*, Saint-Quentin-en-Yvelines, Insee Île-de-France, 2004.
- ISEL Audrey, DONNÉ Stéphane, MATHIEU Françoise, « Les allocataires du RSA fin juin 2011 et leurs trajectoires », *Études et résultats*, n° 782, Drees, novembre 2011.
- J**
- JACQUOT Alain, « La demande potentielle de logements à l'horizon 2030 : une estimation par la croissance attendue du nombre de ménages », *Le point sur*, n° 135, Commissariat général au développement durable, août 2012.
- JOSEPH Olivier, LOPEZ Alberto, RYK Florence, « Génération 2004, des jeunes pénalisés par la conjoncture », *Bref*, n° 248, Cereq, janvier 2008.
- JAUNEAU Yves, « Les employés et ouvriers non qualifiés. Un niveau de vie inférieur d'un quart à la moyenne des salariés », *Insee Première*, n° 1250, Insee, juillet 2009.
- JAUNEAU Yves, « L'indépendance des jeunes adultes : chômeurs et inactifs cumulent les difficultés », *Insee Première*, n° 1156, Insee, septembre 2007.
- JAUNEAU Yves, VANOVERMEIR Solveig, « Les jeunes et les ménages modestes surestiment plus souvent le confort de leur logement » *Insee Première*, n° 1209, Insee, septembre 2008.
- JOINET Hélène, « Le logement social étudiant en Île-de-France », *Note rapide*, n° 474, IAU idF, juin 2009.
- K**
- KESSELER Estelle, « Environ 300 000 actifs franciliens de plus à l'horizon 2030 », *Note rapide*, IAU idF, n° 501, avril 2010.
- KESTEMAN Nadia, « Le logement des jeunes : synthèse des études statistiques récentes », *Politiques sociales et familiales*, n° 99, mars 2010.
- L**
- LABRADOR Jessica, « Zonages en aires urbaines 2010 : le centre se densifie, le périurbain s'étend », *Insee Île-de-France à la page*, n° 374, Insee, octobre 2011.
- LEGENDRE Bernard, MAILLARD Jean-Jacques, *Objectif 50 % d'une génération diplômée de l'enseignement supérieur*, Paris, La Documentation française, décembre 2006.
- LELEVRIER Christine, « Les mixités sociales », *Problèmes politiques et sociaux*, n° 929, Paris, La Documentation française, octobre 2006.
- LÉPINE Stéphane, « Les logements les plus valorisés à l'ouest et au sud-ouest de l'Île-de-France », *Atlas des Franciliens*, Logement, tome 2, Paris, laurif, 2001.
- LEROI Pascale, THÉVENOT Laure, *Actions locales pour les emplois et les actifs peu qualifiés en Île-de-France*, IAU idF, décembre 2009.
- LEROI Pascale (dir.), AUDRAS-MARCY Sarah, CAMORS Carine, GUERY Pascale, PETIT Thierry, THÉVENOT Laure, *Emploi et territoires : la trajectoire de l'Île-de-France vers la spécialisation*, IAU idF, mars 2009.
- LEROI Pascale, THÉVENOT Laure, « L'emploi peu qualifié en Île-de-France. Place dans l'économie régionale, caractéristiques des actifs », *Note rapide*, n° 428, IAU idF, mai 2007.
- LEROI Pascale, THÉVENOT Laure, « L'emploi peu qualifié en Île-de-France. 2. Localisation et spécificités locales », *Note rapide*, n° 429, IAU idF, mai 2007.
- LEROI Pascale, THÉVENOT Laure, *L'emploi peu qualifié en Île-de-France*, laurif, février 2007.
- LE TIEC Magali, « Montée en charge du RSA. Bilan statistique après un an d'existence », *Dossiers d'études*, n° 131, Cnaf, août 2010.
- LOMBARDO Philippe, PUJOL Jérôme, « Les niveaux de vie en 2008 », *Insee Première*, n° 1311, septembre 2010.
- LOUCHART Philippe, DE BIASI Kévin, « De 680 000 à 1,1 million de ménages franciliens en plus à l'horizon 2030 », *Note rapide*, n° 598, IAU idF, juillet 2012.
- LOUCHART Philippe, DE BIASI Kévin, « Le cœur de l'agglomération résiste mieux au vieillissement », *Note rapide*, n° 599, IAU idF, juillet 2012.
- LOUCHART Philippe, « Les Franciliens moins mobiles que les provinciaux », *Note rapide*, n° 557, IAU idF, juillet 2010.
- LOUCHART Philippe, DE BIASI Kévin, « Près d'un million de ménages franciliens à l'horizon 2030 », *Note rapide*, n° 495, IAU idF, février 2010.
- LOUCHART Philippe, « Île-de-France 2006 : 870 000 Franciliens de plus qu'en 1990 », *Note rapide*, n° 466, IAU idF, avril 2009.
- LOUCHART Philippe, « Regain démographique en proche couronne », *Note rapide*, n° 449, IAU idF, juin 2008.
- LOUCHART Philippe, SALEMBOUR Laurianne, « Près de 11,6 millions de Franciliens au 1^{er} janvier 2006 », *Note rapide*, n° 448, IAU idF, juin 2008.
- LOUCHART Philippe, « Plus de ménages de cadres et de retraités, moins de ménages d'ouvriers », dans *Atlas des Franciliens*, Population et mode de vie, tome 3, Paris, laurif-Insee, octobre 2002.
- LOUCHART Philippe, « Vivre en province, travailler en Île-de-France : une situation moins fréquente », dans *Atlas des Franciliens*, Activité et emploi, tome 4, Paris, laurif-Insee, décembre 2003.
- M**
- MARC Céline, THIBAUT Florence, « Les principes du revenu de solidarité active au regard des expériences étrangères », *Politiques sociales et familiales, Famille et pauvreté*, n° 98, décembre 2009.
- MARCHAND Olivier, « Une cartographie de l'emploi régional d'après le recensement de la population 2006 », *Insee Première*, n° 1280, Insee, février 2010.
- MAZARI Zora, MEYER Virginie, ROUAUD Pascale, RYK Florence, WINNICKI Philippe, « Le diplôme : un atout gagnant pour les jeunes face à la crise », *Bref*, n° 283, Cereq, mars 2011.
- MEN-DEPP, *Géographie de l'école*, n° 10, Paris, ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative, mai 2011.
- MILEWSKI Françoise, DAUPHIN Sandrine, KESTEMAN Nadia, LETABLER Marie-Thérèse, MEDA Dominique, *Les inégalités entre les femmes et les hommes : Les facteurs de précarité, rapport public du ministère de la Cohésion sociale et de la Parité*, La Documentation française, juillet 2005.
- MONNOT Sylvain, SALIOU Monique, « Les cadres des fonctions métropolitaines. Avec 7,7 % des emplois, l'agglomération rémoise est en bonne position », *Insee-flash*, n° 118, Insee Champagne-Ardenne, mars 2010.
- MONSO Olivier, GLEIZES François, « Langue, diplômes : des enjeux pour l'accès des immigrés au marché du travail », *Insee Première*, n° 1262, novembre 2009.
- P**
- PAN KÉ SHON Jean-Louis, « La ségrégation des immigrés en France : état des lieux », *Population et Sociétés*, n° 477, Ined, avril 2011.
- PAN KÉ SHON Jean-Louis, « Ségrégation ethnique et ségrégation sociale en quartiers sensibles. L'apport des mobilités résidentielles », *Revue française de sociologie*, vol. 50, n° 3, juillet-septembre 2009.
- PENTINAT Benoît, ROY Julie, RAGEAU François, « Le marché du travail francilien n'est plus épargné par la crise », *Île-de-France à la page*, n° 320, Insee, juillet 2009.
- PERRIN-HAYNES Jacqueline, « L'activité des immigrés en 2007 », *Insee Première*, n° 1212, octobre 2008.
- PEUGNY Camille, « La montée du déclassement », *Problèmes économiques et sociaux*, Paris, La Documentation française, n° 976, septembre 2010.
- PLA Anne, « Bilan démographique 2008. Plus d'enfants de plus en plus tard », *Insee Première*, n° 1220, janvier 2009.
- PLA Anne, BEAUMEL Catherine, « Bilan démographique 2011. La fécondité reste élevée », *Insee Première*, n° 1385, janvier 2012.
- PRÉTECELLE Edmond, « La ségrégation ethnico-raciale a-t-elle augmenté dans la métropole parisienne ? », *Revue française de sociologie*, vol. 50, n° 3, juillet-septembre 2009.
- PRÉTECELLE Edmond, « La ségrégation contre la cohésion sociale : la métropole parisienne », dans Lagrange Hugues (dir), *L'Épreuve des inégalités*, Paris, Puf, coll. Le lien social, décembre 2006.
- Q**
- QUALITÉ Lionel, « Le déficit migratoire de l'Île-de-France avec l'ouest de la France s'accroît », *Atlas des Franciliens*, tome 3, Paris, laurif, Insee, 2002.
- R**
- RÉGION ÎLE-DE-FRANCE, *Schéma directeur de la région Île-de-France*. Projet adopté par délibération du conseil régional le 25 septembre 2008, Paris.
- RHEIN Catherine, « Le paysage social en Île-de-France », dans *Atlas des Franciliens*, tome 3, Paris, laurif, Insee, octobre 2002.
- RHEIN Catherine, « La structuration sociale de l'espace francilien se renforce depuis vingt ans », dans *Atlas des Franciliens*, Population et modes de vie, tome 3, Paris, laurif, Insee, octobre 2002.
- S**
- SARI Mirna, « La dimension spatiale de l'intégration : évolution de la ségrégation des populations immigrées en France entre 1968 et 1999 », *Revue française de sociologie*, vol. 50, n° 3, juillet-septembre 2009.
- SAGOT Mariette, « L'Île-de-France à l'épreuve des inégalités et de la ségrégation », dans *Les Cahiers*, n° 148, IAU idF, septembre 2008.
- SAGOT Mariette, KESSELER Estelle, « Les territoires de la pauvreté en Île-de-France. Typologie des territoires », *Note rapide*, n° 408, IAU idF, février 2006.
- SAGOT Mariette, « Les territoires de la pauvreté en Île-de-France. État des lieux », *Note rapide*, n° 407, IAU idF, février 2006.
- SAIGNON Bernard, *Qu'est-ce qu'habiter ?* Paris, éditions de la Villette, 2010.
- STERDYNIAK Henri, CORNILLEAU Gérard, « Emploi des seniors : les pays de la réussite », *Constructif, Fédération française du bâtiment*, n° 20, juin 2008.
- V**
- VAN PUYMBROECK Cyrille, REYNARD Robert, « Répartition géographique des emplois - Les grandes villes concentrent les fonctions intellectuelles, de gestion et de décision », *Insee première*, n° 1278, Insee, février 2010.
- VERDUGO Grégory, « Logement social et ségrégation résidentielle des immigrés en France, 1968-1999 », *Population*, n° 1, Ined, 2011.
- Z**
- ZIMMERMANN Marie-Joe, *Femmes et précarité, rapport d'information*, n° 3670, Assemblée nationale, février 2007. ■

Région d'Île-de-France

Limites administratives Communes et départements

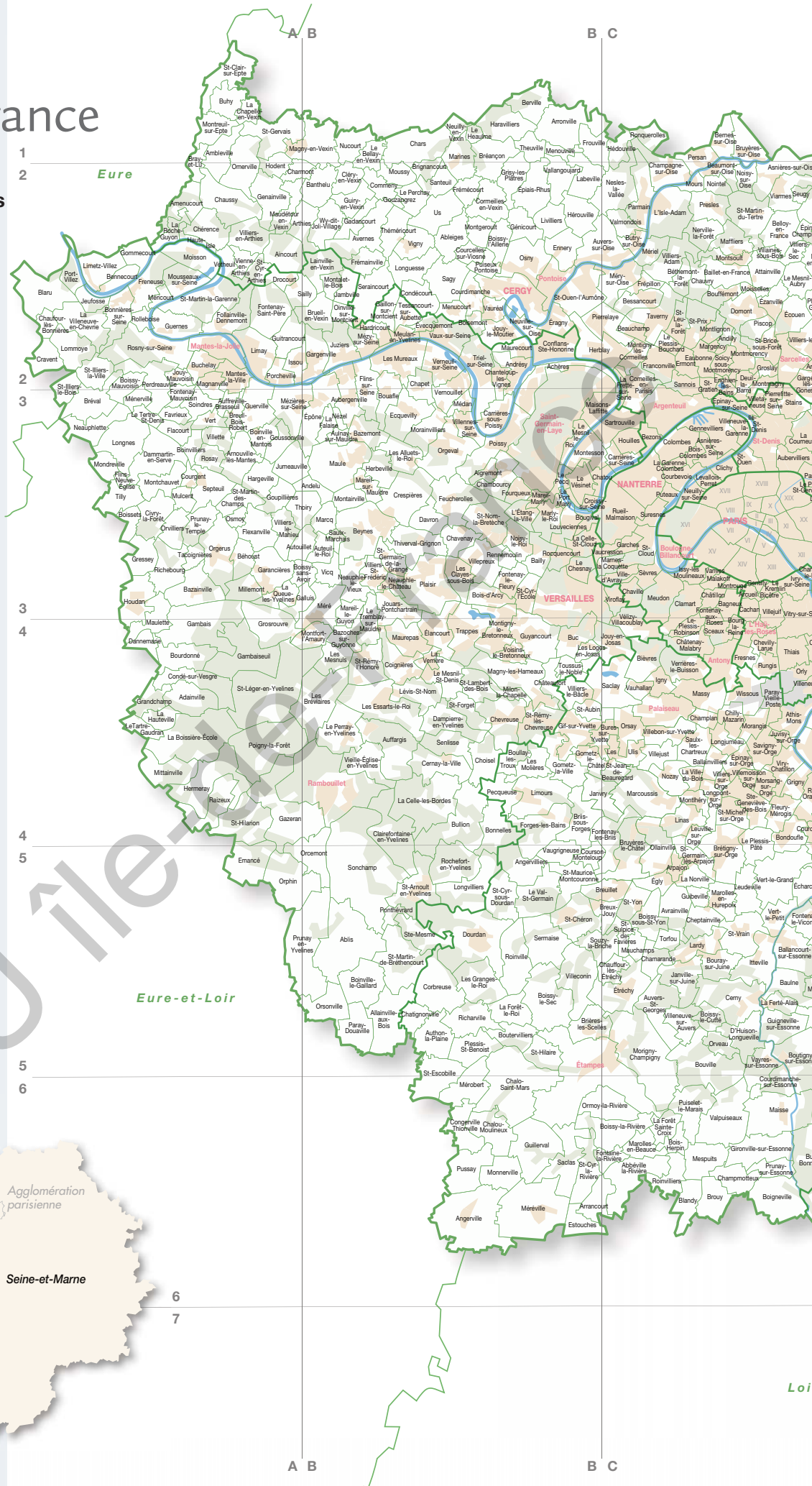
-  limite de la Région Île-de-France
-  limite de département
-  limite de commune⁽¹⁾

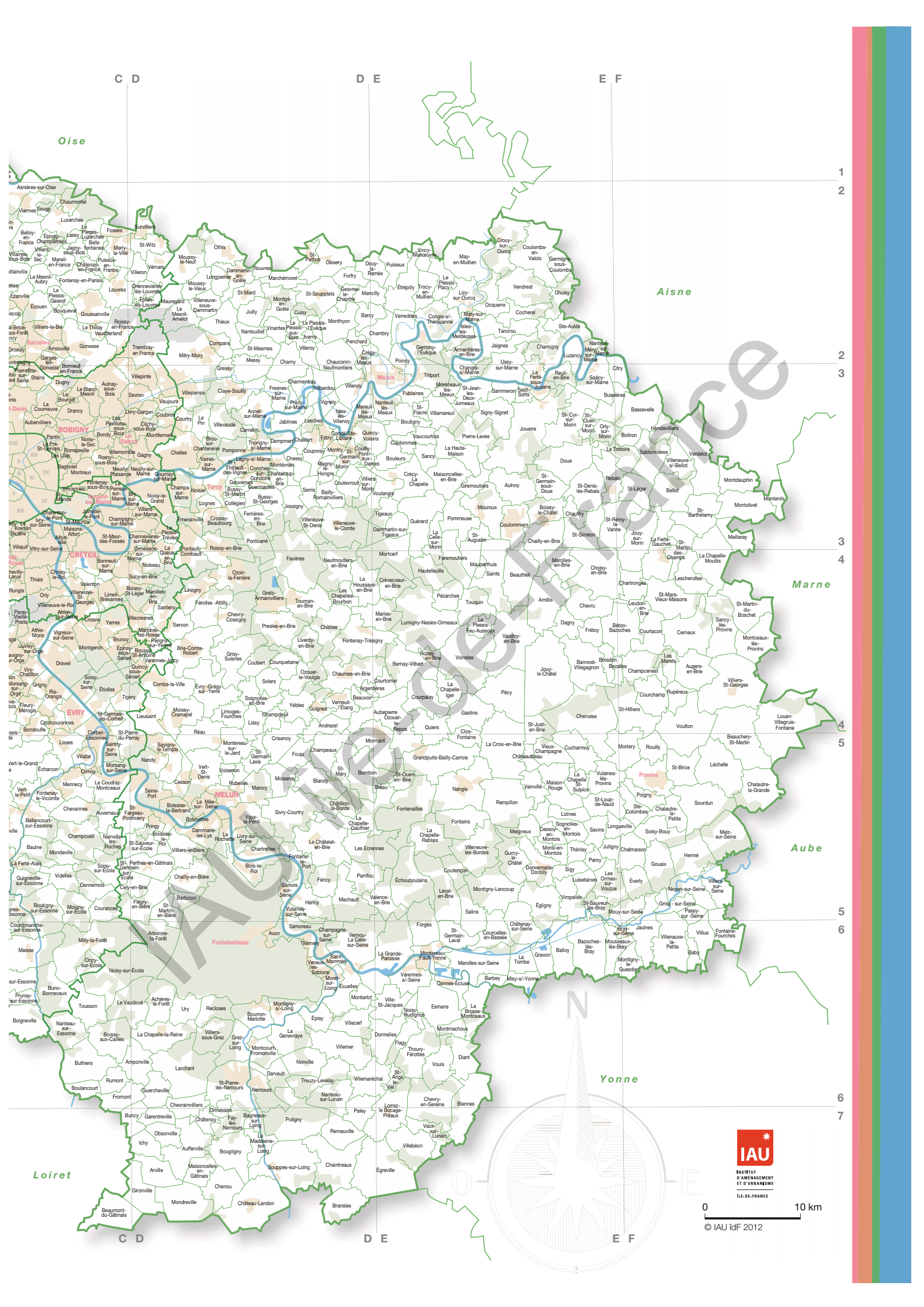
- VERSAILLES** préfecture
- Argenteuil** sous-préfecture

-  espace construit
-  espace boisé
-  autre espace
-  aéroport commercial
-  principaux cours d'eau

(1) liste alphabétique et localisation des communes au dos

	départements	communes	surface km ²
petite couronne	75 - Paris	20 arrondissements	105,3
	92 - Hauts-de-Seine	36	175,6
	93 - Seine-Saint-Denis	40	236,8
	94 - Val-de-Marne	47	244,9
grande couronne	77 - Seine-et-Marne	514	5 928,0
	78 - Yvelines	262	2 306,1
	91 - Essonne	196	1 822,6
	95 - Val-d'Oise	185	1 253,1
	total Île-de-France	1 300	12 072,4





C D

D E

E F

1

2

2

3

3

4

4

5

5

6

6

7

Oise

Aisne

Marne

Aube

Yonne

Loiret

C D

D E

E F



INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME ILLÉ-DE-FRANCE

0 10 km

© IAU idF 2012

Exemple :

Département	78 B5	Allainville-aux-Bois	Nom de la commune
	78 B3	Alluets-le-Roi (Les)	
Localisation			

95 B2	Longuesse
77 E5	Longueville
78 B5	Longvilliers
77 E7	Lorrez-le-Bocage-Préaux
77 F4	Louan-Villegruis-Fontaine
78 B3	Louvciennes
95 C2	Louvres
77 E5	Luisetaines
77 E4	Lumigny-Nesles-Ormeaux
77 E2	Luzancy
95 C2	Luzarches
M	
77 D5	Marchault
77 D7	Madeleine-sur-Loing (La)
95 C2	Maffiers
78 A2	Magnanville
95 B1	Magny-en-Vexin
77 D3	Magny-le-Hongre
78 B4	Magny-les-Hameaux
77 D5	Maincy
77 E5	Maison-Rouge
77 E3	Maisoncelles-en-Brie
77 D7	Maisoncelles-en-Gâtinais
94 C3	Maisons-Alfort
78 B3	Maisons-Laffitte
91 C6	Maissie
92 C3	Malakoff
94 D4	Mandres-les-Roses
78 A2	Mantes-la-Jolie
78 A2	Mantes-la-Ville
77 D2	Marchémoret
77 E2	Marçilly
91 C4	Maroussis
78 B3	Mareil
95 C2	Mareil-en-France
78 B3	Mareil-le-Guyon
78 B3	Mareil-Marly
78 B3	Mareil-sur-Mauldre
77 F4	Marets (Les)
77 D3	Mareuil-lès-Meaux
95 C2	Marcy
95 B1	Marigny
77 E4	Marles-en-Brie
95 C2	Marly-la-Ville
78 B3	Marly-le-Roi
92 C3	Marnes-la-Coquette
91 C6	Marolles-en-Beauce
77 E4	Marolles-en-Brie
94 D4	Marolles-en-Brie
91 C5	Marolles-en-Hurepoix
77 E6	Marolles-sur-Seine
77 E2	Mary-sur-Marne
91 C4	Massy
91 C5	Mauchamps
95 A2	Maudéour-en-Vexin
78 B3	Maule
78 A4	Mauette
77 E4	Maupherthuis
78 B2	Maurecourt
77 D2	Mauregard
78 B4	Maurepas
77 E2	May-en-Multien
77 E3	Meaux
78 B3	Méan
77 D5	Mée-sur-Seine (Le)
77 E5	Meigneux
77 F3	Meilleray
77 D5	Melun
77 F5	Melz-sur-Seine
78 A3	Ménerville
91 C5	Mennecy
95 B1	Ménouville
95 B2	Menoucourt
78 B3	Méré
91 B6	Méréville
78 A2	Méricourt
95 C2	Mériel
91 B6	Mérobert
77 E2	Méry-sur-Marne
95 C2	Méry-sur-Oise
77 D2	Mesnil-Amelot (Le)
95 C2	Mesnil-Aubry (Le)
78 B3	Mesnil-le-Roi (Le)
78 B4	Mesnil-Saint-Denis (Le)
78 B4	Mesnuls (Les)
91 C6	Mespuits
77 D2	Messy
92 C3	Meudon
78 B2	Meulan-en-Yvelines
78 A3	Mézères-sur-Seine
78 B2	Mézy-sur-Seine
78 A3	Millermont
91 C6	Milly-la-Forêt
78 B4	Milton-la-Chapelle
77 E6	Misy-sur-Yonne
77 D2	Mitry-Mory
78 A4	Mittainville
91 C5	Moigny-sur-Ecole
77 D5	Moisenay
95 C2	Moisselles
78 A2	Moisson
77 D4	Moissy-Cramayel
91 B4	Molieres (Les)
91 C5	Mondeville
78 A3	Mondreville
77 D7	Mondreville
91 B6	Monnerville
77 E5	Mons-en-Montois
78 B3	Montainville
78 B2	Montalet-le-Bois
77 D6	Montarlot
77 E3	Montceaux-lès-Meaux
77 F4	Montceaux-lès-Provins
78 A3	Montchauvet
77 D6	Montcourt-Fromonville
77 F3	Montdauphin
77 F3	Montenils
77 E6	Montereau-Fault-Yonne
78 B5	Montereau-sur-le-Jard
77 D3	Montesson
77 D3	Montevrain
93 D3	Montfermeil
78 B4	Montfort-l'Amaury
77 D2	Montgé-en-Goële
91 C4	Montgeron
95 B2	Montgeroult
77 D2	Monthon
78 B4	Montigny-le-Bretonneux
77 F6	Montigny-le-Guesdier
77 E5	Montigny-Lencoup
95 C2	Montigny-lès-Cormeilles
77 D6	Montigny-sur-Loing

91 C4	Monthéry
95 C2	Montignon
77 E7	Montmachoux
95 C2	Montmagny
95 C2	Montmorency
95 C2	Montreuil
93 C3	Montreuil
95 A1	Montreuil-sur-Epte
92 C3	Montrouge
77 D3	Montry
95 C2	Monsault
78 B3	Morainvilliers
91 C4	Morangis
77 D6	Moré-sur-Loing
91 C5	Morigny-Champigny
77 E5	Mormant
91 C4	Morsang-sur-Orge
91 C5	Morsang-sur-Seine
77 E4	Mortcerf
77 F5	Mortry
77 F5	Mouroux
95 C2	Mours
77 E6	Mousseux-lès-Bray
78 A2	Mousseux-sur-Seine
95 B2	Moussy
77 D2	Moussy-le-Neuf
77 D2	Moussy-le-Vieux
78 B3	Mouzy-sur-Seine
78 A3	Mulcent
78 B2	Mureaux (Les)
N	
91 C5	Nainville-les-Roches
77 D5	Nandy
77 E5	Nangis
77 C6	Nanteau-sur-Essonnes
77 D6	Nanteau-sur-Lunain
92 C3	Nanterre
77 E3	Nanteuil-lès-Meaux
77 E2	Nanteuil-sur-Marne
77 D2	Nantouillet
78 B3	Neauphle-le-Château
78 B3	Neauphle-le-Vieux
78 A3	Neauphlette
77 D6	Nemours
95 C2	Nerville-la-Forêt
95 C2	Nestles-la-Vallée
77 D4	Neufmoutiers-en-Brie
95 B1	Neuilly-en-Vexin
95 C2	Neuilly-Plaisance
93 D3	Neuilly-sur-Marne
92 C3	Neuilly-sur-Seine
95 B2	Neuville-sur-Oise
78 B3	Nezel
94 C3	Nogent-sur-Marne
95 C2	Noirlent
94 D4	Noisecourt
95 C2	Noisiel
93 D3	Noisy-le-Grand
78 B3	Noisy-le-Roi
93 C3	Noisy-le-Sec
77 E5	Noisy-Rudignon
77 C6	Noisy-sur-Ecole
95 C2	Noisy-sur-Oise
77 D3	Novilly
91 C5	Noville (La)
77 F5	Noyen-sur-Seine
91 C4	Nozac
95 B1	Nucourt
O	
77 D7	Obsonville
77 E2	Ocquerre
78 B2	Oinville-sur-Montcient
77 D2	Oissy
78 C4	Ollainville
95 A2	Omeriville
91 C6	Oncy-sur-Ecole
78 B5	Orcomont
78 B3	Orgeval
78 C4	Ory
77 E3	Ory-sur-Morin
77 E5	Ormes-sur-Voulzie (Les)
77 D7	Ormesson
94 D3	Ormesson-sur-Marne
91 C4	Ormeau
91 C6	Ormy-la-Rivière
77 E6	Orphin
91 C4	Orsay
78 B5	Orsonville
91 C5	Orveaux
78 A3	Orvilliers
78 A3	Osny
77 D2	Ossery
77 D2	Othis
77 D4	Ozoir-la-Ferrière
77 D4	Ozouer-le-Voulgis
P	
91 C4	Palaiseau
77 D7	Paley
77 D5	Pamfou
93 C3	Pantin
78 B5	Paray-Douaiville
91 C4	Paray-Vieille-Poste
75 C3	Paris
95 C2	Parmain
77 C2	Paroy
77 F5	Passy-sur-Seine
93 C3	Pavillons-sous-Bois (Les)
78 B3	Pecq (Le)
91 B4	Pecqueuse
77 E4	Pécy
77 D2	Penchard
95 B2	Perchay (Le)
78 A2	Pérouville
94 D4	Périgny-sur-Yerres
78 B4	Perray-en-Yvelines (Le)
94 C3	Perrux-sur-Marne (Le)
95 C1	Persan
77 D5	Perthes-en-Gâtinais
77 E4	Pezarches
78 A2	Pierre-Lévy
93 C3	Pierrefitte-sur-Seine
95 B2	Pierrelaye
77 D3	Pin (Le)
95 C2	Piscomp
78 B3	Plaisir
77 D2	Plessis-aux-Bois (Le)
95 C2	Plessis-Bouchard (Le)
77 E2	Plessis-Fouassoux (Le)
95 C2	Plessis-Gassot (Le)

77 D2	Plessis-l'Évêque (Le)
95 C2	Plessis-Luzarches (Le)
91 C4	Plessis-Pâté (Le)
77 E2	Plessis-Placy (Le)
92 C4	Plessis-Robinson (Le)
95 C2	Plessis-Saint-Benoit
94 D3	Plessis-Trévise (Le)
77 F5	Poigny
78 A4	Poigny-la-Forêt
77 E2	Poincy
78 B3	Poissey
77 D7	Polligny
77 E3	Pommeuse
77 D3	Pomponne
77 D4	Pontault-Combault
77 D3	Pontcarré
78 B5	Ponthérvard
95 B2	Pontoise
78 A2	Porcheville
78 B3	Port-Marly (Le)
78 A2	Port-Villez
93 C3	Pré-Saint-Gervais (Le)
77 D3	Précy-sur-Marne
95 C2	Presles
77 D4	Presles-en-Brie
77 D5	Pringy
77 F5	Provins
95 C2	Prunay-en-Yvelines
78 A3	Prunay-le-Temple
91 C6	Prunay-sur-Essonnes
91 C6	Puisselet-le-Marais
95 C2	Puisseux-en-France
95 B2	Puisseux-Pointoise
77 E2	Puisieux
91 B6	Pussay
92 C3	Puteaux
Q	
94 D3	Queue-en-Brie (La)
94 D3	Queue-lès-Yvelines (La)
77 E4	Quiers
91 D4	Quincy-sous-Sénart
77 D3	Quincy-Voisins
R	
93 D3	Raincy (Le)
78 A4	Raizeux
78 A4	Rambouillet
77 E5	Rampillon
77 F4	Réau
77 E3	Rebais
77 D6	Recloses
77 D7	Remauville
78 B3	Rennemoulin
91 B5	Reuil-en-Brie
77 E3	Richardville
78 B3	Richebourg
77 E3	Ris-Orangis
95 A2	Roche-Guyon (La)
78 B5	Rochefort-en-Yvelines
77 D5	Rochette (La)
78 B3	Rocquencourt
91 B5	Roiville
91 C6	Roinvillers
91 C6	Roisny-en-Brie
95 C2	Roisny-en-France
78 A2	Rolleboise
93 C3	Romainville
95 C1	Ronquerolles
78 A3	Rosay
93 C3	Rosny-sous-Bois
78 A2	Rosny-sur-Seine
93 C3	Rouilly-Signets
77 E5	Rouves
77 D2	Rozay-en-Brie
77 D5	Rubelles
92 C3	Ruel-Malmaison
77 C6	Rumont
94 C4	Rungis
77 F4	Rupereux
S	
77 E3	Saâcy-sur-Marne
77 F3	Sablonnieres
91 B6	Saclas
91 C4	Saclay
95 B2	Sagy
77 E2	Sailly
77 E6	Saint-Ange-le-Viel
78 B5	Saint-Arnoult-en-Yvelines
91 B4	Saint-Aubin
77 E3	Saint-Augustin
77 F3	Saint-Barthélemy
77 E5	Saint-Brice
95 C2	Saint-Christophe-sous-Forêt
91 B5	Saint-Chéron
95 C1	Saint-Clair-sur-Epte
92 C3	Saint-Cloud
95 A2	Saint-Cyr-en-Arthies
78 B3	Saint-Cyr-l'École
91 B6	Saint-Cyr-la-Rivière
91 B5	Saint-Cyr-sous-Dourdan
77 E3	Saint-Cyr-sur-Morin
93 C3	Saint-Denis
77 E3	Saint-Denis-lès-Rebais
91 B5	Saint-Escobille
77 D5	Saint-Fargeau-Ponthierry
77 E3	Saint-Fiacre
77 E3	Saint-Forgat
78 B4	Saint-Germain-de-la-Grange
77 E3	Saint-Germain-en-Laye
77 E6	Saint-Germain-Laval
77 D5	Saint-Germain-Laxis
91 C5	Saint-Germain-lès-Arpaçon
91 C4	Saint-Germain-lès-Corbelle
77 E3	Saint-Germain-sous-Doie
77 E5	Saint-Germain-sur-Ecole
77 D3	Saint-Germain-sur-Morin
95 A1	Saint-Gervais
95 C2	Saint-Gratien
91 B5	Saint-Hilaire
78 A4	Saint-Hilarion
77 F4	Saint-Hilliers
78 A2	Saint-Jacques-ville
78 A2	Saint-Jilliers-le-Bois
91 C4	Saint-Jean-de-Beauregard
77 E3	Saint-Jean-les-deux-Jumeaux
77 E4	Saint-Just-en-Brie
78 B4	Saint-Lambert-des-Bois
77 F3	Saint-Léger
78 A4	Saint-Léger-en-Yvelines
95 C2	Saint-Léger-Forêt
77 E5	Saint-Loup-de-Naud

77 D6	Saint-Mammès
94 C3	Saint-Mandé
77 D2	Saint-Mard
77 F4	Saint-Mard-Vieux-Maisons
78 B5	Saint-Martin-de-Brethencourt
77 D3	Saint-Martin-des-Champs
78 A3	Saint-Martin-des-Champs
77 F4	Saint-Martin-du-Boschet
95 C2	Saint-Martin-du-Tertre
77 D5	Saint-Martin-en-Bière
78 A2	Saint-Martin-la-Garenne
94 C3	Saint-Martin-des-Fossés
94 C3	Saint-Maurice
91 B5	Saint-Maurice-Montcouronne
77 D5	Saint-Maur
77 D2	Saint-Mesmes
91 C4	Saint-Michel-sur-Orge
78 B3	Saint-Nom-la-Breteche
93 C3	Saint-Ouen
77 E5	Saint-Ouen-en-Brie
91 C5	Saint-Ouen-l'Aumône
77 E3	Saint-Ouen-sur-Morin
77 D2	Saint-Pathus
91 D5	Saint-Pierre-du-Perray
77 D6	Saint-Pierre-lès-Nemours
95 C2	Saint-Prix
78 A4	Saint-Rémy-l'Honoré
77 D3	Saint-Rémy-la-Vanne
78 B4	Saint-Rémy-lès-Chevreuse
77 E5	Saint-Sauveur-lès-Bray
77 D5	Saint-Sauveur-sur-Ecole
77 E3	Saint-Siméon
77 D2	Saint-Soupplets
91 C5	Saint-Sulpice-de-Favières
77 D2	Saint-Thibault-des-Vignes
91 C5	Saint-Vrain
95 D2	Saint-Witz
91 C5	Saint-Yon
77 E2	Sainte-Aulde
77 F5	Sainte-Colombe
91 C4	Sainte-Geneviève-des-Bois
78 B5	Sainte-Mesme
91 C5	Saintry-sur-Seine
77 E4	Saints
77 E5	Salins
77 E3	Sammeron
77 D5	Sammois-sur-Seine
77 D6	Samoreau
77 E3	Sancy-lès-Meaux
77 F4	Sancy-lès-Provins
95 C2	Sannois
94 D4	Santenay
95 B2	Santeuil
95 C2	Sarcelles
78 C3	Sartroville
91 C4	Saulx-lès-Chartreux
78 B3	Saulx-Marchais
77 E3	Sauvigny-le-Temple
91 C4	Savigny-sur-Orge
77 E5	Savins
92 C4	Sceaux
77 D5	Seine-Port
78 B4	Senlis
77 E3	Sept-Sorts
78 B3	Serris
95 B2	Seraincourt
91 B5	Sermaise
77 D3	Serris
77 D4	Servon
95 C2	Seugy
93 D3	Sevran
92 C3	Sevres
93 C3	Signy-Signets
77 E5	Sigy
77 D5	Sivry-Courty
77 E5	Soignolles-en-Montois
77 D4	Soignolles-en-Brie
78 A3	Soinres
77 F5	Soisy-Bouy
95 C2	Soisy-sous-Montmorency
91 C5	Soisy-sur-Ecole
91 C4	Soisy-sur-Seine
77 D4	Solers
78 B5	Sonchamp
77 D7	Souppes-sur-Loing
77 F5	Sourdon
95 C2	Sourcy-la-Brie
93 C3	Stains
94 D4	Sucy-en-Brie
92 C3	Suresnes
95 D2	Survilliers
T	
78 A3	Tacognières
77 E2	Tadoussac
78 A4	Tartre-Gaudran (Le)
95 C2	Taverny
78 A3	Tertre-Saint-Denis (Le)
78 B2	Tessancourt-sur-Aubette
95 B2	Théméricourt
77 E5	Thénisy
95 B1	Thouville
94 C4	Thiais
77 D2	Thieux
95 C2	Tilly (Le)
78 B3	Thiverval-Grignon
78 B3	Thiry
77 D6	Thorny
77 D3	Thorigny-sur-Marne
77 E6	Thoury-Frétottes
77 E3	Tigeaux
91 D4	Tigery
78 A3	Tilly
77 E6	Tombe (La)
77 D3	Torcy
91 C5	Torcy
77 E4	Touquin
77 D4	Tournan-en-Brie
77 C6	Toussou
78 B4	Toussus-le-Noble
78 B4	Trappes
93 D2	Tremblay-en-France
78 B3	Tremblay-sur-Mauldre
77 E3	Troisville
77 D6	T

IAU Île-de-France



L'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Île-de-France est une fondation reconnue d'utilité publique par décret du 2 août 1960, financée par la Région Île-de-France et par l'État.



9 782737 118548